



Vendredi 3 juillet 2026

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 19 et mercredi 20

MAI 2026

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la protection des piétons dans l'espace public parisien.....	12
Hommage à M. Lionel Jospin.....	3	Rappel au règlement.....	13
Suspension et reprise de la séance.....	8	2026 SG 11 - Communication relative à l'entretien, l'amélioration et la transformation de l'espace public parisien. (Suite).....	13
Hommage à M. Patrick Trémège.....	8	Souhaits de bienvenue.....	37
Suspension et reprise de la séance.....	11	2026 SG 11 - Communication relative à l'entretien, l'amélioration et la transformation de l'espace public parisien. (Suite).....	37
Adoption de comptes rendus.....	11	Suspension et reprise de la séance.....	48
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	11	Compte rendu de la 1ère Commission.....	48
2026 SG 11 - Communication relative à l'entretien, l'amélioration et la transformation de l'espace public parisien.....	11	Souhaits de bienvenue.....	48
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'intégration des enjeux de biodiversité et de condition animale dans l'aménagement de l'espace public parisien.....	11	Compte rendu de la 1ère Commission. (Suite).....	48
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'un comité du design et du mobilier urbain de Paris.....	11	Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien aux salarié-e-s du cinéma UGC Ciné Cité Les Halles.....	48
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la gouvernance et les modalités de mise en œuvre de l'esthétique et du beau à Paris.....	11	Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien du mouvement social à l'UGC des Halles.....	48
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'établissement d'une grande campagne annuelle de nettoyage des bancs parisiens.....	11	Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien du groupe Gibert en redressement judiciaire et à la préservation de l'emploi.....	51
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'amélioration de l'information et de la concertation des commerçants lors des projets d'aménagement de l'espace public.....	11	2026 DFA 12 - Correction par opération d'ordre non budgétaire par la Direction régionale des finances publiques - Île-de-France et Paris des montants des comptes d'actif et de passif du bilan.....	52
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la prise en compte systématique du genre dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement.....	11	Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la communication des orientations financières de la mandature.....	53
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une politique ambitieuse d'égalité réelle entre les hommes et les femmes dans l'espace public.....	11	Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renouvellement du marché de mobilier urbain d'information (MUI) à compter de 2027.....	54
Vœu déposé par l'Exécutif.....	11	2026 DICOM 14 - Conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2026 (Nuit Blanche).....	54
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la démarchandisation de l'espace public et du patrimoine culturel.....	12	Rappel au règlement.....	56
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la publication de mesures concrètes et chiffrées pour un espace public entretenu, amélioré et transformé.....	12	2026 DICOM 14 - Conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2026 (Nuit Blanche). (Suite).....	57
Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'esthétique de l'espace public.....	12	Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'amélioration du dialogue social entre la Ville de Paris et les agents de la Ville de Paris.....	58
Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'accessibilité universelle de l'espace public parisien.....	12	Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la possibilité de demander une autorisation de terrasse pour les structures de l'économie sociale et solidaire.....	60
Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la création d'un plan de circulation globale.....	12	Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la réforme du règlement des étalages et terrasses parisiens.....	60
		Vœu déposé par l'Exécutif.....	60

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à l'implantation d'un établissement de restauration rapide dans le quartier latin (6e).....	63
Compte rendu de la 2e Commission.....	64
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la dénomination d'un espace public en hommage à Leïla Shahid.....	64
Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Nathalie Baye.....	66
2026 DAC 64 - Maintien d'une aide en nature à l'association "Ktha compagnie" pour la mise à disposition de locaux au 38-40, rue des Amandiers (20e) dans le cadre d'un avenant au bail.....	67
2026 DAC 118 - Subvention d'équipement (226.000 euros) et avenant à la convention avec la Maison européenne de la Photographie (Paris Centre).....	68
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'acquisition et à l'installation d'une œuvre monumentale de Georg Baselitz dans l'espace public parisien.....	69
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au sauvetage du Luminor, rue du Temple.....	71
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la mémoire de l'esclavage, de ses victimes et de ses abolitions.....	74
Compte rendu de la 3e Commission.....	76
2026 DAJ 7 - Indemnisation amiable de dommages dont la réparation incombe à la Ville de Paris.....	76
2026 DPMP 4 - Subventions (318.000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2026.....	79
2026 PP 11 - Délégation de pouvoir accordée au Préfet de police par le Conseil de Paris dans certaines matières énumérées par l'article L. 2122-20 du Code général des collectivités territoriales.....	83
2026 PP 13 - Modification des dispositions relatives aux modalités de versement du "forfait mobilités durables" aux personnels des administrations parisiennes de la Préfecture de police.....	93
2026 PP 16 - Travaux de réhabilitation du Centre de secours Chaligny de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.....	94
2026 DICOM 13 - Conventions de partenariats relatives aux éditions 2026 du Bal de l'amour et de la Boum de l'Eurovision.....	95
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la fin du partenariat entre le Bal de l'amour et l'Eurovision.....	95
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'éradication du fléau du protoxyde d'azote et de la délinquance routière sur l'avenue des Champs-Élysées.....	100
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la sécurité dans les transports.....	103
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'avenir du marché des puces de la Porte de Montreuil.....	105

Compte rendu de la 4e Commission.....	108
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dans l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce.....	109
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la responsabilité de l'État en matière d'hébergement d'urgence et à l'ouverture de places pérennes et adaptées.....	109
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au renforcement des droits des mineurs non accompagnés.....	111
2026 DSP 32 - Subventions (42.663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026.....	113
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la santé mentale.....	113
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la politique municipale en matière de santé mentale.....	113
2026 DTEC 8 - Convention annuelle fixant le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2026.....	117
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la suppression des ZFE-m et à la dégradation de la qualité de l'air.....	117
Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif au maintien de l'accès à des soins abordables pour les habitants de Paris Centre.....	122
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la réduction de l'exposition au cadmium par l'alimentation.....	124
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires de Paris.....	124
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la demande d'interdiction de tenue de la manifestation du 9 mai organisée par le C9M.....	127
Vœu déposé par les groupes Socialiste et divers gauche et Ecologiste et Social de Paris relatif aux droits des personnes LGBTQIA+.....	127
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'accueil des personnes LGBTQIA+ réfugiées, demandeuses d'asile et migrantes à Paris.....	129
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'accueil et à la protection des personnes LGBTQIA+ fuyant la répression au Sénégal.....	129
Vœu déposé par l'Exécutif.....	129
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la réintégration des établissements LGBT+ du Marais dans la Marche des Fiertés parisienne.....	131
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la mission de préfiguration d'un centre des expressions artistiques et culturelles LGBTQIA+ à Paris.....	133
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la situation des salarié.es en grève de l'association "Bien chez soi" et des travailleuses et travailleurs du secteur de l'aide et du soin à domicile.....	135

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la lutte contre l'isolement à Paris.	136
Suspension et repris de la séance.	138
Compte rendu de la 5e Commission.	138
2026 DSOL 40 - Participations (442.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 7 associations, pour leurs actions de vacances adaptées à tarification solidaire.	139
2026 DSOL 42 - Avenant à la convention pluriannuelle avec le groupement d'intérêt public "M.D.P.H. de Paris" pour l'attribution d'un acompte de participation (2.900.000 euros) au titre de 2026.	141
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la suppression des subventions de la région aux M.D.P.H. d'Ile-de-France.	141
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au fonctionnement de la M.D.P.H. de Paris.	141
Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la généralisation des jeux accessibles pour enfants en situation de handicap.	144
2026 DLH 64 - Location de l'immeuble 5, rue Réaumur (3e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique et avenant à la convention de gestion du 1er avril 2004.	145
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la saisine de l'Inspection générale de la Ville de Paris afin de réaliser un audit financier de "Paris Habitat".	145
Rappel au règlement.	149
2026 DLH 64 - Location de l'immeuble 5, rue Réaumur (3e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique et avenant à la convention de gestion du 1er avril 2004 (suite).	151
Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la résidence Ourcq-Léon-Giraud de "Paris Habitat".	152
2026 DLH 64 - Location de l'immeuble 5, rue Réaumur (3e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique et avenant à la convention de gestion du 1er avril 2004 (suite).	154
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'aide aux Parisiens des classes moyennes à la primo-accession à la propriété.	154
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la transparence, au suivi et au contrôle des travaux réalisés par les bailleurs sociaux dans le 12e arrondissement.	155
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la lutte contre le recours abusif au bail dit "Code civil".	158
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux demandes de logement des personnes et familles sans logis, mal-logées ou menacées d'expulsion.	159
Vœu déposé par l'Exécutif.	159
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'état de dégradation de la résidence Eden Bio, gérée par "Paris Habitat".	161
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'instauration d'un moratoire sur les	

expulsions de résidents de foyers de travailleurs migrants de plus de 65 ans.	163
2026 DVD 43 - Stockage et recyclage de matériaux. - Convention de cession de pavés à titre gratuit entre la Ville de Paris et le département du Val-de-Marne (94).	164
Vœu déposé par les groupes "Paris Liberté !" et Paris au centre relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy.	166
2026 DU 42 - Cession à AXIMO de 19 lots de copropriété au sein de l'ensemble immobilier 68-70, rue Laugier (17e).	167
2026 DU 54 - Signature d'une convention de financement régionale au titre du développement urbain relative à la création d'un équipement public de santé. - Secteur Python-Duvernois (20e).	168
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au moratoire sur les travaux du projet de "Nexity" sur la parcelle "Emsalem", quai de la Gironde.	171
Vœu déposé par l'Exécutif.	171
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la révision du projet "Nexity" sur la parcelle des anciennes boucheries "Emsalem".	171
Compte rendu de la 6e Commission.	174
2026 DASCO 33 - Avenant aux conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris relatives aux subventions "accueil de loisirs sans hébergement" (A.L.S.H.).	175
2026 DFPE 123 - Subvention (156.077 euros), avenant n° 2 à l'association "L'Araignée Gentille" (18e) pour la crèche collective multi-accueil, "l'Araignée Gentille" située 6, square Ornano (18e).	176
2026 DFPE 148 - Subvention (39.485 euros) et convention avec l'association "Haut Comme Trois Pommes" (11e) pour la réalisation de travaux de rénovation et mise aux normes dans le multi-accueil 42 bis, rue Sedaine (11e).	179
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au renforcement de la prévention et de la lutte contre les violences dans les crèches parisiennes.	179
2026 DFPE 151 - Subvention (84.088 euros) avenant n° 2 et subvention (19.000 euros) convention d'investissement avec l'association "Accueil Goutte d'Or" (18e) pour la halte-garderie "Caravelle" 1, rue de la Goutte-d'Or.	181
2026 DFPE 170 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, formulée par l'association "ABC Puériculture", situé au 14, rue Baudelique (18).	182
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au soutien aux petites structures associatives et au développement du réseau municipal de la petite enfance.	182
2026 DFPE 188 - Subvention (10.484.525 euros) avenant n° 2 avec l'association "Crescendo" (11e) pour ses 30 E.A.J.E. et subvention d'investissement (69.832 euros) et conventions pour des travaux de 3 établissements.	186
Dépôt de questions d'actualité.	189

Suspension et reprise de la séance.....	189
I - Question d'actualité posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au plan d'action sur la refonte du périscolaire.....	189
II - Question d'actualité posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris relative au périscolaire parisien.....	189
VII - Question d'actualité posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris relative au périscolaire.....	189
V - Question d'actualité posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative aux scandales dans le périscolaire parisien.....	189
III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et divers gauche à M. le Maire de Paris relative à la souveraineté culturelle.....	197
IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'évaluation et au traitement des dangers liés à l'extrême droite à Paris.....	199
VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris relative à la pérennisation de l'encadrement des loyers.....	201
Suspension et reprise de la séance.....	203
2026 SDG 1 - Débat organisé relatif à l'avenir de l'école publique parisienne face aux fermetures des classes.....	203
Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif au projet de carte scolaire 2026/2027 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14e arrondissement.....	203
Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la carte scolaire 2026 du 19e arrondissement de Paris.....	203
Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la défense de l'école publique à Paris Centre et contre les mesures envisagées pour la rentrée scolaire 2026.....	203
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux fermetures de classes, aux suppressions de postes d'enseignant.es et au renforcement des moyens de l'école publique parisienne.....	203
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 15e arrondissement à la rentrée 2026.....	203
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux suppressions de postes dans les écoles et les collèges.....	203
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux fermetures des classes.....	203
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux fermetures de classes à Paris.....	203
Vœu déposé par l'Exécutif.....	203
Suspension et reprise de la séance.....	213
2026 DGRI 29 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Narges MOHAMMADI.....	214

2026 DFPE 250 - Situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et délégation donnée au Maire de Paris en vue de déposer une offre de reprise dans le cadre de la procédure de cessation d'activité.....	220
Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif au devenir des activités de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon à Paris.....	220
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la mise en œuvre d'un plan de cession de la Fédération des Œuvres de la Croix Saint-Simon.....	220
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux conséquences de la cessation d'activité de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon sur les établissements d'accueil du jeune enfant.....	220
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la situation de la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 7e arrondissement.....	220
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la situation de la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 15e arrondissement.....	220
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la sauvegarde des activités de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à la protection des missions de solidarité et d'accueil à Paris.....	220
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.....	220
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'avenir de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et de ses structures.....	220
Vœu déposé par l'Exécutif.....	220
2026 SG 10 - Communication relative à l'avis de la C.R.C. sur une inscription de dépense obligatoire.....	230
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la suspension du contrat d'association liant l'établissement "Stanislas" à l'Etat et à la suspension des financements publics de la Ville de Paris.....	230
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la poursuite de la révision d'"Affelnet" pour garantir la transparence, le mérite et la liberté de choix des familles parisiennes.....	236
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'amélioration de la procédure "Affelnet".....	236
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au dispositif "Affelnet".....	236
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à l'avenir de la crèche Valette (5e).....	239
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la garantie d'un cadre de travail sécurisé aux jeunes travailleurs et à suspendre les stages de seconde.....	240
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la composition de l'audit indépendant et aux garanties d'effectivité de la convention citoyenne sur la protection des enfants.....	241
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création immédiate d'une Mission d'Information et	

d'Évaluation (M.I.E.) sur la gestion du périscolaire parisien.....	242

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien de la Ville de Paris à la lutte contre l'ubérisation des travailleurs.	243

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une allocation municipale d'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans sortant de l'A.S.E., sans ressources suffisantes ni soutien familial.	244

Vœu déposé par l'Exécutif	244

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la réaffirmation de l'accès aux vacances pour toutes les jeunes Parisiennes et tous les jeunes Parisiens comme droit fondamental.	247

Compte rendu de la 7e Commission.....	249

2026 DGRI 16 - Convention de co-production et de co-organisation avec "Ibuka France" de l'exposition "Le génocide des Tutsis au Rwanda, la mémoire en héritage", du 29/05 au 30/06/2026 sur l'esplanade Habib-Bourguiba (7e).	249

2026 DGRI 17 - Convention de co-production avec "Ensemble contre la peine de mort" d'une exposition du 05/06/2026 au 15/07/2026 sur les grilles de l'Hôtel de Ville, rue de Rivoli (4e).....	251

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien à la flottille pour Gaza et aux prochaines flottilles.	254

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la libération des militants de la Flottille Global Sumud et au respect du droit international.	254

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la proposition de la citoyenneté d'honneur à Francesca ALBANESE et Nicolas GUILLOU.....	258

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'affichage libre dans l'espace public parisien.	260

2026 DJS 122 - Attribution d'un contrat de concession de services pour l'organisation et la gestion des épreuves du marathon et du semi-marathon de Paris pour les éditions 2027 à 2030. ...	262

2026 DJS 124 - Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et la Fédération française de tennis.	270

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une "fan zone" durant le Tour de France 2026 et à la promotion de la sécurité routière à vélo.....	273

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la garantie de l'ouverture des piscines parisiennes et au maintien des cours de natation.....	275

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la création d'un label "Club sportif inclusif" et à la mobilisation contre les LGBTphobies dans le sport amateur.	276

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'harmonisation des horaires d'ouverture des équipements municipaux.....	277

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au soutien aux associations sportives parisiennes et à la participation de la Ville de Paris à la Journée nationale du sport.....	278

Compte rendu de la 8e Commission.....	279

2026 DEVE 23 - Autorisation de vente conditionnelle de monuments funéraires dans les cimetières du Père-Lachaise, de Montmartre et du Montparnasse.....	279

2026 DEVE 25 - Fonds Vert. - Convention avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour le financement de l'ouverture au public d'un tronçon de la Petite Ceinture (13e) entre la rue de Patay et la gare Massena (13e).	281

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une Brigade d'intervention rapide propreté.....	281

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la maîtrise de l'impact de la crise énergétique sur les charges des locataires du parc social parisien....	283

Départ de M. Vincent de VATHAIRE, chef du service du Conseil de Paris.	284

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	285

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	312

Clôture de la séance.....	312

Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.....	312

QE 2026-01 - Question de Mme Raphaëlle PRIMET, M. Ian BROSSAT et des élu.es du groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris relative au don de matériel et d'équipements de protection individuelle au profit de la population cubaine.	312

QE 2026-02 - Question de M. Pierre BENASSAYA et des élu.es du groupe Écologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris relative au suivi du vœu sur l'indépendance numérique de la Ville de Paris adopté en Conseil de Paris des 9 et 10 février 2026.	313

QE 2026-03 - Question de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police relative aux contrôles, évictions et amendes visant des personnes racisées dans l'espace public.....	314

QE 2026-04 - Question de M. Emile MEUNIER et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'exécution de la convention d'occupation du terrain municipal situé 17, avenue Junot.....	316

QE 2026-05 - Question de M. Roland TIMSIT et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux 4.000 places d'hébergement annoncées.	317

QE 2026-06 - Question de M. Emile MEUNIER et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la mobilisation de la fiscalité sur les résidences secondaires.	318

QE 2026-07 - Question de M. Emile MEUNIER et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la portée juridique des garanties annoncées en cas de cession du Parc des Princes.....	319

QE 2026-08 - Question de M. Roland TIMSIT et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la réouverture d'une "bulle humanitaire".....	320

QE 2026-09 - Question de M. Emile MEUNIER et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la prise en charge des places utilisées par le Maire de Paris au Parc des Princes. 321

QE 2026-10 - Question de Mme Sonia CHAOUCHÉ et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'anticipation des usages et du partage de l'espace public en période de fortes chaleurs et l'instauration d'une nouvelle doctrine policière. 322

QE 2026-11 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police relative au fonctionnement de l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris..... 324

QE 2026-12 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au fonctionnement de l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris..... 326

QE 2026-13 - Question de Mme Sabrina NOURI et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'accessibilité réelle des logements sociaux pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R.) à Paris. 327

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt. . 329

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 330

Comptes rendus des Commissions. 331

Listes des membres présents. 340

Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le vœu n° 7. 344

Annexe n° 2 - Scrutin public concernant le vœu n° 8. 351

Annexe n° 3 - Scrutin public concernant le vœu n° 9. 358

Annexe n° 4 - Scrutin public concernant l'amendement n° 104..... 365

Annexe n° 5 - Scrutin public concernant le vœu n° 27. 371

Annexe n° 6 - Scrutin public concernant l'amendement n° 117..... 378

Annexe n° 7 - Scrutin public concernant les amendements n°s 118 à 124. 384

Annexe n° 8 - Scrutin public concernant le projet de délibération PP 11. 390

Annexe n° 9 - Scrutin public concernant l'amendement n° 105..... 396

Annexe n° 10 - Scrutin public concernant l'amendement n° 106..... 401

Annexe n° 11 - Scrutin public concernant le vœu n° 39. 406

Annexe n° 12 - Scrutin public concernant le vœu n° 48. 410

Annexe n° 13 - Scrutin public concernant l'amendement n° 125..... 414

Annexe n° 14 - Scrutin public concernant le vœu n° 70. 419

Annexe n° 15 - Scrutin public concernant le vœu n° 72. 424

Annexe n° 16 - Scrutin public concernant l'amendement n° 107..... 429

Annexe n° 17 - Scrutin public concernant le vœu n° 80. 433

Annexe n° 18 - Scrutin public concernant le vœu n° 92. 438

Annexe n° 19 - Scrutin public concernant le vœu n° 93. 444

Annexe n° 20 - Scrutin public concernant le vœu n° 94. 450

Annexe n° 21 - Scrutin public concernant le vœu n° 95. 456

Annexe n° 22 - Scrutin public concernant l'amendement n° 109..... 461

Annexe n° 23 - Scrutin public concernant le projet de délibération DJS 122. 467

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission..... 473

Tableau des votes des groupes politiques. 478

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris, assisté de Mme Jeanne OUVRET, MM. Jules PASQUIER, Yvain BOURGEAT-LAMI et Mme Annah BIKOULOLOU, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes très chers collègues, bonjour à toutes et tous. Merci de votre présence pour cette séance du Conseil de Paris.

Hommage à M. Lionel Jospin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comme l'a prévu notre ordre du jour, nous allons commencer notre séance par l'hommage à deux de nos anciens collègues : M. Lionel Jospin, évidemment, je rendrai hommage aux deux, et M. Patrick Trémège, ayant eu, comme beaucoup ici, l'honneur de connaître les deux. Je commence par Lionel Jospin. Ensuite, viendront les prises de parole des inscriptions des groupes, puis, l'hommage à Patrick Trémège.

D'abord, permettez-moi de saluer la famille de Lionel Jospin, tout le monde n'est pas ici, mais vous saluer tous les deux, cher Hugo, chère Eva, et saluer des compagnons de route parmi tant d'autres, que beaucoup, ici, connaissent, cher Daniel VAILLANT, cher Pierre SCHAPIRA. Je souhaite aussi vous dire que je me suis entretenu avec Bertrand DELANOË ce week-end. S'il ne pouvait pas être à nos côtés aujourd'hui, mes mots seront les siens. Il est en pensée avec nous.

"Etre socialiste, c'est travailler à une société plus juste". Cette simple phrase ne suffit pas à résumer un parcours politique exemplaire, depuis nos bancs du Conseil de Paris, jusqu'à cette très haute fonction de Premier Ministre. Cette simple phrase ne permet pas non plus de percer le secret d'un homme complexe, un "rigide qui évolue", pour reprendre ses mots, un "austère qui se marre", un "protestant athée", comme il se définissait lui-même. Cette simple phrase ne dit pas tout de celui qui a su réunir son camp, faire naître et vivre cette gauche plurielle, dans laquelle nos différences étaient une force, formaient un socle solide, enrichissaient cette ambition commune énoncée par ces quelques mots : "Travailler à une société plus juste".

Cette phrase dit en revanche quelque chose d'essentiel sur la manière dont celui qui l'a prononcée envisageait l'engagement politique et l'action publique, sa sincérité, son humilité, sa droiture. Un grand homme à qui nous rendons aujourd'hui hommage, Lionel Jospin. Je le dis, évidemment, en ayant adhéré pour le soutenir, lors de la campagne présidentielle de 2002, dans son engagement personnel au Parti socialiste, et évidemment, après avoir eu le plaisir et l'honneur, bien plus tard, de le rencontrer, et d'échanger à de nombreuses reprises avec lui.

Il était socialiste, pleinement, totalement, non pas comme on porte une étiquette, mais comme on affirme une identité. Ce nom qui dit ce que doit être la gauche, à qui elle doit s'adresser, contre qui elle doit se battre. Ce nom qui oblige à être à la hauteur de celles et ceux qui l'ont porté avant nous : Jean Jaurès, Clara Zetkin, Léon Blum, Flora Tristan. Ce nom que Lionel Jospin a honoré tout au long de sa vie politique, tout au long de sa vie, lui qui est né le 12 juillet 1937, dans une famille protestante et militante de gauche.

Après une année d'hypokhâgne, il intègre, en 1956, l'Institut d'études politiques de Paris. Il adhère à l'"U.N.E.F." et milite contre la guerre d'Algérie. A l'issue de son service militaire en Allemagne, il est élève à l'École nationale d'administration dans la promotion Stendhal. A sa sortie, il est affecté au Quai d'Orsay. En 1971, il adhère au Parti socialiste, au sein duquel il occupe, dès juin 1973, des responsabilités nationales éminentes. Il intègre le comité directeur, le bureau exécutif, et le Secrétariat en charge de la formation. Dix ans plus tard, il succède à François Mitterrand au poste auquel il accordait la plus grande importance, le plus grand respect, de premier secrétaire du Parti socialiste, fonction qu'il occupa jusqu'en 1988, et qu'il retrouvera entre 1995 et 1997.

Lionel Jospin a été l'un des plus grands Conseillers de Paris, dès la première mandature municipale. En mars 1977, Lionel Jospin est élu au Conseil de Paris, dans son très cher 18^e arrondissement, Monsieur le maire, sur la liste Union des gauches, et réélu en 1983. Durant neuf années, il s'est imposé comme une voix majeure de l'opposition au premier Maire élu de Paris, Jacques Chirac.

On ne peut pas parler du lien entre Lionel Jospin et Paris sans évoquer la "Bande du 18^e", celle qui a forgé beaucoup de la mythologie de notre fédération socialiste, de 1977 à 1997 : Lionel Jospin, Claude Estier, Daniel VAILLANT, et Bertrand DELANOË. Je me suis toujours dit que si le 18^e arrondissement pouvait accueillir quatre aussi grandes personnalités en politique, il y a de la place pour tout le monde, et partout.

Avec Bertrand DELANOË, ils ont formé bien plus qu'un collectif politique, un groupe d'amitié, d'abord, extrêmement solide, auquel j'associe Pierre SCHAPIRA, présent à nos côtés, de complicités intellectuelles, d'engagements partagés, d'aventures de terrain communes. Ensuite, ils ont bâti un programme, pensé ce que pourrait être une politique de gauche pour Paris, posé un modèle de gouvernance. De cette "Bande du 18^e" et de cette fidélité, de cette loyauté qui n'a jamais été démentie aux idéaux socialistes et à Paris, sont nées des victoires

politiques absolument majeures pour nous, pour Paris, et des avancées sociales déterminantes. Sans eux, nous ne serions incontestablement pas là aujourd'hui.

Lionel Jospin, vous le savez, a également été député de Paris, député de Haute-Garonne, député européen. En 1988, il entre au gouvernement de Michel Rocard et d'Édith Cresson en qualité de Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. C'est en 1995 qu'il est désigné, à l'issue d'une primaire, comme candidat du Parti socialiste à l'élection présidentielle. Il crée la surprise en arrivant en tête au premier tour, mais s'incline au second face à Jacques Chirac. Vous connaissez cette histoire.

En 1997, il est nommé Premier Ministre, après avoir, avec la gauche, remporté les élections législatives, à la tête de cette gauche unie, cette gauche plurielle, qui rassemble les socialistes, les communistes, les radicaux, le Mouvement des citoyens et les Verts, une gauche qui veut changer les choses, une gauche qui va vraiment changer les choses : les 35 heures, le P.A.C.S., la C.M.U., le congé paternité, la parité, autant de réformes qui ont réellement changé la vie des gens, et que nous portons en héritage.

Puis, vint évidemment l'élection présidentielle de 2002. Je me suis engagé en politique, je l'ai évoqué, à cette occasion. Je tenais pour la première fois de ma vie un bureau de vote, ce 21 avril 2002, et comme pour l'ensemble des Françaises et des Français, c'est un moment fondateur, et dont je me rappellerai toute ma vie. Cela fait partie de ces moments où nous savons exactement où nous étions. Un choc démocratique, le moment où l'on comprend que ce que l'on croyait certain ne l'est pas, que la République peut vaciller, que la division, l'abstention, le renoncement, ouvrent la voie à ce que l'on pensait impossible.

Il est tentant de réécrire l'histoire, mais il faut au contraire la regarder en face, pour ne pas connaître les mêmes erreurs. Sur le moment, certains ont cru à une anomalie, mais près de 25 ans plus tard, l'anomalie est devenue la norme.

Ce jour-là, ce n'est pas seulement un coup de tonnerre. Ce n'est pas seulement la gauche qu'il n'est pas au second tour. Ce n'est pas seulement le visage de Jean-Marie Le Pen qui apparaît sur tous les écrans de télévision. Ce n'est pas seulement un des plus grands hommes politiques du XXe siècle qui se retire de la vie politique. C'est une certitude qui se brise. La démocratie n'est pas un dû. Il faudra se battre pour elle, se battre encore, se battre toujours. C'est cette exigence qui nous guide, qui me guide, cette exigence que portait Lionel Jospin, dont nous saluons la mémoire aujourd'hui.

Je veux remercier ses enfants, Hugo, Eva, d'être à nos côtés aujourd'hui, et je veux personnellement, à travers vous, à l'ensemble de votre famille et des amis de Lionel Jospin, vous présenter, au nom de notre Assemblée, nos plus sincères condoléances.

Je veux vous dire aussi que je souhaite qu'un lieu parisien puisse porter le nom de Lionel Jospin. Je proposerai au Conseil de Paris une dénomination lors d'un prochain Conseil, avant l'été, pour que son nom figure parmi les noms de celles et de ceux qui ont fait un bout de l'histoire de notre Ville.

J'aurais tant voulu le côtoyer dans l'exercice du pouvoir. Je n'ai pas eu cette chance, mais je sais ce que je lui dois. Il faut se rappeler collectivement tout ce que nous lui devons : une exigence morale, une exigence d'ouverture et de respect. Il est, pour moi, un repère. Il ne cherchait pas toujours à séduire. Il voulait surtout convaincre. Il ne cherchait pas à plaire. Il voulait rassembler. Il ne cherchait pas le pouvoir. Il voulait surtout agir.

Il faut se souvenir, évidemment, de l'homme, mais je crois plus encore important de cultiver son héritage politique. "Un "jospiniste", aujourd'hui, c'est aussi rare qu'un canard mandarin dans l'île de Ré". C'est ce que disait Lionel Jospin avec humour dans le film "Le Nom des gens", de Michel LECLERC, en 2010. Pourtant, sa disparition a montré combien subsistait une nostalgie de cette gauche plurielle et de ces années Jospin, et, je veux le dire, dans des moments d'hommage qui ont réuni bien au-delà de sa famille politique. Je tiens à vous en remercier très sincèrement.

Il est temps, aujourd'hui, que l'exigence qu'il portait nous inspire, à nouveau, une exigence de vérité, de responsabilité, de cohérence. Ce que Lionel Jospin a démontré, c'est que la gauche peut gouverner sans se renier, qu'elle ne peut pas tout, mais qu'elle doit faire tout ce qu'elle peut, assumer ses choix, trancher, décider, pour améliorer concrètement la vie de celles et de ceux pour qui elle entend agir. Elle doit garantir à chacune et à chacun une place, des droits, la possibilité de vivre dignement.

Etre fidèle à Lionel Jospin, ce n'est pas se tourner vers le passé. C'est accepter aujourd'hui d'être à nouveau à la hauteur de la mission qu'il a lui-même confiée aux socialistes : travailler à une société plus juste.

Lionel Jospin était grand-croix de la Légion d'honneur et grand-croix de l'Ordre national du Mérite. Il est décédé le 22 mars 2026. Après un hommage national aux Invalides, il a été inhumé dans notre ville, au cimetière du Montparnasse, à Paris.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, nous lui rendons aujourd'hui hommage.

Je vais vous proposer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

La parole est à M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Hugo, chère Eva JOSPIN, cher Daniel VAILLANT, cher Pierre SCHAPIRA, rendre hommage à Lionel Jospin, c'est bien sûr rendre hommage à un homme d'Etat qui aura profondément marqué notre pays. Le Maire de Paris l'a dit, il était de cette gauche qui change la vie des gens, non pas en ayant simplement une parole forte, mais en agissant avec détermination, et souvent avec courage. Il était de ceux qui croient en la capacité de la politique à transformer, à transformer notre pays, et à transformer notre ville.

Pour ma génération, nous sommes nombreux, ici, à en être, celle qui, au fond, n'avait pas vraiment connu mai 1981, les années Jospin sont celles de grandes avancées sociales, les 35 heures, la C.M.U., de grandes transformations sociétales, le P.A.C.S., le congé paternité, de grandes évolutions politiques, avec, par exemple, la parité. Il a marqué profondément le parcours politique de nombre de responsables publics de notre génération.

Pour moi, sans doute, pour nombre d'entre nous sur ces bancs, Lionel Jospin fut d'abord une révélation. Ce sont l'enthousiasme de sa victoire lors des législatives de 1997, l'énergie de son Gouvernement, de sa "dream team", disait-on, l'engagement pour le changement, l'optimisme qui se dégageait de la France de ces années, et surtout, surtout, les résultats de sa politique, pas seulement ceux de la coupe du monde de 1998, qui m'ont conduit, et qui ont sans doute conduit beaucoup d'entre nous à nous engager, et à nous engager à gauche. Parce que Lionel Jospin, c'est la gauche qui convainc plus qu'elle ne séduit, c'est la gauche qui agit, plus qu'elle ne proclame. C'est la radicalité de l'action, et pas de la parole. Une révélation, celle qui démontre tout simplement, mais c'était si important, que la gauche, ça marche.

Lionel Jospin était une révélation. Il incarna ensuite, Emmanuel GRÉGOIRE l'a dit, un choc. Un choc politique, un choc démocratique, un choc humain, même, celui du 21 avril, de ce coup de tonnerre qui a tant marqué l'ensemble de notre vie politique. Nous sommes nombreux à nous souvenir de cette soirée à l'"Atelier", son siège de campagne, cette soirée inimaginable, incompréhensible, même, et finalement, de son intervention, si forte, et si digne. Un choc, donc.

Surtout, surtout, Lionel Jospin fut un repère. Un repère pour la vie militante, notamment dans le 18e, et je me souviens comme si c'était hier de sa première participation à une réunion de section, de son arrivée rue de Trétaigne, fin 2002, de sa simplicité, de son écoute. Rendez-vous compte, pour le jeune militant que j'étais, Lionel Jospin, l'ancien Premier Ministre, le héros de la gauche de la fin des années 1990, venait aux réunions de sa section socialiste, s'asseyait au milieu des militants, prenait régulièrement, mais pas toujours, la parole, à son tour, après avoir écouté ses camarades s'exprimer.

Elu secrétaire de section, puis maire du 18e, j'attendais avec impatience ses appels, les lendemains des jours de scrutin, pour l'informer des résultats du 18e, partager ses analyses, écouter ses appréciations si justes. Il veillait, d'ailleurs, à informer systématiquement ses secrétaires de section successifs des interventions médiatiques qu'il prévoyait de faire, et régulièrement, informait, en avant-première, souvent, les militants du 18e de ce qu'il avait l'intention de dire aux Français. C'est dire l'importance qu'avait pour lui son engagement politique de terrain, au plus près des quartiers, parce que Lionel Jospin avait noué un lien particulier avec le 18e.

Il l'avait raconté, notamment, dans une interview à la télévision. Il avait raconté sa campagne des législatives de 1981, dans les rues de la Chapelle et dans les rues de la Goutte d'Or. Il avait même décrit cette campagne comme son émotion politique et démocratique la plus puissante, racontant ces moments de ferveur populaire quand, avec Daniel VAILLANT, il allait dans les rues, avec son mégaphone, faisant campagne aux pieds des immeubles, rue par rue.

Ce 18e, donc, dont il a été élu, où il a construit son parcours politique, avec Claude Estier, Bertrand DELANOË, et Daniel VAILLANT, cette "Bande des quatre" qui a tant contribué à l'alternance, en 1995, dans le 18e, puis en 2001, à Paris. Ce 18e lui tenait à cœur. Il en suivait les évolutions avec intérêt, interrogeait souvent ses transformations. Je me rappelle son bonheur quand nous avons inauguré l'Arena de la porte de la Chapelle, dans son ancienne circonscription, comme il me l'avait à juste titre rappelé. Cela rejoignait sans doute là son engagement politique et son amour du basket-ball. Je le croisais, d'ailleurs, de temps en temps, aux matches du Paris Basketball, où il était très assidu, dont il était devenu un fan avisé, et apprécié par le "staff", les joueurs et les supporters, qui lui ont d'ailleurs rendu hommage, une minute d'applaudissements des 8.000 spectateurs de l'Adidas Arena, quelques jours après sa disparition.

Une révélation, un choc, un repère, donc, et bien sûr, pour chacune et chacun d'entre nous, en tout cas, pour moi, une inspiration, voilà qui était Lionel Jospin. Il était donc indispensable que nous lui rendions hommage, que Paris lui dédie un lieu, et un lieu, bien sûr, dans le 18e.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Marie-Pierre MARCHAND, présidente du groupe Ecologiste et Social de Paris.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, au nom du groupe Ecologiste et Social de Paris, je voudrais saluer la mémoire d'une figure de la gauche en la personne de Lionel Jospin, décédé le 22 mars dernier. Nous avons une pensée toute particulière pour ses proches et les personnes qui ont eu la chance de le côtoyer.

Sa carrière politique, vous l'avez souligné, avait réellement démarré ici, dans cet hémicycle, en 1977, avant de conquérir d'autres suffrages, départementaux, régionaux, législatifs. Son parcours l'a finalement conduit à gouverner notre pays, même si, malheureusement, il n'a pas eu la chance de le présider. Ne pas arriver au bout de ses ambitions présidentielles ne l'a pas empêché de mettre la France sur la voie des grandes réformes de justice sociale. Nous lui devons beaucoup. Nous lui devons la réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 heures, véritable acquis social et petite révolution sociétale, qui a protégé des millions de travailleurs et de travailleuses de notre pays, notamment ceux dont les conditions de travail sont les plus difficiles.

Nous le remercions de la création de la couverture maladie universelle, la C.M.U., qui a instauré le droit à la santé pour toutes et tous, sans distinction de nationalité, ni de revenus. Les débats nauséabonds autour de la suppression de l'Aide médicale d'Etat, aujourd'hui, nous rappellent à quel point les droits des plus fragiles doivent être ouverts, protégés, sanctuarisés. Pour cela, aussi, nous le remercions.

Lionel Jospin, c'est aussi la création du P.A.C.S., qui permet l'union des couples sans passer par le mariage, qu'ils soient homosexuels ou hétérosexuels. Outre l'aspect symbolique extrêmement précieux, il s'agit, ici encore, d'une politique publique ouvrant des droits nouveaux. Le P.A.C.S. a renforcé l'égalité entre les individus, et a posé les bases d'une société plus tolérante, plus fraternelle. Le mariage pour tous, adopté en 2013, encore une fois par la gauche, s'inscrit dans la lignée de ces combats passés.

Aujourd'hui, dans un contexte où la défiance à l'égard du personnel politique atteint des niveaux jamais égalés, on ne peut, tous les orateurs l'ont fait, ou vont le faire, compte tenu de l'image du personnage, on ne peut que saluer l'engagement, l'exigence, la probité, le "parler vrai", et un certain rapport à la politique, auxquels nous sommes tous attachés, et aussi un rapport au réel. Pour lui, il fallait s'être confronté au réel, notamment dans la vie professionnelle. Je crois que nous avons encore beaucoup à faire en ce sens, car la politique n'est pas un métier, c'est une fonction. Ce n'est pas un objectif en soi, c'est un mandat que le peuple nous donne. Ce n'est pas un marchepied pour exercer le pouvoir, c'est un outil pour rendre le pouvoir au peuple.

Enfin, je conclurai ainsi, comment ne pas garder en mémoire ce soir du 21 avril 2002, ce soir où la gauche divisée n'est pas parvenue à contenir une vague d'extrême droite menée par Jean-Marie Le Pen, ce soir où Lionel Jospin a quitté la vie politique sous le regard meurtri de nombreux Français et de nombreuses Françaises ? Nous aurions souhaité que l'histoire soit différente, et nous devons, dans nos choix futurs, apprendre des leçons du passé.

Merci à Lionel Jospin pour l'héritage qu'il nous laisse. La France ne l'oubliera pas et notre Conseil non plus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe "Paris Liberté !".

Mme Catherine DUMAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais également saluer nos anciens collègues qui sont dans la tribune.

Le 22 mars dernier, dans la discrétion qui avait marqué ses dernières années, comme elle avait accompagné certains des moments les plus importants de sa vie publique, Lionel Jospin s'est éteint, à l'âge de 88 ans.

Notre Assemblée ne saurait reprendre ses travaux s'en prendre un instant pour saluer sa mémoire, car Lionel Jospin fut des nôtres. Avant d'être Premier Ministre de la France, avant d'avoir été premier secrétaire du Parti socialiste, Ministre de la République, membre du Conseil constitutionnel, il fut aussi Conseiller de Paris. Elu du 18^e arrondissement, vous l'avez rappelé, de 1977 à 1986, il avait appris ici ce que la vie publique a de plus concret : la connaissance d'un territoire, l'attention portée à ses habitants, le contact quotidien avec ceux pour qui la politique n'est pas une abstraction, mais une attente, un espoir, une nécessité.

La Chapelle, la Goutte d'Or, ces quartiers qu'il avait d'abord parcourus comme militant, avant de les représenter comme élu, ne l'avaient jamais quitté. Il y demeurait attaché avec fidélité et constance. Paris ne fut donc pas, dans son parcours, une simple étape. Cette ville occupait une place profonde dans sa vie publique et personnelle. Lionel Jospin appartenait à une génération d'hommes d'Etat pour lesquels la politique n'était ni une posture, ni une carrière, mais une responsabilité. Il avait le sens de la République, le respect des institutions, la conscience de la dignité qu'imposent les fonctions publiques.

Ce que certains prenaient pour de l'austérité relevait en réalité d'une forme d'exigence, exigence envers lui-même, d'abord, mais aussi envers l'action publique, la parole donnée, et le service de l'Etat. Il portait une certaine idée de la vie politique, celle où l'on sert avant de se servir, où les institutions méritent retenue autant que fidélité. Il faut bien le dire, la manière dont il s'est retiré de la vie publique honore aussi son parcours. Après son retrait courageux de la vie publique en 2002, depuis plus de 20 ans, Lionel Jospin avait choisi la réserve, le silence, considérant sans doute qu'un ancien Premier Ministre devait à la République une forme de retenue. Cette dignité mérite à elle seule le respect.

Mes chers collègues, au-delà des sensibilités politiques, il existe entre les femmes et les hommes publics une considération particulière, celle qui naît du service rendu au pays, des responsabilités exercées au nom de la France et des Français. Lionel Jospin était de ceux qui ont servi notre pays avec sérieux, constance et hauteur.

A sa famille, à ses proches, à ses anciens collaborateurs, à ses compagnons d'engagement, j'adresse, au nom du groupe "Paris Liberté !", l'expression de nos condoléances les plus sincères.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Antoine LESIEUR, pour le groupe Paris apaisé.

M. Antoine LESIEUR. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous rendons aujourd'hui hommage à Lionel Jospin, figure majeure de la vie politique française, Conseiller de Paris de 1977 à 1986, et ancien Premier Ministre. Au nom du groupe Paris apaisé, que j'ai l'honneur de coprésider, nous tenions à souligner l'engagement parisien de Lionel Jospin, élu dans notre hémicycle en 1977, pour la première élection du Maire de Paris au suffrage universel, avec, comme compagnon de route, et ami de toujours, Bertrand DELANOË, boussole pour bon nombre d'entre nous. Avec la "Bande du 18e", Jospin, DELANOË, Estier, et VAILLANT, ont ainsi noué de solides relations politiques, amicales et personnelles, dont les travées du Conseil de Paris sont aujourd'hui les témoins.

Habitant du 6e arrondissement, rue du Regard, Lionel Jospin avait ses habitudes boulevard Raspail et dans les restaurants alentour. Il n'était pas rare de le croiser dans la rue, déambulant simplement, ou accompagné d'un ami, à Saint-Germain-des-Prés, ou dans le quartier Saint-Placide.

Au-delà de Paris, Lionel Jospin occupait une place importante dans notre vie démocratique. A travers les responsabilités qu'il a exercées, l'homme d'Etat a contribué à des réformes qui ont durablement et positivement influencé notre pays. Je pense à la parité en politique, au P.A.C.S., ou encore, à la couverture maladie universelle.

Au-delà des sensibilités politiques de chacun, beaucoup reconnaissent en lui une exigence particulière dans l'exercice du pouvoir, le respect des institutions, une sobriété dans la parole publique, et une conception exigeante de l'engagement républicain, mais aussi, le goût du rassemblement. A une époque où le débat public est souvent brutal et plus immédiat, au niveau local comme au niveau international, guidé par la violence des réseaux sociaux et du monde médiatique, son parcours rappelle l'importance du respect démocratique et du dialogue républicain.

Pour les jeunes générations d'élus comme la mienne, cet héritage demeure utile. Il rappelle que l'engagement politique peut se vivre avec conviction, mais aussi avec sérieux, tempérance, et respect des adversaires. En lui rendant hommage, aujourd'hui, le Conseil de Paris salue donc non seulement un ancien Premier Ministre, un élu parisien, mais aussi une personnalité qui a compté dans l'histoire politique de la Ve République, et dans notre vie démocratique.

Nous pensons, ce matin, à sa famille, à tous ses proches, camarades, compagnons de route, et amis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Sophia CHIKIROU, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, avec l'ensemble des élus de mon groupe, le Nouveau Paris Populaire, nous nous joignons à cet hommage à Lionel Jospin. Nous saluons la personnalité politique qui a marqué la gauche et qui a marqué notre pays, notamment grâce aux grandes réformes sociales dont il a permis l'adoption. Je pense à la réduction du temps de travail sans perte de salaire, à la couverture maladie universelle, au pacte civil de solidarité, le P.A.C.S., ouvert aux couples homosexuels, des réformes qui sont toujours là, aujourd'hui, et dont les Français, des millions de Français, profitent.

Ce sont des avancées qui n'ont pas été des concessions accordées d'en haut. Elles étaient le résultat de luttes sociales profondes, de mobilisations collectives, d'un rapport de force porté par la gauche et par le mouvement social, et au-delà des débats et des désaccords que chacun peut avoir avec l'histoire politique du XXe siècle et de ce début de XXIe siècle, ces conquêtes ont indéniablement changé la vie, concrètement, de millions de personnes, et elles sont aujourd'hui, elles demeurent encore aujourd'hui des repères dans notre histoire sociale et républicaine.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille, à ses proches et aux militants du Parti socialiste. Vous gardez les cendres, nous, les Insoumis, nous voulons garder la flamme, celle des conquêtes sociales, de la justice, de l'écologie populaire, et des nouveaux droits à inventer pour notre temps.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe Paris au centre.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous rendons aujourd'hui hommage à Lionel Jospin, une des grandes figures de la vie politique française, dont l'engagement a profondément

marqué la gauche républicaine et l'action publique de notre pays. Au-delà des sensibilités politiques, chacun reconnaît en lui un homme d'Etat, animé par une haute idée de la République et de la démocratie, une haute idée de la justice et du service public.

Pendant plusieurs décennies, Lionel Jospin aura incarné une gauche de Gouvernement attachée à la justice sociale. Premier Ministre de 1997 à 2002, il a conduit des réformes qui ont durablement renforcé la société française : les emplois jeunes, la couverture maladie universelle, le P.A.C.S., ou encore l'allocation d'autonomie. Profondément attaché à l'égalité, il fait inscrire dans la Constitution l'obligation de parité que personne, désormais, ne peut plus contester.

Tous aussi, ou presque, nous avons ce souvenir ancré en nous de cette soirée d'avril 2022 qui conduira au rejet de l'extrême droite par plus de 80 % de la population, à son appel, entre autres, mais l'hommage que nous lui rendons aujourd'hui dépasse son seul bilan gouvernemental. Lionel Jospin a toujours défendu une certaine éthique de la vie publique, le respect des institutions, la sobriété dans l'exercice du pouvoir, et le goût du débat démocratique. Dans une époque souvent marquée par la brutalisation du débat public, cette exigence de responsabilité mérite d'être saluée et rappelée aux jeunes générations. Son parcours rappelle aussi l'importance du dialogue entre les sensibilités républicaines qui fondent notre démocratie, ce qu'il a fait avec application et succès entre 1997 et 2022.

Au nom de notre groupe Paris au centre, je souhaite donc saluer la mémoire, l'engagement, et l'héritage politique de Lionel Jospin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à toutes et à tous pour vos témoignages, merci encore à la famille.

Je vous propose une suspension de séance de cinq minutes, le temps de raccompagner la famille, et je reviens pour rendre hommage à M. Patrick Trémège.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures trente-sept minutes, est reprise à neuf heures quarante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, merci beaucoup. Merci à toutes et à tous de prendre place.

Hommage à M. Patrick Trémège.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je souhaite rendre hommage, ce matin, à notre collègue Patrick Trémège, ancien député de Paris, ancien adjoint au Maire et Conseiller de Paris, qui nous a quittés le 11 mars dernier, à l'âge de 71 ans. Prenons un moment pour saluer la mémoire de celui qui a consacré l'essentiel de sa vie à Paris, et plus particulièrement au 13^e arrondissement, qu'il affectionnait tant.

On comprend parfois la vérité d'un homme en sachant d'où il vient. Pour Patrick Trémège, c'était Madagascar, l'île qui l'a vu naître, et qu'il n'a jamais oubliée, s'engageant sans relâche pour garantir l'accès à l'eau à des populations locales qui en étaient privées. A sa fidélité de naissance pour Madagascar, s'est ajoutée une fidélité de cœur pour le 13^e arrondissement et pour ses habitants, Monsieur le maire. Il en devint adjoint à 29 ans seulement, en 1983. Il a mené ses 30 années de mandat avec constance et responsabilité, aguerri par son travail auprès d'Henry WOLF à Meudon, dont il était devenu chef de cabinet à 27 ans. De la Butte-aux-Cailles à l'avenue d'Ivry, il a travaillé avec ténacité pour son arrondissement et ses habitants, à la Région, en tant que conseiller régional, et dans sa circonscription, en tant que député.

En 1989, Jacques Chirac, Maire de Paris, le nomme Conseiller délégué chargé de l'environnement. Patrick Trémège portera cette délégation pendant plus d'une décennie. De la gestion des déchets à la propreté, en passant par la qualité de l'air, il a travaillé à améliorer la qualité de services proposés aux Parisiennes et aux Parisiens. Cette sensibilité à l'environnement, il la conservera jusqu'à son dernier mandat, achevé en 2014, et durant lequel il siège dans de nombreuses instances, comme le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, ou l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs. Des cabinets ministériels aux bancs du Conseil régional d'Île-de-France et de l'Assemblée nationale, il n'oubliera jamais le sens de la proximité, de l'écoute, et cette conviction que nous partageons : les réponses les plus justes se construisent à l'échelle de la Ville.

Il a servi Paris avec un sens de l'institution et un respect profond des Parisiennes et des Parisiens. Ceux qui l'ont connu, et je l'ai connu quand je travaillais aux côtés de Bertrand DELANOË, savent que c'était une boussole. Son parcours est celui d'un homme attaché à notre ville, dont il a fait sa terre d'adoption. Je veux saluer la mémoire de cet homme qui a consacré une grande part de sa vie à Paris, et au 13^e arrondissement, qui perd l'un des siens.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à son épouse, Claire, à sa fille, Marine, à l'ensemble de sa famille et de ses proches, les condoléances de notre Assemblée.

Nous allons observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

La parole est à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Mes chers collègues, au nom du groupe Socialiste et divers gauche, mais évidemment, aussi, en tant que maire du 13e arrondissement, je veux saluer la mémoire de Patrick Trémège. Nous n'étions pas du même bord politique. Nous ne portons pas le même maillot, mais nous avons en partage une même passion : Paris, et plus particulièrement le 13e arrondissement, auquel il aura consacré une très grande partie de sa vie politique, vous l'avez rappelé à l'instant, Monsieur le Maire.

Pendant plus de 30 ans, Patrick Trémège aura été une figure connue et reconnue de notre arrondissement. Elu de terrain, profondément attaché à ses habitants, il avait cette fidélité à l'engagement local qui force le respect, au-delà des appartenances partisans. Beaucoup, ici, ont croisé sa route, débattu avec lui, parfois combattu ses idées, cela pouvait m'arriver, mais toujours reconnu son investissement et sa constance dans la vie démocratique parisienne. Pour le 13e aussi, il aimait me rappeler que la première piste cyclable dans l'arrondissement, c'était à son initiative, et il le faisait régulièrement. Son parcours témoigne d'un engagement ancien au sein de la collectivité, Conseiller de Paris, adjoint au Maire de Paris, député, conseiller régional, vous l'avez rappelé.

Je veux aussi ici saluer sa liberté d'esprit, son humour souvent pince-sans-rire, et nous avons souvent devisé sur les marchés, notamment, y compris après qu'il avait mis fin à sa vie publique. Nous partagions l'envie, et pas que l'envie, d'ailleurs, de garder un esprit libre, de garder une liberté de parole et d'analyse.

Vous l'avez compris, il y avait entre nous une estime réciproque. J'étais présent à ses obsèques, auprès de sa famille, et de ses proches, mais ma présence n'était pas seulement institutionnelle. Elle était plus personnelle, pour partager la peine de le voir nous quitter trop tôt, et je veux adresser une pensée sincère à son épouse et à sa fille, à l'ensemble de sa famille, ainsi qu'à ses amis, et à ses anciens compagnons d'engagement.

Parce qu'il est naturel que sa famille politique puisse lui rendre un hommage plus personnel, je ne serai pas plus long pour laisser naturellement nos collègues de la droite parisienne s'exprimer plus largement sur celui qui fut l'un des leurs, pendant de nombreuses années.

Merci à vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole pour rendre hommage à Patrick Trémège, parti brutalement, trop jeune, seulement 71 ans, à la veille des élections municipales. C'est tout un symbole, car les municipales ont marqué sa vie. Il fut élu de Paris pendant pas moins de 37 ans, plus de la moitié de sa vie. Elu très jeune, à 29 ans, en 1983, Conseiller de Paris dans le 13e arrondissement, il l'est resté jusqu'en 2020, connaissant la majorité pendant 18 ans, et l'opposition pendant 19 ans, moitié-moitié, là aussi. Patrick était un centriste.

Il n'était pas prédestiné pour la politique. C'est le hasard d'une rencontre qui en a décidé, l'ancien Ministre Max Lejeune, socialiste en rupture. Patrick fait sa connaissance au tournant des années 1970-1980, lorsque celui-ci dirigeait le Parti social-démocrate, le P.S.D, formation ayant intégré l'U.D.F., le parti confédéral, créé à l'initiative du Président Giscard d'Estaing. Au moment des élections municipales de 1983, dans le cadre des accords avec le R.P.R. de Jacques Chirac, l'U.D.F. place quelques jeunes dans des arrondissements difficiles. Patrick représente le P.S.D. dans le 13e, un arrondissement qui est un bastion de la gauche, à ce moment, déjà.

A l'issue d'une campagne menée tambour battant avec Jacques TOUBON, l'arrondissement bascule dans le cadre du premier "grand chelem". Patrick devient Conseiller de Paris. C'est le début d'un engagement pour quatre décennies pour le 13e arrondissement, dont il devient adjoint au maire, en charge notamment de la voirie. Il était fier de rappeler qu'il était l'inventeur des "quartiers tranquilles", ancêtres des zones 30, et peut-être même des rues aux écoles.

En 1986, il entre au cabinet d'André Santini, Ministre de Jacques Chirac, encore Jacques Chirac ! Il m'en parlait souvent comme d'une expérience très formatrice, très exigeante. Il n'avait pas droit aux "je crois", "je pense que". Il fallait des certitudes. En 1989, réélu au Conseil de Paris, Patrick obtient de Jacques Chirac une délégation, puis devient son adjoint en charge de l'environnement et de la propreté, thèmes qui lui sont chers. C'est alors la réorganisation, notamment, des services, avec un système de partage avec le privé, encore en cours aujourd'hui. Il garde cette importante délégation sous Jean Tiberi, entre 1995 et 2001.

En 1993, il participe à l'extraordinaire aventure des élections législatives, marquées par le triomphe de Jacques Chirac, et le raz-de-marée de la droite et du centre à l'Assemblée nationale. Après la mairie du 13e, ce sont les deux circonscriptions qui basculent. Patrick est le suppléant d'Anne-Marie COUDERC dans la 9e circonscription, et il devient député en 1995, lorsque celle-ci est nommée Ministre du Gouvernement Juppé.

Spécialiste des questions environnementales, il est alors rapporteur de la loi sur l'eau, sujet qui lui est cher, car au-delà de la politique locale et nationale, il y a son engagement humanitaire international, qui, comme Monsieur le Maire l'a rappelé, n'est pas sans lien avec ses origines, sa terre de naissance, la magnifique île de Madagascar, où il aimait tant se ressourcer. Il y a vécu ses très belles années de jeunesse et y a rencontré sa femme, Claire. Il a gardé une profonde préoccupation pour l'indispensable aide au développement, et tout particulièrement, vous le disiez, l'accès à l'eau potable, souci de l'environnement qu'il a transmis à sa fille, Marine. Après 2001, c'est à travers le S.I.A.A.P., notamment, qu'il a poursuivi cet engagement.

La période qui suivit la défaite de 2001, à Paris et dans le 13e, est plus difficile, mais le combat politique s'est poursuivi, toujours dans le respect des autres, dans la courtoisie, dans l'humanisme. C'est là que je l'ai connu, alors que dans le sillage d'Alain MADELIN, il avait rejoint, avec ses amis de démocratie libérale, l'U.M.P., fondé par Jacques Chirac, encore lui, comme un fil directeur.

Centriste, libéral, humaniste, passionné par l'échange, doté d'une capacité d'analyse très fine des situations, orateur de talent dans cet hémicycle et dans les réunions publiques, d'un humour truculent, souvent désopilant, c'était Patrick Trémège, et j'ai eu l'occasion de le dire en Conseil du 13e arrondissement, j'aimerais qu'une rue, un espace... Lui habitait rue du Chef-de-la-Ville, le nom était quand même bien adapté, mais qu'une rue ou un espace porte son nom dans le 13e arrondissement, vous le disiez, qui lui était cher, qui nous est cher.

J'adresse, au nom du groupe "Paris Liberté !", et en particulier, avec ma collègue Emmanuelle DAUVERGNE, qui était évidemment très proche, toutes nos condoléances et notre affection à Claire, à Marine, à ses petits-enfants, dont il était si fier.

Patrick, tu nous manques.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe Paris au centre.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est avec émotion que nous rendons aujourd'hui hommage à Patrick Trémège, disparu au mois de mars dernier, après plus de quarante années d'engagement au service de Paris, du 13e arrondissement, et de la vie publique.

Pour beaucoup de Parisiens, et tout particulièrement pour les habitants du 13e arrondissement, Patrick Trémège n'était pas simplement un élu. Il était une présence familière, profondément attaché à cet arrondissement. Il en connaissait les rues, les mutations, les fragilités, comme les promesses. Il l'a servi avec constance, dans la fidélité à ses convictions, et dans une attention réelle portée au quotidien des habitants.

Elu au Conseil de Paris dès 1983, adjoint au maire du 13e, aux côtés de Jacques TOUBON, puis adjoint au Maire de Paris, député de Paris, entre 1995 et 1997, conseiller régional, Patrick Trémège aura exercé toutes ces responsabilités avec une même exigence : défendre la qualité de vie des Parisiens et préparer l'avenir de la Capitale. Son engagement en faveur du 13e arrondissement s'inscrivait dans une vision concrète de l'action publique. Avec Jacques TOUBON, il accompagna les grandes transformations de ce territoire, tout en demeurant attentif à ce qui fait le quotidien des habitants : des espaces publics entretenus, une circulation apaisée, des services publics accessibles, un environnement plus sain pour chacun.

Très tôt, Patrick Trémège porta les questions environnementales dans le débat public. A Paris, dans notre Assemblée, comme au Conseil régional, où il présida la commission environnement, il s'attacha à promouvoir les politiques de propreté, de gestion des ressources, et de protection de l'environnement. A l'Assemblée nationale, il participa aux travaux ayant conduit à la loi sur l'air, témoignant d'une préoccupation constante en faveur de la santé environnementale.

Parmi les combats qu'il mena également avec persévérance, figure la question des ressources essentielles. Pour lui, la question de l'eau relevait à la fois de la justice sociale, de la responsabilité publique, et de l'avenir de nos territoires. Pour lui, l'eau n'était pas simplement une infrastructure, ou un service, elle constituait un bien commun qui appelait vigilance, investissement, et solidarité.

Ceux qui ont travaillé à ses côtés se souviennent d'un homme de convictions, exigeant dans le travail, parfois passionné dans les échanges, mais toujours animé par le sens du service public et une conviction sincère : une Ville bien administrée est une Ville qui respecte ses habitants.

Alors, nous voulons aujourd'hui saluer un élu qui aura consacré une grande partie de sa vie à Paris et à ses habitants. Le 13e perd l'un de ses serviteurs fidèles, Paris, une figure de son histoire récente, et notre Assemblée, un homme courtois, talentueux, facétieux, aussi.

A son épouse, Claire, à sa fille, Marine, à ses proches, à tous ceux et celles qui ont partagé son engagement, j'adresse, au nom du groupe Paris au centre, nos condoléances les plus sincères.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chers collègues.

Trois minutes de suspension de séance, le temps que j'aille saluer la famille et nous reprendrons l'ordre du jour de notre Conseil.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante-six minutes, est reprise à 10 heures, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance exceptionnelle du 14 avril 2026 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux de la séance du 29 mars 2026 et de la séance exceptionnelle du 14 avril 2026 ont été publiés au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Sur ces documents, y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer, dans le cadre de la procédure d'urgence, sur l'examen du projet de délibération 2026 DGRI 29, relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Narges MOHAMMADI. Je vous propose de voter à main levée pour adopter cette procédure d'urgence. Il s'agit bien uniquement de la procédure d'urgence, à ce stade.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Le projet de délibération DGRI 29 sera donc inscrit en 7e Commission.

2026 SG 11 - Communication relative à l'entretien, l'amélioration et la transformation de l'espace public parisien.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'intégration des enjeux de biodiversité et de condition animale dans l'aménagement de l'espace public parisien.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'un comité du design et du mobilier urbain de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la gouvernance et les modalités de mise en œuvre de l'esthétique et du beau à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'établissement d'une grande campagne annuelle de nettoyage des bancs parisiens.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'amélioration de l'information et de la concertation des commerçants lors des projets d'aménagement de l'espace public.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la prise en compte systématique du genre dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une politique ambitieuse d'égalité réelle entre les hommes et les femmes dans l'espace public.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la démarchandisation de l'espace public et du patrimoine culturel.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la publication de mesures concrètes et chiffrées pour un espace public entretenu, amélioré et transformé.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'esthétique de l'espace public.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'accessibilité universelle de l'espace public parisien.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la création d'un plan de circulation globale.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la protection des piétons dans l'espace public parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très chers collègues, la conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ma proposition, sur le thème de l'entretien, de l'amélioration et de la transformation de l'espace public. Ce débat inclura, dans les temps de parole définis, la présentation des vœux. Merci à chacune et à chacun d'y veiller.

Je vais commencer par introduire ce débat.

Ce premier Conseil de Paris, après le Conseil d'urgence que j'avais convoqué, a pour objet ce qui est la première exigence des Parisiennes et des Parisiens : une ville plus propre, plus apaisée, plus accessible. L'espace public, cet espace que les Parisiennes et les Parisiens partagent avec celles et ceux qui y vivent, qui y travaillent, qui y passent, qui y font un voyage, pour leur vie personnelle, pour leur vie professionnelle, dans la plus belle ville du monde. Cette ville qu'il faut partager, cette ville que les Parisiennes et les Parisiens veulent débordante de vie et également régulièrement nettoyée, dynamique, et apaisée, à la fois foisonnante et régulée. Une capitale de niveau mondial, dans laquelle les habitantes et les habitants veulent pouvoir vivre comme dans un village. Ce paradoxe parisien est notre force. C'est ce qui fait de Paris une ville comme aucune autre. C'est ce qui doit nous amener à inventer une nouvelle méthode.

C'est le sens de ce plan, qui représente une étape dans la transformation de l'espace public parisien, avec une exigence absolue de la qualité d'exécution. C'est là que les Parisiennes et les Parisiens nous attendent. Il ne s'agit plus de promettre, mais de délivrer. Que chacune puisse se rendre compte que les rues sont mieux tenues, que l'espace public est mieux respecté, et que la ville est plus agréable à vivre.

Nous avons identifié 1.000 points noirs dans la Capitale, qui doivent être traités en priorité, avec des moyens renforcés, en coordination extrêmement étroite, évidemment, avec les maires d'arrondissement. Les Parisiennes et les Parisiens jugeront de notre qualité d'exécution à chaque coin de rue, ou en bas de chez eux. Ce sont ces points noirs les plus difficiles. Nous devons tout mettre en œuvre pour les traiter dès aujourd'hui, demain, après-demain, et chaque matin, cela recommence.

Nous devons aussi, en toute transparence, démontrer les résultats de notre action. Aucun mètre carré d'espace public ne doit être laissé à l'abandon. C'est évidemment inacceptable pour les Parisiennes et les Parisiens et, en tant que Maire, je ne l'accepte pas.

Trois principes guideront notre action. D'abord, l'accessibilité universelle. Le droit à la ville, notamment pour nos aînés et les personnes à mobilité réduite. Ensuite, l'égalité entre les femmes et les hommes, pour un espace public plus sûr. Enfin, une ville à hauteur d'enfant, plus piétonne, plus verte, plus agréable à vivre, plus sécurisante.

Dans ce cadre, j'ai décidé de décliner cette ambition autour de cinq priorités. La première, mieux vivre l'espace public au quotidien. Il faut un changement radical de méthode et de comportement. De méthode, sur la coordination des travaux publics comme privés, de comportement, face aux incivilités, notamment dans les secteurs les plus fréquentés de Paris.

Deuxièmement, protéger les usagers. Nous devons faire de la sécurité des piétons et des cyclistes une priorité absolue, avec un objectif zéro mort et zéro blessé grave, notamment grâce à la création d'une brigade de la police municipale spécialisée contre les violences motorisées.

Troisièmement, nous devons transformer la ville pour un espace public mieux adapté au changement climatique. Paris doit continuer à être plus verte et plus agréable à vivre. Nous allons poursuivre la transformation écologique de la ville et de son espace public. Nous créerons 80 cœurs piétons, des rues apaisées qui permettront de relier les lieux du quotidien, comme les écoles, les bibliothèques, les équipements sportifs, et les commerces.

Nous devons également améliorer, c'est le quatrième axe, les transports du quotidien. Faire l'accessibilité universelle, cela veut dire renforcer l'offre de bus. Nous déploierons des lignes de bus express, avec un objectif de

fréquence toutes les cinq minutes en heures de pointe. Nous souhaitons, vous le savez, expérimenter le métro 24 heures sur 24 sur les lignes automatisées, pour toutes celles et ceux qui travaillent en horaires décalés, notamment.

Enfin, garantir la qualité d'exécution des projets. Cela veut dire construire les projets avec les maires d'arrondissement, et, bien sûr, avec les habitants, avec les corps intermédiaires de nos quartiers. Cela veut dire aussi veiller à ce que chaque nouvel aménagement respecte la beauté de notre ville. Ce sera le rôle de la nouvelle déléguée générale au design et à l'esthétique, qui posera des exigences claires en matière de qualité des matériaux, d'harmonie du mobilier, et de soin porté aux détails.

L'attention aux détails, voilà un changement radical du mandat qui s'ouvre. Les Parisiennes et les Parisiens vivent à Paris, mais ce qui préoccupe au quotidien, c'est leur Paris, et nous savons les contradictions dans lesquelles nous pouvons nous-mêmes vivre notre vie quotidienne. Leur immeuble, leur rue, leur quartier, leur trajet jusqu'à l'école, jusqu'au travail, le jardin dans lequel ils vont, le week-end, avec leurs enfants. Cette ville qu'ils aiment, dont ils veulent que l'on prenne soin. Dans leur Paris, les Parisiennes et les Parisiens sont attentifs au moindre détail. Ils sont, vous le savez comme moi, très exigeants.

Dans notre action, nous devons faire preuve de la même attention. Pour cela, je compte évidemment sur l'Exécutif, mais plus encore, peut-être, sur l'ensemble des maires d'arrondissement, qui auront un rôle central à jouer pour faire de ce plan une réalité concrète et quotidienne pour les Parisiennes et les Parisiens.

Mes chers collègues, au travail !

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un rappel au règlement de Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne suis pas adepte, comme vous avez pu le remarquer, des rappels au règlement, mais je voudrais en faire un, au titre de l'article 1er, relatif à la communication des documents, parce que nous avons eu cette communication, qui est très importante pour nous tous, peut-être encore plus pour les maires d'arrondissement, le jour, je dis bien le jour, où la commission compétente sur le sujet se réunit. Ce rappel au règlement n'est évidemment pas un rappel à l'ordre, mais c'est un appel raisonnable, Monsieur le Maire, à déposer dans des délais raisonnables, vous voyez que mon propos l'est, les communications, et, si possible, les vœux de l'Exécutif. Je pense qu'il faut quand même qu'on prenne de bonnes habitudes. C'est la condition "sine qua non" d'une démocratie apaisée et d'une opposition responsable.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez totalement raison, Madame la Maire. Nous sommes partagés entre l'envie d'avancer le plus vite possible et de travailler, et puis le respect que nous devons à l'ensemble des composantes. J'y veillerai. Mon Exécutif y veillera. Vous aurez peut-être l'indulgence de me pardonner quand, dans d'exceptionnelles conditions, je ne pourrai pas le mettre en œuvre, mais pour le début de mandature, on nous a invités à travailler rapidement, aussi efficacement que possible. Nous veillerons évidemment à introduire les documents le plus tôt possible.

Je le dis, d'ailleurs, vis-à-vis du Conseil de Paris, mais aussi, je le sais, vis-à-vis des conseils d'arrondissement. C'est un sujet qui doit être ré-évoqué à l'occasion des discussions sur le règlement, entre ceux qui ont le Conseil une semaine avant et ceux qui l'ont 2 semaines avant, je sais que c'est très exigeant pour ceux qui l'ont 15 jours avant, et que cela oblige l'Exécutif à anticiper le plus possible. On essaiera d'y veiller avec efficacité.

2026 SG 11 - Communication relative à l'entretien, l'amélioration et la transformation de l'espace public parisien. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Florence BERTHOUT, mais cette fois, non pas au titre de son rappel à l'ordre, mais de son intervention sur la communication.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Chers collègues, la promesse de transformer Paris en une ville plus propre, plus sûre, et plus belle, a des allures d'ascension de l'Everest par la face Nord. Si je dis cela, c'est parce que l'Exécutif parisien a largement pratiqué, jusqu'à présent, le déni de réalité. Le sentiment d'insécurité et de saleté, et jusqu'à la relativité du beau, sur laquelle, d'ailleurs, ma collègue Emmanuelle HOFFMAN reviendra, ont été mis en avant pour reléguer au second plan les sujets du quotidien, au profit de projets, il est vrai, beaucoup plus visibles en termes de communication, mais déconnectés du terrain. Résultat, une maintenance chaotique de la voirie, une lutte poussive contre les incivilités, un manque structurel, nous le savons tous, des moyens alloués à la propreté, dont, je rappelle, un quart du matériel est immobilisé, sans parler des innombrables chantiers qui enlaidissent Paris.

Alors, dans un tel contexte, je vois dans votre communication, Monsieur le Maire, la reconnaissance implicite, et peut-être courageuse, du temps perdu et de l'inadéquation des moyens déployés. J'y vois également, en tout cas, je l'espère, un tournant, et sur la forme, et sur le fond, dans l'indispensable co-construction avec les maires d'arrondissement, qui restent l'échelon d'intervention et de coordination le plus efficace.

Encore faut-il, pour avancer ensemble, que nous partagions le même diagnostic, et que nous nous mettions d'accord sur le mode opératoire qui nous permettra d'obtenir des résultats tangibles. A cet égard, je voudrais revenir sur trois sujets de préoccupation majeure.

Le premier est celui de la lisibilité et de l'adaptation des moyens à l'échelle de nos arrondissements. Pour ce faire, il faut engager une véritable territorialisation des services à l'échelle de chaque arrondissement. Pour comprendre l'enjeu, je donnerai un seul exemple, le 5e arrondissement. La propreté est gérée par une division qui regroupe les 5e et 6e arrondissements, la voirie est gérée sur les 5, 6, 7 et 14e arrondissements, les espaces verts sur les 5 et 13e arrondissements. Cette situation est intenable. Elle dilue les responsabilités. Elle nuit à la cohérence des interventions.

Il en va de même pour le millefeuille des financements, qui ralentit et complexifie le pilotage des aménagements. Un seul exemple, celui de la végétalisation, enjeu primordial, qui me tient beaucoup à cœur. On pourra financer les projets de végétalisation, totalement ou partiellement, tantôt côté grands projets, tantôt côté dispositif "Embellir votre quartier", tantôt investissement d'intérêt localisé de l'arrondissement, et pourquoi pas, le budget participatif. Avouons-le, difficile de s'y retrouver.

Deuxième sujet de préoccupation, la réalité des pouvoirs des maires. La refonte de la loi P.L.M., en août dernier, a permis d'élire directement le maire d'arrondissement et les maires d'arrondissement. Avancée démocratique, certes, mais avancée en trompe-l'œil, puisqu'elle a totalement laissé de côté la question des compétences des maires d'arrondissement, dont les avis, vous le savez, sont aujourd'hui très largement, et quasiment exclusivement, consultatifs.

Pour autant, vous pouvez, Monsieur le Maire, faire bouger les choses, et sur la nature de ces avis, et sur l'autorité que nous exerçons, ou que nous devrions exercer, "a minima", fonctionnelle, sur les services.

Enfin, nous devons pouvoir disposer de moyens financiers objectivés, et engagés sur la durée. Tout à l'heure, mon collègue Abdoulaye KANTÉ interviendra sur les questions de mobilité et de sécurité. A cet égard, je vous alerte dès à présent sur la suppression, je l'ai déjà fait, des heures supplémentaires, qui empêcheront d'avoir des équipages de notre police municipale entre minuit et deux heures. On ne peut pas en permanence reprendre d'une main ce que nous avons parfois obtenu de haute lutte de l'autre.

Troisième sujet de préoccupation majeure, c'est celui de la coordination et de la cohérence des interventions sur l'espace public. Il est illusoire d'espérer apporter une solution à cette épineuse question en multipliant, comme ce fut le cas, ces dernières années, les encadrants et les notes de service aux injonctions contradictoires. Nous avons avant tout besoin d'équipes renforcées sur le terrain, et aussi un peu d'équité, et il nous faut un cadre réglementaire stable et partagé. Les changements de pied récurrents sur les règlements, en particulier de voiries, ont été des sources permanentes d'inefficacité et de surcoût.

Voilà, Monsieur le Maire, brièvement, ce que je voulais dire, pour laisser la parole à mes collègues. Votre communication n'aborde pas moins de 31 pistes d'amélioration. J'espère que vous voudrez bien retenir, dans mes propos, des propositions concrètes qui permettraient d'avancer en bonne intelligence, au service de notre "ville lumière" et de ses habitants.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire.

C'est décevant, Monsieur le Maire. J'ai un peu travaillé avec vous, lors du Plan local d'Urbanisme. Il y avait un certain niveau de jeu. Là, je dois dire qu'à la lecture de la communication, on est déçu.

Avant d'aborder le fond, la forme. Catalogue de bonnes intentions, et, pardon de le dire, de formules creuses : "Les travaux publics comme privés devront être mieux organisés". Oui ! "Des rues plus propres, plus agréables, et mieux entretenues". Waouh ! "Sur les lieux les plus exposés, une réponse spécifique sera mise en place". Là, je n'ai rien compris : "L'objectif : garantir, dans la durée, un meilleur confort d'usage pour toutes et tous, et répondre à l'attente d'un espace public plus harmonieux, plus lisible, et plus agréable au quotidien". Bon. C'est une litanie de formules comme cela, sur cinq pages, et vous pensez proposer un plan. Vous l'avez dit : "C'est un plan qui va délivrer".

Je suis désolé, Sophia, mais si on nous avait présenté un programme comme cela, à l'époque, franchement... Bon.

En plus, je vais aborder le fond, maintenant : rien de nouveau. Vous avez fait une "resucée" de toutes les communications de la dernière mandature, et même un peu avant. Franchement, je vous soupçonne d'avoir demandé à ChatGPT : "Trouvez-moi tous les plans et faites-moi", comme on dit dans le marketing, un "packaging" et un "fast lifting" pour présenter cela sous un angle nouveau".

Je ne vais pas vous citer toute la liste, parce que je serais un peu cruel, mais "priorité zéro mort, zéro blessé grave". Très bien. C'est le fameux Code de la rue, je n'ai toujours pas compris ce que c'était, qu'on avait voté lors de la précédente mandature. Oui, j'ai voté pour faire plaisir, mais je ne savais pas bien ce que c'était ! C'était parce que c'était David BELLARD, je crois ! Je l'avais voté pour lui faire plaisir.

Le plan Vélo, pareil. "Cœurs piétons", il n'y a rien de nouveau. Les 300 "rues aux écoles", on a même fait une votation avec les 500 rues. Super ! "Embellir votre quartier", la coordination des chantiers... Pareil, on a fait une communication, "Paris, ville du quart d'heure", "Protocole de bonne tenue des chantiers". Toutes les mesures, je le mets à disposition sur les réseaux sociaux, toutes les mesures existent déjà ! Le plan 300 hectares d'ailleurs que nous avons pensé, il est en bonne place. Encore heureux ! Encore heureux !

Une fois que l'on a dit cela, vous avez quand même réussi à oublier l'essentiel, puisque rien sur la fin de la marchandisation de l'espace public, ma collègue Sophia CHIKIROU en dira quelques mots, rien sur l'égalité femmes/hommes, rien sur le surtourisme, juste des petits sujets. Là, vous ne les abordez pas.

Surtout, et peut-être que c'est le seul mérite que je reconnais à votre plan, pardon, votre communication, parce qu'un plan, il y a des moyens d'action, c'est que cela révèle l'impasse budgétaire dans laquelle vous êtes, Monsieur le Maire, puisque toutes ces mesures, si on les chiffre, et nous l'avons fait... Je vous donne quelques exemples. L'accessibilité, c'est plus 96 millions d'euros qu'il va falloir mettre au pot, et c'est bien normal. Le plan Vélo, c'est plus 10 millions d'euros par an qu'il va falloir mettre au pot. Le plan 300 hectares, et j'espère que vous y croyez, c'est plus de 200 millions d'euros par an. Cela a été chiffré par vos propres services et le Secrétariat général de la Ville de Paris, Monsieur le Maire. Or, aux journalistes, vous avez dit : "Enveloppe égale : on fera mieux avec pareil".

De deux choses l'une, Monsieur le Maire : soit vous ne dites pas la vérité, soit, en réalité, vous préparez, et c'est logique, à augmenter les impôts et les moyens, pour pouvoir mettre en œuvre tout ce que vous promettez. Soit vous le faites, soit vous ne le mettez pas en œuvre, et il va falloir l'expliquer aux Parisiennes, aux Parisiens, et à votre majorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non. Cela, augmenter les impôts, c'est votre projet, Monsieur MEUNIER. Par ailleurs, j'ai le souvenir que vous aviez déjà un peu de mal à l'époque : la confusion entre le fonctionnement et l'investissement est une chose que j'aurai l'occasion de vous représenter à d'autres occasions. Ce sont toujours les nouveaux convertis les plus zélés, y compris à l'endroit de leur propre cohérence, mais c'est ainsi.

Madame Maud GATEL, c'est à vous.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous vous livrez ce matin à un exercice d'équilibrisme. Prétendre que vous allez tout changer, sans jamais reconnaître ce qui a échoué, ce qui n'est pas sans poser certains problèmes en matière de sincérité.

Rien de nouveau, disiez-vous, Monsieur MEUNIER. Si, puisqu'aujourd'hui, vous semblez découvrir, après 12 ans d'exercice du pouvoir, que la voirie parisienne est indigne d'une ville française, que l'espace public s'est transformé en jungle, que deux tiers des Parisiennes se sentent en insécurité dans leur quartier et qu'on a laissé se dégrader un patrimoine qui est pourtant celui de tous les Parisiens.

Sur ce sujet, comme sur tant d'autres, nous avons multiplié les alertes et les propositions depuis 12 ans. Vous n'aviez pas de mots assez durs pour dénoncer nos alertes. Sur ce sujet, comme sur bien d'autres, il ne suffit pas de changer d'avis. Il faut assumer ses responsabilités, tirer les enseignements des échecs passés et mettre en place un cadre, à la fois temporel et budgétaire, pour mettre en œuvre ces nouvelles orientations afin de réparer notre ville profondément abîmée.

Vous avez dit, Monsieur le Maire, que vous ne souhaitiez pas "promettre", mais "délivrer". Dans ce cas, il y a un immense impensé, et c'est celui des moyens. Les crédits sont aujourd'hui gelés et vous prétendez revoir tout l'espace public. C'est évidemment le sujet budgétaire, un sujet majeur, et au regard de l'état des finances publiques de la Ville, il nous faudra prioriser.

Pour nous, les priorités sont claires. C'est d'abord remettre de l'ordre dans l'espace public, mobiliser la police municipale pour sanctionner toutes les incivilités, car quand il s'agit de sécurité, il n'y a pas de petites incivilités, et permettre à tous, particulièrement aux femmes, de se sentir en sécurité dans l'espace public, garantir le bon état de la voirie et la qualité des aménagements, notamment cyclables, protéger les usagers les plus fragiles, réparer, sanctuariser, désencombrer les trottoirs, en faisant de Paris une ville réellement pour tous, avec une réelle accessibilité universelle. C'est la raison pour laquelle nous déposons un certain nombre de vœux.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des enjeux, adapter la ville au dérèglement climatique à travers une végétalisation de qualité. Sans budget, sans calendrier, sans priorité, il ne s'agit que de déclarations d'intention. Delphine BÜRKLI et Béatrice LECOUTURIER y reviendront.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est au président, M. COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est là que les Parisiennes et les Parisiens marchent, attendent le bus, accompagnent leurs enfants à l'école, promènent leur chien, manifestent, se croisent, se rencontrent, se tiennent par la main, parfois, là où les enfants jouent, là où on s'assoit quelques minutes sur un banc, et où l'on circule dans des modes de transport qui ne cessent de se diversifier.

Ils nous appartiennent à toutes et tous. C'est notre premier service public, celui que l'on utilise chaque jour, parfois sans même y penser, mais qui structure grandement notre quotidien. Un service public à ciel ouvert, et extrêmement sollicité par des milliers, voire des millions de personnes à Paris, et certainement ce qui permet aussi de mesurer en un clin d'œil la qualité de vie dans un quartier.

A ce titre, notre espace public mérite une vigilance extrêmement forte, une attention accrue et renouvelée, d'abord, en termes d'entretien, de propreté, et de sécurité, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire.

Nous le savons toutes et tous, ici, la demande des Parisiennes et des Parisiens à ce sujet est très forte. Elle va croissant, d'ailleurs, c'est bien normal. Chacun le sait, un trottoir encombré, une terrasse qui déborde, un chantier qui n'en finit pas, un nid-de-poule, ou encore, un dépôt sauvage, toutes ces incivilités compliquent la vie de tous les jours, et sont autant d'obstacles qui pèsent d'abord sur les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les parents avec poussette, les enfants.

Alors, oui, notre espace public mérite une vigilance renforcée, avec un traitement que vous proposez, prioritaire, des 1.000 points noirs identifiés dans la capitale. Loin d'être des détails, c'est, je le sais, et j'y suis confronté chaque jour, en tant que maire d'arrondissement, ce qui permettra d'améliorer très concrètement la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Monsieur MEUNIER, je suis un peu étonné de votre mépris pour ce quotidien.

On touche, là aussi, aux points essentiels de la qualité d'exécution de nos aménagements. Nous souhaitons qu'ils soient plus lisibles, mieux compris, mieux suivis, et mieux évalués. Il est, par exemple, absolument nécessaire que l'entretien d'un aménagement soit pensé dès sa conception, et pas une fois que les difficultés se voient. Toute cette phase de conception doit se faire en lien étroit avec les maires d'arrondissement et les riverains, bien entendu. C'est bien simple, notre ambition pour Paris est d'offrir à toutes et à tous un cadre de vie plus propre, plus agréable, et mieux entretenu.

Je tiens, d'ailleurs, ici à saluer le travail de nos agents sur le terrain, qui, chaque jour, nettoient, entretiennent, et sécurisent notre espace public. Leur mission est difficile, et trop souvent invisibilisée. Ce plan pour améliorer la qualité de l'espace public ne pourra pas se faire sans toutes celles et tous ceux qui y travaillent chaque jour. Je sais que nous pourrions compter sur leur engagement et leur connaissance du terrain. Nous travaillerons main dans la main pour le déploiement de ces nouvelles mesures.

Je tiens aussi à saluer cette volonté politique de ne jamais négliger le quotidien, de lutter contre les irritants, de donner toute sa place au beau. Notre ambition est d'autant plus forte, que nous avons la chance de vivre dans l'une des villes, voire la plus belle ville au monde. Alors, oui, nous devons continuer à transformer Paris, la protéger, la rendre toujours plus belle, plus attractive, plus agréable à vivre.

Nous assumons de dire que le beau ne doit pas être réservé à quelques sites emblématiques. Il doit être partout, au coin de la rue, devant une école, aux abords d'un stade, dans le mobilier urbain, les matériaux, les espaces verts. Une ville belle, ce n'est pas une "ville-musée", une ville figée. C'est une ville où l'on doit aussi trouver sa place dans l'espace public. C'est une ville dont on prend soin, un environnement harmonieux où l'on s'engage partout avec la même application, pour la porte de Clignancourt comme pour la place du Trocadéro. C'est aussi un enjeu pour se sentir bien dans son quartier et dans sa ville.

Mieux vivre l'espace public, c'est aussi mieux protéger celles et ceux qui circulent. La sécurité des piétons est une priorité absolue. L'objectif zéro mort, zéro blessé grave, donne un cap clair. Il suppose de lutter plus fermement contre les comportements dangereux : refus de priorité piétonne, excès de vitesse, non-respect des feux, stationnements dangereux... Cela vaut aussi pour les cyclistes.

Quant à la création d'une brigade spécialisée contre les violences motorisées, elle permettra de cibler les axes les plus accidentogènes, et les comportements dangereux. C'est bien simple, le drame survenu en octobre 2024, avec le meurtre du cycliste Paul Varry, qui nous a tous marqués, ne doit plus jamais se reproduire. Notre espace public, ce n'est pas et ce ne sera jamais la loi du plus fort. Tout au contraire, nous faisons le choix de porter une attention particulière aux femmes, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, celles et ceux pour qui les circulations à Paris sont parfois plus difficiles, voire source d'inquiétudes. C'est une question d'égalité et d'inclusivité. C'est le sens de toute notre action.

Cette politique, c'est donc aussi celle de l'accessibilité. Créer un quartier d'accessibilité augmentée dans chaque arrondissement, conforter le bus comme mode de déplacement accessible. C'est reconnaître que notre Ville doit être praticable par toutes et tous. Le déploiement des 15 lignes de bus express, et l'expérimentation du métro 24

heures sur 24 sur certaines lignes, vont dans le même sens : améliorer les déplacements, notamment pour celles et ceux qui travaillent tôt, tard ou loin.

Alors, oui, l'espace public parisien a connu des mutations très profondes, ces deux dernières décennies, des transformations nécessaires, et saluées dans le monde entier, qui ont permis d'engager Paris dans l'adaptation au réchauffement climatique. Nous avons, de façon totalement inédite, avec une ambition extrêmement forte, végétalisé, piétonnisé, adapté l'espace public aux mobilités actives et non polluantes, et créé un maximum de nouveaux espaces de respiration.

Nous allons évidemment poursuivre et accélérer encore la transformation de Paris. C'est absolument indispensable. La végétalisation massive, la multiplication des îlots de fraîcheur, la poursuite de promenades sur la Petite Ceinture, la végétalisation des berges de Seine, la transformation du périphérique, illustrent cette ambition : rendre Paris plus belle, et aussi, surtout, plus calme, plus résiliente, plus vivable.

Je veux insister sur la ville à hauteur d'enfant, avec la création de 80 cœurs piétons qui permettront de relier les écoles, les bibliothèques, les espaces verts, les équipements sportifs, et, plus largement, les espaces de rencontre dans les quartiers.

Avec du mobilier urbain adapté aux plus jeunes, des fontaines accessibles, des bancs ou des sièges adaptés, des traversées sécurisées, des espaces ombragés devant les écoles, c'est une nouvelle façon de voir et de concevoir la ville, avec un espace public plus sûr, confortable, et accueillant, et aussi pour les plus petits.

Voilà notre cap : faire de l'espace public un lieu de vie plus propre, plus beau, plus sûr, plus accessible, et plus végétalisé, un espace public où chacun a sa place, où chacun se sent bien et respecté, qui protège et qui apaise. C'est un engagement de tous les jours. C'est un grand défi, un grand défi partagé avec les maires d'arrondissement. Des actions concrètes, qui peuvent parfois sembler modestes, ou qui transforment de manière plus radicale l'espace, mais qui témoignent d'une même grande ambition politique : celle d'une ville vivante, une ville populaire, qui prend soin de ses habitants, de ses quartiers, une ville fidèle à son histoire et à son patrimoine, mais pleinement tournée vers les défis de demain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est au président, M. DURAND.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Nos remerciements, d'abord, pour le travail réalisé sur cette communication, qui est un sujet qui nous est très cher, notamment parce qu'il est porté, dans l'Exécutif, par notre collègue Dan LERT, en charge des transports, des mobilités, et par Aminata NIAKATÉ, en charge de la végétalisation de cet espace public, de la biodiversité et de la condition animale.

Cette communication reprend un certain nombre des engagements que nous avons pris devant les Parisiennes et les Parisiens, parce que le mandat que nous avons, c'est de poursuivre la transformation de la ville, et même de l'accentuer, avec cet objectif d'aboutir à une ville moins polluée et adaptée aux épisodes caniculaires.

Pardon, cher Émile MEUNIER, de penser que refaire et continuer de faire, voire accentuer ce que l'on a fait sous la précédente mandature n'est pas une mauvaise chose, et que c'est peut-être même pour cela que nous avons gagné cette élection. C'est pour cela, d'ailleurs, que les écologistes seront très attentifs et très vigilants à ce que les lignes budgétaires dédiées à cet enjeu soient à la hauteur. Notre P.L.U. est bioclimatique. Il faut que notre plan d'investissement de la mandature le soit aussi.

Néanmoins, une petite surprise à la lecture de cette communication, avec cette priorité, cette boussole, qui serait celle du beau, du propre, et du sécurisé. Evidemment, ce sont des objectifs importants, mais nous rappelons que le droit au vert, à la nature, à la fraîcheur, c'est cela, qui doit être la boussole de la mandature. On le doit aux habitantes et aux habitants de notre ville, notamment aux personnes qui vivent dans les quartiers populaires. Nous leur devons un espace public qui est radicalement modifié, débitumé, et désimperméabilisé. Nous leur devons une végétalisation massive, et, je dirais même, une reconquête végétale, permettant le retour de la nature en ville, partout où cela est possible.

Nous ne planterons donc pas, nous n'aménagerons pas uniquement parce que cela correspond à une vision qui serait esthétisante de la ville. Je dirais même que cela ne doit pas être le premier objectif. On transforme la ville, car cela va changer la vie des gens, pour rafraîchir, pour apaiser, pour réduire les pollutions, et pour développer la biodiversité.

Puis, après tout, qu'est-ce qui est beau ? Ou plutôt, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Quelques exemples : un pied d'arbre végétalisé avec des herbes folles, est-ce que c'est moche ? Des balisettes en plastique qui permettent de réaliser rapidement et de manière réversible une piste cyclable, est-ce que c'est moche ? La Petite Ceinture, avec sa nature foisonnante et ses tags, est-ce que c'est moche ? N'imposons donc pas une vision étriquée de l'esthétique, au

risque d'imposer une sorte d'uniformisation, fondée sur une culture qui est, je le crains, majoritairement bourgeoise, au détriment de la diversité et de la mixité des cultures qui se rencontrent et s'expriment dans notre capitale.

Pour faire bref, l'esthétique parisienne, ce n'est pas juste celle des prétendus "beaux quartiers". Si nous allons plus loin, une esthétique adaptée au dérèglement climatique, c'est une autre esthétique de la ville que celle du passé. Nous n'arriverons pas à massifier la végétalisation de la ville si nous nous imposons des standards esthétiques et d'entretien d'un autre temps. Nous devons prioriser ce qui va être utile, ce qui va rafraîchir notre ville, ce qui va ramener la biodiversité à Paris, ce qui va créer des lieux de cohésion sociale. En bref, apprenons à trouver beau ce qui nous apportera tous ces bienfaits.

Enfin, vous évoquez l'identité parisienne comme une ligne directrice des aménagements et du mobilier urbain, mais l'identité de Paris est mouvante, et ce serait une erreur de la figer dans une vision patrimoniale. On ne peut pas la résumer à l'inventaire d'un catalogue de revêtements et de mobiliers dont on ne pourrait déroger. C'est pourquoi, nous impliquons et nous instaurons le fait que nous devons garder le droit à l'expérimentation et à la nouveauté. Ne nous enfermons pas dans une vision patrimoniale de la ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le président CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, quatre ans après votre "Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne", qui n'a d'ailleurs fait l'objet d'absolument aucun bilan, aucune étude sérieuse, vous nous proposez, aujourd'hui, un nouveau projet de délibération fleuve, qui ressemble plutôt à un catalogue de poncifs, alors même que nous n'avons aucune visibilité sur les quatre dernières années.

Je vois bien, évidemment, votre souci d'avoir un esprit de clarté, voire de pédagogie, mais je voudrais quand même vous rappeler que lorsqu'on est depuis 20 ans à la tête de la collectivité parisienne, vous et votre majorité, il n'est plus temps d'expliquer. Il est plutôt temps de rendre des comptes, et, en l'espèce, les chiffres sont clairs : 85 %...

Soyez moins prétentieux, Monsieur BROSSAT ! Ce n'est pas vous qui avez gagné, c'est M. Emmanuel GRÉGOIRE. Vous, sous vos couleurs, on ne sait pas ce que cela représente. Bref.

85 % des Parisiens attestent que la ville est sale, est mal gérée, que les bus parisiens connaissent une baisse, voire un effondrement de leur occupation, puisque c'est moins 20 %, sous l'ancienne mandature, de fréquentation, alors que la Région, que vous avez vilipendée pendant des années et des années, et que maintenant, vous encensez pour collaborer avec elle, a mis des moyens considérables, mais le problème des bus, Monsieur BROSSAT comme Monsieur GRÉGOIRE, c'est que c'est vous qui les obstruez ! Ils ont perdu 9 kilomètres heure, en gros, sous la dernière mandature, pour les lignes les plus fréquentées, tout simplement précisément à cause de vos aménagements urbains qui sont complètement loufoques, donc, avant de penser à l'"hyperbus", il faut penser tout simplement au bus, celui du quotidien des Parisiens.

Dernièrement, comment ne pas être surpris d'un autre impensé de votre projet de délibération, c'est celui de la police municipale, dont vous nous indiquez qu'il faut qu'elle accentue encore son effort, qu'elle intensifie son effort sur la coercition des automobilistes, mais, Monsieur le Maire, 94 % des activités contraventionnelles de la police municipale sont déjà dédiés aux infrastructures routières ! Vous êtes déjà au maximum, au taquet, de ce que vous pouvez faire avec elle ! Alors, vous allez peut-être recruter davantage, leur demander de contrôler encore plus. Elle le fera, comme elle le fait aujourd'hui. Six personnes sur un automobiliste, je ne suis pas convaincu que ce soit là l'horizon le plus raisonnable pour cette police municipale.

Alors, vous nous parlez d'étude d'impact, dans votre projet de délibération, Monsieur le Maire, mais je vous invite à l'appliquer d'abord à vous-même, car "charité bien ordonnée commence toujours par soi-même". Aucune indication, cela a été dit par mes collègues, notamment par Florence BERTHOUT, aucune indication sur l'impact en termes budgétaires, ou encore, en termes de ressources humaines, aucune indication sur un prévisionnel calendaire, et aucune hiérarchisation. Au fait, dans vos priorités, tout est prioritaire, dans vos délibérations, et quand tout est prioritaire, écoutez, plus rien ne l'est, "in fine" !

Alors, Monsieur le Maire, personne ne vous attendait sur un projet de délibération fleuve, aux termes tout à fait verbeux, et, encore une fois, je rejoins mes collègues de l'extrême gauche : c'est rempli de poncifs lénifiants. C'est absolument épuisant, épuisant ! Mais ce que je voulais vous dire, c'est que les Parisiens ne vous attendent que sur une seule chose : régler les problèmes les uns derrière les autres de ce qui ne fonctionne pas, au premier rang desquels figure la propreté, car quand 85 % des Parisiens considèrent que leur ville est sale. Cela veut vraiment dire qu'il faut s'en occuper en priorité, et ne pas ergoter sur l'exigence de propreté, ou sur la lutte contre les encombrements, etc.

En l'espèce, Monsieur le Maire, force est de constater que cela ne fonctionne pas, car avec un budget de 716 millions d'euros en fonctionnement, et de 400 millions d'euros en investissement, on voit bien que vous n'y arrivez pas, et c'est la raison pour laquelle vous nous proposez votre système de priorisation sur 1.000 points noirs.

Je voudrais quand même rappeler à mes collègues qu'à Paris, il y a 6.000 voies de passage. Vous proposez donc d'en prioriser 1.000, mais ce qui veut dire, Monsieur le Maire, qu'"a contrario", soit vous allez dégrader la qualité de service de leur réseau secondaire, en faisant assumer la responsabilité politique sur les maires d'arrondissement, soit vous serez obligé de renforcer les moyens. Or, vous nous avez indiqué, dans le projet de délibération, que vous resterez à peu près à moyens constants, et, de toute façon, vous n'avez plus les ressources pour pouvoir recruter, ou dépenser d'avantage, car vous avez vidé la caisse.

Alors, de deux choses l'une : soit vous augmentez, soit vous dégradez la qualité de service, et nous, nous vous proposons une voie alternative, et la voie qui est de loin la plus raisonnable, c'est celle de la privatisation intégrale de la propreté à Paris, du nettoyage, jusqu'à la collecte. C'est une voie raisonnable et qui existe dans beaucoup de villes à l'international, ou même en France. Ce n'est pas un saut dans le vide.

Je rappelle que Londres, qui est une ville de gauche, le fait, l'applique partiellement. Je vous rappelle que Madrid le fait également. Je vous rappelle que Bordeaux et que Lyon, Lyon, qui a un maire écologiste, n'est jamais revenu dessus. Il s'est privatisé en grande partie, depuis 2017. Cela veut certainement dire que les résultats sont plutôt au rendez-vous que l'inverse.

Or, vous, avec vos 7.500 agents, vous n'y arrivez pas, pour une raison très simple. C'est que le statut de la fonction publique vous empêche toute agilité et toute souplesse. Or, les pics de dégradation de l'espace public sont essentiellement le week-end, ou le soir, ou aux pauses méridiennes, là où vous avez besoin d'effectifs, et là où vous en disposez le moins.

Monsieur le Maire, nous ne sommes pas idiots. Nous savons bien que cela ne se met pas en œuvre du jour au lendemain, et qu'il faut y aller avec progressivité. Nous pensons qu'en début de mandat, c'est le bon moment pour le faire. Cela vous permettrait de disposer de quatre ou cinq ans de montée en charge progressive, et ce n'est pas un sujet aveugle, pour Paris, car je vous rappelle qu'à Paris, la collecte des déchets est déjà privatisée pour la moitié des arrondissements, depuis déjà de très nombreuses années.

Nous savons aussi, par un rapport de la Chambre régionale des comptes, que ce système fonctionne : plus de 16 % de productivité pour le privé, par rapport au public. Osez transgresser, Monsieur le Maire ! Osez généraliser, pour rendre le système de la collecte plus cohérent, d'aller jusqu'au bout de la privatisation, de la mettre sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique des maires d'arrondissement. Allez encore plus loin, notamment en commençant par les maires d'arrondissement qui seraient favorables d'expérimenter la privatisation du nettoyage dans les arrondissements qui le souhaiteraient, avec un accompagnement, évidemment, dédié, des agents de la fonction publique.

Je voudrais dire à mes collègues, que dans les communes qui ont tenté cette expérimentation, les agents ont fait le choix de basculer dans le privé, car ils y étaient mieux traités, et mieux rémunérés, donc, c'est possible, et je rappelle que les avantages sont nombreux en termes d'agilité, en termes économiques. On estime que c'est de l'ordre de 50 millions d'euros par an d'économies possibles, et ceci dit, cela permet en plus un investissement considérable dans des moyens modernes, notamment les capteurs dans les poubelles, ce qui permet de faire passer les équipements quand il y en a besoin, et pas de manière systématique, à des horaires qui ne correspondent pas à la réalité.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que serait un mandat d'ampleur, qui épouse une vision claire pour les Parisiens, et qui est surtout soucieux de leurs deniers.

Merci à vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Une observation, quand même. D'abord, le débat un peu réducteur sur la privatisation et la régie a déjà beaucoup alimenté nos discussions, mais j'aurais suggéré que vous l'annonciez pendant la campagne. La privatisation totale des services de la propreté, absolue... Oui, la collecte. Entendez bien la nuance. Ce que vous venez de dire, c'est la privatisation de 7.500 agents de la DPE.

Deux conseils. Le premier, il faut le dire pendant la campagne, puisque nous, en l'occurrence, nous allons mettre en œuvre ce que nous avons... Vous avez le droit d'avoir changé d'avis, par rapport à votre tête de liste, incontestablement, mais vous aurez sans doute tout le loisir de le reproposez dans sept ans, mais la réalité, c'est que nous, nous avons pris un engagement d'équilibre, en la matière. Il y a des avantages et des inconvénients à toute chose, dans la vie, et l'équilibre, notamment, de répartition public-privé, sur la collecte des ordures ménagères, fonctionne très bien, avec des avantages, ou des inconvénients, qui peuvent être soulignés dans les arrondissements, mais je dis juste qu'un projet d'une telle ampleur, celui de la privatisation totale de la propreté, telle que vous venez de l'exprimer, n'est pas conforme à ce que vous aviez évoqué pendant la campagne électorale. Or, cela me semble être un sujet d'une nature suffisamment structurante pour l'être, mais peut-être avez-vous des nuances avec votre coprésidente. On en saura peut-être plus, plus tard.

Madame NAGET ?

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'espace public appartient à tout le monde, aux jeunes, aux vieux et aux vieilles, aux enfants, aux parents, aux femmes, aux hommes, aux sportives et aux sportifs, aux fêtards et aux fêtardes, aux lecteurs, aux lectrices, aux personnes en situation de handicap. C'est d'une banalité confondante et pourtant essentielle, "a fortiori", avec ce que l'on vient d'entendre, et je voudrais, d'ailleurs, dire un mot, et saluer, et remercier le travail de tous les agents et les agentes qui entretiennent l'espace public au quotidien, et qui nous permettent d'utiliser chaque jour toutes les rues, tous les trottoirs de Paris. Leur travail est absolument essentiel.

Cette communication est l'occasion de le réaffirmer. L'espace public, ce n'est pas un décor patrimonial figé, ni un simple lieu de circulation. Comme son nom l'indique, c'est le lieu du commun. A Paris, particulièrement, c'est souvent le seul espace de respiration pour celles et ceux qui vivent dans des logements trop petits, suroccupés, ou mal isolés, en particulier pendant les périodes de canicule. Pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, la promenade, le parc, l'espace public, c'est l'extérieur, le jardin qu'ils n'ont pas chez eux.

L'espace public n'a pas le même sens, ni la même fonction, que l'on vive dans un 150 mètres carrés avec terrasse, ou à 5 ou dans un deux-pièces. Nous ne vivons pas toutes et tous la ville de la même manière, que l'on soit riche, ou précaire, que l'on habite dans un quartier prioritaire, ou dans une villa privée. Garantir un droit à la ville concret pour toutes et tous est donc un impératif. Défendre un espace public accueillant et accessible, c'est donc aussi défendre l'égalité concrète. Cela implique de refuser deux écueils : celui d'un espace public abandonné aux logiques marchandes et à la privatisation, parce que nous le redisons, Paris n'est pas à vendre, mais aussi, celui d'un espace public aseptisé et figé, où toute occupation populaire deviendrait suspecte.

Je veux à nouveau alerter sur les phénomènes de multicontrôles et de multiverbalisations qui touchent certains jeunes, notamment celles, et surtout ceux, racisés, issus des quartiers populaires. Qu'ils soient dans leur quartier, ou en balade dans des lieux comme aux Champs-Élysées, ils sont vite perçus comme "indésirables", et, trop souvent, l'espace public devient pour ces jeunes un espace de contrôle permanent, de harcèlement institutionnel, plutôt qu'un espace de liberté.

D'ailleurs, le rapport mené par deux chercheuses en 2025, et soutenu par la Défenseure des droits, a démontré le caractère massif de ces harcèlements, qui interviennent parfois même sans contrôle, puisque les policiers verbalisent à distance. Nous avons, d'ailleurs, l'année dernière, déposé un vœu sur ce sujet, tout un harcèlement institutionnel qui conduit à des endettements, parfois, jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros, mais qui, aussi, malheureusement, on l'a vécu récemment, peut conduire au pire.

Penser l'espace public, c'est aussi le penser à travers le prisme du genre. Pendant trop longtemps, la ville a été conçue, faite, par et pour les hommes, mais petit à petit, les choses changent. Elles évoluent, et les femmes trouvent leur place dans l'espace public, d'abord, à travers les noms de rues, et les représentations symboliques, grâce au travail mené par notre collègue communiste Laurence PATRICE, en lien avec les arrondissements, mais cela passe aussi, et surtout, par une attention concrète portée aux usages, car dans l'espace public, les femmes ressentent plus souvent le sentiment d'insécurité. Plus souvent, elles n'ont pas l'opportunité de se saisir de la même manière d'un espace public parfois saturé et monopolisé par les hommes, puisque pensé par eux, pour eux. Eclairage, visibilité, sécurité, répartition des équipements sportifs, accessibilité des cheminements, présence des sanitaires publics, tous ces sujets doivent être pensés avec le prisme de l'égalité de genre.

La Ville a déjà porté un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de diagnostics dans l'espace public et pour la prise en compte du genre, mais il faut absolument que ce marché serve réellement, et donc, imposer systématiquement le recours à ces diagnostics, et c'est le sens du vœu que nous avons déposé, rattaché à cette communication, pour que la Ville de Paris intègre systématiquement, dans chaque projet d'aménagement, cette dimension. Avec ma collègue Barbara GOMES, nous y veillerons, nous veillerons à sa stricte application.

Il y a une question simple, presque banale, qui peut prêter à sourire, mais qui est aussi profondément politique, celle des bancs publics. A Paris, on a développé la place du piéton et du vélo. On a fait reculer la place de la voiture un peu partout. Cela a été, on vient de l'entendre, toujours fermement combattu par la droite parisienne, dont, quand même, le projet du "tout voiture" a été largement rejeté par les Parisiennes et par les Parisiens dans les urnes. Nous devons continuer à travailler sur la cohabitation des usages, des usagers et des usagères, parce que nous ne reviendrons pas en arrière, sur les mobilités douces.

Nous avons également besoin impérativement d'un véritable plan Banc, parce qu'un banc, ce n'est pas juste un mobilier anecdotique qui devrait être de telle ou telle couleur, ou de telle ou telle forme, comme aime à le rappeler la droite, mais c'est ce qui permet à une personne âgée de sortir, à une femme enceinte de faire une pause, à une personne en situation de handicap de traverser un quartier, et qui permet même, vous connaîtrez peut-être la référence, d'"accueillir quelque temps, les amours débutants", mais qui permet aussi de faire du commun, de vivre ensemble, de permettre à des habitants de s'asseoir quelques minutes et de discuter ensemble, sans impérativement devoir consommer à une terrasse et être dans l'utilisation marchande de la ville.

Une ville sans bancs, c'est une ville qui trie les corps capables de tenir, et les autres, et l'accessibilité doit, d'ailleurs, être au cœur de notre conception de l'espace public, parce que, pour beaucoup de personnes en situation de handicap, à Paris, c'est difficile, de se déplacer. Les trottoirs peuvent être encombrés, les cheminements difficiles, et comme pour les questions de genre, cette question doit impérativement être prise en compte avec les usagers et les usagères.

Enfin, dans une période marquée par l'isolement social, la marchandisation des lieux de vie, et les fractures territoriales, l'espace public doit demeurer un espace de construction du commun. Alors, oui, nous voulons aussi une ville plus calme, plus respirable, plus végétalisée, mais nous voulons aussi une ville populaire, joyeuse, accessible, traversée de rencontres et de vies, une ville où l'espace public n'est ni abandonné, ni "muséifié".

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Abdoulaye KANTÉ.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à Paris, l'espace public est devenu le théâtre d'une confrontation permanente entre les différentes mobilités : cyclistes, piétons, voitures. Cette situation s'est accentuée avec l'émergence rapide de nouveaux moyens de transport, comme les vélos en libre-service, ou les trottinettes électriques. Cependant, leur développement s'est parfois fait plus vite que l'adaptation des infrastructures et de la réglementation. Le piéton, qui devrait être la priorité absolue dans une ville dense comme Paris, devient, lui aussi, vulnérable.

L'inauguration par l'Exécutif municipal, en 2024, du dispositif "cœur piéton", démontre que la Ville de Paris limite la protection du piéton à des zones circonscrites. Le groupe Paris apaisé est favorable au développement des mobilités douces, à condition que ce développement se fasse de manière apaisée et coordonnée. Il est impératif de rétablir l'ordre et la sérénité dans les déplacements du quotidien. La police municipale a un rôle majeur à jouer, mais avec quels moyens ?

Monsieur le Maire, dans la communication en question, vous ne les mentionnez pas, vous dites seulement que son action sera, je cite "renforcée contre les infractions au Code de la route". C'est précisément ce que propose le groupe Paris apaisé, avec la création d'une véritable police municipale de proximité, forte de 6.000 agents, soit 3 fois plus d'effectifs qu'aujourd'hui, une police présente 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7, avec un numéro dédié, un déploiement renforcé dans les secteurs les plus sensibles, les "points noirs", comme vous en avez parlé, comme Châtelet, Belleville, gare du Nord, le Champs de Mars. Paris doit redevenir une ville fluide, sûre, et sereine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous dites que vous voulez mieux coordonner, mieux organiser, mieux programmer. J'imagine qu'il faut entendre que vous voulez faire mieux par rapport à Anne HIDALGO. On est tous d'accord, qui voudrait ici que ce soit pire que cela ne l'est déjà ? On vous a déjà fait allusion à ce phrasé que vous employez dans cette communication, mais des villes plus propres, des rues plus propres, plus agréables, mieux entretenues, une ville apaisée, très bien. Personne, ici, ne veut d'une ville moche, sale, qui pue, avec des crottes de chien sur les trottoirs, et des emballages de "fast-food" qui s'envolent au vent et restent accrochés aux arbres, "true story". Qui, ici, voudrait se faire bousculer, renverser, en traversant une rue, par un bus, un vélo, une voiture, ou par une personne ? On est tous d'accord. On ne veut pas de cela.

On veut que cela change, mais là, Monsieur le Maire, où je voudrais vous interpellé, c'est sur la vision, finalement, que vous portez. Nous considérons que l'espace public est un sujet profondément politique. Je voudrais vous donner un exemple, pour essayer de partager notre réflexion. Prenons la publicité. L'espace public parisien est saturé de sollicitations commerciales, des écrans, des panneaux, des bâches, des dispositifs publicitaires partout, jusque sur les trottoirs, qui sont devenus des supports marchands.

Nous, nous défendons une idée simple : l'espace public étant un bien commun, il ne doit pas être livré en permanence aux intérêts privés et aux logiques commerciales. C'est le sens de notre vœu.

La publicité, vous le savez, Monsieur le Maire, elle n'est pas neutre. Elle dégrade les paysages urbains, et elle est surtout l'instrument d'un système capitaliste qui pousse à la surconsommation. Voilà une vision qui est la nôtre : protéger l'espace public de la prédation capitaliste, parce que la publicité a des conséquences concrètes, et pas seulement symboliques. Elle finit par gêner physiquement les usages. Par exemple, le nombre de trottoirs qui sont, désormais, à Paris, encombrés de mobiliers publicitaires, qui vont gêner des personnes âgées, des personnes en fauteuil roulant, des personnes se déplaçant avec une poussette, ou avec une valise.

La publicité est moche. Elle enlaidit. En tout cas, c'est un point de vue, et puisque vous voulez défendre le droit au beau, dans votre texte, vous devriez aussi refuser que la publicité envahisse l'espace public. C'est un exemple

que je vous donne pour vous dire : vous auriez pu poser une vision, dans ce texte. Vous auriez pu nous dire : "Je veux protéger l'espace public de la marchandisation, de la prédation publicitaire".

De la même manière, sur la place des femmes dans l'espace public, vous auriez pu nous poser une vision, et dire : "Je suis parfaitement conscient, compte tenu des statistiques de sécurité, que les violences sexistes et sexuelles sont aujourd'hui un fléau, dans notre ville. Ma vision, c'est d'assurer la tranquillité et la sûreté pour les femmes, et donc, de revoir l'aménagement, les dispositifs urbains, pour cela".

Vous auriez pu aussi, sur la propreté, porter une vision claire. La droite a une vision très claire, et dit : "Moi, je veux tout privatiser", parce qu'elle est convaincue que cela marche mieux, alors que toute l'histoire de tous les pays européens montre que la privatisation, c'est la dégradation des services, et l'augmentation des prix, mais bon. Passons. Vous, vous n'avez même pas de vision sur la propreté. Vous voulez que la ville ne soit plus sale, mais vous ne nous dites pas quelle est votre vision. Comment ? Moi, je dis, dans mon programme : "On va municipaliser la propreté, la collecte des déchets, etc., et nous allons aussi territorialiser le service de propreté". Vous n'êtes pas capable de poser cela, et vous dites : "Moi, je fais des compromis. Je suis un peu au centre, un peu par-ci, un peu par-là", et finalement, cela devient absolument technocratique.

Ces cinq pages de communication vont peut-être donc plaire à votre majorité, encore qu'à écouter les écologistes et les communistes, on entend bien la déception qui traverse leurs propos...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... Je dois vous le dire très honnêtement, Monsieur le Maire, et pour terminer, vous pensez faire mieux, peut-être en changeant les directeurs, peut-être en communiquant mieux qu'Anne HIDALGO, mais, pour nous, il manque une chose, et l'heure de vérité arrivera...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est vraiment fini...

Mme Sophia CHIKIROU. - Ce sera celle du budget.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A vous lire, on constate, non sans une certaine amertume, qu'à la gauche de cet hémicycle, vous semblez frappés d'une sorte d'amnésie générale, y compris celles et ceux qui étaient déjà les adjoints de Mme HIDALGO, et qui portent forcément une responsabilité dans la situation que vous décrivez. Rien n'aurait existé avant vous, comme si c'était l'an zéro du pouvoir socialiste parisien.

Dès lors, il faut aller au bout de votre logique, et prendre les mesures qui s'imposent pour désaturer notre espace commun, le sécuriser, le rendre accessible à tous, bref, définir ce que doit être un partage de l'espace public harmonieux, parce que oui, c'est un sujet éminemment politique. Alors, j'insisterai sur deux points importants.

D'abord, redéfinir le règlement des étalages et terrasses parisiens, ce fameux R.E.T., qui, depuis sa modification en 2021, a produit des effets négatifs, à la fois pour les habitants, et pour les commerçants eux-mêmes : distorsions de concurrence entre commerces, pression croissante sur l'espace public, nuisances sonores, encombrement des trottoirs, dépassement fréquent des autorisations, et difficultés de circulation, pour les piétons comme pour les vélos, quand aménager une piste sécurisée nécessite de supprimer une terrasse sur la chaussée, cela devient forcément une source de conflits avec les commerçants.

Alors, oui, "Paris est une fête", comme on l'entend souvent, mais une fête sans cadre, c'est l'anarchie, et c'est ce que des habitants de certains quartiers subissent dès que la météo est clémente. Vous ne pouvez pas continuer à l'ignorer.

Puis, il faut aussi revoir profondément le règlement de voirie. Là aussi, depuis des années, nous alertons votre majorité sur les problèmes liés aux réfections insatisfaisantes réalisées par des concessionnaires, avec ces trottoirs dégradés, ces reprises en rustine, ces réfections disparates, laissées après travaux, qui, finalement, coûtent cher, très cher, au budget de la Ville de Paris, puisque plusieurs mois après ces travaux, les sections territoriales de voirie, les services municipaux, demandent aux maires d'arrondissement de consacrer une partie de leurs investissements annuels, les fameux I.I.L., à la reprise des trottoirs et des chaussées. Là non plus, cette situation n'est plus tenable.

Alors, Monsieur le Maire, avant votre départ, nous attendons aujourd'hui moins d'effets d'annonce que de règles claires, des règles appliquées, assumées, et, bien sûr, avec les moyens budgétaires à la hauteur de l'enjeu, sans quoi cette situation, que vous décrivez parfaitement dans la communication, sera figée, et créera durablement des conflits.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Théa FOURDRINIER, et effectivement, je m'absente trois minutes.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Théa FOURDRINIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, si vous êtes une femme, comme 82 d'entre nous, dans cet hémicycle, vous avez probablement déjà fait semblant de téléphoner en rentrant seule chez vous le soir. Accélérez le pas, changé de trottoir, serré vos clés entre vos doigts, ou envoyé ce message, devenu presque automatique, "Je suis bien rentrée". Ces gestes, pour nous, femmes, paraissent banals, mais ils disent en réalité quelque chose de très politique, et ce qui a été dit, tout à l'heure : nous ne vivons pas toutes et tous l'espace public de la même manière. Paris ne se traverse pas de la même façon selon que l'on est une femme, ou selon que l'on est un homme. Selon que l'on est valide, ou en situation de handicap. Selon que l'on circule seul, ou avec une poussette, en fauteuil roulant, avec une canne.

La manière dont une ville est vécue révèle toujours les rapports de pouvoir qui traversent une société, et ce constat, nous le connaissons. A Paris, il nourrit depuis plus de vingt ans un travail pionnier en la matière, notamment en matière d'égalité hommes-femmes, avec les marches exploratoires féministes, ou les guides "Genre et espace public", élaborés lors de la précédente mandature, mais cette culture de l'égalité dans l'urbanisme, elle doit aujourd'hui s'intensifier et devenir un réflexe collectif. Ce qu'il nous faut insuffler, mes chers collègues, c'est que l'égalité réelle et l'accessibilité ne soient plus des sujets traités à part, mais des exigences intégrées à chaque politique d'aménagement, à chaque projet, à chaque décision. C'est impératif pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'une ville pensée pour les femmes, et pour les personnes en situation de handicap, est en réalité une ville meilleure pour tout le monde. Quand l'éclairage public est renforcé, ce sont les femmes qui se sentent davantage en sécurité, mais ce sont aussi les personnes âgées, toutes celles et tous ceux qui sont les plus vulnérables. Quand un trottoir devient accessible à un fauteuil roulant, il devient aussi plus praticable pour une poussette, pour une personne âgée, ou quelqu'un qui serait, par exemple, chargé de courses.

Ensuite, parce qu'en faire une exigence intégrée à chaque politique publique, c'est une question de cohérence, et une question de crédibilité pour les grandes ambitions que nous portons. Un métro ouvert 24 heures sur 24 n'est une avancée que si les femmes peuvent l'emprunter seules, sans peur. L'espace public ne sera apaisé que lorsque les femmes pourront s'y déplacer sans craindre les violences sexistes et sexuelles.

Ce que je dis n'a absolument rien de naïf. Evidemment, nous ne ferons pas disparaître toutes les inégalités, toutes les violences, par l'aménagement urbain, mais tout ce que la Ville peut faire pour réduire les inégalités, protéger les femmes, rendre l'espace public plus inclusif et plus protecteur, elle doit le faire. C'est sa responsabilité, et nous le ferons.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Jeanne OUVRET.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre volonté de faire de l'espace public un lieu plus sûr, plus accessible, et plus agréable, cela a été dit, doit être guidée par le principe d'égalité entre les genres, ce qui doit être fait et être très concret, mais nous souhaitons, plus largement encore, que ce soit guidé par le principe d'égalité au sens large, soit un espace public sans discrimination, sûr, et accueillant de manière universelle. Un principe d'égalité universelle qui doit retenir notre attention, notamment dans le cadre de certaines des mesures de cette communication, la volonté de renforcer la présence de la police municipale dans différentes circonstances, mais aussi, l'objectif affiché de lutter contre les nuisances sonores.

Il est, en effet, nécessaire de prendre en compte plusieurs réalités largement connues, et qui, selon notre groupe, font défaut, aujourd'hui, à ce texte, car sont totalement absentes. L'étude de 2025 du Défenseur des droits à Paris le rappelle : les pratiques de contrôle, de verbalisation, et de certaines interventions de la police, qu'elle soit nationale ou municipale, sont traversées, comme l'ensemble de notre société, par d'importants biais socio-économiques, spatial, et d'assignation raciale.

Ces mécanismes produisent des discriminations, des violences, renforcent une défiance profonde envers les institutions, et conduisent souvent à une surverbalisation ciblant toujours les mêmes personnes : les jeunes, les personnes racisées, les personnes précaires, qui sont bien souvent les habitantes et habitants des quartiers populaires. Une population traitée par une institution policière comme indésirable dans l'espace public, comme le démontre l'étude du Défenseur des droits. Cette même étude nous donne des exemples : 102 amendes pour une seule personne entre 2020 et 2023. 30.000 euros de dette à cause des amendes pour une seule personne entre 2017 et 2022.

D'autres villes ont commencé à regarder cette réalité en face, et à mettre en place des dispositifs d'évaluation et de contrôle pour lutter contre les discriminations dans l'espace public, et faire changer les pratiques. Nous

souhaitons que la Ville de Paris s'engage dans cette voie, avant toute autre mesure, notamment celles que j'ai pu citer en amont. A Londres, ou à Manchester, des études ont permis de mettre en évidence des discriminations raciales et sociales dans les contrôles d'identité et les amendes, pour ensuite essayer de faire évoluer les pratiques. A Barcelone, des mécanismes de contrôle citoyens existent, avec une commission de contrôle citoyenne des pratiques policières, afin de garantir plus de transparence, et renforcer la médiation.

Par ailleurs, dans notre programme commun, a été mentionné la formation de la police municipale aux discriminations et au sexisme, une base essentielle nécessaire, sans être une fin.

Enfin, le groupe Ecologiste et Social de Paris rappelle que l'objectif premier de toute politique de tranquillité publique dans l'espace public parisien doit être la prévention, la médiation et le dialogue.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

Monsieur le Maire, je vous laisse la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, si désormais, à Paris, à la brutalité dans la méthode, succède la concertation avec les maires d'arrondissement, si à l'enlaidissement de notre paysage urbain, se substitue le retour au beau, si du chaos dans l'espace public, jaillit la pacification entre les usagers, et si la propreté et l'entretien de la voirie sont enfin assurés, cette promesse de l'aube de la mandature conviendrait sans nul doute à tous les Parisiens, comme à leurs représentants, mais ce que j'ai lu de cette communication, et ce que j'ai entendu des orateurs de votre majorité, ne m'a pas rassuré. Surtout, après 25 ans d'exercice du pouvoir, nous n'attendons plus de vous un simple catalogue de bonnes intentions, passe-partout, du déjà-vu. Où sont les annonces concrètes et leur calendrier d'exécution ? Où sont les budgets, avec le souvenir douloureux que celui de la propreté n'a jamais été réévalué à 1 milliard d'euros, comme promis ?

Quant à la nouvelle méthode, votre "credo", basé sur l'association des maires d'arrondissement, cette définition ne dissipe pas notre inquiétude, car nous ne voulons pas être simplement associés, des invités en bout de table. Non. Nous attendons, et les Parisiens avec nous, une véritable décentralisation des compétences, aussi bien par des avancées administratives, budgétaires, que réglementaires, voire législatives.

Malgré les avancées indéniables, je le reconnais, des actes 1 et 2 de la territorialisation, le pouvoir de décision demeure excessivement concentré entre les mains de l'Exécutif parisien, au risque, vous le reconnaissez vous-mêmes, d'ailleurs, d'encombrer les circuits. L'administration centrale, trop compartimentée en silos, manque de transversalité, indispensable pour une réforme de proximité d'envergure.

Alors, oui, pourtant, le sens de l'histoire commande de confier aux maires d'arrondissement toute la gestion de proximité, spécialement de l'espace public, car ils sont les mieux à mêmes, évidemment, de traduire les aspirations et les besoins de leurs administrés, en les dotant, bien évidemment, de moyens en budget, personnels, équipements, sans lesquels ce ne serait, bien sûr, qu'un marché de dupes, un transfert d'irresponsabilité.

Ainsi, sur un budget municipal de 7,5 milliards d'euros, l'enveloppe "souplesse propreté" à leur disposition s'élève seulement à 13 millions d'euros, et les opérations "Embellir votre quartier" à 30 millions d'euros. Quant au total des E.S.A., avec 100 millions d'euros, ils ne représentent que 3 % du budget de la Ville. Comment faire mieux pour l'espace public, avec si peu ?

Quant aux gros investissements, le futur P.I.M., annoncé pour l'automne, sera-t-il construit avec les maires d'arrondissement ? Nous ne nous contenterons pas d'une simple information, contrairement aux mandatures précédentes. Sans réforme budgétaire à laquelle vous appelle la Chambre régionale des comptes, et tenant compte, aussi, de la population, bien sûr, des arrondissements, il ne s'agirait alors que d'un marché de dupes, auquel nous ne saurions souscrire.

Allez jusqu'au transfert d'une dotation de fonctionnement spécifique de la propreté, des espaces verts, et de la voirie, moyennant, bien sûr, une clarification de la répartition entre projets structurants et projets de proximité, en même temps, d'ailleurs, on en a parlé, qu'une réévaluation des I.L., et une meilleure transparence, aussi, des reliquats des crédits à la main des directions.

Marquant votre volonté décentralisatrice, Monsieur le Maire, que je ne mets pas du tout en doute, une délégation de droit serait aussi conférée aux maires d'arrondissement, pour le nettoyage, l'entretien, la réparation de la voirie, et la délivrance des autorisations d'étalage et de terrasse. Cela commence mal, d'ailleurs, avec un horaire de fermeture imposé unilatéralement par vos adjoints.

Cela impliquerait, bien sûr, l'ajout, à l'autorité fonctionnelle, de l'autorité hiérarchique des maires d'arrondissement sur les chefs de service déconcentrés. Son avis deviendrait même contraignant pour toute autorisation du sol et d'occupation du domaine public. Il disposerait encore d'un pouvoir d'arbitrage sur les

aménagements de proximité, et la maîtrise d'ouvrage des grands travaux de voirie, comme seraient d'ailleurs intégrés l'ensemble des espaces verts et des marchés dans le périmètre de la gestion locale.

En l'état du droit positif, nous nous limitons aux seuls transferts de compétences liés à des situations de proximité, par habilitations et délégations du Maire de Paris, et selon les conditions fixées par le Conseil.

Voilà les premières pistes que nous soumettons à votre sagacité de Maire décentralisateur : principe de subsidiarité, transferts de compétences et de moyens aux maires d'arrondissement, sont des exigences indispensables pour restaurer un espace public tellement dégradé, qu'un "Big Bang", oui, un vrai "Big Bang", en ce domaine, est devenu une priorité absolue pour le mieux vivre des Parisiens.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Rym KARAOUN GUEZOU.

Mme Rym KARAOUN GUEZOU. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers cette communication, nous parlons de quelque chose de profondément concret, la manière dont les Parisiennes et Parisiens vivent leur ville au quotidien. A Paris, l'espace public est essentiel, parce que, je le répète, beaucoup d'habitants vivent dans des logements petits, souvent trop petits. Alors, la rue, les places, les jardins, les espaces verts, deviennent une extension du quotidien. Les espaces verts, pour beaucoup de Parisiens, c'est le bout de jardin qu'ils n'auront jamais chez eux.

Oui, Paris doit continuer à se transformer. Nous devons végétaliser davantage, poursuivre l'objectif des 300 hectares, adapter la ville au changement climatique, rendre l'espace public plus agréable et plus respirable, mais nous le disons clairement : la transformation écologique de la ville ne peut pas se faire contre les habitants et contre les travailleurs, parce que les plans et les aménagements, avant cela, il y a les êtres humains. Il y a les habitants, bien sûr, mais il y a aussi les commerçants, les artisans, les marchés, tous ces travailleurs qui font vivre nos quartiers au quotidien. Les commerces de proximité, qui ne sont pas un simple décor urbain, cela crée du lien social, de la présence humaine, de la sécurité, aussi. Une ville vivante, c'est une ville où il y a encore des cafés, des boulangeries, des restaurants, des artisans, des marchés populaires. Sans eux, nous fabriquons des quartiers dortoirs, des espaces impersonnels, où plus personne ne se connaît.

Or, aujourd'hui, trop souvent, les commerçants subissent les transformations de l'espace public, au lieu d'y être associés. Sur le principe, tout le monde parle de concertation, de démocratie participative, mais dans la réalité, combien découvrent les conséquences d'un projet une fois les décisions prises, voire, une fois les travaux commencés ? Il faut dire les choses franchement. Certaines décisions peuvent littéralement mettre un commerce en difficulté. Supprimer une place de livraison, modifier un accès, enlever un stationnement, engager des travaux interminables sans visibilité, cela peut faire perdre la moitié, voire plus, d'un chiffre d'affaires. Cela peut désorganiser totalement un approvisionnement. Cela peut faire disparaître une clientèle construite pendant des années.

Derrière ces chiffres, il y a des vies. Il y a des femmes et des hommes qui travaillent énormément, qui tiennent leur commerce avec des marges très fragiles, qui emploient parfois des salariés, qui subissent déjà les crises successives, l'augmentation des charges, le coût de la vie. On ne peut pas bouleverser la vie des travailleurs comme si cela était une variable d'ajustement. Je pense notamment au restaurant Le Monza, à la limite du 13^e arrondissement et du 14^e arrondissement. Les travaux de voirie et d'aménagement ont eu des conséquences désastreuses sur cet établissement, sur son activité, mais aussi, sur la vie personnelle des gérants, et je suis convaincue que chaque adjoint au commerce, ici, pourrait citer un commerce ayant souffert de travaux et de réaménagements, parce que son activité n'avait pas été suffisamment prise en compte.

Le plus insupportable, c'est que beaucoup de ces situations auraient pu être évitées, avec davantage d'anticipation et de dialogue. C'est précisément le sens du vœu que nous présentons. Nous demandons simplement que les commerçants soient réellement informés et associés en amont des projets qui impactent leur activité. Nous demandons que les mairies d'arrondissement soient systématiquement associées, parce qu'elles connaissent le terrain, les habitants, les commerçants, et les réalités concrètes des quartiers. Elles ne doivent pas être réduites à un simple rôle d'exécution. Nous demandons aussi une véritable concertation avec les commerces, les marchés, les terrasses, et les associations locales, lorsque les usages de l'espace public sont modifiés.

Je veux dire également un mot sur la propreté. C'est une attente majeure des habitants. Nous pensons qu'il faut regarder sérieusement la question de la re-municipalisation de la collecte, avec une véritable étude de faisabilité, notamment sur les économies possibles, et l'efficacité du service public, en regardant aussi les échéances des marchés actuels, parce qu'il ne faudrait surtout pas que cette première année de mandature soit une mandature à blanc. Il reste énormément à faire pour transformer Paris, l'adapter au changement climatique, et améliorer concrètement la vie quotidienne des habitants, mais ces transformations ne réussiront que si nous remettons, enfin, l'humain au centre des décisions publiques.

Pour nous, élus communistes, la ville de demain ne doit pas être simplement une ville plus verte, ou mieux aménagée. Elle doit être une ville plus juste, plus populaire, plus attentive à celles et ceux qui y vivent et y travaillent. Je suis certaine que l'ensemble des groupes présents aujourd'hui pourra se retrouver sur une idée simple : respecter les travailleurs, quels qu'ils soient, et c'est aussi mesurer les conséquences concrètes de nos décisions sur leur vie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Emmanuelle HOFFMAN.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris n'est pas une ville comme les autres. Elle porte un héritage façonné par des siècles d'histoire, visibles dans ses fontaines, son mobilier urbain, ses façades, ses ponts, et ses jardins, qui font la fierté des Parisiennes et des Parisiens. Pourtant, ce patrimoine est aujourd'hui fragilisé par les intempéries, mais aussi par un manque d'entretien, et de cohérence dans l'action municipale : dégradation du mobilier urbain, trottoirs abîmés, transformation de l'espace public parfois peu harmonieuse. La place du Panthéon, dont l'aménagement imposé n'est pas à la hauteur du site, en est un exemple. Nous regrettons, par ailleurs, l'absence d'un adjoint de plein exercice dédié au patrimoine.

Face à ce constat, nous avons lu avec intérêt vos récentes déclarations sur le droit au beau et sur le renforcement du rôle des maires d'arrondissement dans l'aménagement de proximité. L'orientation est louable, mais nous serons très attentifs à sa traduction concrète, que l'on espère rapidement mise en place.

Sur la cartographie des 1.000 points noirs à Paris, il est impératif d'y associer en amont les mairies d'arrondissement, et de les intégrer de manière opérationnelle. Vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu, ce matin.

Face à la dégradation du patrimoine, nous proposons la mise en place d'un dispositif de mécénat populaire, inspiré d'autres grandes capitales, permettant à des particuliers, des entreprises, de contribuer à la restauration du patrimoine local. Le beau doit aussi guider les projets urbains, les espaces verts, et les entrées de ville. Les portes de Paris en sont un exemple particulièrement important.

Il y a deux sujets majeurs sur lesquels je souhaite revenir rapidement. Outre le P.L.U. bioclimatique, qui met des règles précises visant à protéger le patrimoine, dont les arbres remarquables du bois de Boulogne, auxquels je tiens tant, nous souhaitons voir la mise en place d'un P.L.U. du beau à Paris, comme nous l'avons porté durant la campagne, chargé de promouvoir une architecture contemporaine exigeante.

Concernant la Commission du Vieux Paris, qui alerte, à juste titre, la Mairie de Paris sur la préservation de nos bâtis, Paris apaisé souhaite qu'elle soit davantage écoutée. Préserver le patrimoine parisien, ce n'est pas figer la ville. C'est transmettre son identité et sa qualité aux générations futures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Le patrimoine est une évidence dans l'espace public parisien. Il est la marque indélébile de notre identité dans le monde entier par sa cohérence. Vous connaissez, Monsieur le Maire, notre attachement, l'attachement de notre groupe Paris au centre, au patrimoine, notamment au petit patrimoine, puisque nous avons fait voter, lors de la précédente mandature, une délibération pour la mise en place d'une véritable politique de défense de ce petit patrimoine quotidien.

Or, nous voyons bien qu'aujourd'hui, cette cohérence et cette identité sont fragilisées. Il ne s'agit évidemment pas de refuser la modernité, comme j'ai pu l'entendre sur ces bancs, ni de figer Paris dans une carte postale. Une ville vivante évolue. Elle doit répondre aux enjeux climatiques, évidemment, aux nouveaux usages, aux mobilités, et à l'accessibilité, mais évoluer ne signifie pas effacer ce qui fait son identité.

La question qui nous est posée est donc simple : comment aménager Paris sans banaliser Paris ? Nous portons collectivement une responsabilité, celle de penser l'espace public, non seulement comme un espace fonctionnel, mais aussi, comme un patrimoine commun. Le petit patrimoine mérite d'être mieux identifié, mieux inventorié, mieux protégé, et davantage valorisé. C'est tout l'objet de ce vœu, que nous avons déposé pour défendre ce qui rend Paris reconnaissable, habitable, aimable, et belle.

En écoutant certains sur ces bancs, effectivement, je m'aperçois que nous ne partageons pas la même idée du beau, à Paris. Dans une époque où tant de grandes villes tendent à se ressembler, préserver cette singularité parisienne est tout, sauf un sujet accessoire. C'est un sujet culturel, urbain, et profondément politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Gaston LAVAL.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, merci pour ce plan. Merci pour le respect des engagements que vous avez pris pendant la campagne, même si cela semble en surprendre certaines et certains. Merci pour cette ambition renouvelée de transformation et de réappropriation de l'espace public par les Parisiennes et les Parisiens, notamment sur le volet mobilité, car oui, nous l'affirmons, la priorité de ce mandat, c'est bien la mobilité du quotidien, et, n'en déplaise, à la droite, ce ne sera pas le mandat de la voiture.

Je rappelle que moins de 30 % des Parisiens en possèdent une, et que 11 % des déplacements se font désormais, grâce aux mandats précédents de Bertrand DELANOË et d'Anne HIDALGO, en vélo, contre seulement 4 % en voiture. Le "greenwashing" du programme de Mme DATI, qui n'est pas là ce matin, pendant la campagne, et le fait que vous n'ayez pas prononcé, chers collègues de droite, quasiment une seule fois le mot "voiture", depuis le début du débat, montre que vous commencez peut-être, enfin, à comprendre, et j'en suis heureux, que Paris n'est pas la ville de la voiture, mais bien la ville des piétons et la ville des vélos, à présent.

Je suis heureux, du coup, de cette communication, et je serai prêt à vous envoyer, renvoyer le programme de l'union de la gauche et des écologistes, qui avait obtenu, par ailleurs, les meilleures notes en termes de mobilité pour ses ambitions par l'ensemble des associations.

Oui, nous allons donc, il le faut, continuer de développer les infrastructures cyclables. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire. Ce sera, par contre, aussi, et c'est peut-être là le point le plus important, le mandat des piétons, puisque nous sommes toutes et tous à un moment de notre journée, voire toute la journée, pour celles et ceux qui travaillent dehors, à commencer par les agents de la propreté, merci, Camille NAGET, de les avoir salués, notamment, tout à l'heure, des piétons.

C'est pour cela que nous soutenons, Monsieur le Maire, votre ambition de créer "80 cœurs piétons", que nous soutenons le réaménagement des places que vous avez présenté, que nous soutenons l'élargissement des trottoirs. Je pense, bien évidemment, à la poursuite du boulevard de Magenta. Je salue la détermination d'Alexandra CORDEBARD, la maire du 10^e arrondissement, concernant cet axe majeur qui traverse notre arrondissement.

Tout ceci doit évidemment se faire en complément de tout ce qui peut permettre de contribuer à améliorer le développement des transports en commun. Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, vos engagements forts concernant 15 lignes de bus express, les bus qui sont notamment utilisés par les piétons, par les personnes âgées, par les personnes en situation de handicap.

Egalement, l'ambition que vous avez de développer le métro toute la nuit, en commençant par les lignes automatiques. Ce sera l'un des grands débats qui seront les nôtres, en lien et en concertation avec la Région Île-de-France, car nous ne résignons pas à ce que Paris soit une exception parmi les grandes villes du monde, parmi les grandes villes européennes, à avoir des services qui ne soient pas en continu. C'est l'ambition que nous avons pour les services publics.

Je conclurai sur un sujet qui est bien plus grave. En 2024, 433 personnes ont été tuées ou grièvement blessées sur les routes parisiennes. C'est moins que les années précédentes, mais 433, ce sont évidemment 433 victimes de trop. Je pense, ce matin, tout particulièrement à Paul Varry, à son compagnon, à ses proches, et à toute la communauté du vélo, auprès de laquelle il était si engagé. Le tueur de Paul Varry a été renvoyé, la semaine dernière, devant les Assises, pour meurtre. Je pense également à cette cycliste de 29 ans, écrasée par un camion sur le carrefour Barbès, le 19 février 2026, alors qu'elle se rendait au travail en Vélib', un acte que nombre d'entre nous, élus, nombre des personnes qui travaillent à l'Hôtel de Ville, en tant que collaborateurs, en tant qu'agents, des centaines, des milliers de Parisiens, de Franciliens, font, tous les jours : utiliser un vélo en libre-service, utiliser leur vélo, emprunter nos rues, nos carrefours, particulièrement Barbès, un carrefour particulièrement accidentogène, qui fait partie de ces points noirs, sur lesquels il faut agir. C'est tout le sens de l'objectif que nous portons collectivement, et que vous réaffirmez ce matin, fort, dans cette communication, celui du zéro mort, zéro blessé grave.

On portera évidemment une attention particulière pour les seniors, pour les personnes en situation de handicap, mais également, pour les enfants. Les enfants, dont nous voulons, et Jérôme COUMET l'a rappelé tout à l'heure, que la ville soit à leur hauteur, parce que c'est à cette aune, qu'elle sera véritablement accessible à toutes et tous.

Alors, oui, la brigade spécialisée contre les violences motorisées que vous nous proposez de créer est une nécessité absolue. Je remercie d'ores et déjà la police municipale pour l'action qu'elle mène, pour l'action qu'elle mènera, demain, sur ces sujets très précis, pour protéger les plus fragiles, protéger les piétons, protéger les cyclistes, protéger toutes celles et ceux qui ont besoin que la Ville s'occupe d'eux.

Alors, au travail !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette communication est très importante, parce qu'elle apporte une vision d'ensemble sur des plans et des projets qui relèvent des différentes compétences de la Ville de Paris, mais aussi de la Métropole, la Région, et l'Etat, sans qui rien ne peut se faire à Paris, malheureusement.

Cette communication traite de sujets sur lesquels les attentes sont extrêmement fortes, sur lesquels nous sommes extrêmement attendus, parce que ce sont des sujets qui sont essentiels pour transformer Paris et adapter la ville au changement climatique.

Je voulais insister sur certains enjeux particuliers, notamment l'attention qui est portée aux secteurs les plus fréquentés de Paris. Je voulais plaider pour le 10^e arrondissement, qui est un petit arrondissement de seulement 80.000 personnes, mais qui voit passer presque 1 million de personnes, chaque jour, avec les gares du Nord et de l'Est, qui sont certaines des plus grandes gares parisiennes, et même d'Europe, pour ce qui est de la gare du Nord.

Je voulais aussi évoquer, cela a été fait à l'instant par Gaston LAVAL, le sujet des carrefours accidentogènes. On a le boulevard de Magenta, qui est un objectif important de réaménagement dans cette mandature. Peut-être que l'on pourrait prendre un peu d'avance sur certains carrefours qui sont particulièrement l'objet d'accidents, sur lesquels, chaque année, il y a des drames. Sans doute qu'il va falloir travailler très rapidement sur ces carrefours, vu les drames qui se produisent chaque année.

Autre enjeu important, les autocars de tourisme. Nous faisons des efforts considérables pour transformer la ville pour les habitants et pour les visiteurs du quotidien. Maintenant, permettons aux touristes de profiter autrement de Paris, de profiter de Paris telle qu'elle est aujourd'hui, une ville du vélo, sur laquelle, en plus, il y a une offre de vélos en libre-service qui est abondante.

Rééquilibrer l'espace public, c'est aussi donner davantage de place à la nature. La biodiversité devrait être un objectif encore plus central de ce plan, y compris en réservant certains espaces à la nature, comme cela se fait déjà dans plusieurs jardins parisiens, avec la "Ligue de protection des oiseaux".

Enfin, l'une des mesures les plus structurantes de ce plan, ce sont les cœurs piétons, qui sont essentiels pour réduire la circulation automobile, et surtout, arrêter la circulation de transit, qui fracture encore certains quartiers de la ville. Je voulais faire une proposition : que ces îlots soient aménagés de manière participative, comme cela se fait dans d'autres grandes villes.

Je voulais citer des exemples. A Barcelone, d'abord, des superblocks ont été conçus à travers des démarches de co-construction associant habitants, écoles, commerçants, associations locales, avec des ateliers, des marches exploratoires, ou encore, de l'urbanisme tactique, pour tester des usages, avant des aménagements définitifs. Puis, l'autre exemple inspirant que je voulais citer, ce sont les ruelles vertes de Montréal, où les habitants se mobilisent. Cela commence par une mobilisation des habitants, qui vont chercher l'appui de la ville et des organismes associés, pour végétaliser, animer, et transformer collectivement leur cadre de vie. Je crois que cette méthode, transformer la ville avec les habitantes et habitants, et pas seulement pour eux et elles, devrait pleinement inspirer la mise en œuvre de ce plan.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à est M. Éric SCHAHL.

M. Éric SCHAHL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre groupe "Paris Liberté !" a pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre communication relative à l'espace public parisien. Si je devais la résumer en un mot, je dirais que c'est beau, beau comme du Disneyland Paris. Chez Disney, on dessine une ville imaginaire qui n'a de réalité que chez ceux qui la rêvent. Comme chez Mickey, on baigne dans la bienveillance, une ville à hauteur d'enfant, et bien sûr, bioclimatique. Je dirais que pour cocher toutes les cases de la "novlangue", il manquait probablement juste la "ville du quart d'heure". Probablement, cela fait-il partie de votre droit d'inventaire.

Comme chez Disney, on a rapidement envie d'aller regarder derrière le décor carton-pâte, et en grattant un peu, on se rend compte que, comme chez Disney, ce qui manque, ce sont les méchants, parce que par idéologie, ou angélisme, les questions de sécurité sont malheureusement l'impensé de votre projet. Dans cette ville enchantée, les difficultés sont euphémisées, parce que mettre des mots sur le réel, c'est briser la magie. Alors, en vrac, dans ce champ lexical, il n'y a plus de "délinquants" sur la voie publique, il y a des "irritants". Il n'y a plus de "toxicomanes", il y a de l'"activité de consommation".

Parfois, avec témérité, vous pointez du doigt la vraie délinquance, celle qui pourrit la vie des Parisiens et des touristes : les ventes à la sauvette. Emporté dans votre élan, vous auriez pu également évoquer le vol à la tire, le vol à la roulotte. Mais sans doute est-ce trop anxiogène ? Qu'à cela ne tienne, vous tenez votre vraie croisade : les terrasses non conformes. Alors "exit" les armes à feu, on va équiper la police municipale de doubles décimètres, parce que le vrai combat de la police municipale, à Paris, c'est verbaliser les centimètres carrés de terrasse des commerçants, qui peinent déjà, malheureusement, à maintenir leur activité !

Votre projet pour l'espace public est un inventaire de bonnes intentions. Qui ne les partagerait pas ? Mais votre incapacité à décrire le réel voue votre projet à l'échec. Pourtant, l'aggravation de l'insécurité dans l'espace public parisien est une implacable réalité. Les agressions dans l'espace public ont augmenté de 12,4 %. C'est le record de France hexagonale. Seules Mayotte et la Guyane nous dépassent.

Sans penser à la sécurité publique, il n'y a pas de points noirs durablement résorbés. Il n'y a pas de trottoirs durablement propres. Il n'y a pas d'harmonie universelle entre piétons et automobilistes. Faire des trottoirs dégenrés ne règlera pas le problème de l'insécurité des femmes dans l'espace public. Abaisser les boutons pour les passages piétons à hauteur d'enfant n'évitera pas les rixes et les "guets-apens" devant les établissements.

Malheureusement, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une omission. Je redoute plutôt que ce soit une invisibilisation assumée des questions de sécurité, pour ne pas heurter vos partenaires, mais voilà, je vous ai bien écouté, durant la campagne, Monsieur le Maire, et durant vos premiers pas. Lorsqu'il s'agit de mettre en place une brigade contre les propriétaires voyous, à ce moment, on ne lésine pas sur les moyens de la répression. Lorsqu'il s'agit de verbaliser des automobilistes sur le périphérique, vos réticences sur la vidéoprotection se dissipent comme neige au soleil. Parallèlement, j'entends que vous donnez le sentiment de vouloir écouter et dialoguer. Vous l'avez fait, par exemple, en reculant sur la "fan zone", pour la finale de la Ligue des champions.

Alors, Monsieur le Maire, nous vous tendons la main. Construisons ensemble un volet de sécurité et de tranquillité publique, qui serait le corollaire de votre projet pour l'espace public. Libérez-vous de vos partenaires, et bâtissons ensemble une police municipale moderne, avec de vrais moyens, et de réelles ambitions. Développons la vidéoprotection, comme nous le faisons dans la plupart des villes d'Île-de-France. Avec Valérie PÉCRESSE et Frédéric PÉCHENARD, la Région Île-de-France a déjà aidé 731 communes à s'équiper de vidéoprotection et 411 communes à développer une police municipale.

Alors, Monsieur le Maire, faites le 17, et nous répondrons à votre appel.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme la Maire, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Dans cette Assemblée, je ne serai, malheureusement, peut-être, pas celle qui tranchera le débat entre ceux qui parlent de continuité, et ceux qui parlent de rupture. Par contre, là où la continuité s'exprime, s'exalte, c'est bien dans les interventions de la droite parisienne, qui exprime avec une force et une constance parfaites sa détestation et son dégoût de Paris. C'est pour moi, encore une fois, parfaitement incompréhensible d'entendre ce miroir, ou ces verres déformants que vous avez sur votre propre ville, et ce que vous pouvez en exprimer de dangers, de laideur permanente, etc.

Pour ce qui me concerne, et c'est normal, j'aurais plutôt une expression, comme l'ensemble, d'ailleurs, de l'expression des maires d'arrondissement, singulière, simplement, parce que ce sujet de l'espace public est un sujet complètement central dans nos préoccupations quotidiennes, que pour à la fois les collègues qui ont été réélus et tous les nouveaux, c'est le sujet sur lequel nos concitoyens nous interrogent le plus souvent.

Dans ce plan, ou dans cette communication, chacun l'appellera comme il veut, nous avons là l'ensemble des outils qui nous seront nécessaires dans ce mandat, pour à la fois poursuivre le travail très ambitieux qui a été engagé dans la mandature précédente, et à la fois, sans doute, préciser notre travail, le concentrer sur des sujets sur lesquels nous avons besoin de le concentrer.

Je dirais peut-être simplement deux mots de quoi nous partons. Nous partons, pour le 10^e arrondissement, par exemple, de 2 hectares rendus aux piétons dans la mandature précédente, de plus de 8 kilomètres, dont 92 % sont à double sens. Nous partons des travaux du canal Saint-Martin qui vont s'achever, et nous sommes en train de préparer ce qui sera la grande nouveauté de ce mandat, c'est-à-dire le réaménagement d'axes très structurants, comme Magenta. En faisant ce travail sur la ville dense, j'ai des collègues qui ont bien voulu en parler, du 10^e arrondissement, nous savons que nous avons besoin d'une rigueur, d'une attention toute particulière à l'espace public, qu'il nous faudra continuer à avoir, et peut-être renforcer.

Prendre soin de l'espace public, chacun, ici, l'a dit, c'est évidemment adapter les moyens de propreté, d'entretien, aux territoires sur lesquels cela s'applique, en tenant compte de l'usage qui est fait de cet espace public, et je crois que c'est l'esprit de ce plan. Nous avons donc besoin de la mobilisation de tous. Quand on travaille... Je crois que chaque maire d'arrondissement avait, mes chers collègues, je ne vais pas parler pour vous, mais avait en tête ces points noirs, ces difficultés, les trucs sur lesquels on n'arrive pas à trouver tout seul la solution. Chacun, nous attendons donc de ce nouvel Exécutif la possibilité d'y travailler tout spécialement, et de trouver les solutions, avec confiance, et en remerciant le nouveau Maire de Paris, de nous accompagner personnellement, comme il s'y engage, dans la démarche.

Nous avons de grands enjeux. Je ne reviendrai pas forcément sur les espaces vraiment du 10^e arrondissement, mais les grandes gares, bien sûr, la place de la République, d'autres lieux très emblématiques parisiens ont certainement besoin, aujourd'hui, que nous y travaillions, que nous les rendions accessibles, que nous

ayons une méthode rigoureuse, et que nous "tenions" aussi un peu, pardon de ce mot un peu autoritaire, les différents concessionnaires qui interviennent dans notre espace public, afin de les amener à davantage respecter, quand c'est nécessaire, notre travail d'aménagement.

Tout cela, ce sera le travail de ce mandat, et j'aimerais tellement, chers collègues de droite, que vous cessiez vos caricatures permanentes, et que vous puissiez, là où vous siégez, ce que vous faites, d'ailleurs, pour les collègues maires, mais aussi, dans nos arrondissements, nous accompagner dans cette démarche que les Parisiens nous demandent.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à la présidente Marie-Pierre MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, avec vous, nous partageons l'ambition de l'amélioration, de l'apaisement, et de la transformation de l'espace public parisien. Dans ce domaine, notre groupe écologiste, à travers les décennies, a largement apporté sa pierre, mené des combats souvent incompris, parfois victorieux, toujours difficiles, pour la place des vélos, des piétons, la réduction de l'espace accordé à la voiture au détriment d'autres usages, et pour faire émerger dans le débat public des concepts qui étaient encore un peu étranges, il n'y a pas si longtemps, de "nature en ville", de "corridors écologiques", de "trames verte, bleue, noire", de "préservation de la pleine terre", de "débitumisation". Nous sommes heureux que ces idées s'imposent progressivement, que nous partageons. Nous espérons les partager.

Les objectifs de l'union de la gauche et des écologistes, en matière de végétalisation de l'espace public, sont non seulement ambitieux, mais surtout nécessaires et vitaux, dans le contexte de l'inexorable changement climatique, qui nous impose des mesures fortes et rapides d'adaptation de notre ville, pour que, tout simplement, une vie normale reste possible pour toutes et tous, et nous serons toujours là pour le rappeler.

En ce début de mandat, c'est donc le moment de nous poser la question des conditions de mise en œuvre de cette exigence programmatique partagée. Exigence en termes de priorités calendaires, en termes de moyens, ce qui renvoie à l'élaboration prochaine du P.I.M., notamment, dont nous aurons à reparler dans les Conseils à venir, exigence, aussi, sur les modalités de déploiement des projets à l'échelle très locale, avec les habitants et usagers de l'espace public. Les habitants sont, en effet, les coproducteurs de l'espace public, et disposent d'une expertise d'usage, d'une connaissance fine de leur quartier, d'une capacité d'innovation, dont il serait contre-productif de se passer.

Rappelons-nous que c'est à l'initiative d'associations, de collectifs d'habitants, que sont nés de nombreux jardins partagés, des projets d'agriculture urbaine, le fait de s'intéresser à la Petite Ceinture, et de la considérer comme un espace de biodiversité à préserver de tout aménagement et de toute pollution lumineuse. Rappelons-nous les luttes urbaines pour conserver et faire vivre des espaces libres et naturels, empêcher la destruction du patrimoine arboré, etc. On pourrait citer de nombreux exemples, comme la T.E.P. de Ménilmontant.

Vous le savez, nous, les écologistes, quand nous parlons de participation, il s'agit bien de co-construction, et on ne s'était pas mis d'accord, avec Sylvain RAIFAUD. Cela montre bien à quel point c'est important, pour nous, la co-construction, et pas simplement la concertation.

Ainsi, pour la réussite de projets tels que les îlots de fraîcheur, les cœurs piétons, les continuités piétonnes et végétales, l'ouverture au public de 300 nouveaux hectares d'espaces verts, c'est cette approche locale et participative que nous devons encore très largement renforcer, tout en nous appuyant, bien sûr, sur l'expertise reconnue des services de la Ville, et l'ancrage dans les arrondissements, qui sont les mieux à même de piloter ces démarches.

Nous pensons qu'il faut donc dès maintenant engager des plans d'action très concrets, à décliner secteur par secteur, quartier par quartier, et élaborés via des rencontres avec les habitants et les usagers, pieds d'immeuble sur l'espace public avec des mini-enquêtes, toutes sortes de choses possibles, qui se font déjà en partie, bien sûr, pour recenser avec eux les besoins et les idées en espaces verts de proximité, pour déployer aux bons endroits, parce qu'ils les connaissent, les dispositifs de rafraîchissement et dispositifs anti-canicule, ombrières, jets d'eau, fontaines à eau, des lieux refuges tels qu'ils ont commencé à être imaginés, travaillés, lors de la mission Paris à 50 degrés, par exemple, pour recenser, quartier par quartier, les espaces à désimperméabiliser en priorité. On rappelle que l'objectif du P.L.U. est d'atteindre 40 % d'espaces de ce type d'ici 2050. Cela peut être des espaces maîtrisés, bien sûr, par la Ville, comme les cours d'école, mais il y a aussi des délaissés, des espaces privatifs, que les habitants peuvent tout à fait connaître.

Pour avancer sur ces sujets, pour réfléchir au sujet de l'extension de l'ouverture des horaires des parcs, qui est dans notre programme, cela se fait aussi avec les usagers. Pour travailler sur les continuités piétonnes et végétales, il y a les grands projets, comme les berges de Seine, les 10 kilomètres supplémentaires, et la Petite Ceinture, mais aussi beaucoup de projets à échelles plus modestes, pour relier des espaces verts entre eux, dans un parcours de

balade urbaine et végétale, à travers quelques aménagements supplémentaires, des "rues jardins" aux endroits stratégiques, une signalétique adaptée. Les habitants connaissent souvent ces parcours, et en seraient les meilleurs prescripteurs.

Enfin, je terminerai sur le plan 300 hectares de nouveaux espaces verts du P.L.U., que l'on peut également appeler d'un plus joli nom, peut-être, "Un jardin en bas de chez vous", et qui nous offre une opportunité passionnante de réinterroger la frontière définitive, ou que nous espérons, nous, au contraire, poreuse, entre espace public et espace privatif, dans le sens progressiste d'une ville à partager, et d'une ville inclusive.

Nous devons donc ainsi rapidement nous forger une doctrine, une méthode d'appréhension des discussions à engager avec les propriétaires privés, des particuliers, mais le plus souvent, aussi, collectifs, des bailleurs, des résidences, des E.H.P.A.D., etc., pour une ouverture d'espaces vers privatifs au public, de façon ponctuelle ou pérenne, dans les périodes de canicule, par exemple, avec des horaires appropriés, et avec des conditions d'entretien également partagées.

Voilà, pour nous, les conditions de la réussite : aller vite, être concrets, définir des moyens localisés, et se donner les moyens de faire vraiment avec les habitants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme STERKERS.

M. Jérôme STERKERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est fascinant, car il constitue l'acte d'accusation le plus sévère contre votre propre bilan. Il dresse l'inventaire de tout ce qui ne fonctionne plus dans Paris. Vous semblez découvrir que Paris est sale, encombré, conflictuel, dangereux, mal entretenu, et parfois laid, mais enfin, qui gouverne Paris depuis 2001 ? Qui a laissé proliférer les dépôts sauvages, les terrasses anarchiques, les aménagements incohérents, les chantiers permanents, et les conflits d'usages ? Qui a laissé se dégrader la propreté, la sécurité et la qualité sur les trottoirs ?

Monsieur le Maire, cette communication est un triple aveu d'échec. Premier aveu, la sécurité. Votre texte parle d'"incivilités". C'est un mot pratique pour éviter les vrais sujets. Vous ne parlez pas des agressions dans l'espace public, des trafics, des femmes qui ne se sentent plus en sécurité la nuit, des commerçants et des riverains vivant dans une tension permanente, sans oublier les échafaudages qui s'écroulent, ou les "happenings" commerciaux qui tournent mal, pour ne parler que du week-end dernier.

Deuxième aveu : les mobilités. A force d'empiler pistes mal pensées, carrefours illisibles, règles contradictoires, et aménagements improvisés, vous avez créé une ville anxiogène, une jungle urbaine où plus personne ne comprend qui circule où. L'espace public est devenu illisible, surtout pour les personnes âgées, en situation de handicap, ou encore, les familles.

Alors, vous parlez d'accessibilité universelle, mais comment y croire, quand les trottoirs sont saturés de terrasses, de potelés, de mobiliers urbains, d'installations temporaires devenues permanentes ? J'ajoute que créer des quartiers accessibles isolés n'a aucun sens, si l'on ne peut en sortir sans franchir à nouveau un parcours d'obstacles. C'est la même chose pour les bus. Vous annoncez des "super-bus", alors qu'ils roulent à peine plus vite qu'un vélo, tout cela parce que vous avez compliqué les carrefours, et surchargé les couloirs de bus, comme c'est le cas rue de Rivoli. Vous n'innovez pas. Vous tentez de corriger vos erreurs, en reprenant en partie ce que nous vous proposons, durant la campagne.

Parlons aussi du périphérique. Là encore, vous persévérez contre tout le monde, les Parisiens, les Franciliens, les communes limitrophes, les consultations publiques. Vous minimisez les conséquences de la transformation d'un seul tronçon en boulevard urbain, alors que l'on sait tous que celle-ci impactera l'ensemble du périphérique. Quant à la Z.T.L. Paris Centre, l'échec patent de la précédente mandature en termes de circulation, vous l'occultez, évidemment, soigneusement.

Troisième aveu, la beauté. Après des années d'aménagements disparates, où le provisoire qui dure était devenu la norme, vous découvrez soudain l'esthétique. Vous ressortez votre "Manifeste pour la beauté" de 2022, que vos propres collègues avaient enterré. Cette grammaire urbaine reste truffée de fautes d'accord. Elle est surtout à l'esthétique parisienne, ce que la réforme de l'orthographe fut à la langue française : lettre morte.

Enfin, avec quel argent comptez-vous mettre en œuvre cet inventaire ? Votre communication ne comporte aucun chiffrage. Le plus frappant, c'est que cette communication reconnaît implicitement les effets négatifs de votre propre politique. Promettre de traiter les points noirs, c'est admettre qu'ils se sont multipliés. Promettre davantage de sécurité pour les cyclistes, c'est reconnaître que vos propres aménagements ont créé des situations dangereuses. Lancer un manifeste de la beauté, c'est souligner la dégradation artistique que vous avez vous-mêmes provoquée.

Alors, les têtes changent, mais la méthode reste la même : expérimenter d'abord, réfléchir ensuite, et laisser les Parisiens payer les conséquences. Nous partageons certains de vos objectifs, mais il faut changer de méthode. Cela suppose une vraie culture du résultat. Paris dépense beaucoup plus que d'autres capitales pour la propreté. Cela suppose de faire confiance aux maires d'arrondissement, et aux habitants qui connaissent le terrain. Cela suppose, enfin, de remettre l'ordre, la sécurité, et la qualité de vie, au cœur des priorités de la Ville. Non, l'espace public n'est

pas un laboratoire idéologique. C'est le lieu de vie quotidien de millions de Parisiens, et ils attendent de votre part moins de communication, et davantage d'efficacité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Alexandra JARDIN.

Mme Alexandra JARDIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, c'est avec une certaine émotion, je dois vous le dire, que je m'exprime, aujourd'hui, pour la première fois, dans cet hémicycle, et j'en suis très heureuse. Je suis très heureuse, notamment, de pouvoir m'exprimer sur cette communication qui, comme a pu le dire M. LAVAL, s'inscrit pleinement dans les engagements qui ont été portés par Emmanuel GRÉGOIRE, et l'ensemble de la gauche unie, pendant la campagne municipale, à savoir, faire de Paris une ville plus sûre, plus belle, plus accessible et plus agréable à vivre, pour toutes et tous, et ce, dans tous les quartiers de la Capitale, parce que l'espace public, cela a été dit, c'est le quotidien des Parisiens et des Parisiennes. C'est ce qu'ils voient chaque jour, en sortant de chez eux. C'est ce qui façonne la manière dont on se déplace, dont on partage la ville, et dont on vit ensemble.

L'ambition de cette communication est donc claire : améliorer concrètement la qualité de vie de tous et toutes, et ce, dans tous les quartiers de Paris, car non, Monsieur MEUNIER, cette communication n'est pas décevante. Elle est engageante. Elle est engageante, sur la sécurité du quotidien, car la sécurité, ce n'est pas seulement une question d'ordre public. C'est aussi pouvoir marcher sur un trottoir dégagé, traverser une rue en sécurité, circuler dans un espace public lisible, calme, et bien entretenu. Le désencombrement des trottoirs, le traitement des lieux accidentogènes, et la lutte contre les comportements dangereux, vont donc dans ce sens.

Je veux également rappeler l'importance donnée à la présence de terrain avec le renforcement de la police municipale, et la création d'une brigade spécialisée contre les violences motorisées. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, vous vous engagez aussi, dans cette communication, à agir vite et fort sur les 1.000 points noirs identifiés dans la Capitale : autour des gares, dans les quartiers en tension, sur les secteurs d'ultra-fréquentation touristique, dans tous ces lieux où l'espace public est parfois décrié, et où les habitants et habitantes ont le sentiment que la qualité de vie se dégrade, parce qu'une ville apaisée est une ville où chacun peut trouver sa place, les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, mais aussi, les piétons, comme les cyclistes.

Je veux également souligner le travail qui est annoncé contre les nuisances du quotidien : le bruit, les incivilités, les occupations anarchiques, ou encore, les nuisances liées aux chantiers. Ce sont des sujets très concrets, qui peuvent profondément dégrader le confort de vie des Parisiennes et des Parisiens, sur lesquels vous vous engagez, mais cette communication, et cela a été dit, porte aussi une ambition forte : celle du beau pour toutes et tous, partout, tout le temps. Le beau ne doit pas être réservé à quelques quartiers. Chaque Parisienne et chaque Parisien a droit à un espace public propre, harmonieux, végétalisé, et agréable.

Oui, Madame LECOUTURIER, le beau est un sujet politique, parce qu'il traduit le respect que nous portons aux habitantes et aux habitants, ainsi que notre exigence de notre qualité de vie dans tous les quartiers de Paris. Le droit au beau, c'est le droit à des rues entretenues, des trottoirs dégagés, des espaces verts et un mobilier urbain de qualité, et cela me semble primordial, et cela a été affirmé clairement. Ce droit au beau sera porté partout sur le territoire parisien, dans les quartiers populaires, comme dans les quartiers historiques, des portes de Paris, comme au cœur de la Capitale. Je me réjouis donc tout particulièrement de la création du poste de délégué général au design et à l'esthétique parisienne, qui traduit cette volonté de mettre l'exigence de beauté au cœur de l'espace public.

Enfin, en cohérence avec les politiques publiques que notre majorité a toujours portées, cette ambition s'accompagne naturellement d'une transformation écologique de l'espace public : la végétalisation, les îlots de fraîcheur, les nouveaux espaces piétons, ou encore, les promenades plantées, permettront d'offrir un cadre de vie plus respirable, plus agréable, et mieux adapté au défi climatique.

En résumé, cette communication traduit un engagement clair, celui d'améliorer concrètement le quotidien des Parisiennes et des Parisiens, et on doit s'en réjouir. C'est faire de Paris une ville plus sûre, plus belle, plus apaisée, plus respirable, et plus agréable à vivre dans chaque quartier. C'est l'ambition que nous portons collectivement, et que nous continuerons à mettre en œuvre avec exigence et détermination.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Irénée FRÉROT.

M. Irénée FRÉROT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec les écologistes, évidemment, nous partageons cette ambition de rendre Paris plus beau, plus agréable, et plus paisible, et puisque le débat est lancé sur ce que devrait être cette nouvelle esthétique parisienne, je voudrais parler de quelque chose que l'on a déjà mentionné, quelque chose qui enlaidit Paris, qui l'abîme, quelque chose qui rend l'espace public oppressant, et oppressant tout particulièrement pour les femmes, je veux parler, bien sûr, de la publicité, mes chers collègues.

Alors, pour nous, s'il y a une nouvelle esthétique parisienne, elle doit être, cette nouvelle esthétique parisienne, non seulement plus végétale, Guillaume DURAND l'a rappelé, tout à l'heure, mais elle doit aussi être sans publicité, et j'entends par là, en tout premier lieu, la publicité lumineuse, la publicité défilante, les écrans aux lumières agressives, la publicité commerciale. On voit même, mes chers collègues, comble de l'absurdité publicitaire, des duos, des trios de camions recouverts d'écrans publicitaires tourner aux abords des monuments parmi les plus emblématiques de la capitale. Alors, si notre collègue Dan LERT se donne la peine d'étendre le plan Vélo, le plan Piéton, ce n'est certainement pas pour laisser plus de place à ces camions publicitaires qui, au demeurant, sont illégaux.

Cette publicité commerciale, non seulement, c'est une absurdité écologique, mais c'est aussi un formidable gâchis esthétique, une agression sensorielle, à caractère bien souvent sexiste. C'est une agression quotidienne dont nous nous passerions volontiers. Je rappelle que la majorité sortante avait pris, dans ce Conseil de Paris, l'engagement de sortir progressivement de la publicité, et de réviser, pour cela, le règlement local de la publicité. Nous pensons, nous, écologistes, que ce travail fait pleinement partie de l'embellissement et de l'apaisement de l'espace public parisien, et que cette révision du règlement local de la publicité doit être une priorité de ce mandat.

Je vais mettre quelques pistes sur la table pour ce travail. D'abord, les contrats entre la Ville et les prestataires qui gèrent le mobilier parisien. Je citerai simplement celui sur les abribus, qui prendra fin en 2029, et les abribus, je pense que tout le monde peut le constater, cela fait partie du support des publicités parmi les plus agressives. Mes chers collègues, élaborons, d'ici là, une nouvelle esthétique des abribus parisiens, qui sera, je le souhaite, sans publicité, et, pourquoi pas, végétalisée, travaillons-y. Révisons ce règlement local de la publicité, allons au maximum de ce que la loi permet, notamment pour réduire les écrans lumineux, les publicités déroulantes. Imposons aux magasins d'être éteints lorsqu'ils sont fermés, etc.

Mes chers collègues, un Paris plus beau, un Paris plus inclusif et un Paris féministe, c'est un Paris sans publicité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a quelques jours, vous avez proclamé un droit au beau dans tous les quartiers. Une intention louable, car en vous écoutant, je me dis que le droit au beau doit procurer un sentiment de satisfaction, et doit plaire au plus grand nombre. On ne doit pas philosopher sur le beau et le droit au beau, ce qui induit une notion juridique.

Vous n'avez pas voulu nommer un ou une adjointe au patrimoine, ce qui contrarie beaucoup de Parisiens très attachés au patrimoine, particulièrement riche à Paris, à ses monuments, à ses paysages, à ses perspectives, à ses vues et à ses berges de Seine classées. Pour contourner le sujet, vous avez nommé deux personnes au lieu d'une. Comment mieux noyer le sujet ? L'esthétique et le patrimoine doivent dialoguer de concert, l'un ne va pas sans l'autre, et vice versa. On a du mal à comprendre votre stratégie en matière de beauté pour Paris, et vous faites en sorte que l'on ne s'y retrouve pas.

Une fois de plus, nous constatons que le patrimoine n'est pas au centre de votre politique d'aménagement de notre ville, y compris en matière environnementale. Quelle est votre politique en matière de mobilier urbain ? Là encore, c'est flou. Prenons, par exemple, les bancs, et je me fais la porte-parole de ma collègue Véronique BALDINI, avec laquelle nous demandons qu'une grande campagne de nettoyage soit entreprise, et que cette action soit intégrée dans le cadre du traitement des 1.000 points noirs de l'espace public.

Enfin, un plan sans budget reste un plan, point. Ce sont les Parisiens et les Parisiennes qui auront le dernier mot, et qui jugeront de la pertinence de votre plan, de chaque mètre carré, et de sa mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est au maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, j'ai été réélu sur un projet simple, peut-être même, certains le disent, "simpliste" : la priorité absolue à donner aux piétons, et quand je dis "piétons", je ne manque jamais d'en redonner l'acception. C'est le plus vulnérable des usagers. C'est aussi celui qui utilise ses pieds, mode de locomotion premier, à Paris. Il est avec ses pieds, mais parfois, avec une canne, en poussette, en déambulateur. Il est parfois âgé, et parfois très jeune, et c'est cette priorité sur les seniors, notamment, les enfants, les jeunes, les gens qui sont, d'une manière générale, à mobilité réduite.

Pour l'espace public, j'ai donc un plan en cinq points, et, cela tombe bien, je crois qu'il recoupe largement ceux qui ont été annoncés par vous-même, Monsieur le Maire.

Le premier point, c'est d'abord de dépasser le concept que nous avons nous-même introduit, celui de "rues aux écoles", qui est une évidence. Des parvis piétons devant les écoles, c'est une évidence, mais allons encore plus loin, en faisant des "chemins de l'école", ce que j'ai appelé des "chemins de l'école", c'est-à-dire, de sécuriser, d'agréments, pourquoi pas, de mobiliers ludiques, et de passages piétons protecteurs, tous les chemins des écoles, c'est-à-dire ces rues qui sont sur le chemin de beaucoup d'établissements scolaires, de tous les âges. Je crois que cela recoupe largement le concept de "cœur piéton".

Le deuxième point, c'est d'avoir une doctrine encore plus ferme sur les terrasses. Pourquoi ? J'ai parlé souvent de la redistribution majeure de l'espace public que l'on a faite dans les précédentes mandatures. Simplement, l'espace public doit être, non pas seulement en théorie, mais en effectivité, disponible pour les piétons, et cela veut dire qu'il ne faut pas qu'il y ait de débordements, qui sont fréquents. Lorsqu'on est confronté à des commerçants qui sont non vertueux, c'est très difficile.

On déploie aujourd'hui des tas d'arsenaux que l'on a inventés, des périodes probatoires, des révocations, des abrogations, des amendes administratives, mais tout cela demande un énorme travail, et je pense qu'il est effectivement nécessaire de réviser le règlement d'étalage et des terrasses. Je crois que vous y êtes favorable, et je salue, d'ailleurs, en ce sens, le vœu de Delphine BÜRKL, que je ne commenterai pas, mais qui, je crois, interviendra pendant cette séance, et qui a vocation, d'ailleurs, à être supplanté, ou substitué, par un vœu de l'Exécutif. Il faudra continuer avec des règlements particuliers, et j'en initierai autant qu'il sera nécessaire, mais si le R.E.T. pouvait sécuriser les maires dans leur jugement de ce qui est bien pour les habitants, ce serait bien.

Le troisième point, c'est d'accélérer la fiabilité des bus. Le bus, c'est le moyen de transport par excellence des piétons, quand ils ne sont pas piétons. C'est le transport collectif qui est le seul accessible, aujourd'hui. Disons-nous les choses : le métro ne sera jamais accessible, en tout cas, pas pendant les 20 prochaines années, parce que personne, et surtout pas "I.D.F. Mobilités", n'aura décidé de se donner les moyens, et donc, il reste le bus, mais c'est un très bon moyen de transport.

Nous avons fait les grands travaux pour en rendre accessibles les entrées. Il faut désormais qu'ils roulent encore mieux, et cela tombe bien, on sait le faire. On l'a déjà fait avec des voies de bus protégées. C'est ce qui nous a permis de débloquent un certain nombre de lignes de bus : le 29, le 75, le 96. Continuons. J'ai proposé que pour chaque ligne de bus, nous ayons une portion de la voie qui soit protégée, et cela recoupe très largement le projet du Maire de lignes de bus express, et j'y propose d'emblée d'y mettre deux lignes qui font plusieurs kilomètres dans le centre de Paris, Est/Ouest et Nord/Sud, le 72, ce fameux bus que l'on essaie, sur les quais, de transformer en bus propre, en bus à haut niveau de service, en tramway, en ce que vous voulez, depuis tant d'années, et également le 38.

Je vous propose également le quatrième point. C'est celui de traiter les points noirs. J'ai dit, pendant la campagne, que je voulais traiter 100 points noirs. Le maire a dit plus haut, il a dit : "1.000 points noirs". Chiche ! Traitons 1.000 points noirs, et nous aurons, vous le savez, à cœur, de souscrire à ce concept qui est très intéressant, parce que pour aller plus loin en propreté, il ne s'agit pas simplement de gérer le ramassage, ou le nettoyage. Il faut effectivement traiter en urbanisme ces petits projets, qui peuvent paraître modestes, qui sont des projets du coin de la rue, et je rends hommage aux architectes qui avaient présenté, au Pavillon de l'Arsenal, ce concept de "point noir", que j'ai trouvé extrêmement utile à mobiliser. C'est Milena CHARBIT, Déborah FELDMAN, et Baptiste POTIER. Qu'il leur soit rendu hommage, dans l'enceinte de ce Conseil de Paris. Nous avons maintenant à cœur d'utiliser ce concept de "point noir", pour le rendre opérant, et régler, par de petites interventions d'urbanisme, avec des œuvres d'art, avec du mobilier urbain, des points récurrents de dysfonctionnement de la Ville.

Puis, le dernier, je conclus par cela, c'est évidemment la police municipale. La police municipale s'est imposée, en quatre ans à peine, comme la police des piétons. La police municipale, c'est la police de l'espace public. Il faut donc continuer à l'équiper. Il faut donc continuer à la recruter, et, dans certains lieux, et le centre de Paris, évidemment, qui concentre toutes les problématiques de nuit, de prospérité commerciale, mais qui sont aussi des problèmes de nuisances, doit avoir notamment une brigade de nuit.

Je le dis, le Maire de Paris l'a dit il y a un instant : au travail ! Pour se mettre au travail, il n'y a pas une semaine. Il n'y a pas un jour à perdre. Pour ne pas perdre un jour, ni une semaine, nous attendons avec impatience les petits budgets qui vont bien aller, et qui vont permettre, notamment, à nos équipes de voirie, à nos équipes de propreté, de fonctionner dans les prochaines semaines, et ne pas perdre cet été pour lancer la fin de cette transformation de l'espace public au profit des piétons.

Merci beaucoup !

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Sylvain MASCHINO.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette communication porte une ambition importante pour l'espace public parisien, un espace public apaisé, plus agréable, mieux partagé, et mieux adapté au défi climatique.

Le vœu que nous portons aujourd'hui vise justement à prolonger cette ambition, en y intégrant pleinement les enjeux de biodiversité et de condition animale, parce qu'intégrer la biodiversité dans l'espace public ne peut pas se limiter à la seule végétalisation de la ville de Paris. C'est penser chaque aménagement à partir de son impact sur la biodiversité, de la place laissée à la faune urbaine, aux continuités écologiques, et, plus largement, à la nature dans notre espace public.

Cela implique de ne pas considérer la biodiversité comme un sujet à part, ou comme un simple atout paysager, mais comme un élément structurant de la manière dont nous concevons l'espace public parisien. La biodiversité n'est pas un supplément d'âme dans l'aménagement de l'espace public. Elle participe à l'adaptation climatique, à la santé environnementale, à la qualité de vie et à l'apaisement de la ville.

Cette approche concerne évidemment la biodiversité et la faune urbaine, mais aussi, les animaux de compagnie, dont la présence dans l'espace public pose des questions très concrètes de partage des usages et de cohabitation, tout en participant aussi, et avant tout, au lien social, à la qualité de vie, et à une ville plus apaisée.

Paris dispose déjà de plusieurs cadres ambitieux en ce sens : on pense évidemment au P.L.U. bioclimatique, au plan Biodiversité 2025-2030, mais aussi, à la stratégie animale en ville, qui porte l'idée d'une cohabitation durable entre les habitantes, habitants, et les animaux, dans l'espace public.

Avec le groupe Ecologiste et Social de Paris, nous proposons donc que les politiques d'aménagement de l'espace public parisien intègrent systématiquement les enjeux de biodiversité urbaine, de préservation de la faune, et de renforcement des continuités écologiques, qu'une attention particulière soit portée à la place des animaux dans l'espace public, et qu'un point d'étape annuel puisse être présenté devant la commission compétente du Conseil de Paris.

Aussi, nous vous invitons à soutenir ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MASCHINO.

La parole est à Mme EKON.

Mme Carine EKON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'espace public est un bien commun. Il appartient à toutes et tous, et à Paris, il est partout. Il représente 27 % de la structure urbaine de la ville. C'est le lieu où se noue la vie collective, où se lisent les ambitions d'une municipalité, où chaque Parisienne et Parisien évalue, chaque jour, la qualité de sa ville.

La communication que vous nous présentez aujourd'hui, Monsieur le Maire, fixe un cap clair, et parmi les cinq priorités retenues, je veux m'arrêter sur la première, mieux vivre l'espace public au quotidien, parce qu'elle est celle qui touche directement la vie des habitants, des commerçants, des passants.

Paris est la ville à la plus forte densité commerciale d'Europe, 61.000 commerces, 90 marchés découverts, plus de 400 kiosques, 230 bouquinistes, et 3.600.000 personnes présentes dans la ville chaque jour, habitants, actifs, étudiants, visiteurs, touristes. Dans ce contexte de densité exceptionnelle, chaque chantier sur la voie publique, chaque trottoir encombré, chaque signalisation mal coordonnée, a des effets immédiats sur la vie des habitants, et sur l'activité économique.

Oui, transformer, embellir, cela peut momentanément gêner. C'est une réalité que nous devons assumer et anticiper. C'est ici que je veux saluer une orientation qui me tient particulièrement à cœur, le renforcement du rôle des mairies d'arrondissement dans la gestion et l'anticipation de ces transformations.

Nous en avons l'expérience. Lors des précédentes mandatures, nous avons construit des dispositifs concrets d'ancrage territorial. Les responsables de l'entretien de quartier, rattachés aux mairies d'arrondissement, notamment, au contact direct des habitants et des commerçants, jouent également un rôle d'ambassadeurs travaux. Ce dispositif a fait ses preuves. Il a permis de répondre aux questions des riverains, de désamorcer les tensions, et de créer un lien de confiance.

Nous avons également renforcé le pouvoir des maires d'arrondissement en matière d'urbanisme et d'investissements de proximité : déclarations préalables de travaux soumises pour avis, décisions sur l'affectation des investissements d'intérêt local, priorisations des travaux dans le cadre des investissements localisés. Au total, en 2 ans, plus de 200 millions d'euros supplémentaires ont été mis à la main des arrondissements.

Ce choc d'investissement territorial a eu des effets réels, et avec la nouvelle ambition que porte votre communication, Monsieur le Maire, ce rôle se trouvera une nouvelle fois renforcé. C'est une bonne nouvelle pour les habitants, habitantes, pour les commerçants, et la qualité d'exécution des travaux.

Je veux aussi dire un mot de la place des piétons, parce que la question de la sécurité, de la liberté de se déplacer à pied, est au cœur de ce que vivent les Parisiennes et les Parisiens, chaque jour.

Les espaces piétons, trottoirs, parvis, esplanades, berges, représentent 43 % de l'espace public parisien, mais ils sont énormément sollicités, dans une ville où 3,6 millions de personnes sont présentes chaque jour. Cette densité nous oblige en matière de sécurité, de désencombrement, et d'accessibilité.

La création de 80 cœurs piétons est, à ce titre, une excellente nouvelle, parce qu'elle dit quelque chose d'essentiel : dans une ville comme Paris, marcher doit être un plaisir, pas une épreuve. Se déplacer à pied doit être sûr, confortable, agréable pour les aînés, les familles, les enfants, les personnes en situation de handicap, pour toutes et tous.

L'espace public dit ce que nous sommes. Il dit nos valeurs, nos priorités, notre manière de vivre ensemble. Cette communication trace un cap ambitieux et méthodique, avec l'ancrage territorial que nous avons construit, et que nous voulons renforcer. Nous avons les outils pour le tenir.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Dernière intervenante de ce débat, Mme Ophélie MADINIER.

Mme Ophélie MADINIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, plusieurs de nos collègues l'ont souligné, les inégalités de genre et les injustices qu'elles engendrent se matérialisent dans le tracé de notre ville. L'espace public reste régi par des logiques patriarcales, invisibles, mais omniprésentes, qui entravent la liberté des femmes à circuler, à flâner, et à s'approprier la cité.

Au quotidien, cette réalité se traduit par une charge mentale très concrète. Nous devons calculer nos itinéraires, privilégier certains modes de transport, penser à la manière dont nous sommes habillées, ou modifier nos comportements, pour éviter des violences sexistes et sexuelles. Ce qui, pour une partie de la population, ne sont que des transports, des parvis de gare, des parcs, sont aussi, pour nous, des lieux d'outrages sexistes, ou d'agressions. Cette violence frappe avec une violence démultipliée les plus jeunes, les plus précaires, les femmes racisées, et les personnes LGBTQIA+.

Face à ce constat, nous devons apporter une réponse structurelle, instaurer une égalité réelle, qui exige un découplage de nos politiques publiques d'urbanisme, d'éducation, et de formation, de mobilité, de prévention et de protection des victimes. Paris pourrait demain être un exemple de municipalisme féministe. Ce municipalisme féministe n'instrumentaliserait pas le féminisme à des fins de stigmatisation d'une partie de la population, comme certains, dans ce Conseil, semblent le souhaiter.

Nous reconnaissons comme point de départ, que les discriminations sexistes ont lieu dans tous les quartiers, toutes les classes sociales. Les réponses à apporter ne sont pas répressives, ni stigmatisantes, mais concrètes, inclusives, intersectionnelles. Notre capitale doit s'inspirer des réussites des municipalités écologistes de notre pays, qui ont démontré qu'une autre ville est possible.

A Lyon et à Strasbourg, la généralisation du budget sensible au genre a permis de repenser l'aménagement urbain. A Poitiers comme à Lyon, la restructuration des parcs publics a brisé le monopole masculin des espaces de loisirs, en diversifiant les équipements, pour que les jeunes filles ne soient plus repoussées à leur périphérie. Bordeaux et Grenoble ont prouvé que la vie nocturne pouvait être sécurisée par des mesures simples, comme la généralisation de l'arrêt à la demande pour les bus, permettant aux femmes de descendre au plus près de leur destination.

Paris doit s'engager dans cette petite révolution à travers trois chantiers. D'abord, une recherche d'égalité systématique dans l'aménagement urbain. Chaque projet de rénovation, chaque équipement public, doit faire l'objet d'une analyse genrée de ses usages, et être pensé pour l'usage de toutes et tous. Ensuite, il s'agit de renforcer la formation de la police municipale à la lutte contre les discriminations et le sexisme, comme nous nous y sommes engagés pendant la campagne. Les agents, spécifiquement formés à l'accompagnement des victimes, veilleront à leur prise en charge globale, y compris dans l'accompagnement au dépôt de plainte. Enfin, cet engagement doit se traduire par un budget de la Ville sensible au genre, et par la co-construction de ses politiques avec les Parisiennes, en continuant les marches exploratoires, et en développant une évaluation participative des politiques menées.

Ce que nous défendons ici, c'est le droit à la ville pour toutes et tous. L'occupation et l'appropriation de l'espace public de manière égalitaire constituent la pierre angulaire d'une ville féministe. C'est ce que nous devons aux Parisiennes. Le vœu déposé par l'Exécutif porte cette ambition d'une municipalité féministe, et le vœu du Nouveau Paris Populaire apporte des précisions concrètes utiles, qui correspondent en grande partie à ce qui a été mis en place dans les municipalités écologistes.

Le groupe Ecologiste et Social de Paris votera donc en faveur des deux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Souhais de bienvenue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant les réponses de l'Exécutif, permettez-moi de saluer Jean-François LEGARET, notre éminent ancien collègue, mais surtout, président de la Commission du Vieux Paris, auquel j'ai proposé de poursuivre sa mission à la présidence de la Commission du Vieux Paris, puisqu'en matière de beau, la Commission du Vieux Paris a toujours quelque chose d'intelligent à dire. Je le remercie beaucoup d'animer ce très beau collectif de professionnels, qui nous aide à être meilleurs en matière d'autorisations d'urbanisme.

2026 SG 11 - Communication relative à l'entretien, l'amélioration et la transformation de l'espace public parisien. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour vous répondre, il y aura une réponse à plusieurs voix. D'abord, Lamia EL AARAJE répondra de façon transversale sur un certain nombre de sujets, et notamment aux vœux n^{os} 8, 9, 10, et 11. Ensuite, plusieurs adjoints interviendront pour répondre précisément, en fonction de leur domaine de délégation, à des vœux particuliers. Je proposerai également à la Préfecture de police et au Représentant du Préfet d'intervenir à la suite des réponses de l'Exécutif.

Pour commencer, la parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci pour l'organisation de ce débat, ô combien important. Il vient marquer notre ambition sur un cap clair, un certain nombre d'engagements que nous avons pris dans le cadre de la campagne municipale, à savoir la construction d'un espace public plus propre, plus beau, plus accessible, plus sûr, plus résilient, et ce, en conciliant différentes contraintes, ou différentes injonctions.

Je ne vous cache pas que j'ai écouté assez attentivement la tonalité de nos débats, et, pour le coup, que ce soit M. CANAL ou M. MEUNIER, je pense qu'après analyse des résultats électoraux, j'aurais cru une plus grande humilité de votre part dans la façon d'appréhender les enjeux liés à notre ville, et les attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Lors de la précédente mandature, il est vrai, il y a eu de grands projets de transformation urbaine, un espace public qui s'est radicalement transformé, avec davantage d'espaces végétalisés, davantage d'espaces octroyés aux piétons, et donc, forcément, derrière, une appréhension de la ville qui se modifie, un usage par les Parisiens qui évolue, et donc, des attentes qui sont aussi amenées à évoluer.

Moi, je vous avoue que je suis toujours assez admirative de celles et ceux qui, dans cet hémicycle, sont en capacité de dire les choses avec beaucoup d'affirmation, en considérant que ce qu'ils disent est la stricte vérité, qu'elle ne bougera jamais, et qu'elle serait absolument inaliénable dans les temps à venir. Je pense qu'il faut, en matière de politique, et notamment de politique liée à l'espace public, avoir un tout petit peu plus d'humilité. Oui, Madame CHIKIROU, et accepter qu'effectivement, nos politiques publiques soient amenées à évoluer au gré des aspirations des Parisiennes et des Parisiens, et au gré de cette transformation de l'espace public.

Ce que nous vous disons, dans cette communication, c'est que nous allons travailler autour de trois grands principes. Je les rappelle. L'accessibilité universelle, vous savez combien nous y sommes attachés. L'égalité entre les femmes et les hommes, puisque oui, c'est vrai, aujourd'hui encore, beaucoup d'espaces publics ont été pensés par et pour des hommes, plutôt jeunes, plutôt bien portants, et c'est justement cela, que nous souhaitons rectifier. Enfin, le troisième grand principe est celui d'une ville bioclimatique à hauteur d'enfant.

Cinq axes prioritaires vont guider notre action. D'abord, mieux vivre l'espace public au quotidien. Ce que nous disons, dans cette communication, c'est que nous nous engageons pour un espace public plus propre, plus agréable, et mieux entretenu au quotidien. Je le redis, oui, les besoins des Parisiens ont évolué, les modes de consommation aussi, ont évolué. Nous souhaitons continuer cette transformation radicale de l'espace public parisien, tout en le conciliant avec l'amélioration de la propreté, le confort, le désencombrement, et la qualité des aménagements.

Là aussi, je le dis, il y a deux façons d'appréhender les choses, en politique. Soit vous considérez que vous avez raison sur tout, et donc, vous pensez que Paris est extrêmement propre, qu'il n'y a rien à modifier, et rien à changer, et donc, vous êtes dans une vision dogmatique. Soit vous acceptez d'entendre ce que disent les Parisiens. C'est ce qu'Emmanuel GRÉGOIRE a beaucoup porté, dans cette campagne. C'est qu'à partir du moment où il y a des récriminations, qu'il y a des doléances qui sont remontées par les Parisiens, nous devons les prendre en compte, donc, à partir de cela, ajuster notre façon d'y répondre. Ce quotidien de tous les jours, cette urgence, qui est souvent faite de petits tracas, devient notre très grande priorité.

Nous l'avons évoqué, et je ne comprends pas, M. CANAL n'est plus là, malheureusement, pour entendre ma réponse, mais je ne comprends pas bien ce qu'il ne comprend pas, sur cette question des 1.000 points noirs. Les 1.000 points noirs, qu'est-ce que c'est ?

D'abord, ce n'est pas une vision descendante que nous appliquons. Je vous invite à vous documenter. C'est d'abord une synthèse, un travail fastidieux, qui a été fait, exposé au Pavillon de l'Arsenal, travail repris, par ailleurs, par l'APUR, et qui vise à identifier des points de crispation et de cristallisation, dans l'espace public, d'un certain

nombre de difficultés. Cela peut être dans un passage, dans une rue, dans une avenue, ou tout simplement, dans un parc, avec différentes problématiques qui peuvent s'additionner, des problématiques liées à la propreté, à l'entretien de la chaussée, à une taille de trottoir, bref, tout un tas de difficultés que les maires d'arrondissement, vous connaissez bien.

Je vous vois dire "non" de la tête, Madame BERTHOUT, mais je pense que dans les différentes remontées que vous nous faites, souvent, vous êtes plutôt d'accord avec cette analyse. Ce que nous vous proposons, Madame BERTHOUT, et je crois que nous nous sommes vus hier, avec Monsieur le Maire, nous vous avons proposé plusieurs choses. D'abord, de vous partager les données qui sont publiques, je le rappelle, de ces 1.000 points noirs. Ensuite, vous proposer une méthode de travail, avec une priorisation que vous devez nous remonter, si vous le voulez bien, bien sûr, de façon que nous puissions construire avec vous, à la fois une méthode d'intervention, mais aussi un calendrier.

Nous porterons une nouvelle ambition esthétique pour Paris. Là aussi, je vous avoue que j'ai un peu du mal à comprendre vos propres contradictions. Vous avez passé toute la mandature précédente à nous expliquer à quel point nous n'étions pas, selon vous, suffisamment attachés au patrimoine, à savoir, dites-le clairement, vous voulez que rien ne change, que rien ne bouge. Or, je le rappelle, les ambitions des Parisiens évoluent, les modes de vie évoluent. Par ailleurs, l'adaptation de la ville au changement climatique nous amène aussi à faire évoluer notre approche.

Ce que vous dit cette communication, et, pour le coup, Monsieur DURAND, rassurez-vous, c'est que nous allons effectivement créer une fonction de délégué général au mobilier et à l'esthétique de Paris, au design de la ville et de ses usages, et que oui, c'est tout à fait possible de concilier des enjeux liés à l'esthétique et au beau à Paris, avec les enjeux de transformation et d'adaptation de cette ville au changement climatique.

Quand je vous entends parler d'une ville de Paris qui serait un Paris Disney, je vous avoue que, là aussi, j'ai le sentiment que l'on ne vit pas dans la même ville. Je vous invite à discuter avec les Parisiens. Peut-être que cela vous aurait été, par ailleurs, plus bénéfique, au moment de la campagne, mais, en tout cas, à discuter avec les Parisiens, et vous verrez combien ils sont convaincus de cette nécessité de transformation, de cette adaptation de la ville, de la conciliation des usages. Je vais y revenir.

Notre deuxième gros pilier est la protection des usagers et l'apaisement de l'espace public. Là aussi, je vous le dis vraiment très tranquillement, je vous ai entendu parler de la police municipale parisienne. Je vous assure, cela ne vous a pas été bénéfique, de les dénigrer, de dénigrer leur mission, comme vous l'avez fait pendant cette campagne. Là, ce que j'entends, c'est que vous persistez, et que vous signez. Les agents de la police municipale parisienne sont là pour faire respecter les conciliations d'usage. Je vais y revenir. Ils sont aussi là pour faire respecter la réglementation. Il ne s'agit pas de les dénigrer en disant qu'ils sont équipés d'un double décimètre. Oui, bien sûr, qu'ils doivent être en capacité de vérifier la conformité des terrasses que nous autorisons, avec à la fois les usages, avec à la fois les vulnérabilités d'un certain nombre de nos publics, et avec tout simplement la réglementation.

J'ai vraiment hâte du débat sur la mise à jour du R.E.T. J'ai hâte de vous entendre nous interpellier pour demander davantage d'agents de la police municipale parisienne pour aller contrôler ces terrasses, alors même que vous venez de nous dire qu'il ne s'agirait pas qu'ils fassent cela. Bref.

L'apaisement, c'est, pour nous, donner la possibilité aux Parisiens de pleinement vivre cette ville. L'espace public est un espace à haute valeur. Il s'agit, aujourd'hui, de le remettre au cœur de nos préoccupations, au cœur du vivre-ensemble, et de considérer qu'il est absolument indispensable de concilier les usages, donc, oui, nous le disons, nous souhaitons renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes, en faire une priorité du mandat, et demander, effectivement, la création d'une brigade spécialisée contre les violences motorisées, et renforcer les aménagements des lieux accidentogènes, parce que je le rappelle, aujourd'hui, les décès dans l'espace public sont d'abord du fait de véhicules thermiques, et notamment de gros véhicules thermiques, qui, souvent, dans leurs angles morts, dans les carrefours qui peuvent être extrêmement accidentogènes, au moment où ils tournent à droite ou à gauche, peuvent être source d'accidents, des accidents souvent extrêmement graves.

Non, Monsieur SCHAHL, nous n'avons pas de problème avec la vidéoprotection. Nous avons, dans le cadre de la campagne, pris un certain nombre d'engagements sur le renforcement du plan de vidéoprotection à Paris, avec un chiffre extrêmement précis, que nous pourrions vous partager, si vous le souhaitez.

Notre troisième pilier, la transformation de Paris face au changement climatique, là aussi, nous avons l'obligation de rendre cette ville plus respirable, plus résiliente, et mieux adaptée au changement climatique. C'est notre responsabilité historique. C'est notre responsabilité humaine, vis-à-vis des générations qui arrivent, et à qui nous devons rendre des comptes.

Nous l'avons eu, ce débat, au moment, notamment, du P.L.U. bioclimatique. Demain, il fera le même climat à Paris qu'à Séville, si nous ne faisons rien, donc la désimperméabilisation des sols, le rafraîchissement de la ville, la végétalisation de notre ville, sont absolument fondamentales, si nous souhaitons que cette ville puisse rester vivable.

Oui, nous allons poursuivre et accélérer la végétalisation de Paris, et oui, nous allons créer de nouveaux espaces de respiration dans la ville, notamment 80 coeurs piétons, des îlots de fraîcheur, une promenade continue de 25 kilomètres sur les berges, ainsi que 10 kilomètres supplémentaires de la Petite Ceinture qui seront ouverts.

Pour le coup, Monsieur MEUNIER, je suis assez, je dirais, "ébahie", par la souplesse de vos adducteurs. Ce que vous pensiez possible au moment de la construction du P.L.U. bioclimatique, et que vous avez voté, je vous le rappelle, serait, aujourd'hui, absolument impossible, au gré de vos tergiversations politiciennes. Franchement, nous n'en sommes pas là. Nous pensons que oui, ce plan 300 est possible, oui, la création de davantage d'espaces verts est non seulement possible, mais souhaitable, tout comme nous continuerons la transformation du périphérique des portes de Paris, avec une première étape importante, sur laquelle nous reviendrons, qui est celle de la porte de Gentilly.

Quatrième pilier, l'accessibilité de Paris, et l'amélioration des mobilités du quotidien. Aujourd'hui, nous souhaitons que l'espace public ne soit pas, ne soit plus, un moment vecteur d'exclusions, ou de discriminations. Nous avons transformé Paris en matière d'accessibilité, nous l'avons dit, à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec, notamment, une révolution culturelle en matière d'accessibilité universelle. Nous allons continuer. Nous allons l'amplifier, avec, notamment, le développement de nouveaux quartiers d'accessibilité augmentée. Nous allons continuer la mise en accessibilité du réseau de bus. Je le rappelle, aujourd'hui, 100 % des lignes de bus sont accessibles. Nous devons rendre accessibles davantage de stations. Nous allons développer 15 lignes de bus express, de façon à améliorer les déplacements du quotidien.

Pour le coup, j'invite les collègues siégeant de l'autre côté de cette Assemblée, les collègues de droite, qui, pour un certain nombre, siègent à la majorité de Mme PÉCRESSE au Conseil régional : n'hésitez pas à appuyer cette ambition parisienne, que nous appelons toutes et tous de nos vœux. J'ai écouté, là aussi, attentivement vos interventions. D'avoir "Île-de-France Mobilités", d'avoir une Région qui choisisse aussi d'investir davantage dans le réseau bus, c'est fondamental. Oui, il y a la question du désengorgement et de la fluidification des lignes de bus, mais il y a aussi une question d'investissement, de façon à rendre les bus plus fréquents, qu'ils passent plus régulièrement, et qu'il y en ait davantage. Aujourd'hui, force est de constater que ce n'est pas tout à fait le cas. Nous allons aussi expérimenter le métro 24 heures sur 24, notamment sur les lignes automatisées, et nous allons, effectivement, travailler sur l'espace public.

Cinquième pilier, la qualité de l'exécution des projets. Là aussi, je vous avoue être un peu surprise, par vos différentes interventions. Oui, il y a eu une transformation radicale de Paris. Oui, il y a des choses qui, aujourd'hui, dans leur exécution, ne nous satisfont pas. Nous souhaitons améliorer cette qualité d'exécution, être plus attentifs au sens du détail, qui, par ailleurs, est attendu par les Parisiennes et les Parisiens. Je crois que c'est un débat que nous avons eu régulièrement. Là aussi, pas de science infuse en la matière. Nous allons faire évoluer notre doctrine, et avoir une vigilance plus importante sur les détails du quotidien, sur la mise en œuvre, sur la réparation, sur l'amélioration de notre espace public, et ce, évidemment, toujours en lien avec les maires d'arrondissement.

Pour conclure, je pense qu'il n'est pas question de réinventer l'espace public, mais plutôt de le faire évoluer, de faire évoluer notre approche, d'être plus attentifs aux détails. Je l'ai évoqué régulièrement. Il ne s'agit pas, Monsieur CANAL, d'oser transgresser. Je crois que vous avez essayé un certain nombre de transgressions de l'échiquier politique, lors de la campagne municipale. Cela ne vous a pas été tout à fait bénéfique. Ce que nous, nous souhaitons, c'est simplement évoluer, faire évoluer notre doctrine, et mieux répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens.

J'en viens aux vœux. Le vœu n° 8, qui est rattaché à cette communication, ce sera un avis défavorable de l'Exécutif, sur ce sujet très précis. Non, nous n'allons pas augmenter les impôts locaux. Non, nous n'allons pas inventer de nouvelles recettes. Nous allons faire mieux, avec les mêmes moyens, en les redéployant, en demandant, pour le coup, aux services, de travailler dans le cadre du budget supplémentaire et du budget, à un plan qui vous sera, là aussi, détaillé.

Sur cette question de la publicité dans l'espace public, nous avons une différence d'approche. Oui, ce sont aujourd'hui des recettes qui sont nécessaires. Oui, il y a aujourd'hui un contrat de concession sur le mobilier urbain qui, pour le coup, bénéficie aux Parisiennes et aux Parisiens, puisque dans plus de 90 % des cas, c'est de l'information relative à des événements qui ont lieu dans la collectivité, que ce soit des événements culturels, sportifs, festifs, ou encore, des débats de société.

Alors, je vais prendre quelques exemples. Le projet de JR, qui se déploie actuellement, pas très loin d'ici, vous considérez que c'est de la privatisation de l'espace public. Nous considérons que c'est de la culture dans l'espace public, qui est mise à disposition des Parisiennes et des Parisiens. C'est, par ailleurs, une intervention culturelle remarquable. Les Jeux Olympiques et Paralympiques, qui ont fait l'objet d'une contractualisation entre le C.O.J.O. et la Ville, vont au-delà d'une privatisation de l'espace public. Je vous invite vraiment à interroger n'importe quelle Parisienne, ou n'importe quel Parisien, sur son ressenti sur cet événement, et cette fierté, qui ont été ceux de l'organisation des J.O. Il n'y en a pas un seul, je pense, qui sera d'accord avec vous, sur ce sujet. Nous avons un affichage qui est strict, et qui est encadré. C'est donc une demande de retrait de ce vœu. Sinon, ce sera un avis défavorable.

Sur la traduction budgétaire, je l'ai évoqué au début de ma réponse au vœu n° 8.

Sur le vœu n° 9, ce sera la même réponse. C'est donc une demande de retrait. Sinon, ce sera un avis défavorable.

Sur le vœu n° 10, relatif à l'esthétique de l'espace public, tel qu'il est présenté, l'idée n'est pas de revenir sur le droit au beau. J'ai eu l'occasion de l'évoquer. Je pense que, par ailleurs, c'est un vrai enjeu d'égalité réelle dans l'espace public. Faire aussi beau dans les quartiers populaires que dans les quartiers plus favorisés, permettre la transformation des portes en places. Bref, nous avons eu l'occasion d'en échanger.

Vous nous interpellez sur le sujet du "Manifeste de l'esthétique". Nous avons une évaluation, un bilan, qui est en cours, qui a d'ores et déjà été lancé, qui continue, qui est en cours. Il n'y a pas, je pense, de petits patrimoines du Parisien. Il y a plutôt le patrimoine du quotidien, sur lequel nous sommes particulièrement attentifs. Il y a un certain nombre d'engagements qui ont été pris, et donc, sur ce sujet, nous allons émettre un avis favorable à ce vœu, puisqu'il reprend un certain nombre d'engagements qui sont les nôtres, qui se retrouvent dans la communication.

Enfin, pour le vœu n° 11, vœu porté par Mme GATEL, dont je reconnais la constance en matière d'accessibilité universelle, là aussi, ce sera un avis favorable. J'aimerais quand même revenir sur quelques éléments. Nous avons, lors de la précédente mandature, fait un travail, je dois dire, extrêmement ambitieux, en matière d'accessibilité universelle. Je le rappelle : 17 quartiers d'accessibilité augmentée, 17 kilomètres de trottoirs qui ont été mis en accessibilité, plus de 36.000 abaissements de trottoirs qui ont été faits, 300 établissements municipaux qui ont été mis en accessibilité dans le cadre des quartiers d'accessibilité augmentée. 96 % des équipements municipaux sont désormais accessibles, 289 arrêts de bus dans les Q.A.A., 502 places P.M.R. uniquement dans les Q.A.A., et nous souhaitons continuer ce plan de mise en accessibilité de la ville. Nous le devons aux Parisiennes et Parisiens en situation de handicap. Ce sera donc un avis favorable. Pardon d'avoir été un peu longue.

Je vais laisser la parole à mes collègues de l'Exécutif pour poursuivre les réponses sur les vœux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour vous répondre sur le vœu n° 1.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette communication relative à l'espace public reflète l'ambition de notre Exécutif pour un espace public parisien apaisé, prêt à relever le défi climatique, un espace public agréable à vivre, et inclusif.

Message de service pour nos collègues de droite : ouvrez vos chakras, accueillez la nature, vous verrez, cela vous fera du bien, car un levier puissant pour répondre à ces enjeux, c'est bien évidemment plus de nature en ville, partout, et pour tout le monde. Cela passe par une végétalisation à plus grande échelle de l'espace public. Nous continuerons de planter massivement des arbres, des plantes régionales, dans les rues, les places, les avenues, et les portes de Paris, dans la continuité assumée du précédent mandat, tout cela, en concertation avec les arrondissements et la population. Il y va de notre capacité à continuer à vivre à Paris d'ici 30 ans, dans la perspective désormais, et malheureusement, crédible, de vagues de chaleur à 50 degrés.

Adapter cette ville que nous savons si dense, complexe, protéiforme, chargée d'une valeur patrimoniale inestimable, et aux sous-sols truffés de réseaux essentiels, nous oblige à changer le regard que nous portons au quotidien sur l'espace public. Nous devons débusquer le moindre mètre carré minéral où se cache un potentiel de plantation, y compris lorsque cela nécessite de changer les usages de nos rues.

C'est le sens des objectifs que nous nous sommes fixés, avec la création d'"avenues jardins" en lieu et place des voies de circulation, avec une démultiplication de nouvelles rues piétonnes et végétalisées, des kilomètres carrés de tronçons de Petite Ceinture ouverts, des linéaires de haies dans chaque arrondissement, la requalification de percées haussmanniennes, des axes faubouriens, et des portes d'entrée de la Capitale, au profit du végétal.

Cette transformation écologique, nous la devons à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui expriment, enquête après enquête, leur angoisse face au dérèglement climatique. Je pense particulièrement aux habitantes et habitants des quartiers populaires, qui seront le plus frontalement touchés, à celles et ceux qui vivent dans des logements exigus, dans des passoires thermiques, et qui n'auront pas le loisir de fuir, en cas de canicule.

L'espace public, c'est aussi le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, et ce sont bien souvent des femmes, d'ailleurs. L'espace public parisien doit être adapté à leurs besoins, à leurs usages, et être un lieu sûr pour elles, qui sont surexposées aux conséquences du dérèglement climatique, et aux violences sexistes et sexuelles.

Profiter d'un trottoir ombragé dans chaque rue, trouver un coin de fraîcheur à moins de cinq minutes de chez soi, s'asseoir avec ses amis, ou laisser courir son enfant dans une rue végétalisée, apaisée, et accessible, tel est le programme pour lequel nous avons été élus. Faire place à la nature en ville, c'est non seulement améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens, mais c'est aussi protéger leur santé mentale.

Aller vers une ville inclusive et apaisée, cela implique également de faire place à la faune sauvage et aux animaux de compagnie. Cette attente sociétale très forte, nous la partageons, et nous y répondrons, car nous savons désormais que prendre soin de la biodiversité et de la condition animale, c'est prendre soin de nous, dans un même

mouvement de santé commune du vivant, autrement dit, dans une approche "one health", qui est aujourd'hui incontournable.

C'est pourquoi, cher Sylvain MASCHINO, j'émettrai un avis favorable à votre vœu, et vous assure de ma détermination à porter ces enjeux tout au long de notre mandat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'invite mes adjoints à répondre de façon plus brève. Il y a cinq interventions d'adjoints pour répondre à l'ensemble des vœux.

La parole est à Thomas CHEVANDIER, pour les vœux n°s 2 et 5.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, s'agissant du vœu n° 2, je rappelle, et c'est l'objet de cette discussion de ce matin, nous avons l'ambition de prendre soin de l'espace public et de faire de nos rues, de nos avenues, des lieux de vie agréables pour toutes et tous. En cela, nous allons poursuivre l'aménagement de l'espace public et sa végétalisation, et, cela a été dit, à travers les cœurs piétons, à travers les aménagements de places, à travers la végétalisation très poussée de nouvelles avenues. Nous allons poursuivre la réduction des nuisances, que ce soit par l'entretien, l'entretien des ouvrages d'art, l'entretien de la voirie, la réfection des pieds d'arbres, mais aussi, par la coordination des chantiers.

Enfin, nous aurons une attention particulièrement renouvelée s'agissant de l'esthétique du paysage urbain et de l'espace public parisien. Cela suppose d'inscrire chaque intervention dans une vision d'ensemble, attentive à la cohérence urbaine, et à l'identité parisienne, et à la protection de son patrimoine. C'est aussi franchir un cap dans la conception et la qualité des aménagements.

Je tiens à le dire ici particulièrement, cette ambition en matière d'esthétique est parfaitement cohérente avec nos objectifs de transformation de l'espace public, de son adaptation au changement climatique, et, je le dis, les plus belles réalisations sont justement celles où on a réussi à rendre ces deux objectifs cohérents, que ce soit sur les "rues aux écoles", avec le maintien du mobilier urbain historique et patrimonial, et le développement d'un nouveau mobilier urbain, et de nouveaux sols, et de nouveaux revêtements. C'est donc cette ambition que nous réussirons à rendre particulièrement cohérente.

Pour cela, nous nous appuyons sur un certain nombre d'outils. Cela a été dit, il y a la Commission du Vieux Paris. Il y aura le "Manifeste pour la beauté", qui fixe le cadre. Il y aura un travail de chaque aménagement avec les mairies d'arrondissement. Il y a, désormais, la nouvelle déléguée générale au design et à l'esthétique, dont on connaît à la fois la détermination, l'énergie, et la compétence, sur ces sujets. Pour toutes ces raisons, il nous semble donc inutile d'ajouter un nouveau comité, tel qu'il est demandé dans le vœu n° 2. C'est pourquoi j'émet un avis négatif sur ce vœu. Voilà pour le vœu n° 2.

Je passe, Monsieur le Maire, au vœu n° 5, qui porte, lui, sur une volonté d'amélioration et d'information de la concertation des commerçants, qui est porté par le groupe Communiste de Paris.

Quelques rappels sur la coordination des chantiers. Les deux tiers des chantiers sont des chantiers privés, et notamment des échafaudages, pour lesquels nous avons la volonté d'aligner l'ambition que nous avons déjà sur les chantiers espaces publics, qui sont ceux des concessionnaires, ou qui sont ceux de la Ville, et nous allons rehausser les règles qui sont destinées à ces chantiers.

Pour ce qui est des chantiers de la Ville, ou des chantiers des concessionnaires, nous allons aller plus loin en termes de coordination. Nous aurons un certain nombre d'annonces, dans les mois à venir, sur les protocoles de bonne tenue de chantier, sur l'évolution, aussi, du règlement de voirie. Nous allons aller plus loin dans la coordination avec les mairies d'arrondissement, avec les commerçants, et donc, évidemment, notre ambition, et l'ambition de l'Exécutif, rejoint parfaitement celle qui est portée dans ce vœu n° 5, pour lequel, évidemment, j'émettrai un avis favorable.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour le vœu n° 3.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notamment mes collègues du groupe "Paris Liberté !", et, de manière générale, les élus de droite qui se sont beaucoup préoccupés du patrimoine, Madame Anne BIRABEN, le patrimoine parisien est multiple, protéiforme, monumental, parfois, mais souvent discret. Il se compose de nos édifices et des œuvres qu'ils renferment, de nos fontaines, de nos statues, mais aussi, d'éléments plus modestes, que ce soit une enseigne, un décor, ou une partie de notre mobilier urbain : les bancs Davioud, les colonnes Morris, les bouches de métro Guimard.

Ce patrimoine, petit ou grand, raconte notre histoire, tout comme il participe à l'identité, et donc, à la beauté de Paris. C'est à l'aide de souvenirs qu'il convient de protéger et de transmettre. C'est la mission que m'a confiée Emmanuel GRÉGOIRE en me nommant, et je tiens à l'en remercier, Conseillère déléguée au patrimoine.

Protéger notre patrimoine suppose de l'entretenir, de le restaurer. Je vous rassure, mes chers collègues, plusieurs opérations sont en cours, et de nouvelles seront engagées tout au long de cette mandature. J'y travaille dans le cadre du plan d'investissement de la mandature, mais à côté de ces opérations, l'un des outils de protection, si ce n'est le premier des outils, en tout cas, le plus puissant, c'est le P.L.U. bioclimatique, avec les règles qu'il contient et qu'il fixe. En effet, une politique patrimoniale repose d'abord sur une protection urbanistique solide. C'est la raison pour laquelle le patrimoine a été rattaché à François VAUGLIN, l'adjoint chargé de l'urbanisme et de l'architecture.

Pour autant, cette politique ne serait que partielle, et donc incomplète, si elle ne se limitait qu'à la préservation des biens. Paris ne doit pas être une "ville-musée". Elle doit rester une ville ouverte sur le monde, sur la société contemporaine, une ville qui évolue. Cette évolution doit se faire en tenant compte de l'harmonie globale de la ville, c'est-à-dire de ce qui fait son élégance, son caractère, sa spécificité visuelle. Cela suppose une approche collective et coordonnée, pour que dans chaque projet d'aménagement, dans chaque quartier, une attention particulière soit portée aux perspectives, aux matériaux, aux mobiliers. C'est ce que l'on a appelé le "droit au beau".

Il reviendra à la déléguée générale au design et à l'esthétique qui a été nommée de le garantir et de le promouvoir. Son travail n'entrera pas en concurrence avec mes fonctions. Il interviendra en complémentarité. J'ai bien relevé, Madame BIRABEN, dans votre vœu, les termes selon lesquels le patrimoine serait le grand oublié de la mandature, que nous serions des "sous-adjoints", et que, surtout, forcément, nous travaillerions de manière contradictoire. Figurez-vous que pas du tout, nous serons tout à fait capables, avec la déléguée nommée au design et à l'esthétique, de travailler ensemble, et de manière complémentaire.

Vous le voyez, mes chers collègues, nous avons une vision à la fois claire et globale de notre politique patrimoniale. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre LOMBARD, pour le vœu n° 4.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous avez raison quand vous écrivez dans ce vœu que la présence de bancs en bon état est une condition essentielle de l'accessibilité universelle, permettant aux personnes en perte de mobilité, aux seniors, aux familles, et j'ajouterais même, aux enfants, de se reposer, et de pratiquer l'espace public. C'est bien parce que les bancs sont une condition essentielle de la mobilité de toutes et tous qu'ils sont au cœur de notre politique d'entretien de l'espace public.

Les agents de la Ville, que je veux ici remercier, ceux des Directions de la Propreté et de l'Eau et de la Voirie, en particulier, assurent déjà quotidiennement des interventions de nettoyage, "dégraphitage", "désticking", et petite reprise de peinture de ces bancs. Les bancs sont traités "a minima" une fois par an pour le "désticking", et, concernant les interventions les plus lourdes, on en compte, pour la seule année 2025, plus de 800, pour des remplacements de lattes, notamment. En réalité, il n'y a donc pas une grande campagne annuelle d'entretien des bancs, mais des campagnes pluriannuelles, et c'est chaque année qu'il convient de le faire, et nous continuerons dans cette voie.

Il y a, cependant, de fortes marges d'amélioration concernant l'accessibilité universelle de notre espace public. Je vous rejoins sur ce point. Non seulement nous mettons notre politique d'aménagement de l'espace public, comme l'a rappelé la première adjointe, Lamia EL AARAJE, au service de cet objectif, mais nous mettons également l'ensemble de notre politique d'entretien de l'espace public au service de cet objectif d'accessibilité universelle, en désencombrant les trottoirs là où c'est nécessaire, en refaisant ces trottoirs, lorsqu'ils sont devenus accidentés, et en prêtant donc une attention particulière aux assises. Nous le ferons ponctuellement, lorsqu'une anomalie est signalée, et lors de grandes interventions de propreté et d'entretien, à l'échelle de quartiers, pilotées avec les mairies d'arrondissement.

Les Parisiennes et les Parisiens ne regardent pas la ville mobilier par mobilier. Ils jugent un quartier dans son ensemble, et c'est pourquoi, nous privilégions les réponses globales, à l'échelle de l'espace public, coordonnées et continues, plutôt qu'une campagne limitée aux seuls bancs publics.

Un mot, enfin, sur les points noirs, que vous mentionnez dans votre vœu. Comme l'ont rappelé mes collègues Lamia EL AARAJE et Ariel WEIL, je voudrais rappeler à mon tour que cette démarche est issue d'une formidable et passionnante étude, réalisée par deux chercheuses et architectes, Milena CHARBIT et Déborah FELDMAN, et un architecte, Baptiste POTIER, avec le Pavillon de l'Arsenal. Je vous invite vraiment à la lire, elle est passionnante. C'est une démarche qui vise à apporter une réponse aux anomalies récurrentes de propreté et aux lieux de dépôts sauvages, ces recoins, renforcements, façades aveugles, incongruités architecturales et urbaines, que l'on connaît

toutes et tous à Paris. Apporter une réponse, si possible pérenne, qui ne se limite pas au seul passage des services de propreté, mais qui mobilise l'ensemble de la palette d'actions de la Ville de Paris sur l'espace public, donc propreté, mais aussi aménagement, urbanisme, et art.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Sans vouloir vous dire que j'avais observé votre retour, franchement, ce petit brouhaha à droite est vraiment pénible, alors, encore quelques minutes d'attention, s'il vous plaît.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - C'est surtout dommage, alors que j'allais vous apporter une réponse à la question de la méthode, vous qui vous plaignez de ne pas avoir été associés à la définition de ces 1.000 points noirs. Vous n'avez pas été associés, parce que vous allez l'être. Vous allez l'être dans les jours qui viennent, chers collègues maires d'arrondissement. Je reviendrai vers vous, avec les adjoints intervenants sur l'espace public, pour arrêter cette liste des 1.000 points noirs que nous traiterons ensemble dans la mandature, et si, dans certains quartiers, des bancs font l'objet de dégradations récurrentes ou sont le lieu régulier de dépôts sauvages, alors, libre à nous d'en intégrer certains à la liste des points noirs.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer ce vœu, ou, sinon, j'émetts un avis défavorable dessus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour les vœux n^{os} 6 et 7.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous allez m'entendre ! Permettez-moi de commencer, pour cette première prise de parole en tant qu'adjointe à l'égalité femmes-hommes, en rendant hommage aux 57 victimes de féminicides depuis le début de l'année 2026. 57 féminicides, c'est 57 féminicides de trop. Je voudrais dire notre tristesse, notre soutien aux proches de ces femmes, mais aussi, notre colère. Notre colère, quand une grande cause est déclarée, puis jetée aux oubliettes. Notre colère, quand on voit qu'il suffirait de mettre les moyens sur la table, comme l'Espagne l'a fait, pour éviter ces drames.

Monsieur le Maire, vous l'avez dit, pendant la campagne, nous devons nous battre pour que Paris reste une ville refuge pour toutes ces femmes, une ville refuge face à la montée du masculinisme, une ville refuge pour toutes celles qui n'osent pas encore parler, mais aussi, pour celles qui osent prendre la parole, et qui ne se tairont pas, une ville refuge pour toutes les "sales connes".

A toutes les Parisiennes, nous le disons : Paris restera à vos côtés, quoiqu'il arrive. C'est le sens des vœux déposés par le groupe Communiste de Paris, et par le groupe Nouveau Paris Populaire, que je remercie. Oui, comme vous le signalez, chère Camille, chère Théa, chère Jeanne, les femmes et les hommes ne sont pas toujours égaux, dans l'espace public. Oui, les hommes et les femmes, les personnes racisées, ou LGBTQIA+, n'ont ni les mêmes usages, ni le même sentiment de sécurité, ni la même capacité à s'approprier la ville et ses équipements et, oui, les chiffres le montrent, les femmes sont toujours davantage la cible de violences et de harcèlements, dans nos rues.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons, dans un vœu de l'Exécutif, en réponse à vos deux vœux, de systématiser en amont des grands projets d'aménagement, puis, progressivement, dans les projets stratégiques, etc., les diagnostics d'usage intégrant le genre et le sentiment de sécurité et de vulnérabilité spécifique. Nous nous engageons également à mener un travail rapide pour présenter des actions globales de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, concertées avec les différents partenaires. Ces mesures seront présentées en Conseil de Paris.

Nous vous proposons alors de retirer vos vœux et de voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour finir, la parole est à Dan LERT, pour les vœux n^{os} 12 et 13.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, avant de répondre aux vœux, je voudrais revenir sur l'engagement de notre Exécutif, avec le Maire de Paris, d'agir fortement pour améliorer les transports du quotidien, et, en particulier, d'agir sur la question importante des bus. Priorité sera donnée à la fluidification de la circulation des bus, à travers le déploiement de 15 lignes de bus rapides, avec des aménagements dédiés, et la super priorité aux carrefours.

Nous travaillons d'ores et déjà, avec la présidente de Région et d'Île-de-France Mobilités, qui a la responsabilité des transports en commun, pour construire ensemble les conditions d'une meilleure circulation des bus à Paris. Ce travail exigeant, nous le menons, et nous le mènerons également avec la Préfecture de police, dont je salue le Représentant, qui est un partenaire clé pour tenir cet objectif. Nous devons collectivement garantir un service de qualité aux centaines de milliers d'usagers quotidiens du bus à Paris. L'objectif, rappelé par le Maire de Paris, est d'obtenir une meilleure régularité des bus, avec, pour les lignes rapides, un engagement d'une fréquence de cinq minutes en heure de pointe.

Concernant le vœu relatif à la sécurisation des cyclistes et le renforcement du schéma cyclable parisien, je voudrais rappeler que, grâce au plan Vélo, et à des aménagements adaptés, déployés par mon collègue David

BELLIARD, que je salue, Paris compte 1.607 kilomètres d'itinéraires cyclables, dont 454 kilomètres sur des pistes sécurisées. J'attire votre attention sur le fait que, depuis 2020, le gabarit des pistes cyclables créées est compatible avec la circulation des vélos cargos et "longtail". L'ensemble des aménagements réalisés est ainsi conforme aux préconisations du Cerema en termes de qualité, de confort, et de sécurité.

Nous irons plus loin, avec la reconfiguration des pistes les plus empruntées, qui sont devenues sous-dimensionnées, par exemple, les pistes du boulevard de Sébastopol, qui sont les plus fréquentées de France. Ma priorité sera la sécurité des cyclistes. 200 carrefours ont été identifiés comme dangereux, ou à risque, et 120 ont déjà été sécurisés pour les vélos, 70 par le biais d'aménagements tactiques, et 50 dans le cadre d'opérations d'aménagement. La sécurisation des franchissements cyclables aux portes de Paris sera également une priorité de notre action, dans le cadre des traitements des lieux accidentogènes. Par ailleurs, nous mettrons fin aux pistes cyclables sur les trottoirs, notamment celles du boulevard Magenta, qui mettent en danger à la fois les piétons, et les cyclistes.

L'amélioration de la signalétique et la lisibilité des trajectoires, à l'image de la colorisation des pistes entreprise le long des quais hauts, rive gauche, pourront être renforcées, selon les nécessités. Pour assurer un meilleur partage de l'espace public, nous travaillerons, en concertation avec les maires d'arrondissement, à la mise en cohérence des plans de circulation, au niveau de chaque quartier. L'Exécutif émet donc un avis favorable sur le vœu n° 12.

S'agissant du vœu relatif à la protection des piétons dans l'espace public, cela a été rappelé, la marche est le premier mode de déplacement à Paris. Les piétons sont parmi les usagers les plus fragiles dans l'espace public. Dans 32 % des accidents graves, les victimes sont des piétons.

Avec David BELLIARD, nous avons adopté, sous le précédent mandat, un plan Piéton et un Code de la rue, qui donne la priorité absolue au piéton dans l'espace public. Nous avons mis à jour, comme cela a été rappelé par la première adjointe, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, qui vise à sécuriser les déplacements des personnes les plus vulnérables, comme les personnes à mobilité réduite, dans l'espace public. Des mesures fortes ont ainsi été mises en œuvre sous la précédente mandature, en faveur des piétons. Nous avons sécurisé 350 carrefours pour les circulations piétonnes, abaissé la vitesse maximale à 30 kilomètres heure dans tout Paris, et interdit les trottinettes en libre-service.

Nous nous sommes engagés, pendant la campagne, à aller plus loin, en poursuivant la réduction de la place de la voiture, qui est responsable d'une grande majorité des accidents graves concernant les piétons sur la voie publique. 80 cœurs piétons seront créés dans chaque quartier, et nous poursuivrons, évidemment, les rues aux enfants, pour atteindre 1.000 rues piétonnes, afin de réaffirmer la place centrale des piétons dans Paris.

En végétalisant massivement et en développant des trottoirs élargis et ombragés, et en installant du mobilier urbain adapté, nous ferons des rues parisiennes de véritables lieux de vie, où marcher sera agréable. Contenu de la convergence des attendus du vœu avec les objectifs de cette communication, l'Exécutif émet un avis favorable sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour conclure, la parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant de la communication, la Préfecture de police prend acte des orientations présentées par la Ville de Paris, relatives à l'évolution de l'espace public parisien, et ces transformations traduisent une volonté de mieux partager l'espace public, et d'adapter la ville aux nouveaux usages. Elles appellent naturellement une vigilance particulière quant à leurs conséquences sur la circulation, la sécurité des déplacements, et les capacités d'intervention des services de secours.

S'agissant des aménagements urbains, notamment cyclables, la Préfecture de police partage le constat selon lequel certaines configurations peuvent, aujourd'hui, générer des conflits d'usages avec les piétons, et l'intensité croissante des flux cyclistes impose d'adapter les aménagements existants, afin d'en améliorer la lisibilité et la sécurité. Toute évolution devra aussi préserver la capacité de circulation générale, de fluidité des transports collectifs, ainsi que les conditions d'intervention des véhicules de secours, en particulier sur les axes structurants du réseau parisien.

De même, les transformations des grandes places parisiennes, ou du boulevard périphérique, devront faire l'objet d'études d'impact approfondies, afin d'anticiper les risques de saturation et leurs effets à l'échelle métropolitaine.

Enfin, le développement de nouvelles lignes de bus express devra s'accompagner d'une analyse globale des flux de circulation, afin d'assurer la cohérence du plan de circulation parisien et métropolitain, d'éviter les reports de trafic indésirables, et de préserver les itinéraires opérationnels des véhicules d'urgence.

Sur l'ensemble de ces sujets, Monsieur le Maire, la Préfecture de police demeurera pleinement mobilisée aux côtés de la Ville de Paris, afin de concilier amélioration du cadre de vie, mobilité, et impératifs de sécurité publique.

S'agissant des points soulevés dans les différents vœux, en ce qui concerne le vœu n° 7, la Préfecture de police est pleinement mobilisée dans la lutte contre les violences faites aux femmes, et contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public. Je rappelle les moyens importants mis en place afin de renforcer leur prise en charge et leur accompagnement, notamment dans les commissariats au moment des dépôts de plainte, et la mobilisation de tous les intervenants sociaux ou psychologues mis à disposition à cette occasion, dans le cadre de l'accueil spécifique et confidentiel réservé aux victimes lors des dépôts de plainte. Je souligne également les partenariats nombreux développés par la Préfecture de police avec le milieu médical, visant à faciliter le dépôt de plainte des victimes en dehors des commissariats, et les autres actions partenariales récentes, qui illustrent cet engagement.

La Préfecture de police continuera naturellement à travailler en lien étroit avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés, afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous dans l'espace public parisien. La mise en service d'un site unique dédié viendrait, en revanche, affaiblir le maillage territorial et toutes les structures déjà mises en place dans chacun des commissariats.

En ce qui concerne les vœux n°s 12 et 13, je souligne que la Préfecture de police partage la nécessité évidente de disposer d'une vision globale des projets d'aménagement structurants, et la multiplication d'opérations parcellaires ne permet pas toujours d'apprécier pleinement les effets cumulés sur les flux de circulation et sur les conditions d'intervention des secours. La Préfecture de police rappelle aussi les objectifs de sécurisation des piétons et de protection des usagers vulnérables, qui sont au cœur de la politique publique de sécurité routière, et qui doivent être conciliés avec les impératifs opérationnels liés aux missions de secours, d'intervention, et de sécurité publique.

Voilà, Monsieur le Maire. Je rappelle que la Préfecture de police est pleinement mobilisée pour l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Alors, nous allons procéder aux votes. Je mettrai fin à la séance après le vote sur l'ensemble des textes concernant cette communication.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 25).

Le vœu n° 2 du groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ? Oui. Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 4, il y a une proposition de retrait pour la forme.

Il est retiré ? Non. Avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 26).

Concernant le vœu n° 6 et le vœu n° 7, il y a un vœu n° 7 bis qui a été déposé par l'Exécutif. Le vœu n° 6 du groupe Communiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 7 du groupe Nouveau Paris Populaire est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Je le mets aux voix, avec un avis défavorable...

Scrutin public, sur ce vœu ?

Tout le monde prend ses petites cartes.

Est-il possible d'ouvrir le scrutin ?

C'est un avis défavorable de l'Exécutif, je le reprécise.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos. Merci.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 151

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 44

Contre : 107

(Voir détail des votes annexe n° 1).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 7 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 27).

Nous avons un scrutin public sur la proposition de vœu n° 8 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos. Je vous remercie.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 152

Abstentions : 8

NPPV : 1

Pour : 35

Contre : 108

(Voir détail des votes annexe n° 2).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Nous passons au vœu n° 9. Je vais laisser la machine "rebooter", car c'est à nouveau un scrutin public. Le vœu est maintenu, j'imagine ?

M. MEUNIER ne se donne même plus la peine de répondre à mes questions.

Il est maintenu. On va attendre que cela démarre.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, cette proposition de vœu déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 147

Abstentions : 35

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 103

(Voir détail des votes annexe n° 3).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Ensuite, nous avons des vœux à main levée.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe Paris au centre, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 28).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par le groupe Paris au centre, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 29).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe Paris au centre, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 30).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe Paris au centre, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 31).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération SG 11.

Je vous remercie. Nous en avons fini avec la communication.

On se retrouve à 14 heures 45. A tout à l'heure, bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous allons entamer l'ordre du jour ordinaire de notre Conseil.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Conformément au règlement intérieur, je vais donner la parole au président de la 1ère Commission. Je tiens à adresser mes félicitations à toutes les présidentes et les présidents de Commission, et souligner, évidemment, l'importance de leur rôle, dans les travaux préparatoires à nos séances.

Comme à l'habitude, la présidence de la 1ère Commission est assurée par l'opposition. Je vais donc broder, en attendant que le président de la Commission arrive. La 1ère Commission est la commission du Conseil de Paris qui est chargée d'examiner les affaires ayant trait aux finances... Merci de m'applaudir...

On va se donner une minute de plus. Si quelqu'un avait la gentillesse de le prévenir...

En attendant l'arrivée du président, saluez le groupe Erasmus de San Cristobal de La Laguna. C'est vous ?

Non...

Monsieur le président, vous me sauvez !

Souhais de bienvenue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes donc l'École de la 2e chance.

Je vous invite à saluer les jeunes de l'École de la 2e chance.

On est très heureux de vous accueillir pendant cette séance. D'habitude, on est beaucoup mieux organisés que cela. Désormais, nous le sommes, puisque le président de la 1ère Commission, que je félicite pour son élection, pour celle-ci, en tout cas, est arrivé en séance.

Compte rendu de la 1ère Commission. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - A vous la parole, Monsieur le président.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Désolé pour le retard. Je vais apprendre un peu les horaires du Conseil de Paris.

Juste vous saluer, vous dire que la 1ère Commission s'est bien réunie, et que j'espère que nous allons faire un travail de fond. Je crois qu'on a des sujets importants à porter tous ensemble, et qui, pour certains, font consensus, d'autres, font débat. On aura l'occasion d'en reparler dans quelques minutes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien aux salarié·e·s du cinéma UGC Ciné Cité Les Halles.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien du mouvement social à l'UGC des Halles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons donc par l'examen de vœux non rattachés. Il s'agit des vœux référencés n°s 22 et 23 relatifs au soutien aux salariés du cinéma UGC Ciné Cité Les Halles.

La parole est à M. Simon DUQUERROIR, pour deux minutes maximum.

M. Simon DUQUERROIR. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au cinéma des Halles UGC Ciné Cité, le cinéma le plus fréquenté du monde, les salles sont pleines, mais les poches sont vides pour les 47 salariés qui y travaillent. Derrière les files d'attente, derrière les projecteurs, et l'image prestigieuse de ce cinéma, il y a les travailleurs et les travailleuses qui subissent des conditions de travail de plus en plus difficiles : sous-effectif, pression constante, horaires décalés, salaire insuffisant, agressions verbales et physiques. Une situation telle qu'ils se sont mis en grève plusieurs fois, depuis décembre dernier, sans jamais être entendus par la direction d'UGC.

On ne peut pas faire du cinéma un produit rentable, attirer des millions de spectateurs, tout en méprisant ces salariés de la sorte. Ce sont celles et ceux qui déchirent les tickets, qui lancent les films, qui vendent les confiseries, qui nettoient les salles, et lavent les toilettes après les séances. Ce sont eux qui permettent chaque jour à des milliers de spectateurs de profiter du cinéma dans de bonnes conditions.

Cette inquiétude est d'autant plus forte avec, vous le savez, la montée en puissance de Vincent BOLLORÉ dans le secteur. Son groupe détient déjà une part importante d'UGC, et chacun voit ce que produit la "bollorisation" de la culture, des médias, du sport : la concentration de pouvoir, une logique financière toujours plus brutale, la réduction des coûts au détriment des salariés et de la diversité culturelle, comme l'a montré la déclaration du directeur de Canal+, ce dimanche, refusant de travailler avec les artistes signataires d'une pétition critique de Vincent BOLLORÉ.

Les salariés ont donc raison de craindre que leurs conditions de travail se dégradent encore davantage demain. Paris, ville de cinéma, ville des artistes et de la culture, ne peut pas rester indifférente. Elle doit être aux côtés des salariés qui se battent pour leurs droits et leur dignité, et participer à la lutte contre cette "bollorisation", qui menace à la fois les travailleurs, et la culture.

C'est pour cela que, dans mon vœu, j'appelle, aujourd'hui, la Ville de Paris à soutenir publiquement les salariées d'UGC Ciné Cité et leurs revendications, mais aussi, intervenir auprès de la direction du cinéma, pour demander l'ouverture d'un véritable dialogue avec les salariés et les organisations syndicales. Sans les travailleurs et les travailleuses du cinéma qui font tourner les salles, il y a seulement des écrans vides.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Vincent BOLLORÉ étend son empire, puisque, non content de purger les 600 artistes signataires d'une pétition contre lui, il s'apprête à prendre le contrôle total du groupe UGC. A l'instar des signataires, moi aussi, j'ai la conviction qu'en laissant le cinéma français aux mains d'un patron d'extrême droite, nous ne risquons pas seulement une uniformisation des films, mais une prise de contrôle fasciste sur l'imaginaire collectif.

Dans ce contexte, nous devons soutenir toutes les résistances à cette progression d'extrême droite, et de la logique patronale la plus cruelle dans le secteur. C'est pourquoi, nous souhaitons soutenir les salariés du ciné UGC Les Halles, qui sont engagés, depuis plusieurs mois, dans un mouvement de grève, pour mettre fin à leur précarité, aux conditions de travail dégradées, à la forte pénibilité, au sous-effectif permanent, et aux agressions quotidiennes, tout ceci pour toucher des salaires proches du S.M.I.C. Ces très jeunes salariés, souvent artistes indépendants à côté, méritent que leurs conditions de travail s'améliorent, et que leurs salaires augmentent.

La direction d'UGC refuse d'ouvrir les négociations avec eux. Pourtant, ils font vivre le cinéma le plus fréquenté au monde, avec près de 3 millions de spectateurs chaque année. Pire, encore, la direction d'UGC privilégie des stratégies de contournement de la grève, en redéployant des cadres et des personnels extérieurs pour assurer le fonctionnement du cinéma.

C'est pourquoi, nous demandons que la Ville de Paris apporte son soutien aux salariés, exige de la direction qu'elle rouvre des négociations sur les salaires et les conditions de travail.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, alors que le Festival de Cannes bat son plein, les salariés du plus grand cinéma du monde rappellent une vérité simple : sans travailleurs, il n'y a pas de culture. C'est le sens des deux vœux qui sont présentés par les groupes Ecologiste et Social de Paris et Communiste de Paris, que je remercie, et que je salue.

Evidemment, l'UGC des Halles, c'est le cinéma le plus fréquenté du monde. Derrière l'ouverture de chaque salle, il y a des salariés, qui sont bien souvent précaires, souvent jeunes, très jeunes, parfois à temps partiel, ou en C.D.D., et qui nous alertent, depuis plusieurs mois, sur leurs conditions de travail difficiles.

Ils pointent le sous-effectif. Ils pointent des horaires qui sont "éclatés", et, évidemment, un travail de nuit, puisque vous savez que les séances finissent tard. Parfois, des agressions, et puis, une pression qui est liée à une très forte fréquentation, et malheureusement, des salaires qui ne leur permettent pas de vivre dignement à Paris.

Leurs revendications portent, en effet, principalement, sur les salaires et les effectifs. Je voudrais préciser, d'abord, que j'apporte un amendement aux vœux, car dans un vœu, il est dit qu'ils ont une rémunération de 2 % au-dessus du S.M.I.C. En fait, c'est 15 %. Le vrai sujet, c'est la revalorisation de ces rémunérations.

Alors, oui, c'est un combat qui est digne, que nous soutenons pleinement. D'ailleurs, le Conseil de Paris, depuis 2022, a créé une charte sociale parisienne, qui s'applique à plusieurs entreprises. Je serais heureux de la signer, d'ailleurs, avec l'UGC et d'autres partenaires de ce type. Nous avons créé l'observatoire des conditions de travail, qui a été réuni le 28 avril dernier, qui sera réuni à nouveau prochainement. Cet observatoire vise notamment à faire de Paris une ville exemplaire de la santé au travail, de la prévention des risques, et de la lutte contre la précarité, parce qu'aucun conflit ne doit se construire sur l'épuisement, la souffrance, ou la mise en danger des travailleurs.

Je voudrais, enfin, rappeler à mes collègues... Ils ont fait écho à la polémique actuelle avec le groupe Bolloré.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Je vais conclure sur ce sujet. Le groupe Bolloré a 34 % des parts, mais a annoncé la volonté d'acquérir le groupe UGC, d'en prendre le contrôle. Evidemment, à travers cette lutte, cela fait écho à un débat général qui concerne la culture, aujourd'hui. Il faut le savoir, les salariés sont bien souvent les premiers lanceurs d'alerte, comme cela a été le cas, notamment, au moment du rachat du B.H.V. On voit le naufrage du B.H.V. Si on ne veut pas le naufrage de l'UGC, nous entendons et nous soutenons pleinement les salariés de l'UGC.

C'est pour cela que nous accordons un avis favorable à ces deux vœux, avec un amendement que j'ai porté, précis, sur la question des salaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je demande à l'Exécutif de veiller au temps de réponse. C'est deux minutes, pour les vœux.

Je mets aux voix le vœu n° 22, avec un avis favorable...

Pardon... Dans ma précipitation, j'oublie les explications de vote... D'abord, Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien sûr, nous soutiendrons ces vœux, en soutien à la lutte des salariés d'UGC, le complexe le plus fréquenté au monde, tout cela a été dit, 2,6 millions de spectateurs. Leur combat est représentatif de la violence des politiques et du management néolibéral. Ce conflit dure depuis des mois. Les salariés exigent des augmentations de salaires, une autre organisation du temps de travail. Certains peuvent travailler de 8 heures 15 à minuit 30, 7 jours sur 7, debout, et en sous-sol. "Salles combles, frigos vides", clament justement les salariés. Ils font face, aussi, à des agressions, compte tenu du quartier.

Ce combat est aussi un combat contre la concentration des médiats au profit de l'extrême droite. Cela a été dit, BOLLORÉ possède 34 % d'UGC, mais il en possèdera 100 % en 2028. Des centaines de professionnels du cinéma ont publié une tribune, à l'occasion du Festival de Cannes, pour clamer leurs inquiétudes des conséquences de la mainmise de BOLLORÉ sur le cinéma. Cette liste ne cesse de s'agrandir. Swann ARLAUD vient, d'ailleurs, aujourd'hui, de publier une tribune pour expliquer pourquoi il avait signé cette tribune. Le directeur de Canal+ a clairement annoncé hier que les signataires de cette tribune seraient "blacklistés" et ne travailleraient plus avec Canal+.

Il ne faut pas laisser BOLLORÉ contrôler le cinéma français. Il s'agit de la liberté de création. Christophe HONORÉ apporte un témoignage. Lors de la réunion du comité de validation de Canal+ pour son film "Plaire, aimer et courir vite", Vincent BOLLORÉ siégeait à cette réunion, et il y avait un autre film, le film de Stéphane BRIZÉ, sur un syndicaliste, et BOLLORÉ a dit : "Pas de "pédés", pas de syndicalistes". Voilà la politique de BOLLORÉ. La lutte des salariés d'UGC Les Halles s'inscrit aussi dans ce combat, et nous devons être à leurs côtés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Aurélien VÉRON, pour une explication de vote sur les vœux n°s 22 et 23.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, UGC Ciné Cité Les Halles, c'est une institution, à Paris Centre. On est nombreux à avoir découvert le cinéma dans ce multiplex, qui est le plus grand au monde, je crois, avec ses 27 salles : avant-premières extraordinaires, "expos" photo... Bref, ce cinéma fait vivre, et continue à faire vivre le cinéma d'une manière réussie, avec des films d'auteur, aussi bien que des "blockbusters". Même Radio France, qui n'est pas franchement dans le camp du centre, ou de la droite, en a fait l'éloge, récemment, en savourant la qualité de sa programmation. C'est l'un des rares cinémas qui arrivent à attirer à la fois un grand public, en quête de divertissement, et un public de cinéphiles pointus, en quête d'émotions plus exigeantes.

Alors, il y a un mouvement de grève. Les grévistes représentent 15 % du personnel, 12 salariés sur 80, sachant qu'UGC offre des rémunérations supérieures aux conventions collectives du cinéma, cinéma UGC qui perd de

l'argent, chaque année, 22 millions d'euros, en 2024. C'est, aujourd'hui, un secteur, le cinéma, qui est menacé par le "streaming" en ligne, notamment, et par des chaînes américaines.

Moi, je m'interroge donc sur votre combat contre l'UGC, contre cette institution, qui, aujourd'hui, défend le cinéma français et le cinéma d'auteur. Est-ce que, finalement, ce n'est pas vraiment les agents qui vous intéressent, mais un combat plus politique, c'est-à-dire Canal+ qui prend possession d'UGC, parce qu'en fait, la distribution de films, aujourd'hui, cela perd de l'argent ? Canal+ préfère mutualiser les moyens de production d'UGC et de Canal+, que de laisser le cinéma mourir. Qu'auriez-vous dit, nous sommes tous, ici, attachés à l'exception culturelle française, si une chaîne américaine avait racheté l'UGC, pour n'y diffuser que des "blockbusters" ? Canal+ est un rempart, aussi, pour l'exception culturelle française, aujourd'hui, et personne ne peut accuser son directeur d'être d'extrême droite, aujourd'hui.

Voilà. Moi, je m'interroge sur vos motifs réels. J'ai l'impression que, pour vous, la culture, c'est souvent, derrière votre prétendue lutte des classes, un vrai paravent pour une guerre culturelle et idéologique, une fois de plus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 33).

Il y a une proposition d'amendement pour le vœu n° 23 du groupe Communiste de Paris. Elle est acceptée.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 34).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien du groupe Gibert en redressement judiciaire et à la préservation de l'emploi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 24 relatif au soutien du groupe Gibert en redressement judiciaire et à la préservation de l'emploi.

La parole est à la présidente, Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous souhaitons, aujourd'hui, attirer l'attention du Conseil sur une situation qui touche à la fois à l'emploi, à la culture, et l'avenir d'un lieu emblématique de Paris. Nous ne pouvons pas rester spectateurs face aux difficultés que traverse Gibert, ni face aux emplois qui en dépendent directement.

Gibert n'est pas une enseigne comme une autre. C'est une institution parisienne, un lieu de lecture, de transmission, de sociabilité, qui participe depuis des décennies au rayonnement de notre ville. J'y suis moi-même assez attachée, puisque j'y ai travaillé trois ans, dans ma jeunesse. La situation est d'autant plus grave que le groupe, premier libraire et discaire généraliste indépendant de France, a été placé en redressement judiciaire, le 28 avril. Cela représente 500 emplois menacés, dont 200 à Paris, dans un secteur culturel déjà fragilisé.

Installé depuis 1886 à Paris, dans le Quartier latin, Gibert incarne un patrimoine vivant. Son modèle est aujourd'hui mis sous pression par une crise structurelle, qui touche l'ensemble des librairies indépendantes, entre inflation, loyers toujours plus lourds, et concurrence déloyale avec les géants du numérique, mais Gibert a un atout dans sa poche. C'est aussi le marché de l'occasion, qui lui permet d'avoir des marges bénéficiaires bien supérieures à la moyenne.

Nous avons rencontré les représentants syndicaux, qui nous ont alertés sur la nécessité d'une vision claire et d'avenir, crédible et partagée avec les salariés. C'est bien cela, que nous cherchons à obtenir, avec ce vœu : des garanties, de la transparence, et un véritable engagement des pouvoirs publics. C'est pourquoi, nous demandons à la Ville de Paris d'interpeller la direction du groupe Gibert, d'exiger des garanties sur la pérennité des emplois, et du magasin de Barbès, de veiller à ce que le redressement judiciaire s'accompagne d'un plan d'investissement ambitieux, et d'étudier, avec l'Etat et la Région Île-de-France, des dispositifs de soutien qui seraient mobilisables.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas BONNET-OLALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, le groupe Gibert a demandé son placement en redressement judiciaire, le 28 avril dernier. Cela fait craindre sérieusement aux salariés des fermetures de magasins et des licenciements économiques, dans les mois à venir. Gibert, ce sont 500 salariés partout en France, 200 salariés rien qu'à Paris. Gibert, c'est aussi un patrimoine culturel vivant, installé à Paris depuis 1886. 140 ans après, une fermeture serait un véritable choc pour l'emploi et le commerce parisien.

Nous alertons, notamment, sur le devenir du magasin Gibert de Barbès, où 20 salariés se trouvent actuellement dans l'incertitude, et dans une situation où le magasin est délabré, dans une situation qui demande des travaux. Cette situation illustre la crise des libraires indépendants, pris en étau entre la baisse de la lecture, l'inflation, et la domination des plateformes en ligne, qui écrasent les prix et les emplois locaux. Face à cette crise, les salariés de Gibert sont inquiets de l'absence de vision et de projet de la direction du groupe, mettant en péril leurs emplois.

Alors, oui, nous allons interpellier la direction du groupe Gibert, afin d'obtenir des garanties claires sur les emplois, notamment sur le magasin de Barbès. En effet, il est essentiel que la direction précise sa stratégie économique, transparente, et concertée, avec les représentants du personnel, et que le redressement judiciaire s'accompagne d'un plan d'investissement ambitieux, condition indispensable à la relance de l'activité et à la sauvegarde de l'emploi.

Il est aussi important que l'Etat. Le Ministère de la Culture, la Région Île-de-France, prennent leur part, et puissent mobiliser des dispositifs pour accompagner la transformation du groupe Gibert.

J'en profite aussi, Monsieur le Maire, pour dire un dernier mot de soutien à beaucoup d'emplois dans le commerce, aujourd'hui, qui sont fragilisés. Je pense en particulier aux 484 salariés du B.H.V., qui sont en grande difficulté, et craignent, eux aussi, de n'être plus payés à la fin du mois, ce qui nous amène à avoir une réflexion globale sur la situation des emplois dans le commerce à Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 35).

2026 DFA 12 - Correction par opération d'ordre non budgétaire par la Direction régionale des finances publiques - Île-de-France et Paris des montants des comptes d'actif et de passif du bilan.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DFA 12. Il s'agit d'une correction par opération d'ordre non budgétaire par la Direction régionale des finances publiques des montants des comptes d'actif et de passif du bilan.

La parole est à M. Jérôme STERKERS.

M. Jérôme STERKERS. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération fait référence aux opérations de fiabilisation de l'inventaire physique immobilier de la Ville de Paris, et, en particulier, à la vente de plusieurs biens, intervenue lors de la précédente mandature, en 2025, pour être plus précis.

Nous voterons ce projet de délibération technique. Il nous permet, cependant, de nous arrêter sur l'état des biens immobiliers de la Ville, qui fut l'un des sujets de la récente campagne municipale, et de vous demander, à cette occasion, dans un esprit de transparence, quelles pourraient être les modalités de communication publique de l'inventaire précis, exhaustif, et à jour, de l'ensemble des biens de la Ville et de ses satellites.

Par ailleurs, pouvez-vous nous communiquer le calendrier de reconstitution et la feuille de route du Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris, pour la mandature qui s'ouvre ? Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous l'avez bien remarqué, Monsieur STERKERS, ce projet de délibération ne porte pas sur l'inventaire des biens immobiliers. Aussi, je pense que ce n'est pas le cadre pour répondre à vos demandes. En tout cas, pour ce qui est précisément de notre projet de délibération, puisque vous souhaitez avoir des détails, je

vous invite à consulter les documents attachés au projet de délibération, puisque les biens cédés en 2025 sont tous listés, un par un.

Je n'ai pas d'autre commentaire à faire sur ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 12).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la communication des orientations financières de la mandature.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, avec le vœu référencé n° 25, relatif à la communication des orientations financières de la mandature.

La parole est à la présidente, Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous avez hérité, en mars dernier, d'une situation budgétaire particulièrement dégradée, je le rappelle : 10 milliards d'euros de dettes, près de 250 millions d'euros de charges financières rien qu'en 2026, bref, une situation qui n'a de cesse de nous inquiéter, dans la mesure où le budget est le nerf de la guerre, compte tenu de toutes les annonces en matière de politiques publiques que vous avez réalisées, ces dernières semaines.

Ces derniers mois, nous avons assisté à une sous-exécution chronique et à un sous-investissement. Je pense, par exemple, aux budgets de voirie, qui ont significativement baissé, on en parlait ce matin, ou encore, aux sommes allouées aux bâtis scolaires qui, elles aussi, ont diminué. D'une certaine manière, c'est la raison pour laquelle la situation n'est pas pire. Néanmoins, ce sous-investissement doit évidemment nous interroger, car nous avons besoin d'adapter la ville aux grands enjeux qui sont devant nous.

Ces dernières semaines, vous avez multiplié les annonces, et la question qui se pose, alors que les investissements localisés sont gelés, c'est : comment financer toutes ces annonces qui ont été réalisées ?

Nous étudierons, au mois de juillet prochain, le budget supplémentaire, mais je pense que nous ne pouvons pas attendre juillet prochain pour avoir un état des lieux sur les orientations budgétaires que vous entendez tenir, pour la fin de l'année 2026. C'est l'objet de ce vœu : de demander un débat d'orientation budgétaire, dès le mois prochain, pour se pencher sur cette question qui est naturellement essentielle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour vous répondre, la parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Maud GATEL, comme vous le savez pertinemment, les discussions budgétaires se déroulent dans un cadre et un calendrier bien précis, à savoir, d'abord, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire, qui sera diffusé au Conseil de Paris et présenté lors de la séance de novembre, en vue d'un débat d'orientation budgétaire.

Evidemment, les questionnements que vous posez sont complètement légitimes. D'ailleurs, le Maire de Paris a eu l'occasion d'esquisser des éléments très précis sur le sujet, lors de la campagne. Evidemment, nous aurons l'occasion, dans le cadre des débats et des moments que je viens de vous décrire, d'y revenir. Bien sûr, d'ici là, il y aura la présentation du compte administratif, lors de notre séance du mois de juin, ce qui permettra aussi de pouvoir parler des finances de la Ville. Vous pourrez constater leur bonne santé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Explication de vote de Sylvain MAILLARD.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je viens en soutien de ce vœu déposé par Maud GATEL et les élus de Paris au centre, qui, en tant que président de la 1ère Commission de notre Conseil, me semble viser juste, en demandant une plus grande visibilité budgétaire.

Rappelons juste les chiffres. En 2001, la dette de notre Ville s'élevait à 1,5 milliard d'euros. Elle atteint 8,7 milliards d'euros au compte administratif de 2024, et devrait approcher les 10 milliards d'euros fins 2026. C'est une multiplication par près de 7 en 25 ans. Chaque Parisien porte environ 5.000 euros de dette, contre 1.158 euros en

moyenne dans les grandes villes françaises. Cette dette coûte à elle seule 540 millions d'euros par an, autant de moyens qui ne vont ni aux écoles, ni à la propreté, ni au logement, mais le plus préoccupant, c'est la dynamique récente, avec un recours à l'emprunt qui a bondi à 980 millions d'euros en 2024. Surtout, la capacité de désendettement atteint désormais un peu plus de 32 ans, alors que le seuil de vigilance est fixé à 12 ans par la Cour des comptes.

Dans ce contexte, attendre le budget primitif de décembre n'est pas tenable. Les Parisiens, comme les élus de cette Assemblée, ont besoin de savoir où nous allons. Quel niveau d'investissement, quel rythme de désendettement, quelle maîtrise des dépenses de fonctionnement ? Ce besoin de transparence est aussi une exigence démocratique, d'autant plus que les composantes de la majorité municipale n'étaient pas sur la même ligne lors des dernières élections, et qu'il convient qu'elles disent quel cap elles entendent suivre.

C'est précisément ce que demande ce vœu, en proposant un cadre pluriannuel pour assurer de la cohérence et de la visibilité en matière budgétaire. C'est pourquoi nous le soutiendrons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le président de la 1ère Commission. Bienvenue dans votre nouvelle Assemblée, mais il y a quand même des documents qui s'imposent à tout le monde. C'est le compte administratif en juin, et le budget supplémentaire en juillet. Ne soyez pas trop impatients. Cela viendra. C'est une obligation légale. Nous aurons l'occasion de reprendre tout cela en détail.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 25 déposée par le groupe Paris au centre, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renouvellement du marché de mobilier urbain d'information (MUI) à compter de 2027.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 26 déposé par le groupe "Paris Liberté !", relatif au renouvellement du marché de mobilier urbain d'information (MUI) à compter de 2027, est retiré de l'ordre du jour.

2026 DICOM 14 - Conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2026 (Nuit Blanche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons le projet de délibération DICOM 14 et l'amendement n° 104 qui y est rattaché. Il s'agit de conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2026, pour la Nuit Blanche.

La parole est à Sylvain MAILLARD.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le 6 juin prochain, la Ville de Paris organisera, comme chaque année, sa Nuit Blanche, une fête de la création, de l'art, de la culture, financée par l'argent des Parisiens. Sur chaque affiche, sur chaque communication officielle, accolé au logo de notre mairie, figurera celui de Radio Nova.

Un partenariat, Monsieur le Maire, négocié par votre prédécesseure, et dont il aurait sans doute été inutile, autrefois, de tenter de s'opposer, si ce n'est pour le dénoncer, tant sont connues la grande ouverture au dialogue et l'écoute dont faisait preuve Anne HIDALGO vis-à-vis de ses oppositions, mais voilà, elle n'est plus là, et c'est vous qui êtes en responsabilité. Vous qui avez formulé, dès votre première prise de parole, des promesses d'écoute et d'ouverture.

Aussi, je vous prends ici au mot, en vous appelant à renoncer au partenariat avec cette radio, dont l'image est manifestement incompatible avec les valeurs de Paris. Cela a été démontré le 10 mai dernier, lorsqu'un chroniqueur de l'émission "La dernière" s'est moqué allègrement à l'idée que l'ancien Premier Ministre Gabriel ATTAL soit atteint d'un cancer du pancréas. Quand on sait que le propre père de ce dernier est mort de cette maladie, la colère ne peut que le disputer au dégoût. Continuant sur sa lancée, ce même chroniqueur s'est moqué de l'éventualité de la mort de la journaliste Sophia ARAM, fauchée par une voiture. Ces propos sont indignes, sinistres, et violents, de l'intolérance déguisée en blague, et diffusée sur les ondes, que la Ville de Paris choisit, aujourd'hui, d'honorer.

Certains, ici, seront bien sûr tentés de passer sous silence de tels propos en les traitant de cas isolés, comme si cette émission et cette radio ne revendiquaient pas ce type de polémiques. Je suppose que ces mêmes élus ne relèveront pas non plus les révélations faites dans "Libération" en avril dernier, concernant le climat de pression et

d'humiliation verbale, et le management qualifié de "brutal, humiliant, et autoritaire" au sein du groupe Combat, propriétaire de Nova, climat que son patron Matthieu PIGASSE justifie en parlant de "rançon du succès".

Si chaque chroniqueur et humoriste a le droit à la liberté d'expression, nous pouvons aussi nous interroger sur le financement de ce type de propos avec l'argent des contribuables parisiens. Disons-le, ces prises de position de Radio Nova salissent notre Ville. Aussi, je vous demande de renoncer à ce partenariat, et de ne pas associer l'image de Paris à celle d'une station qui ne recherche pas le consensus, mais la provocation et la polémique.

Monsieur le Maire, c'est désormais à vous de choisir si vous voulez parler aux Parisiens, ou si vous vous contenterez de parler aux militants de M. BELLARD, de M. BROSSAT, ou de Mme CHIKIROU.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Même un peu des miens, en tout cas, je l'espère !

Monsieur MEUNIER, c'est à vous d'intervenir. C'est un autre logo de l'affiche qui vous gêne. Allez-y. Monsieur MEUNIER, c'est à vous.

M. Émile MEUNIER. - Oui, c'est un autre logo, et pas des moindres, puisqu'il s'agit de Louis Vuitton Moët Hennessy, les copains de M. MAILLARD et de vous, Monsieur le Maire. Nous connaissons les relations que je qualifierais d'"irrationnelles" entre la Ville et ce grand groupe de luxe.

Pourquoi L.V.M.H. veut s'introduire comme cela dans la Nuit Blanche ? Pardonnez-moi, mais il y a quand même une antinomie. Le luxe, c'est sélectif, c'est cher, cela exclut. La Nuit Blanche, c'est inclusif, gratuit, on déambule, on fait la fête. Voilà L.V.M.H. qui arrive avec ses valeurs qui ne sont pas celles de la Nuit Blanche, et qui vient apposer son logo. Pourquoi ? Parce qu'évidemment, il y a une stratégie de marque, qui est de venir cannibaliser la Ville de Paris, et de pouvoir associer ses ventes à un "lifestyle" de la ville de Paris.

On comprend sa stratégie. Ce que je comprends beaucoup moins, c'est la stratégie de la Ville de Paris qui accepte, mandat après mandat, délibération après délibération, d'ouvrir grands les bras à L.V.M.H. La Samaritaine, le bois de Boulogne, les Champs-Élysées, vous avez tout L.V.M.H. qui, progressivement, investit, alors aussi dans le football. C'est donc toute la symbolique de Paris. Est-ce que nous, Ville de Paris, nous avons besoin d'accepter cela ? Cela devient un problème, parce que Paris n'est pas un support de marques.

Je le dis pour cette marque, je le dis pour les autres. On défend des valeurs. La Nuit Blanche, c'est la convivialité, c'est le partage, c'est le commun. Pourquoi associer des marques commerciales à cette fête ? Cela pose aussi une question plus globale. C'est que quand on est à ce point lié, en interaction, avec un grand groupe financier, est-ce qu'on peut raisonnablement penser que l'on a totalement sa liberté d'interdire, de réguler, de contrôler, d'autoriser les permis de construire, les publicités, etc. ? Une Ville de Paris doit d'abord penser à défendre l'intérêt des Parisiens, et plus vous êtes en interaction, en intrication, avec un grand groupe financier, moins vous pouvez avoir votre liberté.

Evidemment que quand délibération après délibération, L.V.M.H. fait du mécénat, d'ailleurs, payé à 60 % par les impôts des Français, donc le mécénat, on en reparlera, nous n'avons plus, aujourd'hui, l'apparence d'une indépendance vis-à-vis d'un grand groupe.

Je viens faire aussi, quand même, pour répondre à M. MAILLARD, on ne peut pas comparer Radio Nova à L.V.M.H. Oui, vous avez des partenaires média, avec une ligne éditoriale qui colle à la Nuit Blanche. La liberté, la culture urbaine, l'impertinence, donc, si je puis dire, on est dans le ton. Ce n'est pas Radio Classique, ou CNews. Demain, si Radio Nova devient un grand acteur institutionnel qui investit dans l'immobilier, qui investit dans Paris, comme le fait L.V.M.H., on sera les premiers à critiquer cela, parce qu'une Ville doit garder son indépendance face aux grandes entreprises et aux marchés.

Je vous remercie.

Nous déposons donc un amendement, pardon, j'aurais dû commencer par-là, pour demander de supprimer ce mécénat pour L.V.M.H., mais aussi, toutes les grandes marques, et évidemment, on garde le partenariat médiatique avec Radio Nova et les autres médias.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à la présidente, Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je ne me suis pas inscrite pour redire tout le bien que mon groupe et moi-même pensons de Nuit Blanche. On s'est maintes fois exprimés sur le sujet. Au vu du programme concocté par Barbara BUTCH, avec un thème aussi essentiel que l'amour, cette édition promet encore de nombreuses merveilles à découvrir, de très belles fêtes à vivre.

Non, je me suis inscrite, parce que je savais que M. MAILLARD allait dire ce qu'il a dit, quand on a vu votre empressement à aller courir sur CNews, Europe 1, des médias du groupe Bolloré sanctionnés près d'une trentaine de fois par l'Arcom, pour des saillies racistes et islamophobes, et dont on connaît désormais la ligne éditoriale

d'extrême droite. Vous y êtes allés pour réclamer la suppression d'un partenariat entre la Ville de Paris et Radio Nova, que vous qualifiez de "radio d'extrême gauche". Pourquoi ? Pour deux blagues qui ne vous ont pas plu dans une chronique humoristique.

Monsieur MAILLARD, franchement, adopter une telle position, alors que vous et vos collègues soutenez des Ministères tels que Jean-Michel BLANQUER, qui se faisait le champion de la lutte contre la soi-disant "cancel culture", c'est tout de même assez cocasse, parce qu'au fond, de quoi parle-t-on ? On parle d'humour, de satire, de liberté de ton. On peut trouver une blague mauvaise, excessive, pas drôle, déplacée, même, mais demander des sanctions politiques ou financières contre un média pour cela, c'est tout autre chose, et je crois que cela doit nous alerter sur le rapport de M. MAILLARD à la démocratie et à la liberté d'expression.

Surtout, cela mérite que l'on rappelle ce que vous disiez vous-même, Monsieur MAILLARD, en 2020, sur LCI. Vous expliquiez, à propos de la liberté d'expression, je cite : "Pour nous, il n'y a pas de "mais", de "oui, mais". C'est la base de la démocratie". Vous ajoutiez : "La liberté d'expression est essentielle, absolue", et vous dénonciez ceux qui la combattaient comme relevant d'une forme de terrorisme de la pensée. Alors, selon votre logique, comment doit-on vous qualifier, Monsieur MAILLARD ? La liberté d'expression, ce n'est pas la liberté d'entendre uniquement ce qui nous convient. Ce n'est pas un principe à géométrie variable. L'humour, par définition, bouscule, caricature, provoque, parfois et tant pis si cela vous gêne. Nous avons suffisamment de combats à mener contre les véritables atteintes au pluralisme et à l'indépendance des médias, pour ne pas transformer le Conseil de Paris en tribunal des humoristes.

Nous voterons bien évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour faire la formidable synthèse de tout cela, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et tous. On va ramener un peu d'apaisement, et peut-être de réflexion calme sur le sujet, d'objectivité. D'abord, ici, nous parlons des conventions de partenariat relatives à l'ensemble du programme de Paris en Seine, que je salue, pour l'année 2026, dans lequel ici, spécifiquement, on aborde Nuit Blanche. Il y a donc plusieurs formes d'accompagnement. Cela a été souligné par certains d'entre vous : des mécénats financiers, un partenariat financier, également, des partenariats médias.

Sur le sujet des partenariats médias, au-delà des fulgurances que j'ai pu entendre sur ma gauche, les partenariats médias servent à faire valoir et faire connaître l'événement. Il me semble qu'on peut s'interroger sur certaines choses, mais on n'a d'abord eu pas énormément d'autres médias qui sont venus nous demander de s'associer à la Nuit Blanche, dont certains ont été nommés.

Ici, Radio Nova, qui est une des radios les plus écoutées de France, participe à la valorisation de la Nuit Blanche, qui correspond à ses valeurs. J'entends que certaines choses puissent vous déplaire, mais enfin, on en entend sur bien d'autres médias, et de manière bien plus grave, que des blagues, même si elles sont parfois de mauvais goût.

Sur la discussion et le point de M. MEUNIER, pas de surprise, nous en avons parlé en 1ère Commission. Vous avez, Monsieur MEUNIER, la constance de votre opposition au groupe L.V.M.H., qui accompagne ici cette Nuit Blanche, sous forme de mécénat financier, comme la Fondation Simone et Cino Del Duca et l'Institut de France.

Il y a un échange, qui est une mise à disposition, non pas d'espace, comme j'ai pu l'entendre en 1ère Commission, mais simplement, de visites spécifiques sur la Nuit Blanche, avec des collaborateurs du groupe L.V.M.H., qui, par ailleurs, a accompagné d'autres événements, et continuera à le faire. Ils mobilisent un certain nombre d'emplois. Ils ont souhaité s'associer à la Nuit Blanche, et à sa directrice artistique Barbara BUTCH, que je salue, que je remercie de son travail, et que je soutiens dans les nombreuses attaques dont elle peut faire l'objet.

Cette présentation, ici, de l'ensemble des partenaires de la Nuit Blanche, ne doit pas faire oublier sa programmation, sa valorisation. Nous en sommes à la 25e édition d'un événement culturel qui regroupe de plus en plus de monde, et nous pouvons nous en satisfaire, qui fait vivre la nuit parisienne, que nous sommes très heureux d'accompagner, avec l'ensemble des partenaires présentés ici.

Je vous encourage tous à vous y associer le 6 juin prochain.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai un rappel au règlement du président, M. CANAL.

M. Grégory CANAL. - Monsieur le Maire, sur la base de l'article 9, nous souhaitons, pour mise en cause personnelle, un droit de réponse de M. Sylvain MAILLARD.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Autorisé. Moi, je n'ai pas entendu la remise en cause personnelle, mais on va écouter.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, une chose toute simple. D'abord, c'est un travail que l'on a fait en Commission. M. MEUNIER, qui n'est là, je le salue, les deux vœux, c'est parce que nous avons travaillé en Commission, nous avons repéré ces deux choses. Un, arrêtez de raconter le reste. C'est un travail en Commission, et je salue le travail des membres de la Commission.

Deuxième chose, Monsieur le Maire, on vous demande une chose très simple. On ne demande pas d'ergoter pour savoir si c'est bien, ou pas bien. Je vous demande juste de ne pas mettre le logo de Radio Nova à côté du logo de Paris. Cela abîme l'image de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

2026 DICOM 14 - Conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2026 (Nuit Blanche). (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y a un amendement n° 104, déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, sur lequel j'ai une demande de scrutin public. Prenez vos petites cartes blanches. Nous allons ouvrir et procéder...

Il faut distribuer les cartes, tout cela... Je suis un peu enthousiaste. Je pense qu'il faut qu'on garde l'habitude d'avoir... Comme on a des dizaines de votes en scrutin public, il faut maintenant avoir l'habitude d'avoir les cartes sur table, et qu'on se mette en mode "Assemblée nationale". Je ne sais pas si vous connaissez le mode "Assemblée nationale", mais c'est : "Le vote est ouvert, le vote est fermé".

Comme il y a de plus en plus de scrutins publics, il faut que l'on ait les cartes sur les tables, pour tout le monde, parce qu'à chaque fois, on les distribue. Avant, c'était rare. Cela devient courant, donc il ne faut pas que l'on perde cinq minutes à chaque fois.

Petite remarque d'ordre général : comme désormais, à chaque fois qu'on parle, on doit avoir la carte blanche dans la petite machine, et qu'il y aura de plus en plus de scrutins publics, tout le monde doit avoir sa petite carte prête, et les procurations, le cas échéant, pour que l'on puisse procéder rapidement aux votes, parce qu'à raison de cinq minutes par vote, cela va être très long.

C'est bon ? Tout le monde a ses cartes ?

Le scrutin est ouvert.

On va laisser le temps à tout le monde de récupérer sa carte, mais on ouvre le scrutin.

Avis défavorable de l'Exécutif sur la proposition d'amendement n° 104 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 130

Abstentions : 26

NPPV : 3

Pour : 10

Contre : 91

(Voir détail des votes annexe n° 4).

La proposition d'amendement n° 104 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DICOM 14).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'amélioration du dialogue social entre la Ville de Paris et les agents de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 27 relatif à l'amélioration du dialogue social entre la Ville de Paris et les agents de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Céline VERZELETTI, pour deux minutes maximum.

Mme Céline VERZELETTI. - Monsieur le Maire, chers collègues, je demande toute votre attention sur ce vœu. Pourquoi ? Parce que le dialogue social s'est fortement dégradé, ces dernières années, à la Ville de Paris. Pour les 55.000 agents, ce n'est pas une anecdote, ce n'est pas une notion abstraite, c'est leur quotidien. Leur quotidien, c'est, trop souvent, des alertes minimisées, des revendications balayées, des mobilisations méprisées, et des mobilisations, ces dernières semaines, il y en a eu, dans différents secteurs. Il y en a encore aujourd'hui, et il y en aura encore cette semaine, dans différents secteurs, je l'ai dit : le périscolaire, dans le médico-social, dans les bibliothèques, les musées, les agents de la propreté. En fait, énormément de services publics de proximité se sont mobilisés.

Ils ont des points communs. Lors de ces mobilisations, les revendications sont quasi les mêmes. Elles sont liées à un manque de moyens, un manque de moyens pour exercer leurs missions. Un autre point commun, ces mobilisations ne sont généralement pas prises en compte, pas entendues. Un autre point commun aussi, les agents sont obligés d'aller jusqu'à la grève. Quand ils font grève, ils et elles doivent déposer un préavis de grève. Pourquoi ? Parce que c'est une obligation légale, et que cette obligation légale, ils et elles l'appliquent, la respectent.

Je dis cela, parce que, par contre, il y a une autre obligation légale, qui, elle, est à l'égard de l'employeur. Généralement, cette obligation, c'est celle d'ouvrir des négociations dès que le préavis de grève est déposé. Cette obligation légale n'est quasi jamais respectée. Alors, Monsieur le Maire, je vous demande de respecter les obligations légales en matière de négociations salariales et pour toutes les négociations, lorsqu'il y a dépôt de préavis de grève.

Un autre point qui fâche, je tiens à le souligner, à propos...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé votre temps de parole. C'est deux minutes, un vœu. Finissez en dix secondes.

Mme Céline VERZELETTI. - C'était au niveau des propos racistes qui sont tenus sur le lieu de travail, où il y a, là aussi, des obligations pour l'employeur, de protéger les salariés victimes de propos racistes et de sanctionner les auteurs, et pas l'inverse. Là aussi, je vous demande justement d'appliquer cette obligation.

En dernier lieu, par rapport au dernier Comité social territorial qui s'est déroulé, je vous invite vraiment à rester jusqu'à la fin des interventions des organisations syndicales, et de ne pas faire comme vous avez fait la dernière fois. C'est important. C'est pour le dialogue. C'est pour le respect des agents. C'est pour le respect des services publics et, "in fine", pour le respect de la population.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je me permets de répondre sur ce dernier point, avant de donner la parole à Carine ROLLAND. Des instances syndicales, dans cette vie, j'en ai présidé, je les ai comptées, plus de 450, depuis que j'ai été élu, en 2014, en Commissions administratives paritaires, en C.H.S.C.T., en C.T., et, désormais, en C.S.T., auquel j'ai participé pour la première fois depuis plus de 20 ans, de la part d'un Maire de Paris.

Je trouve surprenant que deux organisations syndicales aient relayé ce message, puisqu'ils savaient très bien que je devais partir. J'avais un engagement médiatique prévu antérieurement à la convocation de l'instance. Je le dis, j'étais présent en C.S.T. Je redis ma disponibilité pour les organisations syndicales. Je trouve que même les organisations syndicales devraient faire attention à ne pas trahir la réalité des engagements qui sont les miens. Je suis venu, je devais rester une heure et demie. Je ne pouvais pas rester une minute de plus. J'avais un engagement médiatique, je le redis, sur le sujet du périscolaire, au passage, prévu bien antérieurement. Je ne trouve pas cela très "fair", de la part des deux organisations concernées, en l'occurrence, la C.G.T. et le S.U.P.A.P.-F.S.U. Ce n'est pas conforme aux engagements et aux échanges que nous avons eus.

J'ai écouté l'intégralité des déclarations préalables. C'est simplement au début du deuxième tour de parole que je n'ai pas pu rester jusqu'au bout, qui, de mon expérience des organisations syndicales, peut durer plusieurs heures, pour ne pas dire plusieurs jours. Je me permets de le corriger, parce que je ne trouve pas cela très juste, par rapport à l'engagement personnel que j'ai pris, et que je reprendrai.

Madame Carine ROLLAND, c'est à vous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère. Juste une petite contradiction. Ce n'était pas le dernier C.S.T. de la mandature. Le dernier C.S.T. de cette nouvelle mandature s'est tenu hier, sous ma présidence, manière de vous montrer, je crois, que l'agenda social est dense. Il est actif. Il est respecté. Monsieur le Maire, vous êtes resté 1 heure 45 en C.S.T., si je peux me permettre, parce que tout cela a été dûment minuté.

Oui, le dialogue social a toute sa place à la Ville de Paris, continuera de l'avoir. Nous avons des sujets urgents. Nous verrons les syndicats pas plus tard que tout à l'heure, avec ma collègue Anne-Claire BOUX. Nous maintenons, je le disais, un rythme d'agenda social très dense.

Pour le reste, dès lors qu'un sujet doit faire l'objet de l'ouverture d'un agenda particulier, c'est le cas. Nous y sommes, dans le périscolaire.

Je suis obligée, par ailleurs, d'apporter quelques contradictions, aussi, à des contrevérités que vous portez dans votre vœu. Lorsque des signalements se font jour, à la Ville de Paris, systématiquement, des enquêtes sont déclenchées, lorsqu'elles sont fondées, et des sanctions prises, lorsque les faits sont établis.

Vous mentionnez, dans votre vœu, des événements intervenus à la DT 20, qui ressortissent à des faits signalés en 2024, pour lesquels une procédure administrative et une sanction ont été menées. Depuis, aucun nouvel événement factuel n'a été porté à la connaissance de l'administration.

Les deux éléments vont dans le même sens. Oui, le dialogue social existe. Oui, il est toujours améliorable. Nous nous attelons à le faire. Mes prédécesseurs, Emmanuel GRÉGOIRE, lorsqu'il fut premier adjoint et désormais Maire, et moi-même. Nous en parlerons lors de la présentation du prochain rapport social unique, en juillet, mais croyez-le bien et pour faire référence à ce qui a été dit ce matin, lors d'un hommage, de l'hommage à Lionel Jospin, nous continuerons en la matière, comme en d'autres, de porter la radicalité de l'action, plutôt que celle de la parole.

Je vous invite, chère Conseillère, à retirer votre vœu. Sinon, j'émets un avis défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

J'ai une demande d'intervention de M. le maire, Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, comme on parle du 20^e arrondissement, je tenais à réagir, revenir, peut-être, sur les faits : le 5 mai dernier, les agents syndiqués de la DPE ont mené une action au sein de la Division territoriale du 20^e arrondissement. Je voudrais d'abord déplorer les dégradations commises lors de cette action, parce que ce sont d'abord les agents, les collègues, qui les subissent.

Parce que la gravité du sujet l'exige, je voulais apporter quelques précisions. D'abord, sur la forme, ce n'est pas le Service technique de la propreté de Paris, comme c'est dit dans le vœu, qui a connu cette action violente, mais la Division territoriale du 20^e arrondissement. En effet, le STPP est un service de la DPE en central, qui n'est pas décliné dans les arrondissements.

Suite à cette action, la cheffe de la division territoriale a reçu, avec son adjointe, une délégation de quatre agents, pour écouter les différentes revendications. La principale était que la direction locale ferait trop de disciplinaire, sans faire de discernement. Sur le fond, aucune procédure disciplinaire n'a été lancée sans fondements au sein de la DT 20. L'ensemble de ces procédures le sont suite à des remontées concordantes de manquements professionnels. Pour ma part, je soutiens la sévérité de la responsable du service en cas de manquement, car cela sert avant tout à protéger les agents, et notre priorité absolue doit être leur sécurité, ainsi que celle des usagers de nos services.

Sur la question grave des faits de racisme évoqués, cela fait référence à un incident datant de début 2024, concernant des propos tenus par un agent de la DT, qui a été sanctionné, suite à la procédure engagée à son encontre. Nous traitons, à la Mairie du 20^e arrondissement, comme à la Ville, Carine l'a rappelé, les questions de harcèlement et de racisme avec la plus grande gravité. Nous invitons l'ensemble des agents à dénoncer le moindre fait ou acte. Sans signalement de la part des agents, nous ne pouvons malheureusement pas agir, mais si signalement il y a, il est traité avec le sérieux et la gravité que la situation exige, et sans concession.

De notre côté, nous allons régulièrement à la rencontre des agents dans les différents ateliers du 20^e arrondissement, et nous veillons au maximum à améliorer leurs conditions de travail au quotidien.

Je dois le dire, nous sommes heureux, dans le 20^e arrondissement, de travailler avec un service de la propreté qui est géré en régie, avec près de 400 agentes et agents, qui sont la fierté de notre service public.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai un scrutin public sur ce vœu n° 27.

Vous me confirmez que tout le monde a bien les cartes ? Vous les gardez bien.

Pardon. Je préviens tous les groupes. C'est la dernière fois que j'attends la distribution des cartes blanches. Vous les gardez tous sur le bureau. Il y en aura beaucoup d'autres dans la journée, aujourd'hui. Partez du principe que c'est le cas. On ne peut pas faire cinq minutes d'interruption de fait à chaque scrutin public. Sinon, nous finissons lundi de la semaine prochaine.

Vous distribuez les cartes. Vous ne les reprenez pas, et on enchaîne, désormais.

Je vous laisse quelques minutes, puisque je comprends que ce n'est pas le cas, que ce n'est pas possible là. Allez-y...

Non, cela ne marche pas : les opérations de vote ne sont pas lancées. On m'a demandé deux ou trois minutes de latence pour distribuer les cartes...

C'est bon ?

Le scrutin est ouvert.

Avis défavorable. C'est un vœu de M. MEUNIER, le vœu n° 27.

M. MEUNIER est encore un peu mieux identifié chez nous, mais cela viendra, j'en suis certain.

C'est bon ? On peut y aller ?

(Il est procédé au vote).

Par contre, on ne va pas "se mettre la rate au court-bouillon" sur ce vote, mais je vais rappeler le principe sur les scrutins publics. Ne peuvent voter que les gens physiquement présents, c'est pour cela que cela s'appelle un "scrutin public", ou, le cas échéant, ceux qui ont formellement donné des procurations. On ne se déplace donc pas à une autre table pour prendre la carte et voter à la place... Je ne dénoncerai personne, mais j'ai vu. C'est un vœu, ce n'est pas dramatique, mais faites-y attention, sur le respect de cette procédure de scrutin public.

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 140

Abstentions : 23

NPPV : 2

Pour : 9

Contre : 106

(Voir détail des votes annexe n° 5).

La proposition de vœu n° 27 est repoussée au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la possibilité de demander une autorisation de terrasse pour les structures de l'économie sociale et solidaire.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la réforme du règlement des étalages et terrasses parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 28, 30 et 31 bis.

La parole est à Catherine DUMAS, pour deux minutes maximum.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu part d'un constat simple : aujourd'hui, de nombreuses structures de l'économie sociale et solidaire participent pleinement à la vie de nos quartiers, accueillent du public, créent du lien social, animent l'espace urbain, mais ne peuvent obtenir une terrasse, en raison de leur statut juridique.

Ce qui, pourtant, leur serait utile pour mener à bien leurs activités, renforcer leur visibilité, et leur rôle d'animation dans la vie de nos quartiers, car qu'il s'agisse d'un café associatif, d'une coopérative, d'un tiers-lieu, d'une structure d'insertion, ou d'une association culturelle qui accueille du public, ces lieux jouent souvent un rôle essentiel dans la vitalité locale. Ils créent de la convivialité, favorisent les rencontres, participent à l'animation commerciale et sociale de nos rues.

Le sujet n'est donc pas de créer un régime dérogatoire. Le sujet est simplement de permettre à ces structures de pouvoir déposer une demande, comme les autres établissements qui accueillent du public, avec, bien sûr, les mêmes règles, et les mêmes exigences.

A l'heure où l'on parle beaucoup d'économie locale, de lien social, de revitalisation des quartiers, d'innovation sociale, il serait, en effet, paradoxal, que notre règlement continue d'écarter, de fait, des acteurs qui contribuent précisément à ces objectifs.

Ce vœu propose donc une démarche pragmatique et équilibrée : étudier une évolution du règlement des étalages et terrasses, afin d'ouvrir explicitement cette possibilité aux structures de l'économie sociale et solidaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Ce matin, j'ai abordé les difficultés soulevées par la réglementation parisienne des terrasses et des étalages. Je remercie mon collègue Ariel WEIL de les avoir également évoquées, parce que ce sujet est tout, sauf anecdotique. Ce réglementaire, tel qu'il a été adopté en 2021, a montré rapidement ses limites. C'était à prévoir. Nous l'avions dénoncé, à l'époque. La Chambre régionale des comptes a, d'ailleurs, appelé la Ville de Paris à faire évoluer profondément le dispositif, à revoir sa tarification, ses règles d'implantation, et ses modalités de contrôle.

D'où ce vœu détaillé, pour vous demander, une fois encore, d'engager sans délai la révision complète de ce règlement, parce que vous ne pouvez plus ignorer les nuisances sonores qui empoisonnent la vie des habitants dans certains quartiers, parce que ce n'est pas non plus à la Ville de Paris, à la puissance publique, d'accentuer les déséquilibres entre les établissements, en créant des effets d'aubaine.

Un mot sur votre décision d'étendre les horaires d'ouverture des terrasses estivales à partir du 21 juin, jusqu'à fin août, pendant une période que vous appelez celle des "grandes vacances scolaires". Vous avez choisi de ne pas concerter les maires d'arrondissement. C'est dommage, parce que nous aurions pu vous indiquer que les écoles parisiennes seront ouvertes jusqu'au 3 juillet, et que des familles auront donc à subir des nuisances sonores jusqu'à tard dans la soirée.

Sur ce sujet, je vous remercie vraiment de le prendre au sérieux et d'engager cette réforme qui est très attendue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre de façon globale aux deux vœux, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chères collègues, Madame la maire, je regrette d'entendre trop souvent des discours qui opposeraient les terrasses à la qualité de vie des habitants. Je crois, au contraire, qu'elles font partie pleinement de l'identité, de l'art de vivre des Parisiens. Les terrasses, ce sont des commerces qui vivent, des quartiers qui s'animent, des habitants qui se retrouvent. C'est aussi cela, une ville vivante et populaire. C'est aussi cela, Paris.

En 2020, c'est en pleine crise sanitaire que la Ville de Paris a fait le choix de soutenir nos commerçants en créant les terrasses estivales, un choix que nous assumons pleinement, que nous revendiquons, parce que derrière les terrasses, il y a des emplois, des artisans, des restaurateurs, et toute une économie de proximité qui fait vivre nos quartiers.

Dans une ville dense comme la nôtre, où beaucoup de Parisiens vivent sans extérieur, ces espaces sont aussi devenus des lieux de convivialité, de lien social et de respiration pendant l'été, d'où l'annonce de leur ouverture jusqu'à 23 heures dès le 21 juin prochain, mais soutenir les terrasses ne signifie pas tout accepter. Notre responsabilité est de faire vivre Paris, tout en garantissant le droit à la tranquillité des habitants. C'est précisément pour cela que nous avons un règlement. C'est parce que nous portons une vision exigeante d'un espace public vivant, partagé, et respectueux de chacun, que le Maire de Paris a souhaité le faire évoluer.

Le R.E.T. adopté en 2021 a permis de répondre à une situation exceptionnelle. Cinq ans plus tard, nous devons ouvrir une nouvelle étape, avec un cadre plus lisible, et mieux adapté aux usages d'aujourd'hui. Nous le ferons dans le dialogue avec les maires d'arrondissement, les commerçants, et les riverains, afin de trouver collectivement un juste équilibre.

Enfin, concernant les structures de l'E.S.S., elles peuvent déjà bénéficier d'autorisations d'occupations temporaires permettant l'installation de terrasses. Nous en avons déjà délivré dans ce cadre, mais, bien entendu, nous voulons mieux les accompagner et simplifier leurs démarches, ce que nous ferons, avec ma collègue Amina BOURI, qui porte ce sujet avec passion et détermination.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

J'ai une explication de vote de Mme Elisa YAVCHITZ... Non ? Très bien.

Proposition de retrait sur le vœu n° 28. "Paris Liberté !", vous le maintenez ? Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 30 de Paris au centre est-il retiré ? Non. Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 30 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 36).

Elle n'est pas indiquée. Normalement, on ne le fait pas après... Allez-y, prenez la parole en une minute. C'est avant, les demandes d'explications de vote. Veillez à ce que vos secrétaires de groupe les indiquent à la séance. Allez-y.

Cela pourrait peut-être changer le vote qui vient d'intervenir...

M. Antoine DUPONT. - Le groupe Ecologiste et Social de Paris salue le travail considérable accompli par les maires d'arrondissement, leurs adjointes et leurs adjoints, ainsi que les services de la Ville de Paris, pour inscrire en un temps record les très nombreuses demandes de terrasse qui ont été déposées ces dernières années. Cet engagement quotidien, réalisé sous pression, a permis de concilier aux mieux des attentes souvent contradictoires, celles des commerçants, soucieux de maintenir leur activité dans un contexte économique difficile et celles des riverains, légitimement attachés à leur tranquillité et à la qualité de leur cadre de vie.

Nous tenons également à souligner l'engagement de la police municipale, dont les actions de contrôle et de verbalisation ont été essentielles pour garantir au mieux le respect du R.E.T., règlement qui a su évoluer pour répondre aux enjeux nés de la crise sanitaire, ainsi que pour préserver l'emploi local et l'animation de nos quartiers.

Cependant, si les terrasses sont un atout indéniable pour l'attractivité de Paris et la convivialité de nos rues, l'espace public ne saurait être privatisé à outrance, et encore moins de manière pérenne. A ce titre, l'instauration d'un réexamen périodique des autorisations proposées dans ce vœu est une avancée notable. Elle rappelle à juste titre le principe de précarité de l'occupation de l'espace public, et permettra d'ajuster les autorisations en fonction des besoins changeants de la ville et du respect des règles en vigueur.

Même si ce point n'est pas précisé dans ce vœu, notre groupe tient à rappeler qu'il est opposé à toutes nouvelles extensions des horaires d'exploitation des terrasses. Le droit à la tranquillité des riverains n'est pas négociable. Le bruit urbain est un problème majeur de santé publique, qui affecte particulièrement les plus vulnérables. Paris doit rester une ville vivable pour toutes et tous, y compris la nuit.

Enfin, permettez-moi de souligner un paradoxe : le montant des amendes pour le non-respect du R.E.T., qui reste aujourd'hui trop faible pour être dissuasif. Si la Ville a pris sa part en renforçant les contrôles, la fixation des sanctions relève des législateurs. Nous appelons donc les Parlementaires également élus au Conseil de Paris à se saisir de ce sujet, pour donner aux règles la force qu'elles méritent.

En conclusion, le groupe Ecologiste et Social de Paris votera évidemment le vœu proposé par l'Exécutif, qui va dans le sens d'une gestion plus équilibrée et transparente de l'espace public, mais soyons clairs : la modernisation du R.E.T. ne doit pas se faire au détriment des riverains, ni de l'intérêt général. L'espace public est un bien commun, et sa gestion doit rester au service de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à l'implantation d'un établissement de restauration rapide dans le quartier latin (6e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 29 relatif à l'implantation d'un établissement de restauration rapide dans le Quartier latin.

La parole est à Antoine LESIEUR, pour deux minutes maximum.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un vœu sur une situation d'espèce dans le 6e arrondissement de Paris, la presse s'étant récemment fait l'écho de l'implantation de l'enseigne de restauration rapide "Five Guys" au cœur du Quartier Latin, à proximité du musée de Cluny, au 20 boulevard Saint-Michel, dont les locaux sont vacants depuis l'été 2023.

La société propriétaire des locaux a soumis ce projet à l'assemblée générale des copropriétaires en février 2025. La majorité des votants s'est prononcée favorablement à l'installation de ce nouveau locataire. S'il est nécessaire de favoriser l'occupation des locaux commerciaux durablement vacants, pour un Paris "pro business", il est impératif de veiller à ce que la qualité architecturale et patrimoniale du quartier soit respectée, particulièrement sur le boulevard Saint-Michel, qui se dévitalise d'année en année. Ce projet soulève, en effet, l'inquiétude des riverains, qui souhaitent également se voir développer des commerces de proximité, et indépendants, des commerces de bouche et d'artisanat, par exemple.

Face à cette situation, le groupe Paris apaisé demande donc que la Ville de Paris, en collaboration avec la mairie du 6e arrondissement, poursuive l'instruction de ce projet d'implantation dans un cadre concerté et transparent avec l'ensemble des acteurs concernés, qu'une attention particulière soit portée à la bonne intégration architecturale et paysagère de l'établissement, dans ce secteur emblématique du Quartier latin, et que soit pleinement prises en compte les préoccupations exprimées par les riverains, notamment en termes de nuisances et d'équilibre commercial du quartier. Je pense aux flux, au bruit, à la propreté, ou aux horaires d'ouverture. Également, et j'en terminerai là, qu'il soit étudié, le cas échéant, la possibilité d'une intervention de "Paris Commerces", afin d'accompagner la réflexion d'un projet commercial s'insérant harmonieusement dans l'esprit et le tissu du Quartier latin.

Avançons sur ce sujet sans sectarisme, en n'excluant aucune option, et en sanctuarisant le patrimoine millénaire du Quartier latin et du 6e arrondissement.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, votre vœu demande à la Ville d'accompagner l'installation d'une multinationale de la restauration rapide au cœur du Quartier latin. Alors, soyons très clairs. Ce n'est pas notre vision du boulevard Saint-Michel, et ce n'est pas notre vision du commerce parisien. Ce quartier, emblème mondial de la culture et du patrimoine parisien, mérite mieux qu'une énième enseigne de restauration standardisée.

Je note, avec une certaine surprise, que le maire du 6e arrondissement, qui dénonçait jadis le projet, semble aujourd'hui le soutenir. De notre côté, nous restons constants. La Ville de Paris a opposé trois refus successifs à ce projet, car il portait atteinte à l'insertion urbaine et paysagère de ce site emblématique. On ne dénature pas la marquise et la façade d'un immeuble historique pour les besoins marketing d'une multinationale. Cette fermeté paye, puisque le 29 janvier, le tribunal administratif a rejeté le référé engagé par "Five Guys", confortant notre position, mais, derrière ce débat, il y a une question plus profonde : quel avenir voulons-nous pour nos quartiers historiques ?

La Ville est extrêmement attentive à la situation du boulevard Saint-Michel, qui souffre de 18 % de vacance commerciale. Ce chiffre reflète des mutations profondes. La spéculation foncière progresse, l'"e-commerce" pèse sur les librairies et nos commerces traditionnels, les enseignes traditionnelles reculent, au profit de la "fast fashion". Face à ce constat, notre réponse n'est pas de laisser s'installer n'importe quelle enseigne, mais d'agir sur les causes structurelles, en activant tous nos leviers : la mobilisation foncière, d'abord, en incitant les propriétaires de locaux vacants à coopérer avec la Ville, et Paris Commerces, pour des projets de proximité, et la pression fiscale, ensuite, en demandant l'application de la taxe sur les friches commerciales, pour contraindre les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché.

Néanmoins, la Ville ne peut pas faire tout, toute seule. C'est pourquoi, nous demandons à l'Etat de prendre sa part de responsabilité, et de nous permettre d'expérimenter à Paris l'encadrement des loyers commerciaux, comme c'est la volonté du Maire. C'est à cette condition et non en facilitant l'arrivée de "fast-foods", que nous préserverons l'âme de la rive gauche.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demande donc le retrait de votre vœu, Monsieur.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 29 est-il retiré ? Il est maintenu. Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Paris apaisé, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen des dossiers de la 2e Commission.

Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à la double présidente, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite tout d'abord saluer l'ensemble des nouveaux membres participant à la 2e Commission culture, patrimoine, mémoire. De nombreux nouveaux adjoints et adjointes participent aussi, mais d'anciennes, comme Laurence PATRICE, référente Défense en charge des questions mémorielles, et pour les nouvelles et nouveaux, Florian SITBON, sur la culture et la souveraineté culturelle, Camille VIZIOZ-BRAMI, sur l'économie culturelle et l'artisanat d'art et Laurent SOREL, pour l'Outre-Mer, Dominique KIELEMOËS, sur le patrimoine, ainsi qu'Agnès BERTRAND, sur la laïcité et le dialogue avec les cultes. Je souhaite également saluer les nouvelles vice-présidentes de cette Commission, Alexandra JARDIN, pour le groupe Socialiste et divers gauche, ainsi qu'Anne BIRABEN, pour le groupe "Paris Liberté !".

Ce sera, je pense, la Commission la moins chargée en délibérations de la mandature, mais nous avons tout de même réussi à la faire assez durer. Nous avons discuté à la fois du fonctionnement de notre Commission, justement pour éviter qu'elle soit trop longue. Laurence nous a indiqué vouloir du changement autour de la question des vœux concernant les dénominations et les plaques, notamment un retour à un délai raisonnable après le décès, qui, je vous le rappelle, est, dans le règlement, de cinq ans, mais qui n'est absolument jamais respecté, comme on le verra encore à ce Conseil.

Nous débattons tout d'abord d'un vœu relatif à la dénomination d'un espace public en hommage à Leïla Shahid, proposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris, ainsi qu'une proposition d'apposition de plaque en hommage à Nathalie Baye, à laquelle répondra Laurence.

Nous examinerons également une subvention d'équipement en faveur de la Maison européenne de la photographie, et débattons d'un vœu du groupe "Paris Liberté !", visant à l'acquisition et à l'installation d'une œuvre monumentale de Georg Baselitz dans l'espace public parisien.

Par ailleurs, nous évoquerons une situation malheureusement toujours préoccupante, le sauvetage du cinéma le Luminor, menacé par un projet immobilier et enfin, Laurent SOREL répondra à un vœu des écologistes, relatif à la mémoire de l'esclavage, de ses victimes et de ses abolitions, sujet fondamental de notre histoire commune et de notre responsabilité mémorielle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la dénomination d'un espace public en hommage à Leïla Shahid.

M. LE MAIRE DE PARIS. - On examine, tout d'abord, le vœu référencé n° 31 relatif à la dénomination d'un espace public en hommage à Leïla Shahid.

La parole est à M. Bechir SAKET BOUDERBALA.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une ville ne se résume pas à ce qu'elle construit, elle se définit par les noms qu'elle choisit de ne pas oublier. C'est dans cette mémoire commune que nous souhaitons aujourd'hui inscrire le nom de "Leïla Shahid". Née à Beyrouth en 1945 dans une famille palestinienne marquée par l'exil, elle s'engage, après la Guerre des sept jours, auprès des réfugiés du sud Liban, puis consacre ses travaux de sociologie à la vie dans les camps. Sa parole diplomatique est née de cette expérience concrète, celle des vies déplacées, des familles séparées, des peuples privés de terre.

Déléguée générale de la Palestine en France, à une époque où l'on ne disait pas encore "ambassadrice", puis, auprès de l'Union européenne, elle a porté, depuis Paris et Bruxelles, une voix rare, celle d'une femme qui avait connu la guerre de trop près pour renoncer à la paix. Elle a connu les espoirs d'Oslo, et les désillusions de l'histoire, mais de l'épreuve, elle n'a jamais fait une amertume. Elle en a fait une exigence, le droit, comme seule véritable condition de la paix. Nous avons besoin d'un espace public du nom de ces femmes puissantes, qui ont tenu debout lorsque l'histoire vacillait. Ces repères dans la mémoire aident une ville à regarder un peu plus loin qu'elle-même.

Donner le nom de cette ambassadrice à une rue de Paris, ce serait honorer une diplomate, mais aussi une conscience. Ce serait rappeler que Paris peut être le refuge des voix justes, des fidélités longues, et des combats menés sans haine et sans renoncement.

Au nom du groupe Ecologiste et Social de Paris, j'ai l'honneur, et peut-être une certaine émotion, de proposer au Conseil de Paris qu'une rue puisse porter, bientôt, le nom de Leïla Shahid.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue.

Effectivement, le 18 février 2026, nous avons appris la mort de Leïla Shahid, grande voix palestinienne, diplomate respectée de l'Autorité palestinienne dans plusieurs pays européens, à commencer par la France, vous l'avez rappelé, de 1994 à 2005.

De très nombreuses réactions sont intervenues au moment du décès de Leïla Shahid, soulignant la pertinence de ses actions diplomatiques, mais également son courage et son abnégation. Sa voix manque beaucoup dans le contexte géopolitique dramatique que nous connaissons, en particulier à Gaza.

Alors, il n'est pas question de rejeter l'intention contenue dans ce vœu, et donc, je fais tomber le suspense, l'avis sera favorable, mais c'est un avis favorable pour être versé à la prochaine Commission de dénomination, car comme le rappelait la double présidente Raphaëlle PRIMET, effectivement, j'ai proposé au Maire de Paris, et j'ai proposé à Maxime DES GAYETS, notre collègue en charge du Conseil de Paris, de modifier quelque peu le règlement de la Commission de dénomination, de la réformer, d'en créer une qui soit peut-être un peu plus active qu'elle n'était jusque-là, avec un pouvoir d'examen de tous les vœux qui seront présentés, notamment en conseil d'arrondissement, et également, si vous tenez à en présenter en Conseil de Paris.

Effectivement, j'ai souligné qu'il y avait jusqu'alors un règlement qui faisait que les dénominations ne pouvaient se tenir avant cinq ans après le décès de la personnalité, dix ans pour même les plaques commémoratives, alors vous savez, tous ceux qui ont assisté aux précédentes mandatures, savent que ce délai n'était absolument pas respecté. Peut-être pourrions-nous avoir un délai plus "respectable", qui pourrait être autour de deux ans, par exemple, mais je pense que les groupes en débattront lors des changements possibles de nos règlements.

En attendant, ce nom de Leïla Shahid sera versé dans la prochaine réunion de la prochaine Commission de dénomination, et dans l'intervalle, nous travaillons évidemment prioritairement sur les demandes mises en sommeil, qui ont été mises en sommeil durant la campagne électorale.

Mon avis à ce vœu est favorable, avec cette réserve, à savoir que ce sera examiné par la prochaine Commission de dénomination.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, bien évidemment, avec mes camarades du groupe Communiste de Paris et avec l'avis favorable de Mme la maire, nous voterons pour ce vœu avec beaucoup d'émotion.

C'est une grande joie que notre Ville puisse rendre ce bel hommage à Leïla Shahid, cette grande dame, dont la voix si particulière, dont la voix un peu éraillée, mais qui parlait toujours avec le cœur, et avec l'humanité de cette terre qu'elle avait en elle, de cette Palestine qu'elle a défendue jusqu'au bout, et dont le chagrin de ne pas pouvoir voir sa terre libérée, l'a, en quelque sorte, emportée. Mais nous garderons l'image de cette femme de paix, de cette femme de culture, qui a mené un travail et qui lègue un apport énorme aux Palestiniens et aux Palestiniennes et à toutes celles et tous ceux qui défendent cette cause et avec un engagement très particulier et qui me tient aussi beaucoup à cœur, qui est un engagement pour les réfugiés palestiniens et pour les réfugiées palestiniennes, pour celles et ceux qui sont réfugiés dans les pays alentour, les réfugiés au Liban. N'oublions pas le massacre de Sabra et Chatila, mais aussi celles et ceux, et c'est bien la particularité de leur situation, qui sont réfugiés dans leur propre terre, et dont nous souhaitons le droit au retour, et c'est aussi un des combats de Leïla Shahid.

Nous vous remercions donc pour ce bel hommage.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de M. Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai l'âge pour avoir connu Leïla Shahid comme une militante pour la paix. J'ai eu l'honneur de pouvoir participer à sa réception dans une ville de banlieue qui s'appelait Champigny-sur-Marne et, déjà, la situation était compliquée. La situation était compliquée pour celles et ceux qui cherchaient un chemin de paix dans la situation du Proche-Orient, en particulier sur le conflit israélo-palestinien et notamment, ses répercussions.

Comme vous, chers amis, j'ai connu une Leïla Shahid qui a souvent défendu la reconnaissance des droits palestiniens, mais aussi une solution à deux états. J'ai connu une Leïla Shahid qui, jusqu'à la fin, prônait un dialogue diplomatique, plutôt qu'une solution militaire, mais aussi le respect du droit international et les négociations.

Elle avait le verbe haut pour à la fois critiquer, parfois, des positions dans son propre camp, mais surtout, en étant très exigeante et très critique par rapport aux occupations israéliennes et la politique, notamment dernièrement, du gouvernement israélien, mais nous garderons, je pense, les uns et les autres, le souvenir d'une Leïla Shahid qui sera une militante infatigable pour la paix, comme beaucoup de ses concitoyens. Je dis "concitoyens", parce que la France, peut aujourd'hui s'enorgueillir de reconnaître l'Etat palestinien, mais nous garderons surtout, je pense, dans cette Assemblée, l'idée qu'un chemin pour la paix est toujours possible, un chemin pour la paix qui n'oppose pas les souffrances, un chemin pour la paix qui permette de construire un avenir partagé.

C'est pour cela que notre groupe votera évidemment ce vœu, et nous pensons que ce vœu devrait être un vœu collectif, parce que c'est bien cette collectivité que nous représentons, qui a besoin de s'engager pleinement, afin qu'une solution soit trouvée, qui soit une solution qui reconnaisse les souffrances, mais encore une fois, qui instaure des institutions qui les garantissent.

Je vous remercie de m'avoir donné la parole, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, et très heureux moi-même de voter favorablement ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 37).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Nathalie Baye.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 32 relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Nathalie Baye.

La parole est à M. Pierre BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Je vais au cinéma, au théâtre, je fais la cuisine, je reçois des amis, j'aime énormément marcher dans Paris, m'asseoir aux terrasses des cafés et regarder les gens", racontait Nathalie Baye pour exprimer son amour profond de Paris.

Née en 1948, élève du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, elle a grandi à Montparnasse, avant de devenir l'une des plus grandes actrices françaises de sa génération. Paris n'a pas été seulement le décor de sa vie. Cette ville a façonné ce regard et sa sensibilité.

Très jeune, elle hésite entre la danse et le théâtre et vient le cinéma, au début des années 1970. Nathalie Baye, ce fut d'abord une apparition inoubliable dans "La Nuit américaine" de François Truffaut, puis, très vite, Godard, Pialat, Tavernier, ou Bertrand Blier comprennent qu'elle possède quelque chose de rare, cette vérité de jeu, cette intensité discrète, une élégance profondément française.

Sa carrière devient alors un morceau de l'histoire du cinéma. Trois années de suite, l'Académie des César la récompense. Elle tourne avec les plus grands réalisateurs : Godard, dans "Sauve qui peut (la vie)", Bob SWAIM, CHABROL et SPIELBERG, dans "Arrête-moi si tu peux". Elle a toujours fait confiance aux nouvelles générations de cinéastes. Ainsi, Xavier BEAUVOIS lui offre l'un de ses plus grands rôles dans "Le Petit lieutenant", ou Xavier DOLAN dans "Laurence Anyways", notamment.

A Cannes, on a aussi vu ce que Nathalie Baye représentait pour toute une génération d'acteurs de l'âge de sa fille, Laura. Beaucoup ont témoigné du vide laissé par sa disparition, le 17 avril dernier. Ils évoquaient une femme attentive, généreuse, toujours présente pour conseiller et soutenir. Cette humanité se retrouvait aussi dans son engagement pour la cause animale et le soutien à l'"Institut Jane Goodall".

Pour les Parisiens, Nathalie Baye était à la fois cette voisine de la rue Madame et cette immense actrice qui aura ému les Français pendant plus de cinquante ans. Paris a toujours su rendre hommage à celles et ceux qui ont contribué à son rayonnement culturel. C'est pourquoi, avec les élus du groupe Paris au centre, nous proposons que la Ville de Paris, en accord, bien entendu, avec sa famille, puisse rendre hommage à Nathalie Baye par l'apposition d'une plaque commémorative sur l'immeuble de la rue Madame, où elle résidait.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue. Ma réponse sera à peu près similaire. Effectivement, Nathalie Baye était une actrice très appréciée des Françaises et des Français. Elle a eu une très belle carrière, qu'elle a illuminée de son sourire et de son talent. Cette proposition d'hommage est intéressante. Là aussi, je proposerai qu'elle soit versée à l'ordre du jour de la prochaine Commission de dénomination et d'hommages.

Néanmoins, cela rentre tout à fait dans la problématique que j'évoquais tout à l'heure, car, on le disait, Nathalie Baye est décédée le 17 avril dernier, à savoir, à la fois sa famille et même les Françaises et les Français, sont encore dans le deuil. La perte est toute récente, donc je pense que nous pouvons aller doucement pour rendre cet hommage, mais effectivement, une plaque me semble tout à fait justifiée.

En tout cas, je me réjouis d'une chose. C'est que deux vœux ont été déposés. Ce sont deux vœux qui rendent hommage à des personnalités féminines, et donc, j'espère que dans la suite de cette mandature, les groupes auront ce même enthousiasme pour aller rendre hommage à des femmes, et qu'il y aura très peu d'hommages à des personnalités masculines.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe Paris au centre, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 38).

2026 DAC 64 - Maintien d'une aide en nature à l'association "Ktha compagnie" pour la mise à disposition de locaux au 38-40, rue des Amandiers (20e) dans le cadre d'un avenant au bail.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAC 64. C'est une aide en nature à "Ktha compagnie" pour la mise à disposition de locaux 38-40, rue des Amandiers, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Alexandra JARDIN.

Mme Alexandra JARDIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne pouvais pas ne pas vous parler du 20e, et notamment, vous dire quelques mots sur ce projet de délibération DAC 64, qui permet à la fois de mettre en lumière une compagnie particulièrement active et ancrée dans le territoire des Amandiers, mais aussi, saluer le soutien de la Ville à ces structures essentielles au dynamisme et à la vie de nos quartiers populaires.

Le projet de délibération DAC 64 porte sur le maintien d'une aide en nature à l'association "Ktha compagnie", par la mise à disposition de locaux aux Amandiers, à un loyer symbolique. La "Ktha compagnie", c'est à la fois un pôle de ressources essentiel pour les artistes, à travers un bureau d'accompagnement et une mutualisation. C'est un centre de recherche et de création pour les arts de la ville, qui permet l'expérimentation d'activités artistiques dans l'espace public, mais c'est aussi et surtout des actions culturelles de proximité, avec des interventions auprès des collèges, et l'organisation et la direction de deux festivals essentiels au 20e, qui sont "Dans ta cour" et "Et 20 l'été", auxquels je vous invite toutes et tous à participer.

Compte tenu de son action qui contribue activement à faire de la culture un levier de lien social, d'émancipation, et de dynamisation locale, et au regard de ces missions, je vous appelle, chers et chères collègues, à adopter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Alexandra, qui a presque tout dit sur ce projet de délibération.

On salue effectivement cette association, qui fait ce qu'on aime le plus dans la culture à Paris : de la mutualisation, avec son bureau d'entre-accompagnement Banane Amandiers, qui ouvre son savoir-faire à d'autres artistes, avec de la recherche, avec des actions d'E.A.C., et des festivals. Je ne vais pas en dire plus.

Merci, Alexandra, d'avoir souligné cette association du 20e, qui fait un travail remarquable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 64).

2026 DAC 118 - Subvention d'équipement (226.000 euros) et avenant à la convention avec la Maison européenne de la Photographie (Paris Centre).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAC 118 relatif à l'attribution d'une subvention d'équipement et d'un avenant à la convention avec la M.E.P., la Maison européenne de la photographie.

La parole est à M. Bechir SAKET BOUDERBALA.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quand on est nouvel élu, c'est bien d'aller sur le terrain et de voir aussi ce que financent les moyens de la Ville de Paris, et donc, je me suis rendu, il y a quelques jours, à la Maison européenne de la photographie, et je vous invite à m'accompagner dans cette petite visite.

Depuis Saint-Paul, on rejoint la rue de Courcy. On laisse derrière soit le Marais, ses pavés, ses vitrines, et son agitation. On pousse la porte de l'hôtel Hénault de Cantobre, propriété de la Ville, puis, l'on traverse le petit écran de verdure et le sas qui mène au studio, au premier étage. C'est là que Johnny PITTS présente "Black Bricolage", des images prises à Paris, à Sheffield, où il est né, et au fil de ses pérégrinations européennes.

On y trouve des carnets, des pages, des corps rebondis assis aux terrasses de cafés autour de petites tables, des gens qui parlent, qui attendent, qui fument, qui regardent ailleurs, puis on s'approche, on fouille un peu, et, dans ce bricolage d'images et de papier, surgit le rêve de tout contrôleur ferroviaire, un avis d'infraction de la S.N.C.F. Oui, dans un musée consacré à la photographie, une "prune" !

Ces morceaux de vie, ces coiffeuses en grève à Paris, ces portraits devant les gares, composent une diversité afro européenne, que Johnny PITTS refuse d'enfermer dans une définition trop étroite. Il assemble, il rend visible une histoire faite de passages, d'origines, et d'histoires mêlées.

On continue la visite dans la M.E.P., on monte encore. Au deuxième et au troisième étages, commence l'exposition de Dana LIXENBERG, photographe et cinéaste néerlandaise. Depuis des décennies, entre New York et Amsterdam, elle photographie l'Amérique, ses icônes, et ses marges.

On avance dans une salle de portraits, des visages connus surgissent au milieu des autres : Iggy POP, Prince, puis, d'autres que l'on reconnaît après une seconde. Sur les grandes tables, les images se répondent, et presque au milieu du flux, il y a Charles Aznavour, quelques clichés discrets. Il est debout, dans un salon, perdu dans un pull gris trop grand pour lui. Au chanteur immense, on a retiré la voix. Il ne reste plus que cette image de l'homme sage, au regard attendri.

Un peu plus loin, l'exposition nous emmène à Jeffersonville, dans l'Indiana. Dana LIXENBERG y photographie les résidents d'un foyer d'accueil temporaire. Sous les portraits, presque rien, un prénom, une année. Cette sobriété suffit. Elle laisse les visages exister, sans les enfermer dans une explication. Les personnes ne sont ni des dossiers, ni des symboles. Elles sont là, justes, devant nous.

Puis, il y a Shishmaref, et, en tant qu'écologiste, je dois vous en parler. C'est un village inupiaq d'Alaska, menacé par l'érosion, le dégel du pergélisol, et la montée des eaux. Le nom nous emmène déjà au bord du monde : Shishmaref. La photographe nous y montre des maisons que la mer menace d'emporter. Le dérèglement climatique n'est plus une courbe abstraite. Il devient une terre qui s'efface sous les pieds de ceux qui l'habitent.

Voilà ce qu'on traverse, aujourd'hui, à la Maison européenne de la photographie : des papiers froissés devenus archives, une Europe noire, qui se raconte par fragments, Aznavour dans un pull trop grand, des habitants de l'Indiana qu'un prénom suffit à faire exister, un village d'Alaska que la mer approche.

Tout cela pourrait sembler très éloigné, et pourtant, c'est le même sujet. C'est ce que l'on voit. C'est ce que l'on ne voit pas. C'est ce que l'on croyait connaître. C'est ce que l'on avait appris à ne pas regarder. La M.E.P. rappelle ainsi une chose : regarder demande du temps. Dans une époque où les images passent plus vite que notre pensée, ce temps est précieux, et, oserais-je dire, Monsieur le Maire, il est même politique.

C'est dans cet esprit que nous examinons ce projet de délibération. Il prévoit une subvention d'équipement de 113.000 euros en 2026, après une première tranche du même montant en 2025. Ces crédits permettront de restructurer les espaces administratifs, de libérer de nouveaux lieux pour l'action culturelle, et d'aménager un accès

public à la librairie depuis la rue François Miron, une porte ouverte sur la rue, une librairie plus visible, des espaces pour accueillir les publics. Cela peut sembler modeste, mais l'égalité commence souvent ainsi : par une entrée que l'on ose franchir, par un lieu qui cesse d'intimider, par une maison culturelle qui devient vraiment une maison commune.

La Ville soutient déjà fortement la Maison européenne de la photographie. Elle met à sa disposition l'hôtel Hénault de Cantobre. Ce soutien est légitime. Il appelle une exigence : ouvrir davantage, transmettre davantage, accueillir davantage. Les écologistes voteront ce projet de délibération, parce que la M.E.P. est un grand lieu parisien, parce qu'une Ville de gauche doit défendre les lieux où on apprend à regarder, et parce qu'à la Maison européenne de la photographie, on entre pour voir des images, et on en ressort parfois avec une nouvelle manière d'habiter le monde.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci.

Merci, cher Bechir, et merci de souligner qu'effectivement, c'est une maison commune, et que nos lieux culturels à Paris sont des maisons communes et que c'est ce que l'on travaille, et que l'on va continuer de travailler.

La Maison européenne de la photographie est un des hauts lieux culturels de Paris Centre, créée en 1996. Elle a pour mission de favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine photographique, et de multiplier les initiatives visant à exposer, diffuser, et promouvoir la création photographique contemporaine. Outre la diversité du médium, la M.E.P. s'engage aussi à défendre la diversité de ceux qui la pratiquent, tant en termes d'origine géographique, que de genre, ou de sexualité.

Sa programmation l'illustre parfaitement, avec l'accueil récent de certaines œuvres, et elle ouvre aussi des réflexions prospectives sur l'image, avec, par exemple, l'accueil de la créatrice et de la photographe Ann MASSAL, pour une résidence et recherche autour d'un projet d'édition mêlant les collections du musée et l'intelligence artificielle.

Elle apporte une attention particulière à l'accueil des familles et des jeunes publics, avec la création de sa Petite Galerie, acteur clé de l'E.A.C. Elle forme les intervenants et accueille des groupes scolaires dans un engagement dans l'éducation à l'image, véritable enjeu démocratique, et un des enjeux que nous développerons dans ce mandat, particulièrement.

Des mouvements dans le bâtiment vont permettre de libérer de nouveaux espaces, qu'elle souhaite dédier à ses projets d'action culturelle. La subvention demandée va ainsi permettre de mener à bien des travaux de réhabilitation et de restructuration des locaux, et également, l'aménagement d'un accès direct du public à la librairie, depuis la rue François Miron. Ce nouvel accès permettra de rendre plus visible cette librairie, commerce culturel qui sera encore plus de plain-pied, accessible, à la fois pour les spécialistes et pour les habitantes et habitants, visiteurs et visiteuses du quartier. En cette année de bicentenaire de la photographie, ces évolutions vont permettre d'amplifier l'action de la M.E.P. au service de la diffusion de la photographie et de ses publics.

Je vous donne rendez-vous pour la prochaine exposition qui débutera le 10 juin. Il n'y aura pas une, mais quatre expositions, qui débiteront le 10 juin, l'exposition "La photographie en toutes lettres", notamment, et une exposition de Camille VIVIER, également.

Bien sûr, pour toutes ces raisons, je vous invite, chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 118.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 118).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'acquisition et à l'installation d'une œuvre monumentale de Georg Baselitz dans l'espace public parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 33 relatif à l'acquisition et à l'installation d'une œuvre monumentale de Georg Baselitz dans l'espace public parisien.

La parole est à M. Aurélien VÉRON, pour deux minutes maximum.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, disparu le 30 avril, Georg Baselitz portait en lui une part des tragédies européennes du XXe siècle. Enfant, il découvre les ruines de Dresde, et le chaos laissé par le nazisme. Comme il le dit lui-même, "Je suis né dans un ordre détruit, un paysage détruit, un peuple détruit, une société détruite et je n'ai pas voulu restaurer un ordre".

En 1956, il entre aux Beaux-arts de Berlin-Est, avant d'en être exclu quelques mois plus tard, pour "manque de maturité sociopolitique". Déjà, il refuse de se soumettre au canon esthétique et idéologique du réalisme socialiste. Il fuit ensuite son pays, la R.D.A., et prend le pseudonyme de "Baselitz" pour protéger ses parents, alors qu'il peignait déjà des œuvres dites "dangereuses".

De cette histoire, naîtra une œuvre profondément européenne, hantée par la chute, la mémoire, et la fragilité humaine. Ses figures renversées, suspendues tête en bas, dans un équilibre impossible, semblent emporter dans une dégringolade existentielle sans fin, comme les survivants d'une histoire incapables de retrouver définitivement le sol.

Les liens de Baselitz avec la France et Paris sont anciens. Dès les années 1960, il vient avec son épouse et découvre une capitale artistique bouillonnante, ses galeries, des débats intellectuels et cette liberté créatrice qui contrastent avec des carcans idéologiques qu'il avait fuies.

En 2019, il entre à l'Académie des Beaux-arts, deux ans avant la grande rétrospective majeure que Bernard BLISTÈNE lui consacre au Centre Pompidou, et sa sculpture monumentale "Zero Dom", installée plusieurs mois devant l'institution, a ouvert un dialogue, à l'époque, si vous vous rappelez bien, spectaculaire, entre la puissance tellurique de son art et le classicisme de notre patrimoine parisien. Cette œuvre saisissante aurait toute sa place de manière permanente dans l'espace public parisien, ou, à défaut, une autre création monumentale de l'artiste pourrait être acquise avec le soutien, n'y pensons pas, soyons-en certains, de mécènes, qui seraient prêts à cofinancer une telle acquisition.

Alors, les œuvres sont habituellement sélectionnées sur avis d'une commission artistique indépendante, mais les grandes acquisitions traduisent toujours une vision culturelle et politique. Rappelez-vous, Chirac avait soutenu, avait acquis "Clara-Clara", de Richard Serra. Christophe GIRARD a lui-même choisi "Le Cœur de Paris", de Joana VASCONCELOS, qui a soulevé beaucoup de débats, mais qui est une grande artiste franco portugaise.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur VÉRON, il faut conclure.

M. Aurélien VÉRON. - Lorsqu'un géant de l'art contemporain disparaît, la question n'est pas de savoir si Paris veut rendre un hommage, mais si Paris veut encore porter une ambition artistique à la hauteur de son histoire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Réponse de M. Florian SITBON, en deux minutes.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Si le rôle central de Georg Baselitz dans l'histoire de l'art du XXe siècle est incontestable, et sa présence déjà acquise dans les collections de la Ville, puisque le Musée d'art moderne de la Ville de Paris est dépositaire d'un don de six œuvres reçues en 2020, et exposées en 2021 dans ses salles, envisager de procéder à l'achat d'une œuvre monumentale pour son installation dans l'espace public soulève une série d'interrogations.

Tout d'abord, une problématique financière, Monsieur VÉRON. Les œuvres au format monumental de ce peintre, sculpteur, et graveur allemand, décédé il y a quelques semaines, atteignent des sommets, en maisons de vente. Cela peut représenter une somme de 10 millions d'euros, comme ce fut le cas à New York, en 2022, pour la sculpture "Dresdner Frau".

Engager une dépense de cet ordre dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques semble déraisonnable et, par ailleurs, déconnecté des budgets actuels. Rappelons que le fond d'art contemporain de la Ville disposait d'une enveloppe d'acquisition de 180 000 € en 2025.

Il convient de soulever ensuite des contraintes logistiques et techniques. La production monumentale sculptée de Baselitz est majoritairement réalisée en bois taillé, ce qui soulève des enjeux complexes de conservation. L'œuvre de Baselitz qui fut installée devant l'Institut de France en 2022 ne l'a été que de manière temporaire. Préserver l'œuvre à l'extérieur et en garantir le bon entretien serait une gageure.

Enfin, pour des raisons symboliques et de politique culturelle, la présence de la statuaire dans l'espace public parisien, qui regroupe plus de 500 sculptures, témoigne d'un déséquilibre majeur dans la représentation. À titre d'exemple, seule une quarantaine de statues honorent des femmes. Notre politique d'acquisition cherche à diversifier la collection selon des critères, tels que la variété des esthétiques, la diversité des représentations, ou la promotion d'artistes femmes, comme peu l'illustre la commande publique récente de l'œuvre d'Alison SAAR, installée dans les jardins des Champs-Élysées, et donc, pour toutes ces raisons, j'émettrai un avis défavorable, si vous ne retirez pas ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est maintenu, j'imagine ?

M. Aurélien VÉRON. - Si je le retire, j'ai la parole ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous demande si le vœu est maintenu.

M. Aurélien VÉRON. - Oui. Alors, je retire le vœu pour prendre la parole.

Premier argument, l'argent. Je vous le dis...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Non, non. Je vous demande si le vœu est maintenu.

M. Aurélien VÉRON. - Si je retire le vœu, j'ai le droit d'intervenir.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Non, je vous demande s'il est maintenu, ou s'il est retiré.

M. Aurélien VÉRON. - Je vous dis que je le retire, à condition de prendre la parole, donc je le retire, et je prends la parole.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur VÉRON, s'il vous plaît, je vous demande si vous retirez, ou si vous maintenez votre vœu.

M. Aurélien VÉRON. - Je vous ai répondu que je le retirais, et que je prenais la parole, conformément au règlement intérieur.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Non, je suis désolé.

M. Aurélien VÉRON. - Si, j'ai le droit de justifier. J'ai le droit de justifier.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - D'accord, allez-y.

M. Aurélien VÉRON. - Apprenez le règlement, cher Maxime. Vous verrez qu'il y a de petites subtilités.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Premier argument : l'argent. Je vous le dis, les mécènes sont prêts à, non seulement, cofinancer largement cette œuvre, voire peut-être l'offrir. Je pense que c'est une option à étudier, parce que cela ne coûtera rien du tout à la Mairie de Paris.

Une œuvre en bronze, c'est un entretien minimal. Il y en a beaucoup, déjà, à Paris, et beaucoup de villes dans le monde ont des œuvres en bronze. Il n'y a aucun souci d'entretien, c'est un faux argument.

Enfin, dire que parce qu'un des plus grands artistes internationaux est un homme, et pas une femme, vous refusez d'envisager une acquisition, alors que la politique municipale d'acquisition d'œuvres de sculptures d'envergure est quasiment nulle à Paris, c'est juste hallucinant, comme explication.

Je retire mon vœu juste pour donner cette explication, mais vous êtes pathétiques dans votre choix culturel, mais cela ne m'étonne pas de la Mairie. Le choix du laid et le refus de l'art plastique font partie de vos traditions.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le vœu n° 33 est donc retiré.

Merci beaucoup, Monsieur VÉRON.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au sauvetage du Luminor, rue du Temple.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous examinons donc maintenant le vœu n° 34, relatif au sauvetage du Luminor, rue du Temple.

La parole est à Mme PRIMET, la présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Cette fois, nous souhaitons attirer votre attention sur la menace grave qui pèse sur le Luminor, qui n'est pas très loin d'ici, que vous connaissez tous. En activité depuis 1912, ce cinéma n'est pas un établissement comme les autres. C'est une salle indépendante, populaire, profondément ancrée dans la vie du quartier et le seul cinéma du 4e arrondissement.

Depuis 2020, une procédure judiciaire oppose le Luminor à son propriétaire, qui refuse de renouveler le bail commercial, et cherche à mettre fin à cette activité, au profit d'un projet immobilier beaucoup plus rentable. Autrement dit, ce qui est en jeu, ici, ce n'est pas seulement un conflit locatif, mais la disparition possible d'un équipement culturel, au nom d'une logique purement spéculative.

Le Luminor accueille près de 100.000 spectateurs chaque année. Il travaille avec les écoles, les étudiants, les commerçants. Il fait vivre le quartier, et participe pleinement au rayonnement culturel de Paris. Sa fermeture serait une perte irréversible, d'abord, pour les habitantes et les habitants du 4e, mais aussi, pour tous les Parisiens.

Nous voulons aussi rappeler l'ampleur de la mobilisation citoyenne. Il y a eu quand même près de 50.000 personnes qui ont signé une pétition pour défendre le cinéma. Cette mobilisation montre bien que le Luminor n'est pas seulement un commerce, mais bien un bien commun culturel, et que beaucoup refusent de le voir disparaître.

Le tribunal judiciaire de Paris a fixé une indemnité d'éviction, mais cela ne règle pas le fond du problème. Le cinéma a fait appel, estimant ce montant insuffisant au regard du préjudice subi. Dans ce contexte, il nous semble indispensable que la Ville de Paris prenne clairement position pour défendre le maintien du Luminor à son emplacement actuel.

C'est le sens de ce vœu : demander à la Ville d'intervenir auprès de la SOFRA pour soutenir activement le cinéma, et interpellier le Ministère de la culture, afin que les discussions autour des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais permettent, enfin, de garantir la destination culturelle du lieu.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Raphaëlle PRIMET, Madame la présidente de la 2e Commission, le Luminor est effectivement, bien sûr, un lieu singulier du paysage culturel parisien. Cinéma historique en activité depuis 1912, il constitue aujourd'hui le seul cinéma indépendant de Paris Centre, et accueille chaque année près de 100.000 spectateurs et spectatrices, ainsi que de nombreux festivals et événements culturels soutenus par la Ville.

La situation actuelle résulte d'un contentieux engagé depuis 2020 entre l'exploitant du cinéma et le propriétaire des murs, au sujet du renouvellement du bail commercial. Le 10 avril dernier, le tribunal de Paris a fixé l'indemnité d'éviction due par le bailleur. L'exploitant a fait appel de cette décision et le rejet de l'exécution provisoire permet aujourd'hui au cinéma de poursuivre son activité temporairement.

Le vœu présenté aujourd'hui pose plus largement la question de la protection des salles indépendantes et de commerces culturels de proximité, bien sûr, face aux dynamiques de transformations immobilières, qui fragilisent progressivement certains équilibres culturels de quartier. On en a parlé, déjà, dans ce Conseil, au sujet, notamment, de Gibert, et au sujet d'autres librairies, d'autres questions se posent.

C'est précisément le sens des protections introduites dans le P.L.U. bioclimatique, adopté en décembre 2024, et spécifiquement celles qui ont renforcé les protections applicables à certains cinémas de petite et moyenne exploitation, mais cette disposition ne s'applique pas dans le périmètre du P.S.M.V. du Marais, où se situe le Luminor. C'est pourquoi, la Ville de Paris a demandé à l'Etat, en avril 2025, la mise en révision du P.S.M.V. du Marais, afin de le mettre en compatibilité avec les objectifs du P.L.U. bioclimatique, et cette révision a été prescrite par le préfet en juillet 2025.

Parallèlement, une autre piste fait actuellement l'objet d'un examen, une modification du P.S.M.V. permettant d'intégrer un dispositif de protection adaptée à la destination culturelle du Luminor, et cette évolution souhaitable nécessite une expertise approfondie de ses conséquences juridiques, opérationnelles, et financières potentielles pour la collectivité, afin de garantir la solidité et l'effectivité des dispositifs envisagés.

La Ville a par ailleurs déjà engagé des démarches de médiation entre le bailleur et l'exploitant, afin de favoriser une issue permettant le maintien d'une activité cinématographique sur le site. Le jugement rendu en avril 2026 sur l'indemnité d'éviction fait aujourd'hui l'objet d'un appel, ce qui laisse ouverte la possibilité de nouvelles discussions entre les parties, dont la Ville entend évidemment, et on va s'y employer, favoriser activement la reprise rapidement, afin d'examiner toutes les conditions permettant le maintien durable du Luminor.

L'amendement proposé par l'Exécutif vise donc à conforter cette double démarche, renforcer durablement les outils de protection des commerces culturels dans le cadre du P.S.M.V., tout en poursuivant activement les solutions concrètes permettant le maintien du Luminor à son emplacement actuel, ce qui est nécessaire, évidemment, pour tous les amoureux, notamment, du cinéma et de ce quartier, et dans cet esprit, évidemment, avis favorable au vœu ainsi amendé.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je vois que des explications de vote ont été demandées.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le sens du vœu déposé par le groupe Communiste de Paris, le cinéma Luminor, ouvert depuis 116 ans, est un lieu culturel indépendant pour un accès à la culture pour toutes et tous, avec une programmation très diversifiée et engagée, et qui est justement le contraire des logiques commerciales du cinéma en général, connu pour sa programmation d'un cinéma d'auteur, et souvent, de films que l'on ne peut pas voir ailleurs. Nous avons peu de salles de cinéma indépendantes à Paris. Il en reste 32, qui se battent pour ne pas fermer. Elles disparaissent progressivement, au profit de projets permettant la spéculation immobilière.

Nous savons que les propriétaires du Luminor veulent récupérer ce lieu pour un changement d'usage et une augmentation du loyer, pour y monter un projet lucratif, alors que nous avons besoin de lieux de culture populaires. Le Luminor résiste depuis longtemps face aux géants tels qu'U.G.C., dont nous avons beaucoup parlé tout à l'heure, et MK2, et crée du lien social, une offre culturelle de proximité. Au-delà de l'intérêt économique, la disparition de ce cinéma indépendant revêt une dimension politique. C'est pourquoi, nous voterons ce vœu, et, contrairement à ce qu'a dit M. VÉRON tout à l'heure, la culture, Monsieur VÉRON, c'est politique.

J'en profite pour dire que nous remercions les acteurs de la culture qui ont signé cette pétition contre BOLLORÉ, et qui se retrouvent sur une liste noire. Grâce à des gens comme cela, nous pouvons soutenir le cinéma, et le cinéma indépendant.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Une explication de vote de M. SAKET BOUDERBALA.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vais intervenir, mais très rapidement, puisque la plupart des arguments ont déjà été évoqués, surtout en tant qu'élu de Paris Centre, et j'associe, d'ailleurs, les élus au Conseil de Paris qui sont rattachés à Paris Centre : Mme Karine BARBAGLI, M. le maire, Ariel WEIL, Amina BOURI et Sylvain MASCHINO.

Pour dire qu'historiquement, on s'est toujours très largement mobilisés sur la question du Luminor. Le sujet de fond, c'est : à quoi est-ce qu'on veut que le Marais ressemble demain ? Est-ce qu'on veut un quartier vivant, avec des cinémas, des librairies, des lieux où on se retrouve, ou est-ce qu'on veut un décor pour touristes et investisseurs ? Je pense que même de manière transpartisane, au sein du Conseil de Paris, on a aujourd'hui une vision qui est de plus en plus claire sur cette question.

L'idée, c'est de dire tout simplement qu'évidemment que si la puissance publique ne protège pas ces lieux, personne ne le fera à sa place. Je salue le travail qui a été déjà réalisé par Carine ROLLAND, en tant qu'adjointe précédente à la culture, puisqu'elle avait, en effet, interpellé la Préfecture et l'Etat pour cette modification du P.S.M.V. On salue l'engagement de Florian SITBON, qui a été extrêmement réactif sur cette question. Evidemment que le P.S.M.V., c'est un sujet. Evidemment que le soutien de la Ville de Paris va être essentiel, notamment sur la question du rehaussement de l'indemnité d'éviction. On remercie les collègues communistes d'avoir déposé ce vœu.

Je dirais, de fait, chers collègues, que le sujet que nous avons à traiter n'est pas une affaire secondaire. Le Marais et c'est vraiment une position que l'on défend de manière très forte, n'a pas besoin de devenir un centre commercial à ciel ouvert, où il serait plus facile d'acheter un matcha à 10 euros, que de voir un film indépendant. Vous savez, il y a une phrase d'Édouard Herriot, mais en fait, qui n'est pas d'Édouard Herriot, qui est de l'essayiste suédoise Ellen Key, qui dit : "La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié". Pour nous, le Luminor fait partie de ce qui doit rester et c'est pourquoi nous soutiendrons ce vœu, avec les amendements de l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur Aurélien VÉRON, je crois que vous souhaitez aussi pouvoir donner une explication de vote.

Je vous laisse la parole.

M. Aurélien VÉRON. - Oui. Monsieur le Maire, c'est un conflit qui, maintenant, a six ans, est arrivé à un premier terme avec ce jugement, jugement qui est d'ailleurs perdant pour les deux parties, mais il y a quatre ans, j'ai rencontré à la fois les propriétaires, la famille KLÉBER-ROSILLON, et François YON, qui gère le Luminor, qui étaient en conflit ouvert, qui ne s'entendaient plus. J'ai demandé à la Mairie de Paris Centre, puis ici même, en soumettant un vœu demandant que la Mairie intervienne, réunisse les parties, et la famille ROSILLON était ouverte à un compromis avec la Mairie de Paris, pour que la Mairie reprenne, ou en tout cas, se charge du Luminor. Elle-même voulait effectivement tourner la page, ou le vendre.

La Mairie a rejeté mon vœu. C'était en 2023, ici même. Je comprends difficilement votre réaction. Alors, on va soutenir ce vœu, mais vous arrivez toujours après la bataille. Quand on vous prévient qu'il y a un incendie, vous fermez les yeux. Du périscolaire à des sujets culturels moins graves, vous venez quand c'est terminé, quand le jugement est tombé. C'est trop tard. Alors, nous allons voter ce vœu. On espère que le Luminor va survivre, parce qu'effectivement, c'est une institution, à Paris Centre, que beaucoup de riverains aiment. D'ailleurs, de nombreux Parisiens de tous les quartiers vont au Luminor, mais franchement, arriver en 2026 pour déclarer que l'on va soutenir une institution comme le Luminor, alors que cela fait trois ans que l'on vous avertit, je trouve cela un peu lourd. Voilà.

Bon courage !

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par le groupe Communiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 39).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la mémoire de l'esclavage, de ses victimes et de ses abolitions.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 35 relatif à la mémoire de l'esclavage, de ses victimes et de ses abolitions.

La parole est encore à M. SAKET BOUDERBALA.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Monsieur le Maire, Monsieur le Maire adjoint, cher Laurent SOREL, mes chers collègues, je vous promets, c'est ma dernière intervention du jour. Le vœu que nous présentons aujourd'hui porte sur la mémoire de l'esclavage. Il a été travaillé collectivement au sein du groupe Ecologiste et Social de Paris.

"Une République fidèle à ses principes ne peut pas regarder son histoire de loin. Elle doit la nommer et la transmettre". On rendait tout à l'heure hommage à Lionel Jospin. C'est d'ailleurs sous son Gouvernement que la loi Taubira a été adoptée il y a 25 ans, qualifiant la traite et l'esclavage comme "crime contre l'humanité". Cette loi est une étape majeure. Elle est le résultat d'un long combat, mené par des descendants d'esclaves, par les associations ultramarines, par celles et ceux qui ont refusé que cette histoire demeure reléguée aux marges de notre identité commune.

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin. Trop souvent, lorsque nous parlons d'esclavage, nous célébrons des textes qui abolissent. Il nous faut aussi apprendre, désormais, à nommer les vies que l'esclavage a voulu effacer. C'est tout l'enjeu de ce vœu : reconnaître les victimes de l'esclavage colonial. Ce n'est pas, d'ailleurs, opposer les mémoires. Ce n'est pas enfermer chacun dans son origine, comme on peut l'entendre. C'est, au contraire, construire une mémoire commune, plus juste, parce qu'elle ne demande à personne de disparaître.

Paris a une responsabilité particulière, Monsieur le Maire : capitale de la France, ville des mobilisations citoyennes et, point qu'on oublie souvent, ville où vivent près de 10 % de personnes ultramarines, ou descendantes d'esclaves. On doit donc être à la hauteur de cette exigence.

A travers ce vœu, nous demandons que la Ville donne toute leur place aux temps nationaux de commémoration du 10 et du 23 mai. Nous demandons aussi que Paris poursuive le travail de transmission dans l'espace public, notamment en étudiant, avec l'Assemblée nationale, l'apposition d'une plaque explicative à proximité de la statue de Colbert, pour rappeler son rôle dans la politique coloniale de Louis XIV et dans le processus ayant conduit au Code noir.

Enfin, nous proposons que Paris soutienne les demandes d'une reconnaissance nationale renforcée de cette mémoire, y compris par l'instauration d'un jour férié dans l'hexagone. Je sais que cela va faire frémir nos collègues du Centre. A l'heure où l'extrême droite conteste jusqu'aux commémorations de l'esclavage, Paris, d'ailleurs, doit tenir une ligne claire : reconnaître, transmettre, et réparer symboliquement.

Ce vœu n'a pas vocation à diviser la mémoire nationale, mais au contraire, à la rendre plus inclusive et plus juste. Une République fidèle à elle-même ne choisit pas entre l'Histoire et les victimes. Elle regarde les deux. Elle les nomme. C'est pourquoi, au nom du groupe Ecologiste et Social de Paris, je vous invite à adopter ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à mon collègue Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Merci, cher Bechir, et merci au groupe Ecologiste et Social de Paris, pour ce très beau vœu qui rappelle, en ce mois des mémoires, l'importance de continuer ce combat mémoriel sur l'esclavage, la traite et les abolitions.

Oui, pendant quatre siècles, plus de 15 millions d'enfants, de femmes et d'hommes ont été arrachés à l'Afrique, réduits en esclavage pour exploiter les terres colonisées et enrichir l'Europe, et oui, l'esclavage a été aboli définitivement dans les colonies françaises le 27 avril 1848, par le vote d'un décret, que certains appellent "Schœlcher", mais qui est surtout, à jamais, celui des pères et des mères, de nos pères et de nos mères.

Malgré le fouet, malgré les fers, malgré le feu, jamais ces corps noirs n'ont cessé de penser, de parler, de danser, et de promulguer à la face du colon européen 1.000 décrets d'abolition. Il y eut toutes ces révoltes écrasées, oubliées, et puis, il y eut Haïti et Toussaint Louverture, et puis il y eut Solitude, Marthe-Rose, Louis Delgrès, Furcy, Romain et tous les autres. Merci à elles, merci à eux. Et puis, il y eut les 250.000 livres de couleur, enfin libres en 1848. Merci à elles, merci à eux. Et puis, il y eut, 150 ans après, le 23 mai, à Paris, ces 40.000 manifestants, pour la plupart descendants d'esclaves, qui marchèrent silencieusement pour demander que ce crime contre l'humanité soit reconnu pour ce qu'il est : un crime contre l'humanité. Merci à elles, merci à eux. Et puis, il y eut, il y a tout juste 25 ans, la loi Taubira, pour que la République française le reconnaisse enfin officiellement. Merci à elle. Et puis, il y a

toutes ces mobilisations pour l'égalité, ici et là-bas, vu que les descendants d'esclaves subissent encore, ici et là-bas, racisme et discriminations.

Et puis aujourd'hui, en 2026, voilà que ces idées qui ont justifié colonisation et esclavage reviennent. Voilà que le maire R.N. de Vierzon annule la commémoration du 10 mai. Pour que ces idées ne reviennent pas, il faut faire en sorte que cette histoire, qui est la nôtre, à nous, descendants d'esclaves et de colonisés, soit aussi la vôtre, pleinement, et qu'elle soit pleinement histoire de France. Et donc, il faut que la France ne soit pas aux abonnés absents à l'ONU, quand on parle de l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Il faut rappeler aussi, mettre sur la statue de Colbert une plaque pour rappeler son rôle dans l'écriture du Code noir et il faut accorder au 23 mai et au 10 mai une place importante, chaque année, dans les commémorations. Il faut donc parler, d'une manière ou d'une autre, de réparation, puisqu'il y a eu crime, et donc, j'appelle, évidemment, à voter ce vœu pour que la Ville de Paris, dont 10 % de la population et 12 % de ses agents, sont d'origine ultramarine, joue pleinement son rôle dans ce combat, pour la mémoire de ce crime contre l'humanité qu'est l'esclavage, et contre le racisme.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur SOREL.

Il y a des explications de vote sur ce vœu.

Je donne la parole à Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Oui. La mémoire de l'esclavage colonial constitue un levier essentiel de lutte contre le racisme et les discriminations, qui frappent encore aujourd'hui les descendants des personnes mises en esclavage.

Derniers exemples, il y a eu les insultes racistes contre le maire de Saint-Denis, Bally BAGAYOKO, à l'occasion de son élection, et qui se sont prolongées encore sur les chaînes de télévision, sur la prononciation soi-disant impossible de son nom, hélas ! Mais on aurait pu espérer que les insultes s'arrêtent là. Eh bien non ! Les "fachos" ont continué sur CNews, en affirmant, je cite, que "la France avait perdu le Mali, mais que nous avons gagné un maire malien", fin de citation. Oui. Oui, le racisme continue, et oui, nous sommes tous présents aux commémorations et c'est indispensable, mais ce qui me frappe, à chaque fois, c'est qu'il faudrait faire de ces moments de mémoire pas seulement des moments officiels, qui sont absolument indispensables, mais en faire aussi des moments d'éducation populaire et pas seulement en mai. C'est pourquoi, ces moments d'éducation populaire devraient se faire en lien avec tous nos établissements scolaires pour commémorer, certes, mais surtout, aussi, étudier et échanger. Nous en parlerons en 2e Commission.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous voterons ce vœu avec conviction, parce qu'il rappelle une vérité essentielle : la mémoire de l'esclavage coloniale ne peut pas se limiter à une commémoration symbolique. Elle doit être reconnue comme une histoire politique, sociale et humaine, dont les effets se prolongent encore aujourd'hui.

Ce texte a le mérite de rappeler que l'abolition de 1848 est le fruit des résistances des personnes réduites en esclavage, des révoltes, des luttes abolitionnistes, et des mobilisations des peuples colonisés. Il rappelle aussi que cette mémoire doit rendre toute sa place aux victimes, à leur nom, à leur filiation, à leurs descendants et à leur transmission.

Nous sommes aussi attachés à l'idée qu'une mémoire juste doit s'inscrire dans l'espace public, dans la transmission, dans les lieux de mémoire et dans les luttes contre le racisme et les discriminations héritées de l'histoire coloniale.

Le 23 mai porte cette exigence particulière. C'est une date née de la mobilisation des descendants d'esclaves et des associations et elle doit être pleinement reconnue comme un moment fort de mémoire et de reconnaissance. C'est pourquoi, nous soutenons les propositions de ce vœu, qu'il s'agisse de la programmation autour du 23 mai, du travail de mémoire autour de la statue de Colbert, ou du soutien à une reconnaissance nationale plus forte.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote, aussi demandée par M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu qui nous est présenté aujourd'hui aborde un sujet d'une gravité et d'une importance mémorielle absolue. Pourtant, à la lecture de votre vœu, nous avons été quand même surpris sur la réflexion qui est menée, et qui omet, même si cela a été évoqué, mais qui omet de parler de la journée nationale du 10 mai, date officielle de commémoration de la traite, de l'esclavage, et de leurs abolitions.

Si nous regrettons évidemment cet angle mort dans le texte, nous ne restons pas pour autant dans la simple posture critique. Notre groupe a toujours fait de la mémoire un axe concret d'action, et notre position, aujourd'hui, rappelle que l'on ne peut pas fragmenter la mémoire nationale, ou en oublier ses rendez-vous officiels les plus symboliques.

Je veux, par là même, saluer la mémoire du Général Dumas, homme au destin exceptionnel, né esclave à Saint-Domingue, devenu général de la Révolution française, héros militaire, incarnation du mérite républicain, et de l'idéal d'émancipation porté par la France des Lumières et de la Révolution. Son parcours nous rappelle ce que représente l'abolition de l'esclavage, l'un des plus grands combats universels pour la dignité humaine.

Ce "grand rendez-vous des peuples avec l'Histoire", pour reprendre les mots d'Aimé Césaire, nous enseigne aussi que le progrès n'est jamais linéaire, ni définitivement acquis.

Dans le 17^e arrondissement, cette mémoire trouve un écho particulier autour de la place du Général Catroux, qui constitue un lieu mémoriel important. Le Général Dumas y retrouvera, d'ailleurs, prochainement son buste, injustement fondu sous l'Occupation et j'appelle solennellement la Ville de Paris à soutenir financièrement, par la souscription nationale que nous avons lancée, ce projet mémoriel, positif et républicain. A ses côtés, d'ailleurs, se trouvent la figure de la mulâtresse Solitude et le monument des "Fers brisés". Cette place dit quelque chose de notre histoire nationale, de ses combats, de ses contradictions, mais aussi, chers collègues, de son espérance.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 40).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des dossiers de la 3e Commission et je donne donc la parole au président de la 3e Commission, M. Kévin HAVET, conformément au règlement intérieur, pour quelques minutes.

M. Kévin HAVET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3e Commission sécurité, voirie, mobilité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles, c'est donc réuni la semaine dernière, avec un agenda mesuré, pour cette première fois, et je tiens à saluer l'ensemble des membres de la Commission et tout particulièrement la présence de la première adjointe, Mme Lamia EL AARAJE, ainsi que les membres de l'Exécutif, Dan LERT et Gabrielle SIRY-HOUARI. Je tiens également à saluer Christophe PRUDHOMME et Abdoulaye KANTÉ, tous deux élus vice-présidents. Cette pluralité du bureau reflète l'état d'esprit que nous souhaitons donner aux travaux de notre Commission, celui d'un dialogue respectueux et exigeant.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

2026 DAJ 7 - Indemnisation amiable de dommages dont la réparation incombe à la Ville de Paris.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous allons donc passer à l'examen du projet de délibération DAJ 7 relatif à l'indemnisation amiable de dommages dont la réparation incombe à la Ville de Paris.

La parole a été notamment demandée par la présidente Maud GATEL.

Je vous laisse la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cet été, trois drames ont endeuillé notre région. En moins de cinq jours, trois enfants autistes ont perdu la vie par noyade. Trois familles endeuillées, brisées, à qui nous souhaitons renouveler toutes nos pensées et tout notre soutien. La Ville, naturellement, est également à leurs côtés et c'est l'objet de ce projet de délibération, sur lequel je ne reviendrai pas en tant que tel, mais pour dire que de tels drames ne supportent aucune instrumentalisation, mais imposent à la Ville de prendre toutes les dispositions nécessaires, pour prévenir que de telles tragédies ne se reproduisent à l'avenir.

Les études scientifiques ont démontré que les enfants autistes avaient 160 fois plus de risque de mourir de noyade que la population pédiatrique générale et, en octobre dernier, notre groupe avait déposé un vœu pour demander que des crêneaux spécifiques soient consacrés pour l'apprentissage de la natation pour les publics souffrant de handicap, mais également de s'assurer, évidemment, de la fourniture d'équipements de sécurité adaptés.

Nous souhaitons aujourd'hui réitérer ce vœu, qui avait été adopté par l'ensemble du Conseil de Paris, pour faire en sorte que de tels drames ne puissent pas se reproduire, et je pense que ce serait probablement le plus bel hommage que nous pourrions rendre à Kouyé et à l'ensemble de sa famille. Alors, nous souhaitons, par cette intervention rappeler que ce vœu existe, et que nous sommes à disposition pour continuer d'y travailler avec l'ensemble des équipes de la Ville.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne à présent la parole à la présidente, Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons évidemment cette indemnisation des proches du jeune Kouyé Traoré, qui est mort en août dernier, et dont j'ai parlé pendant la campagne municipale, tant cet événement dramatique m'avait choquée et, je le disais, pendant la campagne municipale, le pire est arrivé. Le pire est arrivé et donc il faut adapter la réponse de la collectivité à ce qui s'est passé.

Je vais vous dire les choses assez clairement. Je trouve que l'exposé des motifs est d'une gravité exceptionnelle. Il indique que Kouyé, enfant autiste de dix ans, était sous la responsabilité renforcée de la Ville de Paris. Il a échappé à la surveillance de l'équipe présente et il s'est noyé dans le plan d'eau de la base nautique de Choisy-le-Roi.

La presse a rapporté que l'enfant ne participait pas à une baignade et que le drame s'est produit dans une zone nautique, et non pas dans une zone de baignade. Il aurait été retrouvé seulement 45 minutes après avoir échappé à la vigilance de l'équipe. Je sais qu'il y a une enquête administrative qui a été ouverte et qui a été annoncée par la Ville le 13 août 2025. Je ne l'ai pas trouvée et je ne sais pas si cette enquête est achevée.

Est-ce que ses conclusions ont été transmises, ou non, au Conseil de Paris, peut-être avant notre élection ? Qu'a-t-elle établi cette enquête concernant l'encadrement, les consignes de sécurité, la chaîne d'alerte, le choix du lieu, la préparation de cette sortie ? Est-ce que la Ville, qui avait annoncé vouloir faire toute la lumière, est parvenue à faire la lumière au moins sur ses responsabilités administratives, puisqu'il semblerait qu'avec cette indemnisation, la Ville reconnaît sa responsabilité ?

Nous voulons aussi, et c'est normal, comprendre si le personnel qui accompagnait le jeune Kouyé était formé à accueillir des enfants handicapés, des enfants tout particulièrement autistes, puisque ma collègue l'a rappelé, c'est un encadrement et une formation spécifique, qu'il faut. On voudrait savoir aussi quelles étaient les règles, et qu'elles sont aujourd'hui encore les règles qui sont imposées pour accompagner un enfant non verbal, autiste, qui nécessite une surveillance renforcée.

La presse affirme que la jeune animatrice qui l'accompagnait n'avait pas de diplôme pour prendre en charge des enfants, qu'ils soient, d'ailleurs, handicapés ou non. On voudrait savoir est-ce qu'il s'agit d'une défaillance individuelle ou alors d'une défaillance collective et systémique, comme les scandales du périscolaire aujourd'hui semblent en tout cas cautionner.

En plus, il y a aussi des questions sur lesquelles on aimerait des réponses sur le lieu, puisque l'été approche et il y aura certainement encore des sorties. La base nautique présentait-elle des risques déjà connus ? Je vous pose la question, parce que moi, on m'a parlé de plusieurs incidents qui avaient eu lieu déjà à cet endroit, trois incidents au moins qui avaient eu lieu à cet endroit. La base avait-elle mis en place des mesures de prévention pour éviter ce genre de situations ? D'ailleurs, l'espace nature et découverte Choisy nautique a été fermé à titre conservatoire après le drame. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour conclure, je dirais que cette indemnisation est nécessaire, mais elle ne doit pas devenir une clôture administrative du dossier. Elle constitue la pleine reconnaissance de la responsabilité de la Ville, mais est-ce qu'elle s'accompagne, Monsieur le Maire, c'est une question, d'un protocole qui met fin au recours pour la famille ou les procédures restent-elles en cours ?

Je vais et nous allons, avec mon groupe, voter pour l'indemnisation, naturellement, mais nous demandons la publication des conclusions de l'enquête interne, un retour précis devant le Conseil de Paris, un plan clair, aussi, pour l'encadrement des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs et pour les sorties extérieures, parce que je vais vous dire les choses franchement, la compassion ne peut pas suffire. Il faut des réponses, et dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, si nous voulons à la fois la sécurité des enfants, la confiance des parents, le bien-être et de bonnes conditions de travail pour le personnel, vous avez une responsabilité politique lourde, importante.

Je crois que tout le monde, ici, à droite, comme à gauche, est prêt à faire un effort et à travailler ensemble, mais vous devez nous répondre. Vous devez être transparents avec nous, avec les familles et avec le personnel.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à la première adjointe, Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est un projet de délibération difficile, qui s'inscrit dans un contexte dramatique et je tiens à commencer mon propos en disant à la famille de Kouyé à quel point nous sommes à leurs côtés, à quel point nous sommes évidemment désolés de cette situation et à quel point cette situation nous a affectés.

Vous l'avez dit, chers collègues, et je vous remercie, Madame GATEL, pour la dignité de votre propos, nous avons eu l'occasion d'en échanger et je sais votre engagement sur tous les sujets relatifs à l'accompagnement et à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap.

En effet, l'été dernier, une sortie était organisée sur une base nautique et non pas sur un site de baignade, vous avez raison de le préciser, Madame CHIKIROU, dans le cadre d'un plan spécifique qui vise à renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des enfants en situation de handicap, plus particulièrement, et donc, effectivement, une jeune animatrice accompagnait le groupe, en plus des animateurs prévus en effectif normal. Il s'avère que le jeune Kouyé, âgé de dix ans, en situation d'autisme, a effectivement échappé à la vigilance de l'équipe d'animateurs, et plus spécifiquement de l'animatrice qui l'accompagnait et il est vrai, Mme GATEL l'a rappelé, que certains enfants autistes, pas tous, il faut quand même le savoir, ont une attirance importante pour l'eau.

Malheureusement, ce jeune garçon est décédé dans ces circonstances dramatiques. Je tiens à dire que cela a été un traumatisme pour l'ensemble des équipes, les équipes de la DSOL, les équipes de la DASCO. Cela a été un traumatisme pour ma propre équipe, pour moi-même, puisque j'étais, à l'époque, adjointe en charge du handicap et aujourd'hui ce projet de délibération vise effectivement à proposer une indemnisation, dans un cadre légal, qui s'impose à nous, à la famille du jeune Kouyé, à la famille TRAORÉ, pour le préjudice subi, et je tiens à le dire, nous le savons, rien ne pourra compenser la perte d'un enfant. Rien ne viendra atténuer cette douleur. Rien ne sera en mesure d'apporter une réparation à la hauteur de la perte subie.

Depuis cet événement, effectivement, une procédure administrative a été ouverte. Nous en attendons toujours les conclusions. Effectivement, un certain nombre de procédures ont été revues, notamment sur la question de l'accompagnement, notamment, aussi, sur la nature des sorties qui sont proposées et par rapport au vœu que vous avez évoqué, Madame GATEL, nous avons effectivement un certain nombre de mesures et nous reprenons d'ailleurs ce dossier avec mon collègue Maxime SAUVAGE et avec ma collègue en charge du handicap, Azadeh AKRAMI-CASTANON. Nous avons l'objectif de renforcer, d'une part, le parasport, mais au-delà de cela, la sensibilisation à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, modulo l'appétence des personnes, et notamment des personnes autistes, à pouvoir avoir des activités de baignade, ou des activités nautiques. Nos procédures sont en cours de recalibrage, et il faut aussi le dire, quand quelque chose a failli, et c'est à l'évidence le cas.

Pour autant, la manipulation honteuse qui a été faite, et vous avez raison de la rappeler, Madame CHIKIROU, mais je suis assez surprise que vous la rappeliez avec cette forme, je dirais, d'irrespect, de manque d'humilité. La façon que vous avez eue de traiter ce sujet pendant la campagne municipale, j'en profite pour le dire, m'a choquée, a choqué un grand nombre de familles en situation de handicap, parce qu'on ne joue pas avec la vie d'un enfant. On ne joue pas avec la détresse qui est celle des familles. Surtout, on n'utilise pas ce genre de situations, ce genre d'événements absolument dramatiques, à des fins purement électoralistes, pour servir votre petite soupe. Je trouve cela absolument honteux. Je voulais profiter de cette occasion pour le dire.

Je tiens aussi à dire à l'ensemble des agents du service public, notamment à celles et ceux qui ont été marqués par cet épisode, à quel point nous savons leur engagement, que nous avons confiance en eux, et que, pour autant, il y a eu effectivement une défaillance, que nous en tirerons toutes les conclusions qui s'imposent, notamment sur le plan de nos procédures, et que nous savons qu'ils font du mieux qu'ils peuvent au quotidien pour accompagner nos enfants, et que nous sommes à leurs côtés.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix le projet de délibération DAJ 7...

M. Émile MEUNIER. - Rappel au règlement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Sur quelle base ? Quel article du règlement ?

Comme vous le savez, en l'occurrence, je crois que c'est l'Exécutif qui est responsable de la police de séance. J'attends votre... Normalement, pour pouvoir faire un rappel au règlement, il faut pouvoir saisir un article.

Non. Je vous demandais sur quel article.

Je ne la donnerai pas, à ce moment.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAJ 7).

Je vous en remercie.

2026 DPMP 4 - Subventions (318.000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2026.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose de passer au projet de délibération DPMP 4 relatif à l'attribution de subventions et de conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances", au titre de l'année 2026.

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD, pour cinq minutes.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup.

Chers collègues, nous passons à un tout autre sujet : nous allons parler du projet de délibération sur le dispositif "Ville Vie Vacances".

Excusez-moi, je suis encore un peu émue du projet de délibération dont nous venons de discuter. Bref.

Vous le savez, le droit aux vacances est un droit fondamental, une conquête sociale, un enjeu d'égalité réelle. Néanmoins, pour paraphraser Audiard, si on n'expérimente pas ce droit concrètement, le doute s'installe sur son existence réelle.

Alors, je veux d'abord rappeler le cadre dans lequel nous nous inscrivons.

Les vacances et leur égal accès pour toutes et tous sont reconnus comme un droit fondamental, comme un objectif national par la loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre toutes les exclusions. Pourtant, les inégalités en la matière se sont renforcées avec le renforcement des inégalités capitalistes, avec la crise sanitaire aussi. 62 % des jeunes de moins de 25 ans n'étaient partis ni en vacances ni en week-end en 2021, selon le 15e baromètre Ipsos pour le "Secours populaire".

A Paris, cela concernait des dizaines de milliers de jeunes. Sur près de 505.000 Parisiennes et Parisiens de 16 à 30 ans, un tiers ne partait pas en vacances chaque année. En 2020, c'étaient 13 % qui ne partaient jamais, soit environ 65.000 jeunes. Cependant, je veux souligner le progrès très important que nous avons fait grâce à la politique menée lors de la dernière mandature, et j'en sais quelque chose, l'ayant mise en œuvre à bout de bras : ce chiffre était passé en 2024 à 5 %, preuve que les politiques publiques volontaristes peuvent produire des résultats en la matière.

Toutefois, les crises sanitaires, économiques et sociales ont laissé des traces profondes, notamment sur la santé mentale des jeunes, sur les liens sociaux, il faut donc aller beaucoup plus loin. Le droit au départ en vacances est un absolu nécessaire pour former la jeunesse.

Dans ce contexte, le départ en vacances, même de courte durée, n'est pas anecdotique, c'est une réponse très concrète. Les jeunes le disent eux-mêmes, les demandes d'aides, notamment via le dispositif "Paris Jeunes Vacances", n'ont cessé d'augmenter. C'est une bonne chose, une prise de conscience salutaire.

Malgré les efforts engagés, la réalité demeure : le droit aux vacances reste profondément inégalitaire. Le droit aux vacances est intrinsèquement lié au droit au travail, à la conquête des congés payés, il s'inscrit dans une vision émancipatrice du temps libre, héritée des luttes sociales du Front populaire, dans l'esprit du programme des Jours heureux. Apprendre le droit aux vacances, c'est affirmer que le repos, la culture, la mobilité, la découverte ne sont pas des privilèges, ce sont des droits liés aux conquêtes de la classe travailleuse. C'est un enjeu d'émancipation, d'autonomie et, aujourd'hui, aussi de santé mentale pour toute une jeunesse qui est confrontée à des formes multiples de pression, d'anxiété, d'isolement.

La Ville de Paris a fait beaucoup, je l'ai dit, elle agit, elle investit, elle soutient les associations, elle développe des dispositifs et accompagne des départs. Je sais que beaucoup de mes collègues se sont inscrits sur ce projet de délibération, nous pouvons tous dissenter sur le sujet, mais il est surtout de notre responsabilité de proposer des solutions concrètes.

D'abord, chacun doit prendre ses responsabilités et il faut mener la bataille avec l'Etat. Il faut le rappeler, le budget du Gouvernement diminuera de façon significative les crédits de l'Etat pour la jeunesse, avec près de 1 milliard d'euros en moins. C'est un choix politique qui laissera les plus fragiles sans réponse. Nous ne pouvons pas

accepter cette idéologie du Gouvernement, qui ne voit la jeunesse que via le prisme de l'engagement et particulièrement de l'engagement pour le Ministère des Armées.

Et puis, il y a des besoins urgents pour les jeunes. En tant qu'élue locale, je refuse donc cette nouvelle chape d'austérité qui pèse sur les services publics, sur les associations, cette logique dangereuse qui fragilise les politiques de proximité.

Il faut aussi que, avec la Ville de Paris, nous puissions agir encore plus fort. Le droit aux vacances ne peut relever de la seule Direction de la Prévention et de la Sécurité, nous avons besoin d'en faire un élément central des politiques menées par la Ville. Nous devons poursuivre et amplifier notre action, ou mieux, identifier les jeunes qui ne partent jamais, avec la Direction Jeunesse et Sports, avec les acteurs de la solidarité des quartiers populaires, bien sûr avec les clubs de prévention, mais aussi avec la protection de l'enfance. Il faut renforcer les séjours, les colonies, les départs collectifs, garantir que chaque jeune puisse tous les ans vivre cette expérience essentielle.

C'est pourquoi j'avais proposé, et je continuerai de le faire, la création d'un fonds unique de la Ville, avec un comité de pilotage qui comprend les élus dans leur diversité politique, toutes les directions concernées, mais aussi directement des jeunes, les premiers concernés, des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance, du Conseil parisien de la jeunesse, des associations de jeunesse, des syndicats étudiants, pour fixer les objectifs et piloter cette politique essentielle du droit aux vacances.

Le groupe Communiste soutient donc ce projet de délibération et continuera de défendre une politique ambitieuse pour le droit aux vacances, mais attend aussi avec impatience les futurs projets de la Direction Jeunesse, de l'Aide sociale à l'enfance, de toutes et de tous, rassemblés pour ce droit essentiel.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. KANTÉ, pour cinq minutes.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à travers ce projet de délibération relatif au dispositif "Ville Vie Vacances", nous parlons d'un sujet qui dépasse largement la seule question de loisirs estivaux. Le dispositif répond en réalité à plusieurs enjeux essentiels : l'accès aux vacances, la prévention, l'émancipation des jeunes et leur insertion dans la vie de la cité en proposant des activités sportives, culturelles, éducatives ou citoyennes. C'est le cas par exemple dans le 10^e arrondissement.

Il permet donc à des milliers de jeunes Parisiens de bénéficier d'un cadre structurant, d'expériences collectives, d'un accompagnement utile pendant les vacances scolaires. Car, nous le savons, tous les jeunes ne partent pas en vacances dans les mêmes conditions. Pour beaucoup de familles, notamment dans les quartiers populaires, les périodes de vacances peuvent être synonymes d'isolement ou de rupture d'activité.

Ce dispositif est aussi un outil de prévention du décrochage, de prévention des conduites à risque, de prévention des rixes ou des phénomènes de repli qui peuvent parfois toucher certains jeunes laissés sans cadre ni accompagnement pendant les vacances. A travers la présence éducative, le travail associatif et les activités de terrain, ce dispositif contribue concrètement à maintenir du lien et des repères. C'est également un outil d'égalité territoriale et sociale.

Nous soutenons ces projets, les éducateurs et les acteurs engagés dans ce dispositif, qui participent à créer du lien, à favoriser l'ouverture et à garantir une meilleure insertion des jeunes dans la vie de la cité.

Pour autant, il semblerait utile que le Conseil de Paris dispose d'un retour plus régulier et détaillé sur ce programme, c'est pourquoi nous souhaiterions qu'un compte rendu ou une présentation du dispositif puisse être organisé en 3^e Commission, afin d'avoir une vision plus précise des différents publics touchés, des résultats observés sur le terrain, mais aussi des besoins des associations porteuses de projets. Ce serait utile pour mieux évaluer ce dispositif important, et continuer de l'améliorer collectivement.

C'est pour cela que nous soutenons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - C'est nous qui vous remercions.

La parole est à Mme la présidente, Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci.

J'en profite pour revenir sur l'incident qu'a cherché à provoquer Mme EL AARAJE tout à l'heure en me mettant en cause personnellement et en m'attaquant avec la virulence qui la caractérise.

Je reviens sur cet incident et sur ses propos parce que je tiens à dire que, si je n'avais pas évoqué la mort de cet enfant pendant la campagne municipale en mettant en cause, à juste titre, la Ville de Paris, sa majorité et le système qu'elle a mis en place pour s'occuper de nos enfants à Paris, un système qui s'avère aujourd'hui pire que défaillant, dangereux pour les enfants, y compris au niveau du périscolaire, avec toutes les violences dont vous avez

évidemment tous entendu parler, ou avec cet accident dramatique. Je le dis et je le répète, oui, le pire est arrivé sous votre responsabilité directe, Madame, puisque vous étiez en effet adjointe à la Maire chargée du handicap.

Vous n'avez pas répondu à mes questions. Vous ne dites pas où en est l'audit, vous dites qu'il est toujours en cours. Allez-vous, oui ou non, nous présenter les conclusions de l'enquête interne ? Allez-vous, oui ou non, nous dire les moyens que vous mettez pour que cela ne se reproduise pas en ce moment, cet été, pour l'accompagnement d'enfants dans cette situation, ou comptez-vous en priver tous les enfants qui ne rentreraient pas dans les bonnes cases ? Voilà les questions que je vous ai posées, mais vous refusez d'y répondre et vous contre-attaquez en cherchant à m'insulter.

Je pense que, si je n'avais pas traité du sujet pendant la campagne municipale, nous n'aurions pas eu à voter aujourd'hui ce projet de délibération qui reconnaît la responsabilité de la Ville de Paris et indemnise les familles.

Je pense qu'il est essentiel, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, de ne pas avoir peur de parler, de dire ce qu'il se passe, de dire ce qui ne va pas. On ne peut pas jouer avec la vie des enfants parisiens, surtout quand il s'agit d'enfants qui viennent de milieux populaires, d'enfants dont les parents ne maîtrisent pas très bien la langue, d'enfants qui viennent de familles qui n'ont pas forcément toujours les meilleures armes et les meilleurs moyens pour se défendre face à une administration aussi importante que la Ville de Paris.

Madame la première adjointe, vous pouvez donc chercher à m'agresser, à me remettre ainsi en question, mais je le vis très bien et je l'assume parfaitement : je parle de cet enfant et j'ai bien fait d'en parler pendant la campagne municipale.

Puisque nous sommes en train de parler des vacances pour tous, j'en profite pour dire à la droite que les vacances pour tous sont essentielles. Cela mérite non seulement que l'on recrute du personnel, des encadrants, des professionnels pour accompagner les enfants, mais cela signifie aussi qu'il faut penser très largement l'inclusion et c'est aussi penser les mêmes vacances pour tout le monde.

Je ne suis pas d'accord avec l'idée qu'il y aurait des vacances pour les enfants des quartiers, où l'on devrait aussi en profiter pour faire de la formation, empêcher des incivilités, etc., essayer en tout cas d'envoyer par exemple de la police municipale pour ces enfants, et qu'il y aurait pour les enfants des quartiers bourgeois des vacances à la "farniente", où on profite et on s'amuse. Des vacances éducatives pour certains ; des vacances de détente totale et absolue pour d'autres. Moi, je suis pour l'égalité dans ces temps de vacances.

Puisque nous parlons des vacances pour tous, parlons aussi de la nécessité d'avoir des vacances qui permettent la mixité sociale et la rencontre entre tous les mondes sociaux que nous connaissons à Paris.

Voilà ce que je veux dire. Il y a évidemment dans les vacances une question de lutte des classes et il y a dans les services que la Ville, que la collectivité rend aux enfants une nécessité de donner plus aux enfants qui ont le plus besoin.

Voilà ce que je termine par dire.

Merci.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Kévin HAVET.

M. Kévin HAVET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris réaffirme ici une conviction simple mais essentielle : le droit aux vacances, aux loisirs, à la culture et à l'émancipation ne doit jamais dépendre de l'origine sociale ou du quartier dans lequel on a grandi.

Le dispositif "Ville Vie Vacances" est bien plus qu'un programme de simples activités estivales, c'est un outil de prévention, d'éducation populaire et de citoyenneté dans nos quartiers populaires. En 2026, ce sont 164 projets qui seront soutenus partout à Paris, dont 72 nouveaux projets grâce à l'engagement de 112 structures partenaires. Dans le 18e arrondissement, nous savons combien ce dispositif est utile et attendu.

Derrière ce projet de délibération, il y a des associations de terrain qui maintiennent un lien précieux avec des jeunes qui ne partent souvent pas en vacances et qui vivent parfois des situations sociales difficiles. Je pense notamment à l'"A.F.P.18", qui développe des activités sportives, culturelles et des soirées de prévention jeunesse, à "De Monblémont", qui organise des séjours favorisant l'ouverture et la mixité, aux "Enfants de la Goutte d'Or", acteur historique de l'animation sociale et éducative, ou encore à "New Team 18", un nouvel acteur dont le travail en fait désormais un acteur incontournable.

Ces associations occupent positivement l'espace public, créent du lien, accompagnent des parcours, restaurent de la confiance et ouvrent des perspectives. Dans une période où certains voudraient opposer prévention et sécurité, nous faisons le choix d'une politique ambitieuse : prévenir, accompagner, protéger et créer des alternatives concrètes pour notre jeunesse.

La tranquillité publique se construit aussi ainsi, avec des éducatrices et éducateurs, avec des animatrices et animateurs, avec des associations engagées. Le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons bien sûr voter ce projet de délibération. Tout enfant qui peut partir en vacances doit être une joie pour nous, en particulier pour ceux qui en profitent rarement.

L'objet de mon intervention est de m'étonner de l'exposé des motifs et de la rédaction de l'exposé des motifs. En effet, on parle de jeunes habitant majoritairement dans l'un des 35 quartiers populaires tels que délimités par le Pacte parisien, puis, dans le troisième paragraphe, on nous parle de prévention de la délinquance en intégrant indirectement la dimension rixe et protection de l'enfance et de la jeunesse.

Cela nous interpelle, parce qu'on semble assimiler les jeunes des quartiers populaires à des délinquants. Cela pose plusieurs problèmes sociaux, politiques et humains importants.

Cette généralisation est injuste. Elle repose sur un stéréotype et réduit une population très diverse à une image négative unique. Or, la grande majorité des jeunes vivant dans les quartiers populaires ne commettent pas de délits. Les associer automatiquement à la délinquance revient à juger les individus sur leur lieu de vie, leur origine sociale, parfois leur apparence, plutôt que sur leurs actes.

Si nous avons été dans un Exécutif de droite, on aurait pu comprendre une telle rédaction. Là, c'est assez étonnant. On comprend bien que ce dispositif est historiquement rattaché à la DPMP, mais nous souhaitons quand même insister sur le fait que cette forme de discrimination est inappropriée. Les jeunes concernés peuvent avoir le sentiment d'être considérés comme coupables par avance. Or, aujourd'hui, nous savons que cette question est particulièrement sensible, elle a un impact sur l'estime de soi et l'intégration. Quand une société renvoie constamment une image négative à une partie de sa jeunesse, cela peut la fragiliser.

Par ailleurs, c'est une vision simpliste des problèmes sociaux. Associer les quartiers populaires à la délinquance empêche souvent d'analyser les causes plus profondes : chômage, inégalités scolaires, discriminations, manque de services publics, précarité sociale. La délinquance existe bien sûr, mais elle ne peut pas être expliquée uniquement par le quartier ou l'origine des habitants.

On voit ici que le rôle des médias et du discours politique est important. Dans les médias, dont nous avons beaucoup parlé, très "bollorisés", on sait quel est le discours porté en permanence.

Alors, soyons vigilants sur la manière dont nous présentons les choses ici, parce que les mots ont leur importance. Dans une période comme celle que nous vivons, c'est effectivement rajouter un risque pour la cohésion sociale de présenter les choses de cette manière. Quand une partie de la population est constamment présentée comme dangereuse ou problématique, cela crée de la méfiance entre groupes sociaux et alimente les tensions. Une société plus apaisée repose au contraire sur la reconnaissance de la diversité des parcours et sur l'égalité de traitement.

En résumé, cette assimilation est problématique parce qu'elle produit des stéréotypes, des discriminations et des divisions sociales, tout en masquant la complexité réelle des situations vécues dans les quartiers populaires. Nous en avons discuté en Commission, et il semblait y avoir un consensus pour que, lors de la présentation de ce dispositif l'année prochaine, il soit peut-être sorti de la DPMP et plutôt remis dans la commission qui s'occupe du social et des solidarités.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci aux intervenants sur ce projet de délibération, qui est éminemment important.

D'abord, pour celles et ceux qui découvrent les quartiers populaires parisiens ou qui découvrent l'intérêt de la Ville de Paris à destination des habitants des quartiers populaires parisiens, oui, nous le savons, un certain nombre de distinctions territoriales existent aujourd'hui. Oui, il y a aujourd'hui des inégalités de naissance, des inégalités territoriales, des inégalités de genre, bref, tout un tas de paramètres qui conditionnent l'opportunité qu'ont nos enfants de pouvoir bénéficier des mêmes opportunités dans la vie, parce que, oui, ils ne partent pas tous du même point de départ.

Nous croyons, avec Emmanuel GRÉGOIRE et avec la majorité de gauche unie et plurielle que nous constituons, que le rôle des politiques publiques et de nos investissements publics est de permettre à l'ensemble de

nos enfants, des petites Parisiennes et des petits Parisiens, de bénéficier des mêmes opportunités grâce à l'investissement public, grâce à des politiques publiques bien identifiées, clairement mises en œuvre, qui se construisent dans un cadre partenarial que nous essayons le plus large possible.

Parce que, oui, nous croyons aussi en tant qu'élus de gauche qu'il est possible de construire des politiques publiques qui permettent d'allier l'intelligence des territoires, l'intelligence des institutions de l'Etat et l'intelligence des institutions associatives pour permettre à nos enfants de bénéficier d'un maximum d'avantages possible.

C'est le rôle de ce projet de délibération, qui s'inscrit effectivement aujourd'hui sous l'escarcelle de la DPMP, parce que, oui, nous savons aussi que, dans un certain nombre de nos quartiers, des difficultés se concentrent de façon majorée. Je pense notamment aux rixes, à nos clubs de prévention, à tout un nombre de difficultés auxquelles sont confrontés nos jeunes.

Ce n'est pas le fruit du hasard, ce n'est pas une discrimination, une forme de favoritisme que l'on mettrait en œuvre, c'est une analyse précise de données probantes.

Figurez-vous que, quand nous travaillons, nous essayons de le faire avec sérieux, en nous appuyant sur nos équipes d'animation locale, sur nos clubs de prévention, sur nos associations, notamment dans les quartiers prioritaires, en lien avec nos forces de Police nationale, les forces de police municipale, bref, d'identifier ensemble les endroits où des difficultés se concentrent et d'essayer d'y apporter des réponses adaptées.

C'est tout le but de cette subvention, qui permet à des jeunes Parisiens âgés de 11 à 18 ans qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances de bénéficier de tout un tas d'activités culturelles, sportives, éducatives, citoyennes, qui leur permettent à la fois de s'occuper et, au-delà, d'être en mesure d'apprendre les uns avec les autres, d'apprendre de la richesse de leurs différences, d'apprendre à devenir des hommes et des femmes meilleurs, à devenir des citoyens. Nous pensons que c'est le rôle des politiques publiques éducatives.

Non, il n'y a donc là absolument aucune discrimination. Je vous invite à un peu mieux lire les projets de délibération et, au-delà, à mieux appréhender les territoires des quartiers populaires que vous prétendez défendre, qui, sincèrement, ne vous ont pas attendus, et qui bénéficient de ces dispositifs.

Peut-être un mot sur la question du droit aux vacances. C'est un sujet que nous avons beaucoup porté dans la précédente mandature, et nous continuerons à le faire, pour proposer à chaque enfant des vacances adaptées à sa situation, qu'il soit en situation de handicap ou non, qu'il soit issu d'un quartier populaire ou non, qu'il ait l'occasion de partir dans un environnement familial ou non.

Bref, nous pensons que le droit à la déconnexion et le droit aux vacances sont des droits fondamentaux inaliénables, et qui ont été beaucoup portés par les politiques de gauche. Je vous invite donc évidemment à voter ce projet de délibération.

Chers collègues, sachez-le, vous avez auprès de notre Exécutif l'occasion de parler de tous les sujets, mais la différence entre certains dans cet hémicycle et notre majorité, c'est que nous traitons tous les sujets avec respect, avec une démarche, une volonté de co-construction, bien loin des méandres populistes dans lesquels certains ont envie de s'enfermer.

Si vous avez envie de construire, d'échanger et de faire avancer les sujets, vous pouvez donc tout à fait nous contacter, échanger avec nous, moi-même et l'ensemble de l'Exécutif sommes à votre disposition, mais avec le bon ton, de la bonne manière et dans le respect de nos agents.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPMP 4).

2026 PP 11 - Délégation de pouvoir accordée au Préfet de police par le Conseil de Paris dans certaines matières énumérées par l'article L. 2122-20 du Code général des collectivités territoriales.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons un projet de délibération important, avec de nombreux intervenants...

S'il vous plaît ! Chacun s'exprime librement, et voilà.

Le projet de délibération PP...

S'il vous plaît, pas d'interpellations bilatérales en dehors du respect du règlement de notre Conseil !

Le projet de délibération PP 11 et les amendements n^{os} 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123 et 124. Il s'agit du projet de délibération de délégation de pouvoir accordée au Préfet de police par le Conseil de Paris dans certaines matières énumérées par l'article L. 2122-20 du Code général des collectivités territoriales.

Je laisse la présidence quelques minutes à Laurence PATRICE parce que j'ai un petit "truc" à faire.

Je donne la parole tout de suite à Sophie de LA ROCHEFOUCAULD et je vous rejoins tout à l'heure.

Merci.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire, mais nous voulions que Mme VERZELETTI démarre les débats avant que nous défendions nos amendements. Est-ce que vous nous autorisez à intervertir les deux premières prises de parole ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela me paraît de l'ordre du possible.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est donc à Mme VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le texte que nous examinons aujourd'hui n'est pas simplement une mise à jour administrative, ce n'est pas une formalité technique, c'est un choix politique clair, celui d'élargir encore les pouvoirs du Préfet de police au détriment du contrôle démocratique du Conseil de Paris. Dans une ville où la Préfecture de police bénéficie déjà d'un statut d'exception unique en France, ce choix n'a rien d'anodin.

On nous propose de déléguer au Préfet la préparation, la passation et l'exécution d'un ensemble de marchés publics, y compris ceux qui échappent à la publicité, à la mise en concurrence, ou qui sont justifiés par une prétendue urgence impérieuse. Ce sont précisément les procédures les plus sensibles et les plus opaques, celles qui exigent le plus de garde-fous. Pourtant, on nous demande de les confier à une autorité qui n'est pas élue, qui ne rend pas de comptes aux Parisiennes et aux Parisiens, et dont les décisions échappent en grande partie à la délibération publique.

Pour le groupe Nouveau Paris Populaire, la transparence et le contrôle ne sont pas négociables.

Ici, on nous explique, sans démonstration, sans données, sans bilan, qu'il faudrait simplifier. Simplifier quoi ? Simplifier pour qui ? On ne sait pas. Aucune information n'est fournie sur les marchés qui ont été passés dans le cadre de la précédente délégation, aucun retour d'expérience, aucune justification chiffrée, aucun problème identifié, rien.

On nous demande de déléguer davantage alors que l'on ne connaît pas l'usage qui a été fait des délégations précédentes. C'est l'inverse d'une gestion transparente et responsable.

Au-delà des marchés publics, le texte étend aussi la capacité du Préfet à régler seul des indemnités pouvant aller jusqu'à 30.000 euros, notamment pour des préjudices causés par la Brigade de sapeurs-pompiers ou d'autres services placés sous son autorité. Or, ce sont des décisions importantes, parfois liées à des fautes, parfois à des accidents et très souvent d'ailleurs, à des dysfonctionnements. Ce sont donc des actes qui engagent l'image et la responsabilité de services publics essentiels. Pourtant, on retire ces décisions du débat public. Là encore, on écarte les élus, le Conseil et le contrôle démocratique.

Nous assistons au fil des années à un mouvement constant de dépolitisation de l'action publique locale. On transfère des compétences vers une autorité administrative nommée par l'Etat, on réduit le rôle du Conseil de Paris et on transforme des choix politiques en décisions technocratiques. Ce projet de délibération s'inscrit clairement dans cette logique : réduire l'espace de débat, réduire la transparence, réduire les exigences de contrôle. Tout cela, au moment même où les citoyennes et les citoyens exigent davantage de clarté, davantage de démocratie dans les décisions qui engagent leur ville et leurs services publics.

Paris n'a pas besoin d'un pouvoir préfectoral renforcé, Paris a besoin d'un contrôle démocratique renforcé. Paris n'a pas besoin de procédures opaques, Paris, en revanche, a besoin de transparence sur les marchés publics, de publicité des choix, de débat sur les indemnités, de vigilance collective sur l'usage de l'argent public. Paris n'a pas besoin d'un Conseil qui se dépossède lui-même, Paris a besoin d'un Conseil qui exerce pleinement son mandat et assume son rôle. Ce texte nous propose l'inverse.

Merci.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous avez la parole.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, je vais défendre ici un amendement au sujet du maintien de l'ordre et des délégations octroyées à la B.R.A.V.-M.

Ces dernières années et depuis sa création en 2019, la B.R.A.V.-M. s'est illustrée par sa violence lors de nombreuses manifestations des "Gilets jaunes" ou pendant la réforme des retraites, allant jusqu'à des cas d'égorgements et de mutilations. A ce niveau, ce n'est plus du maintien de l'ordre mais de la violence policière, avec pour but l'intimidation, la répression, la dispersion des manifestants au détriment du droit constitutionnel de manifester.

Didier LALLEMENT, ancien Préfet de police qui a d'ailleurs mis en place cette brigade, appelait cela, je cite, "impacter les manifestants". Cette phrase en dit long sur le projet et prouve l'éloignement de la mission de la police, qui est de protéger la population, et non de la brutaliser et de la mettre en danger.

De fait, la B.R.A.V.-M. est une unité purement répressive, une unité de contre-manifestation motivée par des préoccupations politiques, et non par le souci démocratique de garantir aux citoyens de bonnes conditions de manifestation. Certains points, d'ailleurs, restent flous, et des questions restent sans réponse. Le fonctionnement et la constitution des B.R.A.V.-M. sont très opaques et rappellent la création des voltigeurs en 1969, jusqu'à leur dissolution en 1986, après l'assassinat de Malik Ousseine, roué de coups par trois policiers de cette unité.

Et pourtant, malgré ce constat, il faudrait continuer à renforcer les moyens matériels et politiques accordés à cette brigade, donc financer un danger pour la population. L'argent public n'est pas là pour servir directement ou indirectement à accompagner l'escalade sécuritaire et la militarisation du maintien de l'ordre. La réalité institutionnelle profondément anormale est que Paris reste la seule grande ville de France où le pouvoir de police échappe à la municipalité élue et demeure concentré entre les mains d'un Préfet nommé par le Gouvernement, héritage autoritaire et exception historique que nous devons à Bonaparte, si tant est qu'il soit nécessaire de le rappeler.

Ces méthodes de la B.R.A.V.-M., que nous retrouvons lors de chaque manifestation, chaque mobilisation sociale, doivent cesser : contrôles massifs, intimidations, nasses, violences dans les cortèges syndicaux et envers les étudiants, qui conduisent à des arrestations abusives et se terminent en garde à vue.

Les moyens ne doivent pas être attribués à la répression, mais au maintien de nos services publics, à plus de médiateurs, plus d'éducateurs, à une police municipale de proximité mieux formée, et aussi mieux payée.

Le droit à la sûreté inscrit dans l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, décrit comme "naturel et imprescriptible", est un principe fondamental qui doit guider notre action. Je vous le cite en entier : "Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression". Ce droit est contraire aux missions accordées aux brigades de la B.R.A.V.-M.

La sécurité ne se construit pas en terrorisant les citoyens mais en garantissant les libertés publiques, le droit de manifester et la dignité de chacun. C'est pourquoi nous demandons la transparence absolue de la part du Préfet de police quant au financement de la B.R.A.V.-M., afin de contrôler les conditions dans lesquelles la force publique est exercée. Bien entendu, le mieux serait la dissolution de la B.R.A.V.-M. et, par là même, la fin d'un symbole d'oppression et de brutalité de l'Etat !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE, désormais.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Madame la Maire, mes chers collègues, le maintien de l'ordre dans une démocratie devrait avoir une seule fonction : protéger les personnes, garantir les libertés publiques et permettre l'expression collective. Pourtant, depuis plusieurs années, nous assistons à une transformation profonde et extrêmement préoccupante de la doctrine du maintien de l'ordre en France.

Ce que dénoncent aujourd'hui des associations, des chercheurs, des magistrats, la Défenseure des droits, la "Ligue des droits de l'Homme", les instances européennes et onusiennes, ce n'est pas une accumulation d'incidents isolés, c'est bien une dérive structurelle dont il s'agit, une doctrine de confrontation, une logique de dissuasion de la contestation sociale.

Depuis les mobilisations des "Gilets jaunes" jusqu'aux manifestations contre la réforme des retraites, en passant par les mobilisations écologistes, étudiantes, féministes ou antiracistes, nous avons vu se banaliser des pratiques qui devraient pourtant alerter toute démocratie : les nasses prolongées, les interpellations préventives massives, les contrôles arbitraires, les charges violentes, l'usage disproportionné des gaz lacrymogènes, des grenades de désencerclement et des L.B.D. Nous parlons ici d'armes qui ont mutilé. Des dizaines de personnes ont perdu un œil, d'autres ont été gravement blessées, certains garderont des séquelles à vie.

Cette peur est grave pour notre démocratie. Parce que, à partir du moment où des citoyens et citoyennes hésitent à exercer un droit fondamental par crainte de violences policières, alors, nous ne sommes plus simplement face à une question de sécurité publique, nous sommes face à une fragilisation de l'Etat de droit lui-même.

Et il faut avoir l'honnêteté de dire que cette violence ne touche pas tout le monde de la même manière. Dans les quartiers populaires, dans les mobilisations antiracistes, il existe un rapport profondément dégradé avec les institutions policières. Beaucoup grandissent avec l'idée que la police n'est plus là pour les protéger mais pour les surveiller, les contrôler, les contenir. Je parle en tant qu'élue, mais je parle aussi en tant que militante antiraciste au sein du "Comité Adama", et je ne peux donc pas dissocier la question du maintien de l'ordre de celle des violences policières.

Ce que nous observons dans les manifestations fait écho à ce que vivent depuis bien longtemps les habitantes et les habitants des quartiers populaires sur les contrôles abusifs, les contrôles au faciès, l'usage disproportionné de la force et le sentiment d'impunité, mais aussi ces combats longs pour obtenir justice et vérité.

Alors, oui, cet amendement porte une exigence politique forte, celle de remettre la protection des libertés publiques au cœur du maintien de l'ordre. Nous demandons donc une transparence totale sur les doctrines d'intervention, un bilan public et indépendant des violences commises lors des manifestations parisiennes, le renforcement des dispositifs d'observation indépendants, l'interdiction des techniques de passage abusif et un encadrement beaucoup plus strict de l'usage des armes dites "sublétales".

Parce qu'aucune démocratie ne devrait considérer ses manifestants comme des ennemis intérieurs, parce que le droit de manifester n'est pas une tolérance accordée par l'Etat mais une liberté fondamentale, et parce que nous refusons que la peur devienne désormais le prix à payer pour exercer ses droits.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la société de surveillance et, d'une manière générale, les restrictions de libertés s'installent souvent par des choix techniques, des extensions d'usages, des expérimentations qui deviennent peu à peu ordinaires, et lors de passations de marchés publics, c'est ce qui nous intéresse ici.

Qu'est-ce que la société de surveillance ? Ce sont trois choses. D'abord, la captation par des caméras connectées, des drones, des portiques, etc. Ensuite, la connexion des fichiers et des flux qui se croisent. Sur ces deux premiers points, nous y sommes. Il y a un troisième point pour que la société de surveillance soit "parfaite" : l'analyse algorithmique. La machine ne se contente plus d'enregistrer, elle détecte, elle classe, elle signale, elle prédit, elle priorise. Avec l'intelligence artificielle, l'industrialisation de cette surveillance devient possible. On n'y est pas encore, mais on y arrive.

Cette société de surveillance, nous n'en voulons pas, car c'est le conformisme, une société où chacun se sait observé. C'est moins de liberté, moins de contestation, moins d'audace. C'est le début de l'auto-censure, avant même la répression, qui viendra. Nous, le groupe Nouveau Paris populaire, sommes contre, archi contre.

En tout cas, quelle que soit la position des uns des autres, peut-être que certains à droite seront pour, une chose dans cet hémicycle devrait tous nous mettre d'accord : l'achat de matériels et de logiciels qui favorisent ou facilitent la société de surveillance doit faire l'objet d'un choix démocratique. Or, le projet de délibération donne délégation au Préfet pour l'achat de ce type de matériels ou de logiciels. Ce n'est pas théorique. Le Préfet de police a été entendu sur la surveillance algorithmique et il a été dithyrambique : il a demandé que l'expérimentation pendant les J.O. devienne le droit commun. Pourtant, cette expérimentation a donné très peu de résultats, les rapports de suivi l'attestent.

M. le Préfet de police le veut et, avec ce projet de délibération, nous lui donnons la capacité de compléter la société de surveillance par délégation. Cela, nous le refusons, et nous disons une chose simple avec notre amendement : ce type d'achat doit passer par un vote de notre Conseil, par une délibération démocratique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole maintenant est à Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez compris, nous cherchons à réduire la délégation de pouvoir au Préfet de police parce que nous considérons que la politique de sécurité qui est menée à Paris par le Gouvernement n'est pas celle que les Parisiens veulent. Rappelez-vous que, en juillet 2024, c'est le Nouveau Front populaire qui est arrivé en tête des élections législatives, et que son programme en matière de sûreté et de tranquillité n'était certainement pas la ligne du tout-sécuritaire porté dans un premier temps par DARMANIN, RETAILLEAU et, désormais, NUÑEZ au Ministère de l'Intérieur, et mise en œuvre à Paris par un Préfet de police qui, naturellement, suit les ordres du Gouvernement.

Je vous propose un amendement qui vise à limiter strictement la délégation de pouvoir de passer des marchés au Préfet de police en mettant tout simplement des plafonds et en abaissant les plafonds de la commande publique que le Préfet serait autorisé à passer sans le contrôle démocratique que notre Assemblée doit pouvoir mener.

Pourquoi ce contrôle démocratique est-il décisif ? Tout simplement parce qu'il permet de réorienter les choix, et nous avons un point de vue essentiel à donner sur la politique de sûreté et de tranquillité qui doit être menée dans Paris.

Mes collègues l'ont rappelé à travers les amendements, à gauche, nous sommes notamment contre la vidéosurveillance. Nous sommes contre une société de la vidéosurveillance, une société de la surveillance par algorithme, parce que l'on connaît toutes les dérives et les erreurs possibles, on connaît les biais racistes de ce type de surveillance, on connaît les biais qui peuvent amener à des arrestations arbitraires. Nous sommes contre la B.R.A.V.-M. parce que l'on sait à quoi cela mène dans les pratiques répressives, notamment à Paris, qui est un haut lieu démocratique et de pratique des manifestations.

Voilà pourquoi nous vous présentons ces amendements. Nous essayons de faire appel, chers collègues, à vos convictions et à votre courage, le courage de dire : "Nous avons, comme Conseil de Paris, comme autorité démocratique locale récemment élue, le pouvoir de réorienter la politique en matière de sûreté et de tranquillité dans la Ville de Paris". C'est un pouvoir considérable que vous avez là entre les mains.

Si vous adoptez tous nos amendements, vous changez radicalement la façon dont nous allons pouvoir assurer la paix civile dans la Ville de Paris. Vous contribuerez aussi, nous contribuerons collectivement, à mettre fin à d'énormes dérives. Nous vous parlerons aussi, par exemple, des amendes forfaitaires. Il y a peut-être moyen de changer les pratiques de la doctrine du maintien de l'ordre qui est à l'œuvre dans notre pays depuis des années, et qui ne fonctionne pas. Si seulement elles fonctionnaient !

Il faut bien se mettre en tête une chose. Il y a d'un côté la politique antiterroriste, qui justifie souvent toutes ces lois liberticides et du tout-sécuritaire. Oui, la politique antiterroriste mérite un traitement spécifique, particulier, nous sommes tous d'accord pour dire que cela mérite une spécialisation. Néanmoins, quand tout cela se retrouve appliqué à des choses qui ne fonctionnent pas, comme la délinquance, l'inefficacité est totale. Notre réponse à gauche est de dire que, pour gérer la délinquance, il faut de la police de proximité. Cela ne sert à rien d'avoir des méthodes du grand banditisme ou de l'antiterrorisme pour parler des incivilités ou de la délinquance du quotidien.

Comprenez bien notre démarche, et j'espère avoir passé le message de façon suffisamment claire et avoir convaincu les communistes, les écologistes et les socialistes de gauche de voter nos amendements pour peser.

Je termine en disant une chose. C'est essentiel, quand vous devenez Maire de Paris, de vous dire : "Je suis en mesure de poser un rapport de force avec l'Etat". Vous parlez des campements de migrants, vous dites que l'Etat ne remplit pas sa mission, que l'Etat n'assure pas l'hébergement d'urgence, que l'Etat ne remplit pas ses missions pourtant régaliennes, mais si vous ne posez pas un rapport de force quand vous avez l'occasion d'en poser un, comme aujourd'hui vous en avez l'occasion, dans ce cas, vous avez déjà baissé les armes.

Je sais qu'Emmanuel GRÉGOIRE n'est peut-être pas le plus grand négociateur du monde, la personne la plus capable de mener des rapports de force, que ce soit avec les propriétaires du PSG ou avec la Préfecture de police, mais nous essayons de vous donner du courage. Nous vous donnons neuf amendements. Si vous les votez, vous changerez les choses, nous vous soutiendrons dans cette bataille.

Je suis très sérieuse. Je sais que certains ici sourient parce qu'ils ont déjà renoncé à tout...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... mais moi, je vous invite à avoir le courage de faire de la Ville de Paris la ville qui changera les orientations en matière de sûreté.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec cet amendement, nous parlons effectivement d'un sujet grave, d'un sujet profondément politique, celui de l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles dans les commissariats parisiens.

Aujourd'hui encore, pour beaucoup de femmes, pousser la porte d'un commissariat ne signifie pas automatiquement être protégée, écoutée ou prise au sérieux. Cela, nous ne pouvons pas l'accepter. Depuis le début de l'année, des dizaines de féminicides ont déjà été recensés dans notre pays, et des milliers de femmes continuent de subir des violences sexuelles, conjugales ou sexistes. Derrière ces chiffres, il y a évidemment des vies brisées, des femmes en danger, des victimes qui trouvent encore trop souvent face à elles des institutions insuffisamment préparées.

Or, les alertes sont connues depuis longtemps. Le rapport du "Centre Hubertine Auclert", comme de nombreux travaux parlementaires et associatifs, documente depuis des années les mêmes dysfonctionnements : absence de confidentialité, délais d'attente insupportables, manque de formation, banalisation et minimisation des violences, et, parfois même, des mécanismes de revictimisation institutionnelle. Autrement dit, des femmes qui viennent chercher protection se retrouvent parfois confrontées à une nouvelle forme de violence institutionnelle.

Soyons lucides, cette situation n'est pas le fruit du hasard, elle est aussi la conséquence directe d'années de politiques d'austérité, de sous-investissements dans les services publics et d'un affaiblissement des moyens humains dans les commissariats.

On ne combat pas les violences faites aux femmes avec des campagnes de communication et des déclarations symboliques, on les combat avec des moyens, de la formation, du temps humain et un véritable service public de protection. C'est précisément le sens de cet amendement.

Nous demandons simplement que le Préfet de police remette chaque année au Conseil de Paris un rapport public sur les conditions d'accueil et de dépôt de plainte des victimes de violences sexistes et sexuelles dans les commissariats parisiens. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut améliorer ce que l'on n'évalue réellement. Ce rapport devra permettre d'identifier les besoins concrets : espaces confidentiels, salles de mise en sécurité, présence d'intervenants sociaux, formations systématiques, amélioration des conditions matérielles d'accueil, et lutte contre les biais sexistes dans les pratiques institutionnelles.

Cet amendement s'inscrit pleinement dans les engagements du Nouveau Paris Populaire, porté par Sophia CHIKIROU, elle vient d'en faire la démonstration, un service public féministe, protecteur et accessible. Pour nous, le féminisme n'est pas une posture, ne peut pas être une posture, il doit produire des droits réels, des protections concrètes et des moyens publics à la hauteur de l'urgence, car il y a urgence.

Parce qu'une femme qui pousse la porte d'un commissariat doit trouver immédiatement de la sécurité, de l'écoute et de la protection.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre amendement vise à se préoccuper d'une situation très particulière de la Ville de Paris concernant la santé mentale, dont la presse s'est fait écho récemment, mais cela fait vingt ans que l'on en parle. Effectivement, rien n'est fait pour que nous puissions, en tant qu'élus, contrôler le rôle exercé par le Préfet, du fait de cette particularité qu'il gère l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police.

Nous sommes dans une situation où, aujourd'hui, la contrôlease générale des lieux de privation de liberté a publié un rapport très sévère, un rapport qui dénonce plusieurs violations des droits des patients : privation arbitraire de liberté, parfois sans base juridique claire, manque d'informations sur les droits, accès difficile ou impossible à un avocat, une logique dominante de sécurité policière au détriment du soin médical. Les patients sont donc traités davantage comme des personnes dangereuses que comme des malades.

Le rapport décrit les conditions matérielles et humaines très préoccupantes et jugées indignes : chambres fermées, isolement quasi systématique, absence d'activités, isolement complet, présence de policiers pendant les soins, ce qui constitue une atteinte au secret médical, usage fréquent de contentions, parfois jugé abusif et humiliant.

Ce rapport dénonce aussi des durées de séjour illégales ou prolongées. Illégales ! Le Préfet de police ne respecte pas la loi, c'est un comble.

Ce constat est accablant. Ce qui est plus grave, c'est effectivement que, comme je le disais en introduction, il reprend des éléments comparables à un rapport de 2012, qui avait notamment provoqué des réactions fortes du Maire de l'époque, Bertrand DELANOË.

Il est donc urgent aujourd'hui que le Préfet de police rende compte de ces dysfonctionnements de l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police. Il ne suffit pas que le Gouvernement, dont le Préfet est le représentant, nous dise "santé mentale, grande cause nationale", ou que la Mairie s'investisse avec le mois de la santé mentale. Aujourd'hui - je prends la casquette de médecin -, bienheureux sont les patients qui peuvent bénéficier de soins psychiatriques. Les autres sont dans la rue ou en prison. Quand ils sont dans la rue, un certain nombre finissent à l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police.

Nous ne pouvons pas continuer à fonctionner de cette manière. Je voudrais citer Lucien Bonnafé, qui a dit de manière très juste, et je pense que, dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui dans notre société, cela doit nous faire réfléchir : "On juge le degré de civilisation d'une société à la façon dont elle traite ses fous". Aujourd'hui, nous avons effectivement un problème de civilisation, parce que la manière dont nous traitons nos fous est complètement inadmissible, inhumaine et irresponsable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, cet amendement a pour objet d'exclure des délégations accordées au Préfet de police les marchés relatifs aux armes, munitions et composants associés.

L'acquisition et le renouvellement de ces matériels engagent des choix politiques majeurs en matière de sécurité publique. L'usage des armes lors du maintien de l'ordre s'inscrit dans des pratiques de recours à la force qui ont donné lieu à des cas d'usages disproportionnés lors de mobilisations sociales. Ces situations ont entraîné des blessures graves et interrogent le respect des principes de nécessité et de proportionnalité dans l'usage de la force publique.

Je vous invite à lire le livre de Sophie DIVRY "Cinq mains coupées". Dans ce livre, pas une phrase n'est de Sophie DIVRY, toutes sont issues d'entretiens réalisés entre septembre 2019 et février 2020 avec les cinq manifestants mutilés de la main lors du mouvement des "Gilets jaunes". Ils étaient tous droitiers, ils ont tous perdu la main droite, ils travaillaient à l'usine, ils amarraient des bateaux, etc.

Le budget spécial de la Préfecture de police voté par le Conseil de Paris peut financer une partie de ces équipements. A ce titre, leur acquisition ne peut relever d'une délégation de gestion sans contrôle. Le présent amendement vise à garantir une décision explicite du Conseil de Paris pour ses dépenses, qu'elles soient financées dans le cadre des délégations ou par le budget spécial de la Préfecture de police. Il renforce ainsi le contrôle démocratique sur les moyens matériels liés à l'usage de la force publique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Enfin, la parole est à M. Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur le Préfet, ces deux projets de délibération apparaissent un peu comme des amendements de... on va dire qu'ils permettront de reprendre la main sur la relation qui nous lie, en tant que collectivité territoriale, à l'Etat. Ce sont des sortes d'amendements de repli, qui, je pense, pourront nous mettre d'accord et qui, d'ailleurs, ne contreviennent à aucun des engagements pris par les différentes formations politiques ici présentes lors de la campagne qui nous a élus dans cette Assemblée.

Tout d'abord, je veux dire qu'exclure du marché relatif à l'équipement les sirènes et les avertisseurs des véhicules placés sous l'autorité du Préfet de police, ainsi qu'encourager à ce que les véhicules respectent la trajectoire européenne de sortie des véhicules thermiques et de réduction des émissions de CO2 devraient nous réunir.

D'abord, pour des raisons de politique d'ensemble. Pourquoi ? Qui dit véhicule électrique, en l'occurrence, dit électrification. Qui dit électrification, dit répondre aux enjeux climatiques. Qui dit répondre aux enjeux climatiques, dit se pencher sur les composants qui équipent justement ces véhicules. Il nous semble que notre internationalisme ou notre solidarité avec les peuples du monde nous invite à avoir un regard très aiguisé sur les composants de ces véhicules.

Vous le savez, chers collègues, les véhicules électriques utilisent par exemple du lithium dans leur moteur. Mettre du lithium dans des véhicules n'est pas un composant neutre, puisque la France a fait le choix stratégique de ne pas exploiter le lithium français, notamment dans l'Allier. En revanche, nous sommes prompts, à travers les constructeurs avec lesquels nous contractualisons, à utiliser du lithium provenant du désert d'Atacama et, en cela, à produire un écocide reconnu dans ce désert, ou à encourager la désappropriation des peuples aborigènes en Australie, puisque c'est là précisément que se trouvent les mines dont la France est gourmande. Vous voyez, ce n'est pas neutre.

De la même façon, quand nous parlons des sirènes et des avertisseurs dont les véhicules sont équipés, il ne serait pas question de délier ces deux équipements, qui vont ensemble, pour deux raisons.

D'abord parce que, les habitants de Paris le disent, ils sont utilisés de façon excessive à leur connaissance. Ils disent que c'est à leur connaissance parce que le lien entre police et population est très distendu. La police leur dit, et c'est son rôle, qu'ils sont utilisés notamment quand ils interviennent, mais vous conviendrez que les décibels qui sont utilisés ne sont pas là pour avertir d'une intervention, mais bien pour signifier une présence et, ainsi, accentuer le sentiment d'insécurité qui n'est souvent pas nécessaire. D'ailleurs, les policiers nous le disent, évidemment sans rompre leur devoir de réserve, ils sont parfois utilisés pour occuper l'espace sonore public, et non pas à des fins d'intervention. Vous voyez, cette politique nécessite d'être interrogée.

Il s'agirait à travers ces projets de délibération de regagner en souveraineté en termes d'équipements au niveau de la Nation, je l'ai dit, mais aussi par rapport à la collectivité dont nous avons la responsabilité, à savoir qu'il ne s'agirait pas de se retirer cette compétence d'avoir un droit de regard sur les équipements au regard des orientations qui sont les nôtres.

Nous le savons, quand nous équipons la Ville de recharges électriques, nous devons notamment utiliser du cuivre. Ce cuivre n'est pas neutre non plus, il vient d'autres pays, et nous savons que, si nous passons tout le parc automobile de Paris, mais aussi de notre pays, sur de l'électricité, il n'y aura pas assez de cuivre dans le monde pour que tout le monde puisse faire ce chemin. Le vœu de sortir du tout-thermique est donc un vœu pieux, parce que nous ne pourrions pas le faire si nous continuons avec cette légende que tout le monde pourra passer à l'électricité.

C'est pour cela que nous souhaitons, sur ces deux aspects, l'équipement en sirène et en avertisseurs, mais aussi en termes d'équipement des véhicules, de vous permettre d'avoir des véhicules, que la collectivité dont nous avons la responsabilité ne se retire pas le droit de regard et ne se retire pas le droit de pouvoir intervenir sur les marchés publics.

Il nous semble que ce ne sont pas des amendements de défiance vis-à-vis de la Préfecture, mais au contraire d'associer nos liens, de faire en sorte que nous tirions tous dans le même sens, Etat et collectivité territoriale, afin que les rapports de souveraineté en termes d'équipement, mais aussi en termes de souveraineté des différents échelons institutionnels dont nous sommes les garants, ne soient pas dénaturés par des marchés publics qui relèveraient plus d'une orientation commerciale que d'une action politique.

Voyez-vous, l'équipement de la police est aussi une question politique. J'en veux pour preuve que nous vous exposons à travers les différents amendements qui ont été déposés par nos collègues une vision politique de la sûreté, à la fois en termes d'équipements et d'interventions.

Ainsi, on pourra peut-être collectivement sortir de cet échec de sécurité qu'est la politique d'intervention pour aller sur une politique de proximité qui a fait ses preuves dans des villes similaires, je pense à Tokyo, à Montréal, à New York, qui a tourné le dos à la politique Giuliani, qui a été un échec, la politique du carreau cassé, pour entrer dans un XXI^e siècle dans lequel la population n'aura pas peur de sa police, mais ce seront aussi leurs voisins, parce qu'ils ont aussi le droit d'habiter dans le quartier.

C'est ainsi que nous renouerons avec cette police, qui sera une police citoyenne, et non une politique d'intervention.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'être très vigilante à ce que je dis, j'ai compris qu'il y avait une certaine susceptibilité.

Je vous avoue avoir écouté assez attentivement vos interventions. C'est bien, on a eu l'exégèse de toute votre vision sur le panel sécurité, de façon très, très large. Peut-être, si vous me le permettez, je veux rappeler le cadre de ce projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui.

Ce projet de délibération, c'est effectivement une délégation de pouvoir qui est accordée au Préfet de police par le Conseil de Paris pour un certain nombre de sujets assez précis, qui s'inscrivent dans un cadre particulier, celui des relations entre la Ville de Paris et la Préfecture de police. Ces relations sont issues d'abord d'une histoire particulière, d'un statut particulier de la collectivité et d'évolutions législatives réglementaires au gré du passage du temps. J'en veux pour exemple, sans doute le plus récent, la création de la police municipale parisienne, qui date de 2021. Jusqu'en 2021 et l'évolution législative idoine, la Ville de Paris ne pouvait pas disposer d'une police municipale.

Pour le coup, on peut effectivement contester la nature de cette relation, contester le statut particulier de la Ville de Paris, contester la relation particulière avec la Préfecture de police, c'est le sens même de la démocratie. Des élections nationales vont nous permettre d'avoir ce débat, vous aurez le loisir d'exprimer votre opinion.

Toutefois, le cadre qui s'impose à nous, dans lequel nous évoluons, nous amène à prendre en compte cette réalité légale, à prendre en compte par ailleurs la nature des relations entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, et donc, à partir de là, à mettre en œuvre les différentes conventions qui régissent cette relation particulière.

Dans ce cadre, ce projet de délibération s'inscrit à la fois dans le budget et, surtout, dans les marchés publics qui en relèvent. Pour le coup, je tiens quand même à le rappeler, je crois que c'est important, les marchés publics répondent à des conditions très spécifiques, à une exigence de règles des procédures de commande publique, qui sont les mêmes du côté de la Préfecture de police que de la Ville de Paris, des commissions d'appel d'offres, qui sont également les mêmes, des régimes, des règles de seuil, des règles de publication, bref, un certain nombre de mesures démocratiques qui s'inscrivent dans le cadre du droit français.

Or, vous donnez le sentiment - je fais attention à ce que je dis - que vous considérez peut-être que certains institutionnels, la Préfecture de police pour ne pas la nommer, pourraient s'absoudre de ces règles. Je pense d'abord que c'est quelque chose qu'il est très dangereux d'évoquer de cette façon mais, au-delà, cela ne correspond pas à la réalité.

Un élément est aussi important : la relation budgétaire entre la Ville de Paris et la Préfecture s'inscrit dans un cadre qui est celui du budget spécial. Pour le coup, le budget spécial rend compte au Conseil de Paris de l'utilisation des moyens octroyés, des orientations choisies, qui s'inscrivent par ailleurs depuis quelque temps dans une relation d'intelligence, de partage, nous essayons en tout cas, en fonction des différents préfets de police que l'on a pu avoir, et nous essayons de faire converger nos visions dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

A partir de là, j'ai un peu de mal à comprendre le sens de ce que vous souhaitez évoquer, si ce n'est donner une tonalité politique à une administration qui relève de la compétence d'un serviteur de l'Etat en la personne du Préfet de police, avec lequel nous essayons d'entretenir des relations qui, je dois le dire, tentent d'être les plus intelligentes possibles, les plus co-construites possibles.

Par rapport aux reproches, aux critiques, voire presque aux insultes que vous avez pu émettre à l'endroit de M. GRÉGOIRE, Madame CHIKIROU, il n'y a pas de question de peur du rapport de force, souffrez simplement...

Mais je ne pleurniche pas du tout, Madame CHIKIROU ! Arrêtez de croire que tous ceux qui peuvent avoir une parole nuancée par rapport à vous seraient forcément dans le mal, là où vous seriez dans le bien. D'abord, laissez-moi finir mon propos.

Par rapport aux critiques que vous avez pu énoncer, il est arrivé par le passé que la Ville de Paris, que la Maire de Paris refuse d'inscrire le budget spécial à l'ordre du jour. Cela a pu arriver dans des épisodes de désaccords assez importants. Oui, il y a eu un dialogue, des changements et, pour le coup, des évolutions dans la façon d'aborder ce budget spécial, qui ont effectivement amené à un changement de pied.

La différence entre Emmanuel GRÉGOIRE et vous, c'est que, aux dernières élections municipales, il a été désigné Maire de Paris par le suffrage universel, et pas vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme dans toutes les collectivités politiques de la République, le Conseil municipal peut déléguer directement au Maire un certain nombre de pouvoirs énumérés dans le Code général des collectivités territoriales. A Paris, une spécificité existe : aux côtés du Maire de Paris, qui est compétent pour les affaires qui relèvent de la Ville, intervient également le Préfet de police pour accomplir des missions relevant de la collectivité.

Cette délégation, qui vous est présentée, est indispensable au bon fonctionnement opérationnel de la Préfecture de police au service de la population parisienne, et elle s'inscrit pleinement dans le cadre fixé par le Code général des collectivités territoriales que j'évoquais à l'instant. Aucune de ces dispositions ne déroge évidemment aux textes en vigueur et, plus précisément, ce projet de délibération reconduit pour l'essentiel la précédente délégation de pouvoir.

Je tiens également à souligner qu'il ne s'agit pas d'une demande de délégation totale, puisque la Préfecture de police saisira votre Assemblée pour approuver les opérations qui relèvent des procédures de droit commun constituant les cas de recours principaux que sont les procédures formalisées. Il est précisé qu'en application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, un compte rendu sera bien évidemment fait auprès de votre Assemblée de l'utilisation de la délégation que vous aurez consentie.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, le sens de cette délégation de pouvoir, qui ne constitue en rien un blanc-seing accordé à la Préfecture de police, mais plutôt un outil destiné à rendre notre action plus efficace, plus réactive et plus protectrice, dans le plein respect du droit et des prérogatives de votre Assemblée au service des Parisiennes et des Parisiens.

En ce qui concerne les différents amendements qui ont été déposés, je tiens à préciser que ce qui relève du maintien de l'ordre, donc de la B.R.A.V. -M., de la vidéoprotection, des armes et munitions qui sont utilisées par les agents de la Préfecture de police, mais aussi des missions d'accueil dans les commissariats contre les violences sexuelles et sexistes ne relève pas du budget spécial, mais bien du financement par le budget de l'Etat et le programme 176, puisqu'il relève des services de police active.

Il en va de même pour les matériels acquis, notamment les avertisseurs sonores et lumineux, qui relèvent de matériels homologués, bien évidemment, et qui respectent l'ensemble des normes environnementales applicables dans notre pays.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vous fais un résumé, Madame CHIKIROU, parce que j'ai cru comprendre que vous n'aviez pas entendu : c'était un cours de droit pour vous montrer que vos amendements étaient totalement sans objet.

Le NPP a fait des demandes de scrutin public. Puis-je tenter la manœuvre de vous proposer un scrutin public unique pour tous les amendements ? Vous êtes d'accord ? Alors, on y va !

J'ai une explication de vote sur l'amendement n° 117 de Mme Jeanne OUVRET, pour le groupe Ecologiste.

Mme Jeanne OUVRET. - Au nom du groupe Ecologiste et Social, je tiens à dire que l'ensemble de ces amendements et des enjeux soulevés lors des prises de parole du Nouveau Paris Populaire a retenu notre attention et soulève des enjeux que nous considérons comme importants, notamment liés aux violences policières et aux actions de la B.R.A.V.-M., qui sont très préoccupantes et parfois graves. Ce sont également les sujets de la surveillance, une surveillance de plus en plus poussée dans notre société, qui doit toutes et tous nous préoccuper.

Nous pensons que nous allons pouvoir nous retrouver sur nombre de ces sujets et nous tenons à y travailler. Néanmoins, le dépôt très tardif de l'ensemble de ces amendements ne nous a pas permis de les étudier dans les conditions nécessaires et éclairées, c'est pourquoi nous ne nous prononcerons pas sur l'ensemble de ces amendements aujourd'hui.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Une explication de vote de Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est exactement la même explication, c'est-à-dire que des choses étaient peut-être intéressantes, que l'on aurait pu regarder de plus près, mais, ayant reçu les choses ce matin, nous avons besoin d'un temps démocratique dans notre groupe pour décider de notre positionnement. Nous ne participerons donc pas au vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je me permets un petit commentaire personnel. Il n'est pas question de dire que...

Madame CHIKIROU, c'est long, sept ans, surtout pour vous.

Il ne s'agit pas de dire que les questions qui sont soulevées par les amendements ne sont pas des questions politiques légitimes. D'ailleurs, nous avons d'autres occasions dans cette Assemblée de les traiter. Je pense notamment aux questions d'actualité, sur lesquelles un certain nombre des missions qui relèvent de la Préfecture de police sont à la discrétion des groupes pour poser des questions au Préfet de police lui-même.

Simplement, les amendements ne traitent pas des compétences communales exercées par le Préfet de police, cela vous a été dit, notamment en doctrine d'intervention, notamment en équipement, etc. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas le droit d'en parler, mais cela ne peut pas faire l'objet d'amendements au regard de ce projet de délibération de délégation de pouvoir accordée au Préfet de police.

Comme nous avons des procédures de vote un peu longues, tout le monde à sa place, tout le monde avec sa petite carte blanche, et nous allons commencer par l'amendement n° 117, par un scrutin public.

Est-ce qu'on peut ouvrir les opérations de vote ?

Le scrutin est donc ouvert.

Avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 121

Abstention : 0

NPPV : 35

Pour : 9

Contre : 77

(Voir détail des votes annexe n° 6).

La proposition d'amendement n° 117 est repoussée au scrutin public.

Je reprends ma question de forme : compte tenu des positions des groupes, que je comprends constantes sur l'ensemble des amendements, nous autorisez-vous à faire un scrutin public intégrant l'ensemble ? Très bien.

Un scrutin public, donc, sur les amendements n°s 118 à 124. On va laisser les opérations de vote se clore tranquillement et apparaître.

Vous ne croyez pas si bien dire, puisque je vais vous quitter dans quelques minutes pour aller au pot de départ de M. le Préfet de Région, avant de revenir vous retrouver. Je vous promets, je ne bois jamais à ces occasions !

Je vous remercie pour la bonne forme.

Pour respecter ce que je viens de demander aux groupes, je fais une nouvelle ouverture de scrutin - le temps que la machine démarre, elle va moins vite que nous - pour les amendements n^{os} 118 à 124, pour un vote groupé.

Avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 117

Abstention : 0

NPPV : 33

Pour : 9

Contre : 75

(Voir détail des votes annexe n° 7).

Les propositions d'amendement n^{os} 118 à 124 sont repoussées au scrutin public.

Je vous remercie.

J'ai un dernier vote sur le projet de délibération lui-même, en scrutin public.

Je mets maintenant aux voix, en scrutin public, le projet de délibération PP 11.

Avis défavorable... pardon, favorable. C'est mon inconscient qui parle ? Allez, que l'Assemblée ne se laisse pas distraire par mes erreurs.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 114

Abstention : 0

NPPV : 2

Pour : 102

Contre : 10

(Voir détail des votes annexe n° 8).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2026, PP 11).

Merci beaucoup.

Nous en avons terminé avec ce projet de délibération. Merci à M. le Représentant du Préfet de police.

2026 PP 13 - Modification des dispositions relatives aux modalités de versement du "forfait mobilités durables" aux personnels des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous enchaînons avec le projet de délibération PP 13 concernant la modification des dispositions relatives aux modalités de versement du "forfait mobilités durables" aux personnels des administrations parisiennes de la PP.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons pensé inscrire tout le groupe "écolo" sur ce projet de délibération et faire des amendements, mais je serai finalement le seul intervenant, et ce sera très rapide.

Ce projet de délibération prévoit d'étendre l'attribution du forfait annuel mobilités durables aux agents des administrations parisiennes de la Préfecture de police qui disposent d'un véhicule de service, ce dont ils étaient jusqu'à présent exclus.

Notre groupe votera contre ce projet de délibération, parce que cela revient à faire bénéficier du forfait mobilités durables des personnes qui utilisent un véhicule à moteur et cela ne nous paraît pas tout à fait conforme à l'objet de ce forfait.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Très rapidement, c'est un débat que nous avons eu en Commission.

Comme je vous l'avais indiqué, c'est un projet de délibération qui a effectivement vocation à étendre le forfait mobilités durables aux vélos et aux déplacements motorisés, mais dans le cadre du covoiturage. Par ailleurs, cela fait aussi partie des éléments que nous partageons avec la PP dans le renforcement de l'attractivité sur un certain type de poste.

Bref, tout ce que j'ai pu vous dire en Commission.

J'avoue donc ne pas bien comprendre votre position, et je laisse M. le Représentant du Préfet de police vous répondre.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, je précise effectivement que ce projet, présenté aujourd'hui, a pour objectif d'élargir le dispositif forfait mobilités durables aux agents qui bénéficient d'un véhicule de service, alors même que ce dispositif n'était pas encore disponible pour ce type de véhicules.

Il est nécessaire de faire évoluer le dispositif réglementaire pour retirer les véhicules de service de la liste des exclusions, puisqu'ils ne permettent pas les trajets domicile-travail. L'effet à obtenir est d'allouer aux agents des administrations parisiennes une enveloppe de 200 euros maximum par an pour rembourser une partie de leurs frais de déplacement domicile-travail.

Indépendamment du type de véhicule, ils y ont le droit d'une certaine façon.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 13).

2026 PP 16 - Travaux de réhabilitation du Centre de secours Chaligny de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération PP 16 relatif aux travaux de réhabilitation du centre de secours Chaligny de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, très célèbre caserne de pompiers du 12e arrondissement.

Madame la Maire, Lucie CASTETS, vous avez la parole.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je profite de l'occasion donnée par ce projet de délibération pour dire un mot pour saluer la qualité de nos relations et des interventions menées dans le 12e arrondissement par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Nous entretenons en effet une coopération étroite et constructive avec ce service de l'Etat pour assurer la sécurité des habitantes et des habitants du 12e arrondissement au quotidien.

J'ai rencontré dès les premières semaines de mon mandat le capitaine LE TALLEC, qui est responsable de la 1ère compagnie de la B.S.P.P. et couvrant tout le 12e. Je pense que ce projet d'amélioration servira à renforcer la

capacité d'accueil des bâtiments, mais aussi la fonctionnalité et l'ergonomie des locaux et, surtout, la qualité de vie des pompiers.

Dans ce contexte, vous l'aurez compris, je soutiens pleinement ce projet de réhabilitation de la caserne Chaligny, qui participe au renforcement et à la modernisation d'un service public essentiel.

Je vous remercie.

Je signale que je profite de ce projet de délibération pour amener un peu de concorde dans cette Assemblée, tout en réduisant les délais de prise de parole. A bon entendeur !

Merci beaucoup.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Mme la première adjointe.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, pour cette intervention. Je n'ai pas un mot à rajouter, je suis entièrement d'accord avec vous, je laisse donc la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je vous en prie, allez-y.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, je vous remercie.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 16).

Je vous remercie.

2026 DICOM 13 - Conventions de partenariats relatives aux éditions 2026 du Bal de l'amour et de la Boum de l'Eurovision.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la fin du partenariat entre le Bal de l'amour et l'Eurovision.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DICOM 13 concernant des conventions de partenariats relatives aux éditions 2026 du Bal de l'amour et de la Boum de l'Eurovision.

Je donne la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues.

Vendredi soir, la place de la Bastille a brillé de mille feux et de milliers de sourires sous la boule à facettes du Bal de l'amour. L'événement a été un vrai succès populaire et inclusif, porteur des valeurs d'égalité et de liberté que nous défendons. Cette troisième édition a porté fièrement les valeurs de lutte contre les LGBT-phobies, telles que nous les aimons à Paris et que nous souhaitons soutenir pleinement.

Malheureusement, ce projet de délibération qui nous est soumis ne nous permet pas de votes dissociés et nous demande également de nous positionner sur la Boum de l'Eurovision. Nous tenons à redire ici clairement notre opposition à toute subvention municipale à la Boum de l'Eurovision ou tout autre événement dès lors que celui-ci peut être instrumentalisé pour redorer l'image du Gouvernement d'Israël, alors même que de nombreuses organisations internationales dénoncent des actes à caractère génocidaire à Gaza.

Partout en Europe, les appels au boycott de l'Eurovision se sont multipliés, portés par des artistes, des associations et des citoyens qui refusent que la culture serve de caution à l'impunité.

Notre vœu vise à affirmer une position de principe : l'argent public parisien ne doit pas contribuer, même indirectement, à la promotion d'un Etat mis en cause pour des violations graves du droit international.

En l'état, l'événement de la Boum de l'Eurovision est désormais passé. Si je ne m'abuse, nous avons obtenu en Commission l'engagement que, l'an prochain, les demandes de subvention seront présentées de manière distincte,

permettant au Conseil de Paris de se prononcer en toute clarté sur chacune d'entre elles. C'est une avancée importante pour la transparence de nos débats et pour la cohérence de nos engagements.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais donc défendre nos amendements en lien avec le Bal de l'amour et l'Eurovision.

Dans le journal "Libération" de lundi dernier à propos du Bal de l'amour, qui a eu lieu vendredi dernier place de la Bastille, nous pouvons lire, je cite, "l'aspect festif a pris trop de place dans le monde gay par rapport à la politique". Le Bal de l'amour, s'il est festif, se doit d'être un acte politique, un acte de reconnaissance de la lutte contre l'homophobie, la transphobie, la biphobie, une reconnaissance des victimes homosexuelles de la déportation et de toutes les victimes LGBTQIA+ persécutées à travers le monde et à travers l'histoire.

Un acte politique, donc, et un acte militant. La violence à l'égard de la communauté LGBT est en augmentation en 2025. Nous ne sommes pas à l'abri d'une reprise des persécutions de la communauté gay, comme le souligne l'artiste Jean-Luc VERNA.

Ce Bal de l'amour aurait dû être un événement politique, militant, de sensibilisation, de revendication, sans partenariats privés, tels qu'Ikea, Mastercard ou encore Levi's, pas une vitrine promotionnelle de grandes entreprises pour valoriser leur image de marque et s'acheter une bonne conscience en défendant une cause qui les mettra en valeur, eux, au détriment des combats de la communauté LGBT. Il n'est pas question de marchandiser les luttes et les identités. L'idée n'est pas de faire de l'événementiel, mais bien de soutenir la communauté LGBT dont la plupart des associations manquent cruellement de moyens.

Qu'en est-il d'ailleurs, Monsieur le Maire - je suis désolée que vous ne soyez pas là, assis, vous m'auriez entendue - de la ventilation du budget supplémentaire réclamé par les associations pendant votre campagne ?

Les combats pour les droits LGBT méritent mieux qu'une instrumentalisation sponsorisée quelques jours par an, pendant que les associations alertent sur l'explosion des violences LGBT-phobes, sur la précarité des jeunes "queers", sur le manque d'hébergements d'urgence, sur les discriminations dans l'accès au logement, au soin ou à l'emploi.

Il s'agit certes aussi d'un moment festif, oui, mais en dehors de toute logique de marchandisation, de marketing, de promotion liée à tous les partenariats privés. De plus, cette logique de financement privé est totalement contraire au principe du service public.

Nous examinons aussi aujourd'hui un partenariat financier et technique entre la Ville de Paris, le Bal de l'amour et l'Eurovision. Au-delà de l'aspect pratique que l'on nous donne comme prétexte, pourquoi associer au sein d'un même dispositif deux événements si différents ? Plutôt la politique d'un côté, et le divertissement de l'autre. La volonté de regrouper ces deux événements dans un même projet de délibération et dans des conventions de partenariats communes pose un réel problème de dépolitisation des combats LGBT. Dans un contexte de discrimination et d'atteinte aux droits dans le monde entier, cela en est même insensé.

Le dernier point que je souhaite soulever et non des moindres, est la présence d'Israël à l'Eurovision, alors que de nombreux pays ont décidé de ne pas participer en raison du génocide en cours à Gaza. L'Espagne, l'Irlande, la Slovaquie, l'Islande, les Pays-Bas ont refusé de participer.

Quand l'Etat d'Israël est accusé de violation du droit international et de violation du droit humain en tuant des civils, des femmes, des enfants, en torturant des prisonniers, en arrêtant les bateaux et, encore aujourd'hui, les bateaux humanitaires de la flottille dans les eaux internationales, la France, elle, participe tranquillement à l'Eurovision, et France Télévisions, en partenariat avec la Ville de Paris, organise la retransmission de l'événement. Cela nous paraît totalement en décalage avec les engagements en matière de droits humains et de solidarité internationale que doit porter la Ville de Paris. Cela montre la nécessité absolue de dissocier les deux événements, tant sur le plan politique que sur l'aspect financier.

Comme le dit si bien Pierre-Emmanuel BARRÉ dans cette chronique qui a soulevé de nombreuses polémiques, je le cite : "Après, la France profite du génocide à Gaza en vendant à Israël du matériel militaire et en leur achetant des outils de surveillance de masse testés en Palestine". C'est vrai que ce serait légèrement hypocrite de faire : "Non, les chansons, je boycotte. Je n'ai pas de moral, mais j'ai l'oreille absolue".

100.000 morts en deux ans et demi. La musique adoucit-elle les mœurs ? J'ai envie de dire "bof".

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci aux intervenantes.

Je suis très heureux que le Bal de l'amour, lancé il y a trois ans par Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Anne HIDALGO, se soit tenu ce week-end, en même temps que la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

Le Bal de l'amour, événement joyeux et militant, est un hommage aux combats pour l'égalité, pour les droits et contre les discriminations LGBT-phobes, combat qui trouve de la force dans la célébration de la joie et de l'amour.

Non, il ne faut pas choisir entre le combat et la fête, car, pour faire avancer les choses, il faut compter sur des artistes qui peuvent inspirer l'émotion parfois difficile à traduire par les outils du débat politique pour créer une vision lumineuse et chaleureuse de ce qui nous rassemble, pour rappeler que la fête est irrémédiablement politique. Les combats LGBTQIA+ se sont toujours appuyés sur ce constat, sur la création artistique et les mobilisations colorées et dansantes de la nuit, du jour, de la fête.

Paris est à la pointe de ces combats et a porté une action résolue en la matière. Paris doit continuer à être une ville fière, fière pour toutes celles et tous ceux qui ont trouvé le cadre pour vivre et pour aimer.

Et, oui, le lien est évident avec ce rendez-vous de l'Eurovision. Kitsch et génial, ringard et intemporel, peu importe nos avis individuels sur ce concours, il représente depuis longtemps, et encore plus depuis la victoire de l'artiste israélienne Dana International en 1998, un moment particulièrement politique, où la visibilité LGBT cristallise les tensions à son sujet.

Ne participons pas, chers collègues, à l'invisibilisation de ce rendez-vous, comme l'ont fait ORBÁN et ERDOĞAN. Oui à la dénonciation des crimes du Gouvernement NETANYAHOU, à la dénonciation des massacres sur les civils palestiniens qui ont été commis depuis le pogrom et le féminicide de masse du 7 octobre, mais non à la mise à l'index des artistes, comme, dans d'autres cadres, des universitaires israéliens. Ne participons jamais à tout ce qui vise à retirer à l'Etat d'Israël la légitimité d'exister.

Dans quelques semaines s'ouvre la Coupe du monde de football. Qui ici y dénoncera la présence de l'Iran, qui massacre sa propre jeunesse, de l'Arabie saoudite et de son apartheid de genre, tel que le décrit la prix Nobel de la paix Shirin EBADI, et du Sénégal, qui emboîte le pas à l'Ouganda dans le renforcement de son arsenal répressif vis-à-vis de l'homosexualité ?

Le rôle de Paris est aussi de porter le combat pour la décriminalisation universelle de l'homosexualité. Je tiens à remercier ici Ariel WEIL pour sa tribune publiée dans "Têtu". Le Sénégal est pris dans une spirale de bigoterie criminelle, des hommes et des femmes sont mis au ban de la société, sont lynchés dans la rue. Ce sont des vies qui basculent. Si la loi adoptée en mars dernier durcit les peines déjà encourues pour "actes contre nature", le climat politique qui l'accompagne vire à l'obsession et à la traque collective. C'est effroyable. Paris doit soutenir les associations sénégalaises qui aident et soutiennent les victimes et qui dénoncent cette répression insensée.

Nous devons demander à notre pays de faire tous les efforts diplomatiques pour protéger les personnes pourchassées, et nous devons aussi obtenir l'asile pour les réfugiés sénégalaises et sénégalais. Le prix international de la Ville de Paris pour le droit des personnes LGBTQIA+ doit être l'occasion de les soutenir. Ce prix existe depuis 2018. Il était, dans les dernières années, organisé en même temps que le Bal de l'amour. L'édition 2026 devra bénéficier de la visibilité maximale, je le souhaite, Madame la première adjointe, chère Lamia, avec un jury de personnes engagées sur ces combats, pour porter tout le soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBT persécutées et à celles et ceux qui s'engagent pour les protéger.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix... Non, d'abord, je donne la parole à la première adjointe.

Pardon, Lamia, je te laisse évidemment répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je dois vous dire que je n'enlèverais pas un mot à l'intervention de Paul SIMONDON. Merci beaucoup pour ces propos très justes. Je peux peut-être reprendre deux ou trois éléments.

Je rappelle que, depuis maintenant quelques années, depuis 2023, à l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, célébrée le 17 mai, Paris organise chaque année un grand événement appelé le Bal de l'amour, un événement gratuit, populaire, un événement fier, place de la Bastille, non loin du Marais. D'ailleurs, nous avons pu le célébrer vendredi dernier, en présence d'Emmanuel GRÉGOIRE.

J'en profite pour avoir une pensée affectueuse à notre collègue, Jean-Luc ROMERO, qui était à l'initiative de l'organisation de cet événement avec Anne HIDALGO.

Le week-end dernier, il y a eu plus de 20.000 spectateurs sur le Bal de l'amour et, le lendemain, sur la rediffusion de l'Eurovision. En effet, il y a de cela deux ans, l'initiative a été prise de corréliser l'organisation du Bal de l'amour à la diffusion de l'Eurovision, notamment au moment de la résurgence de l'augmentation de propos

transphobes et de propos homophobes dans le cadre de la production d'un certain nombre d'artistes. Effectivement, il avait été fait le choix de corréliser la diffusion de l'Eurovision pour permettre le soutien de la France et des artistes français qui se produisaient. Le modèle qui avait été choisi était celui des "fan zones" sportives pour encourager la représentante, en l'occurrence, de la France.

Pour le coup, Paul l'a rappelé vraiment très justement, cet événement ne saurait souffrir aucune mise au ban de quelconque artiste au motif que le Gouvernement de l'Etat auquel appartiennent ces artistes aurait un certain nombre d'agissements que nous condamnons. Je crois que les propos ont toujours été extrêmement clairs.

Oui, le Gouvernement de Benjamin NETANYAHOU est un Gouvernement d'extrême droite. Oui, il y a aujourd'hui un certain nombre d'exactions et, par ailleurs, de prises de position du Gouvernement d'extrême droite de Benjamin NETANYAHOU qui ne sont pas acceptables. Pour autant, je dois vous dire que je suis quand même un peu interloquée que, à l'occasion de cet événement, qui est extrêmement reconnu dans toute la société parisienne, particulièrement dans la communauté LGBTQIA+, nous puissions corréliser ce sujet éminemment clivant, éminemment inflammable, éminemment difficile à aborder en deux minutes avec un projet de délibération qu'est celui relatif à la participation d'Israël à l'Eurovision.

Pour le coup, bien d'autres sujets devraient nous indigner, et je souscris complètement à la proposition faite par Paul SIMONDON sur la situation particulière en cours au Sénégal, une situation de répression à l'égard des personnes homosexuelles. Je suis particulièrement sensible à la proposition que vous faites, que je vous propose de reprendre à notre compte.

Pour autant, il y a effectivement une réflexion sur cette question de la corrélation du Bal de l'amour et de l'Eurovision, mais pas du tout pour les considérations que vous évoquez, plutôt pour une considération de rationalisation de l'organisation de l'événement et de rationalisation des coûts en tant que tels. Il y a une réflexion sur ce sujet, des discussions sont en cours, notamment avec France TV, en vue de décorréliser ces deux événements et de ne plus les lier, mais pas du tout pour les questions que vous évoquez.

Aussi, je propose que vous retiriez le considérant du groupe Communiste sur l'implication de l'Etat d'Israël à l'Eurovision. Sinon, ce sera une demande de retrait ou un avis défavorable.

Je vous propose que nous puissions garder la tête froide, et surtout garder en tête que la question de la lutte pour les droits des personnes LGBTQIA+ à Paris s'est toujours inscrite à la fois dans une ambiance particulière, singulière, qui est celle de la fête, des couleurs, de la célébration, mais, au-delà, que la Ville de Paris a toujours été extrêmement engagée sur ce sujet et que nous continuerons à le faire.

Le Maire a d'ailleurs annoncé que la mairie du 10^e arrondissement a accepté de porter une expérimentation visant à faciliter le changement de genre à l'état civil. Nous en sommes particulièrement fiers et nous souhaitons pouvoir continuer à avancer et à accompagner les personnes concernées mais, au-delà, de permettre à chacun d'être à Paris celui qu'il a envie d'être et non pas celui que l'on souhaiterait l'assigner à être ; celui ou celle, d'ailleurs.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la première adjointe.

Je vais d'abord mettre aux voix les amendements n^{os} 105 et 106 déposés par le groupe NPP. Il y a une demande de scrutin public. Est-ce que vous accepteriez qu'on puisse les...

Oui, mais il me semblait que l'explication de vote était sur l'ensemble du projet de délibération, pas sur les amendements. Les vœux passent après les amendements, de ce que l'on m'a indiqué. Je vous propose donc que nous puissions faire les choses dans l'ordre : d'abord les amendements, puis l'examen du vœu et, à partir de là, les explications de vote. Cela vous convient ? Parfait.

Je me retourne vers le groupe NPP. Nous allons mettre aux voix, au scrutin public, les amendements n^{os} 105 et 106. Si les positions de vote sont identiques suivant les groupes, pouvons-nous coupler les deux scrutins ? Cela vous conviendrait ? Cela vous va.

Pas de problème pour vous ? Parfait.

Vous ne voulez pas ? Très bien.

Je mets d'abord aux voix, au scrutin public, la proposition d'amendement n° 105 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je clos le scrutin.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 96

Abstention : 1

NPPV : 5

Pour : 11

Contre : 79

(Voir détail des votes annexe n° 9).

La proposition d'amendement n° 105 est repoussée au scrutin public.

Nous allons attendre quelques secondes pour lancer le deuxième vote.

Je vous propose maintenant de mettre aux voix, au scrutin public, la proposition d'amendement n° 106.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 105

Abstentions : 8

NPPV : 8

Pour : 11

Contre : 78

(Voir détail des votes annexe n° 10).

La proposition d'amendement n° 106 est repoussée au scrutin public.

Je vous remercie.

Je vous propose maintenant de passer à l'examen du vœu référencé n° 36 du groupe Communiste.

Il y a donc des explications de vote sur ce vœu, ou des explications de vote sur le projet de délibération ?
Pardon. Oui, vous avez raison.

Je vous donne la parole, Madame HOFFMAN.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous soutenons en effet ce projet de délibération relatif à l'organisation du Bal de l'amour et la diffusion de l'Eurovision, qui, tous deux, promeuvent des valeurs de tolérance et d'inclusion. Je partage pleinement ces propos.

Je souhaiterais revenir sur le vœu absolument scandaleux présenté par le groupe Communiste qui demande à la Ville de Paris de cesser d'associer l'organisation du Bal de l'amour à la diffusion de l'Eurovision en raison de la participation de l'Etat d'Israël au concours.

Nous considérons ce vœu comme profondément choquant. Au-delà des débats légitimes sur la situation internationale, nous devons préserver ce qui permet encore le dialogue, la rencontre et le rassemblement. La culture, la musique et les événements populaires ont précisément vocation à créer des espaces communs et à réunir des publics différents autour d'un moment festif, inclusif et universel.

L'Eurovision est un concours musical. Demander la fin de sa diffusion en raison de la participation d'un pays ou de la nationalité d'un artiste ouvre une logique de boycott culturel que nous refusons, parce qu'elle n'apporte en plus aucune réponse. Nous considérons que Paris doit rester fidèle à sa tradition universaliste et culturelle, une ville qui fait dialoguer, qui rassemble, qui défend la liberté de création, le partage et l'ouverture, plutôt que les divisions et l'exclusion.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu. Paris apaisé s'y oppose.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Au vu des éléments apportés par l'Exécutif, je me retourne vers le groupe Communiste. Le vœu est-il maintenu ? Peut-il être retiré ?

M. Ian BROSSAT. - Merci. D'abord, je crois que j'ai une minute, je vais donc la prendre.

Premièrement, ce que nous demandions dans notre vœu était de disjoindre l'organisation du Bal de l'amour de l'Eurovision. Si j'ai bien compris les propos tenus par Mme la première adjointe, ce sera le cas, et tant mieux.

Deuxièmement, je le dis, je le maintiens et je l'assume, nous sommes favorables au boycott de l'Eurovision pour ce qui concerne notre groupe tant que le Gouvernement israélien commet un génocide vis-à-vis des Palestiniens.

Troisièmement, je n'admettrai jamais que l'on oppose, de manière d'ailleurs totalement absurde et grotesque, le combat pour la libération de la Palestine au combat pour la défense des homosexuels au Sénégal. Tout cela n'a absolument aucun sens et, heureusement, on peut mener ces deux combats ensemble. C'est d'ailleurs mon groupe qui a déposé un vœu relatif à la situation au Sénégal visant à ce que la Ville de Paris puisse mobiliser un certain nombre de logements pour permettre à des réfugiés sénégalais de trouver refuge chez nous.

Un peu de mesure, donc, dans les propos qui sont tenus, "a fortiori" sur un sujet compliqué, mais je le dis et je le répète, j'assume parfaitement notre position.

Au vu des engagements pris par Lamia EL AARAJE, nous retirons notre vœu, puisque les deux événements seront désormais disjoints et tant mieux. En revanche, pour ce qui concerne notre position de fond, elle n'a pas varié, et comptez sur nous pour continuer à la défendre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

J'entends que le vœu n° 36 est retiré, je vous propose donc de mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DICOM 13).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'éradication du fléau du protoxyde d'azote et de la délinquance routière sur l'avenue des Champs-Élysées.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose de passer à l'examen des vœux non rattachés. J'en profite pour demander à ma collègue Yasmina MERZI de me remplacer. Je vais quand même ouvrir cette discussion avec le vœu référencé n° 37 relatif à l'éradication du fléau du protoxyde d'azote et de la délinquance routière sur l'avenue des Champs-Élysées.

La parole a été demandée par Mme Catherine LECUYER. Vous avez deux minutes.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce qu'il se passe aujourd'hui sur l'avenue des Champs-Élysées ne fait rire personne, sûrement pas les riverains, sûrement pas les commerçants, et encore moins les Parisiens dont l'intégrité physique est directement menacée.

Le protoxyde d'azote, ce prétendu gaz hilarant, a tout simplement transformé la plus belle avenue du monde en une zone de non-droit. Chaque week-end, du vendredi soir au dimanche soir, nous assistons à un cocktail explosif et proprement mortifère : consommation de substances psychoactives au volant, rodéos urbains à tombeau ouvert et nuisances sonores insupportables.

Je veux saluer à cette tribune, d'ailleurs, le courage et l'engagement total de notre commissaire de police et de ses effectifs de terrain face à cette délinquance ultra-mobile. Néanmoins, soyons lucides : toutes ces actions ne suffisent plus. Si l'arrêté de la Préfecture est une base juridique indispensable, il reste une épée de bois s'il n'est pas assorti de moyens coercitifs décuplés pour être pleinement dissuasif. C'est le sens de ce vœu, que je porte avec Eric SCHAHL et les élus du groupe "Paris Liberté !".

Nous ne demandons pas des ajustements, nous réclamons un électrochoc avec, premièrement, la fin d'une forme d'angélisme. Nous exigeons une politique de tolérance zéro et une application sans faille de l'arrêté préfectoral.

Deuxièmement, l'occupation du terrain : des opérations coup de poing avec un déplacement massif et pérenne de notre police municipale chaque week-end. Notre Police nationale est bien en place.

Troisièmement, on frappe au portefeuille et à la mobilité : saisie et mise en fourrière immédiate et systématique des véhicules impliqués.

Quatrièmement, l'œil de la Ville : une intensification de la vidéoprotection pour traquer, identifier les plaques d'immatriculation et anticiper les rassemblements.

Cinquièmement, on coupe les vivres : sanctions administratives fermes contre les réseaux, des vendeurs à la sauvette aux commerces de nuit peu scrupuleux.

Enfin, un appel au Gouvernement : ce gaz au volant doit devenir une circonstance aggravante majeure, au même titre que l'alcool et les stupéfiants.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, ne laissons pas la vitrine de notre Capitale aux mains de quelques inconscients motorisés, reprenons le contrôle de nos avenues.

Je vous remercie.

(Mme Yasmina MERZI, adjointe, remplace M. Maxime DES GAYETS au fauteuil de la présidence).

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, merci pour cette interpellation sur ce vœu. Malheureusement, c'est une préoccupation que nous partageons, et pas uniquement sur les Champs-Élysées, puisque, pour le coup, l'intégralité de Paris est concernée. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'utilisation de cette substance, qui est extrêmement délétère, neurotoxique, par un certain nombre de nos jeunes, notamment dans les quartiers populaires de l'Est parisien, pas uniquement sur les Champs-Élysées - qui, par ailleurs, ne sont pas un quartier populaire, mais c'est un détail.

C'est effectivement un fléau du point de vue de la santé et des conséquences générales, particulièrement celles que vous évoquez sur la question de la délinquance routière. C'est un sujet qui nous préoccupe particulièrement. Nous avons eu l'occasion d'en échanger lors de la dernière rencontre entre le Maire et le Préfet de police, en partageant d'abord notre préoccupation et, au-delà, la nécessité d'agir, avec un certain nombre de mobilisations que nous allons intensifier, à la fois du côté de la Police nationale, j'imagine, mais je laisserai le représentant du Préfet de police répondre s'il le souhaite, et du côté de la police municipale.

Aujourd'hui, un projet de loi est en cours d'examen, la loi RIPOST, qui traite justement de ce sujet. S'il est adopté en l'état, il prévoit une évolution vers un cadre légal qui relève du délictuel à la fois pour les vendeurs, mais aussi pour les consommateurs. Pour autant, il ne nous semble pas suffisant, nous pensons qu'il faut aller plus loin : protéger la tranquillité des riverains, vous avez raison de l'évoquer, améliorer la prise en charge des personnes concernées, et apaiser l'espace public.

Par rapport au travail qui est en cours, par rapport à la considération que nous avons sur ce sujet, ce sera une demande de retrait de votre vœu. Sinon, un avis défavorable. Nous reviendrons évidemment vers vous sur ce sujet au moment où nous communiquerons de manière un peu plus globale sur les enjeux de sécurité et sur la question de la doctrine de la police municipale parisienne. Nous aurons l'occasion de revenir vers vous en transparence.

Par ailleurs, je me tiens à votre disposition pour échanger de façon plus précise par rapport aux adresses que vous avez en tête, si besoin en était.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, la Préfecture de police partage naturellement les préoccupations exprimées par le vœu concernant les troubles à l'ordre public, les comportements dangereux et les atteintes à la salubrité publique liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote, notamment dans les secteurs qui sont fortement fréquentés, comme l'avenue des Champs-Élysées. Il s'agit à la fois d'un enjeu grave de santé publique qui dévaste la santé de nos jeunes, mais aussi de sécurité routière et de sécurité liée à l'éradication du trafic, sans même parler des coûts de stockage et de destruction des saisies de ce que nous appréhendons.

Le cadre juridique a été renforcé par la loi du 1er juin 2021, codifié dans le Code de la santé publique, qui interdit notamment la vente ou l'offre de protoxyde d'azote aux mineurs, ainsi que sa commercialisation dans certains établissements. Ces infractions sont punies d'une amende délictuelle de 3.750 euros.

Le Préfet de police a aussi, depuis 2023, pris plusieurs arrêtés qui réglementent à Paris la vente, la détention et la consommation de protoxydes d'azote, et l'arrêté actuellement en vigueur limite la vente de ces produits aux seuls professionnels qui justifient de son usage dans le cadre de leur activité, et interdit l'abandon sur la voie publique de cartouches et de bonbonnes. Cet arrêté sera naturellement reconduit pour une nouvelle période trimestrielle à compter du 1er juin prochain.

Plusieurs évolutions législatives sont actuellement en discussion, vous l'avez indiqué, Madame la première adjointe, afin de renforcer les moyens d'action contre ce phénomène. Le Gouvernement a ainsi présenté le 25 mars dernier un nouveau projet de loi, dit RIPOST, qui est destiné à renforcer les réponses pénales et administratives face à cette forme de délinquance, et qui prévoit notamment de réglementer les conditions de la vente au détail du protoxyde d'azote et de faire de l'inhalation de ce produit hors de tout acte médical un délit passible d'un an d'emprisonnement et de 3.750 euros d'amende.

Ce projet de loi a été déposé au Sénat en procédure accélérée et doit être examiné en séance publique au mois de mai.

Les services de police conduisent régulièrement des opérations de contrôle afin de faire respecter cette réglementation, notamment sur les Champs-Élysées, où les rassemblements motorisés les nuits de week-end génèrent régulièrement certains troubles à l'ordre public, des comportements routiers dangereux et une consommation importante de protoxyde d'azote.

Depuis le 1er janvier 2026, nous avons ainsi mené 79 opérations de lutte contre les rassemblements motorisés et la consommation de protoxyde d'azote, qui ont été conduites à cette occasion. Elles ont permis le contrôle de 1.796 personnes et près de 1.000 véhicules, donnant lieu à 400 verbalisations, dont des dizaines d'amendes forfaitaires délictuelles et 103 verbalisations pour détention ou consommation de protoxyde d'azote.

Très important, cela a été évoqué, nous menons également une campagne de sensibilisation et de prévention sur les réseaux sociaux pour indiquer les risques du protoxyde d'azote, "les ballons, c'est non", c'est le titre de cette campagne. De nombreuses publications ont été rediffusées depuis le mois de janvier et reprises au niveau national. Sachez que c'est la Préfecture de police qui en est à l'origine.

Les services de police sont également confrontés à des difficultés concrètes de traitement et de destruction des cartouches et des bonbonnes saisies, sachez-le. Cela constitue des déchets sous pression qui nécessitent des conditions spécifiques de prise en charge et d'élimination, et le coût unitaire de la destruction d'une seule bonbonne est de l'ordre de 26 euros.

Ainsi, les services de la Préfecture de police resteront mobilisés afin de lutter contre les troubles à l'ordre public et les comportements dangereux liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour une explication de vote, la parole est à Mme Emmanuelle HOFFMAN.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, députée de Paris, j'étais intervenue dans le cadre de la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre les usages détournés de protoxyde d'azote, parce qu'il devenait urgent d'agir face à un phénomène prenant de l'ampleur dans la Capitale et évidemment dans toute la France. Le texte a été adopté au Sénat le 26 février 2026 et doit maintenant poursuivre sa navette parlementaire avec l'Assemblée nationale.

Jusqu'ici, les pouvoirs publics ne disposaient essentiellement que d'arrêtés du Préfet de police pour tenter d'encadrer ces pratiques, et je vous remercie vraiment de tout ce que vous faites et de tout ce que vous venez de dire. Néanmoins, cela ne suffisait plus face à la multiplication des consommations détournées, des nuisances et des comportements dangereux liés au protoxyde d'azote. Une réponse législative nationale était devenue nécessaire.

Vous l'avez rappelé, sur la dernière demande du vœu du groupe "Paris Liberté !", je tiens à préciser que le projet de loi RIPOST présenté par le Gouvernement le 25 mars 2026 en Conseil des Ministres prévoit bien de créer un délit d'inhalation de protoxyde d'azote hors cadre médical et de renforcer la répression de la conduite sous son emprise, à l'image de la conduite en état d'ivresse. Le projet de loi est en débat au Parlement.

Il faut le rappeler, ce sujet concerne bien l'ensemble de Paris. Dans de nombreux quartiers, les habitants voient s'accumuler des cartouches sur l'espace public et constatent des comportements à risque, notamment sur la route. Le projet RIPOST prévoit d'ailleurs de sanctionner la conduite sous protoxyde d'azote au vu des drames encore récents survenus.

Notre responsabilité est donc claire : renforcer la prévention, protéger les plus jeunes et garantir partout à Paris la sécurité et la tranquillité grâce à une mobilisation conjointe des pouvoirs publics. C'est la raison pour laquelle le groupe Paris apaisé votera ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Explication de vote, la parole est à Marie-Pierre MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Je vous remercie.

Le groupe écologiste votera contre ce vœu, je vais en expliquer la raison, qui est à la fois sur le fond, mais aussi sur la forme, sur le ton et sur les présupposés qu'il engage.

Madame LECUYER, je voudrais effectivement vous répondre.

Tout d'abord, nous trouvons qu'il est particulièrement malvenu de rédiger un vœu relatif au protoxyde d'azote sans dire ne serait-ce qu'un mot sur les enjeux de santé publique liés à ce phénomène.

La consommation de protoxyde d'azote est recherchée pour ses effets immédiats, provoquant euphorie et vertige, mais c'est aujourd'hui une problématique grave pour la santé de nos jeunes, puisque cela peut provoquer des troubles neurologiques graves, des troubles psychiatriques comme l'anxiété ou la dépression et des complications cardiovasculaires.

Je regrette donc que vous ayez uniquement choisi l'angle sécuritaire pour évoquer ce sujet, alors même que sa consommation explose en France : 14 % des 18-24 ans l'avaient déjà expérimenté en 2022.

Vous auriez pu parler de la nécessaire sensibilisation à faire auprès de nos jeunes. Vous auriez pu évoquer la question de l'encadrement de sa commercialisation. Vous auriez pu proposer des dispositifs afin d'éloigner les jeunes de la consommation du protoxyde d'azote. Au lieu de cela, vous avez choisi un discours réducteur qui sert votre argumentaire politique. La délinquance routière et les nuisances sur les Champs-Élysées viendraient d'un même type de publics, que vous stigmatisez, celui qui consomme du protoxyde d'azote et qui pratique des rodéos urbains. Sans les nommer, bien sûr, vous pointez du doigt les jeunes des quartiers populaires. Ce n'est ni juste scientifiquement ni acceptable moralement.

Sur quels faits vous basez-vous lorsque vous assimilez la délinquance routière sur les Champs-Élysées aux consommateurs de protoxyde d'azote ? Quels chiffres avez-vous à nous communiquer sur cette corrélation supposée dans ce secteur précis de Paris ? Ne pensez-vous pas que les nuisances sont un peu plus globales, viennent d'horizons un peu plus larges ? La délinquance routière à Paris est le fruit de comportements violents, souvent masculins et d'un sentiment d'impunité au volant. Elle vient de véhicules trop lourds, trop larges, inadaptés à nos villes. Elle vient aussi d'aménagements routiers inchangés depuis trop longtemps.

La violence routière n'a pas de classe sociale, elle est ancrée dans notre société depuis que la voiture régit les déplacements urbains. Vous le savez, le meilleur moyen d'apaiser nos rues, nos carrefours, nos avenues reste de poursuivre l'extension des secteurs piétons et de réduire la place de la voiture en ville. Nous avons là un levier efficace qui a déjà fait ses preuves pour rendre la ville aux piétons et aux mobilités actives.

Alors...

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Aidez-nous à transformer radicalement dans tous les arrondissements les comportements sur la route et les aménagements, aidez-nous à combattre à la racine l'addiction et l'usage récréatif du protoxyde d'azote chez les jeunes générations.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la sécurité dans les transports.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 38 relatif à la sécurité dans les transports.

Je donne la parole à M. Abdoulaye KANTÉ, pour le groupe Paris apaisé, s'il vous plaît.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, pour notre groupe, la sécurité dans les transports en commun constitue un enjeu majeur de la tranquillité publique, mais aussi une condition essentielle de la liberté d'aller et venir. Prendre le métro, le R.E.R. ou le bus ne doit jamais être une source d'angoisse pour les usagers.

Le réseau de transports parisien et francilien, parmi les plus fréquentés d'Europe, impose un niveau d'exigence élevé en matière de prévention, de présence humaine et de réactivité opérationnelle. Chaque jour, des millions de voyageurs empruntent ces lignes pour travailler, étudier, ou simplement vivre leur quotidien. Ils ont le droit à la sécurité.

Un récent décret permet plusieurs avancées concrètes, je pense à la confiscation temporaire des objets dangereux pour prévenir les incidents, à la possibilité de patrouiller aux abords immédiats des transports sur autorisation préfectorale, ou encore à l'interdiction d'accès aux transports pour les individus troublant gravement

l'ordre public. Ces mesures vont dans le bon sens, car elles traduisent enfin la volonté d'adapter notre réponse sécuritaire à la réalité du terrain.

Néanmoins, nous devons aussi regarder la réalité en face : les agressions, les violences, les vols, les harcèlements et les violences sexistes et sexuelles continuent de marquer le quotidien de nombreux usagers, notamment dans certaines stations et à certaines heures. Plusieurs agressions, notamment à l'arme blanche, sont survenues récemment dans le métro parisien et dans l'espace public, blessant plusieurs usagers, notamment des femmes. Nous leur apportons notre soutien total.

Ces faits graves rappellent une réalité simple : aucune présence humaine ne sera jamais remplacée par de simples dispositifs techniques. La sécurité repose d'abord sur une présence visible, dissuasive et coordonnée sur le terrain.

Je souhaite également saluer la réactivité et le professionnalisme de mes collègues policiers de la sûreté régionale des transports de la Préfecture de police de Paris, ainsi que l'engagement quotidien de l'ensemble des agents mobilisés dans nos transports.

La persistance des violences sexistes et sexuelles dans les transports en commun, allant du harcèlement aux agressions physiques, ne peut être tolérée. Elle conduit de nombreuses femmes à modifier leurs déplacements, à éviter certaines lignes ou certains horaires, notamment en soirée et la nuit. Ce renoncement à la liberté de circuler est inacceptable dans notre société.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Je vais aller très vite.

Face à cette situation, nous avons deux solutions.

D'abord, que la Ville de Paris expérimente sur des lignes pilotes identifiées, en lien étroit avec la Préfecture de police de Paris et "Ile-de-France Mobilités", le déploiement de policiers municipaux dans le métro parisien en soirée et d'agents de sécurité dans les stations les plus sensibles et dans les rames en journée.

Pour finir...

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Je finis. Une phrase et je termine.

Ensuite, que la Ville de Paris propose à "Ile-de-France Mobilités" de renforcer significativement la communication relative au dispositif des arrêts à la demande des bus de nuit par des campagnes d'information visibles, accessibles et régulières à destination des usagers et des usagères.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour votre vœu, dont je comprends tout à fait le sens, dans l'objectif d'avoir un continuum de sécurité que l'on serait en mesure d'assurer dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Pour autant, je vous rappelle que, dans les prérogatives de la police municipale parisienne, nous n'avons pas la capacité d'intervenir dans le métro. Nous avons la possibilité d'intervenir en lien avec les services de police dédiés côté R.A.T.P. dans les tramways et dans les bus.

Pour autant, le Maire de Paris a échangé avec la présidente de Région, Valérie PÉCRESSE, sur ce continuum de sécurité entre le métro, le bus, le tramway, l'espace public et le R.E.R., je suis donc plutôt favorable à ce que nous y travaillions, mais dans le respect de nos prérogatives et de façon co-construite.

C'est donc une demande de retrait ou un avis défavorable sur votre vœu.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, très rapidement, je souhaite indiquer que le Préfet de police dispose d'une organisation dédiée à la sécurité des transports, la sous-direction de la police régionale des transports, qui regroupe 1.300 policiers, dont la fonction est de coordonner la prévention de la délinquance et la lutte contre celle-ci dans les réseaux de transports. Elle bénéficie également du soutien de plusieurs forces : gendarmerie mobile, compagnies républicaines de sécurité et forces militaires de l'opération Sentinelle, tout en coordonnant les travaux des agents de sûreté privés de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. en entretenant un dialogue constant avec "I.D.F.M." et les autres équipes de transporteurs.

Depuis janvier 2022, nous avons mis en place le centre de coordination opérationnelle de sécurité, le C.C.O.S., qui réunit dans un même lieu policiers, gendarmes et les autres opérateurs privés.

Par ailleurs, la S.D.P.R.T. a développé une expertise en exploitation des différents systèmes de vidéoprotection mis à sa disposition et bénéficie de l'accès au P.V.P.P. ainsi qu'aux systèmes déployés par la S.N.C.F. et la R.A.T.P., cette capacité constituant un appui déterminant sur le plan opérationnel ou celui des enquêtes, pour faciliter les interventions.

Cette mobilisation produit des résultats concrets. Ainsi, au 1er trimestre 2026, la délinquance dans les transports franciliens est en baisse de 8,1 % par rapport à la même période en 2025, soit près de 1.700 faits constatés en moins.

Il va de soi, pour répondre au vœu, qu'une coopération renforcée avec la police municipale de Paris serait un point positif pour améliorer la sécurité des transports à l'échelle parisienne, dans le continuum de sécurité, et la Préfecture de police serait favorable à travailler à cette hypothèse par la suite.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour une explication de vote, Mme Céline VERZELETTI, pour le groupe Nouveau Paris Populaire, pour deux minutes.

Mme Céline VERZELETTI. - *(Inaudible)* ... de transports publics en Ile-de-France, vous qui trouvez que le privé fait tellement mieux que le public, dans quelque secteur que ce soit d'ailleurs, est finalement assez amusant. Il est tout aussi savoureux que vous demandiez à la Ville de Paris d'assurer une mission qui est déjà prise en charge par tout un tas d'opérateurs privés. Car, outre les missions régaliennes, qui restent évidemment publiques, comme le pouvoir de contrôle ou encore d'interpellation, les agents privés assurent déjà une présence et une assistance aux usagers.

En effet, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, dont je rappelle que vous êtes de fervents supporteurs, ces opérateurs privés peuvent déjà employer des agents de sécurité privés pour mettre en œuvre ce que vous proposez.

Alors, sans doute faudrait-il commencer par mettre un peu d'ordre dans tout ce magma d'opérateurs, définir plus précisément le nombre d'intervenants en matière de sécurité dans les transports publics, ainsi que leur rôle.

En attendant, nous voterons contre votre proposition.

Merci.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38 déposée par le groupe Paris apaisé, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'avenir du marché des puces de la Porte de Montreuil.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 39 relatif à l'avenir du marché des puces de la porte de Montreuil.

Je donne la parole, pour deux minutes, à M. Emile MEUNIER, du groupe Nouveau Paris Populaire.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce vœu, j'aimerais associer également en particulier ma collègue Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Jérôme GLEIZES et les élus du Nouveau Paris Populaire du 20e arrondissement.

Je dois dire que je ne comprends pas comment un dossier qui était bien parti, sur de bons rails, a pu déraiper à ce point. Rappelez-vous, à la porte de Montreuil, Nexity voulait faire un immeuble immonde et détruire le marché aux puces. Après une lutte acharnée pied à pied des associations environnementales, des riverains, des puciers et des écologistes, nous avons réussi à faire tomber cet immeuble. L'alternative qui a été proposée était de rénover ce marché aux puces, en association étroite avec les premiers concernés, c'est-à-dire les puciers, des commerçants, plus de 300.

Les travaux ont commencé et les puciers ont commencé à nous saisir parce que, tout d'un coup, les choses se passaient derrière leur dos : on changeait les places, on leur demandait d'aller dans des places à l'autre bout du marché qui, tout à coup, leur faisaient perdre du chiffre d'affaires. Ils sont même devant les tribunaux.

Je ne sais pas si c'est faux ou pas, Madame Anouch TORANIAN, mais les puciers le contestent en tout cas.

Il y a une solution simple : vous avez l'ancien site de la station-service, où il n'y a plus rien...

Non, au début ! Depuis, ils le demandent. Ce n'est pas vrai, Nicolas.

Ou alors, il y a le paddle. Excusez-moi, mais entre penser à des puciers ou penser à des joueurs de paddle, je préfère penser aux puciers qui sont là depuis 150 ans.

Il y a donc des moyens de les mettre. Pourquoi s'acharne-t-on à vouloir les mettre là où ils ne peuvent pas aller, c'est-à-dire au fond du marché, où ils perdent du chiffre d'affaires ? Ce seraient des commerçants, n'importe quelle rue commerçante, ils n'auraient jamais été traités ainsi. Permettez-moi de vous dire que j'ai l'impression qu'il y a une forme de léger mépris de classe parce qu'il s'agit de puciers.

Je vous demande donc d'exiger du concessionnaire qu'il respecte ses obligations, et de trouver une solution avec les puciers pour les mettre soit au site de la station-service, soit au site du paddle, le temps des travaux, qui vont vite, en plus : dans trois, quatre ou cinq mois, ce sera réglé.

Franchement, c'est une situation facile à régler, il faut juste écouter les puciers.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Anouch TORANIAN, pour deux minutes.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur MEUNIER, de votre vœu, puisque cela nous permet de revenir sur la transformation de l'espace public dont nous avons beaucoup parlé lors de la communication. Cela ne pouvait pas mieux tomber, puisque cela nous donne l'opportunité de désarmer, d'une part, ceux qui nous accusent de ne pas être dans le réel, et, d'autre part, de rappeler à chacun notre ambition, j'y reviendrai.

Le projet de la porte de Montreuil est celui qui traduira dans ce mandat notre volonté de transformer le boulevard périphérique et les portes, qui sont intimement liés. Certes, comme Lamia EL AARAJE le disait ce matin, le secteur de la porte de Gentilly au Sud-Est est identifié comme prioritaire, car à niveau et plus étroit, mais nous ne renonçons pas pour autant à investir les sites complexes.

Le projet de la porte de Montreuil est attendu de toutes parts, le maire de Montreuil nous l'a d'ailleurs rappelé à tous dans son article et dans les publications sur le site internet de la Ville au mois d'avril dernier. Des milliers d'habitants et de familles attendent ce projet de transformation de la porte de Montreuil, une population précaire et vulnérable, une majorité silencieuse qui soutient ce projet. Les citoyens sont aujourd'hui difficilement audibles et ne disposent pas de moyens comme vous pouvez les mettre en œuvre. Toutefois, quand on connaît le quartier, quand on le pratique, quand on les écoute, il n'y a pas de doute : le projet est très attendu. C'est un projet qui est initié depuis 20 ans, qui a été contredit, remis à plat, à nouveau alimenté. Une première esquisse a été élaborée, discutée, puis abandonnée, une seconde amendée, concertée, partagée.

Le marché aux puces est un équipement dont les acteurs ont été accompagnés au plus proche des besoins qui étaient exprimés. Le travail a été fait en étroite collaboration entre la Ville, le délégataire en charge de la D.S.P. et les puciers, il est en place depuis des années. On a eu de nombreuses réunions avec les élus en janvier 2025, des séances de travail avec les représentants en janvier et en février derniers, puis des séances d'attribution avec le délégataire tous les lundis pendant des mois.

La D.S.P. 2025-2031 garantit l'installation de 330 commerçants. Je vous le rappelle, c'est un engagement pris par le précédent Exécutif. Tous les commerçants ont donc un emplacement aujourd'hui, peu importe la configuration du marché.

En effet, une poignée de réfractaires venaient régulièrement se plaindre et porter une parole qui ne représentait à vrai dire qu'eux-mêmes, mais vous connaissez tous ces éléments aussi bien que moi, Monsieur MEUNIER, puisque vous étiez encore là au moment des échanges et des décisions.

Depuis mi-2023, tous les projets de délibération ont été votés favorablement par votre groupe et, je vous cite, Monsieur MEUNIER, en avril 2025, "les écologistes sont très contents de la manière dont les choses évoluent, et nous venions de très loin", avant de saluer la délibération de la DAE que vous mentionnez dans votre vœu. En décembre 2025, lors du vote des C.R.A.C.L., "on a bien bossé" selon vous, Monsieur MEUNIER, en référence au projet de la porte de Montreuil dans la liste des projets. Je pourrais également rappeler votre très étroite participation aux très nombreux comités de pilotage, mais je vais en rester là, je crois que vous avez compris où je veux en venir.

Vous avez participé aux étapes de construction du projet, et ce vœu, qui va à l'encontre de toutes les positions que vous avez pu prendre dans cette même salle du Conseil, ne témoigne que d'une chose : un opportunisme qui ne sert pas les intérêts des Parisiennes et des Parisiens.

A l'heure où je vous parle, les travaux ont démarré depuis plus d'un mois et se passent pour le mieux. Le dialogue est permanent et quotidien entre les usagers, la mairie d'arrondissement, la SEMAPA, les entreprises...

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Les commerçants des puces et visiteurs ont trouvé leur place, les piétons et cyclistes adaptent leur itinéraire, et les questions trouvent leur solution dans un climat qui est dynamique et productif.

Votre vœu témoigne d'une seule chose : vous êtes seuls, et cela aussi, vous le savez. La justice vous a désavoués, les puciers vous ont quittés, et les Parisiens ne vous ont pas choisis, c'est donc terminé.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

D'abord, je veux vous dire, Monsieur MEUNIER, que les riverains que vous citez n'aspirent qu'à une chose : voir les travaux aboutir.

Je reviendrai sur la DAE 52, que vous avez votée à l'époque, qui comportait des éléments très clairs : accompagner les commerçants, notamment lors de cette période de travaux, qui condamne effectivement provisoirement une petite zone des puces, et assurer une bonne visibilité du marché pendant les travaux. C'est exactement ce que fait le délégataire aujourd'hui.

Si le travail a commencé avec les puciers depuis 2019, je voudrais quand même rappeler quelques étapes du dialogue, puisque vous parlez du manque de dialogue.

En juillet 2023, nous lançons la refonte du marché avec les puciers.

En septembre 2024, après l'arrivée de ma collègue Mme EL AARAJE sur la délégation à l'urbanisme de la Ville de Paris, nous présentons aux commerçants le nouveau projet. Contrairement à ce que votre 11e considérant explique sur la soi-disant suspension de concertation, il n'y en a pas eu. Nous avons toujours travaillé avec les puciers sur le projet à terme et sur la phase transitoire.

En janvier 2025, nous nous retrouvons à nouveau avec l'heureuse annonce que la durée des travaux sur l'espace Micocouliers a été réduite à 17 mois.

Depuis, les réunions se succèdent, le 8 janvier, le 19 janvier, le 16 février.

Le 16 février, un appel au boycott d'une partie du syndicat des puces use de fausses informations et commence à diffuser un message simple : "Notre objectif est simple et assumé : faire annuler les travaux, comme en 2024, et gagner à nouveau". Je pense que les habitants, les voisins, s'en souviendront.

A partir de là, nous avons acté une réunion tous les lundis. Elles se sont tenues et, durant toutes ces semaines, nous avons travaillé à ce que les puciers puissent se réinstaller. Seule une minorité a refusé jusqu'au dernier moment, à travers des vidéos mensongères, en mobilisant tous les moyens possibles, de jouer le jeu de ce déménagement provisoire. Ils ont été au tribunal, et ont été défaits par ce tribunal le 24 avril de leur demande pour faire suspendre le chantier.

Alors, nous allons continuer. Nous ne reviendrons pas sur le plan tel qu'il existe aujourd'hui, ce serait un manquement profond au respect des engagements que nous avons vis-à-vis de la majorité de puciers qui ont choisi de jouer le jeu et de participer à toutes nos réunions, mais aussi aux habitants, comme je le disais, qui aspirent désespérément à ce que ce projet aboutisse.

Nous n'ouvrons pas d'autres espaces au marché aux puces. Je précise que le trottoir appelé C.P.A.M., du côté de la Sécurité sociale côté Bagnole, a été dédié aux ferrailleurs, que nous avons accueillis après l'incendie de leur espace. Ils sont donc regroupés à cet endroit pour permettre l'unicité de leur marché. Le reste du marché peut être contenu sans laisser personne sur le carreau sur la plateforme restante. Nous allons continuer à travailler avec les 280 puciers qui souhaitent travailler et que tout cela avance.

Dans les faits, et je m'arrêterai là, les installations du samedi matin se passent bien depuis le barriérage du 14 avril. Le délégataire est attentif et suffisamment flexible quand il le faut. Le marché tourne sans difficulté et a bien profité des beaux jours début mai, et je m'en réjouis, car nous tenons à ce marché.

Merci.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix la proposition de vœu référencée n° 39 du groupe Nouveau Paris populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Je crois qu'il y avait une demande de scrutin public. Vous la maintenez ?

Allez, on essaie d'être un peu indulgents, s'il vous plaît.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le vote est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 85

Abstentions : 13

NPPV : 2

Pour : 9

Contre : 61

(Voir détail des votes annexe n° 11).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous allons passer à la 4e Commission.

Je donne la parole à Mme Ophélie MADINIER, présidente de la 4e Commission, pour cinq minutes. Je vous remercie.

Mme Ophélie MADINIER. - Je vous remercie.

Madame la Maire, chers collègues, je tiens d'abord à saluer la qualité des débats et l'implication des membres de la 4e Commission lors de cette première séance. Leurs interventions, majoritairement convergentes, ont révélé l'ambition sociale forte de la Ville de Paris.

En matière d'hébergement, qui est l'une des grandes priorités de ce mandat, les membres de la Commission ont présenté des vœux permettant de faciliter la mise en œuvre des engagements que nous avons pris, à travers notamment un vœu visant à mobiliser l'ancien hôpital du Val-de-Grâce dans le 5e arrondissement, propriété de l'Etat, comme centre d'hébergement, contribuant ainsi à accroître les places disponibles pour les personnes sans abri.

Nous avons également discuté d'un vœu tendant à rappeler à l'Etat ses obligations en matière d'hébergement d'urgence, domaine dans lequel sa carence, qui s'illustre par l'augmentation continue du nombre de personnes sans abri, a maintes fois été constatée par la justice.

En matière de santé environnementale, nos débats ont porté tout particulièrement sur le scandale de la pollution de nos sols, et donc de notre alimentation, au cadmium. La population française est exposée à ce métal lourd, toxique, à des taux extrêmement élevés en raison de l'usage d'intrants chimiques dans l'agriculture intensive. Plusieurs vœux portent sur la manière de protéger la santé des Parisiens et des Parisiennes de ce métal cancérigène et mutagène.

Nous avons également abordé le sujet de la qualité de l'air à travers un projet de délibération portant sur la subvention de la Ville de Paris à Airparif pour 2026, ainsi qu'à travers un vœu du groupe Communiste interpellant l'Etat sur la suppression des zones à faibles émissions, soulignant les risques que cet abandon fait peser sur la santé de l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes, et notamment des Parisiennes et des Parisiens.

En matière de santé mentale, nous sommes revenus sur le mois de la santé mentale, sur les événements et dispositifs soutenus par la Ville de Paris, ainsi que sur le rôle essentiel de sensibilisation et d'accès à l'information pour que les personnes puissent accéder à leurs droits et aux soins.

En matière de lutte contre les discriminations, les travaux ont porté sur le mois des fiertés, sur les initiatives passées et à venir de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement pour donner de la visibilité à la célébration des amours et des identités queers, à la lutte contre les LGBT-phobies, et à la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie du 17 mai dernier.

Enfin, en matière d'offre de soins à Paris, les discussions de la commission ont porté sur le soutien que nous souhaitons apporter aux établissements de la "Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon" et à ses salariés. L'ensemble des groupes politiques ont formé le vœu que la Ville fasse tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la pérennisation de l'ensemble des établissements médicosociaux de la "Fondation" et pour assurer leur reprise par le

secteur public ou le privé non lucratif. Les vœux relatifs à la "F.O.C.S.S." seront d'ailleurs finalement examinés en 6e Commission.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dans l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la responsabilité de l'État en matière d'hébergement d'urgence et à l'ouverture de places pérennes et adaptées.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Je vous propose d'examiner conjointement les vœux référencés n^{os} 40 et 42.

Je donne la parole à M. Irénée FRÉROT, pour deux minutes.

M. Irénée FRÉROT. - Merci, Madame la Présidente de séance.

Mes chers collègues, avec ce vœu, nous souhaitons donner une impulsion politique afin d'obtenir l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence avant l'hiver dans cet ancien hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce dans le 5e arrondissement, qui est largement inoccupé depuis dix ans. Cela s'inscrit bien sûr dans la continuité du débat que nous avons eu il y a un mois sur la nécessité d'ouvrir de nouvelles places d'hébergement d'urgence à Paris, qui est affichée comme une grande priorité de ce début de mandat.

Vous le savez, les services de l'Etat sont saturés, et la Ville en fait déjà énormément pour mettre son foncier à disposition. Le dernier chiffre date du 30 avril dernier : 1.700 personnes étaient mises à l'abri par la Ville, dont 600 en gymnase. Cette réquisition des gymnases, personne ne s'en satisfait, d'autant moins quand d'autres lieux sont inoccupés et ont le potentiel d'accueillir les personnes sans abri dans des conditions bien meilleures. C'est le cas de cet ancien hôpital du Val-de-Grâce, fermé depuis dix ans, je le répète.

Je veux saluer ici la constance avec laquelle les élus remettent ce sujet sur la table depuis des années. Je pense en particulier aux élus du groupe Communiste, à Marine ROSSET, avec qui nous portons ce sujet dans le 5e arrondissement, c'était l'un de nos engagements de campagne.

Le Val-de-Grâce, rapidement, ce sont 55.000 mètres carrés de surface plancher, en attente d'un hypothétique projet de reconversion, pour lequel aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée. Alors, mes chers collègues, l'hiver est dans six mois, et il est quasiment certain que cet ancien hôpital sera encore vide. Il est organisé en plusieurs ailes et, en tant qu'ancien hôpital, il est tout à fait adapté à un accueil à taille humaine, adapté à l'hébergement. Nous souhaitons donc que la Ville obtienne de l'Etat d'y ouvrir un centre d'hébergement d'urgence. C'est le premier attendu de notre vœu.

Très rapidement, comme nous sommes particulièrement attachés chez les écologistes aux décisions prises au plus près du terrain, nous invitons également les maires d'arrondissement à faire remonter aux services de la Ville les lieux propices à l'hébergement d'urgence.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur FRÉROT.

Je donne la parole à Gwenaëlle AUSTIN, pour deux minutes.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Brutale, indigne, inhumaine. Madame la Maire, mes chers collègues, ces trois mots résument la décision de l'Etat de fermer le centre d'hébergement du GL Event Center dans le 19e arrondissement. Initialement ouvert pour accueillir des réfugiés ukrainiens, ce site héberge depuis 2024 des personnes à la rue, principalement des familles. Aujourd'hui, plus de 400 places vont disparaître.

Cette décision est d'autant plus insupportable que la dernière de la Nuit de la Solidarité a recensé plus de 3.850 personnes sans abri à Paris, et il ne se passe pas une semaine sans qu'une association, un collectif de parents d'élèves ou d'enseignants se mobilise pour mettre à l'abri, une famille ici, 200 femmes et enfants là, afin d'éviter que des personnes ne passent la nuit dehors.

Que fait l'Etat face à cette situation d'urgence sociale ? Il ferme des places, il disperse les personnes façon puzzle, sans tenir compte de leur santé, de leur accompagnement social, de la scolarité des enfants ni des liens qu'elles ont construits. Cette méthode, à notre avis, est absolument vouée à l'échec. Beaucoup refuseront ces orientations inadaptées et retourneront à la rue. On a d'ailleurs le cas dans les jours qui viennent de passer et aujourd'hui même de personnes qui sont en train de quitter le GL Event parce que les orientations ne sont absolument pas satisfaisantes.

Il faut donc le dire clairement, la politique de l'Etat en matière d'hébergement est défailante, elle repose sur de la gestion de la pénurie, sur des dispositifs temporaires et sur des décisions administratives totalement déconnectées de la réalité. Au lieu de garantir un droit fondamental, l'Etat organise l'instabilité, l'errance et l'abandon.

Pendant ce temps, la Ville de Paris agit, avec près de 1.800 places mobilisées, avec des solutions certes parfois imparfaites, telles que des gymnases, des mises à l'abri temporaires, mais qui permettent au moins de mettre un toit sur la tête de centaines de personnes, et de préserver un peu la dignité.

Mais, que l'on soit clair, la Ville n'a pas réellement vocation à se substituer à un Etat défailant. Nous demandons donc solennellement à l'Etat de renoncer à cette fermeture, même si cela paraît malheureusement mal parti, d'assumer surtout ses obligations légales et d'ouvrir des places d'hébergement pérennes, dignes, adaptées aux besoins de chacune et de chacun.

S'il le faut, l'Etat doit avoir le courage de réquisitionner les bâtiments vacants pour répondre à l'urgence sociale. Je remercie donc nos collègues...

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous demande de conclure, s'il vous plaît.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Je finis.

C'est le sens de notre demande réitérée depuis plusieurs années concernant le site du Val-de-Grâce. Plutôt que de laisser des milliers de mètres carrés inoccupés, mettons-le au service de celles et ceux qui n'ont plus de toit.

Face au sans-abrisme, aucun bâtiment vide ne devrait rester inutilisé. Quand des milliers de personnes dorment dehors, fermer 400 places n'est pas une politique, c'est un choix politique, un choix de l'abandon, et nous refusons clairement ce choix.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Adj. AHOUDIAN.

M. Adj. AHOUDIAN, adjoint. - Madame la Maire, merci beaucoup.

Monsieur FRÉROT et Madame AUSTIN, chers collègues, comme vous le savez, M. le Maire en a fait une priorité de la mandature et, il l'a exprimé à de nombreuses reprises, notamment lors du Conseil de Paris exceptionnel du 14 avril dernier, nous n'acceptons pas qu'un enfant dorme à la rue à Paris. Pour cela, notre objectif de mandature d'ouvrir 4.000 places d'hébergement se doit d'être inter-institutionnel, transpartisan et territorial.

Inter-institutionnel par l'engagement de tous les acteurs susceptibles de posséder des lieux vacants, inoccupés ou en voie de l'être. Inter-institutionnel également par l'engagement de l'Etat, primordial, puisque l'hébergement d'urgence relève de sa compétence.

Transpartisan et territorial, car, face à cette situation, la Ville a, comme vous le rappelez dans vos vœux, fait le choix d'aller au-delà de son champ de compétences en finançant sur son budget de dispositifs de mise à l'abri 13 sites temporaires et 6 gymnases, qui accueillent à ce jour 1.995 personnes, parmi lesquelles 1.443 personnes en famille et 552 jeunes.

Ces dispositifs sont une réponse urgente à une crise qui rend nécessaire ce dépassement de fonction mais, à terme, il est indispensable que l'Etat recouvre sa pleine compétence en proposant des places à Paris et en Ile-de-France à la hauteur de la situation.

Nous le disons ici, Paris se mobilise et continuera de le faire à l'échelle de tout le territoire parisien, afin de répartir le maillage des lieux de mise à l'abri le plus équitablement possible, dans tous les arrondissements.

Monsieur FRÉROT et Madame AUSTIN, merci donc pour ces vœux, qui permettent de redire l'urgence dans laquelle nous sommes. Pour cela, nous émettons un avis favorable au vœu n° 40 dans sa version initiale, et au vœu n° 42 dans sa version amendée.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Pour une explication de vote, la parole est à M. Roland TIMSIT, pour le groupe Nouveau Paris populaire, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Roland TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, nous partageons le constat : la responsabilité de l'Etat est criante et scandaleuse. Nous étions ces jours derniers avec d'autres élus, Gwenaëlle AUSTIN l'a rappelé, au centre GL Event Center, et sa fermeture est une honte. Notre mobilisation a permis un répit de quelques jours pour des réfugiés, mais cela ne suffit pas.

La majorité a annoncé la création de 4.000 places supplémentaires de la Ville sur la mandature. Vous avez aussi affirmé en négociant d'autres avec l'Etat. Se pose donc la question de comment obtenir cela, et c'est là que nous avons un désaccord de fond avec la majorité.

Notre collègue Fatoumata KONÉ a indiqué au conseil d'arrondissement du 12 mai du 19e "tendre la main au Gouvernement pour obtenir des places". C'est une grave erreur. En effet, comment espérer obtenir de nouvelles places avec un Gouvernement qui a supprimé 35 milliards dans les dépenses publiques et de santé, et qui en

enlèvera encore, tout cela pour augmenter son budget militaire ? Tendre la main dans ces conditions, c'est donc se faire taper sur les doigts.

Nous pensons au contraire qu'il faut engager un bras de fer avec l'Etat, dénoncer publiquement ces comportements, mobiliser la population. De plus, s'il ne respecte pas la loi en matière d'hébergement et que la Ville se substitue à lui, pourquoi ne pas l'attaquer en justice comme l'ont fait certaines villes ?

En février 2024, Grenoble s'est alliée avec quatre autres grandes villes, Lyon, Strasbourg, Rennes, Bordeaux, pour lancer un recours indemnitaire collectif contre l'Etat. Ainsi, la Ville de Grenoble a obtenu une victoire historique devant le tribunal administratif. Le tribunal administratif de Grenoble a rendu sa décision et a officiellement condamné l'Etat à indemniser le centre communal d'action sociale de Grenoble. L'Etat a été condamné à verser plus de 76.000 euros au C.C.A.S. de Grenoble. Cette somme correspond aux frais engagés par la Ville pour héberger une famille.

Comme l'a souligné le maire de Grenoble, Eric PIOLLE, ce jugement est une première en France. C'est la première fois qu'une municipalité fait reconnaître juridiquement la responsabilité financière de l'Etat pour avoir dû pallier ses carences territoriales. Cette décision crée un précédent juridique. Qu'attendez-vous pour attaquer l'Etat ? Pourquoi ne le faites-vous pas ?

Merci.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 41).

Nous passons maintenant au vœu n° 42 du groupe Communiste de Paris, avec la proposition d'amendement d'Adji AHOUDIAN. Si elle est acceptée, l'avis sera favorable pour l'Exécutif.

Elle est acceptée.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 42).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au renforcement des droits des mineurs non accompagnés.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 41 relatif au renforcement des droits des mineurs non accompagnés.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, j'étais ravi d'entendre lors du précédent Conseil, le premier du mandat, absolument tous les groupes célébrer l'engagement pour les enfants, avec cet objectif de ne plus avoir un seul enfant à la rue à la fin de cette année et cet hiver. Les droits des enfants semblent tenir à cœur de tous les élus de ce nouveau mandat, et je m'en félicite.

Je rappelle l'article 3-1 de la Convention internationale des droits de l'enfant : "Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale". Ce droit est un droit à faire appel du principe de l'évaluation de minorité avec effet suspensif, et donc que tous les enfants en procédure de recours de minorité doivent être traités comme des enfants pendant le temps de recours. C'est là aussi l'un des objectifs. D'ailleurs, une loi a été proposée en décembre dernier par l'actuelle Maire de Paris à l'Assemblée nationale sur la présomption de minorité.

Il nous semble essentiel de nous engager maintenant dans cette direction avec l'Etat. Certains diront que, si on tend la main à l'Etat, on se met en difficulté. En tout cas, la question est celle d'aller vers la présomption de minorité dans tous les cas, et de se donner les moyens.

Cela commence par accompagner les mineurs actuellement en recours dans les rues de Paris, c'est pourquoi nous avons déposé un vœu pour leur laisser le droit de circuler, parce qu'on sait très bien que c'est aussi comme cela que commencent les pires trajectoires : quand on a peur de circuler, que l'on a peur des contrôles et que l'on paie des amendes. Donc, le Navigo, l'accès à la scolarité, et travailler sur le long terme pour un accueil spécifique.

Enfin, pour que des personnes en recours de minorité soient traitées comme des mineures, elles ont évidemment besoin que les lieux d'hébergement soient de qualité, et c'est là le sens du vœu que nous proposons, que des enfants puissent être traités comme des enfants, mis à l'abri comme des enfants, et que la Ville fasse son devoir vis-à-vis des enfants et respecte les droits des enfants.

Merci.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Adjï AHOUÏAN, pour deux minutes.

M. Adjï AHOUÏAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur Nour DURAND-RAUCHER, Mesdames et Messieurs, cette année, grâce à l'action de la Ville de Paris, ce sont environ 50 jeunes qui ont été rencontrés en rue, contre 450 en septembre 2025. Cette baisse historique est également notable quant à la baisse des présentations à l'accueil pour mineurs non accompagnés, -51 % entre 2024 et 2025.

Néanmoins, la persistance des campements et des signalements concernant ce public nous pousse à aller plus loin dans leur prise en charge. Je le répète, notre objectif est clair : zéro enfant à la rue à l'hiver prochain.

Notre effort est déjà sans précédent, et se traduit d'abord par une collaboration étroite avec la cellule d'évaluation et d'orientation des jeunes en recours pour leur éviter un passage en rue. Depuis 2019, la Ville a créé plus de 700 places dédiées, réparties dans 3 dispositifs d'accueil temporaires et 21 dispositifs pérennes. Bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'Etat, Paris réitère son engagement. Aujourd'hui, 552 jeunes en recours sont mis à l'abri par la Ville. Nous protégeons tous particulièrement les jeunes filles : je peux l'affirmer, l'objectif zéro jeune fille à la rue est quasiment déjà atteint.

Au-delà de l'hébergement, nous finançons cinq accueils de jours, comme la halte Diderot, où les jeunes trouvent répit et permanence médicale. Ces lieux sont indispensables et nous travaillerons à l'ouverture de nouveaux sites.

Nous œuvrons à l'extension du financement de la carte "Imagine R" à l'ensemble des jeunes en recours.

Enfin, l'accompagnement de la Ville est global. Grâce à un travail quotidien avec le Rectorat et les opérateurs des sites, nous agissons pour assurer la scolarisation des jeunes en recours. Nous soutenons également la régularisation du séjour via le soutien à des associations comme les "Apprentis d'Auteuil" et l'association "Droits d'urgence".

Conformément à notre engagement lors du dernier Conseil de Paris, nous avons engagé des discussions avec l'Etat pour la mise en œuvre effective du principe de présomption de minorité.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, nous voterons favorablement votre vœu, sous réserve d'acceptation des amendements qui ont été proposés.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Deux explications de vote : Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour le groupe Nouveau Paris Populaire, pour deux minutes, puis Gwenaëlle AUSTIN, pour le groupe Communiste, deux minutes.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, cher Nour, je m'adresse particulièrement à vous. Vous êtes à côté de moi et j'ai été ravie d'entendre ce vœu, j'avais l'impression que vous répétiez ce que nous avons dit au dernier Conseil de Paris.

En effet, nous avons proposé ce vœu concernant les mineurs isolés, particulièrement sur la présomption d'innocence de ces enfants, leur scolarisation inconditionnelle et l'obligation par la Ville de Paris de leur assurer une prise en charge et un logement. A la différence du vœu proposé aujourd'hui par le groupe Ecologiste et Social, nous avons juste parlé de tests osseux, mais sans dire que cela a été demandé par la Ville de Paris, comme vous aviez tenté de nous le faire croire. J'ai bien relu notre vœu, j'ai bien regardé mon intervention de ce jour, en aucun cas la Ville de Paris n'était incriminée sur ce sujet en particulier. Cela vous a malheureusement donné un prétexte pour ne pas voter notre vœu ce jour-là. C'est bien dommage, dans l'intérêt de ce que nous défendons, au-delà des clivages politiques.

Contrairement à vous, nous allons voter pour votre vœu. Oui, nous allons voter dans l'intérêt de ces enfants, pour leur protection, pour leurs droits et pour leur dignité. Cela, malgré quelques réserves, par exemple sur la distinction entre mineurs en recours et jeunes majeurs. Oui, que fait-on des jeunes majeurs de 18 ans et 1 jour ? Ils ont tout autant besoin de protection au vu des traumatismes subis.

Nous n'avons que trop tardé, il est plus que temps d'adopter ce vœu et de passer des paroles aux actes et surtout, concrètement, d'enfin changer la vie de ces enfants livrés à eux-mêmes depuis trop longtemps. Ils étaient hier soir encore devant l'Hôtel de Ville, certains campent au pont Marie, ils suppliaient d'avoir un logement. Ils ont été reçus par l'Exécutif, qui leur a dit : "Oh, mince ! Vous auriez dû nous téléphoner". Ce n'est pas un rendez-vous chez le coiffeur, on ne téléphone pas pour dire : "Au secours, on est à la rue". Ils auraient dû téléphoner. Non, on aurait dû les mettre à l'abri dès hier soir ! Ces enfants ont besoin d'un toit et un toit, c'est un droit !

Mais nous voterons ce vœu.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - La parole est à Gwenaëlle AUSTIN, pour deux minutes.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Madame la Maire, chers collègues, bien évidemment, nous voterons également ce vœu présenté par nos collègues écologistes, qui rappelle une réalité insupportable : à Paris, près de 500 jeunes se déclarant mineurs non accompagnés vivent aujourd'hui à la rue.

Ces jeunes ne sont pas d'abord des étrangers, ce sont avant tout des enfants, des enfants marqués par l'exil, les violences et les ruptures, que notre République doit protéger. Le Défenseur des droits l'a rappelé avec force, tout comme la Commission nationale consultative des droits de l'homme, dans son avis de juin 2025 : la présomption de minorité doit s'appliquer tant qu'aucune décision judiciaire définitive n'a été rendue. En d'autres termes, lorsqu'un jeune conteste une décision de non-reconnaissance de sa minorité, il doit continuer à être protégé et bénéficier d'un accueil provisoire d'urgence, jusqu'à ce que le juge statue.

Cette exigence n'est pas théorique, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a condamné la France à plusieurs reprises, et tout récemment pour la troisième fois en janvier 2026, précisément parce que des mineurs sont laissés à la rue pendant leur recours. Cette nouvelle condamnation constitue un rappel sévère : notre Ville ne respecte pas pleinement ses engagements internationaux lorsqu'elle abandonne ces enfants à l'errance.

Cette analyse rejoint d'ailleurs les avancées législatives, et notre collègue Nour l'a bien précisé, qui ont récemment été portées au Parlement par Emmanuel GRÉGOIRE, avec la proposition de loi visant à protéger les mineurs isolés. Alors, allons jusqu'au bout, il faut absolument que cette loi soit votée, et par tout le monde.

Je souhaitais aussi revenir sur le droit à l'école, qui doit également être garanti sans délai. Un jeune sans recours reste un enfant, il doit pouvoir apprendre, se reconstruire, nouer des liens, préparer son avenir. L'école n'est pas un privilège, c'est un droit fondamental et un puissant levier d'émancipation, car quelques jours, quelques semaines à la rue suffisent à briser des trajectoires : santé mentale dégradée, exposition aux réseaux de la traite, rupture scolaire, isolement extrême.

Parce qu'aucun enfant ne devrait dormir dehors, parce qu'aucun enfant ne devrait être privé d'école, parce que la protection de l'enfance ne se négocie pas, pour toutes ces raisons, nous voterons ce vœu avec conviction.

Merci.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Concernant le vœu n° 41 du groupe Ecologiste et Social de Paris, avis favorable de l'Exécutif si amendé.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - J'accepte les amendements.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 43)?

2026 DSP 32 - Subventions (42.663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la santé mentale

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la politique municipale en matière de santé mentale.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DSP 32, ainsi que les vœux rattachés, référencés n° 43 et n° 44.

Pour le DSP 32, il s'agit de subventions à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026.

Je donne la parole à Mme Clara CHASSANIOL, pour le groupe Paris apaisé, pour cinq minutes. Je vous remercie.

Mme Clara CHASSANIOL. - Merci, Madame la Présidente de séance.

Chers collègues, je veux d'abord saluer ce projet de délibération et la volonté de la Ville de s'inscrire pleinement dans la grande cause nationale consacrée à la santé mentale. Ce projet de délibération donne du sens à l'engagement que nous devons collectivement avoir pour soutenir les initiatives de sensibilisation du mois de la santé mentale, mais aussi les associations qui œuvrent au quotidien auprès des personnes qui sont concernées. Ces actions participent à faire évoluer le regard et à briser les tabous.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui souffrent de ces troubles psychiques, de fragilité psychologique, de maladie mentale, qui souffrent souvent dans le silence, parfois dans l'isolement. Je pense aussi à leurs proches, aux aidants, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de santé qui les accompagnent au quotidien.

Précisément parce que le sujet est immense, parce qu'il touche toutes les générations, tous les milieux sociaux, ce projet de délibération bienvenu ne peut être l'unique réponse municipale à ce que représente l'enjeu de la santé mentale. Nous faisons face à une véritable urgence de santé publique. La prise en charge des troubles psychiques était le premier poste de dépenses de l'Assurance maladie en 2024, avec 23 milliards d'euros, soit environ 14 % de dépenses remboursées, et un Français sur cinq serait touché. Le Gouvernement a renforcé les financements avec 600 millions d'euros supplémentaires en 2025, 400 millions d'euros en 2026, car l'accès à une prise en charge reste encore trop complexe, parfois tardif.

Je voudrais rappeler ici deux réalités particulièrement préoccupantes. La première, ce sont les profondes inégalités entre les femmes et les hommes face à la santé mentale, qu'il s'agisse de l'exposition aux troubles, de leur expression, de leur détection, ou encore de leur prise en charge. La seconde réalité, c'est l'explosion des troubles anxieux et dépressifs chez les jeunes. Près de 30 % des 11-24 ans sont concernés par des troubles anxieux dépressifs et en 2023, ce sont 28.425 jeunes filles qui ont été hospitalisées pour s'être infligées des gestes qui les ont conduites à être hospitalisées. C'est quatre fois plus que les garçons et une augmentation de 76 % depuis 2012.

Ces chiffres doivent donc nous alerter. Ils montrent que nous devons changer d'échelle dans notre manière d'aborder la santé mentale à Paris.

Les dispositifs nationaux comme "Mon soutien psy", le numéro national de prévention du suicide, que je rappelle, le 3114, mis en place à l'issue du Ségur de la santé et les associations jouent un rôle essentiel aux côtés de l'ensemble des professionnels de santé. Toutefois, dans une ville dense comme Paris, marquée par l'isolement, les inégalités sociales, parfois la pression, la municipalité doit prendre davantage sa part. C'est le sens du vœu que nous vous proposons avec le groupe Paris apaisé.

Nous demandons d'abord que la Ville mène une véritable campagne de sensibilisation dans les écoles, les lieux publics, les espaces de santé, afin d'encourager les jeunes à parler et à demander de l'aide, que les écoles et les collèges informent les enfants et les parents des dispositifs de prévention et d'accueil disponibles au sein des établissements, en lien avec les lieux dédiés à la prise en charge.

Nous proposons aussi la mise en place dans les espaces jeunes et les centres "Paris Anim" de cellules d'écoute psychologique de proximité, parce qu'un jeune qui est en souffrance aura des difficultés à franchir la porte d'un cabinet médical, les délais sont parfois longs, et la stigmatisation, hélas, existe encore trop souvent, tandis qu'un lieu familial, accessible et de proximité peut permettre une prise en charge plus précoce et éviter l'aggravation des situations.

Enfin, nous proposons la création de centres "Paris Santé Prévention" qui seraient situés dans chaque arrondissement de Paris, afin d'offrir un accès rapide à des psychologues, des permanences d'écoute et un accompagnement familial de manière globale.

L'objectif est donc de compléter les dispositifs qui existent, de renforcer notre maillage territorial, et de faire de Paris une ville plus protectrice sur le plan psychique, autant que sur le plan social.

La politique municipale en matière de santé mentale ne doit plus être traitée uniquement dans l'urgence ou à travers des événements simplement ponctuels. Il est impératif que l'on mette en place une stratégie municipale ambitieuse pour prévenir, identifier, permettre une prise en charge plus précoce pour soulager la détresse psychique. C'est pourquoi nous espérons que ce vœu pourra être largement soutenu.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour le groupe Nouveau Paris Populaire, s'il vous plaît.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce mois de la santé mentale ne peut pas être un simple temps de communication mais un temps de vérité politique. Les subventions données aux 15 associations et organismes sont nécessaires et indispensables, malgré le fait que vous leur ayez attribué moins de 50.000 euros, 42.663 euros, ce qui est dommageable pour elles. 50.000 euros, c'est déjà si peu. Pour autant, nous allons voter pour ce vœu.

Nous savons que la santé mentale des Parisiens s'est terriblement dégradée, surtout depuis la crise covid, particulièrement chez les jeunes, les plus précaires et les personnes isolées. C'est une réalité, la précarité, l'isolement, le mal-logement, les violences sexistes et sexuelles, le racisme, les discriminations, quelles qu'elles soient, provoquent des inégalités sociales et territoriales en matière de santé mentale. Le constat est terrible, surtout dans l'Est parisien, où les centres médico-psychologiques sont saturés et les délais d'attente pour un rendez-vous explosent. Les moyens humains et financiers ne sont pas à la hauteur et au vu de l'ampleur de la catastrophe il y a urgence à agir.

La politique du Gouvernement en matière de santé mentale n'est plus à la hauteur, malgré les effets d'annonce et le prolongement de la santé mentale comme grande cause nationale 2026, avec des slogans tels que "parlons santé mentale". Il ne suffit pas d'en parler, il faut agir financièrement pour faire de la santé mentale la grande cause de notre mandat.

Face à la politique du saccage de l'Etat et de son budget austéritaire, la Ville de Paris doit se donner les moyens d'une vraie politique en matière de santé mentale. Le budget de la Ville n'est pas à la hauteur avec 3 millions d'euros, soit 0,025 du budget global de la Mairie sortante. C'est une question sociale, et c'est une question de santé publique.

On ne peut pas régler la crise de la santé mentale avec des campagnes de communication et de sensibilisation. Nous devons recruter des "psy", financer et ouvrir des lieux d'accueil de proximité, donner des subventions aux associations, aux structures telles que les C.M.P., aux centres de santé municipaux, en conditionnant ce financement à la gratuité et à l'accès inconditionnel, faire de la prévention une priorité dans les écoles, dans les lycées, dans les universités. Nous nous devons d'accompagner les jeunes, les personnes sans abri, les exilés, les victimes de violences. Ce sont eux les plus abîmés, ceux qui n'ont pas accès à des soins psychiques et psychiatriques.

La santé n'est pas un luxe mais un droit fondamental. Elle mérite mieux que des effets d'annonce, elle mérite une véritable politique qui s'attaque aux causes sociales, contre les inégalités, contre la précarité, et pour une politique de défense de nos services publics.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la deuxième édition du mois de la santé mentale s'est déroulée en avril dernier et nous saluons l'écho grandissant de cette manifestation qui permet de mettre en lumière les enjeux de santé mentale et de poser cette question dans le débat public. En parler, c'est aussi participer à lever le stigmate sur les troubles mentaux, qui peuvent toucher chacun et chacune d'entre nous, soit directement, soit à travers nos proches. C'est quand même une personne sur trois qui est touchée par un trouble "neuro" ou psychiatrique.

La santé mentale a été déclarée grande cause nationale en 2025 et en 2026, à croire que le travail n'avait pas été terminé en 2025, il a fallu que l'Etat le re-déclare en 2026. Mais deux années de suite grande cause nationale, c'est un constat effarant : aucun financement, aucune réflexion sur de nouveaux dispositifs.

Certes, vous me direz que le "chèque psy" a été fait, d'accord, mais ce n'est pas assez. On le sait, nous avons besoin de repenser la prise en charge de la santé mentale, nous avons besoin de repenser une prise en charge à l'aune des enjeux du XXI^e siècle, une prise en charge qui ne soit ni hospitalo-centrée, ni qui évacue la question de la psychiatrie, ni qui nie la question des problématiques sociales. Parce que, bien souvent, nous avons besoin d'avoir la prise en compte de toutes ces dimensions dans la vie des personnes, en particulier dans la vie des personnes les plus fragiles et les plus précaires.

Avec ce qui est en train de se passer, nous aurons l'occasion d'y revenir demain, à la "Fondation Œuvre Croix Saint-Simon", où l'Etat décide de tourner complètement le dos et, pour l'instant, ne souhaite absolument pas s'engager, c'est une structure essentielle pour la prise en charge des femmes, des mères atteintes de maladies psychiatriques, qui risque de disparaître ou de tomber dans les mains d'opérateurs privés qui n'auront pas à cœur le soin de ces personnes. Et pourtant, c'est une structure assez unique en France, que nous avons besoin de préserver et qui doit aussi nous montrer le chemin sur les structures que nous avons besoin de construire à Paris.

Voilà, nous redisons donc notre plaidoyer pour la défense de la santé mentale. Il faut continuer avec des événements comme ceux-là, qui permettent de mettre en visibilité, mais aussi construire une politique publique avec l'Etat et avec des structures de soins adaptées aux prises en charge au plus près des besoins des personnes, en particulier des personnes les plus précaires.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis assez heureux, en tant que nouvel adjoint à la santé, d'introduire ma première prise de parole sur ce sujet essentiel.

Cela a été rappelé par la première oratrice tout à l'heure, c'est une véritable urgence sociale, une urgence sanitaire, qui n'est pas étrangère aux inégalités de genre qui touchent plus les femmes en termes de santé mentale, mais qui touchent aussi plus globalement toutes les minorités, notamment les minorités LGBTQIA+, qui ont beaucoup souffert, en silence, dans l'isolement, et particulièrement touchées par des pensées suicidaires. Par ailleurs, cela a été évoqué, on le constate aujourd'hui plus simplement chez les jeunes "ados", qu'ils soient LGBT ou pas, carrément des enfants, des "gamins" qui se mettent en danger elles-mêmes.

Tout cela demande, je crois, une réponse à la hauteur de notre collectivité et de tous les partenaires qui interviennent dans ce champ, comme le disait à l'instant Mme NAGET.

Je voulais intervenir en particulier sur le projet de délibération DSP 32, mais je crois en réalité que, par rapport à toutes les interventions qui ont été faites, vous avez lu le projet de délibération. Voter ce projet de délibération nous permettra de financer l'intégralité des structures qui ont permis d'organiser la deuxième édition du mois de la santé mentale. Je crois que nous pouvons toutes et tous nous en réjouir, puisque la Ville de Paris contribue ainsi à déstigmatiser et à mettre en lumière cette cause fondamentale, qui a effectivement été déclarée deux années de suite grande cause nationale par le Gouvernement.

Dans le même temps, j'aimerais quand même illustrer le fait qu'avait été créée une délégation interministérielle, qui a démissionné et qui n'a pas été renommée par le Gouvernement, ce qui n'aide pas les interlocuteurs, qu'ils soient non étatiques ou de l'intégralité des Ministères, qui devraient intervenir si nous voulons réussir à prendre à bras-le-corps cette situation à pouvoir le faire.

Par rapport aux vœux qui ont été déposés, à la fois par le groupe Paris apaisé et par le groupe Nouveau Paris Populaire, beaucoup des sujets que vous posez sur la table dans vos vœux sont soit pour partie satisfaits - je pourrais le détailler, mais je pense que ce n'est pas primordial -, soit ne sont pas uniquement la solution de la Ville de Paris, qui n'aura pas les moyens de traiter l'état catastrophique de la psychiatrie en France. D'ailleurs, un rapport d'une mission d'information parlementaire en a fait l'état, notamment porté par Sandrine ROUSSEAU.

Ce que j'aimerais proposer à l'ensemble des groupes qui composent ce Conseil de Paris, nous en avons parlé avec Mme la présidente Ophélie MADINIER, avec l'ensemble des membres de la Commission, c'est que la promesse concrète et sincère du Maire de Paris de faire un grand plan de santé mentale au sein de la Ville de Paris, en particulier pour les jeunes, puisse faire l'objet d'un discours de méthode et d'un travail de méthode entre nous.

Nous aurons besoin de l'Agence régionale de santé, de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, mais aussi de la CPAM. On pourra nous, en tant que Ville, mettre ce que l'on fait déjà : les services de santé scolaires, l'intégralité des centres municipaux, utiliser les dispositifs "Mon chèque psy" nationaux, pour essayer de répondre à cet enjeu, et en étant à la hauteur ensemble.

Je propose donc à ce stade aux groupes de la majorité non pas un vœu de l'Exécutif pour répondre à votre place et justifier ce que la Ville ferait déjà, mais de retirer vos vœux, en acte de bonne volonté, compte tenu du fait que, avec le Maire de Paris, nous allons vous rassembler en lien avec la 4e Commission pour coconstruire ensemble ce Plan de santé mentale, qui était une promesse du Maire de Paris pendant la campagne, mais qui, je crois, était aussi un engagement de la part de chacun de vos groupes face à l'urgence de la situation.

Je vous encourage donc à retirer votre vœu ; sinon, j'appellerai un avis défavorable. Malgré la position qui sera la vôtre, nous pourrions quoi qu'il arrive, j'en prends l'engagement, travailler ensemble à la définition de ce grand plan parisien.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci, chers collègues.

Le vœu n° 43 du groupe Paris apaisé est-il maintenu ? Oui, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant du vœu n° 44 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, est-il maintenu ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Il est maintenu, mais nous prenons acte de ce qui a été dit. Nous participerons probablement dans le futur à élaborer un grand plan de santé mentale.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

C'est donc défavorable, puisque pas de retrait.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 32, je rappelle, relatif à l'attribution de subventions à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 32).

Je vous remercie.

2026 DTEC 8 - Convention annuelle fixant le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2026.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la suppression des ZFE-m et à la dégradation de la qualité de l'air.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous allons procéder à l'examen du projet de délibération DTEC 8 ainsi que du vœu rattaché référencé n° 45. Il s'agit de la convention annuelle fixant le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de l'association Airparif pour l'année 2026.

Je vais donner la parole à l'ensemble des intervenants, en commençant par M. Jules PASQUIER, pour cinq minutes. J'en profite pour céder la présidence à mon collègue Mams YAFFA pendant cette première intervention.

Je vous remercie.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Chaque année, la pollution atmosphérique est responsable de dizaines de milliers de décès prématurés en France. Elle entraîne aussi, hélas, des maladies respiratoires et des pathologies chroniques qui dégradent la qualité de vie de nombreux concitoyens.

C'est précisément pour cela que des organismes comme Airparif sont essentiels. Ses travaux permettent d'avoir des données fiables sur l'évolution de la pollution et d'évaluer concrètement les effets des politiques publiques que nous votons. Ces données montrent une chose simple : des progrès ont été réalisés ces dernières années. Ils restent insuffisants, bien sûr, mais ils existent et il nous faut les poursuivre avec sérieux et méthode.

Je voudrais insister sur deux points. D'abord, Paris ne peut pas penser seul la qualité de l'air, et uniquement à l'échelle du périphérique. L'air ne s'arrête pas aux frontières administratives. Paris est au cœur d'une métropole dense, traversée chaque jour par des centaines de milliers de déplacements, et améliorer la qualité de l'air uniquement intramuros sans coordination avec les communes voisines n'aurait pas beaucoup de sens. La réponse doit être métropolitaine.

Ensuite, il y a un sujet encore trop peu traité, celui de la qualité de l'air dans le métro et les espaces souterrains. Les niveaux de pollution y sont bien souvent supérieurs à ceux observés à l'extérieur. C'est un enjeu pour les voyageurs bien sûr, au moment où nous encourageons massivement l'usage des transports collectifs, mais c'est aussi un enjeu pour les agents de la R.A.T.P., les personnels de sécurité et tous ceux pour qui ces espaces constituent un lieu de travail quotidien.

Enfin, j'aimerais dire un dernier mot sur les Z.F.E. L'intérêt d'Airparif est justement de sortir des postures idéologiques pour regarder les faits. Airparif a régulièrement démontré l'utilité des zones à faibles émissions pour réduire la pollution atmosphérique dans l'agglomération parisienne. Rappelons que plus de 300 Z.F.E. ont d'ailleurs été mises en place en Europe. Pourtant, à l'Assemblée nationale, nous avons vu une alliance pour le moins étonnante entre La France insoumise et le Rassemblement national pour remettre en cause ces dispositifs dans une logique purement démagogique.

On ne peut pas balayer les conclusions des organismes scientifiques indépendants dès lors qu'elles gênent son positionnement politique. L'Académie nationale de médecine elle-même a rappelé qu'une suppression brutale

des Z.F.E. reviendrait à réintroduire dans nos villes une pollution dont les effets sanitaires sont parfaitement documentés.

Le débat sur les modalités sociales d'application des Z.F.E. est parfaitement légitime, celui sur l'accompagnement des ménages modestes aussi, mais nier leur utilité sanitaire malgré les données disponibles, ce n'est pas défendre les plus vulnérables, c'est simplement refuser de regarder la réalité.

Le groupe Paris au centre votera donc naturellement ce projet de délibération avec confiance dans les travaux d'Airparif et avec la conviction que la lutte contre la pollution de l'air doit rester une priorité de santé publique.

Je vous remercie.

(M. Mams YAFFA, adjoint, remplace Mme Yasmina MERZI au fauteuil de la présidence).

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Je remercie M. PASQUIER.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, 2.500 morts prématurés par an, 7 morts aujourd'hui, voilà le bilan de la pollution de l'air, voilà le sujet dont nous parlons. 2.500 morts par an, 7 morts aujourd'hui. Il faut avoir discuté avec les services hospitaliers, avec les médecins, avec les patients, être allé dans ces services pour comprendre la gravité du sujet.

2.500 morts par an, 7 morts aujourd'hui. Le constat est documenté par la recherche et les institutions sanitaires et, comme d'habitude, la pollution touche particulièrement les plus pauvres. A Paris, la pollution de l'air touche les abords du périphérique, les cartes générées par Airparif sont très instructives, et particulièrement là où résident les pollutions les plus modestes. Ce sont donc les plus pauvres qui pâtissent en premier de cette pollution de l'air. C'est parfaitement documenté par l'Observatoire régional de santé et par les travaux notamment d'Airparif, objet de ce projet de délibération. Soutenir ses études par ce projet de délibération est donc essentiel, et nous le voterons évidemment.

Nous dénonçons au passage, permettez-moi, les coupes budgétaires imposées par la droite régionale à la Région Ile-de-France, qui a baissé la subvention d'Airparif de près de 20 %. Les attaques contre la science sont décidément bien un marqueur des méfaits de la politique de la droite en mode trumpiste. 2.500 morts par an, 7 morts aujourd'hui. Ce n'est visiblement pas un sujet assez important pour Mme PÉCRESSÉ et la droite régionale.

Alors, que faire contre ce fléau ? D'abord, cibler les causes. L'expertise scientifique, notamment accumulée par Airparif, est sans appel : la pollution atmosphérique est due en premier lieu aux véhicules à moteur, mais aussi au chauffage au bois, aux activités industrielles et agricoles. Je le répète, en premier lieu, aux véhicules à moteur.

Ensuite, une fois que nous avons ciblé les causes avec l'Académie de médecine, Airparif, etc., que les causes sont identifiées, nous devons agir pour éviter une pollution qui est évitable.

Monsieur PASQUIER, excusez-moi de le dire, mais l'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage.

Une première action sur le sujet est bien sûr d'influencer les choix industriels sur les motorisations autorisées. Nous devons fournir des pouvoirs aux politiques sur les choix des motorisations. Bref, remettre en cause la toute-puissance des actionnaires, qui préfèrent aujourd'hui, toujours et encore, mettre des véhicules polluants sur le marché plutôt que de répondre aux enjeux sanitaires.

En attendant cette planification écologique, il est indispensable de jouer sur les normes. C'est ce que peut permettre la mise en place de Z.F.E. Vous le savez, nous plaçons pour la mise en place d'une Z.F.E. sociale, les deux sont indissociables, qui permette à la fois d'éviter les véhicules les plus polluants et, en même temps, d'accompagner les populations les plus modestes tant par des aides que par des crédits à taux zéro.

Rappelons que, sur proposition des communistes, la Métropole du Grand Paris a instauré certaines dérogations, telles que le "pass" Z.F.E. 24, qui permet aux véhicules polluants de circuler pendant 24 jours par an et certains jours fériés, cela fait environ 139 jours au total. Une Z.F.E. sociale, c'est possible, et notamment par des aides, j'y reviendrai.

La Z.F.E. était l'une des très rares propositions de la convention citoyenne qui s'était traduite concrètement en texte de loi, mais c'était sans compter sur la droite et l'extrême droite, jamais en reste quand il s'agit de protéger le capital et de négliger la santé publique. En avril, l'Assemblée nationale a donc voté la suppression des Z.F.E. Des recours sont toujours actifs, mais leur avenir est compromis.

Nous demandons donc que la Ville de Paris interpelle l'Etat afin qu'il renonce à la suppression des Z.F.E. et qu'il mette en place un plan massif d'accompagnement social à la transition des mobilités avec des aides à la conversion des véhicules, notamment une prime de 10.000 euros pour les propriétaires de vieux véhicules afin qu'ils puissent acheter des véhicules moins polluants, notamment ceux de Crit'Air 1. C'est important d'aller jusqu'à ce Crit'Air.

Ensuite, nous demandons que la Ville de Paris engage avec la Région Ile-de-France un plan Marshall en faveur des transports collectifs afin d'offrir une alternative crédible, fiable et accessible à l'usage de la voiture individuelle.

Enfin, nous demandons que l'Etat assume pleinement ses responsabilités en matière de politique industrielle en soutenant la filière de production de véhicules et en poussant les constructeurs à produire des citadines électriques en France pour un tarif de moins de 15.000 euros, comme les syndicats du secteur ont démontré que c'était industriellement possible.

C'est l'objet du vœu que nous avons attaché à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Yvain BOURGEAT-LAMI.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les débats que nous avons pu avoir ce matin sur l'espace public l'ont mis en évidence : la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens se joue pour beaucoup dans nos rues et dans nos espaces verts, dans ce commun si riche de nos mémoires collectives et de nos vies quotidiennes. Cette qualité de vie se joue aussi dans nos poumons, dans cet autre commun qu'est l'air que nous respirons.

Notre santé est inséparable de celle de l'environnement, comme elle l'est de celle de toute la biodiversité à Paris. A l'heure où les incidents épidémiques inquiètent les Françaises et les Français, notre approche prévue dans le Plan parisien santé-environnement s'impose avec une particulière acuité et commence par ce déterminant de la santé publique qu'est la qualité de l'air.

Nous avons besoin, pour promouvoir la santé, de disposer de données robustes avec un maillage pertinent pour anticiper les pics de pollution, mesurer l'efficacité des politiques engagées et les réajuster autant que de besoin. C'est tout l'enjeu de ce projet de délibération et du rôle d'Airparif, car, pour les personnes les plus vulnérables, c'est un véritable enjeu de vie ou de mort.

Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique aux particules fines est la cause de 40.000 morts par an en France. En Ile-de-France, le respect des recommandations de l'O.M.S. aurait permis d'éviter près de 8.000 décès, dont plus de 6.000 liés aux particules fines.

Dans le cadre du plan Climat-Air-Energie, nous avons pris un engagement clair en la matière : plus aucun Parisien ou Parisienne exposé au dépassement des valeurs réglementaires en 2025. En 2023, on le voit, cet objectif n'est pas encore atteint. Pour autant, les progrès sont réels et montrent une action déterminée et efficace. Entre 2012 et 2022, l'exposition des Parisiens au dioxyde d'azote a baissé en moyenne de 40 %, en majeure partie grâce aux mesures mises en place sur le trafic. Leur niveau d'exposition aux particules fines a, quant à lui, baissé de 28 %, tandis que les émissions de dioxyde de carbone ont diminué de 35 %.

Cette réduction est attribuée à 75 % à la baisse du trafic routier. L'O.R.S. Ile-de-France met ainsi en évidence sur 2010-2019 une réduction de 42,9 % des décès annuels attribuables à l'exposition prolongée à la pollution de l'air et un gain d'espérance de vie de pratiquement dix mois. Ces résultats sont clairs et justifient les choix en matière de transports depuis plus d'une décennie à Paris.

A l'heure où les députés suppriment les Z.F.E. soi-disant pour défendre les plus modestes, ce sont ces derniers qui sont au contraire les plus vulnérables aux effets de la pollution de l'air. Nous ne devons pas céder à ce miroir aux alouettes. Oui, il reste urgent d'agir sur les émissions liées aux transports.

Qualité de vie, espaces publics, transports et santé de l'ensemble de l'écosystème parisien, tout cela est indissociable. Pour nous donner les moyens de nos ambitions, nous avons besoin de pouvoir mesurer et, pour cela, de compter sur Airparif.

Je vous remercie.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pierre LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Merci.

Mes chers collègues, nous voterons ce projet de délibération, et c'est une occasion pour nous de rappeler combien il est important d'avoir un organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France. Le travail d'Airparif est utile, il est précieux, et il est même indispensable au débat public.

Il est précieux parce qu'Airparif produit des données scientifiques indépendantes. Il est précieux aussi parce qu'Airparif permet précisément d'éviter que la qualité de l'air ne devienne un simple outil de communication politique et puisse au contraire être appréciée à l'aune de données scientifiques fiables.

Je crois que c'est important de le rappeler, alors profitons de ce débat que nous avons pour nous réjouir évidemment de la baisse constante et durable de la pollution atmosphérique à Paris et en Ile-de-France. Je le rappelle, les nuages de pollution, comme les nuages radioactifs, ne connaissent pas de frontières.

Profitons aussi de ce débat pour rappeler une bonne fois pour toutes que, non, ce n'est pas parce que vous installez des jardinières en béton dans des rues que vous avez fermées à la circulation que cela entraîne une baisse de la pollution en Ile-de-France et une amélioration de la qualité de l'air.

La baisse de la pollution au dioxyde d'azote provient d'abord et essentiellement de la modernisation du parc automobile et des efforts des constructeurs pour améliorer les moteurs, notamment ceux des poids lourds, pour développer des flottes de véhicules hybrides et électriques. Monsieur AQUA, les fameux méchants actionnaires des constructeurs qui émettent des véhicules polluants sur le marché, c'est faux. Encore une fois, c'est Airparif qui nous le dit.

Cette amélioration de la qualité de l'air provient également à 20 % des progrès réalisés par l'industrie, la modernisation des systèmes de chauffage et, finalement, toutes les politiques de transition écologique initiées et encouragées par des normes environnementales qui sont toujours plus exigeantes.

La baisse du trafic routier, en réalité, n'est pas l'alpha et l'oméga de l'amélioration de la qualité de l'air. Cela peut vous déplaire, mais c'est Airparif qui le dit, ce sont les données scientifiques d'Airparif qui le disent.

C'est grâce à Airparif, par exemple, que l'on a appris que la fermeture des voies sur berge, si elle avait entraîné une baisse de la pollution le long des quais, ce qui est normal et évident, puisqu'il n'y avait plus de voitures, avait entraîné un report de la pollution dans les arrondissements de l'Est et sur le périphérique.

Heureusement qu'Airparif est là pour mesurer objectivement les politiques publiques, pour rappeler aussi un certain nombre de réalités scientifiques et éviter que le débat ne se transforme, un peu comme ce soir, en exercice d'autosatisfaction permanent.

Paris a besoin d'Airparif, la Région Ile-de-France aussi a besoin d'Airparif, et c'est d'ailleurs pour cela que la Région Ile-de-France en est le premier financeur, la première collectivité financeur avec 1,25 million d'euros de contribution annuelle, soit, pardonnez-moi du peu, trois fois plus que la contribution de la Ville de Paris, bien que le budget de la Ville de Paris soit nettement supérieur à celui de la Région. Je le dis pour celles et ceux, notamment M. AQUA, qui seraient tentés de donner des leçons de bonne gestion à la Région Ile-de-France, Région qui, en plus de financer très massivement Airparif, a investi aussi très massivement, des milliards d'euros, dans les transports en commun, dans les transports collectifs.

Le plan Marshall pour les transports collectifs que vous appelez de vos vœux, cela fait près d'une dizaine d'années qu'il est déjà lancé. Heureusement que nous ne vous avons pas attendus. En revanche, pendant 17 ans que vous étiez en gestion, on ne l'a pas vu venir. Prolongement des métros, renouvellement des R.E.R., des bus propres, développement des circulations cyclables, Véligo, etc.

Oui, nous votons donc évidemment ce projet de délibération, parce que nous croyons à la nécessité d'une expertise scientifique indépendante, y compris si elle contrarie parfois les certitudes idéologiques de la gauche parisienne.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marion-Émi ALIX.

Mme Marion-Émi ALIX. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, soutenir Airparif, ce n'est pas financer une structure parmi d'autres, c'est financer un outil indispensable de santé publique, de transparence démocratique et d'aide à la décision publique. Dans une période où certains voudraient remettre en cause jusqu'à l'existence même des politiques de lutte contre la pollution de l'air, nous avons au contraire besoin davantage de science, davantage de transparence, et davantage de moyens pour protéger les Parisiennes et les Parisiens.

Depuis la loi L.A.U.R.E., la surveillance de la qualité de l'air est confiée à des organismes indépendants agréés par l'Etat. En Ile-de-France, Airparif joue ce rôle essentiel : mesurer les polluants, informer les citoyens, comprendre les impacts sanitaires, évaluer les politiques publiques. Car la pollution de l'air n'est pas abstraite, elle provoque des maladies respiratoires, cardiovasculaires, des cancers et des décès prématurés. Elle touche particulièrement les enfants, les personnes âgées, et les habitants et habitantes les plus exposés au trafic routier.

Le bilan 2025 publié par Airparif montre une hausse de concentration de certains polluants par rapport à 2024, notamment en raison des conditions météorologiques moins favorables. Ce même bilan confirme aussi des tendances de fond extrêmement importantes : les politiques publiques fonctionnent ! Sur dix ans, les concentrations de dioxyde d'azote ont baissé de 45 %, celles des PM10, de 30 %, et celle des PM2,5, de 25 %.

Ces progrès sont les résultats de décisions politiques concrètes : la réduction de la place de la voiture, le développement des transports collectifs, des pistes cyclables, des zones apaisées et des politiques visant à limiter

les émissions les plus polluantes. C'est pourquoi les remises en cause des zones à faibles émissions sont particulièrement préoccupantes.

Airparif rappelle clairement que le trafic routier reste l'une des principales sources de pollution atmosphérique en Ile-de-France, notamment pour le dioxyde d'azote. Affaiblir les Z.F.E., ce serait donc affaiblir un levier concret d'amélioration de qualité de l'air, et cela intervient au moment même où les futures normes européennes de 2030 exigeront normalement des efforts supplémentaires importants.

Le rapport rappelle qu'il faudrait encore réduire de moitié les niveaux actuels de pollution pour atteindre ces objectifs. Autrement dit, ce n'est pas le moment de ralentir, c'est le moment de renforcer nos politiques publiques. Pour agir efficacement, encore faut-il pouvoir mesurer objectivement la réalité de la pollution et l'impact des décisions prises. C'est précisément ce que permet Airparif.

Parce que, au fond, on ne peut pas protéger ce que l'on refuse de mesurer, pour le groupe Ecologiste et Social, renouveler cette subvention est donc une évidence. Face au recul et au déni autour des Z.F.E., nous faisons le choix de la science, de la santé publique et de la protection des Parisiennes et des Parisiens. Nous devons soutenir Airparif.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je pense que nous pourrions nous prendre au mot pendant toute la mandature qui vient de s'ouvrir sur le fait que, manifestement, ici, chaque groupe politique dans ce Conseil se placera dans le camp de la fabrique des solutions et pas de la fabrique du doute, notamment quand il s'agit de défendre des organismes essentiels à la mesure de ce qui nous permet d'objectiver les politiques publiques.

Je veux revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur LISCIA. Vous avez raison, les politiques publiques que nous avons mises en œuvre pour lutter contre la pollution dans notre collectivité ne représentent pas l'alpha et l'oméga de la baisse, mais Airparif évoque quand même que 30 % de la baisse de ces pollutions sont dus à nos politiques publiques à la Ville de Paris. Le reste est dû pour partie, vous l'avez dit, à certains choix d'évolution des motorisations, une évolution des motorisations dont il faudrait rappeler par ailleurs qu'elle a été obtenue principalement parce que des associations et des O.N.G. ont réussi à prouver que les industriels avaient menti, rappelons-nous le "dieselgate".

Cela me permet aussi de faire le lien par rapport à ce que vous évoquez en vous congratulant des politiques régionales. En réalité, tout ce que vous avez cité sur le grand plan du Grand Paris Express ou de la sortie des motorisations diesel avait été initié sous le dernier mandat de Jean-Paul HUCHON. Hélas, ce n'était pas dû à la majorité de droite de Mme PÉCRESSÉ. Mais cela, ce n'est pas très grave.

Ce que j'aimerais dire par là, ce que j'aimerais quand même rappeler, c'est qu'ici, nous voterons toutes et tous un projet de délibération qui permet de maintenir Airparif. Vous avez raison, la droite finance plus Airparif que la Ville de Paris, mais elle avait quand même diminué de 20 % son aide en 2024, il faut le souligner et le redire ici. Néanmoins, encore une fois, ce qui est plus important, c'est que, pour une fois en tout cas, en l'occurrence sur ce projet de délibération, nous sommes d'accord pour continuer à financer au niveau de la Ville de Paris cet outil essentiel.

Je ne serai guère plus long, je retiendrai cette note de consensus pour remercier par ailleurs le groupe Communiste du vœu qui a été déposé, auquel j'émets au nom de l'Exécutif un avis favorable sur son intégralité. Nous le soutenons sans réserve, et nous vous en remercions.

Simplement, pour évoquer aussi l'importance sur le combat des Z.F.E., d'une constance entre ce que nous portons au niveau de notre hémicycle et des positions nationales, j'encourage quand même le groupe insoumis à regarder ce qui est important : de faire une Z.F.E. sociale et de ne pas casser des outils essentiels, comme vous l'avez fait, ce qui amènera sans doute à une augmentation des pollutions, ou en tout cas qui nous fait reculer et perdre un certain nombre d'années sur ce qui nous permettra de lutter contre ces pollutions, dues notamment à l'espace public et aux motorisations.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci, cher Antoine.

Cela me permet de faire la transition. Il y avait une explication de vote de la part de M. Rodrigo ARENAS. Est-elle maintenue ?

M. Rodrigo ARENAS. - Chers collègues, puisque nous venons d'être interpellés sur la question des Z.F.E., nous allons essayer d'apporter quelques éléments de compréhension.

D'abord, personne ici, dans cet hémicycle, j'ose l'espérer, en tout cas à gauche, ne prône des politiques qui contreviennent à la santé des habitants, notamment les plus fragiles, qui sont les petits et les plus âgés. Pour cela,

rappelons tout de même, comme l'a rappelé de façon magistrale notre collègue Jean-Noël AQUA, que ce sont les populations les plus fragiles qui sont les plus confrontées.

Ce sont les politiques d'habitation qui ont émaillé les différents plans locaux d'urbanisme de la Ville de Paris qui ont mis les populations les plus fragiles en périphérie, donc à proximité immédiate du périphérique. Ce sont aussi des foyers de migrants qui sont dans ces zones, qui, d'une certaine façon, apparaissent même, on le dit, comme des "murs de bruit humains", qui sont placés pour protéger la capitale. Ce sont aussi des sportifs, parce qu'un certain nombre d'équipements sportifs sont aux abords du périphérique. Quelle drôle d'idée que de mettre là des personnes qui cherchent à mieux respirer, à prendre soin de leur santé, tout en les "empoisonnant" avec la pollution venant des gaz des véhicules.

Voyez-vous, quand on parle d'accompagnement social, l'accompagnement social national encourage davantage à soutenir celles et ceux qui veulent s'équiper avec des S.U.V. qu'avec des véhicules à faible motorisation. C'est une réalité. D'ailleurs, la Ville de Paris s'est engagée à modifier le coût du stationnement pour les S.U.V. avec le tonnage. Cela n'empêche qu'il y a quand même des S.U.V. qui ne sont pas loin du tonnage qui sont exonérés de payer la redevance pour se stationner. C'est un travail qu'il faudra faire.

Puisqu'on parle de national, je voudrais ajouter tout de même que, concernant votre volonté inévitable d'électrification du parc automobile, parce que c'est ce qui est sous-jacent, sans revenir sur les positions sur le nucléaire, qui peuvent nous diviser, sans revenir non plus sur les impacts environnementaux sociaux majeurs qui impliquent la surexploitation des ressources minières dans le monde pour parvenir à cette électrification, parlons seulement de la France.

Vous le savez, chers collègues, la production de batteries, inévitable, est affreusement énergivore...

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

M. Rodrigo ARENAS. - ... et surtout consommatrice d'eau.

La réindustrialisation dont vous parlez, et je finis sur ce point, Monsieur le Maire, ne peut pas être au détriment de notre environnement. Nous vous invitons donc à travailler les vœux collectivement afin que nous ayons l'unanimité, mais comme nous sommes d'accord sur l'exposé des motifs, nous nous abstenons sur le projet de délibération telle qu'il est posé.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DTEC 8).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif au maintien de l'accès à des soins abordables pour les habitants de Paris Centre.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 46 est relatif au maintien de l'accès à des soins abordables pour les habitants de Paris Centre.

La parole est à Mme Karine BARBAGLI.

Mme Karine BARBAGLI. - Monsieur le Maire, chers collègues, aujourd'hui, je souhaite attirer votre attention sur une situation urgente concernant l'accès aux soins abordables qui touche plusieurs milliers de Parisiennes et de Parisiens, pas seulement les Parisiens de Paris Centre, une situation qui illustre, hélas, le risque de la financiarisation de l'accès aux soins et un triste exemple de régulation insuffisante par les autorités sanitaires.

Saviez-vous que, en 2026, l'écart d'espérance de vie entre 5 % des Français les plus aisés et 5 % des plus modestes atteint 13 ans ? Pourtant, c'est bien l'accès à des soins abordables qui reste l'un des leviers les plus puissants pour réduire ces inégalités sociales.

A Paris, la situation est particulièrement alarmante : 70 % des généralistes exercent encore en secteur 1 sans dépassement d'honoraires, mais seulement 20 % des spécialistes sont en secteur 1, un déséquilibre qui pèse lourd sur les patients.

C'est dans ce contexte que le centre de soins SoMeD René-Laborie, situé au 29, rue de Turbigo, a fermé ses portes le 2 février 2026 du jour au lendemain, sans préavis pour les salariés, sans préavis pour les patients qui s'y rendaient chaque semaine. Pire encore, les dossiers médicaux sont devenus inaccessibles. Comment garantir la continuité des soins sans historique ?

Ce centre n'était pas un établissement comme les autres, il proposait 15 spécialités médicales en secteur 1 sans dépassements d'honoraires. Par ailleurs, ce local est expressément désigné au P.L.U.b. comme devant accueillir un équipement de santé.

C'est pourquoi nous proposons et nous formulons le vœu que l'administrateur judiciaire permette aux patients de récupérer immédiatement leurs dossiers médicaux et trouve un repreneur. Les patients ne peuvent plus attendre.

Ensuite, l'A.R.S. doit autoriser une structure qui offre au minimum les mêmes spécialités que celles proposées par le centre René-Laborie.

Enfin, la Caisse primaire d'assurance maladie doit garantir que le futur centre propose des soins en secteur 1 sans dépassements d'honoraires, y compris pour les spécialités.

Il est vraiment nécessaire d'agir sans délai pour rouvrir ce centre et garantir un accès abordable aux soins pour toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais essayer d'être bref, vous avez dit l'essentiel et tout est écrit dans votre vœu. Je vous remercie d'ailleurs de le présenter.

Je partage bien entendu pleinement votre souci de garantir la pérennité d'une offre de soins de proximité. Je pense que nous aurons l'occasion de poursuivre ces débats demain, au regard de ce qui occupera notre Assemblée sur la "Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon".

Pour revenir à la fermeture brutale, que nous regrettons et que nous déplorons, du centre de soins SoMeD René-Laborie, comme cela se produit trop souvent, hélas, elle a laissé nombre de Parisiennes et de Parisiens en rupture de soins du jour au lendemain, vous l'avez dit, sans possibilité d'anticiper, sans possibilité de récupérer leurs dossiers médicaux, sans remplacement proposé. Leurs difficultés vont donc s'accroître, quand ils avaient absolument besoin de régularité dans la consultation de leurs spécialistes.

Pour être rapide, nous avons bien pris connaissance des difficultés que vous évoquez dans votre vœu. Je vous assure que, avec la direction de la santé publique, nous allons nous mobiliser, et nous sommes déjà mobilisés, pour accompagner le propriétaire dans la recherche d'un possible repreneur, naturellement en lien avec la Caisse primaire d'assurance maladie et l'A.R.S., comme vous l'avez évoqué.

Nous veillerons à la bonne continuité de l'offre de soins des spécialistes, qui étaient très nombreux et nombreuses, et assez rares par ailleurs dans ce secteur de Paris Centre, il faut le noter, et au fait que le futur repreneur ne s'oriente pas uniquement vers du dentaire, notamment pour lutter contre la financiarisation de la santé que vous évoquez, qui est l'une des activités les plus rentables dans cette activité.

Dans l'attente d'une réouverture, nous identifierons les autres acteurs locaux en lien avec la C.P.T.S., vers lesquels nous pourrions orienter la patientèle.

Par ailleurs, la semaine dernière, dans le cadre d'une réunion avec les financeurs de la "Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon", j'ai demandé à la C.P.A.M. de réunir à nouveau les comités de pilotage réguliers que ma prédécesseuse, Anne-Claire BOUX, avait pris l'habitude de réunir, qui permettent de monitorer l'état de santé économique, si vous me permettez l'expression, de tous les centres de santé municipaux, justement pour anticiper ce genre de fermetures ou de difficultés, qui nous mettent un peu pied au mur, même si nous n'avons pas tous les leviers.

Nous attendons donc un retour très ferme de la C.P.A.M. pour relancer ces comités de pilotage et faire en sorte que, à l'avenir, ces situations ne se reproduisent pas. Dans l'attente, je vous assure de notre pleine mobilisation pour vous aider.

J'émetts naturellement un avis favorable à ce vœu.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote de M. Christophe PRUDHOMME. Est-elle maintenue ?

M. Christophe PRUDHOMME. - Sur la question de ces centres de santé, nous ne pouvons pas continuer à exprimer des vœux pleins de bonnes intentions, alors qu'il y a un problème politique de fond.

Depuis plusieurs années, un certain nombre de centres de santé ferment, et la Ville regarde la situation se dégrader : le centre de la "Croix-Rouge", le centre de la C.R.A.M.I.F., le centre du Moulinet dans le 13^e arrondissement est menacé, et maintenant, le centre SoMeD. Il y a un problème de fond.

Vis-à-vis de l'Agence régionale de santé, quelle est l'action de la Mairie aujourd'hui pour que l'on ait une offre de soins sur Paris adaptée, et que l'on arrête de financer des structures que l'on appelle des maisons de santé pluriprofessionnelles, qui bénéficient de subventions très importantes de la Région, de subventions très importantes de l'Agence régionale de santé, dans lesquelles exercent des médecins, y compris en secteur 2 ? On leur paie leur outil du travail, ce sont des libéraux, ils font ce qu'ils veulent, et ils peuvent prendre le dépassement d'honoraires avec tact et mesure.

Les centres de santé souffrent aujourd'hui d'une convention qui les met en situation très défavorable par rapport aux médecins libéraux. Les subventions aux médecins libéraux sont deux fois supérieures à celles que reçoivent les centres de santé. Il y a donc un problème politique. Nous ne pouvons pas continuer à regarder les choses se dégrader comme cela, et que les Parisiens soient de plus en plus en difficulté pour avoir un médecin traitant et pour avoir accès à un spécialiste en secteur 1.

Oui aux vœux de bonnes intentions, mais nous nous abstenons sur celui-là, et nous demandons à M. ALIBERT et à la commission santé que l'on ait une vraie réflexion sur ce que doivent être les centres de santé à Paris, et sur la légitimité des centres de santé municipaux. Est-ce à la Municipalité de compenser le sous-financement par l'Assurance maladie de ces structures ? Comment travaillons-nous sur cette question ?

Il y a un problème de fond, il y a besoin de faire de la politique, et pas simplement des vœux porteurs de bons sentiments et de bonnes intentions.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46 déposée par le groupe Socialiste et divers gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 45).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la réduction de l'exposition au cadmium par l'alimentation.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires de Paris

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les vœux référencés n°s 47 et 48.

La parole est à Marion-Émi ALIX.

Mme Marion-Émi ALIX. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le cadmium est un métal lourd, toxique et cancérigène, qui s'accumule progressivement dans l'organisme. Aujourd'hui, l'exposition de la population se fait principalement à travers l'alimentation quotidienne, que ce soit par le pain, les céréales, les pâtes, ou encore les pommes de terre. Les conséquences sanitaires sont désormais bien connues : atteinte rénale, fragilité osseuse, cancer, mais aussi impact sur la santé reproductive.

A l'heure où certains parlent de réarmement démographique, nous ne pouvons pas ignorer les conséquences de ces polluants sur la fertilité et la santé reproductive. Les enfants sont d'ailleurs parmi les plus vulnérables, car leur organisme est en plein développement et ils absorbent proportionnellement davantage de contaminants que les adultes.

Malgré les alertes répétées des autorités sanitaires, les réponses publiques restent insuffisantes. Depuis une dizaine d'années, l'ANSES recommande pourtant de limiter fortement la teneur en cadmium dans les engrais phosphatés afin de réduire la contamination des sols agricoles. Plusieurs pays européens, comme la Finlande ou la Suède, appliquent déjà des seuils bien plus protecteurs, preuve qu'une autre voie est possible.

Nous devons aussi réfléchir à la provenance des engrais phosphatés utilisés dans l'agriculture. Une partie importante provient du Maroc, où certaines roches phosphatées contiennent naturellement des concentrations élevées en cadmium.

Cette question ne peut plus être ignorée, mais nous devons être très clairs : il ne s'agit pas de faire porter la responsabilité sur nos agriculteurs. Au contraire, nous devons continuer à les accompagner et les soutenir dans leur

travail. Beaucoup sont déjà engagés dans des pratiques plus durables, malgré les contraintes économiques fortes. Ce vœu affirme justement qu'il existe une autre voie, une agriculture moins dépendante des pesticides et des intrants chimiques, davantage tournée vers la qualité des sols, le développement du "bio" et de la protection du vivant.

C'est pourquoi ce vœu interpelle solennellement le Gouvernement et le Ministère de la Santé afin qu'ils prennent enfin une position nationale à la hauteur des alertes scientifiques, qu'ils appliquent les recommandations de l'ANSES, renforcent les politiques de prévention et garantissent un accès équitable au dépistage.

Ce vœu propose également des actions concrètes pour Paris : renforcer l'information et la sensibilisation du public, étudier une expérimentation territoriale pour mieux comprendre les niveaux d'exposition, notamment, par exemple dans le 18e, et renforcer dans le prochain Plan de l'alimentation durable les actions de prévention liées aux polluants chimiques.

Enfin, les cantines scolaires doivent être au cœur de cette réflexion, c'est pourquoi nous demandons que Paris poursuive son ambition vers davantage de produits biologiques dans la restauration scolaire, notamment pour le pain, les pâtes et les pommes de terre.

Ce vœu appelle à agir avec responsabilité face à un enjeu environnemental et sanitaire qui concerne directement notre alimentation, nos sols, notre avenir collectif.

Je vous remercie.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, votre proposition est évidemment intéressante, elle s'inspire, comme notre vœu, de la proposition de loi déposée par Benoît BITEAU à l'Assemblée nationale, qui serait d'ailleurs une proposition transpartisane, qui, je l'espère, passera très vite dans l'hémicycle. Elle est intéressante puisqu'elle reprend l'idée de la contamination au cadmium, de cette urgence, et mérite bien un vœu au Conseil de Paris.

Nous regrettons cependant que vous choisissiez d'actionner des leviers qui ne permettent pas d'agir immédiatement. Contrairement à ce que vous écrivez, nous savons déjà ce qu'il convient de faire pour limiter cette contamination dans nos organismes : il faut cesser de manger certains aliments, vous en avez rappelé, plus contaminés et issus de l'agriculture conventionnelle, et il faut protéger nos enfants, vous l'avez dit, car ce sont eux les premières victimes de cette contamination.

Dans votre texte, il n'y a rien sur cette urgence. Il faut du "bio", rien que du "bio" pour les céréales, les pommes de terre et le pain que nos enfants mangent, y compris lorsqu'ils sont contenus dans les aliments transformés. Le "bio" est beaucoup moins contaminé que les produits issus de l'agriculture conventionnelle ou durable, même si rien n'est magique. Tous les enfants doivent être protégés, pas seulement ceux résidant dans tel ou tel arrondissement.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons, pour avoir une politique d'ampleur, mais cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas d'accord sur l'objectif que vous fixez.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci à tous les deux, chers collègues, pour la présentation de vos vœux respectifs.

Je veux vous dire que, effectivement, l'exposition au cadmium comme à d'autres polluants est une véritable bombe sanitaire. Ils sont à chaque fois découverts et vont devenir des effets cocktails de plus en plus destructeurs, puisqu'ils s'auto-alimentent, les uns et les autres.

Encore une fois, sur ce sujet, hélas, la France brille, si vous me permettez l'expression, par son retard en matière de lutte contre ce polluant, toujours à cause d'une faiblesse et d'une perméabilité du Gouvernement face aux lobbies, notamment aux lobbies agro-industriels et de l'agrochimie. Ici est cité le cadmium, avant, nous avions les glyphosates, mais toujours le même réflexe : des propositions de seuils européens recommandés, auxquels la France est souvent le seul pays de l'Union à déroger, qui sont par ailleurs souvent plus hauts que les seuils recommandés par l'O.M.S.

Une fois qu'on a dit cela, la Ville ne pourra pas répondre seule, mais va démontrer son volontarisme, comme elle le fait déjà. Il faudra suivre les recommandations de l'ANSES sur les valeurs limites. Il faut aussi très rapidement que l'agriculture conventionnelle réussisse à trouver de nouvelles filières pour prendre des engrais phosphatés, notamment en Europe du Nord plutôt qu'en Afrique du Nord, où le taux de concentration en phosphate est largement plus élevé.

Vous avez dit, Marion-Émi ALIX, je ne reviens pas dessus, les types de publics, que ce soient les nourrissons ou les enfants, mais aussi les adultes, qui sont touchés, et les types de maladies que cela peut développer.

Pour aller très rapidement, je veux quand même rappeler que la Ville de Paris déploie déjà une politique, Monsieur ARENAS, même si vous le contestez, très volontariste et favorable à la santé et à l'écologie, et j'y viens. Quand on propose 100 % "bio", on loupe aussi le coche de la durabilité de l'alimentation, et ce que l'on veut avoir d'un côté sur la santé, on le perd sur la logique climatique. C'est là que nous essayons de mener les deux ensemble, pour l'écologie et pour la santé, avec des objectifs, je le rappelle, de 75 % de "bio", de 100 % de durable, de 50 % de local.

C'est cela, la légère nuance par rapport à votre vœu et à celui de ma collègue du groupe Ecologiste et Social, auquel j'émets un avis favorable sous réserve de quelques amendements, dont elle nous dira si elle les accepte. Je vous propose plutôt de retirer le vôtre pour voter celui du groupe Ecologiste et Social, qui a les faveurs de la majorité, puisqu'il faut défendre à la fois l'écologie, le climat et la santé, et je crois que c'est ce qui nous réunit.

Normalement, vous l'avez dit, une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale, que vous avez cosignée à l'initiative des écologistes, et donc, si nous sommes cohérents...

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - ... je vous propose de voter de la même façon ici, dans cet hémicycle.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Nous avons deux explications de vote. Monsieur ARENAS, la maintenez-vous ?

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous savez, le durable ne protège pas du cadmium, contrairement à ce que vous annoncez, et il n'y a pas 100 % de "bio" dans les cantines scolaires de l'ensemble de Paris. Vous avez raison, il y a des cantines scolaires liées aux caisses des écoles qui, elles, vont plus en avant et sont plus exigeantes que d'autres, c'est tout à leur honneur, et nous avons raison de les soutenir.

Je vois Mme PULVAR dire "non" de la tête, mais ce sont malheureusement les chiffres qui sont à ma disposition, je les tiens évidemment à la vôtre.

Ensuite, je veux vous dire, Monsieur, qu'il y a clairement aujourd'hui une ceinture d'agriculteurs biologiques en Ile-de-France, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, non pas en tant que travail parlementaire mais en tant que Conseiller de Paris, qui sont à votre disposition pour vous assurer que, dès lors qu'il y a un engagement sur cinq ans de la Ville de Paris, ils sont tout à fait en disposition pour permettre de le faire.

Vous dites que vous l'avez fait, Madame PULVAR, ce n'est manifestement pas le cas dans les cantines scolaires, je le regrette.

C'est pour cela que notre vœu est présenté, parce que je pense qu'il est mieux-disant. Il est mieux-disant non pas pour être en opposition avec celui qui est proposé par votre collègue, mais parce qu'il répond précisément à l'argument que vous avez avancé : il s'adosse à un travail parlementaire réalisé par les députés de votre groupe. Evidemment, vous avez raison de rappeler que j'ai cosigné, en tant qu'insoumis, cette proposition de loi.

Je pense donc que nous nous honorerions à aller sur ce mieux-disant, puisque c'est un vœu, il n'a pas de caractère obligataire au niveau de l'Exécutif, afin de faire du 100 % "bio", notamment sur les trois denrées qui ont été ciblées par votre collègue et par moi-même, parce que c'est un enjeu de santé publique qui aura évidemment un impact énorme, qui est une bombe sanitaire en préparation.

J'espère que les cris d'orfraie qui sont proposés par l'ancienne maire adjointe du secteur sauront être rassurés par l'engagement commun que nous avons sur cette santé.

Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir permis de faire cette explication de vote sur notre abstention. Encore une fois, l'abstention n'est pas un vote contre, parce que nous soutenons la volonté du vœu que vous présentez.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Nous avons également une explication de vote de la part de M. Yvain BOURGEAT-LAMI.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu soulève un sujet important, celui de l'exposition des Parisiennes et des Parisiens aux métaux lourds.

Au nom du groupe Socialiste, Place publique et divers gauche, je voudrais simplement dire que nous nous associons bien évidemment au constat posé par ce vœu quant à la nécessité de limiter autant que possible l'exposition aux métaux lourds et, pour cela, de développer l'accès à des aliments à basse contamination et, plus généralement, au "bio".

Cette question passe notamment à Paris par les cantines scolaires. Il y a une grande disparité entre les arrondissements s'agissant de la proportion d'alimentation "bio" dans les cantines, et les alertes de l'ANSES doivent nous inciter à redoubler d'efforts.

Dans certains arrondissements, comme le 14e, les produits les plus à risque en cadmium sont proches du 100 % "bio" et en circuit court. Ce n'est pas le cas partout. Il nous faut maintenant agir ensemble, en soutien au vœu des écologistes. Une fois amendé, évidemment, nous le voterons.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Concernant le vœu n° 47 du groupe Ecologiste et Social de Paris. Avis favorable pour l'Exécutif s'il est amendé.

Mme Marion-Émi ALIX. - J'accepte les amendements.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 46).

La proposition de vœu n° 48 du groupe Nouveau Paris populaire est-elle maintenue ? Elle est maintenue.

Scrutin public ? A vos cartes !

Le scrutin est ouvert.

Avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Pas de vote pour les élus absents, sauf procuration. Seules les personnes physiques.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 85

Abstentions : 8

NPPV : 1

Pour : 16

Contre : 60

(Voir détail des votes annexe n° 12).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la demande d'interdiction de tenue de la manifestation du 9 mai organisée par le C9M.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 49 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris, relatif à la demande d'interdiction de tenue de la manifestation du 9 mai organisée par le C9M, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par les groupes Socialiste et divers gauche et Ecologiste et Social de Paris relatif aux droits des personnes LGBTQIA+.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 50 relatif aux droits des personnes LGBTQIA+.

La parole est à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le 17 mai, c'est l'anniversaire de la loi Taubira ouvrant le mariage aux couples de même sexe en 2013. C'est depuis 2023 l'occasion à Paris de célébrer l'amour autour d'un bal, comme nous avons déjà pu l'évoquer. C'est aussi depuis 2005 la Journée mondiale de lutte contre les haines anti-LGBTQIA+ et l'occasion d'un rappel bien moins festif, celui du fait que les LGBT-phobies tuent encore et qu'elles se traduisent en une myriade d'atteintes de toutes sortes dans l'espace public, au travail, à l'école, dans le voisinage ou dans la famille.

Le rapport de "SOS homophobie" et les chiffres du Ministère de l'Intérieur égrènent tous les ans une persistance d'actes de haine, en augmentation préoccupante.

En 2026, plus de vingt ans après le premier 17 mai, il ne devrait plus être possible de se soustraire à l'obligation qui s'impose à chacune et chacun d'entre nous, celle de s'engager sans faux-semblant pour faire reculer les préjugés et la haine, pour faire avancer les droits des personnes LGBTQIA+. Ce constat, je sais que nombre de nos collègues le partagent, à droite comme à gauche de cet hémicycle.

Je pense en particulier à la mairie du 9e, qui, dès 2014, avait hissé les couleurs de l'arc-en-ciel, comme l'ont fait l'ensemble des mairies d'arrondissement de gauche. Je veux citer également le cas du 15e, qui, pour la première année, a également affiché ces couleurs de l'arc-en-ciel en soutien aux personnes qui souffrent de violences en raison de leur orientation sexuelle.

Car, oui, il faut agir de manière concrète contre les violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+, mais il faut surtout travailler et agir avec les associations qui sont concernées et qui connaissent les sujets, dans le respect de leur expertise, de leur place privilégiée. Parce que ces associations et ce combat concourent à l'intérêt général, il ne faut pas avoir peur des symboles : le drapeau arc-en-ciel pavoisé sur la façade de l'Hôtel de Ville ou, à défaut, clairement visible sur une banderole pour annoncer littéralement la couleur. La maison commune, nos mairies, est aussi celle de ces personnes LGBTQIA+, le siège des mariages civils est aussi celui des couples de même sexe, le lieu de l'enregistrement de l'état civil est aussi celui où des personnes "trans" peuvent faire venir rectifier la mention de leur genre.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup.

J'invite donc à voter ce vœu à l'unanimité, évidemment.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annah BIKOULOLOU.

Mme Annah BIKOULOLOU, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce dimanche avait lieu la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, et les associations se sont mobilisées tout le week-end pour faire résonner cette date dans tout Paris. Je tiens à saluer leur travail et notamment celui des "Amis du Patchwork des noms", qui ont commémoré dimanche pour le Candlelight Day les personnes décédées des suites du Sida.

Cette mémoire des personnes LGBTQIA+ mortes, persécutées ou rejetées, nous oblige. Elle nous rappelle que la visibilité n'est pas qu'un symbole et que c'est un outil de lutte.

Le dernier rapport de "SOS homophobie" et du "Front Transfem" tire la sonnette d'alarme : les actes LGBT-phobes sont en augmentation. Ce n'est pas une surprise pour qui connaît le continuum des violences : d'abord l'invisibilisation, puis la banalisation des discours de haine, puis le harcèlement et les violences physiques. Chaque étape rend la suivante possible. Accepter le moindre acte de silencieuse, c'est ouvrir la porte à tout le reste.

La visibilité est toujours la première cible des réactionnaires. Ailleurs en France, des mairies passées à l'extrême droite ont décroché le drapeau LGBT de leur fronton ou tenté d'empêcher la tenue de Marches des fiertés. A Paris, nous faisons le choix inverse. Lorsque la Ville pavoise aux couleurs de l'arc-en-ciel, elle affirme que chaque personne LGBTQIA+ est la bienvenue, et je me félicite que la quasi-totalité des mairies d'arrondissement aient fait le choix de participer également à cette démarche.

Célébrer les amours, rendre visibles les existants, c'est aussi le sens du Bal de l'amour qui s'est tenu vendredi dernier dans une joie partagée.

Vous l'aurez compris, la Ville agit, et la coordination entre les élus chargés des discriminations dans l'ensemble des arrondissements est engagée. Tous à nos échelons, nous travaillerons à plus de formation, de prévention, de protection et de soutien aux associations.

Nous sommes donc favorables à ce vœu, qui traduit fidèlement l'ambition de notre majorité.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par les groupes Socialiste et divers gauche et Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2026, V. 47).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'accueil des personnes LGBTQIA+ réfugiées, demandeuses d'asile et migrantes à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'accueil et à la protection des personnes LGBTQIA+ fuyant la répression au Sénégal.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les vœux référencés n^{os} 51, 52 et 52 bis. Le vœu n° 51 est relatif à l'accueil des personnes LGBTQIA+ réfugiées, demandeuses d'asile et migrantes à Paris. Le vœu n° 52 est relatif à l'accueil et à la protection des personnes LGBTQIA+ fuyant la répression au Sénégal.

La parole est à Marion-Émi ALIX.

Mme Marion-Émi ALIX. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à travers ce vœu porté par le groupe Ecologiste et Social, nous voulons rappeler une chose essentielle : aimer une personne du même sexe, être attiré par une personne du même sexe ne devrait jamais, jamais, jamais exposer à la peur, à la haine, à la violence ou à l'exil. L'orientation sexuelle et l'identité de genre ne devraient jamais être des motifs de persécution. Et pourtant, partout dans le monde les personnes LGBTQIA+ continuent d'être prises pour cible.

Depuis plusieurs années, nous assistons à un recul inquiétant de leurs droits avec la montée de discours réactionnaires qui prétendent défendre des valeurs traditionnelles pour mieux justifier l'exclusion et la répression. Nous le voyons encore aujourd'hui dans plusieurs pays, notamment récemment au Sénégal, où ces personnes vivent dans un contexte particulièrement difficile et où beaucoup subissent discriminations, rejets et peur au quotidien. Cette réalité ne concerne malheureusement pas qu'un seul pays. Dans de nombreux Etats, l'homosexualité demeure criminalisée et dans certains, elle est même passible de la peine de mort.

Face à cela, Paris doit continuer à porter une voix claire, celle des droits humains universels. Notre ville doit rester une ville refuge, une ville solidaire, où chacun et chacune peut aimer librement sans que cela porte atteinte à sa dignité, à sa sécurité ou à sa liberté. Ce vœu demande donc de renforcer l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTQIA+ en danger ou en exil, de soutenir les associations qui les accompagnent au quotidien et d'interpeller l'Etat afin de garantir des voies d'accès sécurisées et des procédures d'asile réellement protectrices.

Parce qu'aucune personne ne devrait être persécutée parce qu'elle aime une personne du même sexe ou en raison de son identité de genre, parce que la dignité et la liberté ne se négocient pas, et parce que Paris doit rester fidèle à ses valeurs de solidarité, d'humanité et d'amour, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Merci.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Depuis 2001, depuis 25 ans, Paris est une Ville très engagée sur le front de l'égalité des droits. Paris se veut être une ville accueillante pour les personnes LGBT, une ville dans laquelle les personnes LGBT doivent pouvoir se sentir chez elles sans être inquiétées. Paris est aussi une ville refuge, une ville qui peut s'enorgueillir d'avoir accueilli ces dernières années des personnes LGBT qui fuyaient leur pays d'origine et qui ont trouvé dans notre ville un lieu protecteur et tant mieux. La Ville de Paris avait d'ailleurs mis en place ces dernières années, notamment avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, un certain nombre de dispositifs d'accueil, y compris avec des colocations qui permettaient à des personnes LGBT fuyant leur pays d'origine de trouver un lieu sûr.

Il se trouve que le Sénégal a adopté au printemps 2026 une législation extrêmement répressive à l'encontre des personnes LGBT et un certain nombre de personnes LGBT originaires du Sénégal cherchent un asile chez nous. L'objet de ce vœu est donc de faire en sorte que la Ville de Paris puisse interpeller le Gouvernement sur l'accueil de ces personnes afin qu'elles puissent trouver refuge chez nous. Par ailleurs, ce vœu vise à ce que la Ville de Paris elle-même puisse accueillir des personnes LGBT originaires du Sénégal fuyant leur pays dans des logements, dans des hébergements qui soient dignes et qui leur permettent de se poser à Paris, en lieu sûr.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Annah BIKOULOLOU et à Mme Audrey PULVAR.

Mme Annah BIKOULOLOU, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 22 mars dernier, les Parisiennes et les Parisiens nous ont élus pour mettre en œuvre un programme clair de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, ces promesses ont un sens. Nous avons tous vu les images, les arrestations arbitraires, les procès expéditifs, les visages de ces personnes persécutées au Sénégal parce que LGBT ou ne se conformant pas à des exigences de genres arbitraires. Nombre d'entre elles ont déjà fui, certaines ont trouvé refuge à Paris grâce à la mobilisation remarquable des associations LGBTQIA+.

Nous mettrons tout en œuvre pour que chaque personne LGBTQIA+ en exil soit accueillie dignement à Paris via le plan 4.000 places voté au dernier Conseil de Paris, mais aussi à travers une aide administrative et juridique multilingue et un accès aux soins renforcé.

Enfin, parce que l'Etat durcit les conditions d'accueil, Paris portera deux volontés : des visas humanitaires pour les personnes LGBTQIA+ persécutées et une reconnaissance effective de ces persécutions à l'O.F.P.R.A.

C'est le sens de ce vœu de l'Exécutif, auquel je vous invite à vous joindre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, chère Annah.

Je voudrais simplement ajouter à ton propos que, dans 64 pays du monde, soit un tiers des Etats membres de l'ONU, l'homosexualité reste criminalisée. Dans 12 d'entre eux, elle est passible de la peine de mort.

L'homosexualité est une orientation sexuelle. Cette orientation sexuelle n'est pas un choix, c'est un droit. Elle ne relève pas de la culture, mais de la nature. Pourtant, l'homosexualité vaut encore aujourd'hui à des millions d'hommes et de femmes d'être persécutés, molestés, voire tués, et ce, en toute impunité.

Paris défend le droit universel à la liberté pour chacune et chacun de vivre pleinement son orientation sexuelle. Paris, c'est la liberté d'être soi.

Je vous remercie.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci, chère Audrey.

Le vœu n° 51 du groupe Ecologiste et Social est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Qui est pour ?...

Non, il est retiré. D'accord.

Explication de vote de Mme Sophia CHIKIROU... Il n'y a plus d'explication de vote non plus.

Le vœu n° 52 du groupe Communiste est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 52 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 48).

Explication de vote de M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Oui, merci.

J'ai du mal à suivre, j'avais demandé une explication de vote sur le vœu communiste, qui est inscrite, dans la mesure où le vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil de Paris Centre n'a pas été remonté à ce Conseil. Je comprends qu'il y a eu un vœu, mais que je n'ai pas eu le temps de découvrir puisqu'il vient d'être proposé par l'Exécutif, qui a vocation à rassembler tous les vœux, et tant mieux. Néanmoins, je souhaitais quand même porter dans cet hémicycle l'essence de ce qui s'était dit et de ce qui avait été voté à l'unanimité au Conseil de Paris. J'ai pu, par ailleurs...

Oui, de Paris Centre, pardon. Je suis confus entre ces vœux qui s'additionnent.

Merci à Aurélien VÉRON, l'opposition l'a voté aussi et l'ensemble veut que je le co-portais avec Shirley WIRDEN pour le groupe Communiste de Paris Centre, mais il a été présenté par la majorité et voté à l'unanimité.

Dans ce vœu, et merci à l'intervention de Céline pour l'Exécutif, j'aurais aimé y retrouver plus d'attendus, je vais donc redire ce que nous avons proposé. La Ville de Paris a une véritable capacité de diplomatie.

Je l'ai dit dans "Têtu" et je le répète, nous appelons le Gouvernement français, dans le cadre de son dialogue bilatéral avec la République du Sénégal, à affirmer son attachement à la dépénalisation universelle de l'homosexualité et au respect des droits fondamentaux des personnes LGBT+.

Nous demandons que la France conditionne ses programmes de coopération et des garanties renforcées en matière de non-discrimination et de protection des défenseurs des droits humains, y compris celles et ceux qui défendent les droits des personnes LGBT+.

Nous demandions enfin que la Ville de Paris, et cela, je l'ai retrouvé, et je vous en remercie, soutienne les associations françaises et sénégalaises qui œuvrent à l'accueil, à la santé et à la protection juridique des personnes LGBT+ qui sont victimes de persécutions, et j'ai entendu Annah BIKOULOLOU et Audrey PULVAR le dire.

Enfin, nous demandions que la Préfecture de Région mette en place un programme officiel d'accueil de personnes réfugiées LGBT+ venant du Sénégal.

Mesdames et Messieurs, la situation est dramatique.

Merci.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci.

Je vous en prie, Madame CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire. C'est en effet de droit, article 9, police des séances.

J'ai bien compris que mon explication de vote a sauté parce qu'elle portait sur le vœu qui a été retiré. Toutefois, je souhaiterais pouvoir m'exprimer malgré tout et porter une explication de vote, parce que le vœu de l'Exécutif est arrivé après.

Vous venez de l'accorder à M. Ariel WEIL, j'espère que vous me l'accorderez aussi.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Nous vous écoutons.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Il était important que nous puissions nous exprimer sur ce sujet, parce qu'en effet, cela a été rappelé, pour nous, le 17 mai, la Journée mondiale de lutte contre les LGBTI-phobies constitue une date d'alerte, pas une date commémorative, car la lutte continue. L'homosexualité est toujours punie de la mort dans une dizaine de pays et dans une soixantaine de pays elle est toujours criminalisée.

Ce qu'il se passe au Sénégal avec l'aggravation de la loi répressive contre les personnes homosexuelles est incompréhensible et nous le dénonçons clairement. En Ouganda, en Géorgie, aux Etats-Unis et dans d'autres pays encore, des offensives réactionnaires se multiplient. Elles sont, il faut bien en être conscients, coordonnées, financées et relayées par une internationale réactionnaire qui fait des personnes LGBTQIA+ des boucs émissaires politiques.

Face à cela, nous sommes tous d'accord ici, et je m'en réjouis, pour dire que nous avons un devoir, celui de protéger, d'accueillir et de soutenir les mobilisations contre ces répressions. Toutefois, il faut aussi avoir conscience que dans notre propre pays le dernier rapport de "SOS homophobie" recense 1.771 cas de violences et de discriminations pour l'année 2025. Nous refusons, nous, que certains groupes politiques cherchent à instrumentaliser la défense des droits LGBTQI+ à des fins racistes et, disons, homonationalistes.

Vous le savez, c'est aujourd'hui à cette offensive réactionnaire que nous faisons face.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Merci, Madame CHIKIROU. Le temps est écoulé, s'il vous plaît.

Il nous reste quatre vœux avant la fin de cette séance, et nous allons tous les examiner. Merci.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la réintégration des établissements LGBT+ du Marais dans la Marche des Fiertés parisienne.

M. Mams YAFFA, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 53 relatif à la réintégration des établissements LGBT+ du Marais dans la Marche des fiertés parisienne.

La parole est à M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, en mars dernier, cinq bars gays emblématiques du Marais, le Cox, le Duplex, le Freedj, le Cactus et le Quetzal, unis et coordonnés par le "S.N.E.G.", ont symboliquement simulé leur fermeture pour lancer un cri d'alarme.

Car, pendant que la Ville accroche des drapeaux arc-en-ciel à ses frontons en préparant d'abord le Bal de l'amour et bientôt la Marche des fiertés en juin prochain et repeint les passages piétons, le Marais, lui, se vide peu à peu de sa culture queer, qui est encore bien vivante mais qui s'affaiblit, notamment les lieux de sociabilité, de rencontre des nuits parisiennes, où des générations se sont construites, aimées, découvertes et, parfois, protégées.

On sait que la librairie "Les Mots à la bouche" a été remplacée par la boutique Dr Martens et a dû déménager dans un autre arrondissement. D'autres commerces LGBT ont dû partir. Certes, la Mairie a repris le Tango et redonné vie à cette institution, c'est une bonne chose, mais ces établissements, ces bars ne sont pas de simples commerces, ils sont une part de l'histoire LGBT parisienne et du Marais, des refuges hier et des lieux de liberté aujourd'hui, des institutions aussi sociales et culturelles à leur manière. C'est pourquoi il nous paraît incompréhensible que l'"Inter-LGBT" continue depuis des années à tenir à distance ces bars de la Marche des fiertés.

Cette forme d'ostracisme militant aujourd'hui nous semble ne plus avoir de sens. Oui, la Marche des fiertés est une marche de revendication, militante, politique. C'est aussi une fête populaire, joyeuse et libre, une célébration de la visibilité LGBT dans toute sa diversité, et il nous semble important de réintégrer ces établissements historiques, renouer avec l'âme même du Marais l'esprit de convivialité qui a toujours fait la force de cette marche.

A force de préférer les symboles aux lieux réels, les symboles aux habitants, les discours aux institutions vivantes comme eux, nous finirons avec un Marais aux couleurs arc-en-ciel, mais vidé de tous ceux qui lui ont donné son âme.

Merci.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Annah BIKOULOLOU.

Mme Annah BIKOULOLOU, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce vœu, les collègues du groupe "Paris Liberté !" nous invitent à célébrer l'importance historique du Marais et de la visibilité dans les luttes LGBT. C'est une belle intention, mais qui est toutefois, il faut le dire, ternie par le choix des mairies des 7e et 16e arrondissements, où votre groupe, qui est majoritaire, a refusé de voter pour le pavoiement de leurs façades aux couleurs arc-en-ciel le 17 mai dernier. Ce symbole concret aurait pu être fort et aurait permis notamment de marquer une rupture avec la "Manif pour tous" ou vos prises de position antérieures ambiguës sur la P.M.A. ou les thérapies de conversion, pour ne nommer que ces exemples.

Sur le fond, vous nous demandez d'intervenir auprès de l'"Inter-LGBT" pour modifier l'organisation de la Marche des fiertés. Outre le fait que ce n'est pas ma conception de la liberté associative que d'imposer depuis l'Hôtel de Ville une quelconque ligne à un collectif, c'est une demande qui est sans objet, puisqu'une procédure d'inscription pour les chars commerciaux existe déjà, elle est publique et elle fonctionne très bien.

Cette double posture à la fois de défenseurs des droits LGBT d'un côté et d'opposants à leur visibilité de l'autre n'est pas correcte et ce vœu ne relève pas non plus de notre champ de compétences.

Notre avis sera donc défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai deux explications de vote. La première est par Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

La Marche des fiertés est organisée depuis 26 ans par l'"Inter-LGBT", l'une des principales inter-associatives LGBTQIA+ de France, réunissant plus de 50 associations membres. Elle agit comme toute entité associative, de façon indépendante de l'acteur politique. En ce sens, l'acteur politique n'a pas à s'immiscer dans la gouvernance associative et dans la gouvernance de l'une des plus grandes marches d'Europe.

Petit rappel : les commerçants et les commerçantes ont toujours été les bienvenus à la Marche des fiertés de Paris Ile-de-France et l'organisation et les associations n'ont probablement jamais interdit la participation des commerçants à la marche. Une nouvelle grille contributive graduelle existe afin que les commerçants puissent contribuer à l'effort collectif de la marche à la mesure de leurs possibilités.

Enfin, et surtout, il est vraiment très drôle de voir M. VÉRON s'offusquer pour certains commerçants du Marais qui rencontrent effectivement des difficultés, alors qu'il est moins prompt à défendre tous les commerçants communautaires qui sont en train de disparaître, par exemple le lieu "queer" La Flèche d'or, les lieux "queers" en difficultés "Merci Marsha", le W.A.B., "Les Mots à la bouche", attaquant même des commerçants communautaires au détriment de la diversité des cultures "queers" et livrant en pâture des bénévoles associatifs, dont des responsables associatifs, à la vindicte populaire, contribuant à ce qu'ils et elles se fassent harceler, comme l'"Inter-LGBT" et parfois même menacés dans leurs locaux, comme la seule librairie lesbienne, Violette and Co, qui a payé le prix de cette cabale initialement alimentée par ce même M. VÉRON.

Bien entendu, nous ne voterons pas pour ce vœu.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Explication de vote de Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que ce vœu résume toute l'hypocrisie de la droite parisienne, avec un numéro de "pink washing" que je trouve absolument extraordinaire. S'il y a bien des gens sur lesquels on ne peut pas compter dans cette Assemblée pour défendre les droits LGBT, c'est bien vous. Excusez-moi, mais quand on a un pedigree comme le vôtre, on est mal placé pour donner des leçons.

Quand on sait que, avant 2001, lorsque cette Ville était dirigée par la droite, pas une seule association LGBT n'était subventionnée. Quand on sait par ailleurs que, l'an dernier, la Région Ile-de-France a retiré ses subventions à l'"Inter-LGBT", alors même que c'est l'"Inter-LGBT" qui organise la Marche des fiertés. Quand on sait que, pas plus tard que la semaine dernière, François-Xavier BELLAMY, votre tête de liste aux européennes, a voté au Parlement européen contre l'interdiction des thérapies de conversion. Quand on sait que, effectivement, vous avez lancé une cabale honteuse contre la librairie "Violette and Co", une librairie lesbienne formidable. Quand on sait par ailleurs que, au moment où la Ville de Paris a racheté le bâtiment où se situait le Tango pour faire du logement social au-dessus et sauver le Tango, vous n'avez même pas voté pour.

Bref, franchement, s'il y a bien des gens qui ne défendent pas les droits LGBT, c'est vous, il vaut mieux compter sur nous pour le faire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est la joie du 21 heures !

J'imagine que c'est une proposition de retrait, sinon un avis défavorable.

Le vœu n° 53 est-il retiré ?

Je ne sais pas, pour avoir simplement écouté, peut-être.

Allez, je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la mission de préfiguration d'un centre des expressions artistiques et culturelles LGBTQIA+ à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 54 relatif à la mission de préfiguration d'un centre des expressions artistiques et culturelles LGBTQIA+ à Paris.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dimanche, à l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, nous avons dénoncé le sort réservé aux personnes LGBTQIA+ dans de nombreux pays. Loin de s'améliorer, la situation s'aggrave, comme au Sénégal ou en Russie. Nous apportons notre soutien à tous ceux qui, dans le monde, souffrent de la discrimination, de la violence, de la privation de libertés, érigées en politique d'Etat.

Pour dénoncer les politiques de stigmatisation violentes, le rapport de force diplomatique est un levier puissant. Il n'est pas le seul. La mise en œuvre de politiques engagées, positives, pionnières l'est tout autant et la culture est un puissant vecteur d'expression et d'émancipation. Paris, à ce titre, doit être un phare, un refuge.

En mai 2024, le Conseil de Paris, à l'initiative de Pierre-Yves BOURNAZEL, a voté à l'unanimité la création d'un centre des expressions artistiques et culturelles LGBTQIA+. A l'instar de Berlin, New York ou Londres, Paris se dotera d'un lieu célébrant les artistes, les activistes, les figures de la communauté qui ont fait avancer et qui font avancer par leur art et leur combat l'égalité des droits et la représentation des identités.

Complémentaire des lieux de mémoire, des festivals, des grands rendez-vous littéraires, associatifs, festifs, le centre d'art sera un lieu vivant, pôle d'expression. Ce lieu ouvert à tous donnera la possibilité aux nouveaux talents d'exprimer avec force les interrogations sociales, personnelles, esthétiques qui traversent la création contemporaine autour des identités LGBTQIA+.

La période électorale et les restrictions légales inhérentes passées, il est temps de matérialiser ce projet et de créer une mission de préfiguration en mettant autour de la table les associations, les collectifs, les universitaires, mais aussi les entrepreneurs. Plus qu'une large concertation, c'est une co-construction qui devra être mise en place, et Monsieur le Maire, une installation en juin, mois des fiertés, serait un symbole puissant.

Aussi, mes chers collègues, le groupe Paris apaisé vous propose ce vœu, qui, nous l'espérons, recueillera l'unanimité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Annah BIKOULOLOU.

Mme Annah BIKOULOLOU, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu du groupe Paris apaisé fait écho à un engagement que cette Assemblée a déjà pris sous la précédente mandature en 2024, sous l'impulsion de Carine ROLLAND et Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Cette discussion est donc l'occasion de lui donner une nouvelle résonance et c'est une bonne chose, car Paris a une dette immense envers ces artistes LGBTQIA+.

Depuis plus de deux siècles, les mondes "queers", nocturnes, souterrains, interlopes ont placé notre ville à la pointe de l'avant-garde mondiale. Ces espaces ont inventé des formes, des langages, des esthétiques qui ont traversé les frontières et irriguent le monde entier. Il est temps que la Ville en soit pleinement gardienne et témoin.

Toutefois, pour que ce projet soit à la hauteur de cet héritage, il faut poser la question dans les bons termes. L'avant-garde parisienne n'est pas que dans les institutions, elle naît aussi dans les espaces communautaires, les lieux de résidence, de solidarité et de mise en commun. Or, malheureusement, ces lieux sont aujourd'hui fragilisés : fermeture pour travaux, pression immobilière, équipes bénévoles épuisées. Je pense à des lieux de nuit comme La Station, La Flèche d'or, le Gibus, mais aussi à des commerces de jour comme la librairie des Mots à la bouche ou "Violette and Co". Les accompagner sera l'une de nos priorités.

C'est à partir de là que nous devons raisonner. Un centre des expressions artistiques et culturelles LGBTQIA+ prendra pleinement son sens s'il prolonge ces lieux, s'il donne à voir la pluralité des vécus homosexuels, "bi", "pan", asexuels, "trans", lesbiens et la diversité des associations et artistes qui sont souvent à l'intersection de plusieurs émancipations. Cela doit donc être un musée vivant, fidèle à la réinvention permanente qui caractérise ces créations.

Ce vœu s'inscrit dans les travaux que nous menons, nous y sommes donc favorables.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Nous avons une explication de vote demandée par Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, qui en profitera pour présenter une innovation logistique de notre Assemblée : le sous-amendement déposé en séance.

Je vous donne la parole.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous avons effectivement déposé cet amendement pendant la séance...

Sous-amendement, oui. Je suis encore novice, je vous prie de m'excuser.

Je continue.

Ce sous-amendement vise à garantir que la mission de préfiguration du futur centre des expressions artistiques et culturelles LGBTQIA+ soit menée dans un cadre réellement pluraliste et représentatif de la diversité des communautés concernées. Les histoires, cultures, mémoires et engagements des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, "trans", "queers", et de toutes les autres communautés qui se reconnaissent dans cet acronyme ne se retrouvent pas toujours et méritent d'être pleinement pris en compte dans l'élaboration de ce projet de centre des expressions artistiques et culturelles.

Il apparaît donc nécessaire que la concertation associe une diversité d'associations et de collectifs afin d'éviter l'invisibilisation de certaines luttes et de certaines communautés historiquement marginalisées, notamment les personnes "trans", queers, les travailleurs et travailleuses du sexe, ou encore les personnes à l'intersection de plusieurs discriminations.

Cette diversité de représentation constitue une condition essentielle pour construire un équipement culturel inclusif, fidèle à la pluralité des Parisiennes et des Parisiens, de leur mémoire et de leur expression artistique. C'est pourquoi nous proposons de nous abstenir.

Merci.

Sauf si vous sous-amendez, bien entendu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, nous allons tirer la bobine de l'innovation logistique jusqu'au bout, quitte à se faire plaisir à 21 heures 03.

Vous avez compris le principe : un vœu a été déposé, un sous-amendement a été déposé. Sous l'autorisation de mon adjointe, le sous-amendement va bien, on pourrait l'accepter.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - La proposition qui est faite est que le sous-amendement soit déposé sous forme d'amendement par l'Exécutif pour l'intégrer à ce texte.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Il y aura donc un avis favorable sur le sous-amendement de la part de l'Exécutif.

Innovation : le sous-amendement est-il accepté dans le vœu initial ?

Mme Julie BOILLLOT. - Bien que le contenu nous semble superfétatoire, nous acceptons.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous l'acceptez ? C'est parfait ! Le vœu est ainsi amendé.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 126 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 126 est adoptée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54 déposée par le groupe Paris apaisé, ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 49).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la situation des salarié.es en grève de l'association "Bien chez soi" et des travailleuses et travailleurs du secteur de l'aide et du soin à domicile.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous enchaînons. Le vœu référencé n° 55 est relatif à la situation des salariés en grève de l'association "Bien chez soi" et des travailleuses et travailleurs du secteur de l'aide et du soin à domicile.

La parole est à Mme Jeanne OUVRET.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite commencer la présentation de ce vœu en saluant la force et la victoire des salariés de l'association "Bien chez soi", qui ont mené une grève du 2 au 20 avril derniers et qui ont obtenu des avancées dans le 17e arrondissement de Paris.

Dans un secteur d'aide et de soins à domicile où les travailleuses et travailleurs sont souvent invisibilisés, isolés, précarisés, ces femmes ont fait grève par un acte de dignité, de solidarité et un acte politique. Ces salariés, majoritairement des femmes, prennent soin chaque jour de plus de 370 personnes âgées en situation de dépendance dans les 17e et 16e arrondissements. Et pourtant, elles ont fait face à une dégradation constante de leurs conditions de travail : rupture de dialogue, pratiques managériales toxiques, intimidations, cadences intenable, heures supplémentaires non rémunérées et compensées par des repos imposés.

La situation de l'association "Bien chez soi" n'est malheureusement pas un cas isolé. Elle révèle une crise structurelle du secteur de l'aide et du soin à domicile à Paris qui touche toute la France, car ce sont des métiers indispensables mais largement sous-payés, des métiers essentiels mais invisibilisés, des métiers que notre modèle capitaliste considère encore trop souvent comme des coûts plutôt que comme des richesses collectives.

Alors que Paris vieillit, ce sont précisément ces travailleuses qui assurent une mission de santé publique essentielle. C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons :

- que la Ville de Paris apporte dans le cadre de ses compétences son soutien ainsi que sa médiation aux démarches visant à améliorer les conditions de travail de ces professionnels,

- que la Ville de Paris interpelle l'Etat ainsi que les partenaires sociaux afin de prévenir et de devenir un acteur moteur de la reconnaissance de la pénibilité, de la valorisation des compétences et de l'expertise de ces métiers fortement féminisés,

- que la Ville de Paris facilite au quotidien les conditions de vie et de travail de ces professionnels dans notre ville,

- enfin, que la Ville de Paris s'engage à intégrer pleinement ces enjeux d'autonomie, de lutte contre l'isolement et de qualité de l'accompagnement dans l'ensemble de ses politiques publiques en direction des seniors.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Maxime CROSNIER, qui a eu un après-midi exigeant.

M. Maxime CROSNIER, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu présenté porte sur la mobilisation des salariés du secteur de l'autonomie à domicile associatif "Bien chez soi". Nous devons entendre ce que ces professionnelles nous disent aujourd'hui, parce que ce qu'elles vivent n'est pas un accident, ce n'est pas un dysfonctionnement isolé, c'est un problème systémique.

Partout en France et aussi à Paris, les métiers de l'aide à domicile connaissent une crise profonde : sous-effectif, épuisement, faible rémunération, temps fractionné. Et pourtant, ces travailleuses, car ce sont très majoritairement des femmes, sont essentielles à la vie quotidienne d'une partie des Parisiennes et des Parisiens.

On parle souvent du vieillissement démographique comme d'un défi abstrait, mais, derrière ce défi, il y a une réalité très concrète : qui prendra soin de nos aînés demain ? Dans quelles conditions ? Avec quelle reconnaissance ? Parce que l'on ne peut pas demander à des professionnels d'assurer une mission aussi essentielle sans leur garantir des conditions de travail dignes.

C'est pourquoi la Ville de Paris prendra sa part en organisant à l'automne prochain les assises parisiennes du soin à domicile. Ces assises partiront du réel, du quotidien des professionnels, des kilomètres parcourus, des temps invisibles, de l'épuisement, mais aussi de leur expertise, de leurs propositions et de leur engagement. Nous y travaillerons avec les salariés, les fédérations, les employeurs et les institutions publiques. L'objectif sera concret : améliorer les conditions de travail de celles et ceux qui travaillent à domicile. Cela veut dire réfléchir aux temps de déplacement, aux lieux de repos, à des espaces ressources dans Paris, aux temps de coordination entre professionnels, à la prévention de l'isolement, à la reconnaissance de la pénibilité et des qualifications.

Notre responsabilité collective est de construire une ville qui permette à chacune et à chacun de vieillir dignement. Cela implique reconnaissance et respect à celles et ceux qui rendent cette dignité possible.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Gwenaëlle AUSTIN.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Monsieur le Maire, chers collègues, comment expliquer que celles qui prennent soin des autres soient elles-mêmes trop souvent maltraitées ? Comment accepter que des professionnelles indispensables à notre société, qui permettent chaque jour à des personnes âgées, malades ou en situation de handicap de vivre dignement chez elles, soient confrontées à la précarité, à des salaires insuffisants et à des conditions de travail dégradées ?

Les aides à domicile, cela a été souligné, sont très majoritairement des femmes, 93 % au niveau national, c'est juste énorme. Elles sont près de 475.000 en France. Trois quarts d'entre elles travaillent à temps partiel, souvent subi, avec des horaires morcelés, des déplacements incessants et une rémunération qui ne reflète ni l'utilité sociale ni la pénibilité de leur métier.

C'est cette réalité qu'ont dénoncée les salariés de l'association "Bien chez soi". Pendant 18 jours, ces travailleuses du soin et du lien social ont mené une grève absolument exemplaire. Journées à rallonge, management autoritaire, injonctions à la rentabilité, retards ou irrégularités dans les paiements, absence de tickets-restaurant, elles ont dit "stop". Avec l'appui de la C.G.T., elles se sont organisées, ont tenu bon et ont obtenu des avancées réellement concrètes : harmonisation des dates de versement des salaires, retour programmé de la subrogation en cas d'arrêt maladie, ouverture des négociations, etc. Bref, de réelles améliorations des conditions de travail.

Je tiens à remercier mes camarades du 17^e arrondissement, je leur fais un petit clin d'œil, parce qu'ils ont soutenu le piquet quasiment quotidiennement. Ils ont même organisé le pot de la victoire dans leur local, ce qui est vraiment à souligner.

Cette victoire est une victoire de toutes les travailleuses de l'aide à domicile. Elle rappelle que ces métiers essentiels méritent autre chose que la précarité. Elles méritent reconnaissance, respect et dignité.

Bien évidemment, avec le groupe Communiste, nous voterons ce vœu avec nos deux mains.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. C'est une belle formule !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 55 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026. V. 50).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la lutte contre l'isolement à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le dernier vœu de notre belle soirée, il s'agit du vœu référencé n° 56 relatif à la lutte contre l'isolement à Paris.

La parole est à Pierre BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris est une ville monde, vivante. Et pourtant, derrière cette vitalité apparente, une autre réalité progresse silencieusement, celle de la solitude et de l'isolement social. Aujourd'hui, plus d'un habitant sur deux dans l'agglomération parisienne déclare ressentir un sentiment de solitude. Derrière ce chiffre, c'est une fragilité collective qui touche toutes les générations de Parisiens.

On parle souvent de mort sociale lorsque l'on n'a plus du tout d'interaction sociale et elle ne concerne plus seulement quelques situations marginales. Rendons-nous compte, pour les "Petits Frères des Pauvres", 750.000 personnes en étaient victimes en France dans leur dernier baromètre contre 300.000 en 2017. Cette progression est tout simplement vertigineuse.

Contrairement aux idées reçues, Monsieur le Maire, ce phénomène ne touche pas uniquement les personnes âgées. Bien sûr, le vieillissement et la perte d'autonomie accentuent l'isolement mais aujourd'hui 71 % des 18-24 ans disent eux aussi ressentir de la solitude. Les familles monoparentales, les personnes précaires, celles confrontées au chômage, au deuil, à la maladie ou aux discriminations sont également fortement exposées.

L'isolement fragilise la santé mentale, détériore la santé physique, affaiblit la cohésion sociale et nourrit le sentiment d'invisibilité. Dans une ville comme Paris où l'on peut vivre entouré sans jamais réellement rencontrer l'autre, nous devons considérer cette problématique.

Nous demandons dans notre vœu que la Ville de Paris élabore dès 2026 un véritable Plan parisien de lutte contre l'isolement, associant bien entendu les mairies d'arrondissement, les associations, les services sociaux et les habitants eux-mêmes. Ce plan devra renforcer le repérage des personnes isolées, c'est pour nous la clé, développer des lieux de convivialité accessibles, soutenir les initiatives citoyennes et prévoir des actions ciblées pour les publics les plus exposés.

Nous souhaitons en premier lieu que le réflexe de l'attention soit généralisé et valorisé dans les services publics municipaux et nationaux qui accompagnent les Parisiens dans ces moments de fragilité, facteur d'isolement.

Nous proposons également que 2027 devienne à Paris l'année de lutte contre l'isolement. C'est pour nous un nouveau dispositif que la Mairie gagnerait à mettre en place afin de mobiliser autour de cette priorité humaine et sociale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, Monsieur BATY, pour ce vœu, dernier vœu de cette riche journée du Conseil de Paris, qui nous permet d'aborder un sujet essentiel : la lutte contre l'isolement à Paris.

Quand on parle d'isolement, on pense effectivement souvent aux personnes âgées, mais la réalité est bien plus large. La solitude touche aujourd'hui tous les âges, y compris des jeunes, des personnes actives, des étudiantes et étudiants, des mères isolées. Souvent, elle s'installe silencieusement, après un deuil, une perte d'emploi, un départ à la retraite, une maladie ou une séparation.

Dans une ville dense comme Paris, on peut être entouré et pourtant profondément seul.

Les chiffres doivent nous alerter. Vous l'avez dit, Monsieur BATY, plus d'un habitant sur deux dans notre agglomération parisienne déclare ressentir de la solitude. Selon l'I.F.O.P., un Français sur quatre souffre d'isolement social.

La crise sanitaire a brutalement révélé cette réalité mais elle existait déjà. Elle dit quelque chose de profond sur l'état du lien social dans notre société.

Depuis plusieurs années, la Ville agit notamment auprès des seniors, mais nous devons désormais aller plus loin et avoir une approche plus globale, car le véritable enjeu n'est pas seulement de traiter l'isolement une fois installé, mais aussi de prévenir les ruptures, repérer les signaux faibles, accompagner les moments de fragilité. Cela nécessitera une mobilisation collective : les structures historiques de la lutte contre l'isolement, mais aussi les réseaux associatifs, médicaux, les services publics, les mairies d'arrondissement et, bien sûr, les Parisiennes et les Parisiens.

Avec mes collègues de l'Exécutif, nous souhaitons engager ce travail dès ce début de mandature. Je partage votre souhait que ce travail, qui touche à notre manière de faire société, s'engage rapidement et donc, dès cette année. Sous réserve de l'amendement dont je vous ai fait part, je donnerai un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

L'amendement est-il accepté ? Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56 déposée par le groupe Paris au centre, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 51).

Nous avons fini notre première journée, il en reste 6.322 d'ici la fin de la mandature.

Je vous souhaite une bonne soirée.

J'en profite, il reste de nombreuses journées de Conseil pour nous, mais, pour Vincent de VATHAIRE, beaucoup d'entre vous le savent, il ne lui en reste qu'une seule, demain. Il mérite que nous l'applaudissions dès ce soir, mais nous lui rendrons évidemment un petit hommage demain soir. Soyez donc raisonnables sur les temps de parole demain et soyez bien présents en fin de journée.

La séance est levée.

Suspension et repris de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 19 mai 2026 à vingt-et-une heures vingt minutes, est reprise le mercredi 20 mai 2026 à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La séance est reprise.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous allons entamer l'examen des projets de délibération et vœux de la 5e Commission. Je donne donc la parole à la présidente de la 5e Commission, Mme Ophélie MADINIER, pour cinq minutes.

M. Nicolas ROUVEAU. - Madame la Maire, Ophélie MADINIER est présidente de la 4e Commission, donc c'est Nicolas ROUVEAU pour la 5e.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous prie de nous excuser. Je donne donc la parole à Nicolas ROUVEAU, président de la 5e Commission.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les membres de la 5e Commission se sont réunis pour la première fois le lundi 11 mai dernier, ce qui nous a permis d'élire le bureau de la Commission, et je tiens à saluer les deux vice-présidents, le maire du 20e arrondissement Éric PLIEZ, et M. Jean-Baptiste OLIVIER.

Vous le notez, trois hommes dans ce bureau, donc il a été tout de suite noté qu'une attention particulière devait orienter nos désignations dans le futur, pour tous les groupes politiques, pour toujours plus de parité, évidemment.

Nous avons également pu échanger sur le fonctionnement de notre Commission et nous sommes passés à l'examen des 6 projets de délibération et 14 vœux déposés pour ce Conseil de Paris en matière d'accessibilité, d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Des projets de délibération et des vœux seront rapportés par Azadeh AKRAMI-CASTANON et nos travaux porteront sur la convention de la Maison départementale des personnes en situation de handicap, avec un projet de délibération et deux vœux associés, mais également sur la généralisation des jeux pour enfants en situation de handicap et les subventions d'associations pour leurs actions sur des vacances adaptées à tarification solidaire.

En matière de logement, Jacques BAUDRIER, adjoint chargé de ces questions, ainsi que Ladji SAKHO, conseiller délégué chargé du lien avec les résidences sociales, rapporteront un projet de délibération et huit vœux sur la signature d'un bail emphytéotique avec "Paris Habitat" pour un immeuble dans Paris Centre et plusieurs vœux sur la gestion globale pour plusieurs résidences de "Paris Habitat" et de plusieurs bailleurs sociaux.

Nous aborderons également l'accès à la propriété, le bail dit Code civil, l'accès au logement des personnes et familles sans logis ou menacées d'expulsion.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - J'entends votre enthousiasme en ce début de journée, mais vraiment nous l'entendons trop.

La parole est à l'orateur, M. ROUVEAU.

M. Nicolas ROUVEAU. - Nous aborderons également l'accès à la propriété, le bail dit Code civil, l'accès au logement des personnes et familles sans logis ou menacées d'expulsion et l'instauration d'un moratoire sur les expulsions de résidences, de foyers de travailleurs migrants de plus de 65 ans.

En matière de transformation de l'espace public et de gestion des chantiers, Thomas CHEVANDIER rapportera un projet de délibération sur la cession de pavés au département du Val-de-Marne et un vœu sur le réaménagement de la place Clichy.

En matière d'urbanisme, François VAUGLIN rapportera deux projets de délibération sur la cession de logement pour la production de logement social dans le 17e arrondissement et sur le financement d'un centre de santé dans le 20e arrondissement sur la Z.A.C. "Python-Duvernois".

Et enfin, nous aborderons la question de l'application du P.L.U. bioclimatique à travers le projet Emsalem dans le 19e arrondissement, avec deux vœux qui sont proposés sur ce projet.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Président.

2026 DSOL 40 - Participations (442.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 7 associations, pour leurs actions de vacances adaptées à tarification solidaire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons donc à l'examen du projet de délibération DSOL 40, soit des participations à hauteur de 442.000 euros et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 7 associations pour leurs actions de vacances adaptées à tarification solidaire.

La parole est tout d'abord à Mme Lucie CASTETS, Madame la Maire.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Présidente de séance.

Mes chers collègues, je me réjouis de vous retrouver pour une journée intensive de travail.

Je veux d'abord saluer le travail de notre collègue Azadeh AKRAMI-CASTANON ainsi que celui, évidemment, des agents de la Direction des Solidarités qui portent et font vivre ce dispositif essentiel de vacances adaptées.

A travers le projet de délibération qui est rapporté par ma collègue Azadeh AKRAMI-CASTANON, nous affirmons que le droit aux vacances doit être effectif pour toutes et pour tous quels que soient l'âge et le handicap.

On sait en effet, aujourd'hui, que partir en vacances demeure encore extrêmement difficile, voire impossible pour de nombreuses familles confrontées au handicap : coût trop élevé, besoin d'accompagnement renforcé ou manque d'offres adaptées, les raisons sont nombreuses, trop nombreuses.

Grâce à ce soutien de la Ville de Paris, plus de 500 Parisiennes et Parisiens en situation de handicap pourront partir en séjour en 2026, dont près de 250 bénéficiaires de la tarification solidaire.

Les 7 associations lauréates visées par le projet de délibération de cet appel à projets mènent un travail remarquable auprès de publics d'âges différents : adultes, jeunes, enfants et de types de handicap différents, qu'il soit mental, psychique, sensoriel ou moteur.

Avec ma collègue Azadeh AKRAMI-CASTANON, nous nous sommes récemment rendues dans un centre de loisirs engagé sur ces questions. Le centre de loisirs à parité du 12e arrondissement, le C.L.A.P., situé au sein d'une école élémentaire, l'école Gerty Archimède.

Ce lieu incarne pleinement l'ambition d'une école et d'un centre de loisirs inclusifs à Paris. On y accueille, en nombre égal, des enfants porteurs de handicap et des enfants sans handicap, ce qui favorise, dès le plus jeune âge, l'entraide, la solidarité et le respect des différences.

L'équipe pédagogique du C.L.A.P., que nous avons rencontrée, nous a rappelé combien les besoins d'inclusion et d'accompagnement sont importants dès le plus jeune âge et combien les familles parisiennes attendent des réponses concrètes, accessibles et adaptées tous les jours et dans toutes les situations.

Cela m'amène donc à élargir mon propos. Le travail engagé aujourd'hui par la direction des solidarités autour des séjours adaptés ouvre, me semble-t-il, une réflexion plus large : comment renforcer auprès des enfants et des jeunes ayant besoin d'un accompagnement avancé, l'accès aux dispositifs de vacances proposés par la Ville de Paris ?

Je pense notamment aux évolutions qui pourront être discutées à l'occasion du renouvellement du dispositif "Vacances Arc-en-Ciel" qui aura lieu à l'automne prochain, en lien avec ma collègue Anne-Claire BOUX et les équipes de la Direction des Affaires scolaires. L'enjeu est celui de l'accessibilité universelle et effective aux services publics parisiens et nous devons à cet égard poursuivre nos efforts pour que chaque enfant puisse trouver une offre correspondant réellement à ses besoins, à son autonomie et à sa situation familiale.

Ce projet de délibération constitue donc un soutien concret et immédiat aux associations, mais aussi une étape importante pour construire une offre de vacances plus juste et plus adaptée. Le groupe Ecologiste et Social de Paris, cela va sans dire, votera donc ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Merci, Madame la Présidente de séance.

Madame la Maire, chère Lucie, je vous remercie de votre intervention. Les vacances "Arc-en-Ciel" de la Ville de Paris sont aujourd'hui ouvertes à tous les enfants, y compris bien sûr les enfants ayant un handicap.

Ainsi, ce sont chaque année 300 enfants avec un handicap ou un besoin particulier qui partent avec les vacances "Arc-en-Ciel". Néanmoins, certains enfants avec un handicap important ne pouvaient ou ne voulaient partir dans ce cadre, les parents devaient alors se tourner vers des séjours privés adaptés.

Le projet de délibération vise à permettre aux enfants handicapés d'accéder à des séjours adaptés, cette fois proposés par la Ville de Paris avec une tarification sociale et je salue l'engagement de ma prédécesseuse Mme Lamia EL AARAJE qui a permis à cette offre de voir le jour.

Cependant, nous devons aller plus loin, comment ? D'abord, en permettant aux enfants qui ont des handicaps plus importants de partir autant que possible avec les autres s'ils le souhaitent. La liberté de choix des enfants et des familles doit être notre boussole, chers collègues, et c'est à nous de nous adapter à leur choix et non l'inverse.

Nous avons eu le plaisir, Madame la Maire, de visiter ensemble, comme vous l'avez évoqué, un centre de loisirs à parité dans votre arrondissement, qui accueille 15 enfants en situation de handicap et 15 enfants sans handicap. Parmi eux, des enfants avec des handicaps importants, scolarisés en institut médico-éducatif le reste du temps et non à l'école ordinaire qui était accueillie dans ce centre de loisirs à parité.

Les centres de loisirs de la Ville de Paris accueillent ainsi en pleine inclusion des enfants qui, le reste du temps, sont dans des établissements spécialisés. C'est donc possible, c'est ce que cela nous enseigne.

Nous avons vu, Madame la Maire, ces enfants jouer ensemble. Nous avons assisté à un match de basket en fauteuil roulant où presque tous les enfants étaient valides. Nous avons vu que les normes pouvaient être déclassées. Cela peut nous servir de modèle, comme vous l'avez suggéré, pour proposer un nouveau type de séjour à parité. C'est la première réponse, et je vous remercie pour votre suggestion.

Ensuite, nous devons nous assurer, il me semble, que l'offre de vacances "Arc-en-Ciel" est pleinement accessible à toutes et tous. Une partie dépend de nous, Ville de Paris. Je crois que la Ville fait déjà beaucoup en allant jusqu'à assurer, par exemple, dans de nombreux cas, la présence d'un accompagnant par enfant en situation de handicap, mais une partie dépend de la société entière et de l'évolution culturelle du regard sur le handicap et plus généralement sur la différence.

"C'est dur parfois pour nos enfants, à cause de leur handicap, de partir avec les autres, car ils devront subir les moqueries". Cette phrase, je l'ai entendue à plusieurs reprises prononcée par les parents concernés. Est-ce que nous accepterions que des enfants, en raison de leur couleur de peau, de leur religion ou de leur orientation sexuelle, soient obligés de se mettre à l'écart des autres ? Je ne le crois pas. Cela signifie que le rejet a été intériorisé et banalisé s'agissant du handicap.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, c'est ce que l'on appelle le validisme, c'est-à-dire un système politique, économique, social et culturel de discrimination systématique à l'égard des personnes handicapées. Il repose sur une hiérarchisation des vies et des corps en fonction d'une certaine norme valide, définie à partir des capacités. Il s'accompagne d'un rejet, d'une infantilisation des personnes handicapées par le fait de décider à leur place.

Nous agissons en rupture avec cela. Aussi, notre boussole sera la liberté de choix des personnes et le droit. Choisir d'être parfois entre soi, oui, le subir, non. Et aussi, nous agissons pour favoriser l'évolution culturelle nécessaire pour aller vers une société pleinement accessible et inclusive.

S'agissant des enfants, ils ne font que reproduire les normes de la société, mais je crois, et je le sais vous aussi, Madame la Maire, en l'éducation à l'empathie. Cette conviction est partagée au sein de l'Exécutif parisien et je sais que cela tient notamment à cœur à ma collègue Anne-Claire BOUX, en charge des affaires scolaires. Proposer des offres nouvelles de séjours, c'est déjà beaucoup, mais nous irons encore plus loin.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons été saisis d'une demande de vote disjoint sur l'article 6 de la part du groupe "Paris Liberté !".

Je mets donc aux voix tout d'abord, à main levée, l'article 6 du projet de délibération DSOL 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 40 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 40).

2026 DSOL 42 - Avenant à la convention pluriannuelle avec le groupement d'intérêt public "M.D.P.H. de Paris" pour l'attribution d'un acompte de participation (2.900.000 euros) au titre de 2026.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la suppression des subventions de la région aux M.D.P.H. d'Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au fonctionnement de la M.D.P.H. de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSOL 42 ainsi qu'aux vœux n^{os} 57 et 58.

S'agissant du projet DSOL 42, c'est un avenant à la convention pluriannuelle avec le groupement d'intérêt public M.D.P.H. de Paris pour l'attribution d'un acompte de participation d'un montant de 2,9 millions d'euros au titre de 2026.

La parole est tout d'abord à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour le GCP, pour cinq minutes au plus.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Bonjour, Madame la Maire, bonjour, chers collègues, derrière ce vœu, il y a une question simple : quelle place notre société accorde-t-elle aux personnes en situation de handicap ?

Les Maisons départementales des personnes handicapées, les M.D.P.H., sont bien plus qu'un guichet administratif, elles sont la porte ouverte vers des droits fondamentaux : une aide humaine, un fauteuil roulant, l'adaptation d'un logement ou d'un véhicule, bref, tout ce qui permet de vivre dignement, d'étudier, de travailler et de participer pleinement à la vie sociale.

Or, les demandes explosent, les délais de traitement atteignent en moyenne cinq mois, et les équipes sont déjà sous une pression considérable. Dans ce contexte, la décision de la Région Ile-de-France de supprimer, lors du dernier trimestre 2025, plus de 200 millions d'euros de subventions aux 8 M.D.P.H. franciliennes a été un très mauvais signal.

Ces financements permettaient chaque année à près de 2.000 Franciliennes et Franciliens, et Parisiens bien évidemment, d'accéder à des équipements et aménagements essentiels.

Derrière ces chiffres, je vous rappelle, il y a des vies concrètes, des enfants qui ont besoin de matériel adapté, des adultes qui veulent conserver leur autonomie, et que répond la Région ? Que ce n'est pas sa compétence.

Mais quand il s'agit de garantir l'égalité des droits, chacun doit prendre sa part. On ne peut pas se retrancher derrière un argument juridique pour justifier un désengagement aux conséquences aussi lourdes. Disons-le clairement, on ne fait pas d'économies sur le dos des personnes en situation de handicap.

Cette décision, pour nous, et je pense que c'est largement partagé, est injuste et profondément inacceptable. Elle reporte la charge sur les départements et fragilise encore davantage un système public déjà sous tension.

Avec ce vœu, nous demandons solennellement à la présidente de la Région Ile-de-France de revenir sur cette décision et de rétablir immédiatement ces subventions, parce que la solidarité n'est pas une option, parce que l'accès au droit n'est pas négociable.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Monsieur le Maire, la Maison départementale des personnes handicapées de Paris, qui a été mise en place en 2006, est un acteur clé du service public parisien de l'autonomie, comme vous le signalez dans votre projet de délibération. Nous soutenons son action et son développement sans réserve. Je voudrais me réjouir du développement des permanences territoriales, qui sont présentes dans tous les arrondissements dorénavant.

Dans une logique de proximité, la territorialisation est une des actions municipales, quelque chose d'essentiel, comme d'ailleurs plus globalement le renforcement du rôle et des compétences des maires d'arrondissement. Nos débats d'hier ont bien montré cette nécessité, qui est une priorité pour nous.

Je voulais également clarifier et rétablir la vérité par rapport à ce que le groupe Communiste appelle un désengagement de la Région Ile-de-France, concernant les personnes en situation de handicap. Je tiens à rétablir certaines vérités concernant cette position, qui se justifie notamment par la compétence départementale.

En effet, les M.D.P.H. sont placées sous la seule responsabilité des départements. Je rappelle d'ailleurs que depuis la fusion en 2019 entre la Ville de Paris et le Département de Paris, c'est la Ville qui exerce les compétences départementales pour l'ensemble de ces compétences départementales.

La Région Ile-de-France, pour aider à l'acquisition des fauteuils roulants, avait accepté, de manière dérogatoire et en dehors de ses compétences, de donner 250.000 euros pour compléter les moyens des départements depuis plus de 10 ans. Mais depuis 2025, je le précise, l'Assurance maladie a décidé de prendre en charge l'intégralité du coût d'achat des fauteuils. La décision de la Région est donc sans incidence sur l'équipement des personnes en situation de handicap. Ce soutien financier n'avait plus de raison d'être.

La Région Ile-de-France a toujours été engagée dans le soutien des personnes en situation de handicap. Ce sont 150 millions d'euros qui sont investis de manière transversale sur le handicap en 2025, en progression constante depuis 2016 de plus de 50 millions. D'ailleurs, cette préoccupation de la Région Ile-de-France et de Valérie PÉCRESSÉ est soulignée par le fait que la Région a un délégué en charge spécifiquement des sujets de handicap.

Les actions en faveur du handicap ne sont plus à prouver :

- plus de 1 million d'aidants ont été accompagnés depuis 2016 pour 3,5 millions d'euros ;
- 72 structures d'accompagnement des personnes autistes ont été accompagnées entre 2016 et 2023 pour un total de 16 millions d'euros, y compris la Maison de l'autisme créée à Aubervilliers en 2023 ;
- 1 million par an est consacré au budget participatif handicap ;
- 15 millions ont été investis dans les transports des personnes en situation de handicap pour baisser le prix du service du P.A.M.

Au-delà, mais je crois qu'on peut le souligner quand même, le développement d'un plan historique a été mis en place en matière d'accessibilité de 300 gares en Ile-de-France.

La solidarité ne se mesure pas à une polémique de circonstance, mais à la constance des engagements pris dans la durée. Une société véritablement inclusive se construit dans l'action concrète, exigeante et responsable.

Le groupe Paris apaisé se tient bien évidemment volontaire pour travailler en coopération avec la Région Ile-de-France, afin de faire avancer ce sujet ô combien essentiel.

Nous voterons donc pour le projet de délibération, contre le vœu n° 57 du groupe Communiste, et nous ne prendrons pas part au vote sur le vœu n° 58 du groupe NPP.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voudrais d'abord saluer les agents de la mairie du 8e arrondissement, qui sont avec nous pour observer le fonctionnement du Conseil de Paris.

Je donne la parole à M. Christophe PRUDHOMME pour notamment la présentation du vœu n° 58.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur le Maire, vous avez défini vos priorités autour du périscolaire et de l'aménagement de l'espace public, mais il aurait été de bon ton que vous mettiez aussi en priorité la question du fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris.

En effet, au-delà du satisfecit, des attendus présentant ce projet de délibération, la situation n'est pas exactement aussi rose qu'elle est décrite dans ce document. En effet, les délais de traitement restent très longs. Vous annoncez globalement des délais de traitement de quatre mois.

Or, sur le site même de la M.D.P.H., nous constatons que pour certains dossiers qui sont très importants, notamment l'allocation aux adultes handicapés, le délai est de six mois et demi et de cinq mois environ pour la prestation de compensation du handicap, c'est-à-dire des éléments financiers qui sont importants pour la vie des personnes porteuses de handicap.

Or, ces délais sont au-delà de ce que la loi prescrit. La loi prescrit quatre mois maximum. Effectivement, même si des efforts ont été faits, il reste encore beaucoup à faire et les personnes concernées ont largement interpellé les différents pouvoirs publics sur ces délais de traitement qui sont chroniquement trop longs. Ceci entraîne des interruptions de l'allocation d'adulte handicapé pour certaines personnes, des retards d'aménagements scolaires, des difficultés pour obtenir une R.Q.T.H. ou une orientation médico-sociale.

Il y a donc aujourd'hui un problème qui est un problème d'effectifs. Effectivement, pour réduire les délais de traitement de dossiers, il faut plus de personnel.

Or, dans la logique financière que vous nous avez présentée lors de la campagne et que nous verrons lors du budget supplémentaire, il faudra faire des priorités. Or, en discutant avec les personnels, nous avons bien entendu que ces délais trop élevés, et je souligne, qui ne respectent pas la loi, ne pourront se régler que par des emplois supplémentaires.

Ce vœu est donc un vœu d'appel pour que, effectivement, vous placiez dans vos priorités, pour une population qui en a bien besoin, un meilleur fonctionnement de cette structure qu'est la Maison départementale des personnes handicapées de Paris.

Bien sûr, comme cela a été dit, la déconcentration et les permanences dans les mairies d'arrondissement sont une bonne chose, mais quand même, au-delà des délais que j'ai cités, je suis allé moi-même sur le site de la M.D.P.H. pour essayer de prendre un rendez-vous. Je ne l'ai pas fait aujourd'hui, mais à la date du 5 mai, et le premier rendez-vous proposé, par exemple dans la mairie du 18^e arrondissement, se situait à la date du 12 juin. Donc plus d'un mois pour avoir un rendez-vous, quand on est dans une situation où on est porteur d'un handicap, cela nous paraît trop long.

Effectivement, cette question des moyens nécessitera un autre débat que simplement un projet de délibération qui nous parle d'un acompte de participation.

Nous proposons que l'on puisse traiter en Commission ce sujet pour avoir la réalité sur le budget actuel et le budget nécessaire pour pouvoir être dans le cadre légal d'un délai de 4 mois pour tous les dossiers. Pas un délai moyen, parce que quand certains dossiers sont traités en 2 mois et d'autres en 6 mois, on a un délai moyen de 4 mois, mais 6 mois et demi, j'insiste, 6 mois et demi pour une allocation d'adulte handicapé, c'est beaucoup trop long. Il faut que ce problème soit réglé en urgence. C'est aussi une des urgences de votre mandat, Monsieur le Maire. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre au vœu n° 57 du groupe Communiste et à l'intervention de M. COURTOIS avant de répondre ensuite au vœu du groupe Nouveau Paris populaire, qui porte sur un autre sujet.

Madame la Conseillère, chers collègues et Monsieur le Conseiller COURTOIS, le vœu du groupe Communiste met en lumière quelque chose de très clair : le désengagement financier du Conseil régional d'Ile-de-France en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Il s'ajoute à d'autres désengagements du Conseil régional d'Ile-de-France en matière de droits des personnes, souhaités par Mme PÉCRESE, puisque la même année, le Conseil régional venait de réduire drastiquement son financement pour la formation professionnelle et l'emploi.

La Région a donc effectivement supprimé en 2025, comme vous l'indiquez, Madame la Conseillère, sa contribution au Fonds départemental de compensation du handicap, représentant pour Paris un montant de 385.000 euros.

Le prétexte mis en avant par le Conseil régional est que l'Assurance maladie prend désormais en charge le financement des fauteuils roulants. Or, les besoins de compensation restent très nombreux. Pour preuve, désormais les dépenses du Fonds excèdent ses recettes. Pour l'instant, la M.D.P.H. puise dans les excédents du fonds pour continuer à satisfaire les demandes, mais si la situation perdurait, nous serions alors obligés de nous interroger sur les critères d'attribution, à défaut de trouver d'autres financements.

Une nouvelle fois, la Région Ile-de-France fait peser sur d'autres collectivités une pression financière et fait reculer les droits. Par conséquent, au nom de l'Exécutif, j'émet un avis favorable sur le vœu du groupe Communiste.

Je passe maintenant à la réponse au vœu du Nouveau Paris populaire. Monsieur le Conseiller, je vous remercie de votre vœu, car il porte sur une question importante, celle de l'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et des moyens nécessaires pour ce faire.

Je considère que c'est une question transpartisane et je tiens à travailler avec l'ensemble des groupes politiques. A ce titre, l'une des premières choses que j'ai faites après mon élection en tant qu'adjointe a été de prendre contact avec chacun des quatre groupes de l'opposition, afin de proposer une rencontre individuelle, et j'ai dit que je souhaitais que l'opposition soit représentée au sein de la Commission exécutive de la M.D.P.H.

Deux groupes ont bien voulu me confirmer leur intérêt, dont le vôtre, Monsieur PRUDHOMME, et je vous en remercie. Je précise aussi que je continue à me tenir à la disposition des groupes qui ne siègeraient pas à la Comex, pour les rencontrer et partager avec eux les informations utiles.

Pour répondre à chacune de vos trois questions, s'agissant des délais, il existe dans les textes réglementaires un objectif fixé à 4 mois. Aussi, je ne crois pas qu'il soit nécessaire que nous prenions l'engagement de respecter les textes. Nous faisons bien évidemment tout pour. Actuellement, le délai moyen à la M.D.P.H. de Paris varie entre 3,8

et 4,2 mois selon les mois. Je tiens à saluer l'engagement fort de ma prédécesseuse, Mme Lamia EL AARAJE, et des équipes de la M.D.P.H. qui ont permis de remonter la pente après une situation très dégradée.

Pour autant, comme vous l'indiquez, Monsieur le Conseiller, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce délai, car c'est effectivement un délai moyen. Si pour certaines prestations, il est plus bas, pour d'autres, notamment effectivement l'allocation adulte handicapé, il est plus élevé. S'agissant de cette allocation, je vous précise que des recrutements en cours devraient nous permettre de réduire le délai très prochainement.

Il nous faut progresser sur les délais, tout en veillant à la qualité de l'instruction et des évaluations, car nous ne pouvons pas nous contenter que d'indicateurs chiffrés. Comment faire pour réduire ces délais en agissant sur les organisations, sur les outils et sur les moyens humains, avec des renforts ponctuels ou plus pérennes, car vous avez raison, on ne peut décorréliser l'exercice des missions de la question des moyens.

Est-ce que nous devons en débattre ici et nous positionner maintenant ? Non, car cela impliquerait de discuter des moyens financiers. Or, les arbitrages relèvent du budget. Et surtout, car je souhaite que nous prenions du recul, que nous posions un diagnostic clair et que nous ayons un échange ensemble, sur ce sujet, dans le cadre de la Commission exécutive de la M.D.P.H. qui est le cadre approprié.

Enfin, concernant votre demande de remise d'un rapport détaillé, celui-ci est traditionnellement mis en ligne sur le site de la M.D.P.H. en septembre de l'année $n + 1$, et donc le rapport 2024 est d'ores et déjà en ligne et celui de 2025 sera mis en ligne en septembre. Quant à des informations plus détaillées, celles-ci vous seront communiquées dans le cadre de la Comex de la M.D.P.H.

Pour conclure, Monsieur le Conseiller, votre vœu pose des questions essentielles et je vous en remercie, dont certaines exigences sont d'ores et déjà satisfaites, et d'autres ont vocation à être débattues dans un autre cadre, qui vous associera pleinement.

Pour ces raisons, au nom de l'Exécutif, je vous propose de retirer votre vœu ou j'appellerai à voter défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie beaucoup.

Je vais mettre tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 57 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 52).

Le vœu n° 58 est-il maintenu ?

Oui, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 42).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la généralisation des jeux accessibles pour enfants en situation de handicap.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 59 est relatif à la généralisation des jeux accessibles pour enfants en situation de handicap.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La ville inclusive se mesure aussi à l'attention portée aux plus jeunes. Le jeu est essentiel pour les enfants et particulièrement ceux en situation de handicap. Dès lors, les aires de jeux adaptées sont essentielles. Elles s'adressent à tous les enfants et répondent spécifiquement aux besoins des enfants ayant des handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels ou encore intellectuels.

Parmi ses 530 parcs et jardins, la Ville classe ces différents équipements selon cinq catégories, du niveau 0, sans aucun jeu inclusif, au niveau 4, avec une aire de jeux exemplaire.

Par ce vœu, nous souhaitons monter en gamme pour l'ensemble des aires de jeux de la Ville de Paris et se fixer comme objectif qu'il y ait "a minima" une aire de jeux, dans chacun des arrondissements, qui soit au niveau le plus exemplaire de l'inclusivité. Je pense que nos enfants le méritent bien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Madame la Conseillère et Présidente de groupe, je vous remercie pour ce vœu qui témoigne de votre intérêt sincère, je le sais, pour la question de l'accessibilité universelle. Celle-ci vise à permettre la participation pleine et entière de tous les Parisiens et Parisiennes à toutes les sphères de la vie sociale et à l'accès à tous les lieux. Ce n'est pas seulement un enjeu d'équité, c'est une question de droits.

Cela concerne bien entendu les enfants et les aires de jeux qui leur sont destinées. Compte tenu de l'engagement fort de la Ville de Paris sur ce sujet depuis plusieurs années, il existe aujourd'hui au moins une aire de jeux accessible par arrondissement. Ces aires sont accessibles à un niveau 3, sur une échelle de 4, ce qui signifie que 50 % au moins des jeux sont inclusifs.

Nous continuerons à avancer sur ce sujet. Ainsi, d'ici la fin de l'année, nous ferons en sorte que toutes les aires de jeux des parcs parisiens aient au moins un jeu inclusif et nous progresserons aussi pour avoir davantage d'aires avec un niveau 4 d'inclusivité.

Pour ces raisons, au nom de l'Exécutif, je vous propose de retirer votre vœu ou j'appellerai à voter défavorable. Pour suivre les avancées que je viens de mentionner, je vous propose qu'avec mon collègue Antoine GUILLOU, qui est l'adjoint en charge des espaces verts et des bois, nous puissions vous présenter, dans le cadre d'une commission d'ici quelques mois, les avancées qui seraient intervenues sur les aires de jeux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est maintenu ?

Oui. Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 59 est rejeté.

2026 DLH 64 - Location de l'immeuble 5, rue Réaumur (3e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique et avenant à la convention de gestion du 1er avril 2004.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la saisine de l'Inspection générale de la Ville de Paris afin de réaliser un audit financier de "Paris Habitat".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DLH 64 avec le vœu n° 60 sur lequel un amendement vient d'être déposé, l'amendement n° 125. Il s'agit de la location de l'immeuble 5, rue Réaumur à "Paris Habitat OPH". C'est un bail emphytéotique et avenant à convention de gestion.

La parole est à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, prestations fictives, surfacturations, distributions de caisses de champagne, commissions occultes, voilà comment les Parisiens ont découvert certaines spécificités du fonctionnement de "Paris Habitat", premier bailleur social de la Ville de Paris.

On peut parler de scandale financier, car il s'agit d'argent public, celui des contribuables parisiens. L'argent qui devrait servir à loger dignement des familles modestes et des agents publics, des infirmières, des éboueurs, des policiers, des puéricultrices, et à rénover les appartements insalubres et dégradés du parc social, mais aussi un scandale politique.

Je rappelle que près de 300.000 personnes attendent un logement social à Paris. Et pour les familles logées, elles le sont parfois dans des conditions indignes. Des locataires qui attendent des travaux qui n'arrivent jamais, des rénovations bâclées. Tous, ici, nous rencontrons des locataires qui n'ont plus d'ascenseur depuis des mois, qui subissent des dégradations et des bailleurs qui ne répondent pas.

"Paris Habitat" n'est pas une structure périphérique. C'est le premier bailleur social de la Ville de Paris, avec plus de 120.000 logements et plus de 3 milliards d'euros de dettes. Des capacités d'investissement sous tension en raison de la ponction démesurée des loyers capitalisés utilisés pour les frais de fonctionnement de la Ville pendant les mandatures précédentes.

Comme vous le poursuivez d'ailleurs aujourd'hui avec ce nouveau projet de délibération qui propose un bail emphytéotique, heureusement, depuis la décision de Gabriel ATTAL, alors Ministre du Budget, ces loyers ne sont plus comptabilisés dans les frais de fonctionnement, mais bien en investissement.

A ces entraves financières s'ajoute un impératif colossal de rénovation énergétique. Nous sommes tous ici témoins que le parc social est bien souvent composé d'immeubles qui sont de véritables passoires thermiques. Dans ces conditions, comment expliquer aux Parisiens que l'on augmente leur taxe foncière de 63 % et qu'il existe un doute sur l'utilisation de l'argent public ?

Nous demandons donc la vérité et la transparence sur l'utilisation de l'argent des Parisiens. Cette vérité, Monsieur le Maire, c'est à la Ville de Paris de contribuer à l'établir "via" son inspection générale. Une instance sérieuse dont la mission est de contrôler les organismes liés à la collectivité, d'évaluer leur gestion et de proposer des recommandations. Cette instance avait déjà été alertée en 2014 sur les dérives des frais de bouche et des frais de fonctionnement de "Paris Habitat". 12 ans plus tard, nous constatons que les recommandations n'ont pas été prises en compte.

Monsieur le Maire, je vous demande donc de saisir l'Inspection générale de la Ville de Paris, non pas pour céder à une polémique médiatique, mais pour rétablir la confiance, la confiance des locataires, la confiance des agents qui font dignement leur travail, la confiance des contribuables parisiens, la confiance des citoyens dans l'action publique.

Nous avons besoin de savoir comment "Paris Habitat" fonctionne, ou plutôt dysfonctionne. Si tout est conforme, un audit le démontrera et chacun pourra s'en féliciter. Si les dérives existent, notre devoir est de les corriger rapidement, avec fermeté et sans complaisance. En démocratie, la transparence n'est pas une faiblesse, mais une exigence.

A Paris, lorsqu'il s'agit de milliards d'euros d'argent public et du logement de centaines de milliers de personnes, le doute doit être dissipé au plus vite et la vérité rétablie. Je vous invite donc à voter ce vœu de responsabilité et de transparence.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est au président CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur BAUDRIER, en découvrant cette intervention, je ne puis que m'interroger sur votre avenir professionnel. A mon avis, vous n'aurez pas de difficulté pour vous reconvertir en conseiller patrimoine de clientèles fortunées, dans la mesure où vous avez réussi à nous présenter un dispositif des plus sophistiqués, qui est quand même un mécanisme d'optimisation budgétaire.

Car dans un monde normal, quand on fait une préemption, de mon point de vue, on fait une évaluation de patrimoine, du foncier, on évalue également le montant des travaux, on détermine par rapport au taux officiel de 3,5 % de rendement opérationnel de la partie habitable, le montant des loyers capitalisés, et sur cette base-là, les Domaines sanctionnent votre évaluation. Ils ne sont pas responsables du contenu de l'évaluation, mais simplement de la vérification par rapport au taux de rendement. Cela, c'est le dispositif classique.

Or vous, vous nous présentez un dispositif tout à fait byzantin, ultrasophistiqué, qui consiste, en gros, à dégager une moins-value. C'est-à-dire que, en gros, la Ville de Paris achète un bien au prix du marché et bénéficie en contrepartie d'un montant de loyers capitalisés inférieur à la valeur réelle du bien. Cela veut dire que vous perdez de l'argent, et cet argent-là, cela s'appelle une moins-value, et cette moins-value se déduit de ce que vous devez à la Ville de Paris au nom de la loi S.R.U. que vous ne remplissez pas.

Vous n'êtes pas encore aux 25 %, vous êtes aux 25 % sur le lancement des travaux, mais pas sur la réalisation. Vous devez donc payer chaque année la taxe S.R.U. Pour ne pas la payer, ou pour payer moins cher, car je rappelle que ceci s'impute sur le budget de fonctionnement, vous faites un mécanisme de moins-value.

De l'autre côté, la contrepartie... Oui, c'est cela le mécanisme que vous nous vendez aujourd'hui. De l'autre côté, vous faites une subvention qui, elle, est adossée au budget d'investissement. Cela s'appelle de la cavalerie budgétaire. Ce n'est déjà pas très sain d'un point de vue totalement orthodoxe, d'orthodoxie budgétaire.

Le système vicieux là-dedans, c'est que c'est adossé à une valeur de travaux que vous, vous évaluez, parce que plus la valeur des travaux est conséquente, plus la moins-value est conséquente, et donc moins vous payez de dettes vis-à-vis de l'Etat.

Or, le montant des travaux, qui en effet est très conséquent, nous interroge beaucoup. 6 millions d'euros de travaux sur 21 logements dans un petit immeuble haussmannien dans le Centre de Paris. Je me permets de préciser que cela fait à peu près, en moyenne, 6.231 euros au mètre carré. Or, la moyenne à Paris de travaux de réhabilitation ou de rénovation, c'est environ 2.500 euros.

Je vais être "sympa", j'ai vérifié auprès des fédérations professionnelles, des réhabilitations très très lourdes, c'est en gros du 4.500 euros au mètre carré, voire du 5.000, mais alors il faut y aller à fond, on garde l'haussmannien, puis on détruit tout à l'intérieur. Vous êtes quand même loin de cette ingénierie-là.

Mieux encore, les travaux de désamiantage, c'est à peu près 100 euros le mètre carré. Qu'est-ce qui se passe ? Et le pompon de l'affaire : rénovation récente d'un hôtel de luxe 5 étoiles dans le Triangle d'Or, 5.500 euros le mètre carré. Ce que vous allez livrer rue Réaumur, à mon avis, est beaucoup moins chic qu'un palace parisien.

Monsieur BAUDRIER, moi je voudrais savoir à quoi correspondent ces 6 millions d'euros de travaux. Il n'y a rien dans votre projet de délibération. Mieux, dans les annexes, il est indiqué expressément que les Domaines n'ont rien à voir avec l'évaluation des travaux que vous proposez. Ils se dédouanent complètement et renvoient la responsabilité technique, juridique et autre à la Ville de Paris et à ses opérateurs.

Donc, je ne comprends pas pourquoi, au lieu d'aller par une voie simple, vous allez par une voie détournée qui vous permet de faire de la cavalerie. Enfin, malheureusement, je le comprends, mais à la rigueur, bon, le grand gagnant de l'affaire, c'est l'adjoint aux finances, mais de l'autre côté, votre mécanisme ouvre une boîte noire, une usine à gaz où, en gros, celui qui gagne, c'est celui qui fait la plus grosse enveloppe de travaux.

Or dedans, il n'y a aucun mécanisme de sécurité, on ne sait pas quel est le détail des travaux à l'entrée, et on ne sait pas quel est le détail des travaux à la sortie. Il n'y a aucun verrou juridique, Monsieur BAUDRIER, il faut absolument se pencher sur ce point.

Des opérateurs ou prestataires indécents, et je dis cela en écho, en résonance à ce qu'a dit ma collègue Catherine IBLED, cela crée une suspicion dangereuse, et de mon point de vue, "a minima", si vous n'abandonnez pas ce mécanisme, vous devez clarifier, d'un point de vue administratif, mais aussi d'un point de vue de transparence vis-à-vis des élus et des maires d'arrondissement, sur ce que devient cet argent.

Est-ce que les 6 millions, Monsieur BAUDRIER, vont vraiment être investis dans ces travaux ? Quel est le contenu précis et quels sont les mécanismes indépendants de contrôle "a posteriori" de ces travaux ? Comment faites-vous pour vérifier qu'ils ont été réellement mis en l'œuvre et qu'est-ce que vous faites des reliquats ?

Or, les reliquats, on sait qu'en fait, à chaque fois, vous faites des avenants pour différents motifs, des avenants qui coûtent encore plus cher, et comme je le disais tout à l'heure, un avenant sur le désamiantage, c'est 100 euros le mètre carré. On est très, très loin de ces sommes somptuaires. Il y a un sujet, Monsieur BAUDRIER, nous sommes prêts à vous aider à le clarifier.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous, nous nous apprêtons à voter pour ce projet de délibération, parce qu'évidemment nous sommes archi pour la production de logement social et en particulier dans l'existant. Mais, c'est vrai que les explications de notre collègue de l'opposition font réfléchir : 6 millions de travaux et aucun détail...

Non, non ! Attendez, oh ! 6 millions de travaux, pardon, mais ce n'est pas une question de gauche, de droite, de pour ou contre le logement social.

6 millions d'euros de travaux et rien en détail qui nous explique comment on arrive à ce montant-là pour 21 logements, cela interroge au regard de la gestion de l'argent public. Nous allons donc nous abstenir en attendant de mener l'enquête et d'en savoir plus sur ces 6 millions d'euros de travaux. Peut-être que c'est totalement justifié et auquel cas, nous approuverons évidemment ce projet de délibération. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que nous avons donc déposé... Non, c'est tout, parce qu'après il y a un vœu, ce sera mon explication de vote sur le vœu, mais ce n'est pas maintenant.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si, c'est maintenant.

Vous faites un amendement sur le vœu, c'est quand même mieux que vous le présentiez avant que l'Exécutif réponde, sinon on marche sur la tête. La commission de règlement se penchera sur ce sujet éminemment passionnant, je suggère, si vous voulez avoir l'avis de l'Exécutif, de le présenter dès maintenant.

M. Émile MEUNIER. - C'est plutôt convaincant, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous n'écoutez pas que la droite, j'en suis heureux, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - On va voter le vœu qui demande l'audit sur "Paris Habitat". Eh oui, parce que la majorité n'est pas l'adjoint, l'exécutif des bailleurs sociaux. Elle remplit une mission de service public, qui est de loger les

gens. Les bailleurs sociaux, c'est un outil pour loger les gens. C'est un outil formidable, un travail formidable est mené par les équipes, mais on a tous fait campagne, on a tous fait du porte-à-porte, on a tous fait des permanences logement, et on ne peut pas dire aujourd'hui que les locataires des bailleurs sociaux à Paris sont tous convenablement logés.

Moi-même, à "Paris Habitat", sur les portes dans le 18e, combien de logements j'ai fait avec des personnes qui disaient "j'arrête de voter". Je disais, mais pourquoi, Monsieur, vous avez un logement social ? "Rentrez". Je rentrais, je voyais la cuisine, la salle de bains avec des moisissures, des pourritures, et il me montrait le mail, "cela fait deux ans que je demande que l'on fasse des travaux, cela fait deux ans !". Des gens qui tombent en larmes, des gens qui font des dépressions, cela existe. Ce n'est évidemment pas une majorité, mais cela existe.

C'est pour cela que le Nouveau Paris populaire, avec mon groupe et Sophia CHIKIROU, pendant la campagne, nous avons soulevé ce point-là. Vous savez tous que la question de la gestion locative est une vraie question. Vous pouvez faire semblant en séance, mais vous le savez et vous savez qu'il va falloir faire des choses sur ce point. Cela commence par un audit. Et nous, nous aurions poussé l'audit pour l'ensemble des bailleurs sociaux. Cela, c'est la première chose.

Après, c'est un audit. C'est quand même la moindre des choses d'évaluer nos politiques publiques et l'argent qu'on y met, on y met quand même plusieurs centaines de millions d'euros par an. Cela nous permettra de produire du meilleur logement social, de meilleure qualité.

La deuxième chose, c'est qu'évidemment les Parisiens étouffent. Une crise économique a déjà commencé en Asie du Sud-Est, l'inflation aux Etats-Unis arrive, et la crise d'Ormuz ne va pas se régler du jour au lendemain. Cela aura donc des répercussions sur la facture énergétique. C'est la vague qui arrive.

Nous demandons de geler les charges, parce qu'il y a eu déjà sous les cinq dernières années, 13 % d'augmentation. Dans certains immeubles, cela a été jusqu'à 20 % d'augmentation de charges. Donc là, il faut, le temps de l'audit justement, comprendre comment est bien utilisé l'argent, geler les charges. Les locataires ne peuvent pas comprendre, quand on voit l'état de certains logements, qu'on leur augmente encore les charges.

Encore une fois, je ne remets pas en cause tout le travail et la volonté des équipes des bailleurs sociaux de la DLH. Evidemment que tout le monde se lève le matin pour que les gens soient bien logés. Ce n'est pas cela la question. La question, c'est qu'il y a un problème qui commence à devenir systémique et sans vouloir faire de mauvais parallèle, la dernière fois qu'il y avait un problème qu'on avait pointé du doigt comme systémique, on nous avait renvoyés dans nos cordes, et maintenant j'entends des excuses sur tous les plateaux "télé".

Mieux vaut anticiper, médecin après la mort, cela n'existe pas, donc anticipons avec un audit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MEUNIER, permettez-moi de vous dire quand même que vous êtes né avant la honte, pour mettre en parallèle deux sujets d'une immense gravité : le sujet sur lequel Jacques BAUDRIER va intervenir et le nôtre, la situation dans le périscolaire. Vous étiez membre de la majorité il y a encore six mois, vous étiez élu il y a encore deux mois. Je n'accepterai pas vos provocations. Vraiment. Que vous osiez faire ce type de parallèle devrait vraiment, vraiment, vraiment vous choquer vous-même.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Madame IBLED, votre vœu est inadmissible, et je pèse mes mots, vous relayez dans le Conseil de Paris une campagne de presse engagée pendant la campagne électorale par un journal contre lequel "Paris Habitat" a porté plainte, et à juste titre, pour diffamation.

Les faits de surfacturation auxquels vous faites écho datent d'il y a plus de 10 ans. Ils ont été jugés définitivement en 2016, des faits isolés. Depuis 10 ans, "Paris Habitat", chaque année, a émis des centaines de milliers de factures. Aucun dysfonctionnement n'a été avéré ni identifié, zéro. Vos propos qui amènent à des soupçons généralisés sont donc totalement indignes.

"Paris Habitat" a depuis mis en place des dispositifs de contrôle pour que ce type d'incident isolé et qui date de bien plus de 10 ans ne puisse pas se réitérer. Tout cela est donc très loin derrière nous. Entretenir ainsi des soupçons infondés contre un bailleur social est une attaque indigne et contre les milliers d'agents de "Paris Habitat" qui travaillent au quotidien pour et aux côtés des locataires. Ils ont vécu extrêmement mal cette campagne de presse. Je crois qu'ils vont vivre extrêmement mal vos propos indignes, ainsi que ceux de M. MEUNIER, et je tiens à les assurer, de la part de notre majorité, de notre plein et entier soutien.

Merci aux agents de "Paris Habitat", qui font vivre le logement social. Vos propos ne font qu'alimenter un bailleur "bashing" qui est aussi porté par nombre de vos amis politiques ailleurs en France. Votre but n'est que de déstabiliser le modèle du logement public en France et bien sûr à Paris.

Je vous invite à reprendre l'ensemble des rapports rédigés ces dernières années concernant "Paris Habitat", les contrôles fiscaux, les contrôles de l'U.R.S.S.A.F., les audits annuels des commissaires aux comptes, et bien sûr

le contrôle des légalités, puis surtout de l'ANCOLS, parce que des audits sont réalisés de façon extrêmement régulière par une autorité indépendante qui s'appelle "ANCOLS".

Il s'agit de l'Agence nationale du contrôle du logement social qui vient d'ailleurs d'émettre très récemment un rapport très documenté qui est d'accès libre sur internet, vous auriez sans doute dû le lire. Il est excellent, comme les deux autres rapports sur la R.I.V.P. et sur Elogie.

Je vous cite quelques éléments de conclusion. Sur la gouvernance robuste : "Le niveau de maturité de l'environnement de contrôle interne de l'O.P.H. est avancé avec une fonction d'audit indépendante qui assure l'animation des dispositifs de maîtrise des risques sur l'ensemble des processus". Sur la gestion locative : "L'Office maintient un niveau de performance d'exploitation satisfaisant tout en conservant une politique de loyers accessibles et un niveau de service élevé aux locataires".

Lisez les rapports sur d'autres bailleurs sociaux en France, ils sont bien moins bons, tout cela est accessible. Des audits, il y en a, ils sont mis en œuvre par la loi et sont excellents, et bravo aux équipes de "Paris Habitat" d'avoir de tels rapports. D'ailleurs, le dernier est encore bien meilleur que les précédents. Vraiment, votre vœu est indigne.

Monsieur BOULARD, les propos que vous avez eus pendant la campagne contre "Paris Habitat" sont totalement indignes, pires d'ailleurs que ceux de Mme IBLED.

Monsieur CANAL, vous posez une vraie question sur le coût des travaux dans le bâti ancien. Effectivement, le bâti ancien, en particulier privé, et c'est pour cela d'ailleurs que nous investissons, que nous rachetons ce type d'immeuble, le bâti ancien parisien est beaucoup plus ancien qu'à l'échelle de l'ensemble du pays. 50 % du bâti privé parisien a été construit avant 1914. Le taux au niveau de la France, c'est 7 %.

Un tiers des appartements français construits avant 1914 sont à Paris, donc on a une spécificité et c'est souvent un bâti construit sous mode de pans de bois avec des gravats pendant le XIXe siècle, comme cet immeuble de la rue Réaumur, et nécessitent des travaux extrêmement importants quand ils sont rénovés, quand nous les achetons.

Souvent, comme vous l'avez dit à juste titre, c'est plus de 4.000 euros du mètre carré, soit des coûts très élevés, ce qui d'ailleurs justifierait qu'il y ait des dispositifs de financement spécifiques de l'A.N.A.H. et de la Caisse des dépôts que nous demandons. Dans quelques cas exceptionnels, cela arrive jusqu'à des niveaux de coûts de travaux extrêmement élevés, comme vous l'avez relevé, de l'ordre de 6.000 euros.

Il y a eu une autre délibération sur la rue Poissonnière dans le 2e arrondissement, on a atteint des niveaux de ce type.

Ce que je vous propose, c'est qu'on aille visiter ensemble des rénovations, si le Président de la 5e Commission en est d'accord, que vous vous rendiez compte de l'état de ce bâti ancien et que justement, en le rénovant de fond en comble et en le transformant en logement social, nous permettons qu'il n'y ait pas de problème de sécurité bâtiminaire. Comme ce sont des passoires thermiques, nous permettons aussi de les remettre sur le marché en location.

C'est un vrai sujet que vous avez soulevé, je vous en remercie. Je vous propose qu'on y travaille ensemble et que vous compreniez pourquoi cela coûte aussi cher.

Et enfin, pour M. MEUNIER, au-delà des propos indignes qu'il a eus sur "Paris Habitat", sur le gel des charges... Je vous rappelle que les recettes de nos bailleurs sont constituées pour l'essentiel des loyers des locataires ainsi que des subventions extrêmement importantes de la Ville de Paris.

Les charges pour "Paris Habitat", c'est 300 millions d'euros, donc un gel des charges nous amènerait à limiter les investissements alors que nous investissons énormément dans la rénovation de nos logements sociaux. Il n'y a pas ou quasiment plus de passoires thermiques dans le parc social à Paris. D'ailleurs, le parc social des bailleurs parisiens est le parc le plus rénové de France, celui où il y a le moins de passoires thermiques, donc les propos diffamatoires, vraiment, de Mme IBLED, sont totalement en dehors de la réalité.

Appliquer un gel des charges équivaldrait à réduire les moyens financiers de "Paris Habitat", justement pour pouvoir investir et rénover les immeubles à un rythme élevé comme "Paris Habitat" le fait et pouvoir justement moins consommer d'énergie et baisser les charges des locataires. Cela aurait donc un effet contre-productif.

Voilà pourquoi j'appelle à rejeter l'ensemble des vœux et des amendements proposés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y a l'amendement n° 125... Monsieur MEUNIER, allez-y.

M. Émile MEUNIER. - Monsieur le Maire, rappel au règlement sur la base de l'article 9, vous assurez la police de cette Assemblée et à ce titre vous devez également assurer la sérénité de ses débats.

Or, Monsieur le Maire, ce que vous avez fait n'est pas anodin, vous avez perdu votre calme, vous vous en êtes pris directement à moi, et donc à mon groupe, et donc à ce que l'on représente en expliquant que nous étions "nés avant la honte", je cite.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, c'était personnel, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - J'ai bien compris que c'était personnel, néanmoins vous sortez de votre rôle de maire en faisant cela. Je suis désolé, les insultes ne sont pas acceptables, sinon moi aussi je peux me mettre à vous insulter et on ne va pas s'en sortir. Sinon, je demande une suspension de séance.

Monsieur le Maire, je vais finir ce que j'ai à dire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je croyais que vous aviez fini.

M. Émile MEUNIER. - Non. Je n'ai fait que relever, dans l'entretien des logements sociaux, ce que nous avons relevé pendant la campagne, et c'est démocratique de le faire, un défaut systémique d'entretien, défaut systémique qui peut entraîner des problèmes de santé.

J'ai reçu personnellement des gens, à des permanences logement, avec des enfants qui ont de l'asthme, des enfants qui ont des maladies à cause des petits champignons qu'il peut y avoir dans les salles d'eau. Cela, c'était chez nos bailleurs sociaux, et cela existe.

Pointer cela du doigt et être renvoyé à l'insulte que vous avez faite, c'est très désagréable. Je vous demande des excuses, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MEUNIER, plusieurs choses.

D'abord, je ne vous présenterai pas d'excuses. Souffrez de ne pas avoir le monopole de dire ce que vous voulez, quand vous voulez. C'est un principe dans une assemblée délibérante et vous devrez vous y faire.

La deuxième chose, Monsieur MEUNIER, si je faisais état ici de tous les quolibets, de toutes les insultes que nous entendons en "off" et hors micro, en permanence fleurir de vos rangs, dont sont témoins au moins les deux tiers de cette Assemblée et dont est exonéré le dernier tiers que parce qu'ils ne sont pas dits assez forts, je vous assure que nous aurions des rappels au règlement sur la base de l'article 9 toutes les 10 minutes. D'accord ?

Je veux bien admettre qu'on doit tous faire un effort, mais je considère que vous pouvez y contribuer le premier.

La deuxième chose que je veux vous dire, n'ayez pas du tout entendu dans mes propos que je nie la situation que je considère comme dramatique, d'un certain nombre de logements, et pas seulement quand je fais du porte-à-porte, mais aussi parce que, dans les dialogues que j'ai, la question de la qualité de l'habitat se pose pour les bailleurs sociaux comme pour les bailleurs privés, sur le rythme de rénovations.

Je n'ai qu'une indulgence envers moi-même et envers notre équipe, c'est qu'avec un rythme de 5.000 rénovations par an, on peut faire peut-être plus, mais on fait déjà énormément et plus que n'importe où ailleurs, peut-être même dans le monde, en termes de taux de renouvellement et de rénovation de notre parc. Cela, ce n'est pas nous qui le disons seulement, Jacques BAUDRIER l'a évoqué.

La seule chose pour laquelle je vous ai interpellé, et je le dis avec un peu de gravité sur un sujet qui occupe obsessionnellement chaque minute de mon temps depuis que je suis maire, c'est le parallèle que je considère comme odieux, et auquel cas je vous retire cette expression, "né avant la honte", même si la tentation me paraissait gourmande.

C'est le parallèle que j'ai considéré comme odieux et honnêtement irrespectueux entre d'un côté la situation de locataire dans le parc locatif, que ce soit le parc privé d'ailleurs ou le parc public, et le scandale du périscolaire. C'est cela que j'ai honnêtement voulu dénoncer, et cela, je le refais.

Il y a un rappel au règlement de M. CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci. Un rappel au règlement sur la base de l'article 9, pour mise en cause personnelle du maire du 17^e arrondissement, mais une observation quand même, Monsieur le Maire, désolé, je ne partage pas vos propos, il n'y a pas sur les bancs de l'opposition des trois groupes ici présents, d'invectives personnelles à votre rencontre. Nous sommes corrects, respectueux et républicains. Quand vous dites qu'un tiers de l'hémicycle ici en dit tout autant, c'est faux. Je me suis peut-être mal... d'accord.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Dont acte, j'ai dit que vous aviez la charge...

M. Grégory CANAL. - J'en profite en tout cas, Monsieur le Maire, pour vous dire que nous sommes dans une opposition ferme et claire, mais respectueuse et républicaine. Cela veut dire, Monsieur BAUDRIER, que l'on n'est pas en campagne électorale, on ne met pas en cause personnellement les collègues ici présents, et du coup M. BOULARD souhaite faire son explication.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur BAUDRIER, quand vous accusez de propos diffamatoires, il faut aller au bout. Cela, c'est quand vous êtes à court d'arguments, tout le monde a des allégations diffamatoires.

Si "Paris Habitat" veut m'attaquer en diffamation, qu'il le fasse ou que vous le fassiez à titre personnel. C'est trop facile, dans une enceinte, de parler de propos diffamatoires. On a défendu les locataires. On a défendu les locataires dans le 17^e arrondissement qui sont, pour certains, abandonnés, abandonnés de "Paris Habitat". Si on n'a plus le droit de dire cela à Paris, disons ce que vous dites depuis de nombreuses années : tout va bien, Madame la marquise, tout va bien dans le logement social.

Nous, on défend les locataires, les associations de locataires, et on ne se gargarise pas des budgets que vous nous présentez. On va dans le concret. Je trouve que vos propos sont allés un peu loin, Monsieur BAUDRIER, mais je pense que c'est allé un peu vite.

Je vous demande de retirer vos propos sur la dimension diffamatoire de mes actions, de mes tracts pendant la campagne municipale dans le 17^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BAUDRIER, dans la sérénité collective.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur BOULARD, effectivement, vous avez raison dans vos propos, ce n'est pas à moi, vous ne m'avez jamais diffamé personnellement, de dire diffamatoire. Je retire mes propos.

C'est effectivement "Paris Habitat" qui aura l'opportunité ou pas de porter plainte en diffamation contre vous, mais en tout cas, à titre personnel, je peux vous dire que les propos que vous avez eus contre "Paris Habitat" sont vraiment indignes et sont allés beaucoup trop loin, plus d'ailleurs que nombre d'autres de vos collègues sur ces bancs.

Je peux vous dire que l'ensemble des agents de "Paris Habitat" ont été très profondément choqués par les tracts et les propos que vous avez tenus pendant la campagne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

2026 DLH 64 - Location de l'immeuble 5, rue Réaumur (3e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique et avenant à la convention de gestion du 1er avril 2004 (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai deux explications sur l'amendement, si j'ai tout bien compris. Une explication de vote de Mme la Présidente GATEL d'abord.

Mme Maud GATEL. - Sur l'amendement. Je n'avais pas prévu de prendre la parole mais, Monsieur BAUDRIER, j'avoue, vos propos m'ont un peu perturbée. Pendant la campagne, il s'est dit beaucoup de choses sur la question du logement social et je ne reviendrai pas sur les "fake news" qui ont été diffusées à foison, particulièrement du côté gauche de l'hémicycle à l'intention justement des locataires du parc social.

Simplement, effectivement des accusations très graves de malversations sont apparues, mais aussi des lacunes dans la gestion quotidienne, dont souffrent énormément de locataires du parc social et qui révèlent des lacunes manifestes dans la gestion des bailleurs sociaux de la Ville. Dès lors, nous avons une obligation en tant qu'élus de pouvoir nous intéresser de très près à l'ensemble des mouvements qui se produisent au sein des différents bailleurs.

C'est la raison pour laquelle, bien évidemment, nous soutiendrons le vœu de Paris apaisé qui, je pense, bénéficierait à l'ensemble des conseillers de Paris, d'avoir des rapports extrêmement précis et concrets au moment des débats budgétaires de la Ville, parce qu'encore une fois, on parle des bailleurs sociaux de la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Explication de vote de M. Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, je suis, jusqu'à ce soir en tout cas, président de "Paris Habitat", mandaté par ce Conseil il y a maintenant quelques années. Dans ce Conseil d'ailleurs, Madame IBLED, un de vos représentants, M. Jean-Baptiste OLIVIER, siège aussi.

Je ne vais pas parler du travail quotidien qui est mené par les équipes pour entretenir et rénover le parc. Nous le savons tous, il y a du travail à faire sur ce parc ancien et c'est ce à quoi nous nous employons, le Maire l'a rappelé.

On n'a aucun problème à "Paris Habitat" pour subir un audit sur la gestion de "Paris Habitat", car nous sommes très sereins sur la qualité et la probité de nos pratiques, mais je vous conseille de faire votre travail de responsable politique et de représentant des citoyens. Prenez donc la peine d'aller chercher les informations dans les rapports publics qui concernent notre gestion, plutôt que dans "Le Parisien", dont d'ailleurs les résultats en matière de gestion financière laissent douter de son expertise en la matière.

S'agissant des supposées révélations sur un système de surfacturation, Jacques BAUDRIER a bien rappelé qu'on parlait d'un événement qui avait eu lieu en 2014 et avait été soldé en 2020, par d'ailleurs des peines de prison. Mais nous avons déposé plainte sur ce qui serait encore un système, pour diffamation contre "Le Parisien" et quelques autres responsables politiques, dont certains sont ici, qui ont relayé, voire amplifié ces informations sans les vérifier, sans même lire nos communiqués qui apportaient tous les éléments permettant de se faire une idée sur la vérité.

Je vous propose, plutôt que d'écrire des vœux et d'aller chercher l'Inspection générale, peut-être de proposer à cette Inspection générale de commencer par relire le rapport des contrôleurs de l'ANCOLS, que l'on appelle le gendarme des bailleurs sociaux, mais aussi de lire les contrôles annuels fiscaux, les contrôles U.R.S.S.A.F., les audits annuels des commissaires aux comptes, la certification ISO 9021, EuroGR, etc.

Voilà les réalités sur lesquelles je vous propose de vous appuyer, et peut-être que vous reverrez votre position, vous arrêterez de mélanger des choses qui sont réelles : le travail quotidien, la rénovation, l'entretien des murs, et évidemment les équipes travaillent au quotidien pour améliorer tout cela, le conseil d'administration aussi, et ces fausses informations qui, j'espérais, tomberaient après la campagne électorale, mais malheureusement semblent se poursuivre.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Il y a d'abord une demande de scrutin public par le groupe NPP sur son amendement n° 125. Est-on prêt à lancer les opérations de vote ? Préparez vos petites cartes, pour ceux qui n'avaient pas écouté mon échange avec Émile MEUNIER, c'est un avis défavorable.

Vous ne pouvez pas voter ? Si, vous pouvez. Écoutez-moi un petit peu, cela fait plusieurs fois que je le dis, c'est l'amendement. Vous n'entendez pas ? Vous ne m'écoutez pas, Monsieur le Président CANAL, ce n'est pas pareil. Prenez le temps de voter tranquillement.

Là, c'est bon ? Non, pas encore. Ah oui, je suis désolé, pardon de repasser la consigne, mais prenez les cartes avant, parce que comme on a des scrutins publics très souvent, on ne va pas perdre à chaque fois cinq minutes par scrutin public. Les procurations sont connues, donc on distribue les cartes des procurations. Pour ceux qui fréquentent l'Assemblée nationale, on a exactement 1 seconde 30 pour voter, donc entre 1 seconde 30 et 5 minutes, nous pouvons trouver un juste équilibre.

Je sais, on n'a pas l'habitude, mais il faut s'y faire. Très bien, c'est bon ? Non ?

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

C'est bon, je clos le scrutin. Très bien, merci beaucoup.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 116

Abstentions : 23

NPPV : 8

Pour : 9

Contre : 76

(Voir détail des votes annexe n° 13).

L'amendement n° 125, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté au scrutin public.

Maintenant, je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 du groupe Paris apaisé avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 60 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la résidence Ourcq-Léon-Giraud de "Paris Habitat".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons des vœux non rattachés.

Il y a un vœu n° 61 relatif à la résidence Ourcq-Léon-Giraud de "Paris Habitat".

La parole est au maire du 19e, François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Avant d'en venir à mon propos, pas de rappel au règlement, mais un rappel à une demande d'éclairage : qui a la main sur le dispositif qui nous permet d'utiliser ces petites lampes de bureau en ce début de matinée sombre ? Ce serait utile. J'espère que c'est plus simple.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le mien ne marche pas non plus. Est-ce que quelqu'un sait répondre à cela ? La commande est passée, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Chers collègues, "Paris Habitat" porte, avec le soutien de la Ville de Paris et de la mairie du 19e, un projet de réhabilitation d'envergure de la résidence Ourcq-Léon-Giraud.

Il permettra d'améliorer les performances thermiques ainsi que le confort des logements, mais aussi de requalifier les 10.000 mètres carrés d'espaces verts et des espaces communs avec notamment la réalisation d'une aire de jeux pour enfants et d'agrès sportifs. Il permettra également la réinstallation du centre social "Espace Ourcq".

C'est donc un projet ambitieux qui a fait l'objet d'une longue concertation, avec plusieurs réunions publiques auxquelles j'ai participé ces dernières années. Il mobilise un budget de plus de 28 millions d'euros, soit près de 72.000 euros par logement pour la partie Plan Climat et de 7 millions d'euros pour les espaces extérieurs et l'amélioration de la qualité de service.

Pour autant, la situation s'est récemment dégradée et les locataires ainsi que leur amicale, je salue Mme BENAMRAM, ont tiré la sonnette d'alarme ces dernières semaines sur des problèmes de gestion courante qui nécessitent une intervention rapide. Ils l'ont redit récemment à l'occasion d'une nouvelle réunion publique de présentation du projet.

Je veux donc le répéter ici, je me réjouis du projet de réhabilitation d'ampleur qui sera présenté au vote des locataires en juin, mais cela ne peut en aucun cas justifier un manque de réactivité dans la gestion courante de la résidence. Les désordres constatés exigent une prise en charge urgente.

J'ai donc saisi, le 17 avril, la directrice générale de "Paris Habitat", en demandant que les sujets remontés par les locataires soient traités au plus vite, sans attendre le projet global. Cela porte notamment sur la gestion des déchets, certaines situations d'urgence comme des infiltrations d'eau dans quelques logements, ou encore l'entretien courant des parties communes qui nécessitent de toute évidence un meilleur suivi.

Une réunion s'est très vite tenue sur site, en présence d'ailleurs de Jacques BAUDRIER et des équipes de "Paris Habitat" et de la mairie du 19e. Je les remercie pour leur réactivité. La directrice générale a répondu par écrit auprès des locataires, je l'en remercie également. Je renouvelle donc ici notre souhait que ces mesures soient mises en œuvre au plus vite pour une amélioration concrète et visible de la situation. C'est l'objet de ce vœu présenté par la majorité municipale du 19e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher François DAGNAUD, je vous remercie, et comme vous l'avez tout à fait bien présenté, nous avons travaillé collectivement pour trouver, au plus vite, une solution aux problématiques de la résidence Ourcq-Léon-Giraud. Dès l'alerte de la mairie du 19e, je me suis effectivement rendu sur site en compagnie de Colombe BROSSSEL, élue du 19e en charge du suivi des bailleurs sociaux, en compagnie aussi d'Éric PLIEZ, et je le remercie en tant que président de "Paris Habitat", et des équipes de "Paris Habitat", y compris d'ailleurs sa directrice générale, pour rencontrer des locataires et constater les dysfonctionnements de la résidence.

Effectivement, il y a des problèmes dus à la présence de rats, du ramassage des ordures en particulier, et d'entretien des espaces extérieurs. Nous avons fait ce constat, nous l'avons partagé avec l'amicale de locataires. Je tiens aussi à remercier comme vous Mme BENAMRAM.

Nous avons convenu avec cette association un plan d'action pour remettre au niveau la qualité de service, en particulier dans l'entretien des espaces extérieurs et la gestion des ordures. Une visite de contrôle sera programmée dès la fin du mois, afin de vérifier que toutes les actions sont mises en place. Le plus important, comme vous l'avez rappelé, à juste titre, c'est qu'un plan de rénovation et d'investissement très important est programmé sur cette belle résidence des années 50, et des travaux vont débuter dès le début de l'année 2027.

Merci de nous avoir alertés sur ce sujet et de travailler à ce qu'on permette d'améliorer au quotidien la gestion locative, y compris de petits dysfonctionnements, comme il y avait sur la résidence Ourcq-Léon-Giraud.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

C'est donc un avis favorable ou une demande de retrait ?

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - C'est du positif déjà engagé effectivement, une nouvelle manifestation de l'utilité d'un dialogue fluide, positif et constructif entre les élus, qui relaient les préoccupations des habitants, et les partenaires comme "Paris Habitat". Cela a bien fonctionné, je prends acte des confirmations apportées par Jacques BAUDRIER.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le vœu est retiré, merci beaucoup.

Il n'y a pas d'explications de vote quand il y a un retrait. Monsieur LISCIA, je vous aurais donné la parole, mais veuillez à demander les explications de vote collectivement un peu avant, que la séance ait le temps de le transmettre avant qu'on lance les procédures de vote.

2026 DLH 64 - Location de l'immeuble 5, rue Réaumur (3e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique et avenant à la convention de gestion du 1er avril 2004 (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai eu un petit oubli dans l'euphorie du débat passionné que nous avons eu, je dois mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 64, qui était celui sur lequel le débat a dérivé sur l'amendement et le vœu sur l'inspection.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 64).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'aide aux Parisiens des classes moyennes à la primo-accession à la propriété.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 62 relatif à l'aide aux Parisiens des classes moyennes à la primo-accession à la propriété.

La parole est à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est juste un rappel du dispositif que nous avons proposé lors du dernier Conseil de Paris. Nous ne manquerons pas d'innovation, Monsieur le Maire, dans les prochains Conseils de Paris non plus, bientôt.

Je voulais juste rappeler l'essence, Monsieur BAUDRIER, d'un dispositif qui permet de simplement pousser le volume de propriétaires à Paris, en sachant que, comme vous le savez tous ici, il n'y a qu'un tiers de propriétaires contre deux tiers de locataires et que nous considérons que le bon horizon, c'est d'au moins accéder, d'ici la fin de la mandature, à un seuil plus proche des 50 % de propriétaires que des 30 %.

Nous vous proposons donc, je vois que je suscite l'enthousiasme de mes collègues, un dispositif assez simple qui existe à l'étranger, à Denver par exemple, ville de gauche, je précise, qui consiste simplement à les accompagner pour constituer la dote principale, c'est-à-dire l'apport initial, pour pouvoir justifier d'un montant suffisant pour pouvoir acheter.

Je rappelle quand même que l'apport initial, cela constitue généralement à Paris à peu près 25 % du bien. C'est considérable. Si la Ville de Paris accompagnait à hauteur d'un montant relativement raisonnable, 50.000 euros, cela représenterait à peu près 35 % de la valeur totale, ce serait une aide importante.

Mais, Monsieur BAUDRIER, je voudrais préciser que ce serait une avance de trésorerie, car nous proposons que le remboursement se fasse au moment de la revente, lorsqu'il y en a une. Généralement, cela intervient au bout de 7 ans, 8 ans, 9 ans ou plus, cela serait à déterminer. Si ce n'était pas au moment de la revente, un système de mensualisation interviendrait après un certain nombre d'années à des prix raisonnables, c'est-à-dire un prêt à taux zéro.

C'est donc simplement un mécanisme d'aide et d'accompagnement pour les primo-accédants, ce qui permet à des ménages qui ne sont pas fortunés, classe populaire mais aussi classe moyenne, de disposer d'un premier pécule de base, qui sera à terme aussi transmissible à leurs héritiers, et de permettre surtout quelque chose d'essentiel, c'est qu'on ne soit pas juste à Paris pour se loger, mais bien pour habiter et y avoir un parcours résidentiel.

Monsieur BAUDRIER, 50.000 euros quand on voit le coût que représente un logement social, c'est vrai que c'est un changement de paradigme, mais 50.000, c'est un foyer, si vous faisiez cela multiplié... A Denver, c'est 44.000, ils l'ont fait en une seule mandature. Franchement, pour un logement social, je pense que vous satisferiez cinq foyers. Merci à vous pour votre compréhension.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur CANAL, votre proposition d'offrir 50.000 euros pour l'accession à la propriété est peut-être adaptée à Denver, mais pas à Paris, parce qu'à Paris, nous avons des niveaux de prix très élevés et des problématiques d'ailleurs que vous avez abordées dans votre précédente intervention, de bâtiments anciens, de rénovations qui n'ont rien à voir.

C'est pour cela que, de mon point de vue, cette proposition ne ferait qu'alimenter une augmentation des prix, une spéculation immobilière qui n'a rien à voir à Paris avec la situation immobilière de Denver. Cela conduirait à dépenser des dizaines de millions d'euros par an pour contribuer à augmenter les prix de l'immobilier. Cela me semble totalement inadapté à la réalité très particulière de Paris.

Plutôt qu'un dispositif qui encourage la spéculation, de notre point de vue, il y a mieux à faire, parce que nous avons un dispositif d'accession sociale à la propriété qui s'appelle le bail réel solidaire, qui se développe d'ailleurs dans toute la France, y compris dans des collectivités de droite, très largement.

Il y en a plusieurs dizaines de milliers à l'échelle du pays et ce sont des dispositions anti-spéculatives, puisqu'avec une attribution sous conditions de ressources, des ventes à moins de 5.000 euros le mètre carré, soit environ deux fois moins chères que le prix du marché.

Déjà plus de 1.000 logements en bail réel solidaire à Paris ont été programmés et cela rencontre de très grands succès, puisque déjà plus de 20.000 personnes sont abonnées à la "newsletter" de la Foncière de la Ville de Paris et on a énormément de demandes sur toutes les commercialisations. D'ailleurs, cela me permet d'annoncer qu'on va relancer une campagne de commercialisation de plus d'une centaine de logements à très court terme.

"A contrario", je suis d'accord avec vous, il faut plus de résidences principales à Paris, plus d'habitants, y compris plus de logements sociaux, mais aussi plus de logements alloués dans le privé et plus de propriétaires occupants. C'est pour cela que notre priorité, c'est évidemment la fiscalité sur les résidences secondaires et sur les logements vacants pour permettre d'augmenter le nombre d'habitats permanents.

J'espère que l'on pourra se retrouver sur ce point lors du prochain projet de loi de finances. Notre objectif est de faire augmenter la fiscalité sur les résidences principales "via" un amendement qui a été déposé lors du dernier P.L.F. à la fois par les groupes Communiste, Socialiste et Les Républicains. Donc, vous voyez, on peut se retrouver parfois.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de mettre le vœu aux voix, j'ai une explication de vote de M. Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, c'était sur le vœu d'avant concernant la cité Léon-Giraud.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Sur le vœu dont on parle, le n° 62 relatif à l'aide aux Parisiens des classes moyennes à la primo-accession à la propriété. C'est ce que j'ai marqué.

M. Roland TIMSIT. - Il y a une erreur.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous n'expliquez rien et on va voter.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe Paris Liberté avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 62 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la transparence, au suivi et au contrôle des travaux réalisés par les bailleurs sociaux dans le 12e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 63 relatif à la transparence, au suivi et au contrôle des travaux réalisés par les bailleurs sociaux dans le 12e arrondissement.

Pour le présenter, je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Comme nous allons aborder de nouveau le sujet d'un meilleur contrôle, d'un meilleur suivi des bailleurs sociaux et des travaux notamment, j'espère que M. BAUDRIER va me répondre sur le fond, parce que vraiment sa réaction

tout à l'heure, son envolée totalement disproportionnée aux interventions de Mme IBLED et de M. BOULARD montre à quel point il y a un malaise. Je vous le dis réellement, une réaction démesurée, souvent elle trahit une fragilité.

En fait, il y a deux arguments, Monsieur BAUDRIER. Il y a d'abord celui, en effet, des enquêtes de la presse qui relèvent des prestations fictives, des travaux de surfacturation qui sont graves et interrogent sur la bonne utilisation de l'argent public des Parisiens.

Ensuite, il y a aussi des alertes de terrain. Dans le 12^e arrondissement, comme mes collègues ont pu vous le dire dans le 17^e ou encore dans le 18^e, vous avez en effet eu beaucoup d'alertes, j'ai porté de nombreux vœux sur des retards de travaux, sur des malfaçons, sur une gestion très hasardeuse du désamiantage et je pense notamment à différentes résidences comme Lefébure, Erard-Charenton, Edouard-Robert ou encore Hénard-Vivaldi.

D'ailleurs, cette dernière, je vous invite à y aller, parce qu'il y a des portes coupe-feu montées à l'envers et qui n'ont jamais été rétablies depuis cinq ans, et maintenant vous avez autour des fenêtres, à l'extérieur, des scotchs qui empêchent les fenêtres de tomber, donc il y a quand même un vrai sujet.

On vous alerte depuis longtemps, qu'est-ce qu'on demande après toutes ces alertes, que ce soit dans les enquêtes ou les propres remontées de terrain ? On vous demande d'agir. Moi je le demande aussi à l'échelle de l'arrondissement.

Ce n'est pas forcément un audit que je demande. Je demande que la mairie du 12^e réunisse les représentants des locataires, les bailleurs sociaux, les élus de la majorité et aussi de l'opposition pour pouvoir faire un état des lieux, une meilleure information au niveau des locataires, puis définir un plan d'action sur un meilleur suivi et contrôle des travaux réalisés par les bailleurs sociaux.

Pourquoi ? Parce que les locataires ont été souvent les grands oubliés de cette affaire. Ils méritent en effet du respect, parce que ce sont des citoyens qui payent leur loyer et des contribuables. En tant que contribuables justement, ils méritent aussi une meilleure information de l'utilisation de l'argent public.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Jacques BAUDRIER, pour répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame MONTANDON, vos interventions sont souvent modérées, mesurées sur ce sujet du logement que vous suivez depuis de longues années, à juste titre, mais là, je vous avoue que quand vous reprenez les propos de Mme IBLED sur de prétendues surfacturations... Mais de quelles surfacturations parlez-vous ? Je vous le rappelle, il y a eu un événement en 2014 qui a été dénoncé, jugé, et depuis donc 12 ans, aucune surfacturation, zéro n'a été prouvée.

Relayer des rumeurs, des "fake news" comme cela, je pense que c'est une mauvaise chose et j'espère que, évidemment, votre vœu ne comprend pas ce type d'affirmations mensongères, mais je vous conseille surtout de ne pas tomber dans ce registre-là.

Sur le sujet du lien avec les locataires et des questions légitimes que vous posez, je tiens à vous dire que sur les travaux de requalification Plan Climat, on a engagé tout un travail avec nos bailleurs sociaux, "Paris Habitat", R.I.V.P., Elogie-SIEMP, et avec les associations de locataires pour définir, cela fait un an de travail, une charte de la concertation autour des requalifications Plan Climat.

Charte qui a été signée par tous les bailleurs sociaux et toutes les associations de locataires, de la C.N.L. à la C.L.C.V., à l'association "Droit au Logement", et qui inclut d'ailleurs maintenant l'aspect systématique, qui est un vote organisé par l'ensemble des bailleurs pour toutes les opérations de requalifications Plan Climat, ce qui était une demande très forte et tout un tas d'engagements.

On pourra vous présenter cette charte en 5^e Commission, si vous le souhaitez, avec tout un tas d'engagements vis-à-vis des locataires de la part des bailleurs, qui étaient demandés par les associations de locataires pour leur grande satisfaction.

Nous souhaitons engager dans cette mandature le même travail sur le sujet de la gestion locative, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les associations de locataires. Ce travail de concertation avance et nous allons le poursuivre.

Ensuite, sur les sujets précis sur lesquels vous m'alertez, je vais effectivement aller voir à la résidence Hénard-Vivaldi. N'hésitez pas, comme vous le faites par ce vœu ou dans d'autres occasions, à nous alerter. Vous faites, de ce point de vue, votre travail d'élue d'opposition tout à fait responsable.

Sur la base de ces éléments, je vous invite à retirer votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de Mme Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu soulève une question essentielle, celle du contrôle de l'argent public et du respect des locataires du parc social parisien, parce qu'en réalité cela dure depuis des années. Les logiques de réduction des coûts, de sous-traitance et de gestion toujours plus financiarisée du logement social fragilisent le suivi réel des travaux et éloignent les bailleurs des habitants, il est là le problème.

Or, le logement social ne peut pas être géré comme une simple logique comptable ou patrimoniale. Il relève d'une mission d'intérêt général, cela implique, oui, de la transparence, du contrôle, de la concertation avec les locataires et une véritable capacité publique de suivi des opérations.

Les alertes évoquées dans ce vœu ne datent pas d'hier. Des habitants, des associations de locataires, des organisations syndicales, des élus ont déjà signalé à plusieurs reprises des dysfonctionnements importants dans plusieurs résidences parisiennes, parce que oui, la liste est très longue.

Nous soutiendrons donc ce vœu et oui, parce qu'on doit faire la lumière, nous demandons un audit, et donc il faut un audit sur ces bailleurs sociaux. J'ai eu le cas hier, une locataire de "Paris Habitat" qui présente des problèmes de santé graves, qui m'appelle et me signale que sans son accord, elle n'a même pas été informée, elle découvre par hasard que son logement actuellement en travaux passe par une cuisine ouverte, alors qu'à la base c'était une cuisine fermée. Sans concertation avec la locataire !

La réponse ne peut pas être uniquement technique ou administrative, elle doit être politique. Cela suppose des renforcements des moyens publics de contrôle, de mettre fin aux logiques d'opacité et de redonner toute la place aux locataires dans les décisions qui concernent leur cadre de vie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame, c'est deux minutes.

Une autre explication de vote, Adrien TIBERTI pour le groupe Communiste de Paris.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Madame la Maire.

Je suis un peu surpris, choqué de ce qui est en train de se passer sous nos yeux, cette espèce d'alliance objective entre le groupe Insoumis et la droite. Si nous prenons ce qui vient de se passer, le DLH 64, qui était donc le premier projet de délibération d'extension du parc de logement social de la Capitale, n'a pas été voté par le groupe Insoumis au nom de "Ah, cela coûte trop cher, les travaux". Et juste après, il vote un vœu de la droite qui dit "Ah là là, le parc social est en très mauvais état, il faut faire plus de travaux".

Cette contradiction, je ne la comprends que par une lecture politicienne de cette alliance objective que l'on a beaucoup trop vue pendant la campagne électorale. Les locataires du parc privé méritent beaucoup mieux, parce que moi, comme élu au logement dans le 11e arrondissement, je peux vous dire que les appartements sans sanitaires, sans salles de bains, ce sont ceux du parc privé.

Ce sont ceux-là que nous rachetons, ce sont ceux-là que nous transformons et ce ne sont pas ceux du parc social de la Capitale et notamment de nos bailleurs, parce que les autres bailleurs, les bailleurs privés, eux, sont pires. Cela, c'est une réalité.

L'explication de vote est simple : les communistes rejettent ce vœu de la droite par principe.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme la Maire du 12e arrondissement, qui a demandé à s'exprimer en tant que maire du 12e, Lucie CASTETS.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de séance.

Chers collègues, je voulais à mon tour prendre quelques instants pour répondre de nouveau, en tant que maire du 12e arrondissement. Oui, de nouveau, car il s'agit, Madame MONTANDON, à la virgule près, du même vœu que vous aviez déjà déposé en Conseil du 12e arrondissement, il y a deux semaines. Est-ce que je peux continuer ?

Qui sait, peut-être allez-vous également déposer le même vœu au Conseil régional d'Ile-de-France ? Cela démontre au moins une certaine forme de constance, même constance avec laquelle nous sommes déterminés à proposer des logements sociaux de qualité à un maximum de Parisiennes et de Parisiens.

Car oui, le chantier de la rénovation du parc social est un enjeu majeur, et oui, comme tous les travaux, il peut générer des nuisances, occasionner des retards et parfois de l'incompréhension chez les habitants confrontés à ces chantiers.

Bien sûr que chaque logement où l'on observe des moisissures ou des dégradations anormales est un cas de trop et que la rénovation doit être engagée le plus rapidement possible. C'est précisément le sens du travail engagé que nous devons poursuivre et accentuer avec les bailleurs sociaux et les représentants des locataires, notamment à travers la charte de concertation mise en place par la Ville de Paris et les très nombreuses, j'insiste, très nombreuses réunions qui ont lieu dans tous les arrondissements pour chaque chantier d'ampleur.

Nous continuerons ce travail avec exigence, vigilance et transparence, notamment dans le 12e arrondissement.

Mais là où nous divergeons profondément, Madame MONTANDON, c'est dans l'utilisation politique que vous faites de ces éléments. Comme vos collègues, vous entretenez une confusion inacceptable et jetez l'opprobre, sur la base d'informations non confirmées concernant des dossiers isolés s'agissant de "Paris Habitat", l'opprobre sur le travail mené par l'ensemble des équipes des bailleurs sociaux parisiens, et plus largement sur le logement social lui-même.

Permettez-moi, à cet égard, de pointer à tout le moins une incohérence majeure dans votre posture, et je le dis sans la moindre fragilité, Madame MONTANDON. Vous vous exprimez ici avec une apparente sollicitude pour les locataires du parc social, et je ne doute pas que cette préoccupation soit sincère.

Mais vous appartenez, Madame MONTANDON, à une famille politique qui, à Paris et ailleurs en France, s'oppose méthodiquement à la construction de nouveaux logements sociaux. Ce sont vos alliés qui se sont opposés au P.L.U. bioclimatique, qui ont combattu le pastillage qui permet précisément de monter l'offre de logements sociaux et abordables là où elle est la plus nécessaire.

Ce sont des arrondissements et des communes dirigés par votre famille politique qui, année après année, refusent d'appliquer la loi S.R.U. et assument de payer des pénalités, plutôt que de construire des logements sociaux auxquels la loi les y oblige.

On ne peut pas d'un côté se poser en défenseur des locataires du parc social et de l'autre s'acharner à empêcher ce parc de se développer. Prétendre défendre les locataires aujourd'hui, tout en condamnant ceux de demain à ne pas trouver de logement, ce n'est pas seulement de l'incohérence politique, c'est aussi de l'hypocrisie. C'est pourquoi nous voterons évidemment contre ce vœu. Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu, Madame MONTANDON ? Non.

Le vœu n'est pas retiré, donc je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Il s'agit du vœu n° 63 du groupe "Paris Liberté !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 63 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la lutte contre le recours abusif au bail dit "Code civil".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 64 relatif à la lutte contre le recours abusif au bail dit "Code civil".

Je donne la parole à Adrien TIBERTI pour le groupe Communiste de Paris, pour deux minutes.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, certains ici défendent le mythe de l'entrepreneur. Vous savez, ces hommes bien souvent qui, avec leurs petits bras, seraient capables de créer une très importante richesse nouvelle, de défendre l'innovation.

Vous vous doutez bien que sur ces bancs, nous ne croyons pas à ce mythe. Pour autant, nous avons suffisamment de respect pour les discours de la droite, pour écouter jusqu'au bout ce qu'ils ont à dire et essayer de tirer le fil de ce genre de discours.

Normalement, en toute logique, quand on défend les entrepreneurs, on honnit, on rejette les rentiers. C'est bien de ceux-là que l'on veut parler aujourd'hui, puisque la rente foncière est un des maux les pires qui frappent notre Capitale et je prendrai pour exemple l'objet même de ce vœu.

Il est question du bail civil. Le bail civil, normalement, est réservé aux résidences secondaires, à des durées temporaires, et nous remarquons qu'aujourd'hui un certain nombre de propriétaires bailleurs, pour contourner le bail classique, dit de la loi de 89, beaucoup plus protecteur que le bail civil, développent cette pratique. Ils sont dans l'objectif d'essayer de gagner plus d'argent, évidemment, sans rien créer, c'est bien le principe de la rente.

Si je dis tout cela, c'est pour essayer de dégager l'unanimité dans le vœu que nous défendons contre le bail civil, nous faisons une chose simple, nous interpellons l'Etat pour qu'il modifie la réglementation et nous donne les moyens de contraindre les propriétaires privés à renoncer à cette entourloupe, d'une certaine façon.

Nous allons même plus loin, nous demandons à l'Etat de nous déléguer les moyens de contrôle, notamment avec la future brigade de protection des locataires, afin d'éviter que de trop nombreux locataires parisiens, confrontés à des propriétaires avides, ne se retrouvent dans une précarité supplémentaire liée à ce type de bail qui est beaucoup moins protecteur que le bail classique...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mon cher Adrien, il faudrait conclure.

M. Adrien TIBERTI. - J'espère que, quels que soient les arguments que nous avons, soit la simple défense des locataires, soit le rejet de la rente et des rentiers, nous serons unanimes pour voter ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Jacques BAUDRIER, pour répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Adrien TIBERTI, l'encadrement des loyers à Paris, cela fonctionne. L'étude récemment publiée par l'Atelier parisien d'urbanisme l'a démontré. 1.000 euros de moindre augmentation des loyers par an pour tous les locataires du parc privé à Paris, 85 euros par mois, 5 % économisés de moindre hausse. Cela fonctionne. D'ailleurs, le groupe privé "Se Loger", spécialisé dans la location et la vente immobilières, vient de le relever lui aussi.

Justement, il y a un certain nombre d'acteurs peu scrupuleux, en particulier d'agences immobilières, d'entreprises, qui mettent tout en œuvre pour le contourner. Il y a de plus en plus d'annonces illégales qui usent et abusent de certains dispositifs, en particulier le bail civil qui est présenté, à juste titre, dans ce vœu.

Normalement, il est dédié uniquement à des biens qui ne sont pas des logements, comme des garages ou des parkings, ou alors à des résidences secondaires et surtout pas à des résidences principales où c'est strictement interdit. Mais on voit bien qu'un certain nombre de dérives se généralisent, donc il faut agir.

Comme nous avons beaucoup mieux fait respecter l'interdiction des meublés touristiques illégaux en prenant cette compétence, nous avons beaucoup mieux mis en œuvre l'encadrement immobilier en prenant cette compétence, il faut aussi aller plus loin pour lutter contre ces dérives nouvelles qui apparaissent comme le bail civil.

C'est pour cela que j'émettrai un avis extrêmement favorable à ce vœu, qui s'inscrit complètement dans cette dynamique d'augmentation de nos compétences sur la régulation du parc privé, qui a déjà montré ses preuves. Nous demandons donc, par ce vœu, à l'Etat de nous déléguer cette compétence.

Par ailleurs, je pense qu'il faut aller plus loin. Le projet de loi ECHANIZ, qui a été adopté à l'Assemblée nationale en première lecture, pour la pérennisation de l'encadrement des loyers, doit au plus vite être voté de façon définitive, ou alors ces dispositions dans le cas d'un autre projet de loi, car autrement l'encadrement des loyers tomberait.

Il faut que dans ce projet de loi, une disposition spécifique soit apportée aussi pour réguler encore mieux le bail civil. Par exemple, un dispositif extrêmement simple : il suffirait d'interdire la location en bail civil de logements en zone tendue.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Cela permettrait d'éviter toutes les dérives. Donc, un avis extrêmement favorable à ce vœu, tout à fait bienvenu, Monsieur TIBERTI.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Devant tant d'enthousiasme, je vous demande de voter, avec un avis de l'Exécutif extrêmement favorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 du groupe Communiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 53).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux demandes de logement des personnes et familles sans logis, mal-logées ou menacées d'expulsion.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n°s 65 et 65 bis relatifs aux demandes de logement des personnes et familles sans logis, mal logées ou menacées d'expulsion.

Je donne la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis le 21 avril, des personnes campent en face de l'Hôtel de Ville, sous nos fenêtres. Quatre semaines que ces femmes, ces hommes, ces enfants, ces familles sont là, sous nos yeux, sous vos yeux, en attente d'une réponse. Sans abri, en instance d'expulsion, vivant dans leur voiture, dans des hôtels ou des logements insalubres, ces personnes sont toutes prioritaires D.A.L.O. et ne demandent qu'une seule chose : un logement digne, un toit.

Or pendant ce temps, de nombreux logements restent vides, livrés à la spéculation immobilière. Il serait vraiment temps de réquisitionner tous ces logements, tous ces bureaux vides et de mettre à l'abri les familles et les personnes sans logement.

Des gens mal logés ou sans logement dans une ville des plus riches du monde résultent de choix politiques d'une grande violence. C'est un abandon des personnes les plus précaires. C'est un renoncement au droit au logement. Or, ce droit au logement est un droit inaliénable, un droit fondamental.

Il n'est pas tolérable d'expulser sans reloger inconditionnellement. Il n'est pas tolérable de criminaliser la lutte contre le sans-abrisme quand on protège la rente immobilière. Il n'est pas tolérable que des familles attendent des années un logement social quand des multinationales spéculent sur l'immobilier parisien.

Les plus pauvres ne peuvent plus se loger à Paris, la part de loyer étant devenue trop importante, jusqu'à 50 % pour les plus précaires et les familles monoparentales. Ces personnes sont obligées de quitter la Capitale au profit des classes moyennes et des plus riches. Ce n'est pas de la mixité sociale, c'est de l'éviction des classes les plus pauvres. C'est de la gentrification à tout-va.

Paris n'est pas condamnée à être une ville-musée, une ville réservée aux plus riches, mais une ville du peuple où tout le monde peut se loger, vivre, travailler. C'est une question de choix politiques. Il faut tout de suite et maintenant la réquisition des logements vides, le relogement digne, l'arrêt des expulsions sans relogement, la construction du logement très social.

Monsieur le Maire, recevez les personnes qui campent depuis des semaines devant votre mairie, non pas pour étudier leur dossier, mais pour leur proposer des solutions dignes et pérennes. Nous soutenons le "D.A.L." et tous les collectifs de mal-logés dans leurs combats et prises de position jusqu'à la désobéissance civile s'il le faut. Leur lutte pour leurs droits au logement et leurs actions d'occupation sont plus que légitimes et doivent être reconnues comme telles, parce que personne ne devrait dormir dehors ni occuper un trottoir pour obtenir ce qui lui revient de droit : un toit.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Si tout le monde pouvait un peu s'en tenir à son temps de parole, ce serait quand même bien.

Jacques BAUDRIER, pour répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Madame de LA ROCHEFOUCAULD, je partage votre constat du caractère scandaleux des 300.000 logements inoccupés, vides, alors qu'il y a 330.000 demandeurs de logements sociaux à Paris.

La proposition qui est faite dans votre vœu, que l'Etat nous transfère le droit de réquisition, nous l'avons déjà demandée à maintes reprises et nous vous proposons, par un vœu de l'Exécutif, de le redemander également aujourd'hui.

C'est un scandale et il faut absolument que ce droit de réquisition, qui n'a plus été appliqué depuis 2002, depuis maintenant près de 25 ans, alors que Jacques Chirac et Lionel Jospin l'avaient mis en œuvre et qu'il y a des dizaines d'immeubles entièrement vides - nous avons les adresses -, nous soit transféré pour que ce scandale s'arrête.

Pour autant, votre vœu contient un grand nombre d'autres propositions qui me semblent parfois en décalage avec la réalité, donc je vous proposerai un vœu de l'Exécutif qui resserre autour des compétences réelles.

Par exemple, pour la proposition que vous faites de relogement en priorité des ménages qui se mobilisent, et je tiens à signaler, à soutenir le fait que l'association "Droit au Logement", qui joue un rôle éminent dans la bataille pour le droit au logement en France, se mobilise. D'ailleurs, je les ai reçus, bien évidemment, mais il n'est pas possible pour nous, alors qu'il y a un système de cotation tout à fait anonymisé auquel tous les demandeurs, quels qu'ils soient, qu'ils soient militants ou non, ont droit, que ces ménages passent en priorité relativement à l'ensemble des autres demandeurs.

C'est pour cela que nous avons convenu avec l'association "Droit au Logement" d'étudier leurs dossiers pour voir s'ils étaient qualifiés au mieux, afin de leur donner les meilleures chances d'être relogés, mais dans le cadre du processus anonymisé et sans qu'il y ait de passe-droit par rapport à d'autres demandeurs de logements sociaux, qui évidemment le vivraient mal à juste titre.

C'est pour cela que je vous propose notre vœu de l'Exécutif, qui reprend une grande partie de vos propositions, mais en les adaptant à la réalité, en particulier de la législation.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse au vœu n° 65, l'Exécutif a déposé le vœu n° 65 bis. Est-ce que le vœu n° 65 est retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Non, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 65 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif n° 65 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 54).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'état de dégradation de la résidence Eden Bio, gérée par "Paris Habitat".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 66 relatif à l'état de dégradation de la résidence Eden Bio gérée par "Paris Habitat".

Je donne la parole à M. François-Marie DIDIER pour le groupe "Paris Liberté"...

Elle n'est pas notée. Vous pouvez la prendre, le vœu est voté. Il n'y a pas d'explication de vote indiquée, elle n'a pas été notifiée. Vous en notifiez, vous ne les faites pas. A un moment, il faut être cohérent dans la gestion. Il y en aura une pour le prochain, par contre.

Je donne donc la parole à François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Comme en Conseil d'arrondissement, il faudra peut-être un jour un médiateur au sein du Conseil de Paris.

Par ce vœu, Madame la Maire, je souhaite mettre en avant le combat d'habitants de la résidence Eden Bio. Je répondrai à Lucie CASTETS que ce n'est pas parce qu'on dépose un vœu en Conseil d'arrondissement qu'on n'a pas le droit de le déposer également en Conseil de Paris.

Je l'assume tout de suite, j'ai déjà déposé ce vœu, qui a été malheureusement refusé par la majorité du Conseil du 20e arrondissement. J'espère qu'ici il recueillera un avis favorable comme cela a été le cas pour le vœu de François DAGNAUD sur la résidence Ourcq-Léon-Giraud, on parle à peu près de la même chose.

Le projet Eden Bio, je le dis tout de suite, c'est plutôt un projet qui coche toutes les cases. C'est un beau projet architectural, en termes écologiques, avec des habitants qui sont dans cette résidence depuis 2008, qui évidemment sont très attachés à cette résidence.

Malheureusement, on a beaucoup parlé de la mauvaise gestion de "Paris Habitat", et là encore sur la question de l'entretien, cette résidence coche tous les aspects d'un mauvais projet, avec la présence de nuisibles, des barrières en bois qui s'écroulent avec les risques en conséquence, la présence de moisissures...

Monsieur BAUDRIER, excusez-moi... Madame la Maire, merci beaucoup, c'est dommage qu'il s'en aille, cela le concerne.

Beaucoup d'infiltrations d'eau, de l'humidité, des enfants qui sont face à des risques sanitaires.

Ce vœu se veut très simple, c'est une situation réelle. Je souhaite que la Ville puisse imposer à "Paris Habitat" un plan d'action, que les habitants soient informés. C'est un vœu très mesuré, je serais très étonné qu'il me soit refusé.

Voilà ce que je pouvais vous dire, Madame la Maire, et j'espère qu'il sera accepté avec les habitants qui nous regardent.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. Ladji SAKHO.

M. Ladji SAKHO, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, cher Éric, Monsieur François-Marie DIDIER, je trouve cela bizarre que votre groupe demande à la Ville de Paris de saisir la mairie du 20e, surtout quand le maire d'arrondissement vous a déjà répondu sur le sujet lors du Conseil d'arrondissement de la semaine dernière.

Comme vous l'avait déjà indiqué Éric PLIEZ, nous prenons très au sérieux les alertes locataires de cette résidence que nous connaissons bien. C'est une très belle résidence, nous avons demandé à "Paris Habitat", il y a plusieurs mois, d'intervenir pour les problèmes que vous évoquez.

Une visite avec la mairie du 20e et les bailleurs a été réalisée fin 2024, pour pointer l'ensemble des difficultés rencontrées. Comme il l'avait été dit lors de cette visite, certains sujets nécessitaient plus de temps pour venir corriger les dysfonctionnements. Plusieurs interventions ont été déjà engagées concernant les problèmes d'humidité dus à une mauvaise ventilation. Neuf logements ont été identifiés et les interventions sont en cours.

Concernant la présence de rats, plusieurs interventions ont déjà été réalisées ces deux dernières années.

Pour ce qui est de la glycine, une taille a été réalisée par les équipes de "Paris Habitat".

Enfin, concernant les structures de bois et les mains courantes, des réparations conservatoires sont réalisées régulièrement et une opération plus lourde est actuellement à l'étude.

Nous restons en alerte sur cette adresse. Nous avons demandé des retours réguliers pour suivre l'avancée des travaux. S'il le faut, je me rendrai sur le site pour rencontrer les locataires.

Au regard de ces éléments, je vous demande de retirer votre vœu, ou j'émets un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai bien une explication de vote du groupe Nouveau Paris populaire, Mme Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le vœu qui nous est présenté aujourd'hui sur la résidence Eden Bio dépasse largement la seule question de cette résidence. Il pose la question du modèle de gestion du logement social parisien, et on aimerait avoir des réponses sur le fond et non une espèce d'invective sur nos supposées alliances, qui en réalité n'ont jamais existé et n'existent pas.

Ce que vivent aujourd'hui les habitants est inacceptable : humidité, moisissures, dégradations, nuisibles, absence de réponse claire. Et derrière cela il y a un problème structurel, celui d'un bailleur devenu gigantesque, trop éloigné des locataires et des réalités du terrain. "Paris Habitat" gère aujourd'hui près de 170.000 logements. A cette échelle, il devient extrêmement difficile d'assurer une véritable gestion de proximité, une réactivité suffisante et un suivi humain des situations.

Les habitants ont donc souvent le sentiment d'être confrontés à une machine administrative qui est lourde, déshumanisée, où les demandes s'enlisent et où les interventions prennent des mois. C'est pour cela que le Nouveau Paris Populaire souhaite, ce qu'a porté Sophia CHIKIROU pendant cette campagne, une profonde réorganisation des bailleurs parisiens avec un objectif clair : revenir à une gestion plus humaine, plus territorialisée, plus proche des habitants.

Nous pensons donc qu'il faut ouvrir le débat sur une division de "Paris Habitat" en structures plus proches des terrains, permettant davantage de réactivité, un meilleur suivi des résidences, davantage de contrôle démocratique et une relation plus directe avec les locataires, parce que le logement social ne peut pas être piloté uniquement depuis la logistique ou la logique technocratique et patrimoniale.

Je voudrais finir en disant que nous l'avons dit et répété pendant cette campagne, le logement doit être une priorité politique, effectivement, mais si c'est une priorité politique, cela doit être aussi une priorité budgétaire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Explication de vote de Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste de Paris.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, qu'il y ait des situations inacceptables dans un certain nombre d'immeubles, dans un certain nombre de résidences, y compris dans le parc social, c'est une réalité et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs, Ladj Sakho vient d'annoncer un certain nombre de choses extrêmement concrètes sur la résidence dont il est question.

Mais les questions que je me pose, c'est lorsque la droite ou d'autres déposent des vœux, qu'on vous répond précisément sur les interventions qui vont être faites, est-ce que cela vous intéresse ou pas ? Est-ce que l'objectif est que la situation des locataires soit réglée, ou est-ce que c'est simplement d'évoquer un certain nombre de problèmes au Conseil de Paris, pour en tirer un beurre politicien ?

En l'occurrence, Ladj Sakho a dit des choses qui sont extrêmement claires et précises et a d'ailleurs proposé de se rendre sur place, pour remédier aux différents problèmes qui ont été signalés.

Quant à l'intervention que je viens d'entendre qui émane du Nouveau Paris Populaire, excusez-moi, la seule chose qu'on retiendra de vos interventions au Conseil de Paris sur le logement tient en deux phrases.

La première, c'est que sur la première délibération de production de logements sociaux rue Réaumur, vous vous êtes abstenus.

La deuxième, c'est que vous avez passé votre temps à voter les vœux de la droite.

Voilà, cela, c'est la réalité concrète, précise, et chacun pourra le constater.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. Cela suffit là, s'il vous plaît, silence, merci.

Le vœu n° 66 du groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ? Vous n'avez pas la parole, Madame. Allez lui parler hors de l'hémicycle.

M. François-Marie DIDIER. - Ce que je peux dire, si M. Ian BROSSAT se rend sur place, il sera bien accueilli. Je maintiens évidemment ce vœu et ce n'est pas parce qu'il passe en Conseil.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 du groupe "Paris Liberté !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

S'il vous plaît, est-ce qu'on peut voter ? C'est bon ? On peut voter ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 66 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'instauration d'un moratoire sur les expulsions de résidents de foyers de travailleurs migrants de plus de 65 ans.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 67 relatif à l'instauration d'un moratoire sur les expulsions de résidents de foyers de travailleurs migrants de plus de 65 ans.

Je donne la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour le groupe Communiste de Paris, pour deux minutes.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Madame la Maire, chers collègues, j'espère que ce vœu réussira à réunir toute cette Assemblée. Je vais commencer par vous demander si tous, vous vous êtes déjà demandé qui étaient ces messieurs derrière les portes des ex-foyers de travailleurs migrants dans vos arrondissements respectifs.

Derrière ces portes, il n'y a pas que des visages, il y a des parcours et des vies entières de labeur. Les anciens foyers de travailleurs migrants ont accueilli des hommes venus de loin pour reconstruire la France. Ils travaillent sur nos chantiers, dans nos usines, dans le nettoyage, les transports, la voirie. Ils ont occupé les emplois les plus durs, les moins reconnus et souvent loin de leurs familles.

Et pourtant, après 40 ou 50 ans de présence, certains de ces travailleurs, aujourd'hui retraités, malades ou en perte d'autonomie, risquent d'être expulsés de la chambre qu'ils occupent parfois depuis toute une vie. Leur tort : avoir pratiqué l'habitat solidaire, accueillir un fils, un neveu, un proche ou un aidant pour être aidé au quotidien ou pour ne pas laisser quelqu'un à la rue. Mais ceci, figurez-vous, est illégal au regard de l'article R. 633-9 du Code de la construction et de l'habitat, qui interdit d'héberger une personne plus de trois mois par an dans une résidence sociale.

Cette règle est légale, mais son application mécanique devient profondément injuste lorsqu'elle frappe des hommes âgés, fragiles, qui ont besoin d'une présence à leurs côtés. Ces résidents ne demandent pas de privilèges. Ils demandent le respect du droit à une vie privée et familiale normale, le respect de leur dignité et une stabilité résidentielle à laquelle ils ont plus que largement contribué par toute une vie de travail.

A plus de 65 ans, avec de petites retraites et des problèmes de santé, une expulsion n'est pas un simple déménagement, c'est une violence sociale. C'est l'isolement, la précarité, et malheureusement, souvent, la rue.

Ce vœu demande qu'aucune expulsion ne puisse intervenir sans information préalable de la Ville, sans dialogue et sans accompagnement social digne de ce nom, et sans solution de relogement ou d'hébergement.

Par ce vœu, nous demandons aussi à l'Etat de faire évoluer un cadre juridique devenu totalement inadapté et surtout profondément injuste. La dignité n'a pas d'âge et je vous invite vraiment sincèrement à voter ce vœu de justice, de solidarité et de respect envers ces travailleurs...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, c'est deux minutes.

Pour répondre, deux minutes également, M. Ladji SAKHO.

M. Ladji SAKHO, adjoint. - Chers collègues, chère Gwenaëlle, je vous remercie de ce vœu qui nous permet d'aborder le sujet des foyers de travailleurs migrants et de le replacer au cœur de notre politique du logement.

Je partage votre inquiétude face aux expulsions des résidents des foyers de travailleurs migrants, qui fragilisent des personnes souvent âgées, installées depuis de nombreuses années dans leur logement et qui ont passé une

grande partie de leur vie à exercer des métiers difficiles, la plupart du temps sous-payés et pourtant tellement indispensables au fonctionnement de notre société.

Vous soulevez le problème de la moindre protection des résidents par rapport aux locataires et à un bail loi 89, qui sont protégés lorsqu'ils ont plus de 65 ans. Il n'est en effet pas acceptable de mettre à la rue des personnes âgées et fragiles qui payent leur loyer chaque mois depuis plusieurs décennies. Les bailleurs se cachent derrière la loi, mais cette loi est injuste et nous devons exiger son évolution pour mieux protéger les résidents.

Les foyers de travailleurs migrants, aujourd'hui transformés en résidences sociales, sont les résidences principales de nombreux travailleurs retraités. Il n'y a pas de sous-habitants et aucune expulsion des résidents âgés ne doit avoir lieu, en particulier lorsque le motif est l'hébergement d'un fils, d'un neveu, qui sont souvent des aidants de ces personnes âgées.

Je souhaite donc mettre en place, dans les mois qui viennent, une commission de prévention des expulsions dans les résidences sociales, qui sera composée notamment des services sociaux et des représentants des résidents, et qui devra être saisie par les gestionnaires pour travailler très en amont à la recherche de solutions pour éviter les expulsions. Nous exigeons que les gestionnaires s'engagent à ne réaliser aucune expulsion sans relogement ou solution d'hébergement digne.

Chers collègues, vous pouvez compter sur moi pour continuer à défendre les droits des résidents de F.T.M. C'est pourquoi j'émetts un avis favorable à votre vœu, avec quelques petits amendements de forme pour bien préciser les attendus.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Sur ce vœu, j'ai une demande d'explication de vote d'Émile MEUNIER, pour le Nouveau Paris Populaire.

M. Émile MEUNIER. - Nous allons voter évidemment pour ce vœu et nous remercions le groupe Communiste d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour du Conseil.

La question des foyers de travailleurs migrants est beaucoup plus vaste que la question de la sortie après 65 ans, c'est premièrement la question, lorsqu'il y a des travaux de rénovation et on le sait tous, de la destruction des parties communes, c'est-à-dire de la sociabilité.

Sur ce point, je vois avec satisfaction que la Ville a un peu évolué, parce que début du mandat précédent, ce n'était pas si grave, et aujourd'hui il y a unanimité pour dire que lorsqu'il y a des travaux, on doit préserver à tout prix ces parties communes, que ce soient la salle de réunion, les cuisines, etc.

Le deuxième point sur les travailleurs migrants, c'est évidemment le règlement. Ce ne sont pas des sous-locataires, ils ont le droit, comme tout le monde, de recevoir des gens. Or encore aujourd'hui, quand ils reçoivent de la famille ou des amis qui passent dormir un soir, ils peuvent être sanctionnés dans certaines résidences. Je ne comprends pas pourquoi, après toutes ces années, alors que ce problème est connu, identifié par les élus et par la Ville de Paris, on en est encore là. Il y a quelque chose à faire sur ce point.

Enfin, pour terminer, je ne peux pas m'empêcher de répondre à Ian BROSSAT, je n'ai pas très bien compris son accusation. J'ai compris qu'il était mal à l'aise, parce qu'il y avait un nouveau groupe sur sa gauche qui allait parler de logement social et des droits des locataires des bailleurs sociaux.

Je vous préviens et habituez-vous, Monsieur BROSSAT, cela va être un fil rouge de cette mandature, parce qu'on a identifié un problème systémique et on compte bien le mettre à l'ordre du jour de tous les Conseils de Paris.

L'argument un peu facile qui consiste à dire : "ah, quand vous nous remettez en cause, cela veut dire que vous votez avec l'opposition, donc avec la droite, donc vous êtes de droite", pardonnez-moi, mais cela fait vingt ans que vous vivez sur cette rampe argumentative. Vous le faisiez déjà aux écologistes dans le précédent mandat et encore avant. Cela ne marche pas. On va s'attaquer au fond et j'espère que vous serez présent. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu n° 67 du groupe Communiste de Paris. Vous acceptez les amendements, Gwenaëlle ?

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 55).

2026 DVD 43 - Stockage et recyclage de matériaux. - Convention de cession de pavés à titre gratuit entre la Ville de Paris et le département du Val-de-Marne (94).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 43 : stockage et recyclage de matériaux, convention de cession de pavés à titre gratuit entre la Ville de Paris et le département du Val-de-Marne.

La parole est à Mme Carine EKON, pour le groupe Socialiste.

Mme Carine EKON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à première vue ce projet de délibération pourrait sembler très technique : une convention de cession à titre gratuit, de pavés entre la Ville de Paris et le département du Val-de-Marne pour un chantier à Vincennes.

Mais, derrière cette opération très concrète se dit en réalité quelque chose d'important de notre manière de fabriquer la ville : une certaine idée du service public, du réemploi et de la coopération métropolitaine.

Je voudrais d'abord dire un mot d'un équipement souvent méconnu et pourtant essentiel : le Centre de maintenance et d'approvisionnement de Bonneuil, le C.M.A. Cette plateforme permet d'approvisionner les chantiers parisiens en matériaux et en mobilier urbain, au service de l'ensemble des transformations de notre espace public. Ce site est assez remarquable, parce que Paris est l'une des rares collectivités à disposer d'un tel outil public, qui témoigne de savoir-faire techniques précieux et d'une capacité d'anticipation et de gestion souvent invisible et pourtant indispensable.

Il faut parfois rappeler que derrière chaque rue réaménagée, chaque trottoir rénové, chaque chantier mené dans notre ville, il y a aussi des agents, des métiers, des compétences et des infrastructures publiques qui rendent ces transformations possibles.

Deuxième élément important, ce projet de délibération met en lumière une logique essentielle aujourd'hui, qui est celle du réemploi. Le C.M.A. n'est pas uniquement un lieu de stockage, il est aussi l'unique plateforme publique de recyclage de matériaux en granit en France, et cela change profondément notre manière de concevoir les travaux publics.

Grâce à cette capacité à réemployer et recycler ses propres matériaux, la Ville n'utilise plus uniquement des matériaux neufs, plus de la moitié des matériaux employés sur les chantiers proviennent aujourd'hui du recyclage et du réemploi. C'est une logique de sobriété concrète. Une logique qui consiste à considérer qu'un matériau n'est pas un déchet dès lors qu'il peut encore servir.

Enfin, ce projet de délibération porte aussi une ambition métropolitaine, parce que les enjeux écologiques ne s'arrêtent évidemment pas au périphérique. Ce partenariat entre Paris et le Val-de-Marne montre qu'une autre manière de travailler entre collectivités est possible. Une coopération fondée sur le partage des ressources, de savoir-faire et d'expériences. Des échanges qui préfigurent peut-être d'autres coopérations à venir à l'échelle du Grand Paris.

Au fond, c'est peut-être cela qui mérite d'être souligné aujourd'hui, car derrière ces pavés qui circulent entre deux collectivités, il y a une vision, celle d'une ville plus sobre, plus coopérative et plus attentive aux ressources qu'elle possède déjà.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a comme cela des projets de délibération qui peuvent sembler assez secondaires et anecdotiques, mais qui en fait en disent très long de nos politiques publiques, et notamment en l'espèce de la manière dont on envisage la transformation de l'espace public, de la manière dont on envisage les travaux qu'on met en œuvre.

En l'occurrence, il s'agit de démontrer que la Ville de Paris a la capacité de réemployer la moitié des matériaux de chantier qu'elle utilise pour transformer sa voirie et son espace public, que le recyclage et le réemploi se font "via" une plateforme publique, donc en régie municipale, que c'est la seule régie municipale de France qui a la capacité de traiter des matériaux lourds comme le granit.

D'ailleurs, j'en profite pour rappeler que les pavés de granit que l'on installe encore aujourd'hui dans nos programmes d'espaces publics, pour certains sont vieux de plus de deux siècles et ont vécu la Révolution française.

C'est donc l'occasion de rappeler ces points-là et au-delà, de se mettre dans une perspective métropolitaine, de dire que cette expérience, ce savoir-faire commence à être partagé avec d'autres établissements publics territoriaux de la Métropole.

Egalement, au-delà de cela, avec la Métropole, il y a aussi des perspectives que l'on trace en matière de réemploi avec notamment une plateforme qui s'appelle B.T.P. Match, qui est le Tinder des matériaux de chantier, je

savais que cette référence allait plaire, et nous permet d'aller beaucoup plus loin dans le réemploi de matériaux de chantier.

Là aussi, évidemment, c'est quelque chose qui nous est très précieux et qui va dans le sens de chantiers moins polluants et plus sobres.

Merci, chers collègues, d'avoir souligné ce point-là. Evidemment, je vous appelle à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 43).

Vœu déposé par les groupes "Paris Liberté !" et Paris au centre relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu n° 68 est relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy.

Je donne la parole à Mme Catherine LECUYER, pour le groupe "Paris Liberté !".

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, la place de Clichy, c'est aujourd'hui la grande thrombose parisienne, carrefour stratégique, un pôle de mobilité historique, mais surtout un nœud névralgique complètement asphyxié.

A la croisée de nos quatre arrondissements, les 8e, 9e, 17e et 18e, cette place ressemble trop souvent à un "no man's land" de l'aménagement. Une frontière où l'on accumule les rustines plutôt qu'un trait d'union repensé dans sa globalité.

L'urbanisme du coup par coup a fait son temps. On ne soigne pas une artère vitale avec des pansements. Il est indispensable de mettre un terme définitif à ce traitement fragmenté. Piétons frôlés, cyclistes en danger, bus bloqués, circulation générale à l'arrêt, le constat est sans appel.

C'est le sens de ce vœu que je porte aujourd'hui aux côtés de Delphine BÜRKL, de Geoffroy BOULARD et des élus de nos groupes. Que demandons-nous ? Une méthode nouvelle, le retour du bon sens et de l'efficacité.

Premièrement, le lancement dans les plus brefs délais d'une grande concertation inter-arrondissements. Nous voulons un plan de réaménagement global adossé à une révision du plan de circulation des secteurs avoisinants. On ne désengorge pas une place en ignorant les rues qui l'alimentent.

Deuxièmement, la mise en place d'un comité de pilotage et de suivi dédié. Nous exigeons que ce chantier majeur soit copiloté personnellement par les maires des quatre arrondissements limitrophes, parce que les maires d'arrondissement refusent d'être les spectateurs impuissants des difficultés de leurs administrés.

Fluidifier la circulation, sécuriser les usagers vulnérables, partager l'espace avec rationalité, voilà notre boussole. Mes chers collègues, ayons le courage tous ensemble de la méthode, votons ce vœu pour débloquent enfin la place de Clichy et redonner un pouls plus régulier à ce cœur battant de Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Thomas CHEVANDIER, pour vous répondre.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Un mot de contexte, un mot de méthode, et pour le fond je donnerai ensuite la parole à mon collègue Dan LERT.

Sur le contexte, rappeler que les difficultés - il y a des difficultés structurelles et les difficultés récentes - sont dues notamment à des emprises de chantier liées aux travaux sur la station, qui évidemment ont un impact assez lourd sur cette place qui, par ailleurs, a effectivement une configuration particulière.

Sur la question de la méthode, l'occasion de rappeler qu'il n'y a pas un chantier d'aménagement qui ne soit pas travaillé, concerté avec les mairies d'arrondissement dans le cadre des orientations qui sont celles de la Ville de Paris.

Je voulais rappeler ce point-là pour dire que les demandes en termes méthodologiques que vous proposez se retrouvent dans les habitudes de travail de la Ville, mais évidemment se font dans le cadre des orientations qui sont celles de notre majorité et sur lesquelles, en l'occurrence, puisqu'il s'agit essentiellement de questions de mobilité et de sécurisation, je laisse la parole à mon collègue Dan LERT pour compléter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Dan LERT, pour compléter.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour compléter les propos de mon collègue Thomas CHEVANDIER concernant les mobilités, les aménagements cyclables prévus en 2023 sur l'extérieur de la place de Clichy ont dû être suspendus en raison des travaux qui viennent d'être mentionnés, de la R.A.T.P. et de ses emprises chantier, qui se sont terminés en mars.

Nous allons ainsi, dans les prochains mois, pouvoir finaliser ces aménagements prévus à l'Ouest de la place. L'aménagement d'un anneau cyclable à l'extérieur de la place permettra de rendre plus sûres et plus lisibles les circulations cyclables. La place de Clichy ainsi réaménagée permettra de renforcer la sécurité des cyclistes, qui seront désormais clairement séparés des voitures. Cela permettra aussi un meilleur partage de la place avec les piétons, qui seront eux aussi mieux sécurisés.

Ces aménagements s'inscrivent dans notre priorité de sécuriser et de fluidifier les mobilités parisiennes avec le déploiement des 15 lignes de bus rapides qui bénéficieront d'aménagements dédiés quand cela est nécessaire et d'une super priorité aux carrefours. Ces aménagements se feront évidemment en concertation avec les maires d'arrondissement, afin d'assurer la cohérence des flux et des plans de circulation au niveau de chaque quartier.

Au vu des éléments qui ont été présentés par mon collègue Thomas CHEVANDIER et ceux que je vous ai présentés, je propose à vos groupes, au nom de l'Exécutif, de bien vouloir retirer ce vœu. A défaut, l'Exécutif émettra un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame, retirez-vous votre vœu ?

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Non, je le maintiens.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu est maintenu. Il a donc un avis défavorable de l'Exécutif. Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 68 est rejeté.

2026 DU 42 - Cession à AXIMO de 19 lots de copropriété au sein de l'ensemble immobilier 68-70, rue Laugier (17e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 42 : cession à AXIMO de 19 lots de copropriété au sein de l'ensemble immobilier 68-70, rue Laugier dans le 17e arrondissement.

Je donne la parole au maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération important, lié à une cession immobilière de la Ville à AXIMO, d'un immeuble qui a été préempté, rue Laugier. Or, cet immeuble est déjà occupé. Il ne génère donc quasiment aucune création de surface habitable supplémentaire et aboutira finalement à la substitution de deux logements privés par deux logements sociaux seulement.

Encore une fois, personne ne contestera l'utilité de ces logements pour les ménages qui en bénéficieront, d'autant plus dans un secteur déficitaire. Mais nous devons nous interroger, chers collègues, collectivement, sur le sens de votre politique qui mobilise des moyens considérables, 2,5 millions, pour un résultat aussi limité, c'est-à-dire 2 logements sociaux, puisque 8 des 10 logements sont occupés aujourd'hui. Il n'y a aucune création de logement social supplémentaire.

C'est aussi l'occasion de rappeler le coût, donc exorbitant, du dogme qui préside à votre politique sans jamais résoudre la crise du logement, puisqu'on retire du logement privé pour mettre du logement social. Tout cela coûte cher, 2,5 millions d'euros pour 2 logements créés, 1,2 million par logement.

Quand on connaît la situation de nos finances publiques, je pense qu'il serait de bon aloi de revoir les choses. Même si dans des secteurs déficitaires, nous avons besoin aussi de créer du logement social, cela ne répond pas à la crise du logement, cette politique qui attaque la propriété privée, qui remplace du logement par un autre logement. Tout cela n'est pas bon pour le 17e arrondissement et notamment pour Paris.

Je tenais donc à le dire et cette cession est aberrante au regard de la situation de nos finances publiques, pour une création nette extrêmement faible, qui coûtera cher aux contribuables et porte atteinte aux droits de propriété.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Il n'y avait pas une intervention de Sabrina NOURI ?

Très bien, merci beaucoup. La réponse va être simple, j'ai l'impression d'avoir déjà vu ce débat. La droite nous explique toujours être pour le logement social sur le principe, et en pratique, il y a toujours une bonne raison pour s'y opposer. En l'occurrence, quand il s'agit d'achat d'immeubles entiers, c'est au prétexte de ne pas faire de ghetto social, je mets des guillemets.

Ici, alors que nous sommes dans une préemption dans le diffus de dix logements, eh bien c'est parce que ces logements seraient occupés. J'indique que trois sont d'ores et déjà libres et que par ailleurs, cette préemption que la Ville a faite permet de maintenir les locataires dans leur contrat de location dans les termes précédents, ou pour ceux qui remplissent les conditions, de devenir locataires du parc social.

Pour ces locataires, c'est donc une réelle protection. Entendre dire que ce ne serait pas bon ni pour le 17e ni pour Paris, je ne puis partager cette appréciation, ce qui ne surprendra personne dès lors que pour nous, cette action permet de maintenir les Parisiennes et les Parisiens, notamment les plus modestes, à Paris.

Ce sera donc un avis favorable et je vous demande de voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 42).

2026 DU 54 - Signature d'une convention de financement régionale au titre du développement urbain relative à la création d'un équipement public de santé. - Secteur Python-Duvernois (20e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 54 et l'amendement n° 108 : signature d'une convention de financement régionale au titre du développement urbain relative à la création d'un équipement public de santé, secteur Python-Duvernois dans le 20e arrondissement.

Je donne la parole à M. Simon DUQUERROIR.

M. Simon DUQUERROIR. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, notre système de santé craque du fait des politiques austéritaires imposées par notre Gouvernement et que 73 % des Françaises et des Français déclarent avoir déjà renoncé à se soigner en raison des difficultés d'accès à un médecin. Les collectivités ont donc la responsabilité de devoir faire plus pour garantir l'accès à une offre de santé pour toutes et tous.

Ce projet de délibération, qui permet l'installation d'un équipement de santé publique dans le quartier Python-Duvernois dans le 20e arrondissement, va donc évidemment dans le bon sens. Il répond à une véritable demande des habitants et permettra l'accès à une offre de santé en secteur 1 aux habitants d'un quartier populaire qui en ont été dépourvus.

Dans le 20e arrondissement, cette question est cruciale. Le collectif pour le centre de santé Haxo le sait, car il milite depuis des années pour la réouverture d'un centre de santé dans le quartier Saint-Fargeau, à la suite de la fermeture du centre de santé de la Croix-Rouge, où 9.000 habitants du quartier avaient leur médecin généraliste.

Je voudrais donc profiter de cette intervention et de ce projet de délibération tout particulièrement pour défendre le modèle des centres de santé municipaux, comme nous l'avons fait pendant la campagne, de ce côté de l'hémicycle du moins.

En plus d'être en secteur 1 et de permettre aux usagères et usagers de n'avancer aucuns frais, il permettra la mise en place d'un véritable projet de santé territorial se basant sur "l'aller vers" et la prévention, et donc un cadre qui dépasse celui de la simple consultation.

Vous l'avez compris, je pense qu'il est important au Conseil de Paris de continuer à défendre l'implantation de centres de santé pour permettre l'accès à toutes et tous à une offre de soins de qualité. Dans le 20e, après ce projet

dans le quartier Python-Duvernois, que je salue et que mon groupe soutiendra, c'est vers le quartier Saint-Fargeau qu'il faudra se tourner pour ouvrir un nouveau lieu de santé publique. La santé doit primer sur la rentabilité.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Sabrina NOURI, pour le groupe NPP.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec cet amendement, nous ne parlons pas simplement d'un équipement supplémentaire dans une opération d'aménagement. Nous parlons d'un choix politique fondamental, qui est celui de la place du service public de santé dans nos quartiers populaires parisiens.

Le secteur Python-Duvernois, dans le 20e arrondissement, est un territoire confronté à des inégalités sociales et sanitaires majeures : difficultés d'accès aux soins, renoncement pour raisons de santé, désertification médicale, fragilité sociale. Dans ce contexte, nous considérons qu'il ne suffit pas de construire un équipement de santé sans préciser clairement ce qu'il sera demain, qui le pilotera et au service de quelle vision de la santé publique.

Or aujourd'hui, ce projet de délibération ne nous donne aucune garantie réelle sur la finalité de ce centre. C'est précisément la raison de notre amendement. Nous proposons que cet équipement soit exploité sous la forme d'un véritable centre de santé municipal relevant pleinement du service public parisien de santé.

Ce choix n'est pas anodin parce qu'aujourd'hui, partout en France, l'accès aux soins s'effondre sous les effets combinés des politiques d'austérité, de démantèlement progressif de l'hôpital public, de la marchandisation de la santé, et du recul des services publics de proximité. On croit rêver quand on voit que certains partis politiques refusent la censure du Gouvernement.

Dans les quartiers populaires, cela se traduit très concrètement : des habitants sans médecin traitant, des délais interminables, des soins repoussés, des femmes qui renoncent au suivi gynécologique, des jeunes sans accompagnement psychologique, des personnes âgées isolées.

Face à cela, nous pensons que la Ville de Paris doit assumer un rôle, un rôle beaucoup plus ambitieux. Le Nouveau Paris Populaire, avec Sophia CHIKIROU, défend quoi ? Il défend justement une vision globale de la santé à Paris, celle d'un véritable service public communal de santé.

Cette vision repose sur plusieurs principes très clairs : renforcer massivement les centres de santé municipaux ; garantir des soins accessibles sans dépassement d'honoraires ; développer le tiers payant ; salarier les professionnels de santé ; renforcer la prévention ; et rééquilibrer enfin l'offre de soins vers les quartiers populaires, parce que la santé ne doit pas dépendre du revenu ni du quartier dans lequel on vit. Elle ne dépend pas non plus de la rentabilité des structures.

Justement, la situation actuelle de la Fondation Œuvre Croix Saint-Simon montre les limites d'un système où des structures pourtant essentielles peuvent être fragilisées financièrement, au point de ne plus pouvoir garantir leur mission. Nous le disons clairement, nous avons besoin d'un pilotage public fort, stable et démocratique.

Notre amendement propose donc une garantie politique simple : que cet équipement financé par de l'argent public reste pleinement intégré au service public parisien de santé. Cela signifie des soins accessibles, une logique de prévention, une approche pluridisciplinaire, un ancrage territorial et des professionnels salariés travaillant dans des conditions dignes.

Au fond, cet amendement pose une question très simple : quelle santé voulons-nous à Paris ? Une santé pilotée par les besoins des habitants, ou une santé laissée progressivement aux logiques de fragilisation, de gestion financière ou de pénurie organisée ?

Pour notre part, nous faisons le choix clair du service public comme nous l'avons toujours fait et nous pensons que les habitants de Python-Duvernois méritent une véritable ambition sanitaire municipale.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, cher Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Je vais finalement m'inscrire dans la continuité, puisque la Ville de Paris et notre majorité ont pour priorité de lutter contre les déserts médicaux et de garantir l'accès aux soins de toutes et tous dans les quartiers populaires des portes de Paris. C'est pourquoi nous avons décidé la réalisation d'un centre de santé municipal à la porte de Montreuil et d'un centre de prévention couplé à un autre centre de santé dans le quartier Python-Duvernois.

Je me réjouis donc de ce projet de délibération qui acte, une fois n'est pas coutume, la participation de la Région Ile-de-France, à hauteur de 598.000 euros, au financement de ces équipements.

Les deux équipements, centre de prévention municipal et centre de santé en secteur 1, travailleront en partenariat étroit dans le lot 4 qui sera construit par la R.I.V.P. et dont nous attendons la livraison pour le second semestre 2028.

Tout cela participera au renforcement du maillage des structures de soins dans le Sud de l'arrondissement, en complément d'un cabinet médical déjà ouvert porte de Bagnolet, de la maison de santé Sport Santé ouverte à Alquier Debrousse, notre E.H.P.A.D., et de la maison de santé, toujours en secteur 1, ouverte il y a quelques mois au Wikivillage dans le quartier Saint-Blaise.

Effectivement, la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon était pressentie pour gérer un des aspects, c'est-à-dire le centre de santé, la Ville va donc devoir trouver un autre porteur non lucratif qui s'engagera sur les mêmes activités. Evidemment, en cas d'échec, la municipalisation de ce centre de santé devra pouvoir être envisagée.

Je me réjouis de ce DU 54. Je suis quand même un peu surpris au passage, d'une forme de mépris que je ressens de certains collègues pour le secteur associatif. Je pense que c'est bien de trouver un équilibre pour gérer du secteur 1, du secteur non lucratif entre ce qui va être municipal et ce qui va être associatif.

Merci.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

La parole, pour vous répondre, est à François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci aux différents intervenants, je partage beaucoup ce qui a été dit, parfois peut-être avec quelques nuances.

Il importe, Éric PLIEZ vient de le faire, merci à lui, de rappeler le contexte dans lequel se déroule cette opération. C'est un contexte beaucoup plus large, dans un quartier en plein renouvellement urbain dans lequel de nombreux logements sociaux sont créés, logements intermédiaires aussi, ainsi que de nombreux services publics.

Dans cet immeuble, qu'on appelle politiquement le lot n° 4, effectivement deux équipements de santé sont prévus. Le premier est un équipement en régie, c'est un équipement municipal, un centre de promotion de la santé, qui est une future propriété de la Ville, qui sera réalisé par la R.I.V.P. Il permettra de développer une politique publique de prévention adaptée notamment aux habitantes et habitants porteurs de maladies chroniques et de faire des dépistages.

Il y aura à côté de cela un autre équipement de santé qui, cela a été rappelé, devait être géré par la F.O.C.S.S., aujourd'hui placée en situation de redressement judiciaire, donc nous aurons probablement trois options entre lesquelles il faudra décider, qui seront vraisemblablement la reprise par un acteur associatif, un nouveau lancement d'appel à manifestation d'intérêt ou un centre de santé municipal.

Ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération que de trancher entre ces choix, puisque ce projet de délibération permet simplement à la Ville d'accepter une participation de la Région au financement du premier équipement que j'évoquais, qui est un équipement de prévention, comme je le rappelais.

L'amendement est donc sans objet et décalé par rapport au contenu de ce projet de délibération. Il ne peut pas être accepté pour cette raison. Toutefois, le débat aura lieu en son temps et en son heure. Je suggère donc à la porteuse de cet amendement de garder ses arguments et de les ressortir le moment venu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Il y a donc un amendement n° 108, déposé par le groupe NPP, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Je le mets aux voix à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 108 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 54).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au moratoire sur les travaux du projet de "Nexity" sur la parcelle "Emsalem", quai de la Gironde.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la révision du projet "Nexity" sur la parcelle des anciennes boucheries "Emsalem".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons les vœux n^{os} 69, 70 et 69 bis. Il s'agit d'un moratoire sur les travaux du projet de "Nexity" sur la parcelle "Emsalem", quai de la Gironde.

La parole, pour commencer, est à Nicolas ROUVEAU.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2023, notre Assemblée adoptait un rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur un Paris à 50 degrés. L'année suivante, nous avons adopté le nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique qui reprenait les grands objectifs de la M.I.E., à savoir adapter la ville au réchauffement climatique, avec notamment un objectif de 300 nouveaux hectares végétalisés ouverts au public. Chaque parcelle sera donc importante pour tenir cet objectif.

Pourtant, des promoteurs ont encore des certificats d'urbanisme qui leur permettent de mener leurs projets en contournant nos nouvelles règles d'urbanisme. C'est la loi, c'est comme cela, mais il n'empêche que la Ville doit tout mettre en œuvre pour que chaque projet tende au maximum vers le P.L.U. bioclimatique.

Le P.L.U. bioclimatique n'est pas un document symbolique et réglementaire, c'est aussi un contrat moral que Paris a passé avec ses habitantes et ses habitants pour faire face au dérèglement climatique.

Le projet immobilier de "Nexity" sur le site des anciennes boucheries "Emsalem", à l'angle de l'avenue Corentin-Cariou et du quai de la Gironde, en est un bon exemple. Ce site est exceptionnel. Le passé industriel a aussi façonné l'histoire du 19e et c'est un site qui se trouve aujourd'hui dans un quartier dense, exposé aux îlots de chaleur, en carence d'espaces verts et d'équipements publics. C'est donc une opportunité rare pour nous.

Or le projet, qui a reçu son permis de construire en juillet 2025, ne répond pas à cette ambition. Il ne respecte pas les exigences du P.L.U. bioclimatique adopté par notre Ville. Nous serions sur le point de voir sortir de terre un projet conçu selon les règles d'hier, dans une ville qui a déjà changé de cap. Livrer aux habitantes et aux habitants du 19e, un quartier déjà obsolète, avant même que le premier coup de pioche qui devrait être donné dans les prochaines semaines soit donné, ce n'est pas possible.

Concrètement, le projet prévoit seulement 1.500 mètres carrés de pleine terre, là où le P.L.U. bioclimatique en exige au minimum 3.145. Il inclut un immeuble de 10 étages en cœur d'îlot, exactement ce que notre P.L.U. bioclimatique cherche à éviter pour préserver la respiration des quartiers.

Les arbres prévus sont plantés à 1 mètre des façades au lieu des 3 mètres réglementaires, ce qui ne leur permettra pas un développement suffisant pour apporter un ombrage contre les vagues de chaleur à venir.

Nous ne parlons pas des locaux vélos, qui sont à peine à la moitié des exigences du P.L.U. bioclimatique.

Les riverains et les riveraines se sont toujours opposés à ce projet et ont déposé un recours contentieux à ce permis de construire.

Donc, nous portons à travers ce vœu la demande que la Ville de Paris intervienne auprès de "Nexity" pour demander un moratoire sur le démarrage des travaux, le temps d'un réexamen sérieux du projet de concertation avec les riverains et les riveraines.

C'était important, dès le début de la mandature, de rappeler nos exigences aux promoteurs, et les habitantes et les habitants du 19e méritent un projet qui soit à la hauteur de ce site et des enjeux de leur quartier.

Je vous invite à voter ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Roland TIMSIT sur le vœu n° 70.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, le 19e arrondissement a été la scène, en matière d'urbanisme, de deux pratiques détestables à dénoncer afin que cela ne se reproduise plus.

La première concerne l'acquisition de la parcelle dite des boucheries "Emsalem". Comment expliquer que le promoteur "Nexity" ait acheté la totalité des parcelles constitutives de l'assiette foncière d'un projet de 20.000 mètres carrés de surface de plancher, au prix de près de 70 millions d'euros, sans condition suspensive ? La société "Nexity" aurait-elle obtenu des garanties administratives d'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours préalablement à la signature ?

La seconde concerne l'organisation de la concertation. En effet, "Nexity" a organisé une concertation numérique, certes réglementaire, mais ô combien discrétionnaire, au point que les collectifs d'habitants n'ont

découvert la réalité du projet immobilier qu'à la faveur de l'obligation d'affichage du permis de construire. C'est donc à ces motifs que les collectifs d'habitants ont introduit un recours gracieux et de plein contentieux à l'été 2025.

De plus, ce projet est entaché de zones d'ombre juridiques et de procédures contestables. La légalité de l'obtention du permis de construire est remise en question sur plusieurs points.

La stratégie de cristallisation "Nexity" a saucissonné son projet en cinq demandes de certificat d'urbanisme, juste avant l'application du P.L.U. bioclimatique, pour utiliser la technique de cristallisation des droits de l'ancienne réglementation moins contraignante. Ces cinq demandes auraient dû faire l'objet d'un sursis à statuer. Et là, on ne sait pour quelle raison, le délai d'instruction de ces actes administratifs a permis au promoteur "Nexity" d'obtenir un droit à construire tacite par simple expiration du délai de deux mois.

La disparition d'un emplacement réservé pour un équipement public. Il y avait un emplacement réservé pour un équipement public de 1.200 mètres carrés, celui-ci a disparu au profit d'un établissement de 177 mètres carrés seulement.

Tout cela aurait été légal si seulement la levée de l'emplacement réservé avait été conforme aux deux conditions suivantes, soit un refus de la Ville de maintenir l'emplacement réservé pour équipement public, soit une modification ou la révision du P.L.U.

La responsabilité de la Mairie de Paris ayant délivré le permis de construire est engagée. Pour tous ces motifs, nous demandons de donner une suite favorable à la requête du collectif d'habitants de Corentin Cariou et d'engager des discussions avec "Nexity" pour réviser le projet et le rendre compatible avec le P.L.U. bioclimatique et non pas tendre vers, comme la majorité le demande. Oui, on peut et on doit rendre ce nouveau projet architectural compatible avec les exigences du P.L.U. bioclimatique. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci beaucoup.

Pour ce qui est de l'intervention du groupe NPP, je laisse de côté les soupçons qui sont distillés, qui s'apparenteraient plus à une théorie du complot entre la Ville de Paris et des promoteurs privés. Cela ne fonctionne pas comme cela.

Cela dit, nous sommes dans un état de droit, c'est-à-dire qu'il y a des lois et des réglementations que nous appliquons entièrement, quel que soit l'interlocuteur, premièrement.

Deuxièmement, les arguments qui ont été développés, et d'ailleurs vous l'avez dit, sont des arguments développés devant le juge, auquel il reviendra de juger, de savoir si la procédure est carrée ou pas. Nous pensons qu'elle l'est, car j'ai toute confiance dans la qualité du travail des services de la Ville, et donc ce n'est pas à nous qu'il appartiendrait, à travers le vote d'un vœu, de dire au juge ce qu'il doit juger. L'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 70 sera donc défavorable.

Concernant le vœu n° 69, merci à Nicolas ROUVEAU d'avoir exposé la complexité de la situation, le caractère de compromis auquel sont arrivés le porteur de projet et la Ville sur cette parcelle. Comme nous sommes toujours optimistes, nous voulons que les compromis puissent continuer à évoluer dans un sens favorable. C'est pourquoi, sur le fond, nous adhérons dans les grandes lignes au vœu que vous avez présenté.

Nous avons néanmoins déposé un vœu bis de l'Exécutif pour apporter des précisions, notamment sur des calculs de surface de l'équipement public réservé, puisque vous ne retenez que 170 mètres carrés pour une crèche, alors qu'il y a aussi une salle de sport et un établissement d'enseignement supérieur, le cours FLORENT, que cette opération d'ailleurs permet de maintenir ce qui, je crois, était une attente importante.

Je vous propose donc de retirer votre vœu et d'adopter le vœu bis de l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il y a deux explications de vote. Tout d'abord, M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le vœu de l'Exécutif et le vœu des écologistes, nous allons voter contre et voici la raison. Peu de temps avant la campagne municipale, sur l'initiative du groupe Ecologiste et notamment d'Alice TIMSIT que je veux remercier, un vœu avait été proposé pour que le projet de "Nexity" soit compatible avec le P.L.U., c'est-à-dire respecte "stricto sensu" les règles du P.L.U.

L'Exécutif avait déposé un vœu qui reprenait cette formulation compatible avec le Plan local d'urbanisme bioclimatique. Ce vœu a donc été voté. Il revenait ensuite à l'Exécutif de faire sa négociation et d'y arriver ou pas.

Et là, on revient vers nous, après les élections et on nous dit "rassurez-vous, on va tendre vers les objectifs du P.L.U. bioclimatique". Pour ceux qui ne connaissent pas encore, le "tendre vers", c'est une façon de dire qu'il ne va pas se passer grand-chose. Je le sais, on en a soupé beaucoup des vœux de l'Exécutif avec de "tendre vers".

Non, c'est un recul, donc nous votons contre et nous revenons finalement à la lettre du vœu des écologistes et de l'Exécutif en disant qu'il faut être compatible. Vous allez me dire, oui, mais ce sont les anciennes règles qui s'appliquent en vertu d'un certificat d'urbanisme.

Premièrement, ce qui a été soulevé par mon collègue Roland TIMSIT n'est pas absurde. Le certificat d'urbanisme a quand même été renouvelé dans des conditions très étranges, puisque c'était pile, pile, pile au moment où il y avait le nouveau P.L.U. Et donc, on aurait pu faire un sursis à statuer pour éviter d'appliquer les anciennes règles. Soit, cela a été fait comme cela.

Est-ce qu'il nous reste un rapport de force ? Evidemment que oui. Le promoteur, c'est "Nexity". Il construit la ville avec Paris. Ce sont des relations sur 50, 100 ans. Donc évidemment que si on lui dit, écoute, là-dessus, tu n'y vas pas parce qu'on va respecter le P.L.U. bioclimatique "stricto sensu", il le fera et cela permettra ensuite de continuer à travailler correctement avec ce promoteur sur le reste des projets.

Il y a donc un chemin. Je demande à l'Exécutif de l'emprunter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole, en explication de vote, est à M. Pierre LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une explication de vote en forme de mise en garde et surtout d'interrogation, parce qu'il y a dans ce dossier quelque chose d'assez surprenant, voire peut-être sidérant, puisqu'on parle d'un projet d'aménagement dont le permis a été délivré par la Ville de Paris le 30 juillet 2025.

On ne peut pas reprocher, et c'est ce que font finalement ces vœux, à un acteur privé de ne pas respecter un P.L.U., qui n'était pas applicable au moment où le permis a été instruit et délivré.

Donc, soit la Ville de Paris considère que ce permis est illégal et dans ce cas, elle doit l'assumer clairement et pourquoi pas, le faire annuler ou en tout cas l'attaquer en engageant des procédures nécessaires ; soit la Ville considère que ce permis, au contraire, est légal, ce qu'elle a elle-même acté en le délivrant et dans ce cas, elle doit respecter ses propres décisions.

Mais attention à ne pas créer un précédent et donc une insécurité juridique en exigeant une application rétroactive du P.L.U. pour des projets déjà autorisés et même déjà lancés ou en cours de lancement. La non-rétroactivité de la loi, c'est un principe général du droit. Un permis de construire, c'est créateur de droit. Il ne peut donc pas être remis en cause ultérieurement par un changement de règles d'urbanisme.

En d'autres termes, on ne peut pas demander à un promoteur d'assumer les conséquences d'une volteface politique de la Ville de Paris et surtout, on ne peut pas non plus demander aux contribuables parisiens de payer le prix de ses errements, de ses incohérences et peut-être même de son amateurisme. Parce que si moratoire il y a, alors je pose deux questions simples : la Ville de Paris va-t-elle devoir payer des compensations financières à "Nexity" ? Quel en sera le coût pour les finances de la Ville ?

On ne peut donc pas changer les règles du jeu après coup, sans conséquences juridiques, financières et économiques.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ces vœux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 69 du GESP est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Oui, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 bis de l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 56).

Le vœu n° 70 du NPP est-il maintenu ?

Oui, je le mets aux voix avec un avis défavorable.

J'ai une demande de scrutin public, on va faire un petit scrutin public.

L'opérateur de scrutin public est parti, mais on va y arriver.

Nous avons une autre personne qui a été affectée, mais qui est souffrante, qui a été opérée en urgence, qui va bien, je le crois, mais de fait on se dépanne comme on peut. Mais j'imagine qu'elle nous regarde en direct et en intégral et nous la saluons. Nous avons hâte de la retrouver.

Je ne peux pas compter sur votre indulgence, Monsieur MEUNIER, de lever votre demande de scrutin public ?

Le scrutin est ouvert, avis défavorable de l'Exécutif.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

On peut clore le scrutin ?

Le scrutin est clos.

Très bien, je vous remercie.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 104

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 95

(Voir détail des votes annexe n° 14).

Le vœu n° 70, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté au scrutin public.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous enchaînons. Nous examinons désormais les projets de délibération de la 6e Commission et je donne la parole à son président, Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer Laëtitia VIPARD et Jean-Noël AQUA, vice-présidente et vice-président de cette Commission, ainsi que l'ensemble des élus qui y siègent.

Lors de cette première réunion de la 6e Commission, nous avons eu l'occasion d'examiner quelques projets de délibération, pour l'essentiel portant sur des subventions à des associations pour des établissements d'accueil du jeune enfant, crèches, haltes-garderies, multi-accueils situés sur tout le territoire parisien. C'est l'occasion pour moi de saluer le travail mené par les associations dans le secteur de la petite enfance depuis des années à Paris et qui permettent aujourd'hui d'offrir aux familles parisiennes une diversité dans l'accueil des enfants et de répondre au mieux à leurs besoins.

Evidemment, nous ne pouvions aborder ce sujet des crèches associatives sans évoquer la situation financière de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon qui, comme vous le savez, a entamé un plan de cession de ses activités en matière de petite enfance. La F.O.C.S.S. est un acteur majeur aujourd'hui à Paris : 35 crèches, 1.500 places et autant de familles qui se demandent aujourd'hui comment sera accueilli leur enfant à la rentrée prochaine.

Nous sommes chacune et chacun d'entre nous très sensibles à ce sujet, et nous serons particulièrement attentifs à l'avenir des structures gérées aujourd'hui par la F.O.C.S.S. En réponse au vœu déposé sur ce sujet lors de la 6e Commission, Maxime DES GAYETS et Yasmina MERZI nous ont apporté des éléments sur les actions menées par la Ville pour accompagner la reprise de ces activités.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet un peu plus tard, lors de l'examen des projets de délibération de la 6e Commission.

Et enfin, parmi les projets de délibération abordés figurait évidemment la proposition de débat organisé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche sur l'avenir de l'école publique face aux fermetures de classes.

Je voudrais en dire quelques mots. Depuis quelques années, chaque rentrée amène son lot très conséquent de fermetures de classes décidées par le Rectorat de Paris, toujours sans concertation et souvent sans prise en compte des réalités du terrain, malgré les mobilisations des élus, des enseignants et des parents d'élèves.

Pour la quatrième année consécutive, nous avons à déplorer la logique comptable d'un gouvernement qui préfère supprimer des classes et un rectorat qui nous explique que ces suppressions permettent de renforcer la brigade de remplacement, ce dont je doute fortement.

La baisse démographique, elle est réelle, mais c'est là que commence le vrai choix politique. La baisse du nombre d'élèves pourrait être une chance, une chance historique de réduire enfin les effectifs par classe, d'améliorer l'encadrement, de renforcer l'inclusion, d'accompagner dignement les élèves porteurs de handicap. Au lieu de cela, le Gouvernement fait le choix inverse, il réduit les moyens à proportion de la baisse démographique et parfois au-delà. Les chiffres sont là, en 2025, Paris représentait 3 % de la baisse démographique nationale et a concentré près d'un quart des suppressions de postes dans le premier degré. Ce n'est pas de la gestion, moi j'appelle cela du ciblage.

Ce ciblage, il a un nom : l'école publique parisienne, car pendant que les classes publiques ferment, personne ne demande un effort équivalent à l'enseignement privé sous contrat.

Dans une académie qui est, rappelons-le, la plus ségréguée de France, cette asymétrie est tout sauf un détail. Elle creuse chaque année un peu plus le fossé entre ceux qui peuvent choisir leur école et ceux qui subissent la carte scolaire. La France a déjà le triste privilège d'avoir les classes les plus chargées d'Europe, et ce n'est pas une fatalité, j'appelle cela un choix, et c'est un choix que nous contestons, nous majorité de ce Conseil de Paris.

Ce débat permettra à chaque groupe de s'exprimer sur ce sujet et, je l'espère, de dégager une position commune portée par l'ensemble des conseillères et des conseillers de Paris. Aujourd'hui plus que jamais, l'école publique doit recevoir les moyens humains et matériels lui permettant de faire vivre ses ambitions.

Je veux ici réaffirmer notre volonté de défendre l'école publique, l'école de l'égalité réelle, de l'émancipation pour toute notre jeunesse. A Paris et partout sur le territoire de la République, nous refusons que les enfants de Paris fassent les frais d'une politique qui voit dans leur école un coût à réduire plutôt qu'un avenir à construire. L'école publique mérite mieux.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2026 DASCO 33 - Avenant aux conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris relatives aux subventions "accueil de loisirs sans hébergement" (A.L.S.H.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 33. Il s'agit d'un amendement aux conventions d'objectifs et de financement entre la C.A.F. de Paris et la Ville de Paris relatives aux subventions "accueil de loisirs sans hébergement".

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons évidemment ce projet de délibération, mais nous ne voulons pas le voter comme s'il n'était qu'un simple avenant technique entre la Ville de Paris et la C.A.F., parce que ce texte dit beaucoup plus que ce qu'il laisse paraître.

Il nous dit d'abord une chose importante : la pause méridienne, le temps du repas, le temps d'animation, le temps du midi, tout cela relève bien d'un temps éducatif et ce n'est pas rien. Dans l'exposé des motifs, il est écrit que la convention nationale d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la branche famille permet de reconnaître le temps du repas comme pleinement éducatif.

Enfin, parce que celles et ceux qui travaillent dans les écoles le savent, le midi, on ne fait pas seulement manger des enfants, on accompagne des fatigues, on régule des tensions, on repère des fragilités, on construit du collectif et on recueille parfois ce qui n'a pas pu être dit le matin en classe ou ce qui ressortira l'après-midi sous forme de colère, d'angoisse ou même de retrait.

Oui, reconnaître ce temps comme éducatif, c'est donc très juste, mais il faudrait aller jusqu'au bout. C'est là que ce dossier devient intéressant politiquement, car la Ville de Paris applique aujourd'hui une tarification globale de la pause méridienne qui couvre à la fois le repas et l'animation sur une durée d'à peu près deux heures.

Or, la C.N.A.F. a posé fin 2023 une règle différente : pour bénéficier de la prestation de services A.L.S.H., il faut désormais distinguer plus clairement ce qui relève du repas et ce qui relève de l'animation. La C.A.F. reconnaît donc que le temps du repas est éducatif, mais elle demande en même temps à la Ville de découper plus nettement les financements.

Voilà l'incohérence que nous voulons poser ici. On nous dit, le temps du midi est éducatif, mais on ajoute, attention, il faut séparer, isoler, justifier, redéclarer et réorganiser.

Nous, nous votons pour l'avenant parce qu'il sécurise les financements jusqu'en 2027. L'avenant précise d'ailleurs que cet aménagement exceptionnel s'applique jusqu'au terme des conventions actuelles. Mais que se passera-t-il après 2027 ?

C'est la question que nous posons aujourd'hui et permettez-moi d'anticiper la question. La Ville devra ajuster ses modalités de facturation, ses déclarations réglementaires et l'information aux familles avant le renouvellement des conventions. Très bien. Mais dans quel sens ? Est-ce que nous allons simplement adapter nos outils pour rentrer dans les exigences de la C.N.A.F. ? Ou est-ce que nous allons ouvrir un vrai débat sur ce que doivent être ces temps périscolaires à Paris ?

Parce que ce sujet arrive dans un moment particulier, au cœur de nos inquiétudes sur les conditions d'encadrement, le manque de formation et de valorisation, l'épuisement des équipes, les difficultés à accueillir dignement tous les enfants et notamment ceux et celles en situation de handicap.

Ce dossier nous oblige donc à regarder une vérité en face. On ne peut pas dire que la pause méridienne est un moment éducatif, puis laisser les animateurs porter seuls les situations de plus en plus complexes. On ne peut pas demander à ces équipes d'assurer inclusion, sécurité, socialisation, attention, prévention, sans leur donner la formation, le temps, la stabilité et la reconnaissance nécessaires.

C'est pourquoi notre vote favorable n'est pas un blanc-seing, c'est un vote pour maintenir les financements. C'est un vote pour ne pas fragiliser le service rendu aux familles et c'est un vote parce que la reconnaissance du midi comme temps éducatif va dans le bon sens. Mais c'est aussi un vote d'alerte, car si le temps du midi est éducatif, alors il doit être pensé comme tel dans le budget, dans les effectifs, dans la formation, dans le pilotage et dans la place accordée aux équipes d'animation.

Si la C.A.F. reconnaît ce temps comme éducatif, alors elle doit aussi assumer les conséquences financières de cette reconnaissance. Pas seulement pour des avenants temporaires, pas seulement jusqu'en 2027, et pas seulement sous condition d'un nouveau découpage. Nous avons besoin d'un cadre stable, lisible, protecteur, qui parte des besoins des enfants et du travail réel des professionnels. Voilà donc l'enjeu.

Ce texte règle provisoirement un problème de financement, mais il ouvre surtout une question majeure qui porte réellement l'ambition éducative du temps périscolaire et de cette pause méridienne à Paris. Avec quels moyens ? Avec quelle reconnaissance pour ces métiers ? Et enfin, avec quelles garanties pour les enfants et les familles après 2027 ?

C'est à ces questions que la Ville devra répondre et nous y serons particulièrement attentives et attentifs.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, pour cette intervention, nous partageons les mêmes ambitions de reconnaître ce temps du midi comme un temps éducatif.

Franchement, je vous rejoins sur tous ces objectifs que vous avez cités dans votre intervention, et c'est l'objet de la convention citoyenne justement de remettre à plat cette organisation pour faire en sorte que ce temps du midi, qui n'est pas qu'un temps de repas comme vous l'avez dit, mais un temps d'accompagnement des enfants, un temps pédagogique avec ces enfants, où les animateurs et les animatrices sont présents, fasse l'objet de travaux dans le cadre de la convention citoyenne.

Par ailleurs, sur le positionnement de la C.A.F. sur ce sujet, cela ne relève pas de la Ville de Paris, mais cela engage un débat au niveau national sur les moyens qui sont donnés pour assurer ce service public. Cela ne relève pas du tout du débat ici en Conseil de Paris, mais je pense que nos groupes politiques pourront se rejoindre pour le porter au niveau national.

En attendant, ce projet de délibération est un projet de délibération technique et je vous invite à le voter pour que nous puissions continuer à bénéficier "a minima" de ces financements de la C.A.F.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 33).

2026 DFPE 123 - Subvention (156.077 euros), avenant n° 2 à l'association "L'Araignée Gentille" (18e) pour la crèche collective multi-accueil, "l'Araignée Gentille" située 6, square Ornano (18e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 123. Il s'agit d'une subvention à l'association "L'Araignée Gentille" pour la crèche collective multi-accueil.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais profiter de ce temps de parole pour parler un peu de l'importance que la Ville de Paris prenne en main sérieusement la question de la petite enfance et des crèches.

Nous allons voter une série de subventions à des crèches associatives et c'est un modèle que nous défendons et que nous apprécions. Avec mon groupe, le Nouveau Paris Populaire, nous considérons que la petite enfance ne peut pas être livrée au secteur privé lucratif. Nous considérons que c'est un secteur qui doit être municipalisé autant que possible et confié à des associations à but non lucratif quand cela se présente.

Nous allons donc soutenir la plupart des subventions attribuées aux crèches du secteur associatif, notamment toutes celles qui donnent une priorité aux publics sociaux, aux familles monoparentales et se préoccupent très clairement d'aider, de soutenir les familles parisiennes dans ces moments très importants qui sont les premières années de vie des enfants.

Pour ce qui est du financement maintenant, je crois qu'il est important aussi que la Ville mène une réflexion globale. La question de la protection de l'enfance dans notre ville est posée dans tous ces secteurs, dans tous ces domaines, il y a le périscolaire, l'extrascolaire, la petite enfance, la question des crèches, et il y a l'A.S.E. dont nous parlerons tout à l'heure pour ce qui est des enfants confiés à la Ville de Paris "via" le dispositif de l'A.S.E.

Je crois que c'est un enjeu majeur, une préoccupation centrale et vitale pour les familles parisiennes, et je crois qu'il faut poser de grands principes et une orientation, Monsieur le Maire, qui serait la vision globale de la Ville de Paris.

Quand on est de gauche, quand on doit tirer les leçons de tout ce qui est l'ouverture à la privatisation, l'ouverture à l'entrée de groupes financiers ou de grands groupes dans ces secteurs-là, cela met en danger les enfants. Il est donc essentiel aujourd'hui de se dire : le pouvoir politique doit reprendre la main sur l'enfance pour protéger les enfants et assurer un service public qui réponde aux besoins des familles.

Cela est d'autant plus important qu'il y a eu une commission d'enquête à l'Assemblée nationale sur le "business" des crèches. Cette commission d'enquête a permis de confirmer, pas révéler, mais de confirmer qu'il y a un surfinancement des crèches privées. Un surfinancement, cela signifie qu'un "business" est organisé pour profiter des subventions de la C.A.F. et des subventions des collectivités territoriales pour "in fine" réaliser une rentabilité qui sert.

Ce "business" de la crèche porte aussi sur l'acquisition d'un foncier. Il y a derrière tout cela l'acquisition d'un foncier et c'est là que je voudrais appeler votre vigilance sur la façon dont nous subventionnons aussi des associations à but non lucratif. Des crèches sont confiées à des associations à but non lucratif, mais derrière ces associations à but non lucratif, il y a des groupes qui ont des stratégies équivalentes à celles des grands groupes privés lucratifs.

Vous savez très bien de quoi je parle. Je pense que le groupe "SOS" par exemple, ou certains groupes lui ressemblant, comme le groupe "Aurore", sont des groupes sur lesquels nous devons avoir une vigilance particulière. Quand nous subventionnons des crèches qui leur appartiennent, nous devons veiller à ce qu'ils ne profitent pas d'argent public venant de la C.A.F. et de la collectivité pour financer l'acquisition d'un foncier et l'aménagement de ce foncier.

C'est donc sur ce point de vigilance que j'attire votre attention. Je n'ai pas regardé toutes les crèches dans le détail, donc je ne vais pas jeter comme cela le doute sur les crèches que nous allons subventionner ce matin. Je tiens juste à attirer votre attention sur ce point, pour que notre vigilance soit majeure.

Je tiens aussi à rappeler que la Procureure de la République, qui a ouvert une série d'enquêtes qui concernent des établissements parisiens, a ouvert ces enquêtes y compris sur des crèches parisiennes. Là encore, j'aimerais vous poser une question concernant le rôle de la P.M.I. et le renforcement des contrôles de la P.M.I., parce que c'est un des points faibles, disons-le clairement, du dispositif de protection de l'enfance dans notre ville, puis plus largement dans de nombreux départements.

Je tenais à vous poser ces questions, Madame l'adjointe, pour que vous puissiez me dire que vous avez là cette préoccupation, comme nous nous l'avons, que vous puissiez me confirmer et nous dire comment vous comptez traiter la question des crèches et de la protection de nos enfants dans les crèches, et des services rendus aux familles, et ce, avec cet état d'esprit qui est celui de dégager autant que possible toutes les ambitions lucratives ou capitalistiques que des groupes privés pourraient avoir, mais aussi des groupes privés non lucratifs comme les groupes que j'ai cités précédemment.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Une inscription de Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je m'attarderai précisément sur "L'Araignée Gentille", dont nous voterons évidemment pour. "L'Araignée Gentille", ce n'est pas un grand opérateur multisite comme vient d'évoquer ma collègue Sophia CHIKIROU. Ce n'est pas une chaîne de gestion de centaines de berceaux. C'est une association implantée dans le 18e depuis 1982, qui porte un projet éducatif de proximité fondé sur le respect et le bien-être de l'enfant.

Quand on lit précisément le dossier, on comprend très vite qu'on ne parle pas seulement d'une structure d'accueil. L'objet même de l'association est de proposer aux enfants des activités ludiques et de langage qui favorisent le développement de leur personnalité et de leur apprentissage de la vie en collectivité. Autrement dit, nous parlons ici d'éducation populaire dès la petite enfance.

Oui, de l'éducation populaire, c'est-à-dire une enfance pensée collectivement, un accueil qui considère aussi les familles, un lieu où le lien social compte autant que l'organisation, un lieu où l'on pense l'enfant comme un sujet en construction et non comme un simple usager.

Cela est fondamental, notamment dans les quartiers populaires, parce que dans ces quartiers, la petite enfance est aussi une question d'égalité, une question d'émancipation pour les femmes, une question de santé mentale, une question d'accès aux droits et une question de confiance envers les institutions.

Le dossier le montre très clairement, après plusieurs mois de fermeture liée aux travaux de rénovation, l'association a rouvert dans des conditions extrêmement difficiles, avec des locaux encore en chantier, mais avec une équipe maintenue et fidélisée. Malgré cela, les 23 places ont été rouvertes, les professionnels ont tenu, les familles ont été accueillies et la structure a retrouvé sa pleine capacité dès avril 2024.

Je trouve que cela dit quelque chose de très fort parce qu'aujourd'hui, dans le secteur de la petite enfance, beaucoup de structures craquent sous la pression budgétaire, sous le manque de personnel, sous la logique de rentabilité, sous la fatigue des équipes.

Pourtant ici, ce que l'on voit, c'est un engagement collectif qui repose notamment et essentiellement sur des professionnels, des familles, une équipe, une implantation locale. Je crois qu'il faut le défendre vraiment politiquement, ici, dans cet hémicycle, parce que nous refusons que la petite enfance devienne uniquement une logique de gestion de flux.

Nous refusons évidemment une ville où l'on penserait des crèches uniquement en nombre de places, en temps et en taux de remplissage. D'ailleurs, quand on lit attentivement la convention et la plupart de ces dossiers, on voit bien cette tension permanente : "optimisation des taux d'occupation, objectifs de fréquentation, équilibre budgétaire". Nous devons rappeler aussi autre chose : une crèche n'est pas une usine. Un enfant n'est pas une statistique, et le travail éducatif ne se résume pas à des indicateurs de performance.

La vision de notre groupe est que nous défendons un véritable service public communal de la petite enfance, fondé sur la proximité, la qualité d'accueil, la reconnaissance des métiers, la stabilité des équipes et une approche profondément humaine de l'enfance. Nous croyons aussi que les petites structures associatives de quartier ont un rôle essentiel à jouer dans cet écosystème.

Oui, nous voterons cette subvention parce que soutenir "L'Araignée Gentille", ce n'est pas seulement soutenir une structure, c'est défendre une certaine idée de la ville. Une ville qui considère que prendre soin des enfants, c'est aussi prendre soin du lien social, des familles et du commun.

Je vous remercie beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chères collègues, pour vos interventions, et je vous rejoins sur l'ensemble des points que vous avez soulignés.

Déjà, vous rassurer, Madame CHIKIROU, nous avons une vision globale sur la petite enfance, et je suis complètement alignée sur votre vision sur le privé. Sachez que la Ville de Paris dispose du service d'agrément P.M.I. des crèches et que nous ne donnons aucune autorisation à des structures privées pour implanter des crèches à Paris. Aucune autorisation.

Pour ce qui concerne le secteur associatif à but non lucratif, je vous rejoins et j'ai cette même vigilance sur des associations qui auraient une stratégie patrimoniale qui en plus viserait à mettre en difficulté un certain nombre de petites associations. C'est une vigilance que nous portons, que je porte, que j'ai portée quand j'étais adjointe à la santé et que je porterai dans le cadre de la petite enfance. Vous pouvez compter sur moi, chaque fois qu'on accorde de nouvelles autorisations, on a cette vigilance particulière sur ce sujet.

Concernant le projet de délibération en question, qui vise à soutenir "L'Araignée Gentille", je vous rejoins, Madame CHAOUICHE, sur le fait que c'est un très beau projet. Je salue l'engagement des personnels de cette halte-garderie dans un arrondissement qui m'est cher, le 18^e arrondissement.

Je suis très contente que nous puissions renouveler notre soutien à cet établissement, et par ailleurs que nous puissions les accompagner aussi dans les travaux de rénovation, qui étaient nécessaires pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants et aussi permettre de bonnes conditions de travail pour les personnes qui sont auprès de nos enfants dans cette structure.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 123).

2026 DFPE 148 - Subvention (39.485 euros) et convention avec l'association "Haut Comme Trois Pommes" (11e) pour la réalisation de travaux de rénovation et mise aux normes dans le multi-accueil 42 bis, rue Sedaine (11e).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au renforcement de la prévention et de la lutte contre les violences dans les crèches parisiennes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFPE 48 et le vœu rattaché n° 71. Convention avec l'association "Haut Comme Trois Pommes" pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes dans le multi-accueil 42 bis, rue Sedaine.

La parole est à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a quelques semaines, une enquête révélait un scandale inquiétant dans une crèche parisienne du 11e arrondissement : un éducateur visé par une plainte pour viol et plusieurs signalements pour violences sexuelles sur des enfants aurait pourtant continué à travailler auprès des tout-petits, notamment "via" des missions d'intérim, et cela malgré son licenciement.

Cette affaire a évidemment suscité une émotion immense chez les familles, et à juste titre, car elle nous renvoie à une question simple mais fondamentale : comment un tel dysfonctionnement a-t-il été possible ? Ce scandale n'est malheureusement pas isolé, puisque depuis janvier le Parquet de Paris a ouvert des enquêtes pour de possibles violences dans un total de 84 écoles maternelles, une vingtaine d'écoles élémentaires et une dizaine de crèches.

Nous le savons, les crèches doivent faire l'objet d'une vigilance encore plus forte, parce qu'elles accueillent les plus vulnérables des enfants ; parce qu'un nourrisson, un enfant de 2 ans ne parle pas ou pas encore ; parce que le moindre dysfonctionnement a des conséquences potentiellement irréparables.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé avec le groupe Paris apaisé, qui demande de renforcer les dispositifs de signalement, empêcher les réaffectations sans contrôle d'agents faisant l'objet de signalements graves, systématiser les formations, renforcer les contrôles inopinés, améliorer l'information des familles, et enfin, redonner de l'attractivité à ces métiers essentiels.

Je salue le vœu amendé par l'Exécutif. Nous allons bien entendu le voter. Il reprend plusieurs orientations importantes de notre vœu : le rappel d'un dispositif unique de signalement, le renforcement des formations, la poursuite des contrôles inopinés, l'amélioration de l'information des familles et la nécessité d'agir au niveau national pour éviter les réembauches incontrôlées d'agents signalés.

Tout de même, ce vœu amoindrit un petit peu la portée de nos propositions, puisque là où nous demandions des engagements forts, nous sommes maintenant plus dans le "continuer à reprendre des dispositifs existants", mais nous voterons bien sûr ce vœu ainsi amendé.

Il me semble qu'aujourd'hui, le fonctionnement de la C.R.I.P. de la Ville de Paris, la Cellule de recueil des informations préoccupantes, nécessite de regarder de plus près. Des familles nous remontent des délais parfois considérables avant qu'un signalement ne soit effectivement transmis à l'autorité judiciaire, des mois parfois avant qu'une situation de violence présumée ne remonte à la justice.

Quand il s'agit d'un enfant potentiellement victime de violences physiques ou sexuelles dans sa famille ou à l'extérieur, chaque semaine perdue est une semaine de trop. Chaque lenteur bureaucratique peut avoir des conséquences dramatiques. Nous avons donc besoin d'une C.R.I.P. très réactive, mieux dotée, avec des délais de traitement drastiquement raccourcis, une articulation plus fluide avec le Parquet et un véritable suivi des signalements graves. Car protéger les enfants, ce n'est pas seulement signaler, c'est aussi agir vite.

Enfin, je veux dire aussi un mot des professionnels de la petite enfance : l'immense majorité d'entre eux accomplit un travail remarquable, souvent dans des conditions difficiles, avec trop peu de reconnaissance et un manque criant d'attractivité. Il est donc important de renforcer la protection des enfants, mais c'est aussi "via" mieux former, mieux accompagner, mieux valoriser celles et ceux qui les protègent chaque jour.

Renforcer la protection des enfants, c'est aussi mieux accueillir la parole de l'enfant. Aujourd'hui vice-présidente de la Commission Inceste à l'Assemblée nationale, je peux vous dire que les lieux d'accueil d'enfants peuvent aussi participer à l'identification de signaux faibles de violences qui existent au sein des familles.

Je rappelle que la CIIVISE estime que chaque année, 160.000 enfants sont victimes de violences sexuelles et que 77 % de ces violences se déroulent dans la famille. Alors sur ces sujets, nous devons avoir une exigence absolue, c'est-à-dire zéro angle mort, zéro silence, zéro tolérance, parce qu'en matière de protection de l'enfance, nous n'avons pas le droit à l'échec. Nos enfants, ce sont nos adultes de demain et notre société de tous les jours.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, cela me permet aussi de répondre à l'intervention de Mme CHIKIROU, la précédente intervention sur la question des violences dans les crèches. C'est en effet un sujet extrêmement grave que nous prenons à bras-le-corps. Il y a en effet, dans les crèches, des signalements qui sont réalisés par des parents sur des questions de violences qui concernent des enfants accueillis dans les crèches. Certains, vous l'avez rappelé, font l'objet d'enquêtes judiciaires, comme l'a évoqué la Procureure, dans une dizaine d'établissements.

Nous prenons vraiment très au sérieux la question de la prévention, du repérage et de la suspension de ces personnes. Ces signalements font l'objet d'une suspension et nous sommes attentifs, dans les crèches municipales comme dans les crèches privées, pour que nous n'ayons pas de personnes qui restent en contact avec ces enfants.

En effet, dans votre vœu vous appelez à la mise en place d'un certain nombre de mesures. Je ne dirais pas que nous avons amoindri, mais nous avons quand même des dispositifs très forts qui permettent de prévenir et d'empêcher des violences. Comme vous l'avez dit, les signalements font l'objet d'une obligation de prévenir les services de la P.M.I., qui dépendent aussi de la Ville et on rappelle régulièrement aux gestionnaires privés cette obligation de signaler aux services de la P.M.I.

Comme je disais, à chaque fois qu'il y a un signalement, la personne est suspendue et une information est faite aux autorités judiciaires. Nous-mêmes, nous déclenchons aussi une enquête interne et nous pouvons être amenés bien entendu à saisir le Parquet.

Sur la question de la formation, nous avons vraiment un programme de formation qui est proposé à nos professionnels, qui concerne aussi bien la protection de l'enfance, les violences éducatives, que la bientraitance. Nous incitons également les crèches associatives à travailler sur ces formations.

Concernant les contrôles, cela a été souligné aussi par Mme CHIKIROU, sachez que nous faisons 700 contrôles chaque année dans les crèches pour vérifier la qualité d'accueil des enfants.

Je vous rejoins aussi sur la nécessité de reconnaître ces métiers de la petite enfance. Nous y travaillons, nous travaillons sur les revalorisations salariales, aussi sur comment on peut permettre de leur donner accès à des logements, notamment des logements sociaux. Nous finançons aussi nous-mêmes des formations pour les professionnels de la petite enfance, et je remercie vraiment les services de la DFPE, qui sont très investis sur le sujet.

L'information des familles, elle est systématique. De la même façon que dans le périscolaire, ce que nous avons souhaité faire évoluer dans votre vœu, c'est le fait que nous ne pouvons pas aujourd'hui garantir qu'une personne qui aurait fait l'objet d'un signalement ne soit pas reprise dans une structure privée. C'est le cadre légal national qui ne nous le permet pas, mais je pense que là encore, nous pouvons le porter au niveau national.

Sur votre interpellation sur la C.R.I.P., je n'avais pas cette interpellation sur la question des délais. On va regarder, mais en l'état, je vous propose un avis favorable sur le vœu amendé.

Je vous remercie.

(M. Dan LERT, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci beaucoup, nous avons une explication de vote de Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire, et merci pour ces explications.

Initialement, nous avions prévu de nous abstenir sur ce vœu, mais compte tenu de l'amendement, nous allons voter pour. C'est important parce que notre abstention se justifiait sur un point qui est central et décisif en réalité, dans l'approche que nous devons avoir sur tous les signalements de violences que nous rencontrons dans les crèches, le périscolaire et dans nos écoles.

Pourquoi ? Parce que nous pratiquons le principe de précaution qui doit nous mener, en effet, à suspendre une personne signalée pour violence. Je crois que tout le monde est d'accord sur cette base.

Là où le bât blesse, c'est que des personnes signalées et suspendues se retrouvent pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, suspendues sans être informées de l'état d'avancement de l'enquête interne, et vous le savez très bien, la justice est encore beaucoup plus lente. Donc, que faisons-nous ? C'est là que vous devez aussi apporter des réponses claires par rapport aux professionnels et aux familles.

Moi, j'ai eu des témoignages de parents qui disent, "il a été suspendu", mais il y a des parents qui réclament le retour d'un animateur qui est réputé compétent. Vous le savez, vous en avez entendu parler aussi. Vous avez des animateurs compétents suspendus pour un signalement de violence dont on se dit, on va le perdre alors que c'est quelqu'un qui vaut la peine.

Il y a donc là un problème et c'est sur ce point-là, Madame, que nous avions initialement envisagé de nous abstenir, c'est comment on traite ces signalements et comment on traite l'après-suspension ? Combien de temps, quel est le délai de la suspension que nous pouvons accepter, tolérer ? Comment réagit-on de cette façon ?

Déplacer un animateur d'un lieu à un autre n'est pas la solution, on s'en rend compte, on ne peut pas procéder de cette façon-là, donc il faut y mettre un terme. Ces pratiques doivent être terminées. Dans ce cas-là, on suspend quelqu'un parce qu'il a été signalé pour violences. Que fait-on dans la foulée ? Est-ce que vous définissez un délai ? Un délai de deux, trois semaines pour une enquête administrative ? On y met quels moyens pour mener cette enquête, etc. ?

C'est ce point qu'il faut vraiment réussir à régler si on veut regagner la confiance des parents, qui est essentielle, et des professionnels, qui est indispensable, parce que leur investissement en dépend. Si demain vous n'arrivez plus à recruter, ce sera en grande partie à cause de cela.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que les amendements sont acceptés sur le vœu n° 71 ?

Mme Catherine IBLED. - Oui, je l'ai précisé dans mon vœu.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Ainsi amendé, l'avis de l'Exécutif est favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 57).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 148.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 148).

2026 DFPE 151 - Subvention (84.088 euros) avenant n° 2 et subvention (19.000 euros) convention d'investissement avec l'association "Accueil Goutte d'Or" (18e) pour la halte-garderie "Caravelle" 1, rue de la Goutte-d'Or.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 151 : subvention, avenant n° 2 et subvention, convention d'investissement avec l'association "Accueil Goutte d'Or" pour la halte-garderie "Caravelle" 1, rue de la Goutte-d'Or.

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous voterons évidemment pour ce projet de délibération, parce qu'ici nous parlons d'une structure qui remplit une mission profondément sociale, humaine et territoriale, une structure qui se trouve aussi dans le 18e arrondissement à la Goutte d'Or.

L'"Accueil Goutte d'Or" n'est pas uniquement une halte-garderie, c'est aussi un centre social et cela change beaucoup de choses, parce qu'un centre social travaille au plus près la réalité quotidienne des habitants et des habitantes, les difficultés éducatives, les démarches administratives, la précarité, l'isolement des parents, les fragilités psychologiques ou sociales.

Le dossier le précise d'ailleurs clairement, une attention particulière est portée aux familles les plus en difficulté, ce qui n'est pas forcément noté dans les autres dossiers.

Je crois que c'est extrêmement important aujourd'hui, parce que beaucoup de parents, notamment des femmes seules avec enfants, traversent des situations d'épuisement profond. Charge mentale permanente, travail parfois précaire, isolement, difficultés de logement, et dans ce contexte, une halte-garderie peut devenir bien davantage qu'un simple mode d'accueil. Elle peut devenir un point d'appui essentiel, un lieu où l'on peut souffler, parler, être accompagné sans être jugé et c'est précisément ce qui nous semble précieux dans ce projet.

Comme vous le savez, l'APUR documente depuis plusieurs années les fortes inégalités territoriales parisiennes et les déséquilibres sociaux entre quartiers. On connaît les chiffres, on connaît les besoins, mais derrière les cartes et les statistiques, il y a aussi des vies concrètes. Certaines structures arrivent justement à faire le lien entre la petite enfance, la solidarité locale, la santé sociale des familles et la vie du quartier.

C'est bien le cas ici, dans une période où beaucoup de politiques publiques deviennent impersonnelles et standardisées, nous avons besoin de lieux capables de recréer de la confiance collective.

Nous avons aussi besoin d'une politique de la petite enfance aussi, pensée, je pense, profondément féministe. Une politique qui regarde enfin la réalité du travail invisible porté par les agentes et les agents. Je parlerai aussi particulièrement des agentes, puisque ces structures accueillent et sont tenues majoritairement par des femmes. Une politique qui considère aussi le soin comme un enjeu central.

Voilà pourquoi nous voterons cette subvention. Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU... Merci, pour répondre je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, vous avez souligné le rôle profondément social que joue cette halte-garderie au cœur de la Goutte d'Or dans le 18^e arrondissement, et son importance pour réduire les inégalités dans un quartier où on sait qu'elles restent importantes.

En effet, nous tenons vraiment à cet équipement. Cela fait vraiment partie de la politique de la petite enfance, cette vision globale que nous avons sur la petite enfance, qui doit être la qualité d'accueil des enfants, mais aussi comment on les accompagne, comment on accompagne les familles pour que dès le début, ils ne soient pas confrontés à ces inégalités sociales, mais qu'on puisse avoir ce rôle, je ne dirais pas d'égalité, mais d'équité avec des enfants qui naissent dans des familles qui sont moins favorisées d'un point de vue social.

Oui, nous tenons énormément à cette halte-garderie et nous sommes encore une fois fiers de pouvoir accorder un soutien. Je voudrais là encore remercier pour leur engagement tous les professionnels qui œuvrent pour prendre soin de nos enfants dans cette halte-garderie. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 151.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2026, DFPE 151).

2026 DFPE 170 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, formulée par l'association "ABC Puériculture", situé au 14, rue Baudelique (18).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au soutien aux petites structures associatives et au développement du réseau municipal de la petite enfance.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 170 et du vœu rattaché n° 72. DFPE 170, demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant. Le vœu n° 72 est relatif au soutien aux petites structures associatives et au développement du réseau municipal de la petite enfance.

La parole est à Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Cher Maire, chers collègues, mon propos sera différent pour ce projet de délibération, puisque nous nous abstiendrons et je vais vous expliquer pourquoi.

Notre abstention repose sur une conviction simple : ouvrir des places ne suffit pas à faire une politique ambitieuse de la petite enfance. Bien sûr qu'il existe des besoins importants dans le quartier de Clignancourt, et le

dossier rappelle d'ailleurs que le taux de couverture y est inférieur à la moyenne parisienne, et personne ici ne nie cette réalité.

Mais justement, quand une ville crée une structure de 56 places dans un quartier populaire du 18^e arrondissement, nous sommes en droit d'attendre davantage qu'une réponse purement comptable au manque de place. C'est précisément ce qui nous pose problème dans ce dossier.

Quand on lit la fiche d'instruction, on découvre que le projet ne répond à aucun besoin spécifique identifié. Pas de dispositif pensé pour les enfants en situation de handicap, pas de réflexion particulière sur les familles monoparentales, pas de projet renforcé autour du soin, pas de proposition innovante sur l'accompagnement des parents, et pas d'ouverture adaptée aux réalités des familles les plus précaires et aux horaires atypiques.

Et surtout, une phrase est extrêmement révélatrice, à la question : "le projet se démarque-t-il par la qualité de l'offre ?", la réponse du dossier est non. Franchement, cela devrait toutes et tous nous interroger, parce qu'on ne parle pas ici d'un équipement banal, on parle des premières années de vie des enfants.

On parle de familles qui parfois élèvent seules leurs enfants, des mères isolées qui cumulent fatigue, précarité et charge mentale, et des parents qui ont besoin de soutien concret, pas seulement d'une solution de garde entre 8 heures et 19 heures du lundi au vendredi. Ces réalités-là, elles sont quasiment absentes du projet.

Or, nous pensons qu'une crèche municipale ou soutenue par la collectivité devrait être bien davantage qu'un lieu d'accueil standardisé. Elle devrait être un véritable espace d'appui aux familles, un lieu où l'on crée aussi du répit, du lien, de l'écoute, de l'accompagnement précoce. Dans notre vision, les politiques de petite enfance doivent partir de la vie réelle des gens.

Cela suppose de réfléchir à l'ouverture, pourquoi pas le samedi, pour les parents isolés. Cela suppose de renforcer l'accompagnement psychologique et médical dès le plus jeune âge. Cela suppose aussi de penser sérieusement l'accueil des enfants en situation de handicap, parce qu'aujourd'hui, énormément de familles vivent un parcours épuisant pour trouver des structures réellement adaptées. Et pourtant, dans ce dossier, cette question reste presque totalement périphérique.

Nous défendons, au contraire, des crèches publiques capables d'intégrer pleinement ces enjeux, avec des équipes pluridisciplinaires renforcées, des professionnels formés à l'inclusion, une présence médicale effective et régulière au-delà du strict minimum réglementaire et avec des projets pédagogiques construits autour du soin, du développement de l'enfant et de l'accompagnement des parents, car les premières années sont décisives, et c'est souvent là que se jouent déjà les inégalités sociales, les difficultés de santé, les retards de développement ou les situations d'isolement.

C'est justement pour cela que nous avons besoin d'un grand service public de la petite enfance, pas d'une politique qui se limite à additionner seulement des berceaux, et parce que notre ville, qui accueille réellement les tout-petits, est une ville qui pense aussi le temps des parents, la santé des enfants, la prévention et l'émancipation dès ses premières années.

Or ici, malgré le besoin réel de places, nous avons le sentiment qu'on traite surtout une question de capacité d'accueil sans poser suffisamment la question du contenu social, humain et politique du projet. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons.

Merci beaucoup.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en complément des propos tenus par Sophia CHIKIROU et Sonia CHAOUICHE, nous voyons bien que nous sommes face à un problème qui est : qui fait quoi dans le domaine de la petite enfance ?

La question d'un véritable service public de la petite enfance se pose, parce que nous allons voir dans le projet DFPE 188, le problème que pose la concentration du secteur dans les mains de grands groupes qui n'ont plus rien d'associatifs, en l'occurrence le groupe "SOS" dirigé par Jean-Marc BORELLO, qui non seulement est dirigeant de ce groupe, mais a aussi des fonctions politiques.

Or, il y a un problème. Qu'est-ce que l'associatif aujourd'hui en France ? Nous avons parlé des petites associations, c'est effectivement le dynamisme de ces associations issues de parents, de militants du service public, qui permet effectivement de développer parfois, ou d'inciter le service public à faire mieux.

Mais quand on est face à ces grands groupes qui considèrent qu'il y a un "business" à se faire... Je voudrais souligner le fait qu'on n'a pas suffisamment parlé, il y a eu le scandale d'Orpea, mais le scandale des crèches, deux livres en ont parlé, "Babyzness" et "Les Ogres" de Victor CASTANET, qui s'était déjà investi sur la question d'Orpea.

Nous sommes face à une situation où aujourd'hui, des associations sont en difficulté parce que le système d'appel à projets, qui est devenu la règle, défavorise les petites associations. On se retrouve finalement face à de

grosses associations qui répondent à ces appels à projets, et comme le disait Sonia CHAOUCHÉ, qui sont sur du quantitatif, sur le mode de financement qui pousse à imposer le taux d'occupation comme un élément central de gestion.

On n'est pas sur la qualité et tout ce que vient de souligner Sonia CHAOUCHÉ, sur ce que doit être l'accueil réel de ces jeunes enfants. Ce n'est pas simplement de la garderie, mais de la socialisation.

Et donc, mon intervention est un appel, parce qu'il y a besoin d'une réflexion profonde avant qu'on ait de nouveaux scandales dans ce secteur, comme on l'a eu pour la prise en charge de nos anciens dans les maisons de retraite privées, parfois associatives, on ne sait pas trop bien ce qui se passe.

On a aujourd'hui un enjeu majeur, c'est la financiarisation de secteurs d'activité qui relèvent du service public. Parce que les collectivités locales ont des difficultés, on a l'impression que les services publics ne veulent plus investir, on construit de moins en moins, on ouvre de moins en moins de crèches publiques et on délègue à l'associatif, enfin à ce qu'il paraît de l'associatif, ces services publics, avec les dangers que je souligne aujourd'hui.

Je pense que l'on va rediscuter effectivement, avec le projet DFPE 188, de ce qu'est réellement l'association "Crescendo".

C'est un appel, attention à ce qu'on ne se retrouve pas face à de nouveaux scandales, face à des structures qui présentent en vitrine effectivement de l'associatif, mais qui derrière cachent un gros "business", en particulier sur les questions de remontées sur les frais de gestion auprès de la structure centrale et sur l'immobilier.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous voterons pour ce projet de délibération et l'avis favorable à l'ouverture de cette crèche dans le 18^e arrondissement. Il y a un réel besoin, cela a été dit, dans le secteur, et le projet répond effectivement à une réelle demande.

En outre, elle se place très clairement dans le cadre contrôlé des crèches associatives à but non lucratif qui font, entre guillemets, bien leur travail concrètement, d'après les retours de terrain que nous avons.

Permettez-moi juste de replacer quand même ce vote dans le contexte. Permettez-moi de parler de la "remontada", parce que c'est quand même assez rare de signaler, de constater que quand la gauche a remporté les élections après l'ère Chirac-Tiberi, Paris était le dernier département sur 95 en termes de nombre de places offertes en crèche, le dernier département.

Deux mandats de gauche après, nous sommes passés au premier département avec plus de 50 % de places en crèche dans le public. C'est une "remontada" assez notable et qui s'est traduite par une amélioration de la qualité de l'accueil, du service public et de travail des agents.

Cela, c'est quand même un premier point, donc sachons le replacer. Nous allons continuer et nous voulons continuer sans cesse d'augmenter le nombre de places en crèche publique. C'est notre objectif. La gauche se fixe l'objectif concret, à l'inverse de cette politique qui a été menée malheureusement pendant des années par la droite, d'améliorer le service public pour les enfants et en matière d'accueil de la petite enfance.

Mon deuxième sujet, c'est évidemment le sujet des crèches à but lucratif. Christophe PRUDHOMME vient d'en parler, l'enquête "Les Ogres", publiée par Victor CASTANET, a révélé les scandales des crèches privées à but lucratif, avec un accueil clairement dégradé pour les enfants et des conditions de travail extrêmement dures, qui participent notamment de la difficulté aujourd'hui de recrutement dans ces métiers.

Ils ont rogné sur tout, ils essayent de rogner sur tout dès qu'ils le peuvent, sur les conditions de travail en particulier, mais aussi sur des questions de sécurité, sur des questions d'alimentation, etc. Pour ces entreprises, les bébés sont avant tout une source de profit.

Cela étant dit, notre but, et nous le portons, je le redis ici même si je l'ai déjà dit, cela vaut toujours le coup d'être répété, nous portons, nous les communistes, le fait que nous arrêtons d'avoir des D.S.P. en direction du privé à but lucratif.

Je le signale notamment, c'est grâce à notre élue communiste dans le 11^e arrondissement, Bénédicte DAGEVILLE, que nous avons pour la première fois repris en régie municipale une crèche qui avait été gérée ensuite en D.S.P.

Nous portons, c'est un premier point, une première avancée dans un arrondissement, le fait qu'il faille faire tache d'huile et à l'avenir reprendre en régie toutes les crèches qui sont aujourd'hui en D.S.P. En tout cas, nous portons "a minima" l'examen systématiquement à la fin de chacune des D.S.P., du fait de reprendre en régie municipale. Voilà une action concrète qui permettra d'étendre le service public en direction de nos enfants.

Vient ensuite, évidemment, la question des crèches associatives à but non lucratif. Clairement, nous ne sommes pas du tout sur une position visant à être sur la défiance par rapport à ces associations, que ce soient des crèches parentales, des crèches d'entreprises aussi, des crèches sur des projets particuliers, etc. Ces crèches associatives offrent un service de type service public en fait de qualité, qui répond à de réels besoins. Nous les soutenons donc dès que le projet est en attente avec nos exigences en matière d'accueil et de service public.

Dans le projet que nous avons là, en particulier sur "ABC Puériculture", je le redis, tous les retours que nous avons du terrain montrent qu'ils font bien leur travail, qu'elle répond à nos attentes minimales sur l'épanouissement des enfants et sur les conditions de travail. Je n'en ai pas assez entendu parler, je le redis, les conditions de travail sont au centre aussi de nos préoccupations, qui sont liées notamment aussi aux conditions d'accueil et aux conditions du service public.

Pour toutes ces raisons, clairement, il n'y a pas matière aujourd'hui à afficher sur ce cas-là, sauf à dire que nous en faisons une question de principe, mais vous l'aurez compris, nous n'en faisons pas une question de principe dans le groupe Communiste, mais sur ce cas d'espèce, il n'y a pas de raison d'agiter le chiffon rouge, donc nous voterons pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, sur la question d'"ABC Puériculture", je rejoins ce qui a été dit par mon collègue Jean-Noël AQUA. En effet, nous contrôlons les structures, nous avons des bilans annuels et aujourd'hui nous travaillons très bien avec "ABC Puériculture", qui répond aux objectifs que vous avez énoncés, de réduction des inégalités, d'inclusion, y compris de projets vis-à-vis des familles monoparentales.

Nous n'avons donc pas d'alerte particulière sur "ABC Puériculture", c'est pour cela que nous pensons que c'est un acteur qui est tout à fait pertinent pour ce projet de crèche rue Baudelique dans le 18e.

Pour revenir sur la réflexion plus globale sur le secteur des crèches, je le redis, nous avons le service d'agrément des crèches et nous ne donnons aucune autorisation à des acteurs privés pour pouvoir ouvrir des crèches à Paris.

Sur la question de l'associatif et des gros associatifs, on va dire, je pense qu'on ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac. Il peut y avoir des questions sur certains acteurs qui vont avoir des stratégies patrimoniales, mais ce n'est pas le cas de tous les gros acteurs associatifs et ici d'"ABC Puériculture".

C'est pour cela que nous continuons, et je vous invite d'ailleurs à voter ce projet de délibération pour accorder ce soutien et pouvoir ouvrir cet établissement dans un quartier où, vous l'avez dit, il y a du besoin. Un quartier qui est dans une zone où il y a beaucoup d'inégalités, et donc nous avons besoin de cet équipement. C'est pour cela que je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 72 du groupe Nouveau Paris Populaire est-il retiré ou maintenu ? Il est maintenu.

Il y a une demande de scrutin public sur ce vœu. On va se préparer pour ce vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Est-ce que tout se passe bien ?

Le scrutin est clos, je vous remercie.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 98

Abstentions : 7

NPPV : 1

Pour : 9

Contre : 81

(Voir détail des votes annexe n° 15).

Le vœu n° 72, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 170.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 170).

2026 DFPE 188 - Subvention (10.484.525 euros) avenant n° 2 avec l'association "Crescendo" (11e) pour ses 30 E.A.J.E. et subvention d'investissement (69.832 euros) et conventions pour des travaux de 3 établissements.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 188 : subvention, avenant n° 2 avec l'association "Crescendo" pour ses 30 E.A.J.E. et subvention d'investissement et conventions pour des travaux de 3 établissements.

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'association "Crescendo", comme viennent de l'évoquer mes collègues, gère désormais 30 établissements, 1.175 places, après l'intégration des activités petite enfance de la Fondation Léopold Bellan.

Surtout, comme l'ont rappelé mes collègues, "Crescendo" fait partie du groupe "SOS". Là, nous devons regarder les choses plus lucidement. Le groupe "SOS" est devenu un acteur tentaculaire du social, médico-social, de la santé, de l'insertion, de la jeunesse, de la solidarité, de la petite enfance. Un conglomerat gigantesque qui absorbe, fusionne, récupère et restructure, toujours au nom de l'intérêt général, du pragmatisme et de l'urgence.

Mais à un moment, il faudrait ouvrir les yeux sur ce qui est en train de se passer. Quand quelques structures deviennent hégémoniques dans des secteurs aussi essentiels que la petite enfance, ce n'est plus simplement une question de gestion associative, c'est une question également démocratique, parce qu'à force de concentration, on crée des acteurs devenus presque incontournables.

Des structures tellement grosses que les collectivités finissent par dépendre parfois d'elles. Des groupes capables d'absorber les crises, de récupérer les marchés et de reprendre des établissements entiers.

Pendant ce temps-là, les petites associations de quartier, les structures indépendantes, les projets réellement ancrés localement tendent à disparaître peu à peu.

Or, nous ne voulons pas d'une petite enfance pilotée par de grands groupes gestionnaires, même sous statut associatif, parce que le problème n'est pas uniquement lucratif, il est aussi sur la concentration, la verticalité, la taille et la logique industrielle.

Cette industrialisation de la petite enfance, les professionnels la dénoncent depuis des années. L'association alerte depuis longtemps sur la dégradation des conditions d'accueil, la pression des équipes, les logiques de rentabilité, les sous-effectifs et la perte du sens du travail éducatif. Les enquêtes parlementaires aussi ont tiré leur sonnette d'alarme, parce qu'on ne parle pas ici d'un secteur ordinaire, vous l'aurez compris, on parle des tout-petits, donc des premiers attachements, du développement affectif, du langage, du sommeil, de la sécurité émotionnelle des enfants.

Franchement, est-ce qu'on croit vraiment que ces besoins fondamentaux peuvent être pensés dans des logiques de gigantisme gestionnaire ? Je ne le crois pas, d'autant que ce dossier lui-même révèle des fragilités importantes. Le bureau des subventions aux associations a rendu un avis défavorable et ce n'est pas anecdotique. Le document évoque, je reprends les termes : "une situation financière fragilisée" ; "un effet ciseau entre l'augmentation des dépenses et la baisse des produits d'activité, dans un contexte de pénurie de personnel".

On apprend aussi que le projet de création dans le 15e arrondissement est financé à 97 % à peu près par des financements publics. Pendant ce temps, la structure connaît des déséquilibres récurrents. Le dossier financier mentionne un déficit de gestion laissé à la charge de l'association. Il mentionne également plusieurs années d'excédents cumulés extrêmement importants. On parle de 2,7 millions d'euros non déduits entre 2010 et 2021.

Cela pose une vraie question politique : quel contrôle public réel exerçons-nous sur les grands opérateurs financés massivement par de l'argent public, même si je le redis, il s'agit de non lucratif ?

A la lecture de ces documents, on voit bien apparaître les contradictions d'un système sous tension. D'un côté, on demande toujours plus de performance gestionnaire ; de l'autre, des équipes craquent évidemment. Dans ce dossier, tout le vocabulaire de la rationalisation est déjà présent. On parle, encore une fois, "d'accueil optimal en termes de présence des enfants", on parle de "coût moyen à la place, d'objectifs d'activité, de tensions financières", mais cette pénurie n'est pas tombée du ciel. Elle est le résultat d'années de dégradation des métiers de la petite enfance, des professionnels épuisés, peu reconnus, mal payés et qui quittent massivement le secteur.

Alors oui, évidemment, nous sommes favorables aux travaux de rénovation, nous sommes favorables à ce que les structures soient aux normes. D'ailleurs, ces travaux font suite aux remarques de la P.M.I. lors des visites de contrôle, mais nous refusons d'accompagner sans débat cette concentration continue du secteur autour d'acteurs toujours plus massifs.

Ce, parce que derrière ce projet de délibération se pose aussi une question très simple : est-ce que Paris, qui est quand même, je le rappelle, depuis 2023, la ville organisatrice, c'est-à-dire qu'elle ne finance pas seulement ces structures, elle organise et pense le projet, le projet que nous voulons de la petite enfance, donc est-ce que Paris va encore maîtriser politiquement sa politique de la petite enfance ou est-ce que la Ville va progressivement déléguer cette mission fondamentale à quelques grands opérateurs devenus incontournables ?

Donc, nous défendons, nous, un autre chemin avec des structures à taille humaine, comme vous l'aurez compris, des équipes stables, de vrais projets pédagogiques enracinés d'éducation populaire, et une place centrale donnée aux professionnels et aux familles.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sofia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma collègue Sonia CHAUCHE a fait un travail extraordinaire, qui permet à chaque conseiller ici présent de prendre la mesure du sujet et du débat que nous voulons poser quand nous parlons de la concentration et de la mainmise d'un certain nombre de groupes prétendument non lucratifs, sur des secteurs entiers de l'action sociale et notamment de la petite enfance.

Concernant "Crescendo", il ne s'agit pas d'avoir une mauvaise image de ce grand groupe. Toutefois, rendez-vous compte qu'il s'agit d'une subvention de près de 10,5 millions d'euros pour 1.175 berceaux. Cela signifie que chaque place nous coûte chaque année 9.000 euros. Cela, c'est pour la Ville de Paris, mais vous imaginez ce que met la C.A.F. aussi de l'autre côté.

Je vous parlais tout à l'heure du surfinancement du "business" des crèches, on y est, on est dedans. Mais, ce qui pose problème avec le groupe "Crescendo" et ses 30 structures, c'est qu'il y a un sous-remplissage. Les berceaux ne sont pas pleins, c'est écrit dans le projet de délibération que nous allons voter.

Il y a donc un problème d'effectifs et de recrutement. Il y a un problème de conditions de travail. Tous ces problèmes-là, je ne dis pas que "Crescendo" peut les régler seule, ce n'est pas vrai. Il faut dire que nous avons ici une responsabilité, nous en tant que conseillers de Paris, mais surtout l'Exécutif, qui est de répondre aux enjeux démographiques à Paris, aux enjeux que peuvent poser les problèmes de logement, aux enjeux que peuvent poser les problèmes des structures familiales monoparentales, des familles recomposées, des familles séparées et donc des modes de garde. Je pense notamment à la garde alternée par exemple, qui peut parfois amener à devoir être dans deux crèches différentes si cela se présente.

Enfin, en tout cas, il y a beaucoup de réflexions à mener si on veut répondre aux besoins des familles parisiennes. Et là, en l'occurrence, il faut aussi se poser la question de savoir si la Ville de Paris, finalement, va laisser faire, encourager, soutenir comme elle le fait à travers une subvention annuelle de 10,5 millions, si la Ville de Paris va continuer de laisser se développer ce système qui n'est pas satisfaisant, puisque si nous votons aujourd'hui ce projet de délibération, c'est parce qu'un examen a démontré que ce n'était pas satisfaisant.

Je vais vous lire très clairement ce qui est écrit : "L'association doit s'engager à réaliser, pour cette même année - donc 2026 -, un accueil optimal en termes de présence des enfants au regard de la capacité d'accueil de l'établissement, dans un souci de bonne gestion et dans le respect de la qualité d'accueil. Elle doit pour cela mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces objectifs". On ne sait pas si cela est fait ou pas. On atteint le sixième mois de l'année 2026, est-ce que oui ou non l'association a déjà mis en œuvre un plan pour répondre à cette demande et à ces objectifs ?

Bref, ce que je veux vous dire par là, après les propos de ma collègue Sonia CHAUCHE, qui ont été très précis et très détaillés, soit on décide, parce qu'il y a urgence, parce qu'il y a des scandales, parce qu'on sait qu'on peut arriver de nouveau à avoir un accident dramatique, de se poser et réfléchir sur le secteur de la petite enfance, sur le secteur des crèches, et une bonne fois pour toutes que l'on veut favoriser un modèle.

Nous, nous défendons celui que nous vous avons présenté, celui des petites crèches locales installées dans un quartier, bien implantées, avec la stabilisation des effectifs, si possible recrutés dans le quartier ou à proximité, etc.

Voilà ce que nous, nous défendons. Nous défendons un financement public, certes, mais avoir des structures privées qui dépendent exclusivement du financement public, comme c'est le cas, et qui se retrouvent dans des situations de fragilité économique "in fine", sans pour autant satisfaire aux besoins et aux exigences de qualité d'un service public, cela nous pose problème.

Madame l'adjointe, Madame BOUX, j'espère que vous pourrez au moins commencer à nous répondre, peut-être prendre des engagements pour la suite sur le secteur de la petite enfance. En tout cas, nous profitons de ce Conseil de Paris pour vous poser toutes ces questions-là et pour vous dire que non seulement nous serons vigilants, mais nous sommes aussi force de proposition, en capacité de travailler avec vous.

Vous l'avez vu avec Mme CHAOUICHE, elle est tout à fait en mesure de vous aider, si vous en avez besoin, pour aller vers une amélioration de la qualité du service et une optimisation, comme vous aimez employer ces termes, des deniers publics.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je prends le point de votre soutien, parce que je pense que ce sujet ne se réglera pas au niveau de la Ville de Paris, mais au niveau national. Aujourd'hui, c'est aussi la question de quels moyens sont donnés par ce Gouvernement pour la petite enfance ? Parce que travailler avec des petites structures, oui, mais ces petites structures sont déficitaires, elles sont fragilisées, elles ne tiennent plus le coup et sont rachetées par des gros.

Nous, on les soutient, on travaille. Voyez dans la liste des subventions, là vous arrêtez sur les subventions aux gros acteurs, mais des petits acteurs à taille humaine, on en subventionne plein, et nous, on est pour ce modèle.

Mais ces petits acteurs, aujourd'hui, ils disparaissent, ils se font racheter par des plus gros, parce que la politique nationale actuelle n'est pas une politique de service public, c'est une politique de casse sociale. En effet, tous ces acteurs sont en difficulté. Et donc, le problème ne peut pas se régler au niveau parisien.

Pour ce qui concerne l'association "Crescendo", elle a elle-même été reprise par le groupe "SOS". Donc, que fait-on aujourd'hui ? Est-ce qu'on ferme toutes ces places parce qu'on se dit, ce n'est pas OK le groupe "SOS" ?

Moi, je vous rejoins, le groupe "SOS", cela pose des questions de fond sur leur stratégie patrimoniale, sur la façon dont ils font disparaître des petites associations, mais cela ne peut pas se régler au niveau parisien. Je prends donc le point pour que vous nous aidiez, avec votre rôle de parlementaire, à faire avancer cela au niveau national.

Pour ce qui concerne les 9.000 euros la place, il faut savoir que quand on gère en régie municipale, je donne un ordre d'idée, on est environ à 15.000 euros la place et ce n'est pas de la mauvaise gestion. Non, c'est investir pour une bonne qualité dans nos crèches, un bon accueil.

Pour ce qui concerne le remplissage, eh bien oui, ces acteurs font face à la même chose que nous, Ville de Paris, on a des berceaux qui sont vides parce qu'on a un problème d'attractivité et de recrutement.

Oui, là encore il y a des avancées à faire au niveau national et là encore nous prenons notre part, comme j'ai dit tout à l'heure, pour pouvoir bien payer, pour pouvoir donner de bonnes conditions de travail. Nous payons nous-mêmes des formations pour pouvoir recruter un maximum de professionnels dans ces crèches, les aider à se former. Le travail que nous faisons avec mon collègue Jacques BAUDRIER pour leur donner accès à des logements sociaux, nous veillons sur tout cela.

Par ailleurs, sur la question des contrôles, je l'ai dit tout à l'heure et je remercie la direction de la DFPE qui est vraiment très vigilante, c'est 700 contrôles inopinés que nous menons dans nos crèches.

Pour répondre sur le dernier point du B.S.A. et de l'avis défavorable, en fait, le B.S.A., malheureusement, donne des avis défavorables sur à peu près toutes ces subventions à des structures, parce qu'elles sont toutes en difficulté.

Le problème, c'est que toutes ces structures de la petite enfance sont aujourd'hui en difficulté. Et donc, le B.S.A. regarde la santé de ces structures, et globalement ce n'est pas la seule. C'est à peu près pour toutes ces associations qu'on a une alerte du B.S.A., on le sait.

Mais oui, on a pris un engagement de maintenir le service public. Donc oui, elles sont en difficulté, et donc oui, on va continuer à les soutenir malgré leurs difficultés, parce qu'on tient à pouvoir offrir aux parents parisiens et parisiennes des solutions d'accueil avec des structures à but non lucratif.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 188.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 188).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que sept questions d'actualité ont été déposés.

La première question d'actualité, posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris, est relative "au plan d'action sur la refonte du périscolaire".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris, est relative "au périscolaire parisien".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et divers gauche à M. le Maire de Paris, est relative "à la souveraineté culturelle".

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "l'évaluation et au traitement des dangers liés à l'extrême droite à Paris".

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris, est relative "aux scandales dans le périscolaire parisien".

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris, est relative "à la pérennisation de l'encadrement des loyers".

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris, est relative "au périscolaire".

Nous reprendrons la séance à 14 heures 30 pour l'examen des questions d'actualité, merci à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous allons commencer nos débats. C'est notre première séance... Puisque ma voix ne porte manifestement pas assez fort... Pourquoi s'épuiser la voix ? La cloche marche très bien.

I - Question d'actualité posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au plan d'action sur la refonte du périscolaire.

II - Question d'actualité posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris relative au périscolaire parisien.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris relative au périscolaire.

V - Question d'actualité posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative aux scandales dans le périscolaire parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il s'agit de la première séance de questions d'actualité pour notre Assemblée.

Quatre questions concernent le périscolaire. Nous allons commencer par ce sujet, en regroupant les quatre questions d'actualité.

La première question est posée par le groupe NPP. A vous. Madame CHIKIROU, j'imagine ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait désormais des semaines que vous donnez beaucoup d'entretiens et d'interviews à la presse pour faire vos annonces sur le périscolaire parisien. Vous parlez de transparence totale, de refondation, de plan d'action. Vous reconnaissez surtout, enfin, dans une interview, l'existence d'une "omerta" et d'un problème systémique.

Précisément, Monsieur le Maire, lorsqu'un responsable politique reconnaît un problème systémique, cela oblige à autre chose qu'à une séquence de communication. Ce que vivent aujourd'hui les enfants, les familles et les agents ne pourra pas être réparé par des slogans, ni même, malheureusement, par des commissions ou encore des éléments de langage que vous distillez à la presse. La communication ne va pas tenir longtemps si elle n'est pas suivie d'effets réels, visibles et mesurables.

Votre discours, Monsieur le Maire, contient encore beaucoup trop de zones d'ombre. Vous évoquez des dysfonctionnements graves, mais les responsabilités, elles, restent floues. Les départs de certains directeurs de services donnent le sentiment d'une réorganisation silencieuse plutôt que d'une clarification. Vous annoncez un audit interne, mais vous vous réservez la possibilité d'en désigner les membres. Autrement dit, vous reconnaissez une crise systémique tout en gardant la maîtrise complète du récit communicationnel sur cette crise.

Or, les familles parisiennes ne demandent pas une opération de communication ; elles demandent une garantie simple : leurs enfants seront-ils réellement mieux protégés demain qu'hier ? Les agents, eux, veulent savoir si la Ville va enfin traiter les causes profondes du problème : précarité, sous-effectifs, "turn-over" permanent, épuisement des équipes, absence de remplacement, carence dans la formation et négligence dans le recrutement.

Je veux donc vous poser des questions concrètes sur le calendrier et sur les engagements de la Ville.

D'abord, "quid" de cet été ? L'extrascolaire va accueillir des milliers d'enfants dans quelques semaines. Les équipes seront-elles complètes ? Les taux d'encadrement seront-ils respectés dans tous les centres ? Les personnels seront-ils suffisamment formés, notamment sur les questions de protection de l'enfance, d'inclusion et d'hygiène ? C'est un sujet très important.

Ensuite, "quid" de la rentrée de septembre ? Êtes-vous aujourd'hui capable, Monsieur le Maire, de prendre devant le Conseil de Paris un engagement clair : celui du respect effectif du taux d'encadrement légal dans l'ensemble du périscolaire parisien ? Cela suppose de recruter, de titulariser, de former, mais aussi de former des animateurs spécialisés en hygiène et des animateurs spécialisés dans l'inclusion pour les enfants à besoins particuliers.

Je veux enfin vous interroger sur la convention sur les temps de l'enfant. Pouvez-vous garantir clairement, ici, qu'elle ne va pas servir à réduire l'offre du périscolaire, à diminuer les temps d'accueil ou à organiser des économies budgétaires déguisées ? Dans cette période de crise de confiance, les parents comme les professionnels ont besoin de certitude. Ils ont besoin de savoir si la Ville de Paris veut réellement reconstruire un service public du périscolaire, ou si elle cherche simplement, Monsieur le Maire, à reprendre la main sur une crise politique devenue impossible à masquer.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est au groupe Paris au centre.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Quatre-vingt-quatre écoles maternelles, une vingtaine d'écoles élémentaires, une dizaine de crèches font l'objet d'enquêtes judiciaires pour faits de violences sexuelles sur les enfants. Nous apprenons, en outre, que 16 personnes accusées de violences sexuelles ont été interpellées ce matin. Ces chiffres bouleversent les familles et nous inquiètent tous sur la capacité de la Ville à protéger les enfants qui lui sont confiés.

Depuis plusieurs mois, les révélations de violences sexuelles présumées dans le périscolaire parisien, lequel est sous votre responsabilité, se multiplient. L'affaire récemment révélée par la presse est particulièrement grave : un animateur mis en cause pour des violences sexuelles dans une école du 11^e arrondissement avait déjà fait l'objet, en 2024, d'une plainte pour des faits similaires dans un autre établissement. Comment cela peut-il être imaginable ? Même classée sans suite, cette première affaire aurait dû conduire à davantage de vigilance. Les familles découvrent aujourd'hui qu'aucun dispositif de suivi inter-circonscription n'existait alors.

Cette situation, Monsieur le Maire, soulève trois questions auxquelles nous attendons enfin des réponses précises.

D'abord, nous souhaitons vous interroger sur l'accompagnement des victimes et des familles susceptibles de l'être. Beaucoup de parents témoignent d'un profond sentiment d'abandon et, parfois, d'un manque de transparence. Quels dispositifs psychologiques, juridiques et sociaux la Ville met-elle concrètement à leur disposition ?

Ensuite vient la question des contrôles et de la vérification effective des mesures annoncées par la Ville. Le lien de confiance est rompu. Nous ne pouvons plus vous croire sur parole, alors que les représentants de votre majorité nous expliquent depuis plus de dix ans que tout allait pour le mieux. Quels moyens concrets seront mis en œuvre, sur place et sur pièce, pour que les Conseillers de Paris que nous sommes puissions en contrôler la mise en œuvre ? Vérifier et contrôler que les signalements, les suspensions, les recrutements et la circulation des informations fonctionnent entre les différentes C.A.S.P. Si nous sommes satisfaits que la justice se soit pleinement saisie de cette affaire, nous restons déterminés à ce que la parole des enfants soit entendue et que les enquêtes aillent jusqu'au bout. Cette mobilisation judiciaire ne peut exonérer la collectivité de sa responsabilité administrative et politique.

Enfin, la question des moyens reste entière. Rapportés au nombre d'établissements concernés, les 20 millions d'euros annoncés représentent à peine plus de 30.000 euros par école, qui doivent pourtant être consacrés à des travaux de sécurisation, de nouvelles toilettes et des aménagements des recoins. A cela doit nécessairement s'ajouter la revalorisation des R.E.V., la formation des animateurs et celle, de deux jours, des vacataires. Les moyens que la Ville doit engager pour cela paraissent, sinon trop modestes, en tout cas très flous.

Monsieur le Maire, face à une crise désormais systémique à Paris, les Parisiens attendent des garanties concrètes, des contrôles effectifs et une véritable politique de protection de l'enfance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est au groupe "Paris Liberté !".

Mme Inès DE RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2021, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise publiait le rapport Sauvé : 330.000 victimes, des décennies de silence institutionnel, puis une conclusion qui a tout changé. Ce n'était pas la somme de drames individuels, c'était un système qui avait failli.

Ce qui a permis ce rapport, ce n'est pas la justice. Les tribunaux faisaient leur travail. Ce qui a tout changé, c'est qu'une institution a accepté de se regarder en face, d'ouvrir ses portes à une commission indépendante chargée d'examiner non pas les coupables, mais le système qui avait failli.

Votre camp politique, Monsieur le Maire, a salué ce rapport. Vous aussi, j'imagine, à juste titre. Je vous pose donc la question directement : pourquoi, ce que vous avez exigé de l'Eglise catholique, vous refusez de l'appliquer à la Ville de Paris ?

Ici, à Paris, ce sont une centaine d'écoles déjà qui sont concernées. Une sur six. La liste s'allonge à chaque Conseil. Chaque semaine, nous connaissons de nouveaux drames, pas toujours médiatisés. Partout, les mêmes failles : signalements ignorés, voire cachés ; des animateurs déplacés ; des familles laissées sans réponse pendant des mois. Ce n'est pas non plus, ici, la somme de drames individuels. C'est un système qui a failli. C'est toute une organisation administrative et politique qui a failli.

En juillet 2025, nous demandions déjà de lancer une enquête globale. Vous le savez, elle avait été refusée par l'équipe à laquelle vous apparteniez. Pour les élus de la majorité à l'époque, elle n'était "pas nécessaire". Nous avons reformulé cette demande une bonne dizaine de fois, à chaque fois, en vérité. Elle a toujours été refusée. Depuis, de nouvelles écoles, de nouveaux enfants et toujours le même silence.

En 2015, l'Inspection générale de la Ville de Paris avait déjà produit un rapport sévère sur le périscolaire, assorti de 50 recommandations. Dix ans plus tard, elles n'ont jamais été mises en œuvre.

Une Mission d'Information et d'Evaluation, telle que nous la demandons depuis deux mois, c'est la certitude que ce rapport ressortira. C'est la certitude que les responsabilités, notamment pénales, passées et présentes, seront examinées. La Mairie de Paris le redoute peut-être d'ailleurs. Non pas la transparence, mais ses conséquences.

Monsieur le Maire, vous avez vous-même reconnu, le 3 avril dernier, ce que nous affirmions depuis déjà des mois : un risque systémique et, peut-être, une "omertà" systémique. Vous avez présenté des excuses aux familles. Ces mots comptent, vraiment. Ils ne suffisent pas, toutefois. Les parents eux-mêmes vous le disent : ils sont déjà plus de 3.700 à avoir signé une lettre ouverte pour vous rappeler que, malgré les annonces, concrètement, rien n'a changé dans les écoles aujourd'hui.

Reconnaître la faillite ne dispense pas d'en comprendre les causes. Sans cet inventaire méthodique des défaillances, des premiers signalements jusqu'aux décisions de déplacement, aucun plan, aussi bien financé soit-il, ne touchera au système.

Une mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris - pour les Parisiens qui nous écoutent, c'est une forme de commission d'enquête parlementaire locale - est transpartisane. C'est le droit, dans le fond, des Parisiens de savoir comment fonctionne leur institution, l'institution qu'ils paient avec leur argent, qui emploie 14.000 animateurs, qui s'occupent tous les jours de nos enfants. Ce n'est pas une arme politique. C'est une exigence démocratique élémentaire. On ne peut pas réclamer d'un côté la transparence des autres et se l'interdire pour nous-mêmes.

Au-delà, s'il vous plaît, de toutes les contingences partisans, pouvons-nous nous retrouver sur l'essentiel, la sécurité des enfants ? Monsieur le Maire, je vous pose la question : d'autres institutions ont accepté de se regarder en face ; aurez-vous ce même courage ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je dirai évidemment quelques mots avant de donner la parole à Anne-Claire BOUX tout à l'heure. Dernière question sur ce thème : la question du groupe Paris apaisé.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En septembre 2013, dans la foulée d'une réforme soi-disant éducative lancée par François HOLLANDE, mais dont le financement et l'organisation étaient laissés à la main des collectivités - ce qui n'était pas le moindre des paradoxes -, votre majorité a imposé à la hâte, et j'oserai dire au forceps, un aménagement des rythmes éducatifs. J'en veux pour preuve l'absence de réflexion approfondie sur les contenus et, surtout, des financements totalement inadaptés à la hauteur des enjeux. C'est si vrai, d'ailleurs, que vous avez immédiatement annoncé une enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros.

Les conséquences de cette réforme malmenée, pour ne pas dire bâclée, ont été énormes, et chacun d'entre nous le sait. D'abord, des animateurs aux trois quarts vacataires, payés avec un lance-pierre pour effectuer 15 heures par semaine sur des horaires totalement morcelés, et donc un "turn-over" permanent des équipes. A l'arrivée, le grand oublié, et j'ose le mot, le grand impensé de cette réforme : l'enfant. Victime d'une désorganisation structurelle - je vous donnerai un seul chiffre -, des enfants peuvent avoir parfois jusqu'à sept animateurs par jour, je l'ai vérifié.

Comment une telle situation ne pourrait-elle pas générer structurellement, comme ma collègue vient de le dire, des risques majeurs de sécurité pour les enfants ? Risques d'autant plus avérés que la Ville, de l'aveu même du Syndicat des animateurs parisiens S.U.G.A.P.-F.S.U., a été peu regardante sur les recrutements. Malgré la multiplication des alertes venues de toutes parts, y compris dans cet hémicycle - et je dois dire que, lorsqu'elles émanaient des élus ou des maires, nous étions regardés avec beaucoup de condescendance -, la Ville a persisté, alors que l'Etat, dès 2017, l'autorisait à revenir sur la réforme.

Face au scandale révélé, vous avez annoncé vouloir vous saisir de ce dossier très épineux et douloureux. Beaucoup de mots, beaucoup d'engagements, mais rien de concret, "hic et nunc". Les parents sont traumatisés ; ils exigent des mesures urgentes. Je dois dire que l'annonce, sortie tout à l'heure de l'A.F.P., de 16 personnes en garde à vue n'est pas pour les rassurer.

Les questions que nous voulons vous poser, au nom du groupe Paris apaisé, relayant les demandes légitimes des parents, sont les suivantes.

Comment, concrètement, allez-vous mettre en œuvre, sans délai, votre promesse - je vous cite - "de ne pas laisser un enfant seul avec un adulte" ? Allez-vous immédiatement, comme l'exigent les parents, mettre en œuvre des binômes mixtes avec un roulement, afin d'assurer un niveau élevé de vigilance ? Allez-vous également vérifier les antécédents professionnels des animateurs, avec un contact systématique avec l'ancien employeur ? Je dis et je redis qu'il n'y a aucun contact aujourd'hui avec l'ancien employeur, fût-il un employeur Ville de Paris.

Comment, par ailleurs, allez-vous accompagner les familles et les enfants dans la détresse ? Aujourd'hui, l'accueil de la parole de l'enfant se fait à travers l'école et le psychologue de l'école. Cela concerne le court terme. Or, à moyen terme, nous savons que, si réformes il y a, elles vont être longues. Comment allez-vous préparer la rentrée de septembre 2026 ? Elle ne peut pas être organisée, pardonnez-moi, sans animateurs. L'immense majorité d'entre eux - je peux en témoigner dans le 5e arrondissement - est compétente, créative et indispensable à la vie en société de ces enfants. Il faut donc conforter leur recrutement et les aider à s'engager à long terme. Comment allez-vous vous y prendre, et quels engagements pouvez-vous prendre à l'endroit des parents ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais d'abord vous dire quelques mots avant de donner la parole à Anne-Claire BOUX.

Qu'il me soit d'abord autorisé de remercier mon adjointe, Anne-Claire BOUX, et les maires d'arrondissement en général, mais peut-être en particulier les maires des 11e et 12e arrondissements, puisqu'il se trouve qu'ils sont plus régulièrement et plus fréquemment concernés. Vous le savez, tous les maires d'arrondissement sont en première ligne pour gérer la relation avec les parents. Je vous remercie et vous dis notre obligation de vous fournir un appui pour cela.

J'en profite pour redire ici ce que j'ai déjà dit maintes fois : ma disponibilité personnelle pour rencontrer l'ensemble des parents d'élèves dans les groupes scolaires qui en font la demande. Je le mentionne, la pétition, Madame de RAGUENEL, que vous évoquiez, émanant principalement du 10e arrondissement : je les rencontrerai demain matin - c'était prévu de longue date - pour discuter, ce qui me redonne l'occasion, d'abord, de présenter les excuses de l'institution et, deuxièmement, de répondre aux très nombreuses questions qui sont les leurs. Certaines relèvent de nos compétences. Parfois, elles n'en relèvent pas, mais les élus d'arrondissement savent que c'est peu de mots que de plaider cela quand on a des questions précises sur des accusations, des informations sur les procédures judiciaires en cours.

Je veux accueillir vos quatre interventions avec beaucoup d'humilité et beaucoup de sérieux. Je les prends, et beaucoup des mots que vous avez employés auraient pu, en réalité, être les miens. Au-delà de la repentance qui peut être la mienne, vous dire ce que nous avons fait et ce que nous allons faire.

Anne-Claire BOUX va revenir en détail sur ces éléments. Nous avons beaucoup fait collectivement, et c'est un collectif auquel je vous associe toutes et tous, dans vos fonctions exécutives d'arrondissement, et dans les débats que nous avons eus ici, notamment à l'occasion du premier Conseil de Paris. Depuis que cette mandature a commencé - et je le dis en m'appuyant aussi sur ce qui avait été engagé lors de la mandature précédente, qui nous a permis d'accélérer et d'approfondir -, nous avons mis en place le plan d'urgence et lancé la convention citoyenne. Je reviendrai sur ce sujet particulier de l'organisation des rythmes.

Nous sommes en train de finaliser la mise en place de la commission d'enquête indépendante, qui a vocation - pour faire le parallèle - à exercer ses responsabilités à l'image de celle qui avait été menée sur l'affaire Bétharram et ses extensions, pour prendre la comparaison avec celle conduite dans le cadre de l'Eglise au global. Il s'agit d'une

commission indépendante qui aura le droit d'accéder à toutes les informations nécessaires, en lien étroit avec les groupes.

Je pense que vous le savez : j'ai déjà accepté la mise en place de la Mission d'Information et d'Évaluation. Je crois que vous le savez, puisque le vœu a été retiré sur votre initiative. Je ne sais pas qui c'est, mais vous avez redéposé un vœu pour le lancement de la M.I.E., puis il a été retiré par votre groupe. On m'a dit que c'était pour ce motif. Je suis donc heureux de vous confirmer que j'ai d'ores et déjà accepté la mise en place de cette mission d'information et d'évaluation, à tel point que le projet de délibération est presque finalisé pour être introduit lors du prochain Conseil de Paris. Non, vous n'êtes pas obligés de m'applaudir, mais parfois, vous avez le droit de le faire.

La deuxième chose - Anne-Claire BOUX reviendra sur les mesures concrètes qui ont été prises -, c'est que le sujet de l'accompagnement est essentiel. Ma disponibilité auprès des parents ne suffit pas, et, encore une fois, celle des maires d'arrondissement et de l'Exécutif non plus. Ils sont en demande d'informations beaucoup plus précises sur l'avancée des affaires judiciaires. Vous savez que nous n'avons pas à connaître du détail des affaires judiciaires, ce qui nous met parfois en situation difficile - et vous le savez comme moi - dans les questions qui nous sont adressées et dans les réponses que nous pouvons apporter. Des réponses que, comme papas et comme mamans, tous ici, nous pouvons les comprendre. Mon enfant est-il concerné ? L'un des animateurs qui ont encadré mon enfant est-il concerné ? Cela concerne-t-il uniquement mon école ? Si mon enfant n'est pas scolarisé dans cet établissement, mais participe au périscolaire dans cette école, est-il concerné, "et cætera" ?

Dans le respect du secret de l'instruction, mais je le dis avec la pleine coopération - et je tiens à en saluer l'autorité - de M. le Préfet de police, de la Brigade des mineurs et du Parquet, nous avons connu, et j'espère y être pour quelque chose, une accélération très spectaculaire des procédures. Ce matin, la dimension importante, attendue et nécessaire de l'opération concernant l'école Saint-Dominique - je le crois plus qu'inquiété - est une forme de soulagement pour des parents qui l'attendaient ardemment dans les réponses qui sont les leurs, et dont il faut reconnaître qu'ils n'en auront pas tous les aboutissements à court terme. Cela va être long et difficile.

Anne-Claire BOUX y reviendra : la question de l'accompagnement est centrale. Nous avons renforcé, vous le savez, les dispositifs d'accompagnement "via" l'O.S.E. - et j'en remercie tous les agents de la DASCO, très mobilisés, très éreintés par ce qui se passe, c'est normal, mais ils sont présents pour cela, et nous avec. Nous souhaitons renforcer l'accompagnement.

Madame BERTHOUT, je voudrais quand même souligner un paradoxe. Une question est assez centrale, et c'est ce que j'ai dit dans la convention citoyenne : le débat sur les violences sexuelles ne peut pas masquer la réflexion plus profonde sur la question de l'organisation des rythmes de l'enfant. C'est pour cela qu'au-delà des mesures d'urgence, j'ai souhaité que nous puissions disposer d'un cadre d'échange sur cette question.

Vous nous dites que c'est sous-financé. Oui, enfin, cela ne serait déjà pas sous-financé si le Gouvernement n'avait pas souhaité arrêter de financer. Je rappelle le cadre du Code de l'éducation : il dispose que la semaine des enfants comprend neuf demi-journées et que, par exception, il peut y être fait dérogation - comme si le Gouvernement de l'époque, celui de M. BLANQUER, alors Ministre de l'Éducation nationale, n'assumait pas le retour aux quatre jours. Le Code de l'éducation prévoit que le principe de l'organisation du temps scolaire est de quatre jours et demi. Or, nous sommes dans un pays où la règle est devenue l'exception. En effet, à part quelques grandes villes, qui représentent une infime partie des communes, mais une grande cohorte d'élèves - puisque Paris et Lyon étant encore à quatre jours et demi, cela a un impact statistique marquant -, non seulement ce choix n'a pas été assumé dans un droit optionnel où l'exception est devenue la règle, mais, en outre, le Gouvernement a arrêté les cofinancements.

Je rappelle que le cofinancement des rythmes éducatifs, c'est-à-dire des trois heures à la charge du bloc communal - gratuitement, puisque c'est la décision qu'avait prise Bertrand DELANOË, non remise en cause par les mandatures suivantes -, c'était une aide de 50 euros par élève et par an. C'est simple : multipliés par 100.000, ce qui est à peu près la cohorte participant, plus ou moins, à l'ensemble du périmètre du périscolaire à Paris. C'est un financement en moins. Puisque les quatre jours et demi ne sont plus obligatoires, nous allons arrêter de les financer. Or, il n'a jamais été fait d'économies sur le sujet.

Enfin, je veux finir sur un sujet central, au cœur de ma préoccupation. Nous avons posé, à travers le plan d'urgence et la communication du premier Conseil de Paris, des principes généraux d'organisation, de procédure, de renforcement de procédure sur lesquels les rapports de l'Inspection générale ont identifié des fragilités et des compléments. Je sais que tous les groupes contribueront utilement à la vigilance, afin qu'il n'y ait pas d'angle mort et de nombreux sujets et de bons qualitatifs attendus.

Notre préoccupation, dans une grande organisation comme la nôtre, c'est de veiller à ce que les procédures que nous mettons en place ne soient pas uniquement l'énonciation de grands principes, mais se matérialisent sur le terrain, de façon efficace et exigeante, partout. Je sais que je peux compter sur vous, en particulier les maires d'arrondissement, pour nous aider, dans le dialogue avec les C.A.S.P., à faire en sorte que cela soit le cas.

Vous le savez, je n'ai pas de baguette magique, mais j'en fais vraiment la priorité absolue de ce début de mandature. Nous y avons mis des moyens très importants - humains, politiques, de contrôle externe, "et cætera" -

dans un effort de transparence absolu, indispensable, notamment sur les rapports d'inspection générale individualisés. Je sais les attentes et les inquiétudes. Je sais une forme de rupture de confiance évidente avec l'école publique. Nous y arriverons. C'est une obligation. Nous ne relâcherons pas un millimètre de cet effort tant que nous n'y serons pas parvenus.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long, mais ce sujet le mérite - nous avons regroupé quatre questions d'actualité. Je laisse Anne-Claire BOUX, que je remercie encore pour sa mobilisation, ainsi que Yasmina MERZI, présenter tout cela plus en détail.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais tout d'abord avoir, une fois encore, un mot pour les victimes et leurs familles, et leur apporter tout notre soutien.

Plusieurs enquêtes ont été ouvertes et j'ai envie de dire : enfin. Ces enquêtes, c'est la reconnaissance du statut des victimes. Enfin, et je sais - j'ai échangé avec elles - que les familles avaient besoin d'entendre que, oui, nous croyons leur parole, nous croyons la parole des enfants, nous croyons la parole de leurs familles. Il était donc important que ces procédures judiciaires s'enclenchent, que ces procès aient lieu.

Concernant le fonctionnement de la Ville, que vous avez évoqué, un certain nombre d'enquêtes administratives sont en cours ; certaines ont déjà été réalisées. Oui, des fautes ont été commises, et, à chaque fois qu'il faudra déclencher des procédures disciplinaires, nous le ferons, comme c'est le cas sur Belzunce et Bullourde.

Nous avons tenu notre engagement de transparence. Hier soir, nous avons restitué l'ensemble de l'enquête administrative, avec mon collègue David BELLARD, maire du 11e arrondissement, à Bullourde. Ce soir, nous serons à Belzunce, avec la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD, pour présenter les conclusions aux parents. Ce rapport, je vous le dis en toute transparence, montre que des fautes ont été commises, et nous avons d'ores et déjà demandé que les procédures disciplinaires soient enclenchées.

Par ailleurs, ce qui s'est passé sur Belzunce et Bullourde ne serait plus possible aujourd'hui, pour deux raisons. D'une part, le recrutement ne se fait plus en local ; nous avons un recrutement beaucoup plus exigeant, puisque nous procédons désormais à un entretien avec deux personnes - l'une de l'animation, l'autre des R.H., suivi de deux jours de mise en situation. Si les personnes ne passent pas cette mise en situation, elles ne sont pas envoyées sur le terrain.

D'autre part, nous disposons désormais d'un fichier nous permettant d'identifier les personnes ayant déjà fait l'objet d'une procédure et d'un classement sans suite. Aujourd'hui, le cadre légal ne le permet pas. Nous avons pris la responsabilité de le faire. C'est une question qu'il faudra poser au niveau national. Je sais que d'autres communes sont dans la même difficulté que nous, et nous porterons ce sujet au niveau national pour que le cadre légal puisse changer.

Dans les recommandations formulées par l'I.G., grâce aux mesures d'urgence que nous avons mises en place, nous avons pu répondre à un certain nombre de fragilités organisationnelles pour sortir de cette situation.

Vous nous avez parlé des contrôles : une équipe de contrôle va être créée pour renforcer les contrôles dans les écoles. Pour ce qui concerne l'accompagnement psychologique, nous avons voté, au dernier Conseil de Paris, une subvention pour l'Œuvre de secours à l'enfance. A chaque fois que c'est nécessaire, nous déclenchons cet accompagnement psychologique pour accompagner les parents et leurs familles.

Pour ce qui concerne la convention citoyenne, pilotée avec ma collègue Marine ROSSET, elle permettra de poser la question des temps de l'enfant. Je le dis : je n'ai pas la réponse à la question. Sera-ce quatre jours, quatre jours et demi ? Comment redécouper ? Nous sommes à l'écoute de l'ensemble des parents constituant le panel. Nous avons aussi associé nos agents du périscolaire. Nous avons associé le Rectorat et le personnel de l'Education, pour mener, avec les experts, cette réflexion collective qui nous permettra de réorganiser le périscolaire.

L'objectif de cette convention citoyenne, c'est aussi de pouvoir annoncer des mesures permettant la déprécarisation du métier de l'animation. Je voudrais renouveler notre confiance aux agents du périscolaire. Ils prennent soin, tous les jours, de nos enfants. Je comprends que la situation soit compliquée pour eux aujourd'hui, mais nous sommes à leurs côtés. Nous les rencontrons régulièrement. Avec ma collègue Carine ROLLAND, nous les avons reçus hier. Nous avons mis en place des groupes de travail pour travailler avec eux sur les moyens d'améliorer leurs conditions de travail, de leur donner les outils pour se sentir, eux, rassurés dans cette situation. Encore une fois, je les remercie pour leur engagement et tout le travail qu'ils font auprès de nos enfants.

Cette convention permettra, pour la rentrée, de réorganiser ce périscolaire. Comme vous le savez, je suis à disposition, avec le Maire de Paris, pour répondre à vos questions. Travaillons tous ensemble pour protéger nos enfants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Les groupes souhaitent-ils reprendre la parole ? Madame CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci.

Ecoutez, vous n'avez répondu à aucune de mes questions. M. le Maire ne m'a même pas adressé la parole. Je pense donc que je vais réitérer mes questions.

Je vous ai demandé, tout simplement : comptez-vous, oui ou non, faire respecter le taux d'encadrement légal, seule façon d'assurer la protection des enfants ? La Ville de Paris ne le respecte pas, pour diverses raisons : absences, pas de remplacement, pas assez de recrutements, etc. Oui ou non, comptez-vous respecter le taux d'encadrement légal dans notre Ville, respecter la loi, et quels sont les moyens que vous allez y mettre ?

Je vous ai demandé : comptez-vous titulariser les 4.000 vacataires permanents ? Comptez-vous recruter ? J'avais estimé, pendant la campagne, qu'il fallait 2.000 recrutements. Comptez-vous, oui ou non, former des agents spécifiques à l'hygiène, dédiés à cela, pour les enfants, notamment de moins de trois ans, et les enfants de maternelle ? Comptez-vous, oui ou non, former des animateurs de type A.E.S.H. pour les enfants à besoins particuliers ? Oui ou non ? Vous ne répondez pas.

Quel est le calendrier ? Les syndicats et les parents d'élèves vous le demandent. Quel est le calendrier qui permettra d'éviter qu'à la rentrée 2026, mais aussi à l'été 2026, nous soyons confrontés à des catastrophes comme celles que nous avons connues l'an dernier, avec la mort d'un enfant en centre de loisirs, et puis toutes les révélations qui se sont produites ? Répondez à ces questions.

Pourquoi ne me répondez-vous pas ? Je suis vraiment choquée de voir que vous m'ignorez totalement. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le problème, c'est que la communication que vous faites ne suffit pas. Hier, il y avait 2.000 manifestants, Monsieur le Maire. Il y a une grève ; il y aura d'autres grèves. Cela impacte encore les parents et les inquiète.

Je vous en prie : pouvez-vous, Madame ou Monsieur, répondre à mes questions, qui sont très simples ? Taux d'encadrement ; recrutement ou non ; quel calendrier concret comptez-vous mettre en œuvre ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Un autre groupe souhaite-t-il intervenir ? Allez-y, dans l'ordre que vous souhaitez. Madame de RAGUENEL, d'abord ? Dans l'ordre des questions. Allez-y.

M. Pierre BATY. - Merci. Au-delà des intentions, Monsieur le Maire, ce que les familles attendent aujourd'hui, ce sont des garanties aussi concrètes et immédiates que possible.

Le problème reste entier. Comment un agent déjà visé par une plainte pour violences sexuelles a-t-il pu retravailler auprès d'enfants dans un autre établissement parisien ? L'absence totale de suivi inter-circonscription révèle donc une faille structurelle extrêmement grave dans l'organisation de notre Ville.

Vous avez évoqué des procédures renforcées. J'ai entendu parler d'écoute, de davantage de transparence. C'est évidemment dans cette direction qu'il faut aller. Notre question portait aussi, cependant, sur le fait de contrôler que ces mesures soient bien appliquées dans la durée. Les familles ont perdu confiance dans la Ville de Paris et en vous-même, précisément parce qu'elles ont le sentiment que les règles existent sur le papier, mais qu'elles ne sont pas suffisamment suivies dans les faits.

La M.I.E. que vous décidez enfin d'accepter est une première étape, mais que de temps perdu, pour protéger les enfants confiés à la Ville de Paris !

Par ailleurs, nous ne pouvons pas nous satisfaire du niveau des moyens engagés, que vous avez répété. Vingt millions d'euros, cela peut certes paraître important dans une communication politique, mais, rapportés aux milliers d'agents, aux centaines d'établissements et à l'ampleur de la crise que nous traversons, ils restent foncièrement insuffisants.

Pour conclure sur ce sujet, je voudrais avoir, une nouvelle fois, une pensée pour les enfants et pour les familles concernés par ces drames. Derrière les chiffres, derrière les procédures, il y a des traumatismes qui sont, eux, durables. La priorité absolue doit être leur protection, leur accompagnement et le rétablissement, le plus vite possible, de la confiance - si cela est encore possible - dans la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame de RAGUENEL...

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie vraiment. Je vous remercie d'avoir accepté, enfin, au bout de deux mois, cette mission d'information et d'évaluation. Je m'en réjouis très sincèrement, mais je regrette que deux mois aient déjà été perdus, alors que, vous le savez bien, l'urgence commandait d'agir tout de suite.

Cette mission est d'autant plus nécessaire qu'elle devra permettre de cesser, vraiment et enfin, de cacher ou de travestir la vérité aux Parisiens. Pourquoi vous dis-je cela ? Ce matin encore, sur le plateau des "Quatre Vérités", vous avez déclaré que l'animateur déplacé de l'école Belzunce, dans le 10e, à l'école Bullourde, dans le 11e, était

fonctionnaire, raison pour laquelle vos services étaient contraints de le déplacer dans une autre école et donc de le maintenir, malgré les soupçons d'agression sexuelle.

Monsieur le Maire, c'est inexact. Soit vous avez dit une chose fausse aux téléspectateurs, soit vos services vous ont menti. La preuve : hier soir, il y a eu la restitution de l'enquête administrative à Bullourde, à laquelle des parents et votre adjointe ont assisté. Le rapport de l'enquête est formel : cet animateur est vacataire, il n'est pas fonctionnaire. Il était vacataire à Belzunce, à l'époque, au moment où il est soupçonné, puis il est toujours vacataire ensuite à l'école Bullourde, où - et c'est extraordinaire - c'est le R.E.V. adjoint qui l'a recruté, parce que c'était apparemment l'un de ses amis. Il l'a recruté seul, sans en avoir l'habilitation. Un simple appel entre vos services aurait peut-être suffi à l'écarter. C'était donc un vacataire, et non pas un fonctionnaire : il faut rétablir la vérité.

Ce n'est qu'en janvier 2025, tenez-vous bien, que le dossier de Belzunce a été retrouvé. La décision alors prise par la mairie est stupéfiante : on a demandé aux équipes d'animation, dans l'école, de surveiller son attitude avec les enfants, mais sans leur dire pourquoi. La cheffe de la C.A.S.P. a même avoué, dans cette enquête - elle a été en copie de tout -, être "passée à côté" de l'affaire. "A côté" : entre-temps, ce sont trois viols à Bullourde. Trois viols.

Monsieur le Maire, je ne vous ai pas raconté cela pour rien. Ce n'est d'ailleurs pas une anecdote à mes yeux. Je voulais vous démontrer que, ce matin encore, les faits étaient travestis sur une antenne nationale. Ce sont des mensonges, de l'"omerta", des procédures contournées, des responsabilités diluées, là encore. Ce n'est pas un cas isolé, c'est un problème de fonctionnement. Il faut que ces mensonges cessent, et c'est précisément pour cela que nous voulons cette M.I.E.

Je vous remercie à nouveau de l'avoir enfin acceptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Je reviendrai quand même sur l'outrance de votre propos et sur le style très contestable de votre approche du sujet. Très factuellement, puisque cela rejoint le sujet : pourquoi cela a-t-il été possible ? Pourquoi est-ce un scandale ? Pourquoi y aura-t-il des sanctions ? Pourquoi cela n'arrive-t-il plus aujourd'hui ?

Madame BERTHOUT...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne vous fais pas de procès d'intention, je crois que votre engagement est sincère sur le sujet.

Une petite mise au point sur les financements. Je dois dire que je ne peux plus entendre, quand il y a des problèmes de nature systémique, qu'indirectement, c'est la faute de l'Etat. Je me suis contentée de dire la réalité : les financements étaient inadaptés à la hauteur des enjeux. Lorsque l'on ne peut pas assurer une fonction aussi essentielle, parce qu'elle concerne les enfants, on revoit la voilure. C'est le premier point.

Deuxième point : j'ai posé deux questions très simples, urgentes, que posent les parents. La question du binôme, par exemple. On n'a pas répondu sur cette question. J'ai fait récemment une visite inopinée dans une école, et je suis allée aux toilettes. Aux toilettes, il y avait, en l'espèce, une animatrice - que je connais, qui est sans doute très bien -, mais il y avait une animatrice. Le système continue donc à dysfonctionner.

Enfin, Monsieur le Maire, allez-vous donner des instructions pour que l'on se renseigne auprès des employeurs précédents, y compris quand il s'agit de la Ville ? De l'aveu même des services, cela n'est jamais fait. Je ne fais pas de procès en sorcellerie. Le casier judiciaire, d'accord ; le F.I.J.A.I.S., désormais, c'est fait. Néanmoins, nous n'appelons pas l'employeur précédent, et vous savez à quel point c'est important.

Dernier sujet - j'anticipe sur un autre débat, quoi que ce soit le même -, celui du recrutement des animateurs. Quelle que soit la formation, deux jours, c'est un peu léger. Tant qu'une partie importante de ces animateurs sera vacataire, nous aurons un problème qui, de l'avis répété des syndicats, est impossible à gérer avec une sécurité maximale : c'est celui du remplacement au pied levé, quasi-chaque heure, de dizaines d'animateurs absents et pour lesquels, "sic" les syndicats, il n'y a pas d'attestation d'honorabilité, comme nous disons en langage R.H. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous avons abordé ici beaucoup de sujets techniques très précis. Pardonnez-nous de ne pas apporter de réponses sur chacun. Il faudrait trois heures pour y répondre et, sans doute, de nombreuses réunions de travail pour entrer dans le détail de tout cela.

S'agissant de l'encadrement, nous souhaitons respecter la loi et nous avons les moyens de la respecter. L'expérience montre toutefois que cela se heurte à des cas d'absence au travail qui font que, ponctuellement, des taux d'encadrement peuvent ne pas être respectés. Nous y travaillerons, évidemment. Cela a d'ailleurs été l'une des mesures urgentes que nous avons prises, avec le recrutement de 35 éducateurs de jeunes enfants, destinés à accompagner, à mieux encadrer et à répondre à cette problématique.

Deuxièmement, je l'ai déjà dit - mais la pédagogie est un art de la répétition, nous pouvons revenir à chaque fois sur les mêmes sujets - sur la question des diplômes : vous savez qu'historiquement, la Ville est mieux-disante que la quasi-totalité des communes en la matière. Nous comptons, sur le contrôle de l'Administration, 80 % de diplômés du B.A.F.A. Nous avons déjà annoncé que nous allons vers 100 %, "a minima", de diplômés du B.A.F.A. Je

ne parle pas des titulaires de la fonction publique sur les corps de la filière animation en catégorie C d'adjoint d'animation, en catégorie B d'animateur. J'ajoute la mise en œuvre de la promesse que j'ai prise, et que j'honorerai le plus vite possible, de création d'un corps de catégorie A dans la filière animation.

Deuxième chose, Madame de RAGUENEL, je veux vraiment revenir sur ce que vous avez dit, parce que c'est très lié à ce que vous avez évoqué. C'est un cas d'école, un scandale, qui ne doit absolument pas se reproduire et dont, normalement, les procédures en place permettent, au moins depuis que je suis Maire, qu'il ne se reproduise plus.

De quoi s'agit-il ? La confusion que vous évoquez - et pardon de ne pas avoir été clair si ce n'était pas le cas - porte sur un agent d'abord vacataire, ensuite stagiaire et devenu fonctionnaire. Je sais dans quelles conditions il a été mis en cause dans le 10^e arrondissement - Alexandra CORDEBARD est présente et s'en préoccupe beaucoup -, dans lesquelles il a été mis en cause, puis innocenté.

Ce débat est important : pourquoi cela a-t-il été possible ? La première observation, c'est qu'en droit, c'est la logique. Quand une personne est innocentée, elle est innocentée et, quel que soit son statut d'emploi dans la fonction publique ou dans le secteur privé, elle peut se prévaloir de son innocence pour retrouver ses droits. C'est un principe très important, non seulement de la présomption d'innocence, mais, en l'occurrence, de l'innocence décidée non pas par nous, autorité administrative d'emploi, mais par la justice, sur un agent qui, en plus, avait été mis en garde à vue. Cela avait été traité avec diligence par les services de police.

Je ne peux pas, en même temps, ignorer qu'il y a des cas de mise en cause qui apparaissent et qui rappellent des faits anciens pour lesquels il y avait eu des classements sans suite. Les associations de victimes - que ce soit de violences faites aux femmes ou de violences faites aux enfants - savent que le nombre de classements sans suite montre la faiblesse de la justice à établir l'innocence ou la culpabilité. Nous pouvons, en outre, le comprendre comme parents.

L'inscription au casier vierge, quand l'agent se représente - et c'est là que se noue l'erreur -, dans l'autre circonscription des affaires scolaires, en l'occurrence celle du 11^e-12^e, il fait l'objet des vérifications prévues par la loi. Aucune ne permet de matérialiser ces faits antérieurs.

J'y mets une nuance, Madame BERTHOUT, et vous avez raison, celle du contrôle interne. C'est déjà en place. Au moins en interne à la Ville, ce n'est plus possible. Dans ce cas, comme vous le savez très bien, puisque le rapport, en toute transparence, a été présenté aux parents. Depuis, ce n'est plus possible, parce qu'il n'y a pas de recrutement direct par les équipes des écoles "via" les R.E.V. C'est un motif de faute disciplinaire. Tout le monde le sait désormais. Comme l'a dit Anne-Claire, chaque recrutement fait l'objet d'un double contrôle, en filière animation et en filière R.H., de l'ensemble des critères que je viens d'évoquer. Le contrôle d'honorabilité est systématiquement effectué en interne à la Ville. Systématiquement.

Madame BERTHOUT, plutôt que de le dire ainsi, à la volée, aux questions d'actualité, dites-moi quelle école, où, et nous lancerons les diligences qui s'imposent. C'est d'ailleurs en cela que nous avons besoin de vous. Nous posons des principes et nous devons veiller à ce qu'ils soient appliqués avec célérité, avec efficacité.

Monsieur LECOQ, c'est notre responsabilité.

Un agent fait l'objet, avant recrutement, de quatre contrôles - trois pour les vacataires également : contrôle du B2, contrôle du F.I.J.A.I.S. et contrôle du fichier départemental Jeunesse et Sport. C'est le cadre légal des antécédents en matière de violences. Le dernier point, c'est le contrôle interne à la Ville de Paris, pour vérifier les antécédents. Cela est fait. Si vous avez le moindre doute sur le fait que ce soit fait, prévenez-nous, parce que ce sont des fautes disciplinaires.

Anne-Claire BOUX l'a dit : nul ne peut s'exonérer de ses responsabilités - les politiques, et moi le premier. Néanmoins, il y a aussi des procédures à respecter ; comme dans tout métier, nous les appliquons et, si nous ne les appliquons pas, cela peut être susceptible de sanctions.

Bref, je veux vous le dire : il n'y aura aucune dissimulation. Aucune dissimulation. Tout est à la disposition des groupes. Tout est à la disposition de la future M.I.E. et de la commission d'enquête indépendante, non pas parce que je ressens une culpabilité en la matière, mais parce que je sais que c'est le moyen exigeant et efficace de nous améliorer progressivement.

Je considère que nous avons mis en place des procédures aujourd'hui très convaincantes sur le fait qu'elles nous permettent d'adresser un message de confiance aux familles et aux parents. Je le dis : j'espère que cela inspirera d'autres organisations ayant la charge de l'accueil des enfants dans notre pays, et pas seulement l'école publique de Paris. En outre, j'en rendrai compte à chaque Conseil de Paris - j'en suis certain à l'avance - et vous y veillerez si ma conscience n'y suffisait pas.

Je vous remercie beaucoup. Nous y reviendrons autant que vous le souhaiterez.

III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et divers gauche à M. le Maire de Paris relative à la souveraineté culturelle.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Question d'actualité posée par Mme la présidente, Céline HERVIEU, relative à la souveraineté culturelle.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis plusieurs semaines, les alertes se multiplient dans le monde culturel et médiatique. Les déclarations récentes du directeur général du groupe Canal+, laissant entendre que des artistes engagés dans le débat public pourraient être demain écartés de collaborations ou de financements, ont légitimement provoqué une émotion considérable dans le monde du cinéma. La menace a le mérite d'être limpide, et le malheur de donner corps aux craintes exprimées par, à présent, près de 1.200 signataires : celui d'un glissement progressif d'un pouvoir économique vers un pouvoir de prescription idéologique et politique, où la dépendance financière devient une condition du silence.

Dans le même temps, la crise inédite traversée par les éditions Grasset a mis en lumière les tensions croissantes qui traversent le secteur de l'édition, dans un contexte de concentration accélérée des grands groupes culturels et médiatiques. De nombreux auteurs, éditeurs et professionnels alertent, là aussi, sur les conséquences de ces logiques : standardisation des catalogues, affaiblissement des voix indépendantes et fragilisation du pluralisme éditorial.

Ces préoccupations dépassent largement ces seuls cas. En réalité, ce sont tous les secteurs du milieu culturel qui sont touchés, y compris le spectacle vivant, d'ailleurs, les arts visuels ou la création numérique. Tous les acteurs dénoncent cette même dynamique : la concentration des moyens de production et de diffusion, la fragilisation des modèles indépendants et la pression croissante sur les artistes, dans une polarisation du débat culturel et politique.

Au-delà de ces enjeux économiques, c'est la question du pluralisme culturel qui est posée, la question de la liberté de création et de l'indépendance des œuvres qui se pose à nous toutes et tous. C'est un enjeu démocratique, un enjeu qui concerne directement Paris, puisque Paris est un pôle historique de l'écosystème culturel français : les maisons d'édition, les librairies, les cinémas indépendants, les théâtres, les lieux intermédiaires.

Face à cet enjeu, Monsieur le Maire - un enjeu, je l'ai dit, démocratique, et je sais l'engagement de votre adjoint sur ce sujet -, comment la Ville entend-elle prendre pleinement sa part dans la défense urgente de la souveraineté culturelle des médias libres et de l'indépendance de la création ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Céline HERVIEU, Madame la Députée, je vous remercie beaucoup pour cette question essentielle, qui ne relève plus seulement de l'actualité culturelle, mais qui touche désormais au cœur de notre pacte démocratique.

Ce qui se joue actuellement - à travers les crises récentes dans l'édition, les déclarations inacceptables des financeurs du cinéma, les inquiétudes exprimées par les artistes, les auteurs, les journalistes, les libraires, les producteurs indépendants -, ce ne sont pas les turbulences d'un secteur ou d'un autre. C'est la possibilité, dans notre pays, de créer, de publier, de diffuser et de s'exprimer sans craindre une sanction économique, professionnelle ou idéologique. C'est la possibilité de dire sa réalité ou d'interpréter le monde et, surtout - c'est cela qui est important -, pour le public, d'y accéder.

La concentration est une prédation. Quand les mêmes intérêts réactionnaires possèdent les canaux de production, de diffusion, de prescription et, parfois, d'information, ce sont les récits eux-mêmes qui se rétrécissent. Ce sont les œuvres les plus fragiles, les voix les moins installées, les lieux les plus indépendants, les médias les plus libres qui se retrouvent exposés les premiers.

Parallèlement, les forces réactionnaires mobilisent d'autres leviers, virtuels et anonymes, avec une brutalité aussi lâche que détestable, pour intimider ou disqualifier les artistes dès lors qu'ils dérangent, qu'ils interrogent ou déplacent, jusque dans l'espace public, certains récits. Ne nous y trompons pas : l'investissement est moindre, mais l'entreprise est la même - silencer, écarter, supprimer.

La Ville de Paris ne se substituera pas à l'Etat. Elle n'est ni le régulateur de l'audiovisuel, ni le législateur, ni le C.N.C. Néanmoins, Paris n'a jamais été spectatrice. Paris concentre une part essentielle de la chaîne de création et de diffusion : des artistes, des éditeurs, des libraires, des cinémas indépendants, des théâtres, des bibliothèques, des festivals, des lieux intermédiaires, des médias libres, des productions qui éprouvent, relient et bouleversent les Parisiennes et les Parisiens, ainsi que quelque 50 millions d'autres regards du monde entier.

Cette responsabilité nous oblige, et nous ne nous déroberons pas. C'est d'abord l'héritage d'un choix politique que nous portons fièrement : l'attention aux artistes, la défense des libraires, des disquaires, l'accès gratuit et inconditionnel au sein de nos bibliothèques, le soutien aux écrans indépendants, le rôle déterminant de Paris au sein de l'I.C.O.R.N., le réseau international des villes-refuges - et je salue l'engagement d'Audrey PULVAR sur cette dimension.

L'offensive inédite contre nos œuvres et nos modes d'information appelle une urgence nouvelle. C'est précisément le sens du choix du Maire d'inscrire, au cœur de la délégation à la culture que je porte, l'exigence de souveraineté culturelle et de défense des médias libres. Cette exigence est une politique d'action et de liberté. Ce n'est pas la protection aveugle d'une culture officielle. C'est la garantie qu'aucune puissance économique, médiatique ou idéologique ne puisse décider seule de ce qui mérite d'être vu, lu, financé, diffusé ou entendu. Ce n'est pas dicter la norme. C'est précisément l'inverse. C'est se donner la capacité constante de l'interroger, de la réinventer, d'en triompher.

Cela veut dire, d'abord, protéger les conditions de la liberté de création et refuser que des artistes puissent être désignés à la vindicte. Cela veut dire, ensuite, soutenir les projets artistiques en augmentant notre fonds d'aide aux équipes créatives parisiennes. Cela veut dire, aussi, orienter notre soutien vers les lieux qui font exister les œuvres hors des seules logiques de marché. Cela veut dire mobiliser tous nos leviers - urbains, fonciers, budgétaires, événementiels, juridiques - pour que Paris reste une ville où l'on peut créer, montrer, débattre, contredire, transmettre. Cela veut dire, enfin, faire de l'éducation aux arts - c'est peut-être le plus important -, à la culture et aux médias, une priorité renforcée dès le plus jeune âge, afin que la quête du temps libre soit, en réalité, celle de l'esprit libre, aiguisé, émancipé.

La voix de Paris est faite de toutes les voix de celles et ceux qui, ici, ont créé, écrit, filmé, publié, dansé, joué, pensé, parfois contre leur époque, souvent contre l'ordre établi, toujours avec audace. C'est de ce concert triomphant de voix libres, singulières et irréductibles que nous tenons aujourd'hui la responsabilité de défendre les conditions de leur existence. C'est dire si Paris a la voix qui porte. C'est dire notre urgence à la faire entendre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je n'ai rien à ajouter tellement c'était bon. J'ai beaucoup parlé avant et je voudrais pouvoir avancer sur l'ordre du jour.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'évaluation et au traitement des dangers liés à l'extrême droite à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Question d'actualité posée par Jeanne OUVRET, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet.

Depuis plusieurs années, la manifestation organisée à Paris par le Comité du 9 mai suscite de très fortes inquiétudes. Ce rassemblement réunit des militants néo-nazis, identitaires, royalistes, arborant de nombreux symboles et slogans nazis.

L'interdiction effective de la manifestation à Paris, notamment prononcée cette année par la Préfecture de police, doit constituer une reconnaissance claire des risques graves de troubles à l'ordre public liés à la tenue de cette manifestation, par nature. Elle intervient après 18 années d'alerte et de mobilisation, notamment de la part de nos élus parisiens écologistes, et d'autres.

Malgré cette interdiction, cette année encore, des militants d'extrême droite ont été contrôlés en portant des armes blanches. Une femme aurait été agressée à proximité du métro Pyramides. Le rassemblement a finalement eu lieu en Essonne, dans une zone d'activité, où des slogans nazis, des gestes et des symboles fascistes ont bien été constatés.

Le 9 mai, dans le même temps, des rassemblements et des contre-manifestations antifascistes, antiracistes et solidaires ont fait l'objet de restrictions et d'interdictions. Comme chaque année, des militants antifascistes ont fait l'objet d'un dispositif de contrôle, d'interpellation et de verbalisation, parfois violent. Cette mise sur le même plan des mobilisations antifascistes et de rassemblements portés par des mouvances d'extrême droite, appelant par nature à la haine et à la violence, est une politique profondément inquiétante. Elle interroge sur la manière dont sont appréciées des mobilisations pourtant intrinsèquement différentes, tant dans l'objet que dans les valeurs qui y sont portées.

Enfin, le groupe Ecologiste et Social affirme que le fait que l'antifascisme perdure et continue de se mobiliser face à la progression des idées d'extrême droite et conservatrices, à Paris et en France, est un signal positif. C'est un signal nécessaire, contrairement à ce que la Préfecture, dans son arrêté, a pu déplorer.

C'est pourquoi nous interrogeons aujourd'hui sur plusieurs points.

Comment la Préfecture de police justifie-t-elle de placer sur le même plan, au regard du maintien de l'ordre, une manifestation organisée par des mouvances fascistes et néo-nazies, incitant par nature à la violence et à la haine, et une contre-manifestation antifasciste ayant pour objet la défense des valeurs d'inclusion et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la "LGBTphobie" et toute forme de discrimination ?

Quel bilan la Préfecture tire-t-elle du dispositif de maintien de l'ordre de cette journée du 9 mai à Paris, en distinguant le nombre de contrôles, d'interpellations, de verbalisations, ainsi que l'usage de la force envers les militants fascistes et antifascistes ?

Comment, enfin, la Préfecture de police évalue-t-elle aujourd'hui la dangerosité des mouvances d'extrême droite radicales présentes à Paris, alors même que celles-ci sont très clairement identifiées comme les principaux risques de violences politiques et terroristes en France ? La Préfecture de police peut-elle présenter un point d'étape sur les mesures mises en œuvre afin de prévenir ces violences, ces intimidations et les troubles à l'ordre public liés à ces groupuscules néo-fascistes ?

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole, tout d'abord, à Lamia EL AARAJE, la première adjointe, et ensuite à M. le Préfet.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Préfet. Merci, Madame OUVRET, pour votre question. Je laisserai M. le Préfet vous répondre sur les questions de maintien de l'ordre et la façon dont le Ministère de l'Intérieur apprécie et qualifie les différents types de manifestations.

Je voudrais simplement profiter de votre question pour rappeler quelques points essentiels concernant Paris. Le sujet des mouvances fascistes et néo-fascistes - peu importe leur nom -, porteuses de discours absolument inqualifiables de haine, de division, de racisme et d'antisémitisme, touche à quelque chose d'extrêmement sensible pour nous. Cela touche à nos fondamentaux, à l'âme même de Paris. Cela touche à ce que nous avons de plus sensible : sensible pour ce que cela dit de l'état de notre société ; sensible en ce que cela touche les valeurs de notre République et, évidemment, les valeurs de la Ville de Paris. C'est aussi une question sensible pour les Parisiennes et les Parisiens et, particulièrement pour moi, à titre personnel, vis-à-vis de nos engagements, de nos convictions et de notre histoire avec la France et avec la Ville de Paris.

Je tiens tout d'abord à saluer la décision de M. le Préfet de police d'avoir, par voie d'arrêté, interdit la manifestation du C.9.M. Cet arrêté est la reconnaissance, par l'Etat, non seulement du risque manifeste, mais également de la violence que ces groupes véhiculent - physique, symbolique et politique.

Vous le savez, ces pratiques ne sont pas - au-delà du désaccord idéologique évident - notre façon ni de penser, ni de faire de la politique. Ici, à Paris, nous sommes et serons toujours démocrates, républicains et attachés à la diversité de notre Ville.

Je m'associe en partie à la question de mes collègues du groupe Ecologiste et Social de Paris, relative à cette question de la nuance dans l'interprétation des risques et aux différentes doctrines sur le sujet. Vous le savez, Monsieur le Préfet, Paris accepte le débat, accepte la diversité des opinions et des points de vue, mais nous n'accepterons jamais ni la haine, ni la violence, ni les exactions. Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup de votre question. Je suis ravi que vous attiriez mon attention sur les événements du 9 mai, ce qui me permet de clarifier mes intentions et le sens de notre action.

Pour rappel, vous faites référence à l'hommage annuel du C.9.M. et au rassemblement "Pas de nazis dans Paris", déclaré le même jour, le 9 mai dernier. Les deux événements ont fait l'objet d'arrêtés d'interdiction, conformément aux orientations définies avec le Ministre de l'Intérieur, Laurent NUÑEZ, mon prédécesseur, parce que j'ai estimé, compte tenu des événements des années précédentes, du contexte lié au décès de Quentin Deranque et des faits croissants de violences réciproques entre mouvances d'ultra-droite et d'ultra-gauche, que le risque de graves troubles à l'ordre public était particulièrement avéré.

A l'évidence, en écoutant ces militants extrêmes, on se dit que la P.P. n'a jamais raison. Soit elle interdit mal, soit elle interdit trop, mais elle n'interdit jamais comme il faut. Je veux être clair : quand la P.P. reçoit la déclaration de manifestation, elle ne fait pas son marché entre les propositions politiques. Elle analyse les risques de trouble à l'ordre public, qu'ils soient matériels ou immatériels. Point barre.

Quand un événement constitue implicitement un contre-cortège pour en croiser un autre, dans la perspective simple d'un affrontement aussi inévitable, je prends des arrêtés d'interdiction. Je les ai pris et j'en reprendrai s'il le fallait. Or, comme vous le savez, des référés-libertés ont été formés par les organisateurs et rejetés par le Tribunal administratif. Saisi en urgence par le Comité du 9 mai, le juge des référés du Conseil d'Etat a confirmé les décisions que j'ai prises. Les juges administratifs nous ont donc donné raison.

Ceci étant, comme le respect de la règle semble un détail aux yeux de nombreux militants d'ultra-droite comme d'ultra-gauche, j'ai pris mes dispositions pour faire respecter cette interdiction. C'était nécessaire, puisque des militants des deux mouvances ont tenté de se regrouper dans les rues de Paris. Ils n'étaient pas vraiment venus pour débattre, mais bien pour se battre.

Les faits sont là : 182 verbalisations pour non-respect d'un arrêté d'interdiction ; 98 interpellations, dont 47 gardes à vue, de militants d'ultra-droite comme d'ultra-gauche, essentiellement pour participation à un groupement

en vue de commettre des violences et dégradations, pour violences volontaires en réunion et, enfin, malheureusement, trop souvent, pour port d'armes prohibées - en l'occurrence, des matraques télescopiques, des couteaux et des cutters. Ces faits sont graves, voire très graves. Je félicite tous nos effectifs qui ont contribué à empêcher le pire d'arriver. Vous m'expliquerez, par ailleurs, où sont les vertus d'inclusion dans la possession de ces armes sur la voie publique, qu'elles soient dans les poches de personnes d'ultra-droite comme d'ultra-gauche.

Sur le dernier point de votre question, je vous précise qu'au sein de la Préfecture de police, la Direction du renseignement a pour mission, en lien très étroit avec la DGSI, d'évaluer, d'anticiper et de prévenir l'ensemble des risques de violence ou de troubles à l'ordre public que les mouvances d'ultra-droite et d'ultra-gauche sont susceptibles de commettre sur le territoire parisien. Je souhaite souligner que nous empêchons régulièrement des affrontements violents entre membres de ces groupuscules extrémistes. L'action opérationnelle, déterminée, de la P.P. en cette matière ne se prête pas toujours à la publicité, même si vous avez appris les nombreuses interpellations effectuées le 9 mai dernier parmi les deux mouvances antagonistes.

Enfin, la Préfecture de police poursuivra son action de surveillance et d'évaluation des risques liés aux groupements radicaux, afin d'assurer la sécurité publique, de faire respecter la loi républicaine et de prévenir toute atteinte à l'ordre public. A chaque fois que cela sera nécessaire, je prendrai évidemment mes responsabilités en la matière.

S'agissant du rassemblement en Essonne, vous comprendrez qu'il échappe à mon autorité. Je ne me substituerai donc pas aux autorités locales. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Souhaitez-vous réintervenir ? Je vous en prie.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Préfet, pour les éléments communiqués. Nous ne pouvons qu'exprimer, encore une fois, notre indignation de voir cesser de comparer les mouvances fascistes d'extrême droite et celles des antifascistes qui luttent contre les discriminations. Cela n'a, pour nous, absolument rien à voir. La nature des troubles à l'ordre public n'est aucunement la même. Nous continuerons donc à vous interpellier sur ce point. Cette comparaison est complètement indigne.

Par ailleurs, nous avons demandé des éléments précis sur la dangerosité des groupuscules d'extrême droite présents à Paris et sur les mesures mises en œuvre pour prévenir ces violences et ces troubles à l'ordre public. Au regard de la gravité de ce sujet, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous transmettre, ainsi qu'au Conseil de Paris, une réponse écrite et détaillée ? Il en va de la sécurité des Parisiens et des Parisiennes, et de la nécessité de traiter avec tout le sérieux requis la menace que représentent ces mouvances, ces actions et ces idées. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris relative à la pérennisation de l'encadrement des loyers.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La question suivante est posée par M. Adrien TIBERTI, pour le groupe Communiste de Paris, relative à la pérennisation de l'encadrement des loyers.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais que nous prenions le temps de parler un peu de l'encadrement des loyers. Vous le savez, c'est un dispositif qui a désormais fait ses preuves, un dispositif pour lequel nous avons été nombreux à nous battre pour l'obtenir, un dispositif nécessaire au vu de l'augmentation faramineuse des prix de l'immobilier dans notre Ville.

C'est un dispositif partagé par de nombreuses villes. Je ne vais pas toutes les citer ; je me contenterai de mentionner celles de droite : la communauté d'agglomération du Pays basque ou la communauté d'agglomération d'Annemasse, qui ont mis en œuvre l'encadrement des loyers.

C'est surtout un dispositif efficace, et j'aimerais m'arrêter sur ce point. Efficace, parce que nous disposons désormais de chiffres, ceux de l'APUR, que personne ne contestera. D'après leurs calculs, l'encadrement des loyers a permis d'éviter une augmentation qui aurait été de 5 % supérieure aux prix à la relocation ces six dernières années. Cinq pour cent, si vous l'appliquez au loyer moyen de 1.600 euros dans notre Ville, cela représente 80 euros par mois économisés grâce à l'encadrement des loyers. C'est-à-dire quasiment 1.000 euros par an pour les familles parisiennes. C'est donc un dispositif très efficace de ce point de vue.

Il est d'autant plus efficace que nous avons obtenu, après de nombreuses luttes et de nombreuses interpellations, que la Ville puisse se substituer aux locataires pour contraindre les propriétaires à appliquer l'encadrement des loyers. Ainsi, la plateforme de la Ville a reçu plus de 4.500 signalements, dont près de 1.350 ont abouti à des courriers de mise en demeure - c'est-à-dire que les services de la Ville ont pu vérifier que la réclamation était justifiée - et, pour la moitié des dossiers, cela a donné lieu à des remboursements : plus de 2 millions d'euros de remboursement au total.

Nous avons donc un dispositif qui prend en compte la réalité de ce que subissent les locataires parisiens en termes de prix trop élevés, qui permet de juguler un peu ces augmentations de prix et de rendre beaucoup d'argent aux locataires concernés. C'est un dispositif très vertueux.

Or, et c'est bien l'objet de ma question, ce dispositif est en danger. Tout d'abord, parce que, lorsque nous l'avons arraché au législateur, celui-ci l'a prévu de façon précaire, limitée dans le temps. L'enjeu de sa pérennisation est désormais posé. Il est d'autant plus précaire que le Ministre JEANBRUN qui a, je crois, des amis dans cette salle, n'a pas été très clair sur la volonté de pérennisation. Nous le savons : quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Au vu de la politique du logement menée par le Gouvernement et ses relais ici, dans cette salle, nous sommes très inquiets.

Nous savons, toutefois, quelle est la force de persuasion de notre collectivité, notamment en matière de logement. Nous savons, avec l'encadrement des loyers et d'autres dispositifs, que ce que la Ville a pu obtenir et mettre en place est parfois repris par tout le monde, y compris par des élus de droite un peu moins idéologues que ceux que l'on peut rencontrer parfois.

Ma question est donc simple : que pouvons-nous faire, qu'allons-nous faire, pour obtenir la pérennisation de ce dispositif d'encadrement des loyers, absolument nécessaire pour protéger les locataires contre l'avidité des propriétaires parisiens ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Adrien TIBERTI. Vous l'avez dit : l'encadrement des loyers fonctionne. L'APUR l'a démontré, avec des gains de pouvoir d'achat de près de 1.000 euros par an pour chaque locataire parisien. D'ailleurs, l'un des plus grands groupes privés spécialisés dans la location de logement, le groupe SeLoger, vient de consacrer son dernier éditorial sur son site pour affirmer son soutien, de fait, à l'encadrement des loyers et au succès qu'il a rencontré, en particulier dans notre Ville.

Comme vous l'avez dit, cet encadrement est menacé, puisque l'expérimentation arrive à son terme exactement le 23 novembre 2026, soit dans près de six mois. La loi E.L.A.N., qui l'a mis en œuvre, avait prévu l'élaboration d'un rapport d'évaluation national par le Gouvernement, devant être remis au Parlement au plus tard six mois avant la fin de l'expérimentation, c'est-à-dire le 23 mai 2026, soit dans quelques jours.

Ce rapport, confié aux économistes Gabrielle FACK et Guillaume CHAPELLE, qui nous ont auditionnés à plusieurs reprises, se fait encore attendre, alors que nous sommes à peine à quelques jours de l'échéance - et alors que, très probablement, il est déjà rédigé depuis longtemps, au vu du moment où nous avons été auditionnés avec d'autres collectivités.

Nous avons constitué une alliance pour l'encadrement des loyers, avec, en particulier, le partenariat de la Fondation pour le logement des défavorisés et de très nombreuses autres collectivités, de gauche comme de droite, comme vous l'avez signalé. Je tiens à souligner le rôle de la communauté d'agglomération du Pays basque, qui est véritablement motrice à nos côtés sur ce sujet. Il y a donc déjà une mobilisation importante que nous portons pour défendre les locataires dans l'ensemble du territoire national.

Il faut en avoir conscience : la non-pérennisation de l'encadrement des loyers, dès le 23 novembre 2026, serait une véritable catastrophe sociale, avec des augmentations probablement vertigineuses des niveaux de loyers, en particulier à Paris, mais dans de très nombreuses agglomérations. Ce serait une catastrophe sociale, avec des retentissements majeurs. Je pense qu'une crise sociale nationale risquerait de se produire si rien n'est fait, si rien n'est voté à l'Assemblée nationale.

Les premières victimes ne seraient pas n'importe qui. Ce seraient surtout les plus jeunes, les femmes et les familles monoparentales. Il faut savoir qu'à Paris, les moins de 30 ans consacrent déjà plus de 51 % de leur budget à leur loyer ; les familles monoparentales, 39 %.

La balle est désormais dans le camp du Gouvernement. J'étais encore au téléphone, il y a quelques jours, avec le cabinet du Premier Ministre et celui du Ministre du Logement, qui nous disaient que le rapport allait enfin sortir et qu'ils allaient "peut-être" faire quelque chose. Ce qui est très inquiétant, c'est le "peut-être" dans la phrase.

Il y a besoin, et nous l'exprimons publiquement, de faire pression le plus largement possible pour que le Gouvernement ne cède pas au "lobby" des multipropriétaires et à l'appétit des spéculateurs.

En termes de calendrier parlementaire, il y a, bien sûr, le projet de loi - et je tiens à remercier le député socialiste qui a fait voter ce texte en première lecture -, mais nous n'avons pas de calendrier de passage au Sénat. Il y a, en revanche, deux projets de loi : l'un sur la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales, qui passe au Sénat en juin, et un projet de loi sur le logement, qui devrait passer au mois de juillet à l'Assemblée nationale. Ce sont deux opportunités parlementaires.

Nous allons être pleinement mobilisés pour nous imposer dans le débat parlementaire, et nous comptons sur tous les élus, de toute sensibilité politique, présents dans cet hémicycle pour pousser afin que nous obtenions enfin, d'ici deux mois, des garanties pour la pérennisation de l'encadrement des loyers. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, à toutes et à tous. Je vais faire cinq minutes d'interruption de séance et nous allons reprendre avec la "niche" du groupe Socialiste, Place publique, Républicains... A tout de suite.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante minutes, est reprise à seize heures, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous reprenons l'ordre du jour. Petit point d'information : nous avons un peu dérapé sur le temps hier et ce matin. Nous sommes plutôt sur une fin demain matin. Si nous voulons terminer ce soir, il faudra tous faire un effort. Maxime DES GAYETS fera un petit point avec les groupes dans l'après-midi.

2026 SDG 1 - Débat organisé relatif à l'avenir de l'école publique parisienne face aux fermetures des classes.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif au projet de carte scolaire 2026/2027 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la carte scolaire 2026 du 19e arrondissement de Paris.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif la défense de l'école publique à Paris Centre et contre les mesures envisagées pour la rentrée scolaire 2026.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux fermetures de classes, aux suppressions de postes d'enseignant.es et au renforcement des moyens de l'école publique parisienne.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 15e arrondissement à la rentrée 2026.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux suppressions de postes dans les écoles et les collèges

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux fermetures des classes.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux fermetures de classes à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons le débat organisé relatif à l'avenir de l'école publique parisienne face aux fermetures de classes. Le débat inclut, dans les temps de parole, la présentation de l'ensemble des vœux.

La parole, pour commencer, est au président du groupe Socialiste et divers gauche, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi une petite parenthèse. Je reviens du grand défilé des enfants dans le 13e. Cette année, c'était sur le thème de l'espace, d'où ces magnifiques lunettes que je porte à ma boutonnière. Je ne vais pas les mettre sur le nez, par respect pour notre Assemblée, mais, en tout cas, je vous signale qu'il est organisé tous les ans. Dans ces moments de tempête médiatique sur le périscolaire, sans relativiser les problèmes, je veux ici saluer l'action formidable des P.V.P., des R.E.V., des animateurs qui accompagnent les enfants, qui les initient à des activités formidables. Ce sont les sourires des enfants qui parlent pour eux. Dans cette période, je pense qu'il serait de bon ton que nous les applaudissions pour leur montrer le respect pour le travail qu'ils font, si vous en êtes d'accord. Merci, pour eux ; je pense qu'ils y seront sensibles.

Mes chers collègues, je reviens au sujet du débat qui nous occupe cet après-midi. Partout dans Paris, depuis plusieurs semaines, les mêmes scènes se répètent : des parents mobilisés - j'étais hier soir à leurs côtés dans deux écoles du 13e -, des équipes éducatives inquiètes, des maires d'arrondissement qui découvrent de nouvelles

fermetures de classes, des communautés scolaires qui ont le sentiment d'être traitées comme des variables d'ajustement budgétaire.

Le débat organisé aujourd'hui par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche part de cette réalité très concrète, celle des fermetures de classes. En septembre prochain, ce ne sont pas moins de 139 classes, en solde net, que l'Académie de Paris prévoit de fermer, après près de 500 suppressions sur les trois dernières rentrées.

Notre groupe a souhaité faire remonter plusieurs situations très concrètes vécues dans les arrondissements. Permettez-moi de mentionner les vœux joints.

A Paris Centre, quatre fermetures sont annoncées à la rentrée, après déjà 38 suppressions de classes en quatre ans, sans prise en compte des livraisons de logements sociaux à venir ni de l'existence d'un dispositif U.L.I.S. dans l'une des écoles concernées. Dans le 14^e arrondissement, 9 classes sont touchées, après 25 fermetures ces trois dernières années. Dans le 19^e arrondissement, qui compte une forte proportion d'écoles relevant de l'éducation prioritaire, ces fermetures fragilisent encore davantage la réussite de nos enfants. Je veux insister sur le manque de postes alloués à la brigade de remplacement, déjà insuffisante, qui aura des conséquences très concrètes sur l'apprentissage de nos enfants.

Dans les collèges aussi, les suppressions de moyens produisent des effets durables : moins de dédoublements, moins de stabilité pour les équipes et davantage d'enseignants contraints de partager leur temps entre plusieurs établissements. A Paris Centre, par exemple, la fermeture d'une division de 6^e risque d'empêcher la poursuite de l'accueil des fratries et de rendre impossible une continuité pédagogique construite avec l'école élémentaire voisine.

Je pourrais, malheureusement, multiplier les exemples à l'envi. Dans le même temps, chacun connaît la réalité du terrain : des enseignantes et enseignants non remplacés, avec parfois des écoles au bord de la fermeture - c'est la première fois dans ma vie de maire que je connais cela -, des équipes éducatives sous tension, des besoins d'inclusion toujours croissants, des directrices et directeurs d'école épuisés, une ségrégation sociale qui continue de progresser. Il y a un vrai sentiment - et plus qu'un sentiment, c'est une réalité - de dégradation du service public de l'éducation à Paris.

Ce débat dépasse donc largement la seule question des ouvertures et des fermetures de classes, vous l'avez compris. Il pose une question politique fondamentale : quelles ambitions voulons-nous encore porter pour l'école publique à Paris ?

Oui, Paris connaît une baisse démographique, comme de nombreuses grandes villes, car c'est tout simplement une réalité nationale, mais que choisit-on d'en faire ? La baisse démographique ne devrait pas être un prétexte budgétaire ; elle devrait être une opportunité pédagogique. Moins d'élèves devrait signifier plus d'attention pour chaque enfant. Aujourd'hui, cela signifie surtout moins de moyens. Une opportunité pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves les plus fragiles, pour renforcer l'accompagnement éducatif, pour mieux soutenir les personnels, pour redonner de l'attractivité à l'école publique, qui peine à recruter. Une opportunité, aussi, de refaire de l'école publique l'un des lieux où des enfants d'origines sociales différentes continuent réellement à grandir ensemble.

Or, c'est exactement l'inverse que fait l'Etat depuis plusieurs années. L'Etat transforme une évolution démographique en logique de réduction budgétaire, et cette logique frappe Paris de façon particulièrement brutale. En 2025, alors que notre Ville ne représentait qu'environ 3 % de la baisse démographique nationale, elle a concentré près d'un quart des suppressions de postes dans le premier degré. Autrement dit, Paris supporte une part des retraits de moyens sans commune mesure avec sa part réelle dans l'évolution démographique du pays. Ce déséquilibre interroge nécessairement les critères retenus et la manière dont la situation parisienne est aujourd'hui appréhendée par l'Etat.

Nous considérons que c'est une erreur - une erreur politique et une erreur sociale. Les besoins, eux, ne diminuent pas. Les élèves ne deviennent pas moins fragiles parce qu'ils sont moins nombreux. La France reste l'un des pays de l'O.C.D.E. où les effectifs par classe demeurent les plus élevés. A Paris, jusqu'à 200 classes peuvent encore se retrouver chaque jour sans enseignant, faute de remplaçants en nombre suffisant. Les besoins sont donc là, mais les moyens ne suivent pas, et ces choix ont des conséquences lourdes.

Parmi les plus graves : l'affaiblissement progressif de l'attractivité de l'école publique. Lorsque les moyens de l'école publique se réduisent, les familles qui le peuvent se tournent parfois - et trop souvent, malheureusement - vers le privé. Le risque, à terme, c'est une école publique qui concentrerait toujours davantage les difficultés sociales, pendant que d'autres organiseraient leur sortie d'un système commun. L'économiste Julien GRENET estime d'ailleurs que la part de l'enseignement privé pourrait atteindre 50 % dans les collèges parisiens d'ici 2035. C'est le grand basculement.

Nous refusons cette trajectoire. Si nous respectons naturellement le libre choix des familles, nous refusons que l'école publique devienne l'école de ceux qui n'ont pas d'alternative. Une République solide n'est pas celle où les plus favorisés quittent le système commun ; c'est celle où ils continuent d'y croire.

Une classe fermée, c'est aussi une difficulté supplémentaire pour l'inclusion scolaire. Dans les établissements accueillant des dispositifs U.L.I.S. ou des U.P.E.2.A., les besoins d'accompagnement sont considérables. Fermer une classe dans ces écoles fragilise directement la scolarisation des élèves à besoins particuliers.

Chers collègues, ce débat pose aussi la question de la méthode. Les prévisions d'effectifs sont parfois sous-estimées et les réalités territoriales, insuffisamment prises en compte. Les communautés éducatives ont trop souvent le sentiment de découvrir les décisions une fois qu'elles sont déjà arbitrées. Les maires d'arrondissement, les parents d'élèves, les équipes pédagogiques doivent être davantage associés en amont, car personne ne connaît mieux la réalité d'une école que celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Nous demandons que les critères sociaux, les enjeux de mixité, les besoins d'inclusion, les arrivées en cours d'année et les réalités territoriales soient pleinement intégrés aux décisions, car les outils actuels apparaissent largement insuffisants. La carte de l'éducation prioritaire - d'ailleurs, il était question, au Sénat, de la supprimer, c'est pour dire - n'a pas été revue à Paris depuis plus de dix ans. Dans le même temps, les dynamiques urbaines évoluent rapidement, les quartiers se transforment, les équilibres sociaux se déplacent et les réalités territoriales sont parfois imparfaitement prises en compte.

A ce sujet, je n'ai pas encore évoqué une réalité qui me concerne directement en tant que maire du 13^e arrondissement, à savoir les demandes d'ouverture de classes dans les quartiers dynamiques démographiquement - car, oui, il y en a. A Paris Rive Gauche, alors que nous avons construit une école récemment et que, chaque année, nous livrons de nouveaux logements pour faire face aux besoins des familles, comment expliquer que l'école polyvalente Jean-Simon, inaugurée en 2021, soit sous-utilisée, avec seulement cinq classes, tandis que les effectifs sont en nette hausse à chaque rentrée ? Comment expliquer que l'école du 173, rue du Château-des-Rentiers, bataille depuis deux ans pour obtenir une ouverture légitime, alors que nous réhabilitons une résidence "Paris Habitat" qui accueille des dizaines de nouvelles familles à quelques mètres seulement de l'école ?

Pour notre groupe, plusieurs orientations sont essentielles. D'abord, obtenir un moratoire sur les fermetures de classes lorsqu'elles fragilisent la mixité sociale ou l'accueil des élèves les plus vulnérables. Ensuite, faire du recul démographique un levier pour réduire les effectifs par classe et améliorer le remplacement des enseignants absents. Nous demandons également davantage de transparence annuelle sur les ouvertures et fermetures de classes et leurs conséquences territoriales, avec un éclairage sur les effectifs et les prévisions, les critères retenus, les conséquences sur les taux d'encadrement et la prise en compte des avis des équipes locales et des maires d'arrondissement. Enfin, nous voulons réaffirmer une ambition politique forte pour l'école publique parisienne.

Derrière chaque fermeture de classe, il y a bien plus qu'un ajustement comptable. Il y a une certaine idée de la République, une certaine idée de Paris aussi. Celle d'une ville qui croit encore que l'école publique doit rester un lieu où tous les enfants peuvent apprendre ensemble, grandir ensemble et s'émanciper ensemble. Défendre l'école publique aujourd'hui, ce n'est pas défendre une nostalgie ; c'est défendre l'un des derniers lieux où notre société continue à faire collectif. C'est cette ambition que nous refusons de voir reculer. C'est bien le sens du débat que nous portons aujourd'hui. Merci à vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme la maire Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous, nous sommes attachés à l'école publique et nous voulons les meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants. Comme vous, nous aspirons à des personnels éducatifs épanouis et mieux rémunérés. Vous le savez, puisque nous nous croisons devant le Rectorat : je suis, en tant que maire du 9^e arrondissement, en première ligne pour manifester aussi, avec les directeurs et les parents d'élèves, lorsque je considère que les projets de l'Académie de Paris concernant les fermetures de classes sont injustes. Pas de faux procès, donc. Nous sommes dans le même camp, celui de l'école publique et laïque.

Ayant dit cela, il y a aussi des chiffres dont il faut tenir compte. A la rentrée 2026, pour la première fois, nous allons passer sous la barre des 100.000 écoliers accueillis dans le premier degré public à Paris. Plusieurs facteurs l'expliquent, vous l'avez dit : baisse de la natalité, familles qui ont quitté Paris, mais pas seulement. Cette nouvelle donne démographique nous alerte. La vraie question est de savoir comment rendre l'école publique plus attractive, dans un contexte économique et social difficile que nous connaissons tous, avec des déficits publics qui explosent.

La critique est toujours aisée, et je note qu'aucune des réformes éducatives importantes lancées par le Président MACRON, notamment le dédoublement des classes en R.E.P., ne trouve grâce à vos yeux. Vous avancez ici des orientations qui sont des positions de principe que nous partageons pour la plupart, notamment celle de sortir des logiques comptables de l'Administration pour construire un dialogue et une trajectoire crédibles avec l'Etat, qui nous permettent d'anticiper la baisse démographique et de prendre des décisions pour l'école dans la concertation avec l'ensemble de la communauté scolaire.

L'école, ce n'est pas seulement l'apprentissage des fondamentaux ; ce ne sont pas seulement des enseignants de qualité. L'école, ce sont aussi les repas, les professeurs de la Ville de Paris, ainsi que l'entretien et l'adaptation des bâtiments scolaires aux dérèglements climatiques, qui relèvent de la responsabilité de la Ville de Paris.

L'école publique à Paris aujourd'hui, c'est aussi la crise. La crise profonde du périscolaire : grèves à répétition, difficultés de recrutement, "turn-over", tensions avec les familles, mais aussi et surtout les faits gravissimes commis contre des enfants, révélés dans plusieurs dizaines d'écoles parisiennes, qui ont profondément bouleversé toute la communauté scolaire.

Vous l'avez dit, le départ vers l'enseignement privé est aujourd'hui incontestable. Il traduit aussi une perte de confiance de certaines familles dans l'école publique, notamment sur la question de la protection des enfants au quotidien. Malgré la suppression annoncée par le Rectorat de 80 postes dans le privé sous contrat, son poids - vous l'avez dit - continue de se renforcer.

Restaurer la confiance dans l'école publique passe par l'impératif de la sécurité, le renforcement des contrôles, la stabilisation des équipes, la sécurisation des remplacements, l'instauration d'une véritable coordination entre directeurs d'école et R.E.V., la revalorisation des métiers du périscolaire - animateurs, j'y ajoute les A.T.S.E.M., les médecins scolaires, les assistants sociaux scolaires, qui restent trop souvent oubliés de la politique éducative. Bref, mettre les moyens nécessaires à l'accueil et à l'épanouissement des enfants, et, au-delà, rouvrir sereinement le débat sur les rythmes scolaires, sans idéologie et dans l'intérêt des enfants.

Tous les sujets doivent pouvoir être abordés sans tabou, sans orienter d'emblée la convention des temps de l'enfant en affirmant, comme vous l'avez fait, Monsieur le Maire, le maintien de la semaine à quatre jours et demi. La question d'un retour à quatre jours, avec un mercredi consacré à un périscolaire de qualité, mérite d'être posée, notamment face aux difficultés de remplacement des enseignants, malgré l'annonce, là aussi du Rectorat, de 35 postes supplémentaires pour la rentrée 2026.

Cela peut paraître banal ou secondaire, mais tous ceux qui siègent en conseil d'école le savent : la qualité des repas ou l'état des bâtiments influencent directement le regard que les familles portent sur l'école publique. Sur ces sujets, comme sur d'autres, il faut davantage faire confiance aux directeurs d'école en leur donnant la capacité, par exemple, de financer rapidement les petits travaux du quotidien sans dépendre de procédures interminables. Là aussi, une réforme administrative s'impose.

Encore faut-il que la Ville réaffirme aussi le statut de décharge. Depuis 2019, l'Education nationale finance 100 % des décharges des directeurs. La Ville est-elle prête à en assumer le coût, ou préfère-t-elle laisser le moratoire perdurer pour éviter de verser les 24 millions d'euros annuels ? Cette question doit être tranchée.

Les travaux de l'APUR montrent enfin que les Parisiens en âge d'avoir des enfants sont moins nombreux, ont moins d'enfants et plus tardivement, avec des préoccupations centrées sur l'école, les modes de garde, la qualité de vie et le soutien à la parentalité. Nous devons entendre cette inquiétude et être à la hauteur des enjeux.

Être à la hauteur aujourd'hui, cela signifie protéger, sécuriser, investir, créer les conditions d'accueil les plus favorables et refonder profondément notre organisation scolaire et périscolaire, sans quoi nous ne pourrions restaurer durablement la confiance dans l'école publique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est au maire du 11e arrondissement, David BELLARD.

M. David BELLARD, maire du 11e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre école publique est particulièrement malmenée depuis plusieurs années. Après avoir fermé près de 300 classes à Paris en deux ans, le Gouvernement entend poursuivre cette même logique, en s'appuyant sur la baisse démographique pour justifier de nouvelles économies. Or, ce sont nos élèves, nos équipes pédagogiques et les familles qui, aujourd'hui, en paient le prix.

Cela a été rappelé : à Paris, 147 fermetures de classes sont envisagées, dont 14 dans le 11e arrondissement, dont je suis maire. Cette décision s'inscrit dans la continuité d'une casse et d'une saignée de l'école publique, sciemment programmées. Nous déplorons déjà, l'année dernière, 12 fermetures de classes rien que dans notre arrondissement. La doctrine est manifestement claire : un affaiblissement continu et assumé de notre école publique.

Comment accepter ces fermetures de classes, alors même que, dans nos écoles, des professeurs absents ne sont pas remplacés depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois ? Je pense notamment aux écoles Servan, Baudin, République ou encore Cavaignac. Comment les accepter, alors que nous manquons d'A.E.S.H. pour garantir une inclusion réelle des enfants en situation de handicap ? Comment, enfin, les accepter, alors même que la baisse démographique pourrait - cela a d'ailleurs été rappelé dans les interventions précédentes - nous offrir l'opportunité de renforcer le taux d'encadrement, la qualité d'accueil et la qualité pédagogique pour nos enfants ?

Le Rectorat nous dit qu'il n'y aura jamais plus de 24 élèves par classe, ce qui, selon toute évidence, pour plusieurs écoles du 11e arrondissement par exemple, est faux. Il nous dit que la situation parisienne est bien meilleure qu'ailleurs, que, finalement, nous n'aurions pas à nous plaindre au regard de la situation de la Capitale, même si, par exemple, la création de nouveaux logements sociaux à proximité des écoles n'est pas prise en compte, même si la présence d'enfants atteints de troubles autistiques est absente des calculs démographiques, même si la situation des équipes pédagogiques, parfois sous tension, est passée sous silence.

Cette approche purement comptable est, en réalité, une approche idéologique : celle d'affaiblir l'école publique au profit de l'école privée. Paris est sans doute l'une des villes où la concurrence entre public et privé est la plus rude. Dans la Capitale, nous le savons, l'école privée est en train de gagner la bataille de l'éducation, avec toutes les conséquences que nous savons : le développement de la culture de l'entre-soi et la sélection par l'argent et la condition sociale - là où, au contraire, l'école publique installe la mixité sociale et l'apprentissage de l'altérité. Deux écoles pour deux modèles de société : c'est cela, au final, qui se joue derrière ces fermetures de classes.

Les premières victimes, ce seront d'abord les élèves en situation de handicap, dont l'inclusion, déjà fragile aujourd'hui, sera d'autant plus compliquée demain. Ce seront aussi les enfants des familles les plus précaires, les plus fragiles, pour qui l'école publique continue d'être une promesse d'émancipation et un horizon d'avenir.

Nous refusons ce modèle que l'on veut nous imposer en asphyxiant l'école publique. Nous refusons cette logique comptable, et surtout cette forme idéologique qui ne dit pas son nom. Plus que jamais, nous croyons en l'école publique. Je tiens ici à le redire aux directeurs et directrices des écoles, aux équipes pédagogiques et aux parents d'élèves mobilisés depuis des semaines, voire des mois : notre soutien est total et déterminé.

Plus que jamais, nous refusons ces fermetures de classes et défendons un autre modèle, celui où l'on profite de la situation démographique pour améliorer les taux d'encadrement et la prise en charge des élèves, améliorer les conditions de travail des équipes pédagogiques. Bref, un modèle où l'on croit à l'école publique, à la mixité sociale, à la République émancipatrice et à notre capacité à faire et à vivre ensemble.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Catherine LECUYER, Madame la maire du 8e.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, une ville qui perd ses familles est une ville qui capitule. Aujourd'hui, le moins que l'on puisse dire, c'est que le bilan démographique de cette majorité au pouvoir depuis 2014 n'est plus une simple tendance, mais une véritable hémorragie. En l'espace de dix ans, 140.000 Parisiens ont fui notre Capitale ; 18.000 sur la seule année 2025. Vous avez réussi un exploit inédit : faire de Paris la capitale de l'exode urbain. C'est l'équivalent d'une ville comme Le Mans qui a déserté notre Ville. Qui fuit en premier ? Ceux qui devraient incarner notre avenir : les familles.

Depuis 2014, les écoles parisiennes se vident. Les effectifs ont fondu de 15 % ; 39.000 élèves se sont évaporés, dont 15.000 rien que depuis 2020. A la rentrée 2025, nous avons encore perdu 3.200 élèves dans le premier degré. Face à cette crise, le Rectorat se voit contraint de fermer des classes. C'est triste, et nous le déplorons tous, mais cela reste une problématique liée à votre politique anti-famille. Sous l'ancienne mandature, 520 classes ont dû être fermées en raison d'une politique hostile qui a fait fuir les Parisiens, et 141 fermetures ont été actées dans le premier degré rien que pour 2025.

Qu'a fait l'Exécutif parisien pour y répondre ? Une politique de désinvestissement absolu. Depuis 2014, les investissements de la Ville dans nos 626 écoles publiques ont chuté de 50 %, divisés par deux.

Même dans le 8e arrondissement, sur mon territoire, nous subissons de plein fouet cette gestion froide et désincarnée. Je pense aujourd'hui avec gravité au projet de fermeture de classes que nous ne pouvons accepter, qui menace des écoles dans notre arrondissement. Fermer des classes - l'école Florence ou à Robert-Estienne, je les cite, puisque c'est un sujet que je défends - comme partout ailleurs, c'est malheureusement dégrader l'enseignement. C'est mettre à mal le suivi individualisé. C'est sacrifier les élèves les plus vulnérables, à commencer par ceux en situation de handicap ou relevant de dispositifs d'inclusion. C'est, finalement, l'égalité des chances qui est passée à la broyeuse.

Tout ceci, je le répète, n'est que la conséquence de votre politique, et ce, malgré votre cynisme, qui consiste à toujours accuser les autres, à commencer par le Rectorat, lequel n'est que contraint, finalement, de composer avec la réalité - réalité qui, malheureusement, est le fruit de 25 ans de politique parisienne anti-famille.

En outre, nous proposons de faire des écoles qui se vident des lieux d'accueil pour les associations, notamment celles œuvrant dans le domaine du handicap. Voyons également l'opportunité de recentrer les investissements sur la rénovation du bâti de nos établissements scolaires, dont la plupart en ont urgemment besoin.

Monsieur le Maire, la résignation n'est pas une option. L'école doit être une addition de talents. L'urgence absolue, d'abord, c'est de redonner de la qualité au temps de l'enfant. Cela passe par le temps de classe, bien sûr, mais aussi par un temps périscolaire totalement repensé. Nous devons rompre avec les rythmes actuels, qui épuisent nos enfants et désorganisent les familles. Nous devons mettre en place le retour à quatre jours pleins de classe par semaine - les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8 heures 30 à 16 heures 30. Ce cadre permettra de sanctuariser le mercredi pour en faire un véritable temps périscolaire de qualité, avec des animateurs qualifiés.

Pour que nos équipes puissent accomplir cette mission, nous devons loger ceux qui instruisent et encadrent nos enfants. Les enseignants et les professionnels du périscolaire doivent devenir la priorité des priorités pour l'accès au logement social.

Bref, c'est toute une politique municipale d'attractivité ambitieuse qui doit être déployée, avec le soutien aux crèches, l'accès au logement, mais aussi la facilitation des déplacements quotidiens. L'école publique n'est pas un centre de coût. C'est le cœur battant de la République et de notre Ville. Ne le laissons pas s'arrêter.

Monsieur le Maire, vous qui prônez tant le dialogue transpartisan pour le bien-être des Parisiens, assumez cette position et prenez réellement nos revendications en compte. Il en va du bien de tous les Parisiens, les petits comme les grands. Face à cette fuite de Paris, face à la dégradation des conditions d'enseignement de nos enfants, face au scandale qui sévit dans le périscolaire parisien, nous prôtons le changement. Nous voulons un Paris dans lequel on se sent bien, un Paris sûr pour nos enfants, un Paris adapté à tous et notamment aux familles. En résumé, un Paris que les familles et les Parisiens n'auront plus envie de fuir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'austérité imposée par la droite, avec le soutien de l'extrême droite à l'Assemblée nationale, frappe encore durement l'Education nationale. Précisons-le : cette austérité vise les services publics, car elle ne touche visiblement pas les aides aux entreprises - les 211 milliards sans contrôle -, qui, elles, restent stables. La droite vise donc, dans le budget proposé à l'Assemblée nationale, les services publics, le bien public, et en particulier l'éducation.

A la rentrée 2026, elle prévoit de supprimer 4.018 postes d'enseignants partout en France - Madame LECUYER, le phénomène est national ; il faudrait peut-être lire la presse. La baisse réelle de la démographie scolaire sert aujourd'hui de prétexte à la droite pour une nouvelle saignée budgétaire, alors qu'elle aurait pu être - et nous le rappelons - l'occasion d'améliorer les conditions d'études et de travail.

La France, rappelons-le, est avant-dernière en Europe, juste devant la Roumanie, en nombre d'élèves par classe, avec 20,7 élèves par classe. C'est une moyenne qui, j'y reviendrai, ne reflète pas bon nombre de situations locales. A coûts constants, nous aurions pu diminuer le nombre d'élèves par classe sans supprimer aucun poste.

A Paris, ces choix budgétaires se traduisent par la suppression de 203 postes au total, dans les premier et second degrés. Cela représente 149 fermetures de classes, moins 22 ouvertures, et 44 classes dans les collèges. Ceci vient après les 337 suppressions de postes en 2023, 253 en 2024, 202 en 2025 et 203 en 2026. C'est une véritable saignée à plusieurs étages.

Le dernier C.D.E.N. a révélé toutes les aberrations de ces choix austéritaires. Même dans des écoles R.E.P., même dans des écoles en R.E.P.+, les suppressions pleuvent. L'Académie l'a reconnu elle-même : il y a des situations avec des classes à plus de 26, 27, 28 élèves par classe. Cela peut exister, de l'aveu même de l'Académie. Lorsque l'on entend cela, cela signifie que des classes à 23, 24, 25 sont considérées comme acceptables. L'Académie ne cesse de "bourrer" au maximum les classes. Nous le disons : ce n'est pas responsable.

Comment s'occuper, quand on est enseignant - nous le savons très bien -, d'un élève en difficulté quand les classes sont trop chargées ? C'est impossible. Ce sont donc les élèves les plus fragiles qui vont pâtir de cette politique. Aux dernières élections législatives au Danemark, le débat tournait, tenez-vous bien, autour d'une moyenne de 14 élèves par classe. Le débat politique portait sur ce chiffre !

En France, nous avons un Gouvernement qui en est pratiquement à 21 et qui veut maximiser et toujours "bourrer" davantage les classes. La droite sacrifie la jeunesse sur l'autel de l'austérité budgétaire.

Par ailleurs, autre sujet mentionné par Jérôme COUMET et directement lié à ces suppressions de postes : l'indigence du remplacement à Paris. Les syndicats estiment qu'il manque 200 postes de remplaçants à Paris. De l'aveu même de l'Académie, c'est le bon chiffre, puisque, pendant plusieurs semaines d'affilée, il y a eu effectivement 200 classes sans remplaçant à Paris l'an dernier. De l'aveu même de l'Académie, au dernier C.D.E.N., c'est un scandale, lui aussi lié aux suppressions de postes, puisque, lorsque l'on parle de suppressions de postes, c'est tout compris.

Le manque de remplacement dégrade le service public et dessert les conditions d'études. Il est inacceptable, parce qu'il fait système à ces proportions. Rappelons l'estimation révélée la semaine dernière par le Ministère, publiée dans "Le Monde" : en moyenne, les élèves perdent 10 % de leur scolarité du fait du manque de remplacement. Cela signifie que, toutes les deux semaines, en moyenne, sur toute une scolarité, vous perdez un jour. Voilà le saccage de l'Education organisé par la droite.

Face aux 200 postes manquants sur Paris, l'Académie prévoit, l'an prochain, de créer 36 postes. A ce rythme, il faudra plus de cinq ans pour résoudre le problème.

Pour toutes ces raisons, et nous le disons dans notre vœu, nous demandons l'annulation de toutes les suppressions de postes. Toutes. C'est la seule mesure juste et responsable qui permettrait de mettre l'Education au centre de notre pacte républicain.

Permettez-moi de finir, dans ce contexte, par les cadeaux au privé. Ils sont, comme chaque année, encore plus insupportables. L'enseignement privé représente, à peu près, tout confondu - premier et second degrés -, un tiers des élèves à Paris. Deux tiers pour le public, un tiers pour le privé. Il est donc facile de faire des règles de trois : le privé compte pour la moitié du public.

Que constatons-nous ? Le public perd 203 postes l'an prochain, je l'ai déjà dit. Le privé, 80. Pas besoin d'être sorti d'une grande école pour constater qu'il y a un déséquilibre. Encore une fois, encore une année où le privé est privilégié.

En termes de suppressions de classes, il y en a 133 dans le public, 16 dans le privé : nous sommes très loin de ce facteur 2. Si le privé avait été traité à la même hauteur que le public, il devrait absorber 14 postes de plus en termes de suppressions. L'an dernier, c'était 50 postes en sa faveur. L'année précédente, en 2024, c'était à nouveau 50 postes. Nous en sommes à 114 postes, en trois ans, non supprimés dans le privé et qui sont, en revanche, supprimés dans le public. C'est absolument inacceptable.

C'est la raison pour laquelle nous demandons une mesure simple - un coup de crayon, si vous me permettez, au niveau du Ministère. Nous demandons la suppression de postes dans le privé à hauteur de 50 postes, pour les remettre sur le public. Une mesure directement applicable. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Clara CHASSANIOL.

Mme Clara CHASSANIOL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci pour ce débat sur un sujet important qui, malheureusement, revient chaque année. Je voudrais simplement apporter quelques éléments de contexte, pour que nous mesurions bien les enjeux du débat qui nous occupe aujourd'hui et que vous proposez.

Avec le groupe Paris apaisé, nous partageons la conviction que la qualité des apprentissages et de la vie scolaire s'améliore lorsque les élèves bénéficient d'un encadrement renforcé, de classes à taille humaine et d'une réelle mixité sociale. C'est particulièrement vrai pour les élèves les plus fragiles et pour les écoles accueillant des dispositifs d'inclusion.

Toutefois, vous évoquez, dans la communication, une trajectoire nationale de réduction des moyens de l'école publique, ce qui est parfaitement faux. Depuis 2017, le budget du Ministère de l'Education nationale a augmenté d'environ 30 %, soit plus de 14 milliards d'euros supplémentaires. Même en tenant compte de l'inflation, cela représente encore une hausse réelle de 10 à 12 %. Dans le même temps, notre pays a perdu entre 1,1 et 1,3 million d'élèves, soit près de 10 % des effectifs scolaires. Sans sortir d'une grande école, il y a donc, en réalité, une augmentation des moyens de l'Education nationale par élève.

A Paris, la baisse des effectifs est encore plus marquée. Dans le premier degré, nous sommes passés de 127.000 élèves en 2017 à 100.000 environ aujourd'hui, soit une baisse de plus de 20 %. Face à cette réalité démographique, l'Etat procède à des ajustements progressifs. Contrairement à ce qui est parfois affirmé, Paris conserve le taux d'encadrement le plus favorable du pays.

Cela ne signifie pas qu'il faille souscrire à ces fermetures de classes. Ce n'est pas ce que nous disons, car derrière les chiffres, il y a des situations humaines. Il y a des équipes éducatives engagées, des familles inquiètes, et parfois des écoles déjà fragilisées.

En outre, il est faux de laisser penser qu'il existerait une mécanique selon laquelle maintenir artificiellement des classes ouvertes suffirait à réduire les passages vers l'école privée. J'ai presque envie de vous dire : si seulement c'était si simple. Les taux d'encadrement du privé sont moins bons que dans le public. Chacun sait donc qu'il y a bien d'autres raisons que l'arithmétique qui conduisent des familles à faire ce choix.

C'est pourquoi, avec le groupe Paris apaisé, nous portons un vœu équilibré, qui devrait faire consensus, dans lequel nous demandons une réelle concertation entre l'Académie de Paris, la Ville et les maires d'arrondissement ; une prise en compte des situations d'inclusion et des écoles déjà fragilisées ; et, surtout, qu'aucune fermeture n'entraîne des classes surchargées. Notre responsabilité collective est de construire une politique cohérente, juste et durable pour une école publique forte, en faveur des familles parisiennes, et pour enrayer également l'hémorragie démographique de la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous n'allons pas, dans notre intervention, faire état de cas particuliers d'écoles, arrondissement par arrondissement. Il ne nous semble pas qu'il convienne à notre Assemblée de faire une sorte de C.D.E.N. bis, qui réunit la communauté éducative, instance devenant davantage un lieu pour opposer les écoles les unes aux autres

et ainsi organiser la concurrence, non libre et faussée, entre les établissements, qui à coups d'I.P.S., qui à coups de besoins particuliers, opposant à la fois les familles, les enfants et les équipes pédagogiques.

Non, au contraire. Je tiens à rappeler ici que, le 30 janvier 2026, le budget de la Nation a définitivement été adopté grâce à un 49.3. Il actait la suppression de quelque 4.000 postes d'enseignants. Pas besoin d'être grand clerc pour savoir que cela annonçait des fermetures de classes en grand nombre.

Vous le savez, Monsieur le Maire, la seule façon de revenir sur ce budget était de voter la censure de ce Gouvernement. Vous le savez aussi : Paris a choisi, comme les députés de votre groupe, de ne pas voter la censure, donc de ne pas empêcher ces fermetures de classes, pourtant annoncées. Sans doute avez-vous pensé qu'il fallait savoir renoncer à certaines batailles pour gagner la guerre. C'est une tactique comme une autre, mais j'ai comme un doute sur les victoires que vous auriez remportées. Dans tous les cas, ce n'est certainement pas une victoire concernant l'école publique.

Oui, vous nous trouverez à vos côtés pour combattre ces fermetures, parce que, nous, nous pensons que toutes les batailles doivent être menées. Nous le savons aussi : le Rectorat n'ira pas contre son Ministère. Pire, et au mieux peut-être, nous obtiendrons marginalement qu'il renonce à quelques fermetures. Certains arrondissements gagneront des ouvertures, quand d'autres en perdront. Quelques maires demanderont des dérogations pour grossir leurs effectifs au détriment de leurs voisins. Nos luttes seront difficiles, au final, nous le savons déjà, mais nous les mènerons ensemble. C'est le vœu que nous prononçons auprès de cette Assemblée.

Nous connaissons tous, pourtant, l'opportunité que cette baisse démographique représente. Moins d'élèves par classe pour mieux travailler : un tsunami d'opportunités, avec des enseignants moins en difficulté, des remplaçants plus nombreux. Comme l'a dit notre collègue M. AQUA, un moratoire serait plus que bienvenu.

Au niveau du Rectorat, nous pouvons déjà demander que le public soit bien mieux traité qu'il ne l'est. En effet, le Rectorat a le pouvoir de fermer bien plus de classes dans le secteur privé, ce qui, mathématiquement, permettrait de garder davantage d'enfants à l'école publique. Nous ne sommes pas une entreprise géante. Le marché de l'école ne doit pas répondre à la loi de l'offre et de la demande, et ce, cela d'autant que le privé ne répond pas à ses obligations en n'organisant pas d'accueil universel. Quatre-vingt-dix pour cent des élèves à besoins particuliers sont scolarisés dans le public : c'est notre honneur. Les écoles privées, elles, organisent la discrimination, le tri social. S'il faut fermer des classes, commençons par fermer celles-là et donnons les moyens au public de fonctionner correctement.

N'oublions donc pas de mener cette bataille, y compris en obligeant le privé à se conformer à la carte scolaire et en réfléchissant à une véritable réforme législative en ce sens.

Pour ce qui concerne notre rôle à nous, élus parisiens : le rapport de force, nous le savons, sera difficile à mener, mais nous serons là, aux côtés des enseignants, des parents et des élèves, de chaque mairie d'arrondissement, dans les grèves, les occupations d'écoles, dans "les nuits des écoles" qui ont déjà commencé - bref, tout cet arsenal de militants engagés que nous ne devons jamais cesser de soutenir.

Enfin, Monsieur le Maire, je finirai par dire que, si nous partageons l'idée d'une école et d'une ville à hauteur d'enfant, il ne s'agit pas de penser du mobilier à hauteur d'enfant. Il s'agit de penser l'école pour les enfants. Une école à hauteur d'enfant consiste à accepter la palissade de se dire que, s'il y a des écoles, c'est avant tout parce qu'il y a des enfants. En cela, il conviendra, sur ce sujet comme d'autres, de cesser de faire subir aux enfants ce que les adultes n'accepteraient pas de subir eux-mêmes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à la maire du 12e, Mme Lucie CASTETS.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues.

Cent quarante-sept classes supprimées à Paris à la rentrée 2026, neuf envisagées dans le seul 12e arrondissement. Cela a été dit par les orateurs avant moi. Derrière ces chiffres, l'Etat nous présente une nécessité arithmétique : la démographie baisse, il faut donc fermer des classes. Cette logique est non seulement contestable, elle est économiquement irresponsable.

Le Conseil d'analyse économique a publié, en mai 2025, une note intitulée "Education, comment mieux orienter la dépense publique ?". Son message est limpide : réduire la taille des classes dans le premier degré est une politique autofinancée. Chaque euro investi génère des bénéfices sociaux majeurs - gains de compétences, hausses des salaires, recettes fiscales - qui excèdent largement le coût initial. Le coût d'un dédoublement de classe est estimé à 2.800 euros par élève, pour un bénéfice social de 4.500 euros par élève.

Ces conclusions s'appuient sur des années de recherche, notamment les travaux de l'économiste Élise HUILLERY. Elle montre que la dépense éducative est structurellement sous-financée en France. Elle a reculé, Madame CHASSANIOL, d'un point de P.I.B. depuis le milieu des années 1990. Ce désinvestissement frappe d'abord

les élèves les plus défavorisés. Fermer des classes, c'est donc aggraver précisément les inégalités que l'école est supposée réduire.

Or, l'Etat fait le choix inverse. Il utilise la baisse démographique non pas comme une opportunité historique pour améliorer les conditions d'apprentissage, mais comme un prétexte à des économies de court terme. Ce n'est pas une politique scolaire ; c'est une politique comptable.

Dans ce contexte, nous sommes en droit de nous interroger sérieusement sur le rôle du C.D.E.N., le Conseil départemental de l'Education nationale. Cette instance est censée être le lieu où les élus locaux font valoir les réalités de terrain. Or, en pratique, les éléments objectifs que nous remontons sont pris en compte d'une manière extrêmement marginale. La carte scolaire arrive en séance comme une décision quasi-arrêtée. Il nous est demandé, en réalité, non pas de délibérer, mais de valider. On essaie de nous rendre coresponsables de décisions que nous n'avons pas prises et que nous contestons.

Monsieur le Maire, je sais que nous pouvons compter sur vous pour être à nos côtés dans un rapport de force clair avec le Ministère et le Rectorat. Refuser ces fermetures et exiger que les marges ouvertes par la baisse démographique soient utilisées pour ce à quoi elles doivent servir : améliorer l'école publique parisienne et non l'appauvrir. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Rachel-Flore PARDO.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Monsieur le Maire, chers collègues, si le nombre d'élèves parisiens baisse, c'est parce que les familles quittent Paris. Nous ne pouvons ni nous en réjouir, ni nous y résoudre. Comment débattre des fermetures de classes sans nous interroger sur les raisons pour lesquelles les élèves, à Paris, sont moins nombreux qu'avant ? Comment nous inquiéter des conséquences du départ des familles parisiennes sans en regarder les causes ?

Depuis 2014, Paris a perdu près de 39.000 élèves. Depuis 2017, dans le premier degré, la baisse des effectifs dépasse les 20 %. La démographie scolaire baisse à Paris bien plus vite qu'ailleurs en France.

Trop de Parisiennes, trop de Parisiens ont à faire ce choix insupportable : avoir un enfant ou rester à Paris. Trop de Parisiennes, trop de Parisiens quittent Paris contraints, après le premier ou le deuxième enfant, alors qu'ils voudraient y rester. Trop de Parisiennes, trop de Parisiens font moins d'enfants qu'ils n'en désirent. Non pas par choix, mais par contrainte. Non pas par volonté, mais par impossibilité.

Pourquoi cet écart entre désir et réalité ? Pourquoi les Parisiennes et les Parisiens ne parviennent-ils pas à avoir, à Paris, les enfants qu'ils désirent ? La faute aux difficultés du quotidien pour les familles parisiennes : des logements trop chers, un espace public insuffisamment adapté aux enfants, aux poussettes, des difficultés persistantes à trouver des modes de garde adaptés, de confiance, où les enfants sont en sécurité. La faute aussi à des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, que la crise des modes de garde à Paris ne fait rien d'autre qu'accentuer, en imposant à trop de Parisiens, et surtout de Parisiennes, un autre choix tout aussi insupportable : avoir un enfant ou poursuivre sa carrière.

Œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est agir pour la natalité, pour notre avenir et celui de nos villes. Il n'y a pas, à mes yeux, plus belle politique publique que celle qui permet aux Parisiennes et Parisiens qui veulent des enfants d'en avoir, et qui respecte celles et ceux qui n'en désirent pas.

Nous pouvons agir concrètement pour mieux accueillir les familles, mieux soutenir les parents, mieux protéger les enfants. Défendre l'école parisienne, ce n'est pas seulement compter les ouvertures et les fermetures de classes ; c'est créer les conditions pour que les familles aient encore l'envie et, surtout, la possibilité de se construire, de s'épanouir, de vivre à Paris. Défendre la place des familles à Paris - de toutes les familles, dans leur diversité - doit être une priorité du mandat qui s'ouvre. Le groupe Paris apaisé y veillera.

(Mme Yasmina MERZI, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Sonia CHAOUCHE, pour le Nouveau Paris Populaire. Pardon, il n'y a plus de temps.

Pour répondre, je vais donner la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce à quoi nous assistons en ce moment, c'est l'instauration d'un système à deux vitesses. Une école publique qui supporte les fermetures de classes, alors même qu'elle accueille tous les enfants, et une école privée, financée à plus de 75 % par de l'argent public, qui se permet de trier nos enfants. C'est inacceptable.

Quand j'entends qu'il y a eu une augmentation de 30 % du budget de l'Education, je me demande où ils sont passés. Sont-ils partis directement à l'école privée ? Nous, nous ne les voyons pas sur le terrain, dans nos écoles publiques à Paris.

Cent vingt-six classes supprimées à la rentrée, c'est un impact direct sur la vie de nos enfants à l'école. Cela a été souligné à plusieurs reprises. Ce sont même, parfois, des pics à plus de 30 élèves aujourd'hui dans certaines classes. Ce n'est pas possible.

La baisse démographique devrait permettre de diminuer le nombre d'élèves par classe. Lorsque nous parlons de baisse démographique, je vous invite à revoir les chiffres. Certes, il y a eu une baisse, un départ des familles post-Covid-19, mais ce n'est plus vrai. La tendance s'est aujourd'hui stabilisée. Vous pouvez donc revoir vos chiffres, et nous en discuterons.

Derrière ces chiffres, c'est le quotidien de nos enfants à l'école. J'ai reçu beaucoup de sollicitations et d'alertes de parents, inquiets de voir des classes avec des élèves allophones ou avec des élèves en situation de handicap dont certains n'ont pas d'A.E.S.H. Il n'est plus possible d'inclure correctement ces élèves avec des effectifs qui augmentent. Ce sont aussi des classes surchargées, et ce sont des professeurs qui, derrière, ont des conditions de travail qui se dégradent.

Je voudrais, là encore, faire référence aux chiffres de l'O.C.D.E. Nous sommes l'avant-dernier pays en nombre d'enfants par professeur, devant la Roumanie. Ce n'est pas possible. Nous devons des conditions d'apprentissage dignes à nos enfants. Nous devons faire en sorte d'avoir des effectifs plus petits pour qu'ils puissent mieux apprendre, mais aussi permettre aux professeurs, à l'ensemble de la communauté éducative, d'avoir des conditions de travail dignes.

D'autant plus lorsque nous savons qu'il y a des pics à 200 professeurs non remplacés. Il y a la théorie des effectifs, mais la pratique, quand il y a autant de non-remplacements, signifie que les élèves sont répartis par classe, que cela rajoute 5 ou 6 élèves par classe, et que, là, oui, les effectifs à plus de 30 sont dépassés. Ce système ne peut plus fonctionner. Nous ne pouvons plus accueillir dignement les enfants dans nos écoles.

Nous demandons donc, par ce vœu de l'Exécutif, l'annulation de ces fermetures de classes, un moratoire sur les fermetures de classes, afin de permettre d'améliorer les conditions de nos enfants à l'école et de leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage. C'est pour cela que je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Jérôme COUMET, pour le groupe Socialiste et divers gauche.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Très rapidement, je voulais vous dire, avec un peu de sérieux et de gravité, qu'en tant que maire - et je le suis depuis quelque temps -, je n'ai jamais vécu une telle situation dans les écoles publiques de Paris. Jamais. Je n'ai jamais vu des écoles quasiment fermées, faute de remplacement. Je n'ai jamais vu autant de parents décomptant les dizaines et dizaines d'heures qui n'ont pas été faites dans les collèges de leurs enfants. Jamais je n'ai vécu une situation pareille.

Je voterai donc à deux bras le vœu de l'Exécutif, et merci, Anne-Claire BOUX, pour cette proposition. J'aimerais aussi m'adresser à mes collègues de l'opposition. Je ne peux pas voir, d'un côté, vos pas de côté pendant ces interventions et, de l'autre, voir des maires de l'opposition manifester aux côtés des parents contre les fermetures de classes. Agissez. Agissez concrètement en direction de vos amis du Gouvernement pour que cette situation évolue positivement.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - En réponse aux vœux n° 14, n° 15, n° 16, n° 17, n° 18, n° 19, n° 20 et n° 21, l'Exécutif a déposé le vœu n° 21 bis.

Le vœu du groupe Communiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Nous allons passer au vœu du groupe Nouveau Paris populaire. Je vais donner la parole à Roland TIMSIT pour l'explication de vote.

M. Roland TIMSIT. - Mon collègue Rodrigo ARENAS a raison. Sérieusement, comment obtenir le maintien des classes et laisser passer un budget qui enlève 4.000 postes d'enseignants ? Comment obtenir gain de cause, quand, hier et avant-hier, l'Assemblée nationale a voté, grâce à une coalition allant du P.S. au Rassemblement national - mais sans les groupes parlementaires P.C.F., E.E.L.V. et L.F.I. -, 36 milliards de plus pour l'économie de guerre ?

Déplore les fermetures de classes ne suffit pas ; il faut agir. L'école est donc sous l'eau.

Dans le 19^e, les parents d'élèves de l'école Eugénie-Cotton écrivent : "Est-il normal de voir certains parents repartir le matin de l'école avec leur enfant, faute d'enseignant en classe ? Depuis des semaines et des mois, nos écoles sont confrontées à l'absence récurrente d'enseignants, épuisés psychologiquement. Nous vous demandons de remplacer les enseignants absents".

Ils poursuivent : "Par ailleurs, nous sommes extrêmement surpris d'apprendre par la presse qu'une école non-R.E.P. du 5^e arrondissement, ayant un indice de position sociale de 140, ait obtenu l'annulation de sa fermeture, tandis que nos écoles, qui ont un indice de position sociale de 95, sont confrontées à un climat de violence délétère et n'ont pas obtenu, à ce jour, de réouverture de classe, malgré l'ouverture d'une classe maternelle".

Oui, le public est beaucoup plus touché que le privé par ces suppressions, et cela aggrave encore la désaffection du public vers le privé, allègrement subventionné. Oui, Madame. Contrairement aux principes laïcs : fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée.

L'école Magny du 19e, elle, sera en grève toute la journée vendredi. Elle écrit : "Dans notre cité populaire parisienne, la baisse démographique n'existe pas, et pourtant, les injonctions budgétaires et ministérielles se fondant sur cet argument nous touchent de plein fouet. Dans notre cité H.L.M., chaque logement social qui se libère est repris par une autre famille. Nos effectifs ne diminuent pas, ils augmentent". Il faut contraindre le Gouvernement à les supprimer.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Si je comprends bien, le vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire n'est pas retiré au profit du vœu de l'Exécutif. Le vœu est-il maintenu ? C'est donc un avis défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Les vœux du groupe Socialiste et divers gauche sont-ils retirés au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 18 du groupe "Paris Liberté !" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Nous passons donc au vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 18 est rejeté.

Le vœu n° 20 du groupe Paris apaisé est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Nous passons donc au vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 20 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 21 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je remets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 32).

S'agissant d'un débat, il n'y a pas de vote sur la proposition de délibération SDG 1. Je devais vous le préciser.

Je vous annonce une suspension de séance jusqu'à 17 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-trois minutes, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes très chers collègues, je vous invite à vous installer. J'étais dans mon bureau avec la famille de Narges MOHAMMADI, qui va aller en tribune publique. Je vous propose que nous les attendions pour commencer les interventions.

2026 DGRI 29 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Narges MOHAMMADI.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes très chers collègues, d'abord, vous dire le plaisir et l'honneur qui est le nôtre d'accueillir la fille de Narges MOHAMMADI en tribune. Son frère ne peut pas être à nos côtés aujourd'hui - si vous m'autorisez à le dire - parce qu'il est en déplacement à l'étranger : il révisé son "baccalauréat".

Je vais donner la parole, pour commencer, à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, en proposant d'accorder la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Narges MOHAMMADI, nous faisons bien davantage qu'honorer une femme au courage exceptionnel. Nous reconnaissons une voix universelle, celle d'une femme qui, depuis des décennies, oppose à la violence de la répression la force inébranlable de la liberté. A travers elle, c'est aussi au peuple iranien, et tout particulièrement aux femmes iraniennes, que nous voulons adresser notre soutien, notre respect et notre solidarité.

Ingénieur, journaliste, écrivaine, défenseuse des droits humains, Narges MOHAMMADI documente depuis plus de 20 ans les atteintes aux libertés fondamentales en Iran, dénonce les détentions arbitraires, les violences faites aux prisonniers politiques, le recours à la peine de mort. Elle lutte aussi contre le voile imposé aux femmes, car, pour elle, le hijab obligatoire est la source principale de domination et de répression dans la société, visant à maintenir et à perpétuer un gouvernement religieux et autoritaire.

Pour ses engagements, elle a connu les procès, les menaces, les séparations forcées avec ses enfants - Ali et Kiana, que je salue dans nos tribunes -, l'isolement carcéral et les condamnations répétées. Elle a passé une grande partie de sa vie emprisonnée dans la prison d'Evin, symbole de la répression politique iranienne. Jamais, pourtant, elle n'a renoncé. Même enfermée, privée de liberté, elle a continué d'écrire, de témoigner, d'alerter le monde sur la condition des prisonnières politiques et sur les violences systémiques exercées contre les femmes en Iran.

Après Shirin EBADI, lorsque le comité Nobel lui a attribué le prix Nobel de la paix en 2023, il a salué son combat contre l'oppression des femmes en Iran et celui pour la promotion des droits humains et de la liberté pour tous. Cette distinction dépassait déjà sa personne. Elle venait reconnaître le courage collectif de celles et de ceux qui, depuis tant d'années, continuent de défendre la liberté au péril de leur vie.

Derrière le nom de Narges MOHAMMADI résonne un mouvement plus vaste. Résonne le cri de "Femme, vie, liberté". Résonnent les manifestations déclenchées après la mort de Mahsa Amini. Résonne la détermination de millions d'Iraniennes et d'Iraniens qui demandent simplement ce que tout peuple devrait pouvoir espérer : vivre libre, vivre dignement, vivre sans craindre la prison, la torture ou la mort pour une parole, un vêtement ou une conviction.

Nous savons aussi que le peuple iranien traverse aujourd'hui une période d'extrême souffrance et d'incertitudes. Aux violences de la répression intérieure s'ajoutent désormais les conséquences du conflit régional en cours, des tensions militaires et de l'isolement international, qui frappent durement les civils. Comme toujours, ce sont les populations qui paient le prix le plus lourd : les familles, les femmes, les jeunes générations privées d'avenir, les défenseurs des libertés déjà fragilisés par des années de persécution. A cette heure, aucune perspective d'apaisement durable ne semble encore se dessiner.

Dans ce contexte, notre responsabilité est de ne pas détourner le regard. Les incarcérations se sont multipliées ces dernières années, dans des conditions particulièrement éprouvantes, engendrant une dégradation de sa santé. Le 2 mai dernier, Narges MOHAMMADI a été admise à l'hôpital de Téhéran pour y être soignée.

Attribuer la Citoyenneté d'honneur à Narges MOHAMMADI, c'est affirmer que Paris demeure fidèle à sa tradition d'accueil des consciences libres et des combats universels pour les droits humains. C'est dire à celles et ceux qui luttent en Iran qu'ils ne sont pas seuls. C'est rappeler que les libertés fondamentales ne sont jamais des affaires intérieures. C'est reconnaître qu'aucun régime ne peut durablement faire taire un peuple qui réclame sa dignité. C'est, enfin, affirmer une conviction simple, mais essentielle : partout où les droits des femmes reculent, c'est l'humanité tout entière qui vacille ; partout où les femmes se lèvent pour leur liberté, c'est l'avenir démocratique des peuples qui renaît.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour votre intervention. Nous associons nos salutations à M. RAHMANI, qui est présent. Il ne parle pas français, mais nos interventions lui sont traduites. Je vous salue, Monsieur.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "A présent, j'ai expérimenté personnellement ce que j'avais lu ou entendu, et sentais l'effroi prendre racine en moi quant à ce qui allait m'arriver".

Dans "Torture blanche", Narges MOHAMMADI nous livre l'horreur qui attend les opposants politiques d'une dictature lorsqu'ils sont arrêtés, l'horreur de la torture, des souffrances endurées. Beaucoup, physiquement, voire psychologiquement, n'y survivent pas. D'autres ne lâchent pas, ne renoncent pas, ne se taisent pas. Narges MOHAMMADI fait partie de ceux-là.

Depuis 25 ans, elle est régulièrement incarcérée dans des prisons de haute sécurité. Vingt-cinq ans que lui sont infligées une succession de peines, d'arrestations, de menaces, de tortures et de privations de soins qui semblent ne devoir jamais s'arrêter. Tout est fait pour la réduire au silence. Narges MOHAMMADI n'a jamais cessé de parler. Depuis sa cellule, comme lors de ses quelques périodes de liberté, elle poursuit son engagement.

Avec ténacité, elle dénonce l'apartheid de genre, les détentions arbitraires, la torture, la répression des manifestantes et des manifestants, l'usage de la peine de mort comme instrument de terreur politique. Ces combats ont fait d'elle l'une des figures emblématiques du mouvement "Femme, vie, liberté", qui fait trembler le régime islamiste d'Iran.

En 2024, dans le cadre de la 7e Commission, nous avons eu l'honneur d'auditionner Taghi RAHMANI, ici en tribune, le mari de Narges MOHAMMADI, réfugié en France depuis 2011, accompagné de Chirinne ARDAKANI, que je salue également, avocate de la famille. Ils nous alertaient alors sur l'état de santé de Narges MOHAMMADI, sur les conditions abominables de sa détention à la prison d'Evin, et partageaient leur inquiétude pour sa santé, qui se dégradait sans aucune prise en charge médicale.

Lors de cette audition, ils nous ont formulé une seule demande : faire du bruit médiatique et politique, faire connaître l'engagement de Narges, parce qu'ils le savent trop bien - la République islamique ne fonctionne qu'au rapport de force pouvant se créer avec la mobilisation internationale.

Aujourd'hui, Narges MOHAMMADI a besoin de notre voix. Arrêtée à nouveau en décembre 2025, elle a été transférée en urgence dans un hôpital de Téhéran le 10 mai dernier, après une détérioration catastrophique de son état de santé, qui, selon ses proches, est un acte désespéré du régime, de dernière minute, risquant d'intervenir trop tard pour répondre à ses besoins critiques. Sa vie ne tiendrait qu'à un fil.

Avec cette citoyenneté d'honneur, Paris s'associe aux nombreux appels internationaux pour sa libération, pour l'abandon de toutes les charges qui pèsent sur elle, faisant planer la menace d'une arrestation qui pourrait lui être fatale. Narges n'est toujours pas libre, et pas libre, notamment, de quitter son pays avec la garantie d'y retourner, pour serrer dans ses bras son mari et leurs enfants, Ali et Kiana, qui président la fondation "Narges Mohammadi", créée au lendemain de l'attribution du prix Nobel de la paix.

C'est d'ailleurs à Paris, dans le 20e arrondissement, que se trouvent les locaux de la fondation, comme l'a voulu son maire, Éric PLIEZ, avec qui nous avons travaillé sur cette installation. Outre porter la campagne "Free Narges", la fondation donne voix aux militants, aux défenseurs des droits des femmes et aux prisonniers politiques dans le monde.

Je veux réaffirmer au mari et aux enfants de Narges MOHAMMADI, ainsi qu'à Chirinne ARDAKANI et à tous nos amis iraniens que nous sommes aux côtés de Narges, à leurs côtés, et en soutien du combat pour les droits humains en Iran.

Narges MOHAMMADI est une femme exceptionnelle, qui force l'admiration. Je ne peux conclure sans partager le message d'espoir qu'elle nous livrait en 2023, alors qu'elle venait de se voir attribuer le prix Nobel de la paix : "J'écris ce message derrière les murs hauts et froids d'une prison, et je suis convaincue que la lumière de la liberté et de la justice brillera avec force sur la terre d'Iran". "Zan, Zendegi, Azadi". Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Raphaëlle PRIMET a la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère famille de Narges MOHAMMADI, nous voterons ce projet de délibération qui élèvera Narges au rang de Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. Parce que son combat est immense et parce qu'il est universel. Parce qu'elle est en danger aux mains d'un régime où l'arbitraire est roi. Parce que, depuis plus de 25 ans, cette journaliste, militante des droits humains et prix Nobel de la paix en 2023, paie de sa liberté son engagement contre la répression, contre la peine de mort, contre l'apartheid de genre imposé par la République islamique d'Iran. Parce qu'elle n'a jamais cessé de dénoncer, y compris depuis sa cellule, les violences faites aux femmes, les exécutions politiques et les atteintes aux libertés fondamentales. Parce qu'elle a continué à écrire, à témoigner et à faire entendre la voix des prisonniers politiques iraniens, malgré les menaces, l'isolement et les mauvais traitements. Parce qu'elle incarne aujourd'hui, bien au-delà de l'Iran, un symbole mondial de résistance démocratique et de courage face à l'oppression.

Arrêtée à de multiples reprises, condamnée à des décennies de prison, privée de soins, victime de tortures psychologiques, Narges MOHAMMADI est devenue l'une des voix les plus courageuses du peuple iranien.

A travers elle, c'est aussi le mouvement "Femme, vie, liberté" que nous saluons aujourd'hui - ce soulèvement populaire né après la mort de Mahsa Amini, qui a révélé au monde entier l'aspiration profonde d'une partie immense

du peuple iranien à la liberté, à l'égalité, à la justice sociale et à la démocratie - des femmes, des jeunes, des travailleurs, des étudiants, qui ont défié, au péril de leur vie, une dictature théocratique brutale.

Soutenir le peuple iranien, toutefois, ce n'est pas seulement dénoncer la répression du régime de Téhéran. C'est aussi refuser que ce peuple soit pris en étau entre la dictature intérieure et les logiques de guerre impérialiste. Depuis le 28 février dernier, les frappes israélo-américaines contre l'Iran ont fait basculer toute la région dans une nouvelle guerre dramatique et criminelle. Les bombardements qui frappent des civils, les ingérences militaires et les logiques de puissance n'ont jamais apporté la démocratie aux peuples. De l'Irak à la Libye, en passant par la Syrie, les interventions occidentales ont laissé derrière elles le chaos, des Etats détruits, des centaines de milliers de morts et des peuples abandonnés. Ceux qui prétendent aujourd'hui bombarder l'Iran au nom de la liberté sont souvent les mêmes qui, hier, ont soutenu des guerres ayant anéanti toute perspective d'émancipation populaire.

La réalité est tragique. Alors même que des mobilisations populaires secouaient encore l'Iran au début de l'année 2026, cette guerre a permis au pouvoir théocratique de renforcer sa chape de plomb. Sous couvert d'unité nationale et de sécurité, les autorités iraniennes ont multiplié les arrestations pour écraser les mouvements populaires de décembre et janvier derniers. Les possibilités de transformation démocratique venant du peuple iranien lui-même ont été gravement affaiblies. Dans le même temps, Benjamin NETANYAHOU poursuivait sa fuite en avant, tandis que Donald TRUMP menaçait de détruire la civilisation iranienne. Le fragile cessez-le-feu est évidemment un soulagement, mais chacun voit bien combien la situation demeure explosive.

Oui, solidarité absolue avec Narges MOHAMMADI et avec toutes celles et ceux qui luttent en Iran pour les libertés démocratiques et les droits humains. Oui, condamnation sans ambiguïté de la répression menée par le régime théocratique iranien. Oui, aussi, au refus des logiques impérialistes américaines et israéliennes. Oui, aussi, au refus des bombardements et des guerres qui écrasent les civils en Iran, en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et au Liban, au nom de prétendues libérations ou d'intérêts vitaux.

Plus que jamais, c'est le droit international, la diplomatie, le soutien aux forces démocratiques et populaires, la souveraineté des peuples qui doivent permettre d'ouvrir un chemin de paix et d'émancipation.

Narges MOHAMMADI est sortie de l'hôpital de Téhéran et a pu regagner son domicile, a annoncé lundi dernier sa fondation, qui met toutefois en garde contre les risques pesant sur sa santé en cas de réincarcération, c'est pourquoi notre vigilance et notre solidarité doivent rester entières.

En honorant Narges MOHAMMADI aujourd'hui, Paris affirme que la solidarité avec les peuples en lutte ne peut jamais se dissocier de la paix, du droit international et de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes très heureux de voter en faveur de l'accord de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Mme Narges MOHAMMADI.

Je voudrais vous dire que j'aimerais que ce geste, cet acte que nous allons poser aujourd'hui, ne soit pas juste un geste symbolique sans lendemain. Pour cette femme, il ne faut pas que ce soit un titre de plus. Vous savez qu'elle est déjà reconnue internationalement. Il ne faut pas que cela soit perçu comme une médaille - Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, même si c'est un grand honneur pour elle et pour nous.

C'est là que je voudrais intervenir tout particulièrement. Accorder la citoyenneté d'honneur à une citoyenne du monde, à une militante engagée pour les droits de l'homme, qui le paie de sa chair, qui le paie de sa vie, qui le paie très cher - et sa famille avec, puisque vous savez à quel point les familles sont concernées et impactées directement par les engagements politiques que des militants peuvent prendre - doit surtout nous rappeler, à nous, dans cette Assemblée, que cela nous forge des devoirs.

En accordant la Citoyenneté d'honneur à Mme Narges MOHAMMADI, nous allons avoir des devoirs considérables, chacun d'entre nous ici. Parmi ces devoirs, c'est celui d'être à la hauteur de la femme qu'elle est. Elle nous fait honneur, d'une certaine façon, de par toutes les valeurs morales, éthiques, politiques qu'elle incarne, physiquement et moralement. Elle nous fait honneur, et je nous demande d'être à la hauteur.

Pour cela, Monsieur le Maire, je ne vais pas vous poser une série de questions, mais j'aimerais qu'à l'issue de cette séance, nous prenions un certain nombre de mesures à engager auprès des autorités iraniennes. Par exemple, nous sommes certainement prêts à accueillir cette femme, si elle le désire, à Paris. Nous sommes prêts à la soutenir, elle et tous ses camarades, qui sont eux aussi victimes de la répression en Iran. Il faut que cette façon d'agir, cet engagement que nous prenons aujourd'hui en accordant la Citoyenneté d'honneur à Mme Narges MOHAMMADI, se traduise par des actes concrets et répétés. Il ne faut pas que les choses s'arrêtent aujourd'hui.

Je le dis avec d'autant plus de force que le contexte est très particulier. L'Iran a été attaqué, et la guerre déclenchée par Israël et par les Etats-Unis contre l'Iran et le peuple iranien est une guerre illégale. C'est une guerre

qui, aujourd'hui, mène au massacre de populations civiles innocentes. Je pense à ces fillettes d'une école bombardée, qui sont mortes. Cet acte constitue un crime de guerre, qui, j'espère, un jour, sera jugé et condamné.

Je ne doute pas un seul instant que Mme Narges MOHAMMADI, qui est une Iranienne, aime son peuple avant tout. Elle aime son peuple, et elle veut pour lui la liberté. Elle veut pour lui le respect de ses droits fondamentaux, de la naissance jusqu'au plus vieil âge. Je ne doute pas un seul instant qu'en lui rendant hommage de cette façon et en faisant d'elle notre citoyenne d'honneur - citoyenne parisienne, du coup -, nous nous engageons aussi à défendre le peuple iranien, qui n'a pas à être victime des bombes étrangères et des massacres perpétrés par deux puissances impérialistes.

Voilà ce qu'il est important de dire aussi en ce moment, parce qu'il vaut mieux que les choses soient clairement dites. Je suis à peu près certaine que nous le faisons en ayant conscience - en prenant conscience, peut-être, avec cette intervention - des devoirs qui nous incomberont désormais vis-à-vis de Mme Narges MOHAMMADI, mais aussi de tous les militants et de tous ses camarades qui se battent pour leur peuple avant tout, pour le peuple iranien, pour sa liberté, pour sa dignité et pour le respect de ses droits fondamentaux. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Bechir SAKET BOUDERBALA.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Narges MOHAMMADI est devenue le visage de celles et ceux que le régime iranien tente d'effacer. Les dictatures répriment et elles invisibilisent. Elle l'a refusé. Le régime iranien voulait en faire un exemple. Elle est devenue un symbole.

Même depuis la prison, même malade, même privée de ses enfants - Kiana, qui est présente aujourd'hui, et Ali -, de son conjoint Taghi RAHMANI, que nous saluons aussi - lui-même défenseur des droits humains, ayant passé 12 ans en prison -, même enfermée à Evin, elle continue de s'engager et de porter une voix haute et forte. Si son nom nous parvient aujourd'hui, c'est parce que cette femme digne a mis sa voix au service de celles et ceux qu'ils ont voulu effacer.

Narges MOHAMMADI nous oblige à regarder la répression pour ce qu'elle est : un système qui contrôle les corps, les femmes, les mots, les rues, les prisons, et même les deuils. Un système traversé par une pulsion de mort, face à l'obstination de la vie d'un peuple qui refuse de disparaître.

Je veux saluer aujourd'hui aussi la présence de Maître Chirinne ARDAKANI, qui est son avocate, mobilisée, qui nous inspire et qui fait un travail exceptionnel au quotidien pour la représenter. Je sais que cette citoyenneté d'honneur, Chirinne, est aussi la tienne.

Au nom du groupe Ecologiste et Social, nous voulons aussi dire notre émotion et notre reconnaissance envers notre collègue Azadeh AKRAMI-CASTANON, qui a souhaité proposer cette citoyenneté d'honneur. Il y a quelque chose de profondément fort dans ce geste : qu'une élue écologiste parisienne, fille de réfugiés politiques iraniens, fasse entrer aujourd'hui dans notre Assemblée la voix d'une autre femme, elle aussi iranienne, que le régime a voulu condamner au silence. Pour cela, nous ne te remercierons jamais assez, Azadeh.

Cela dit quelque chose de Paris, de ce que notre Ville peut être lorsqu'elle se tient du côté des peuples et non des régimes. De ce qu'elle doit rester : une ville-refuge, capable d'accueillir les bagages de l'exil sans demander à celles et ceux qui arrivent d'y laisser leur combat.

Au nom du groupe Ecologiste et Social, nous voulons remercier le Maire de Paris, ainsi que Mme l'Adjointe chargée des relations internationales, de porter haut cette proposition de citoyenneté d'honneur. Néanmoins, notre responsabilité ne peut pas s'arrêter à l'hommage.

Aujourd'hui, le régime iranien se sert du conflit pour resserrer son emprise. Depuis le 17 mars, au moins 22 prisonniers politiques ont été exécutés. Dix avaient été arrêtés lors des manifestations de janvier. Beaucoup l'ont été en secret, sans que leur famille ou leurs avocats ne soient prévenus. Derrière eux, déjà, des dizaines d'autres condamnés à mort, dont des femmes et des adolescents de 17 ans.

Pendant que les chancelleries parlent d'armes, d'alliances, de pétrole ou d'équilibres régionaux, les droits du peuple iranien disparaissent des discussions. C'est cela que nous refusons : qu'un peuple soit réduit au silence deux fois - par son régime d'abord, puis par le monde qui ne le regarde plus.

C'est précisément pour cela que cette citoyenneté d'honneur compte. Elle vaut pour Narges MOHAMMADI, qui a un nom, un visage, une voix que le monde a fini par entendre. Elle vaut aussi pour cette foule immense que nous ne voyons pas. Pour les prisonniers politiques anonymes ; pour les femmes arrêtées ; pour les étudiants menacés ; pour les avocats emprisonnés ; pour les familles qui attendent devant les prisons ; pour les condamnés à mort dont aucun portrait ne circulera jamais sur nos écrans.

L'Iran, ce n'est pas qu'un régime. C'est aussi ce peuple qui résiste. Ces femmes qui refusent l'effacement. Cette jeunesse qui réclame autre chose que la peur. Ces familles qui continuent d'espérer malgré la prison, l'exil et la mort.

En faisant aujourd'hui de Narges MOHAMMADI une citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, Monsieur le Maire, nous honorons une femme et, à travers elle, nous saluons tout un peuple debout.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Thierry GUERRIER.

M. Thierry GUERRIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs de la famille de Narges MOHAMMADI, il y a une certaine solennité à nous répéter les uns après les autres - après la présidente GARRIGOS, Mme GATEL, M. SAKET BOUDERBALA à l'instant, Mme CHIKIROU -, mais c'est la gravité du moment que vit votre épouse, et mère qui impose cette solennité.

Il y a des noms que l'on ne prononce pas, ou que l'on prononce avec gravité. Narges MOHAMMADI est de ceux-là. Nous allons donc, dans quelques instants, accorder la Citoyenneté d'honneur de Paris à une femme qui n'est pas là, une femme qui ne pourra ni nous entendre, ni nous remercier, ni nous serrer la main. C'est bien pour cela qu'il faut le faire.

Narges MOHAMMADI, 54 ans, physicienne - on l'a présentée -, journaliste, vice-présidente du Centre de défense des droits humains en Iran, s'oppose depuis plus de 20 ans, vous l'avez souligné, mes chers collègues, à l'un des régimes les plus implacables de la planète. Prix Nobel de la paix, elle n'a pas pu se rendre à Oslo. Je vous rappelle que ce sont ses jumeaux, Ali et Kiana, 17 ans, qui ont lu son discours devant un siège vide. C'est cette chaise vide, mes chers collègues, qui dit tout ce que nous voulons combattre.

Aujourd'hui, ce qui se joue pour elle en ce moment même est vital. Sa sortie de l'hôpital a été évoquée, très bien. Elle a cependant été arrêtée en décembre pour avoir critiqué les autorités religieuses : 7 ans de prison supplémentaires, perte de 20 kilos, crise cardiaque. "Reporters sans frontières" et son avocate ont ce mot pour qualifier ce qu'on lui fait subir : "C'est une exécution à petit feu, une stratégie délibérée. On ne tue pas la prisonnière, on la laisse mourir". C'est, au fond, une méthode.

Vous pourriez nous dire : que peut faire Paris face au régime des Mollahs ? Mes collègues en ont en partie répondu. Paris est une boussole, qui représente pour tous les opprimés dans le monde l'espoir de la liberté - 1789 : c'est le lieu où l'on écrit que les hommes naissent libres et égaux en droit. Les hommes et les femmes. Paris, depuis 1971, accorde sa citoyenneté d'honneur à celles et ceux que les tyrans veulent faire taire, de Sakharov à AUNG SAN SUU KYI. Aujourd'hui, c'est donc Narges MOHAMMADI.

"Femme, vie, liberté" : ces trois mots, qui, depuis la mort de Mahsa Amini en septembre 2022, sont devenus le cri d'une génération. Trois mots pour lesquels des milliers d'Iraniennes sont tabassées, emprisonnées, mutilées, tuées. "Femme, vie, liberté" : ce n'est pas un lointain slogan étranger en farsi. Lorsqu'une femme se bat pour le droit de marcher tête nue à Téhéran, elle se bat pour vivre comme une Parisienne qui marche tête haute. Elle revendique la même liberté et son caractère universel.

Mes chers collègues, cette citoyenneté d'honneur nous engagera donc. Elle nous engage à nommer Narges MOHAMMADI à chaque session, dans chaque enceinte, jusqu'à sa libération inconditionnelle, à recevoir sa famille - son époux, Taghi RAHMANI, ses enfants, Ali et Kiana, qui vivent en exil - comme des Parisiens. Elle nous engage à demander, vous l'avez dit et nous y souscrivons, à l'Etat français, à l'Union européenne et aux Nations Unies de redoubler d'exigences face à Téhéran.

Avec ma collègue Catherine DUMAS, avec mon groupe "Paris Liberté !", Madame MOHAMMADI, nous avons envie, un peu symboliquement, de nous adresser à vous. Vous ne nous entendez pas ; d'autres vous le diront, bien sûr, vous le rapporteront. Nous souhaitons profondément, avec cette citoyenneté, que vous puissiez venir parler ici même, un jour, dans cet hémicycle. Paris vous appartient, vous accueille, vous reconnaît, vous attend. Le jour où vous franchirez la porte de cette salle, libre et debout, vivante, ce sera une victoire pour vous, pour toutes les femmes que les tyrans veulent réduire au silence. Que ce jour vienne au plus vite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Emmanuelle HOFFMAN.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La journaliste, militante et prisonnière politique Narges MOHAMMADI, vous l'avez dit, a consacré sa vie à défendre la voix de celles et ceux que le régime iranien veut réduire au silence. Aujourd'hui encore, après des années de détention, d'isolement, de violences physiques et psychologiques, elle reste debout. Elle continue de parler pour les droits humains. Elle est l'une des porte-voix des femmes iraniennes, à l'instar de Shirin EBADI, militante iranienne, également prix Nobel de la paix. Mes pensées vont également aux femmes afghanes, privées de liberté, dont la situation extrêmement préoccupante doit être rappelée et ne jamais être oubliée.

A travers le combat de Narges, c'est du combat pour la liberté et les valeurs d'humanité dont il est question, et du féminisme universel - combat que j'ai porté à l'Assemblée nationale en faisant voter une résolution européenne pour le féminisme universel. Un féminisme qui ne transige jamais avec la liberté des femmes. Un féminisme qui

refuse le relativisme culturel lorsqu'il sert d'alibi à l'oppression. Un féminisme qui combat toutes les formes de domination sexiste, qu'elles relèvent de l'intégrisme religieux, des traditions patriarcales ou des régimes autoritaires.

Derrière le voile imposé en Iran, derrière l'effacement des femmes de l'espace public en Afghanistan, derrière toutes ces atteintes aux libertés fondamentales, il y a une même logique : faire taire les femmes pour mieux contrôler la société tout entière. Le slogan né dans les rues iraniennes résonne désormais partout dans le monde : "Femme, vie, liberté". Il fait écho à notre chère devise : la liberté. Trois mots simples, trois mots devenus le cri de celles qui refusent la peur, l'effacement et la soumission.

Permettez-moi également de saluer sa famille, ici présente. Leur présence nous rappelle que, derrière chaque prisonnier, chaque prisonnière politique, il y a aussi une famille qui endure l'absence, l'angoisse et l'injustice.

La Citoyenneté d'honneur a une portée symbolique forte. Elle dit à Narges MOHAMMADI qu'elle n'est pas seule. Elle dit aux femmes iraniennes, aux défenseurs et aux défenseuses des libertés partout dans le monde que leur combat est vu, entendu et soutenu. C'est affirmer une idée fondamentale : les droits des femmes ne connaissent ni frontières, ni culture, ni exceptions. Le féminisme n'est pas occidental, oriental, religieux ou laïc. Il est universel parce qu'il parle de dignité humaine.

C'est pourquoi le groupe Paris apaisé votera naturellement en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie encore, Monsieur le Maire, de l'avoir mis à l'ordre du jour aujourd'hui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous toutes et vous tous pour vos interventions. Qu'il me soit permis également de remercier mon adjointe qui ne prendra pas la parole, mais qui a été à l'origine de cette proposition avec Audrey PULVAR : notre collègue Azadeh AKRAMI-CASTANON. Pour vous répondre, je donne la parole à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Chers Taghi et Kiana RAHMANI - pardon pour la prononciation très française -, chère Chirinne ARDAKANI, infatigable et ardente avocate des droits humains et des femmes iraniennes, mes chers collègues.

Elle n'est pas libre. Pas encore. La menace d'une réincarcération demeure, sinistre épée de Damoclès, dans un pays en guerre, lui-même soumis au pilon des bombes américaines et israéliennes. Ni l'obscurantisme, ni l'inhumanité, ni la violence de ce régime n'ont été entamés par ces bombes américaines et israéliennes. Le régime islamiste, plus enragé que jamais - alors qu'il est déjà coupable des pires exactions depuis presque un demi-siècle, 47 ans précisément -, continue d'emprisonner, de réprimer, d'exécuter à tour de bras : 2.100 condamnations à la peine de mort et exécutions en 2025, alors même que ce pays était déjà en guerre, et l'est encore plus depuis le début de l'année, en réponse à l'offensive erratique d'un président américain plus qu'imprévisible.

Elle n'est pas libre, mais, au moins, Narges MOHAMMADI n'est plus ni détenue ni hospitalisée. Il y a encore quelques jours, ses proches et soutiens nourrissaient de grandes inquiétudes quant à sa santé et sa survie. Nous l'avons appris lundi : la prix Nobel de la paix 2023 est désormais rentrée à son domicile, sa peine ayant été suspendue pour un mois. Ainsi, le jour se lève encore.

Il reste, cependant, tant à obtenir. Toutes les charges retenues contre elle doivent être abandonnées, et elle ne doit plus jamais être réincarcérée. C'est ce que martèlent ses proches, dont sa fille, ici présente. Tous les compagnons et toutes les compagnes de lutte de Narges MOHAMMADI doivent être libérés, et les charges ridicules, scandaleuses, retenues contre elles et eux, abandonnées.

Femme debout au combat depuis plus de deux décennies contre la tyrannie du régime des Mollahs, Narges MOHAMMADI a fait plusieurs séjours en prison, comme vous l'avez rappelé, chers collègues. Ils n'ont pas réussi à la briser, même si, bien sûr, elle n'en ressort pas indemne.

"Femme, vie, liberté" : pour ces trois mots, ces trois simples mots, ou ces trois mots immenses, la matraque s'abat et fend les crânes, à Téhéran et ailleurs en Iran. Ces trois mots scandés, et c'est la geôle et ses privations pour tarif, la torture physique et mentale pour pain quotidien.

Chère Narges MOHAMMADI, Paris a entendu votre appel. Vous qui avez déclaré, il y a quelques semaines encore, dans un enregistrement clandestin : "A tous les peuples, je vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour qu'il soit mis fin à cette guerre sans merci, qui prend les traits du visage laid et macabre de l'apartheid de genre qui sévit en Iran". C'est la guerre contre toutes les femmes qui est menée par le régime iranien. "Femme, vie, liberté".

Que Narges MOHAMMADI sache qu'elle a, en la Ville de Paris, une alliée, une voix, une défenseuse qui portera haut sa cause, comme celle de toutes les femmes iraniennes. Qui sait ? Puisque, pour paraphraser Barbara, quand, "sourds, les hommes n'entendent le cri des hommes - celui des femmes -, on verra que l'aube revient quand même, que le jour se lève encore". Qui sait ? Chacune et chacun d'entre nous ici peut et doit espérer que survienne le moment où Narges MOHAMMADI, Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, se tiendra devant nous, ici, dans cet hémicycle. Femme, en vie et libre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à toutes et à tous.

Madame Narges MOHAMMADI, où que vous soyez - mais je sais que nous pouvons compter sur la famille et sur tous ceux qui l'accompagnent dans sa lutte pour le lui faire savoir -, que notre vote puisse vous donner un peu de force et de courage.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DGRI 29).

Madame, force à vous.

Merci à vous, mes chers collègues. Je propose d'engager la discussion suivante et je vous quitterai deux minutes pour aller saluer la famille, au nom de vous tous.

2026 DFPE 250 - Situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et délégation donnée au Maire de Paris en vue de déposer une offre de reprise dans le cadre de la procédure de cessation d'activité.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif au devenir des activités de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon à Paris.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la mise en œuvre d'un plan de cession de la Fédération des Œuvres de la Croix Saint-Simon.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux conséquences de la cessation d'activité de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon sur les établissements d'accueil du jeune enfant.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la situation de la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 7e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la situation de la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 15e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la sauvegarde des activités de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à la protection des missions de solidarité et d'accueil à Paris.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'avenir de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et de ses structures

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 250, l'amendement n° 107 et les vœux rattachés n°s 73 à 80 bis, sur la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Pour commencer, la parole est à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'inquiétude que je veux évoquer ici la situation extrêmement préoccupante de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Fondée il y a 120 ans exactement par Marie de Miribel, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon est un acteur associatif historique, essentiel sur le territoire parisien et francilien. Je veux saluer et avoir une pensée pour Mme Isabelle BOUVIER, qui a été sa directrice pendant près de dix ans, avec qui nous avons excellemment travaillé, à l'époque en tant que conseillère déléguée à la petite enfance, ainsi que l'ensemble de la DFPE.

Cette fondation accompagne des milliers de familles, d'enfants, de personnes âgées, de patients et de personnes vulnérables. C'est peu dire que son rôle est majeur à Paris : pas moins de 35 crèches accueillant près de 1.500 enfants ; 3 centres de P.M.I. ; 2 centres de santé ; l'hôpital mère-enfant de l'Est parisien ; le centre de santé

sexuelle dans le 11e ; un centre d'accueil de jour pour personnes âgées souffrant de troubles neurodégénératifs ; un service d'aide à domicile ; des structures de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance. La liste n'est pas exhaustive.

Vous le savez, cette institution est aujourd'hui en très grande difficulté. Elle a été placée en redressement judiciaire en novembre 2025, et la Fondation a annoncé un plan de cession de l'ensemble de ses activités, faisant peser une immense inquiétude sur l'avenir des salariés, des usagers et des structures elles-mêmes.

Derrière les chiffres - 50 millions d'euros de passif, plus de 1 million d'euros de pertes mensuelles -, il y a une réalité humaine et sociale. Celle de professionnels engagés, près de 1.800, qui assurent chaque jour des missions indispensables de solidarité et de service public. Celle de familles qui, aujourd'hui - et je pense que nombre des élus siégeant ici les ont rencontrées -, craignent pour l'accueil de leurs enfants, à juste titre, ou pour les soins et l'accompagnement de leurs parents ou de leurs proches âgés ou fragiles.

Cette situation révèle une crise plus large. Or, les difficultés de financement ne sont pas nouvelles. J'entendais des débats sur le groupe "SOS" ; je pense notamment à Mme LEGRAIN, qui est d'ailleurs la présidente de la F.N.A.P.P.E., regroupant toutes les associations de crèches associatives. Elles font un travail remarquable, complémentaire des crèches en régie. Quand certains laissent entendre que l'on pourrait questionner le modèle associatif : non, il est complémentaire, il fait partie du service public. La situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, et la vigilance que nous devons y porter pour la protection de ces associations, nous mobilise tous, élus parisiens.

Depuis plusieurs années, les associations alertent sur leur situation financière. Elles font face à un véritable effet de ciseaux. Oui, il y a un désengagement de l'Etat, et nous n'avons cessé de le dénoncer. La Ville de Paris, en revanche, n'a cessé d'augmenter ses subventions. Dans le secteur de la petite enfance, c'est presque 500 millions d'euros par an, au budget global, pour la Ville de Paris. Les financements pour la Fondation représentent, je crois, 16 millions d'euros par an. Le soutien financier de la Ville a été là, sans accroc, extrêmement présent.

En revanche, il y a un désengagement de l'Etat. L'effet de ciseaux, c'est la hausse des coûts de fonctionnement - l'inflation, les difficultés de recrutement, l'augmentation des charges salariales - sans que les financements publics et les dotations ne suivent, s'agissant de l'Etat. La Caisse nationale d'allocations familiales est, je le rappelle, une caisse excédentaire. L'argent serait donc disponible si on le mettait là où il faut.

Ces associations assurent des missions d'intérêt général et se retrouvent fragilisées alors que les besoins augmentent. Je pense, par exemple, au Ségur, qui n'a pas été compensé : les salaires augmentaient sans compensation. "In fine", cela ne peut pas fonctionner.

La Ville de Paris est pleinement mobilisée dans la recherche de solutions. Les repreneurs peuvent faire une offre jusqu'au 15 juin. La Ville prendra toute sa part. C'est l'objet de ce projet de délibération, qui propose de reprendre une crèche en régie dans le 20e - précisons qu'il s'agit d'une crèche municipale dont la gestion avait été confiée à la Fondation par voie de délégation de service public. S'agissant des autres structures, le Maire de Paris a personnellement saisi, par courrier, le Premier Ministre et les principaux acteurs, pour demander la pleine mobilisation des services de l'Etat afin de garantir la continuité des activités.

Notre groupe a souhaité déposer un vœu. J'en profite pour en présenter les attendus : nous devons collectivement être mobilisés - et je sais que ce sera le cas de façon unanime dans cette salle - pour préserver la continuité des activités dans un cadre non lucratif, c'est un engagement que nous devons prendre, en tout cas, que nous devons essayer de tenir ; préserver les emplois et les compétences ; faire en sorte qu'aucun enfant ni aucune famille ne se retrouvent sans solution ; assurer la continuité des soins et l'accompagnement des publics fragiles pour éviter un démantèlement qui fragiliserait encore davantage notre offre médico-sociale parisienne.

Nous avons une responsabilité collective de ne pas laisser disparaître dans l'indifférence la Croix Saint-Simon. Je veux avoir un mot pour toutes les familles inquiètes, légitimement, et leur dire que la Ville de Paris est à leurs côtés, que nous ferons notre maximum.

Je vous remercie.

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame HERVIEU.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour trois minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et sa possible cessation d'activité représenteraient un véritable séisme pour Paris. Toutes les activités risquent de disparaître, et nous parlons d'abord de 1.800 emplois menacés.

Je voudrais saluer les salariés - salariées, d'ailleurs -, les petites mains du soin, souvent des métiers invisibilisés, que nous avons entendues, notamment lors des rassemblements, parler de leur métier avec une réelle passion et un engagement sans faille.

La liquidation, je l'ai dit, serait un séisme pour Paris, mais aussi pour les départements voisins. Nous parlons concrètement de 35 crèches représentant 1.500 enfants, une crèche familiale, des P.M.I., un hôpital mère-enfant, un C.S.P.A. parental, des structures pour les personnes âgées atteintes d'Alzheimer, une pour les adultes en situation de handicap, de l'hospitalisation à domicile et un centre de santé. Tout cela est menacé.

La procédure lancée avec un administrateur judiciaire pour la reprise des activités nous oblige à aller vite, pour que toutes les personnes accueillies et soignées par la Fondation ne soient pas livrées aux appétits féroces des investisseurs privés.

Nous réaffirmons donc, dans le vœu que nous avons déposé, notre volonté d'étudier en priorité la possibilité d'une reprise en régie municipale des activités, en particulier et en priorité lorsqu'elles relèvent des compétences obligatoires de la Ville - je pense aux P.M.I., notamment dans les 19e et 20e, à des crèches, notamment dans le 13e -, mais aussi à des structures uniques en France pour la prise en charge de la santé mentale, censée être une grande cause nationale, ainsi qu'à l'hôpital mère-enfant ou au C.S.P.A. parental.

Plus largement, nous saluons l'engagement de la Ville pour veiller à ce que les salariés, mais aussi les usagers, ne soient pas livrés aux griffes d'opérateurs comme Orpea ou Babilou, si vous voyez ce que je veux dire. Néanmoins, la Ville ne pourra pas faire seule. Nous alertons aussi sur la responsabilité de l'Etat - sa responsabilité dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, mais aussi dans la sortie de crise.

Lorsqu'une entreprise est en difficulté, il faut savoir sortir du cahier des charges. Nous parlons de 211 milliards d'euros distribués aux entreprises aujourd'hui, sans contrepartie. Là, nous parlons d'un besoin de 50 millions d'euros pour des besoins essentiels. Nous demandons donc très clairement à l'Etat d'investir, et d'investir massivement, sur ce dossier. Cela ne saurait être résolu en un jour, mais nous aurons du temps. L'Etat doit accompagner et faire en sorte que, concrètement, nous puissions sortir de la crise.

Nous avons besoin, plus largement, de repenser le financement de ces structures associatives à but non lucratif.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Chers collègues, en l'état, nous n'aurons pas terminé la séance avant demain matin, probablement en fin de matinée. Je vous invite vraiment à condenser vos temps de parole. Vous n'êtes pas obligés d'utiliser l'intégralité du temps imparti, et nous vous invitons même à essayer de le réduire.

Monsieur le Maire, pour cinq minutes, mais vous n'êtes pas obligé ; trois minutes, c'est bien aussi.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Je vais tout faire pour être bref.

Je ne vais pas revenir sur le contexte, puisqu'il a déjà été longuement exposé par Céline HERVIEU et mon collègue. Je veux juste insister sur cette situation, qui traduit l'extrême fragilité du secteur associatif, affaibli par un sous-financement chronique de l'Etat, notamment dans le secteur social et médico-social.

Oui, ce plan de cession crée une très forte inquiétude des familles usagères des équipements de la Fondation, et aussi la colère légitime des 1.800 salariés. J'ai d'ailleurs reçu les familles et les salariés dès le 30 avril.

Un mot sur le 20e. Le 20e est massivement touché par ce plan de cession : 6 crèches, 362 berceaux ; une P.M.I. ; un centre d'accueil de jour pour personnes âgées avec troubles neurodégénératifs ; un service d'aide à domicile couvrant une partie de l'Est parisien - des services indispensables aux habitantes et habitants du 20e. Depuis l'annonce de ce plan, nous sommes pleinement mobilisés. La Ville l'est. Le Maire a écrit au Premier Ministre, aux services de l'Etat concernés. Nous avons une mobilisation des directions de la Ville.

Je voudrais souligner l'importance de ce projet de délibération. Il permet d'abord d'engager la municipalisation de la crèche Capitaine-Marchal dans le 20e, déjà gérée en délégation de service public et pour laquelle la Ville a beaucoup investi dans le passé. Il permet aussi à la Ville de compléter son offre au-delà du 15 juin, en fonction des repreneurs potentiels et de la qualité des projets présentés à l'administrateur judiciaire. Chacun est convaincu ici, je pense, qu'il est nécessaire de pérenniser les activités de la Fondation en mobilisant des repreneurs non lucratifs, qu'ils soient associatifs ou publics.

Je voudrais attirer votre attention sur la P.M.I. du 119, rue d'Avron, dont le rôle social est crucial dans ce quartier populaire de la porte de Montreuil, en suivant un nombre important de familles précaires hébergées à l'hôtel. Si les propositions de reprise connues à partir du 15 juin n'étaient pas suffisamment qualitatives, je souhaiterais que nous puissions examiner une reprise en gestion directe par la Ville, au regard de nos compétences légales et de notre savoir-faire en matière de protection maternelle et infantile.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame Béatrice LECOUTURIER, même exigence.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - La barre est haute.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon est un choc majeur pour Paris. Ce choc intervient dans un contexte déjà extrêmement tendu pour la petite enfance à Paris. Nous le savons, près de 20 % des postes sont vacants dans les crèches municipales et certaines structures fonctionnent avec des taux de sous-effectifs qui mettent en péril la continuité du service.

Cette pénurie a des conséquences directes : des fermetures de sections, des horaires réduits et une détresse croissante des parents, particulièrement dans l'Ouest parisien, où le manque de places est le plus criant. Les chiffres sont connus : ce sont près de trois familles sur quatre qui n'obtiennent pas de place en crèche municipale lors de leur première demande. Cette situation contribue à un phénomène préoccupant : l'exode des familles hors de Paris. Chaque année, ce sont entre 10.000 et 12.000 enfants qui quittent la Capitale avec leurs parents, souvent faute de solutions d'accueil. Ce n'est pas anodin : c'est un enjeu démographique, social et économique majeur.

Dans ce contexte, la disparition de la Croix Saint-Simon risque d'aggraver encore la situation. C'est pourquoi la Ville de Paris se mobilise pour garantir la continuité des services, soutenir les reprises associatives et déposer une offre pour la crèche municipale du Capitaine-Marchal. Nous soutenons cette démarche, mais nous devons aller plus loin, car la crise du recrutement ne se résoudra pas uniquement par des mesures financières, d'autant que la Ville elle-même est dans une situation budgétaire fragile, avec une dette élevée et une capacité d'investissement contrainte. Elle ne pourra pas, seule, renflouer durablement les structures associatives en difficulté.

Nous devons donc proposer des solutions structurelles, et j'en citerai trois. La première, c'est le logement. Il est aujourd'hui quasiment impossible pour une auxiliaire de puériculture, une éducatrice de jeunes enfants ou un étudiant en formation sanitaire et sociale de se loger à Paris. Nous devons réserver un contingent de logements sociaux et intermédiaires pour ces professionnels essentiels. Nous devons aussi faciliter l'accès aux résidences étudiantes pour les élèves des écoles du secteur social et médico-social. Sans logement abordable, nous n'aurons pas de personnel ; c'est aussi simple que cela.

Deuxièmement, l'attractivité des parcours. Nous devons renforcer les partenariats avec les écoles, les instituts de formation et les universités, pour attirer les étudiants à Paris et leur garantir des stages, des contrats d'apprentissage et des perspectives d'emploi stables. Nous devons aussi simplifier les passerelles professionnelles et soutenir la validation des acquis de l'expérience.

Troisièmement, des solutions non financières pour soutenir les associations. La Ville peut mettre à disposition des locaux municipaux vacants, gratuitement ou à faible coût, pour permettre aux associations de maintenir leurs activités. Elle peut mutualiser des espaces, des services logistiques, des achats, des outils numériques. Elle peut faciliter l'accès aux marchés publics, simplifier les procédures et accompagner les structures dans leur gestion administrative. Ces solutions ne coûtent pas nécessairement plus cher, mais elles peuvent changer la donne.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui est nécessaire, mais il n'est qu'une première étape. Nous devons saisir cette crise comme une opportunité pour repenser l'attractivité des métiers du soin, du social et de la petite enfance, et pour garantir que Paris reste une ville où les familles peuvent vivre, travailler et faire grandir leurs enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je crois que votre première adjointe nous l'a dit : il est utile que nous soyons économes du temps de parole et du temps des autres. Je vais donc me contenter de m'associer pleinement aux excellentes interventions de nos collègues, notamment Céline HERVIEU et Jean-Noël AQUA. J'ai eu l'occasion, aux côtés d'Anne-Claire BOUX, Léa BALAGE EL MARIKY et mon adjoint, Maxime COHEN, d'aller au-devant des équipes de la Fondation pour leur redire tout mon soutien et le fait que nous allons suivre de très près l'ensemble de l'évolution de ce dossier.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Christophe PRUDHOMME a la parole.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voyons bien que tout le monde se préoccupe aujourd'hui de la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Tout cela relève de très bonnes intentions, mais la question, c'est : quelles solutions ? Il y a aujourd'hui besoin d'être concret.

Nous sommes face à une situation connue : des associations gérant du service public avec un sous-financement par l'Etat qui les met en difficulté. Ce n'est pas le seul exemple que nous connaissons. Nous avons eu l'Institut mutualiste Montsouris, dans une situation similaire, pour lequel nous avons trouvé des solutions en mettant la pression sur l'Etat, en obtenant une reprise de la dette et le maintien intégral, juridiquement, de la structure, dans le cadre d'une collaboration avec l'hôpital Foch et l'Institut Curie.

En effet, la Fondation de la Croix Saint-Simon, c'est une très vieille maison. Nous avons cité Marie de Miribel, c'est le nom d'une station de tramway ; il y a une rue de la Croix-Saint-Simon dans le 20^e arrondissement. Pour nous, il y a nécessité de maintenir la structure de la Fondation. Oui, il y a une dette assez importante : 54 millions d'euros. Les actifs de la Fondation sont, cependant, chiffrés à plus de 100 millions d'euros.

Ni l'Etat n'a joué son rôle, ni malheureusement - parce que c'est le Tribunal de commerce, avec une administratrice judiciaire - ceux-ci n'ont joué le leur non plus, puisque tous les plans de redressement financier ont été écartés et que l'on s'est précipité sur l'ouverture d'une vente par appartements. Nous savons bien ce que cela signifie : cette vente à la découpe entraînera de la casse, avec une perte d'activité et des licenciements de personnel.

La bonne solution, aujourd'hui, c'est de se battre auprès du Gouvernement pour qu'une solution financière soit trouvée, dans le cadre du maintien de l'ensemble des activités et de la structure juridique de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Il y a des solutions, je le dis. Une liquidation : 54 millions, 100 millions - où vont partir les 46 millions restants ?

Quand nous est présenté un projet de délibération pour reprendre une seule activité, c'est déjà la vente à la découpe. Nous avons donc proposé un amendement qui, juridiquement, peut être contestable, mais la Ville pourrait se proposer, dans le cadre de l'appel à un repreneur, comme repreneur. Politiquement, ce serait fort, et cela forcerait le Gouvernement à s'asseoir à la table pour trouver une solution.

Nous sommes aujourd'hui face à un potentiel - et je l'ai bien discuté avec les salariés, avec les représentants au C.S.E. -, mais nous n'avons pas réussi à obtenir la réalité des comptes. Il y a peut-être le risque de découvrir, après la liquidation, qu'il y a eu des malversations financières. Nous souhaitons savoir si cette dette de 54 millions d'euros est réelle, d'où elle provient. C'est ce qu'il faut aujourd'hui mettre sur la table.

Je le répète : la disparition de ce type de structure se traduira par de la casse. De la casse sociale, de la casse en termes de services rendus à la population parisienne. En tant qu'élu et représentant de cette population, je pense qu'au-delà des bonnes intentions et de tous ces vœux qui se succèdent : quelle stratégie, Monsieur le Maire, allez-vous développer pour que la Croix Saint-Simon continue à vivre, avec l'ensemble de ses activités, dont certaines, très importantes, n'ont pas été citées ici - notamment la formation des professionnels dont nous avons aujourd'hui besoin dans les hôpitaux et dans le domaine du social ? Nous manquons beaucoup de ce type de personnel aujourd'hui.

J'ai regretté que nous ne puissions pas avoir un débat en Commission pour présenter, au-delà de ces vœux très répétitifs dans ce Conseil, une vraie stratégie politique permettant d'obtenir le même résultat que celui obtenu pour le maintien de l'Institut mutualiste Montsouris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci beaucoup.

Je reviens sur l'intervention précédente. Le sujet est présenté en 6^e Commission. A ma connaissance, vous n'y siégez pas, et le sujet n'a pas été porté au débat lors des discussions que nous avons eues en 6^e Commission. Je m'étonne un peu de cette intervention.

Monsieur le Maire, je ne vais pas revenir en détail sur la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Céline HERVIEU l'a fait avec un talent certain avant moi, et je sais votre engagement, Monsieur le Maire, ainsi que celui de vos adjoints sur le sujet.

A travers ce projet de délibération, c'est la défense du service public dont je veux parler quelques instants, en particulier dans le domaine de la petite enfance. C'est un sujet majeur pour les familles parisiennes et pour l'avenir même de notre Ville. C'est un sujet sur lequel notre majorité porte la plus grande préoccupation. La Ville de Paris a, depuis longtemps, fait le choix de privilégier les crèches municipales et associatives, parce que nous portons une exigence de qualité pour la petite enfance - une exigence qui doit s'appliquer à tous les modes d'accueil. Nous retrouvons cette exigence dans ce projet de délibération. Nous l'aurons également sur les propositions de reprise des 34 autres crèches de la Fondation.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour la crèche Aquarelles du 14^e arrondissement. Je sais les familles très préoccupées, car elles craignent, au-delà de la fermeture annoncée, une rupture brutale dans l'accueil et l'accompagnement de leurs enfants. Nous devons leur apporter des réponses claires, rapides et surtout humaines.

C'est un sujet sérieux. Il n'y a pas besoin de parasiter à droite de l'hémicycle, s'il vous plaît.

Nous ne souhaitons pas que ces crèches soient reprises par des entreprises lucratives, à mille lieues des valeurs de la Fondation. Nous y serons pleinement attentifs. C'est une position forte et constante de notre groupe. J'en profite pour vous rappeler la proposition de loi portée par Céline HERVIEU à l'Assemblée nationale, prenant des mesures d'urgence pour protéger nos enfants accueillis en crèches privées à but lucratif. C'est un sujet important que nous portons fortement au groupe Socialiste.

Nous souhaitons que, pour chacune de ces crèches, des solutions pérennes puissent être trouvées, d'abord pour le 15 juin, date à laquelle des offres de reprise doivent être déposées ; puis à l'automne, lors de la décision du Tribunal des activités économiques. Nous devons faire tout notre possible pour ne laisser aucune des familles concernées sans solution d'accueil pour leurs enfants.

En cela, le projet de délibération concernant la crèche du Capitaine-Marchal est une bonne nouvelle. Je vous invite, mes chers collègues, à le voter largement.

Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Ophélie MADINIER.

Mme Ophélie MADINIER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur PRUDHOMME, d'abord, je vous rappelle que nous avons discuté de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon en 4e Commission. Vous avez pu poser vos questions et les adjoints vous ont apporté des réponses. Nous pourrions, bien entendu, poursuivre ces débats, "a priori" en 6e Commission désormais, mais nous pourrions aussi, si vous le souhaitez, les poursuivre en 4e.

Les faits sont connus et ont été rappelés. La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, aujourd'hui en grande difficulté financière, joue un rôle essentiel dans les secteurs sanitaire et social dans tout Paris. Ses établissements de proximité assurent la garde d'enfants en crèche, l'accompagnement des mères et de leurs nourrissons dans les P.M.I. ou à l'hôpital mère-enfant de l'Est parisien, dans le 11e arrondissement, et prodiguent des soins de santé et psychologiques dans tout Paris. La situation actuelle menace près de 2.000 emplois de salariés aux compétences précieuses. Ces services doivent demeurer pleinement ancrés à Paris et rester au service de l'intérêt général. Nous devons donc tout faire pour éviter qu'ils ne soient démantelés, livrés à une logique de rentabilité par une vente à la découpe au secteur privé lucratif. Pour cela, il est indispensable d'associer les salariés à toutes les solutions de reprise qui devront être trouvées.

Au-delà de ce cas précis, nous devons prendre pleinement conscience que cette difficulté risque de se reproduire au cours de ce mandat. Des services publics essentiels du champ sanitaire et social, aujourd'hui assurés par des associations ou des fondations, vont se retrouver en grande difficulté, voire risquer de disparaître, en conséquence du désengagement de l'Etat et du retrait de certains financeurs privés.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2025, 12.300 emplois ont disparu dans le secteur associatif. Des structures majeures comme AIDES, le Secours catholique, A.P.F. France, Unis Cités, le C.C.F.D. Terre Solidaire, la Fondation pour le Logement, aux côtés de dizaines d'autres associations, subissent actuellement des plans sociaux d'envergure, dans un silence assourdissant. Avec ces suppressions d'emplois, c'est tout le tissu social français et les activités sur lesquelles reposent la solidarité nationale et la cohésion sociale qui risquent de se déliter.

Face à cette situation, il nous faut approfondir notre doctrine pour un mandat qui s'avère complexe pour les organisations d'utilité publique. La Ville ne pourra certes pas pallier toutes les carences de l'Etat. Néanmoins, nous devons organiser la résistance du service public municipal si la situation venait à se dégrader davantage, et de manière plus abrupte, en 2027. Nous devons contrer le cercle vicieux qui conduit à ce que les politiques de droite détruisent les services publics de proximité, dont la disparition constitue à son tour le carburant de l'extrême droite.

L'accompagnement vers des reprises par des acteurs non lucratifs est une condition essentielle, mais elle ne suffira pas toujours. La gestion en régie publique ne peut pas non plus être l'unique réponse, mais elle doit être mobilisée au maximum de nos capacités, partout où cela est possible.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous sommes en dehors du temps organisé, donc c'est trois minutes par personne désormais.

M. Geoffroy BOULARD a la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu que nous présentons aujourd'hui concerne les conséquences de la cessation d'activité de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour plusieurs établissements d'enfance parisiens. Il n'y a toutefois pas que ces établissements : d'autres sont concernés par cette cessation soudaine, notamment, dans notre arrondissement, la crèche L'Ombelle, récemment inaugurée, et la crèche La Souris verte.

Je veux le dire clairement, la Ville de Paris s'est mobilisée sur ce dossier, et il est important de le reconnaître. Des échanges ont été engagés rapidement avec les acteurs concernés, afin d'éviter des ruptures brutales de prise en charge pour les familles et de rechercher des solutions de continuité.

Malgré cette mobilisation, les inquiétudes restent fortes. Elles le sont, d'abord, pour les familles, car chacun connaît ici la tension extrême qui existe aujourd'hui sur les places en crèche à Paris. Pour de nombreux parents, une

solution de garde n'est pas simplement une question d'organisation ; c'est une condition indispensable pour pouvoir continuer à travailler, à maintenir un équilibre familial et éviter des situations de grande fragilité.

Dans le 17e, les places relevant du contingent de la mairie font l'objet de solutions de redéploiement, dans un contexte, que vous connaissez, extrêmement tendu, de manière inédite d'ailleurs pour la rentrée de septembre. Pour beaucoup d'autres familles que nous avons reçues, cependant, l'incertitude demeure, faute de visibilité claire sur les conditions et les modalités du futur accueil de leurs enfants.

Les inquiétudes concernent également les personnels de la Fondation, qui font un travail reconnu et apprécié des familles. Derrière ces structures, il y a des professionnels engagés qui assurent, chaque jour, cette mission essentielle auprès des enfants et des familles. Ils ont besoin d'être accompagnés, informés et soutenus, afin que cette crise ne se traduise pas par des ruptures professionnelles supplémentaires dans un secteur déjà en tension.

Notre vœu ne vise donc pas à polémiquer, mais à rappeler la nécessité d'une gestion coordonnée. J'ai, pour ma part, saisi la Ministre RIST sur le financement du service public national d'accueil de la petite enfance, notamment à Paris, qu'il soit délégué ou en régie directe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Philippe GOUJON a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En plus de notre vœu n° 77, cosigné par Agnès EVREN, Grégory CANAL, Inès de RAGUENEL et Anne-Claire TYSSANDIER, je présenterai le vœu n° 76 déposé par Rachida DATI et Emmanuelle DAUVERGNE qui concerne le 7e.

Nul n'ignore que la mise en redressement judiciaire de la Fondation représente un véritable cataclysme - le mot convient, je crois -, risquant de submerger le secteur associatif de la petite enfance, du sanitaire et du médico-social parisien, 35 crèches accueillant 1.500 enfants et de multiples structures sont concernées dans plusieurs arrondissements.

Décréter la mobilisation générale de toutes les institutions concernées, mais aussi de l'ensemble des structures associatives, voire privées, tout en s'appuyant sur les familles, les patients et les personnels menacés, est un impératif majeur dès avant la fin de cette année, alors que le Tribunal doit se prononcer sur les offres de reprise à l'automne.

Pour le 15e, déjà sinistré, ce sont encore 265 berceaux qui disparaîtraient, en plus des 900 déjà gelés par manque de personnel, soit l'équivalent, simplement, du total des places attribuées lors de la commission de mai - places qu'il faudra d'ailleurs gérer sans pour autant fragiliser la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon en incitant les parents à demander leur mutation. Après avoir consacré mes deux premiers mandats à inaugurer des crèches, j'aurais, hélas, passé les deux derniers à en fermer.

J'ajouterai, pour le 7e, l'inquiétude des parents de la crèche de la Providence et de la halte-garderie du Champ-de-Mars, soit une centaine de places.

La Croix Saint-Simon n'est pas un cas isolé. Toutes les crèches associatives parisiennes sont aujourd'hui financièrement en difficulté. Nous sommes véritablement, plusieurs orateurs l'ont dit, face à une crise systémique, pas à un cas isolé. Il en irait de même avec les centres de santé, puisque, après la fermeture du centre SoMeD Montparnasse, et en redoutant celle de la M.G.E.N., rue de Vaugirard, c'est le centre médical et dentaire Saint-Vincent-de-Paul, rue Miollis, qui verrait supprimer ses 30.000 consultations annuelles.

Nous attendons donc de la Ville qu'elle favorise toutes les solutions de reprise crédibles - et nous travaillons avec elle, la main dans la main -, soit par la régie directe, soit en accompagnant les repreneurs associatifs, ou encore en recrutant les personnels de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon dans les crèches municipales, où il en manque tellement, et qu'elle anticipe aussi les besoins pour la rentrée.

C'est aussi à l'Etat d'aider financièrement les solutions de reprise, de sécuriser la rentrée, en lien avec la C.A.F., notamment par la compensation des pertes de recettes attendues, et de coordonner l'ensemble des acteurs publics. C'est pourquoi j'ai également saisi, avec Agnès EVREN, les Ministres de la Santé et du Budget.

Au-delà de l'urgence se pose, plus largement, la question essentielle de la soutenabilité des modèles économiques des acteurs associatifs intervenant dans les champs sanitaire et médico-social, dans un contexte de tensions généralisées de ce secteur, si essentiel pour nos concitoyens. Nous ne pourrions éviter d'avoir ce débat, et nous devons y apporter une réponse ambitieuse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vais être brève, parce que mon excellent collègue, le maire du 15e, a rappelé tous les enjeux. Je voudrais quand même redire combien la

Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, certes, a un rôle essentiel dans la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes vulnérables, mais aussi et surtout - cela a été rappelé - est un opérateur essentiel à Paris dans le champ de la petite enfance. C'est dire combien nous sommes très inquiets du plan de cession totale des activités annoncé le 14 avril dernier. Nous sommes aussi inquiets sur le résultat des offres qui seront portées et analysées le 15 juin prochain.

Dans un secteur où il y a une tension incroyable sur les crèches - avec, mes collègues l'ont rappelé, en moyenne 20 % de personnel en moins -, où des crèches, comme celle de la crèche Valette dans le 5e arrondissement, sont menacées de fermeture, ce qui arrive au personnel dans les crèches gérées par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon apporte évidemment une tension supplémentaire.

C'est la raison pour laquelle, avec mon groupe Paris apaisé, j'ai déposé un vœu. J'ai vu que l'Exécutif avait redéposé un vœu. Je souhaite vraiment que la Ville puisse examiner les conditions d'une reprise en gestion directe des établissements de la petite enfance dans nos arrondissements ou, à défaut, en gestion associative. A cet égard, Monsieur le Maire, un projet de délibération nous est proposé pour vous donner délégation en vue de déposer une offre de reprise pour une crèche. J'aurais aimé que cela soit étendu à d'autres crèches. Voilà l'objet de notre vœu qui, j'espère, recueillera un avis favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Réponse de l'Exécutif à trois voix, synthétique, percutante et pertinente. Anne-Claire BOUX, pour commencer.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaiterais tout d'abord apporter tout mon soutien aux salariés de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon dans cette période anxiogène, et aussi aux parents inquiets pour leurs enfants, et dire ma satisfaction de voir l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris appeler à l'intervention de la Ville. Oui, nous sommes mobilisés pour trouver une solution qui maintienne le service public auquel participe la Fondation.

Je dois aussi rappeler que cette situation ne tombe pas du ciel. C'est le fruit de choix budgétaires gouvernementaux. Quand le Gouvernement casse le modèle social, ce sont toujours les élus locaux qui se retrouvent en première ligne pour préserver le service public. J'accueille donc très favorablement les interpellations, à droite de l'hémicycle, de vos Ministres, pour venir aussi soutenir la Fondation.

Dès le début de cette annonce de cession, nous étions mobilisés, avec mes collègues Antoine ALIBERT et Maxime CROSNIER, aux côtés des salariés de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, et je veux saluer leur engagement.

Une stratégie politique, cher collègue, Monsieur PRUDHOMME, nous en avons une. Premièrement, nous affirmons que nous ne souhaitons pas de repreneurs privés. Nous l'avons indiqué au Tribunal de commerce. Nous travaillons avec les acteurs associatifs non lucratifs et la C.A.F. pour voir dans quelle mesure il peut y avoir une reprise associative. Par ailleurs, nous étudions les possibilités de reprendre les personnels de la Fondation pour les accueillir dans nos crèches municipales, là où nous avons des berceaux fermés. Nous étudions aussi une reprise en régie municipale. C'est le sens de ce projet de délibération, qui est une première étape pour pouvoir reprendre la crèche du Capitaine-Marchal. En fonction de l'évolution de la procédure au Tribunal de commerce, nous étudierons la possibilité d'étendre cette offre de reprise. Nous sommes mobilisés pour maintenir ce service public.

Je laisse la parole à mon collègue Maxime CROSNIER.

M. Maxime CROSNIER, adjoint. - Continuité des activités, reprise des salariés qui le souhaitent, maintien d'une offre non lucrative, telles sont les trois exigences communes posées par l'Exécutif parisien.

Continuité des activités, d'abord. Permettez-moi d'avoir un mot pour les trois centres d'accueil de jour ainsi que pour le service d'aide à domicile dédiés aux personnes âgées.

Soutien aux salariés, ensuite, auprès desquels nous nous sommes rendus sur place, avec l'ensemble des collègues de l'Exécutif - et, pour ma part, avec David BELLARD, le maire du 11e arrondissement, dans un centre d'accueil de jour -, que nous avons reçus ici, à l'Hôtel de Ville, et avec lesquels nous avons manifesté devant le Ministère avec mon collègue Antoine ALIBERT.

Maintien d'une offre non lucrative, face à la financiarisation rampante du secteur médico-social, qui porte atteinte à l'égalité d'accès aux biens essentiels.

Je cède la parole à mon collègue Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, cher collègue.

Pour conclure la position de l'Exécutif, je veux rassurer tous les bancs de l'hémicycle et dire que notre collectivité, la Ville de Paris, a vocation à être une collectivité stratège face au cataclysme que pourrait représenter la liquidation des activités.

La Ville de Paris anticipe tous les scénarios. Demain ou après-demain, le C.S.E. de la Fondation sera auditionné devant le Tribunal de commerce, puisqu'il conteste une partie du prononcé de la liquidation des activités.

Il considère qu'aucun plan de redressement n'a été, à ce jour, proposé. Nous allons, bien entendu, suivre le résultat de cette audience, comme nous allons récupérer le rapport d'enquête indépendant diligenté par le C.S.E., qui donnera à la Ville des éléments supplémentaires, au-delà de la mobilisation de ses services.

Dans le champ sanitaire - cela a été évoqué -, nous avons également sollicité la Région Île-de-France pour qu'elle nous rassure sur l'avenir de ses compétences obligatoires sur les trois instituts de formation aux métiers du soin. Par ailleurs, avec les 16 millions d'euros que la Ville subventionne annuellement sur l'intégralité des champs des activités, si tel était le cas en fonction des positionnements et des offres qui seront mises sur la table le 15 juin, la Ville pourra se positionner, notamment dans le cadre de groupements en lien avec l'hôpital mère-enfant pour ce qui est du centre de santé et du secteur sanitaire, qui nous inquiète particulièrement. C'est un petit bijou "sui generis", rarissime en France, en continuité directe avec des compétences départementales, notamment la P.M.I., mais aussi la protection de l'enfance, et en lien avec l'autre priorité que nous avons débattue hier de santé mentale et de psychiatrie. Nous y serons particulièrement vigilants. J'aurais aimé pouvoir citer d'autres exemples, mais le temps imparti ne nous le permet pas. Soyez assurés que nous continuerons à être mobilisés et vigilants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais procéder au vote sur l'ensemble des documents.

L'amendement n° 107 du groupe NPP est-il maintenu ? Oui. Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif. C'est un scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je clos le scrutin.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 81

Abstentions : 9

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 63

(Voir détail des votes annexe n° 16).

L'amendement n° 107, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté au scrutin public.

En réponse aux vœux n° 73 à n° 80, l'Exécutif a déposé le vœu n° 80 bis. Le groupe Socialiste maintient-il le vœu n° 73 ? Retiré.

Le vœu n° 74 du groupe Ecologiste et Social de Paris est-il retiré ? Retiré.

Le vœu n° 75 du groupe "Paris Liberté !" est-il retiré ? Non. Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 75 est rejeté.

Madame Flore PARDO, je vous ai privée d'une explication de vote à laquelle vous aviez droit. Je m'en excuse.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai eu la chance de visiter la crèche "L'Ombelle", l'une des crèches gérées par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, dans le 17^e arrondissement de Paris. J'ai rencontré les parents, les équipes. Tous m'ont dit leur attachement à ce lieu qu'ils aiment, dans lequel ils sentent leurs enfants s'épanouir. Certaines mères m'ont même confié que cette crèche leur avait "sauvé la vie". Tous louent son projet pédagogique, l'engagement des équipes et la mixité sociale qui rendent ce lieu unique. Tous m'ont dit leur peur, leur crainte : d'abord de voir ce lieu disparaître, ensuite de ne pas trouver de solution pour faire garder leur enfant.

Nous ne pouvons évoquer le cas de la crèche "L'Ombelle" sans regarder plus largement la crise des modes de garde à Paris, qui angoisse tant de parents en devenir. Comment vont-ils faire garder leur enfant ? Comment vont-ils concilier carrière et parentalité ? Surtout, comment vont-elles concilier carrière et maternité ? La crise des modes de garde est aussi un enjeu d'égalité, d'abord parce que faire garder son enfant dans un cadre bienveillant est plus ou moins facile selon les moyens financiers, selon la famille qui nous entoure, selon que l'on soit en couple ou non. La question des modes de garde est aussi un enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes : lorsqu'aucune solution

de garde n'est trouvée, ce sont encore, dans l'immense majorité des cas, les femmes qui réduisent ou interrompent leur activité professionnelle.

Répondre à la crise des modes de garde est donc une urgence, et cela commence par assurer la continuité du projet pédagogique et de l'activité des crèches gérées par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, notamment des crèches L'Ombelle et La Souris verte, situées dans le 17^e arrondissement de Paris. Nous voterons donc favorablement ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Le vœu n° 76 de "Paris Liberté !" est-il retiré ? Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 76 est rejeté.

Le vœu n° 77 est-il maintenu ? Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

Le vœu n° 78 du groupe Communiste est-il retiré ? Oui.

Le vœu n° 79 du groupe Paris apaisé est-il retiré ? Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 79 est rejeté.

Le vœu n° 80 du groupe Nouveau Paris Populaire est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? C'est un scrutin public.

Je le mets aux voix en scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Les positions de groupe étant connues, je vous propose de clôturer le vote.

Vous voulez réfléchir ? Allez-y. J'avoue qu'il est possible que vous ayez voté pour.

Nous allons donc refaire le vote, pardon. Franchement, il faut se presser, et cela ne changera pas le destin final.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 80 bis de l'Exécutif. Madame Florence BERTHOUT, vous avez la parole pour une explication de vote. Attendez, vous ne pouvez pas parler tant que le vote n'est pas clôturé. Techniquement, il ne l'était pas. Voilà, c'est fait.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 91

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 10

Contre : 81

(Voir détail des votes annexe n° 17).

Le vœu n° 80, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté au scrutin public.

Allez-y, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Monsieur le Maire, nous allons voter le vœu qui vous donne délégation pour négocier, mais j'aimerais vous alerter sur le fait que nous sommes un certain nombre de maires à souhaiter que, si la situation évolue défavorablement pour la reprise d'autres crèches, vous puissiez vous engager à obtenir une délégation pour régler au cas par cas ces dossiers épineux de reprise des crèches, Monsieur le Maire. Explication de vote brève !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, mais nous n'allons pas refaire le débat.

Je le mets donc aux voix, avec un avis favorable de l'Exécutif. C'est un vœu de l'Exécutif. Pardon, il n'y a pas de réponse sur les explications de vote. Ce n'est pas prévu par le règlement. C'est idiot, mais c'est ainsi, on ne peut rien y changer. On pourrait ajouter des réponses, des contre-réponses et une synthèse.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 58).

Je mets enfin le projet de délibération DFPE 250 aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 250).

2026 SG 10 - Communication relative à l'avis de la C.R.C. sur une inscription de dépense obligatoire.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la suspension du contrat d'association liant l'établissement "Stanislas" à l'Etat et à la suspension des financements publics de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération SG 10 et le vœu n° 81. Il s'agit d'une communication relative à l'avis de la C.R.C. sur une inscription de dépense obligatoire.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, voici que revient un sujet absolument passionné : le sujet du collège Stanislas. Cet établissement, vous le savez, a une réputation qui n'est plus à faire. Il est devenu un symbole, grâce à la regrettée Amélie OUDÉA-CASTÉRA, comme le dirait notre collègue Rodrigo ARENAS.

Chose rare, cet établissement a été évalué par l'Inspection générale. Chose rare, parce que, comme le rapport Vanier l'a démontré, un établissement privé sous contrat est inspecté tous les 1.500 ans, en moyenne, alors même que ces établissements sont tout de même liés à l'Etat, puisqu'il les finance à 75 %. L'Etat est visiblement plus diligent lorsqu'il s'agit de surveiller les chômeurs. Passons.

Pour une fois, donc, Stanislas a été inspecté en 2023. Le rapport de cette inspection a longtemps été enterré et bloqué au Ministère. Les voies du Ministère sont impénétrables quand il s'agit du privé. Il aura fallu une fuite du site Mediapart pour que la réalité apparaisse au grand jour, et le rapport était accablant. Accablant sur le non-respect de la loi et du Code de l'éducation ; sur les pratiques illégales, notamment le catéchisme obligatoire, explicitement interdit par le Code de l'éducation ; accablant sur le non-respect des programmes scolaires, en particulier en S.V.T. et sur la reproduction sexuelle ; accablant sur un climat délétère, notamment une atmosphère sexiste et homophobe. L'établissement transmettait, en outre, des propos illicites contre l'avortement et sur l'I.V.G.

La lecture du rapport révélait, page après page, un établissement clairement en contradiction avec plusieurs valeurs de la République. Quand un établissement ne respecte pas son contrat, il est légitime que la puissance publique agisse. Nous sommes très soucieux de la dépense publique - plus que la droite, visiblement. J'imagine que tous ceux et celles obsédés par la réduction de la dépense publique devraient être cohérents et sensibles à sa bonne utilisation. L'Etat doit sanctionner les établissements qui ne respectent pas la loi.

Suite aux réactions légitimes à ce rapport, la question du "que faire" s'est posée. Nous avons demandé que le contrat de conventionnement de Stanislas soit rompu. Les syndicats, les parents d'élèves l'ont aussi demandé en C.D.E.N. en 2025. Il est insupportable, à beaucoup, que la collectivité paie les trois quarts du fonctionnement d'un établissement qui méprise les règles de la collectivité.

Devant l'inaction de l'Etat, la Ville de Paris avait gelé une première fois le versement du forfait d'externat correspondant au contrat liant Stanislas à l'Etat. Pour faire le point, une 6e Commission exceptionnelle s'était tenue en 2025, avec le Recteur, le directeur de Stanislas et le Diocèse. La direction de Stanislas s'était contentée de nous dire, à l'oral, qu'elle respectait désormais son contrat. C'est un peu le "plaidé innocent", si vous me permettez l'expression. Nous avons demandé une réponse écrite. Nous l'attendons toujours. Devant la légèreté des réponses de l'établissement, le Recteur de l'époque avait, lui aussi, conclu en demandant une nouvelle inspection de l'établissement. Nous l'attendons toujours.

Rappelons qu'entre-temps, nous avons appris que le rapport initialement communiqué avait été en partie censuré. C'est un feuilleton, cette histoire. Depuis, des retours inquiétants nous sont remontés sur des pratiques toujours en cours à Stanislas, qui ne respecteraient pas les points soulevés par le rapport initialement publié. Je dis bien "des retours inquiétants nous sont remontés", parce que, vous l'aurez compris, règne une réelle "omertà" sur le sujet. L'Etat refuse la transparence légitime en matière d'utilisation des fonds publics. Nous travaillons, nous, en tant qu'élus, sans que le Ministère ne nous donne les éléments nécessaires.

C'est dans ce contexte que la Cour des comptes constate que la Ville de Paris doit verser le forfait d'externat à Stanislas. Devant l'inaction de l'Etat, qui n'a tiré aucune conclusion de son propre rapport d'inspection, le Code de l'éducation, dans ses articles L. 442, prévoit effectivement que la Ville doit verser ce forfait. C'est illégitime, mais légal. Dont acte.

Ce que révèle aussi la lecture du rapport de la C.R.C., c'est que, si l'Etat est aux abonnés absents quand il s'agit de dilapider l'argent public pour les intérêts privés, notre collectivité peut agir. Le rapport de la C.R.C. nous dit que les articles L. 442, alinéas 1 et 10, du Code de l'éducation disposent - je cite : "Lorsque les conditions auxquelles est subordonnée la validité des contrats d'association cessent d'être remplies" - ce qui est le cas ici -, "ces contrats peuvent, à l'avis de la commission de concertation, être résiliés par le représentant de l'Etat, soit à son initiative, soit" - et c'est cela l'important - "sur demande de l'une des collectivités".

La C.R.C. a bien fait de nous le rappeler. Notre collectivité peut donc faire la demande d'un réexamen du contrat d'association liant Stanislas à l'Etat et demander sa rupture. C'est tout l'objet de la demande que nous formulons par notre vœu. L'"omertà" doit cesser. L'Etat doit agir. Il est inacceptable que des établissements continuent ainsi de bénéficier de l'argent public tout en s'affranchissant des règles de la collectivité.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

M. Paul SIMONDON, pour le groupe SDG.

M. Paul SIMONDON. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cette communication porte à notre connaissance un avis de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France, saisie par le président de la société anonyme Stanislas, qui gère l'établissement privé sous contrat Stanislas. Cet avis donne raison à la Ville de Paris et tort aux demandeurs. En effet, contrairement à ce que prétendait Stanislas, la Ville a bien inscrit dans son budget 2026, adopté en décembre dernier, les sommes nécessaires au paiement des forfaits scolaires aux établissements privés, dont Stanislas. Cet avis rappelle également que cette dépense est une obligation légale, ce que personne ne conteste.

Le cadre législatif est très clair. Couplé avec la volonté gouvernementale de réduire les moyens pour l'école publique, il organise un creusement de l'écart entre le public et le privé. Le privé est autorisé à maintenir le plus de classes possible, bénéficiant ainsi mécaniquement de financements publics augmentés, calculés sur une base - celle des dépenses par élève dans le public - qui augmente, car les frais fixes s'amortissent sur moins d'élèves.

Je pense, à titre personnel, qu'il est temps de remettre en cause ce cadre législatif. Il est temps que les citoyennes et les citoyens, les forces sociales, politiques et syndicales qui veulent soutenir l'école publique exigent que l'argent public soit réorienté massivement vers l'école publique. Cette réforme que j'appelle de mes vœux n'est pas encore là, et il n'appartient nullement à la Ville de Paris de l'anticiper. C'est donc bien dans le cadre légal actuel que la Ville agit et peut remettre en cause certains versements.

D'abord - c'est le principal intérêt que je vois à cet avis de la C.R.C. -, il nous donne une confirmation : les dépenses relatives aux élèves qui n'habitent pas Paris, mais fréquentent un établissement privé parisien, ne sont pas à la charge de notre Ville. Je souhaite donc que nous puissions nous en servir et ne rester que sur le strict périmètre obligatoire.

Ensuite, c'est le cas de Stanislas, la Ville doit rester vigilante sur les obligations prévues par le contrat d'association entre l'établissement et l'Etat. C'est pour cela qu'en 2024, Jean-Noël AQUA l'a rappelé, la Maire de Paris, soutenue par sa majorité, a, dans un premier temps, suspendu le versement à Stanislas, suite à la sortie d'un rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale. Il a finalement été versé à la fin de l'année 2024, après l'audition en 6e Commission. Ensuite, le versement 2025 a été suspendu à son tour, après la révélation par "Mediapart" d'un nouveau rapport de l'Education nationale sur la liste des manquements de Stanislas à ses

obligations, et dans l'attente d'une communication précise du Rectorat de Paris. Depuis, aucun élément ; le versement est donc toujours suspendu pour l'année 2025.

Il reste des questions. Stanislas respecte-t-il les programmes de sciences de la vie et de la Terre, ceux concernant l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ? Stanislas maintient-il des heures obligatoires de catéchisme, incompatibles avec son contrat d'association ? Si l'Etat a fait un nouveau contrôle démontrant que tout est réglé, il suffit de transmettre ses conclusions à la Ville. Si nous n'obtenons aucune réponse, il ne faut bien sûr pas verser.

Tout le monde a bien conscience qu'il ne s'agit pas d'un besoin pour cet établissement, qui ne manque pas de moyens, mais d'un test sur la capacité de l'Etat à surveiller effectivement les établissements que les pouvoirs publics financent. Il faudrait donc, dans cette hypothèse, interpeller l'Etat sur la fin de ce contrat d'association.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur SIMONDON.

La parole est à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe Paris au centre.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce que je viens d'entendre, je ne suis pas mécontente de m'être inscrite sur cette communication, qui, au-delà des principes qu'elle rappelle, nous dit une chose essentielle : nul n'est au-dessus des lois, pas même la Ville de Paris.

La Constitution nous le rappelle dans son article 72 : les collectivités s'administrent librement dans les conditions prévues par la loi. Nous pouvons remonter loin dans le temps, Monsieur SIMONDON, même si vous voulez tout remettre en cause : la loi Guizot de 1833, la loi Barangé, la loi Debré, les lois de 2004 et de 2009. Dès lors que cela correspond à un besoin scolaire reconnu et qu'il y a un accord d'association, la prise en charge financière des élèves se fait dans les mêmes conditions que pour l'enseignement public. En clair, la participation de la commune est calculée par élève et par an, en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune et des collèges publics du département. Voilà la loi.

Nous entendons, depuis des mois, des arguments développés dans cet hémicycle pour allumer une espèce de guerre scolaire qui, sincèrement, n'a pas lieu d'être. Je comprends que cela vous amuse, que vous avez besoin de rester sur vos bases militantes, mais soyez sérieux, et surtout objectifs : les écoles privées sont partie intégrante du système éducatif. Elles garantissent la liberté de choix des familles, et certains ici, malheureusement, n'aiment pas cela. Stanislas ne respecterait pas certains programmes établis par l'Education nationale, mais, chers collègues, vous vous trompez.

Ici, nous finançons à proportion du nombre d'élèves dans ces établissements, comme ceux qui sont dans les établissements publics. Chacun son "job" dans cette affaire : nous finançons l'aspect matériel ; l'Etat, l'Education nationale, veille au respect de la ligne de l'enseignement.

J'espère donc, Monsieur le Maire, que contrairement à l'ancienne Maire de Paris, vous respecterez la loi, rappelée à juste titre par la Chambre régionale des comptes. La dette - 1,4 million d'euros tout de même - est échue, certaine et liquide. Vous devez donc mettre fin à l'instrumentalisation à laquelle nous assistons depuis des mois. Nous ne sommes pas des justiciers ; nous sommes des élus et nous devons respecter la loi. Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole au président LESIEUR.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je souscris totalement à ce que vient de dire ma collègue Séverine de COMPREIGNAC et je souhaiterais abonder en ce sens. Quand il y a du débat - légitime parfois, fruit de posture souvent -, il est toujours utile d'en revenir à l'essentiel, c'est-à-dire le droit.

La Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a été saisie par le collège Stanislas à la suite du non-versement par la Ville du forfait d'externat dû à l'établissement. Dans son avis, la Chambre rappelle très clairement le cadre juridique qui s'impose à nous : "Le Code de l'éducation ne prévoit ni directement ni indirectement qu'une contestation par une collectivité locale de la conduite pédagogique de l'établissement sous contrat puisse justifier le non-versement des contributions qu'il définit". La Chambre rappelle également que la Ville ne peut pas décider unilatéralement de suspendre les contributions prévues par la loi.

Voilà pour le droit, mes chers collègues, et pour les obligations qui s'imposent à la collectivité.

Je veux néanmoins rappeler avec force que la lutte contre le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de discrimination doit être une priorité absolue, particulièrement à l'école. Depuis 2017, le Gouvernement s'est engagé avec force sur ces sujets, parce que l'école n'est pas simplement un lieu d'apprentissage académique : elle est le lieu où se forment les consciences et où se transmettent les valeurs de respect, d'égalité et de dignité.

Les révélations et les témoignages concernant cet établissement ont naturellement suscité une vive émotion et des interrogations profondes et légitimes. J'avais moi-même rencontré, pendant la campagne municipale, les instances dirigeantes de Stanislas, avec ma collègue, Conseillère de Paris, Emmanuelle HOFFMAN. Lorsque des faits susceptibles de relever du pénal ont été portés à la connaissance de l'Etat, un signalement a été effectué au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, afin que la justice puisse être saisie des faits concernés. Des actions ont également été engagées à la suite du rapport de l'Inspection générale, et plusieurs recommandations ont donné lieu à des mises en conformité.

Nous resterons donc particulièrement attentifs au climat scolaire, au respect des valeurs de la République, à la lutte contre toutes les discriminations, ainsi qu'à la qualité des enseignements dispensés aux élèves, mais dans un cadre juridique clair. Nous ne pouvons pas non plus prendre des décisions qui auraient pour conséquence de pénaliser directement les élèves et leurs familles, dans un cadre où les obligations légales de la collectivité sont clairement établies.

Notre responsabilité est donc double : d'une part, être intransigeant face aux cas de sexisme ou d'homophobie ; d'autre part, garantir une action publique conforme au droit, équilibrée et guidée avant tout par l'intérêt général des élèves et de leurs familles.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur Saïd BENMOUFFOK, vous voulez aussi intervenir. Je vous laisse la parole.

M. Saïd BENMOUFFOK. - Merci, chers collègues.

Je vais m'inscrire dans la continuité des interventions de mes collègues AQUA et SIMONDON. La Chambre régionale des comptes a rendu un avis dont les conclusions sont très claires, il n'y a pas de doute là-dessus : la collectivité, donc la Ville de Paris, ne peut pas suspendre de manière unilatérale le financement au collège Stanislas, parce qu'il s'agit de dépenses obligatoires.

Pour autant, cette décision ne signifie pas renoncer à poser le problème politique qu'elle soulève. Quand de l'argent public finance un établissement privé sous contrat, il est légitime que la collectivité qui finance demande des garanties sur le respect des valeurs républicaines, sur l'égalité entre les élèves, sur la mixité sociale, sur la transparence des pratiques éducatives, sur le respect des obligations attachées au contrat.

Contrairement à ce qu'a dit Mme de COMPREIGNAC, il ne s'agit pas de dire "circulez, il n'y a rien à voir, nous finançons et nous nous taisons". Non. Il est évidemment légitime que la Ville de Paris demande des garanties et exige la transparence.

Or, l'avis de la C.R.C. nous dit ceci, au fond : la Ville paie, mais elle ne peut pas vraiment contrôler. La Ville finance, mais elle ne dispose pas de leviers suffisants pour conditionner, suspendre ou sanctionner les établissements. C'est exactement cela, le problème. Nous sommes face à une asymétrie juridique, voire démocratique, majeure. Or, cette question ne concerne pas simplement l'établissement Stanislas. Elle concerne tout le financement de l'enseignement privé, à Paris et ailleurs.

Je veux rappeler ce fait : l'enseignement privé en France est très majoritairement un enseignement parapublic, c'est-à-dire qu'il est financé à près de 80 % par des deniers publics. Or, il échappe très largement aux procédures de contrôle qui s'imposent à l'enseignement public. Cet avis doit donc être lu comme la démonstration d'une anomalie juridique, et donc d'une insuffisance démocratique.

Nous devrions pouvoir compter sur l'Etat pour compenser. Le problème, c'est que nous avons un Gouvernement qui, depuis au moins une dizaine d'années, n'a, pour ainsi dire, fait que renforcer l'enseignement privé sous contrat, sans imposer de véritables obligations de mixité sociale, de transparence ou de contrôle. Cela a même été souligné en 2023 par un rapport de la Cour des comptes, que je vous invite à lire. Nous devrions aussi pouvoir compter sur les collectivités voisines. Je pense à la Région Île-de-France, notamment Mme PÉCRESSE. Le problème, c'est qu'elle aggrave cette logique. Elle ne se contente pas d'appliquer les obligations légales ; elle fait du soutien au lycée privé un axe majeur de sa politique éducative.

Nous devons porter une exigence simple : tout établissement privé sous contrat, recevant de l'argent public, doit être soumis à des obligations renforcées en matière de transparence, de contrôle et de mixité. L'école ne peut pas être à la fois financée par tous et organisée seulement dans l'intérêt de quelques-uns. Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Monsieur le Maire, vous souhaitez intervenir.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, la communication sans vote dont vous êtes tenus d'informer notre Assemblée au titre de l'article L. 1612-19 du Code général des collectivités territoriales est édifiante pour votre majorité et pour notre Assemblée, à plus d'un titre.

Premièrement, elle fait partie de l'héritage que vous ont laissé Anne HIDALGO et Patrick BLOCHE. Quand j'entends certains membres de la majorité qui en faisaient partie, je me demande s'ils en faisaient vraiment partie. Il faut le rappeler, de temps en temps. De la crise systémique du périscolaire, dont vous supporterez pénalement les conséquences pendant des années, en raison de votre inaction manifeste - et encore davantage au cours des 24 derniers mois -, à l'effondrement de la filière petite enfance, malheureusement illustré par l'agonie de la Fondation "Œuvre de la Croix Saint-Simon", il y a ce dossier sur Stanislas.

Certes, au départ, il y avait celle qui avait allumé la mèche : l'éphémère Ministre de l'Education nationale, Amélie OUDÉA-CASTÉRA, en opposant stupidement l'école publique Littré à Stanislas, établissement privé participant au service public de l'Education nationale, couvrant toutes les classes, de la maternelle jusqu'aux classes préparatoires.

Cette affaire montre également la confusion qui règne dans l'esprit de certains de nos collègues. Non, mes chers collègues, le Conseil de Paris n'est pas une hybridation de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Notre Conseil municipal n'a pas la capacité de faire ou de défaire les lois en fonction des humeurs ou des envies. En revanche, il peut émettre des vœux - et il ne s'en prive pas, d'ailleurs, dans tous les domaines -, ce qui donne des satisfactions à certains ou certaines, sans régler la plupart du temps aucun problème.

Revenons à cette communication, qui démontre comment la Mairie de Paris a délibérément violé la loi et s'est mise dans une situation ridicule et illégale, conduisant la Préfecture de Paris, à l'instant où nous parlons, Monsieur SIMONDON, à émettre des mandatements à l'encontre de la Mairie de Paris, à hauteur de 1,4 million d'euros, sans compter les intérêts.

Je lis les attendus du rapport de la Chambre régionale des comptes : "Le Code de l'éducation prévoit des procédures spécifiques de règlement des litiges en cas de désaccord. En revanche, le Code ne prévoit ni directement ni indirectement qu'une contestation par une collectivité locale de la conduite pédagogique de l'établissement sous contrat puisse justifier le non-versement des contributions qu'il définit, pas plus que les interrogations sur le respect de certaines obligations réglementaires. Aucun autre fondement juridique n'est par ailleurs invoqué par la Ville à l'appui de sa position. La dette n'apparaît pas ainsi sérieusement contestée à ces différents égards".

Comprenez-moi bien : je ne reproche pas à certains de nos collègues de ne pas aimer Stanislas, qui a façonné de beaux esprits, parmi lesquels le premier des Français. Tous les goûts sont dans la nature, nous le savons. Ce que je reproche, c'est, sur la base d'articles fielleux et frénétiques, d'avoir lancé une croisade insensée contre un établissement privé participant, comme je l'ai dit, au service public de l'Education nationale. Oui, il y a sans doute eu des actes condamnables. Oui, il y a eu des agressions dans le passé, comme malheureusement dans tous les établissements scolaires, et malheureusement, nous le savons, dans tout le périscolaire. Nous les condamnons. Oui, il y avait des progrès à faire, et ils ont été faits.

Mes chers collègues, nous avons eu une 6e Commission spécialement consacrée à Stanislas, en octobre 2024, au cours de laquelle le nouveau directeur avait répondu à toutes les questions, en présence du Recteur BEIGNER. Aujourd'hui, il me semble qu'il ne manque plus qu'un dernier coup de tampon, et j'ai le sentiment qu'il doit être donné. Cela donnera satisfaction à certains de nos collègues.

Je le dis en tant que pur produit de l'école publique qui s'exprime aujourd'hui devant vous. Contrairement à d'autres, je considère, avec le groupe "Paris Liberté !", que les deux systèmes sont complémentaires. Les lois Debré furent des lois d'apaisement, et vous voulez les remettre en cause. Au lieu de créer des conflits qui n'existent pas dans certaines régions - comme en Bretagne, où il faudrait des milliards d'euros pour remplacer l'école privée si nous voulions la remplacer -, ne faut-il pas, au contraire, faire dialoguer le public et le privé sous contrat, sauf à vouloir faire prospérer le privé hors contrat, ce qui est bien pire ?

Monsieur le Maire - et je regrette qu'il ne soit pas là -, vous avez suffisamment à faire à Paris pour défendre l'école publique, la remettre à niveau et reconstruire le périscolaire, pour ne pas laisser une partie de votre majorité saper les fondements de la liberté de choix des parents. Cette communication vous le rappelle sérieusement, et nous nous en réjouissons.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. LECOQ ayant développé ses arguments, Madame de RAGUENEL, souhaitez-vous aussi intervenir ?

Mme Inès de RAGUENEL. - Je me suis désinscrite pour gagner du temps.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Elle a bu mes paroles !

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Parfait.

Je donne donc la parole à Mme VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, chers collègues.

En effet, nous examinons une communication qui nous interroge toutes et tous. Nous parlons d'un versement de 1,4 million d'euros à l'établissement Stanislas, 1,4 million d'euros d'argent public, une somme colossale qui aurait pu et, j'ose le dire, qui aurait dû être investie dans nos écoles publiques, dans nos enseignants, dans la réussite de tous nos élèves.

Oui, nous le savons, le Code de l'éducation impose à la Ville de financer les établissements privés sous contrat. Comment justifier, cependant, un tel versement à un établissement élitiste, alors que des manquements graves y ont été documentés, prouvés et condamnés ? Le rapport d'enquête administrative de 2023, rendu public en 2024, a révélé des pratiques inacceptables : un enseignement religieux hebdomadaire imposé ; des propos discriminatoires tenus en cours, notamment sur l'homosexualité et l'identité de genre ; des écarts avec les programmes nationaux ; des manquements flagrants à la neutralité et à la mixité sociale.

A l'époque, ces dérives ont d'ailleurs poussé la F.C.P.E. de Paris à saisir le Conseil départemental de l'Education nationale dès janvier 2024. Leur motion, adoptée, exigeait déjà la décontractualisation des établissements ne respectant ni la loi Debré ni leurs obligations. Le Conseil de Paris a ensuite emboîté le pas, votant un vœu pour la décontractualisation de Stanislas et la suspension des subventions.

Que représentent ces 1,4 million d'euros, concrètement ? Cela pourrait être une vingtaine d'enseignants supplémentaires dans nos écoles ; des classes dédoublées pour améliorer l'encadrement ; la gratuité de la cantine pour les familles les plus modestes - autant de leviers concrets pour répondre aux défis sociaux et éducatifs de nos écoles publiques, aujourd'hui sous-dotées.

Rappelons-le, et c'est malheureusement historique : le budget des Armées devient le premier budget en autorisations d'engagement, devant le budget de l'Education nationale, et ce en raison de choix politiques catastrophiques.

Stanislas incarne plusieurs dérives majeures, comme, d'ailleurs, d'autres écoles privées. L'opacité, nous l'avons dit. La Chambre régionale des comptes - cette communication le dit - a dû recalculer les montants dus par la Ville, et toujours à la hausse. Un manque de transparence, lorsqu'il s'agit de fonds publics. L'inégalité, ensuite : alors que nos écoles publiques manquent de tout, Stanislas reste un établissement élitiste, excluant, de fait, les familles modestes. Pire encore, des élèves LGBTQIA+ y ont témoigné, je l'ai dit tout à l'heure, de graves discriminations et, "a priori", cela n'a pas cessé.

Certains diront que nos mains sont liées par la loi. C'est faux. La Ville peut et doit agir : redemander officiellement à l'Etat la suspension, voire la résiliation du contrat de Stanislas - les manquements étant documentés ; interpellier le Rectorat pour exiger des inspections renforcées et un contrôle strict ; porter une réforme législative pour revoir les obligations de financement imposées aux communes et garantir que pas un euro public ne soit versé au privé sans transparence, sans contrôle et sans garantie.

Protéger nos élèves, défendre la qualité de nos écoles, veiller à l'exemplarité de l'usage des fonds publics : ce n'est pas une option, c'est un devoir. Même dans un cadre légal contraint, nous avons des leviers. Utilisons-les, exigeons des comptes et, surtout, ne laissons pas l'argent public financer l'inacceptable. Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le président DURAND souhaite prendre la parole.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes visiblement aujourd'hui dans une impasse. La Ville de Paris est contrainte d'assurer le financement d'un établissement qui a porté, et porte peut-être encore de manière structurelle, des positionnements homophobes, sexistes, voire racistes - révélés par les nombreux témoignages de ces dernières années et un rapport de l'Inspection générale de l'Education et du Sport, rapport accablant s'il en est, mais dont nous savons aujourd'hui, grâce à Mediapart, que les conclusions ont déjà été amoindries, et dont certaines inspectrices ont révélé, en commission d'enquête parlementaire, qu'elles avaient été empêchées dans leur mission par leurs collègues.

Au menu de ce rapport : des insultes homophobes par le personnel ; l'incitation à la chasteté des élèves LGBTQIA+ - vous savez, la fameuse doctrine : "On ne juge pas les personnes homosexuelles, mais on condamne les actes" ; la promotion des thérapies de conversion ; ou encore la convocation à l'infirmerie pour les jeunes élèves aux cheveux courts. C'est aussi un règlement intérieur qui, au fil des ans, vise à contrôler le corps des filles et des jeunes femmes, avec des règles archaïques sur la hauteur des talons ou sur leur coiffure - tout cela au nom d'une "culture Stan". Cette culture a un autre nom : cela s'appelle l'entre-soi patriarcal et réactionnaire. Je reste très étonné que certains collègues dans la salle continuent à défendre cette culture en expliquant que tous les goûts sont dans la nature. Visiblement, à "Stan", non, tous les goûts ne peuvent dans la nature et ne sont pas compatibles avec cette fameuse culture.

Les Parisiennes et les Parisiens qui nous écoutent doivent savoir qu'une partie du budget de la Ville était allouée au fonctionnement de cet établissement. Malgré la mise en demeure qui nous a été faite, nous avons refusé de payer la somme demandée par Stanislas, parce que l'établissement ne respecte tout simplement pas le contrat

d'association qui le lie à l'Etat - notamment parce que les enseignements religieux étaient devenus obligatoires, ce qui n'est pas légal. Aujourd'hui, aucun rapport du Rectorat permettant de constater des évolutions n'a été présenté à la Ville. Nous avons donc refusé de verser des crédits à Stanislas, aussi parce que des doutes réels existent sur la volonté de l'établissement de mettre en place les programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, un programme national obligatoire qui promeut des relations respectueuses et l'égalité de considération et de dignité entre les individus.

Je vous pose la question : qui ne respecte pas la loi ? C'est "Stan". Vous l'aurez compris : à Stanislas, la loi n'est pas respectée ; les valeurs de tolérance, de neutralité, d'égalité et d'épanouissement des jeunes non plus.

Nous regrettons donc qu'en dépit des nombreuses alertes, signalements et rapports, l'Etat ne soit pas en mesure de garantir des conditions d'accueil et d'enseignement dignes dans cet établissement. Nous voterons donc le vœu communiste, qui demande qu'enfin l'Etat prenne ses responsabilités en réexaminant le contrat d'association au plus vite et, en cas de manquement relevé à ce contrat, entame une procédure de résiliation. Il faudrait, pour cela, sans doute un Gouvernement dont les membres ne sont pas liés de près ou de loin à Stanislas. Le respect des valeurs de la République en dépend.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame Anne-Claire BOUX, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai entendu, en effet, "nul n'est au-dessus du droit". Je vais dans le sens du président Guillaume DURAND : le premier à ne pas respecter ses obligations, c'est Stanislas quand même. Ce ne sont pas seulement des élus militants de gauche qui le disent. C'est l'Inspection générale de l'Education - et nous ne pouvons pas parler d'une institution très "wokiste". L'Inspection générale de l'Education a pointé de nombreux et sérieux manquements. En juin dernier, ce n'est pas loin, l'Académie de Paris - là encore, ce n'est pas une institution "wokiste" - a mis en demeure l'établissement de se conformer aux recommandations concernant le contenu des cours de culture chrétienne et a indiqué sa vigilance sur la mise en place des cours d'E.V.A.R.S.

Je vous entends parler des violences dans le périscolaire, mais si nous n'outillons pas les enfants avec des moyens de prévention pour pouvoir libérer la parole - et l'E.V.A.R.S. y participe -, alors nous ne lutterons pas contre les violences sexistes et sexuelles.

Oui, nous refusons de verser 1,4 million d'euros d'argent public à un établissement qui ne respecte pas les règles qui lui sont applicables. Nous avons été mis en demeure de payer 1,4 million d'euros. Nous avons refusé. Le Préfet a mandaté d'office la dépense, alors même que nous ne savons toujours pas si Stanislas est revenu dans le cadre de la loi. Non seulement l'Etat finance donc à 75 % le privé - sans aucune obligation de contrôle -, mais, quand les établissements ne respectent pas les règles, nous continuons de les financer ? C'est inacceptable.

Nous continuons de réclamer la mise en conformité de Stanislas, faute de quoi, chers collègues, nous demandons la résiliation du contrat d'association entre Stanislas et l'Etat. Je donne donc un avis favorable au vœu des communistes.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets le vœu n° 81 aux voix, à main levée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le vœu est adopté. (2026, V. 59).

S'agissant d'une communication, vous le savez, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération SG 10.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la poursuite de la révision d'"Affelnet" pour garantir la transparence, le mérite et la liberté de choix des familles parisiennes.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'amélioration de la procédure "Affelnet".

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au dispositif "Affelnet".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen de vœux non rattachés. Je vous propose d'examiner conjointement les vœux n°s 82, 83 et 84 relatifs au dispositif "Affelnet".

Je donne la parole à Mme LECUYER, pour deux minutes.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, j'associe Inès de RAGUENEL à mon intervention.

"Affelnet" devait être un outil de justice, une plateforme transparente affectant chaque collégien dans un lycée en tenant compte de son mérite, de sa proximité géographique et de son origine sociale. Un équilibre subtil, mais nécessaire. Aujourd'hui, les chiffres nous disent que cet équilibre est rompu, et pas dans le sens que l'on imagine.

"Le Figaro" vient en effet de publier un classement des lycées franciliens par indice de position sociale. Le constat n'est pas du tout le résultat escompté. Dans le "top" 100 des établissements les plus favorisés socialement d'Île-de-France, le nombre de lycées privés est passé de 73 à 83 entre 2020 et 2026. Les quatre premiers du classement sont tous privés. Les deux fleurons publics parisiens, Henri-IV et Louis-le-Grand, ont reculé de la 37e à la 74e place pour l'un, de la 86e à la 90e place pour l'autre. Voilà le bilan d'"Affelnet" après cinq ans de réforme : non pas la mixité promise, mais une fuite accélérée des familles favorisées vers le privé. A Paris, l'I.P.S. moyen des lycées privés est passé de 134 à 143. Pendant ce temps, dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 8e, 9e et 17e arrondissements, des collégiens excellents n'ont aucune chance d'accéder aux lycées de leur quartier - non pas parce qu'ils ne le méritent pas, mais parce que le bonus I.P.S. de leur collège écrase tout le reste.

Nous saluons les ajustements annoncés pour 2026 - la suppression des paliers, les notes valorisées au réel. C'est un progrès réel, et nous le reconnaissons. Cela n'est pas suffisant, cependant, tant que le bonus I.P.S. peut continuer à primer systématiquement sur l'excellence scolaire. Les effets de bord sont graves : des familles stressées, des élèves lancés dans une course à la surperformance, une pression sur la notation des professeurs, et, surtout, de plus en plus de bons élèves du public qui partent vers le privé - exactement l'inverse de l'objectif recherché.

C'est pourquoi, avec les élus de mon groupe "Paris Liberté !", nous exigeons de remettre le bon sens au cœur de l'affectation. Nous plaçons activement pour une réduction drastique du poids de l'I.P.S., afin que le travail et les résultats scolaires redeviennent la boussole prioritaire. Nous réclamons, en urgence, une révision de la sectorisation géographique. Nos élèves - par exemple, pour le 8e arrondissement et les arrondissements centraux - ont droit à un accès naturel et équitable à leur lycée de proximité. Ouvrez la boîte noire. Nous exigeons une transparence absolue du nouvel algorithme, pour dissiper ce brouillard institutionnel. Il est grand temps d'arrêter de pénaliser l'excellence et de restaurer enfin la confiance des familles dans notre service public de l'Éducation.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - La parole est à Mme la Maire BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je vais être brève. Mme LECUYER a parfaitement résumé les effets de bord de cet I.P.S. Je suis évidemment très favorable aux objectifs de mixité sociale. Vous évoquiez Louis-le-Grand et Henri-IV ; j'ai suivi la mise en œuvre de la réforme "Affelnet", mise en place en 2021, qui visait à renforcer précisément la nécessaire mixité sociale dans les lycées. Force est de constater, aujourd'hui, qu'elle suscite de l'incompréhension, et que, oui, le bonus-malus lié à l'I.P.S. pénalise tout le monde. Un enfant dont les parents sont issus d'un milieu social défavorisé, mais scolarisé dans un établissement ayant un I.P.S. très haut, va se trouver défavorisé.

Je pense que nous sommes arrivés à un moment où il serait bon, ne serait-ce que pour éclairer le Gouvernement, qu'un débat puisse être organisé au sein du Conseil de Paris sur les critères de fonctionnement du dispositif "Affelnet" - nous aurions tous des choses intéressantes à dire - pour évaluer la pertinence, la lisibilité et les effets concrets de cette réforme. Ce débat permettrait d'aboutir, je l'espère, à une position formalisée de l'ensemble de notre Conseil de Paris. J'associe tous les membres de mon groupe, et surtout Marlène SCHIAPPA, qui voulait défendre ce vœu, mais qui a été retenue pour des raisons familiales.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je donne tout de suite la parole à Mme l'adjointe.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ces vœux remettent en question le poids de l'I.P.S. dans la procédure "Affelnet" et, de ce fait, remettent en question l'objectif de mixité sociale et scolaire dans les lycées parisiens.

La plateforme "Affelnet" repose sur trois critères : la zone géographique, les résultats scolaires et les critères sociaux. Oui, "Affelnet" peut et doit continuer à évoluer. Oui, les familles ont besoin de plus de lisibilité, de transparence et d'accompagnement. La réussite scolaire ne peut pas, toutefois, être analysée indépendamment des inégalités sociales, territoriales et culturelles auxquelles les élèves sont confrontés.

L'écart de réussite scolaire entre les élèves favorisés et défavorisés en France est l'un des plus marqués des pays de l'O.C.D.E. Les inégalités territoriales sont d'autant plus fortes dans notre Capitale. Toutes les études montrent, au contraire, que la mixité scolaire bénéficie à l'ensemble des élèves et renforce la cohésion de notre école publique et de notre société. C'est pour toutes ces raisons que j'émetts un avis défavorable sur ces trois vœux.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il y avait, je crois, des demandes d'explication de vote sur le vœu n° 82. Je donne la parole à M. TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes contre "Affelnet", mais pas pour les mêmes raisons que celles exprimées par les groupes "Paris Liberté !" et Paris apaisé.

"Affelnet" est d'abord critiquable pour l'opacité de sa procédure, dans laquelle l'algorithme décide du sort des élèves sans que ni les familles, ni les enseignants ne comprennent véritablement les règles. Nous l'avons caractérisé comme une boîte noire organisant un tri en période de pénurie, sans transparence sur la manière dont les points sont calculés, ni sur le poids des critères sociaux et scolaires. 9.600 points sont nécessaires pour accéder au lycée de son choix, mais comment ce chiffre est-il calculé ? Mystère.

Le système transforme l'orientation en un gigantesque tri algorithmique imposé à la jeunesse, plutôt que comme un accompagnement de parcours. "Affelnet" nie les aspirations des élèves : plutôt que d'ouvrir des places en fonction des souhaits exprimés, il force les élèves à s'adapter à la pénurie, opposant ainsi leur droit à une scolarité choisie au simple rationnement.

Avec "Affelnet", la ségrégation sociale et scolaire reste élevée au passage de la 3e à la 2de, voire augmente dans certains indicateurs. Les bonus sociaux actuels sont jugés insuffisants, voire mal calibrés, pour lutter véritablement contre les déterminismes de classe. Cela signifie que la réforme ne répond pas à la dénonciation de l'élitisme scolaire.

Plutôt que de multiplier les algorithmes de tri, il faut ouvrir massivement des places dans toutes les filières souhaitées et refonder la politique d'affectation sur des politiques publiques de formation, et non sur des calculateurs. "Affelnet" est donc un outil de tri opaque renforçant la pénurie plutôt que la solidarité ; un mécanisme sous-estimant les aspirations des élèves au profit de la gestion administrative des places ; et, surtout, un symptôme du sous-investissement dans l'Education nationale, que l'on pallie par de la gouvernance algorithmique au lieu de créer des places et des conditions d'études dignes.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Madame BARBAGLI, pour le groupe Socialiste et divers gauche.

Mme Karine BARBAGLI. - Monsieur le Maire, chers collègues, si nous partageons certains des constats exprimés dans ces vœux, concernant le territoire de Paris Centre, nous ne pouvons toutefois souscrire aux attendus adressés à la Ville de Paris, puisque "Affelnet" ne relève que de l'entière compétence de l'Education nationale. C'est bien avec cette dernière que le dialogue doit être conduit.

Il me semble essentiel de rappeler et de saluer l'objectif premier d'"Affelnet", celui de la mixité scolaire et sociale. Je voudrais toutefois dire un mot sur les nouvelles modalités annoncées pour la session 2026. Ces évolutions ont été présentées lors d'un comité de suivi tenu sans présence d'élus, puis annoncées aux familles seulement trois semaines avant le dépôt des vœux, en visioconférence à laquelle toutes les familles n'ont pas pu se connecter. Une telle temporalité ne permet pas une appropriation collective des données.

Ces énièmes changements suscitent une vive inquiétude des familles de Paris Centre, même si la réforme prévoit, en effet, une pondération plus importante des notes, en cohérence avec les évolutions du brevet de cette année. En 2025, notre travail collectif avec les représentants de parents d'élèves et l'Education nationale avait permis de faire progresser le taux de satisfaction pour les trois premiers vœux de 64,5 % à 79,6 % à Paris Centre, même si ce chiffre reste très éloigné de la moyenne parisienne, qui est de 96,3 %.

Nous resterons très vigilants à ce que les évolutions de 2026 ne conduisent pas à une régression, mais permettent de continuer à progresser vers la moyenne parisienne. Nous resterons également vigilants à ce que les cinq lycées de secteur 1 de chaque collège restent réellement accessibles aux collégiens et collégiennes, et à ce que ceux de Paris Centre puissent intégrer les lycées de leur territoire, y compris Turgot et Victor-Hugo, devenus quasi-inaccessibles pour nos collégiens. Nos collégiens et collégiennes ne sauraient servir de variable d'ajustement.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vais faire trois explications de vote, mais je vais essayer de le faire en deux minutes. Je vous remercie, sur les rangs de la droite, d'être aussi caricaturaux. Cela nous permet un peu de sourire, et nous allons pouvoir partager avec gourmandise les vidéos de ce débat avec les parents d'élèves. Je le rappelle : la réforme "Affelnet" est positive. Elle a permis beaucoup de choses, notamment, de casser les lycées de niveau, une particularité parisienne stressante pour les élèves. Elle a permis de promouvoir la mixité sociale et scolaire, et elle a permis, contrairement à ce que vous dites - puisque vous confondez corrélation et causalité, une notion subtile pour certains, visiblement -, d'améliorer les résultats scolaires.

Les résultats de l'Académie sont conformes à ceux de la recherche, et notamment à ceux du groupe de Julien GRENET. La réforme "Affelnet" s'est accompagnée d'une meilleure homogénéité dans les lycées et d'une amélioration des résultats scolaires des élèves. Elle vient confirmer ce que de nombreuses études dans le monde ont montré : la mixité est favorable aux conditions d'études.

Vous n'avez cessé de dire "le bonus I.P.S.", "le bonus I.P.S." - je ne sais pas si vous vous étiez donné le mot, mais c'était caricatural. Visiblement, vous n'arrivez pas à digérer que nous puissions, en matière d'éducation, avoir quelque chose qui se base sur les conditions sociales des parents, sur les classes sociales - attention au gros mot. Le bonus I.P.S. est une bonne chose et a contribué aux résultats positifs de la réforme.

Vous nous parlez des classements, mais tous les résultats montrent, à Paris en particulier, que les résultats des élèves sont corrélés non pas à leur lycée, et malheureusement - ce serait un débat, mais trop long pour cette explication de vote - à l'I.P.S. du père. En réalité, la réforme "Affelnet" a permis une meilleure homogénéité, et les résultats étant fonction de l'I.P.S. du père, les résultats peuvent, statistiquement, paraître en deçà. Malheureusement, ce n'est pas la réforme "Affelnet" qui est en question ; c'est un système scolaire dans l'incapacité de lutter contre les déterminismes sociaux. Nous votons donc contre ces trois vœux caricaturaux.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

J'ai bien entendu les explications de vote de chacun. Je rappelle aux groupes que les explications de vote visent à préciser vos positions de vote ; on ne pourra pas considérer que je suis partial.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 du groupe "Paris Liberté !", avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 82 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 du groupe "Paris Liberté !", avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 83 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe Paris apaisé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 84 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à l'avenir de la crèche Valette (5e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 85 relatif à l'avenir de la crèche Valette, dans le 5e arrondissement.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT. Mme BERTHOUT n'est pas présente. Anne-Claire BOUX, prenez la parole pour donner la position de l'Exécutif.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En effet, Mme la Maire du 5e porte un vœu sur l'avenir de la crèche Valette dans le 5e arrondissement. Cette position est partagée par l'ensemble des membres de cet hémicycle, puisqu'elle est aussi portée par mes collègues élus du 5e, Marine ROSSET et Irénée FRÉROT. C'est un lieu important pour les habitants et habitantes du quartier.

Oui, nous allons donner suite à ce vœu pour enclencher une étude qui permettra d'examiner les travaux à réaliser afin de remettre, dans ce lieu, un accompagnement à la parentalité, soit sous forme de crèche, soit sous forme de lieu de parentalité. En ce moment, il y a une occupation temporaire par "Sant'Egidio". "Modulo" les modifications que j'ai proposées à Mme la Maire, je donne un avis favorable si le vœu est amendé.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut que vous m'indiquiez si vous acceptez les amendements de l'Exécutif.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci à Mme l'adjointe qui a entendu mes souhaits, notamment dans l'inventaire des équipements de proximité. Je lui en suis très reconnaissante.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 du groupe Paris apaisé, avec un avis favorable de l'Exécutif, tel qu'amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 60).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la garantie d'un cadre de travail sécurisé aux jeunes travailleurs et à suspendre les stages de seconde.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le vœu n° 86 est relatif à la garantie d'un cadre de travail sécurisé aux jeunes travailleurs et qui vise à suspendre les stages de seconde.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'appelait Calvin. Il avait 15 ans. Il est mort le 17 avril dernier, lors de son stage de seconde. Ses parents l'ont vu partir le matin pour un stage obligatoire de l'Education nationale. Il n'est pas rentré, écrasé par un chariot élévateur.

Ce nouveau drame rappelle ceux d'Axel, Lorenzo et Lucas, qui ont eux aussi perdu la vie l'an dernier lors de leur stage de 3e ou de 2de. Un seul de ces drames serait inacceptable, mais leur répétition fait système. Un système qui broie des jeunes, et particulièrement des jeunes des catégories populaires, car les métiers dangereux, ce sont majoritairement les métiers ouvriers - B.T.P., maintenance, logistique, cuisine, etc. - qui attirent très majoritairement les jeunes des classes populaires. L'invisibilisation du sujet serait-elle liée au mépris de classe ? Serait-ce le même mépris que pour les morts au travail, un autre sujet qui n'est visiblement pas important pour le grand patronat et ses soutiens à droite ?

Nous ne pouvons être inactifs. Notre majorité de gauche est engagée sur le sujet. Les communistes avaient porté le projet de délibération "Paris exemplaire" sur la sécurité au travail, pour zéro mort au travail. Nous avons créé un observatoire ainsi qu'une charte sociale à l'image de celle des Jeux olympiques. Nous savons que les plus jeunes sont les premières victimes d'accidents du travail. Le patronat cherche à économiser sur leur formation et sur la réglementation. Le problème est systémique.

Rappelons que les élèves de 3e doivent aujourd'hui effectuer cinq jours de stage en entreprise depuis Gabriel ATTAL, et ceux de 2de ont un stage de deux semaines obligatoire. Nous contestons ces stages et cette volonté de professionnaliser la jeunesse le plus tôt possible.

En attendant de voir cette politique revue, nous portons une exigence double : premièrement, la suspension des stages d'observation pour les mineurs, le temps de définir un cadre strict garantissant pleinement leur sécurité ; deuxièmement, l'identification, par l'Inspection du travail, des activités et entreprises adaptées, afin d'écarter celles qui ne présentent pas les garanties nécessaires.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour l'Exécutif.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis 2025, six élèves mineurs, de la troisième à la seconde, sont décédés sur leur lieu de stage. Six adolescents partis en immersion et qui n'en sont jamais revenus. Je veux d'abord avoir une pensée pour les proches de ces adolescents, et remercier le groupe Communiste pour ce vœu.

Ce drame nous rappelle une réalité plus large : les jeunes en immersion professionnelle restent particulièrement exposés aux risques au travail. Selon l'I.N.R.S., les 15-24 ans ont deux fois et demie plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés ; les jeunes en stage ou en apprentissage sont particulièrement exposés. Je veux saluer la proposition de loi portée par la députée Elsa FAUCILLON, qui vise à interdire aux mineurs les tâches sur machines dangereuses et le travail en hauteur. C'est une avancée nécessaire, et il nous appartient aussi d'agir concrètement à chaque niveau de responsabilité.

Concernant l'action de la Ville de Paris, la DASCO, en lien avec la DRH, organise l'accueil des stages au sein des services municipaux. Ces derniers rencontrent un succès immédiat, et la Ville se veut exemplaire sur la sécurité au travail. Aucune exposition à des tâches dangereuses n'est tolérée, que ce soit à la DJS, à la DPMP ou à la DEVE. Les élèves sont encadrés en permanence, y compris durant le déjeuner. Les offres décrivent précisément les activités proposées. La finalité est strictement pédagogique et d'observation : l'élève n'est pas là pour accomplir des gestes techniques.

La Ville prend toute sa part, mais elle ne peut se substituer au Gouvernement. Il appartient à ce dernier de garantir la protection des jeunes en immersion sur l'ensemble du territoire et dans tous les secteurs d'activité. L'école de la République doit avant tout offrir un cadre sécurisant et émancipateur, et non devenir un vivier de main-d'œuvre à bas coût soumis aux logiques économiques. C'est pour toutes ces raisons que je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je crois que Mme Sabrina NOURI voulait prendre la parole pour donner la position de vote de son groupe.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous soutiendrons ce vœu présenté par le groupe Communiste, parce qu'il traite un sujet extrêmement important : la sécurité des jeunes travailleurs et la protection des lycéens face aux risques professionnels. Depuis plusieurs années, les drames se multiplient, nous venons de les entendre : des jeunes meurent au travail, des apprentis, des stagiaires, des lycéens en formation sont victimes d'accidents parfois mortels, dans des conditions que nous ne pouvons plus considérer comme des fatalités. Il faut avoir le courage de le dire : ces accidents sont aussi le produit de politiques qui précarisent toujours davantage la jeunesse et qui considèrent parfois l'école comme un simple outil d'adaptation au marché du travail.

La France insoumise alerte depuis longtemps sur cette dérive. Nous voulons ainsi saluer le travail mené par Elsa FAUCILLON sur la question de la protection des jeunes travailleurs, des stages et de la réforme du lycée professionnel. J'ajoute que notre députée, Sophia CHIKIROU, est évidemment signataire de cette proposition de loi, parce que les stages de 2nd généralisés par le Gouvernement sont une très mauvaise réforme - imposée sans moyens suffisants, sans préparation sérieuse et sans véritable réflexion pédagogique, car l'Etat ne sait pas quoi faire, en réalité, de ses élèves de 2nd qui quittent l'école très tôt au mois de juin.

Dans beaucoup de cas, ces stages deviennent une mise à disposition précaire de jeunes, une source d'inégalité sociale et, parfois, une exposition directe à des conditions de travail très dangereuses. Tous les élèves n'ont pas le même réseau familial ou social pour trouver un stage digne et formateur, et ce sont encore une fois les jeunes des classes populaires qui paient le prix fort.

Nous partageons donc pleinement la demande de suspension de ces stages dans les conditions actuelles. La jeunesse mérite mieux qu'une école transformée en antichambre du marché du travail. Nous défendons, au contraire, une école émancipatrice, une véritable formation professionnelle choisie, des protections renforcées, une médecine du travail digne de ce nom et des droits effectifs pour les jeunes travailleurs. Former ne doit jamais signifier exposer, et protéger la jeunesse devrait être une priorité absolue des pouvoirs publics qui ont abandonné leur jeunesse. Nous votons ce vœu avec détermination.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 61).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la composition de l'audit indépendant et aux garanties d'effectivité de la convention citoyenne sur la protection des enfants.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au vœu n° 87 relatif à la composition de l'audit indépendant et aux garanties d'effectivité de la convention citoyenne sur la protection des enfants.

La parole est à Mme NOURI, pour deux minutes.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

On nous annonce un audit indépendant, c'est très bien, mais aujourd'hui, indépendance de qui ? De quoi ? En responsabilité pour qui ? Ce que nous voulons, simplement, c'est être d'accord sur les modalités. A ce stade, personne ne connaît la composition exacte de cette commission. Personne ne sait sur quels critères ses membres ont été choisis. Pendant ce temps, on demande aux familles de faire confiance à un dispositif dont on ignore tout. Quand il s'agit de protection des enfants, le flou n'est pas une méthode de gouvernance ; le flou est le problème.

Nous parlons ici de défaillances graves. Face à celles-ci, il ne suffit pas d'annoncer des dispositifs ; il faut des garanties d'indépendance, de transparence, d'effectivité. En effet, un audit qui ne publie pas ses travaux, ce n'est pas un audit indépendant ; c'est simplement une opération de communication.

Ce qu'il faut aujourd'hui, ce n'est pas un dispositif piloté par ceux-là mêmes qui doivent répondre du chaos actuel. Ce qu'il faut, c'est une véritable commission d'enquête indépendante, capable d'établir les responsabilités administratives et politiques. Les responsables de ce chaos doivent rendre des comptes, et non organiser eux-mêmes l'audit censé faire la lumière sur leurs propres défaillances.

Ce que nous demandons est simple : que toute la lumière soit faite sur la composition et le fonctionnement de cette commission ; que les responsabilités soient clairement établies ; que les recommandations soient publiques, suivies d'effets, avec un calendrier précis ; que les familles, les animateurs, les personnels éducatifs soient enfin considérés comme des acteurs, pas comme des spectateurs. La confiance ne se décrète pas ; elle se construit par la transparence et elle se mérite par les actes. C'est simplement le sens de notre vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Réponse de l'Exécutif.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous rassure, nous partageons ces objectifs. Aujourd'hui, si la commission indépendante vous est encore inconnue, c'est qu'elle n'est pas encore lancée. Nous reviendrons vers vous avec les personnalités qui la composeront et toute la transparence sur le choix de ces personnalités.

Je pense qu'aujourd'hui, entre les enquêtes administratives menées par l'I.G. - qui mettent clairement sur la table les fautes et le besoin, le cas échéant, de procédures disciplinaires -, la commission indépendante à venir et, comme mon collègue l'annoncera juste après, ainsi que cela a été dit pendant les questions d'actualité, la M.I.E., nous avons un arsenal qui va nous permettre d'évaluer le fonctionnement et les dysfonctionnements du périscolaire.

Nous reviendrons vers vous avec toutes les informations. Il y avait quelques attendus dans votre vœu qui n'étaient pas techniquement faisables. Si vous acceptez de faire évoluer cette partie, nous pourrions donner un avis favorable. Je donne la parole à ma collègue Marine ROSSET sur la convention citoyenne.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Merci, cher collègue.

Merci, Anne-Claire, de me donner l'occasion de rappeler, devant cette Assemblée, l'état d'esprit et les engagements que nous avons pris avec la mise en place de cette convention citoyenne sur la protection et l'organisation des temps de l'enfant à l'école.

C'était mentionné à l'écrit dans votre vœu. Vous avez porté deux points à notre vigilance sur lesquels je voulais répondre : d'abord, la pleine association de tous les acteurs éducatifs ; ensuite, la prise en compte réelle des recommandations qui seront faites par les membres de la convention.

Vous le savez, 80 parents ont été tirés au sort parmi près de 1.500 volontaires pour constituer un panel représentatif des familles parisiennes. Ainsi, les parents et les familles seront les premiers acteurs de la refondation du périscolaire parisien. Nous allons aussi concerter, grâce à trois autres panels, les agents de la Ville, un panel de personnel de l'Education nationale et un panel d'enfants. L'ensemble des acteurs seront mobilisés : les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves. Nous avons, enfin, sollicité des contributions écrites auprès des maires d'arrondissement et des groupes politiques de notre Conseil.

Lundi soir, les membres de la convention se sont réunis pour la première fois, ici, dans cette même salle du Conseil de Paris. Leur travail est d'ores et déjà lancé. Nous leur faisons pleinement confiance ; ils peuvent nous accorder la leur. Nous en serons à la hauteur. L'avenir du périscolaire parisien, la sécurité et l'épanouissement de nos enfants en dépendent.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 avec amendement et avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, je vous remercie. (2026, V. 62).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création immédiate d'une Mission d'Information et d'Évaluation (M.I.E.) sur la gestion du périscolaire parisien.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 88 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien de la Ville de Paris à la lutte contre l'ubérisation des travailleurs.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe donc au vœu n° 89 relatif au soutien de la Ville de Paris à la lutte contre l'ubérisation des travailleurs.

Je donne la parole à Mme Rym KARAOUN GOUEZOU.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Merci, Monsieur le Maire.

Derrière les sacs isothermes que nous croisons chaque jour dans les rues de Paris, il y a une réalité extrêmement violente : celle des travailleurs précaires, surexploités, parfois même tués au travail. Oui, aujourd'hui, dans notre ville, des livreurs meurent pendant leurs courses. Ils roulent toujours plus vite, pour quelques euros de plus, sous la pression des algorithmes et des délais imposés par les plateformes. Lorsqu'ils ont un accident, ils sont bien souvent seuls, sans protection réelle, sans indemnisation, sans sécurité. Voilà la réalité de l'ubérisation.

Les plateformes comme "Uber Eats" et "Deliveroo" prétendent offrir de la liberté. En réalité, elles organisent un modèle où tous les risques pèsent sur les travailleurs, pendant que les profits remontent aux actionnaires. Les chiffres publiés dans l'étude de mars dernier sont accablants : 63 heures de travail par semaine pour environ 800 euros par mois. A Paris, près de sept livreurs sur dix déclarent avoir déjà eu un accident dans le cadre de leur activité.

Imagine-t-on accepter cela dans un autre secteur ? Accepterait-on qu'un salarié travaille plus de 60 heures par semaine pour gagner à peine 4 ou 5 euros net de l'heure, sans protection sociale digne de ce nom ? Non, évidemment. Alors, pourquoi l'accepter pour les livreurs, alors ? Parce que ces plateformes ont réussi à invisibiliser leurs travailleurs. Elles se présentent comme de simples applications, alors qu'elles organisent le travail, imposent les cadences et précarisent massivement celles et ceux qui les font fonctionner.

Aujourd'hui, plusieurs associations ont déposé plainte contre "Uber Eats" et "Deliveroo" pour traite d'êtres humains. "Traite d'êtres humains" : la gravité de cette accusation devrait toutes et tous nous interpeller. Face à cela, Paris ne peut pas rester spectatrice.

Avec ce vœu, nous demandons que la Ville soutienne cette plainte et qu'elle puisse se porter partie civile. Nous proposons aussi que Paris prenne l'initiative d'un réseau de villes européennes engagées contre l'ubérisation. Voter ce vœu, ce n'est pas régler tout le problème, mais c'est refuser l'indifférence. C'est dire clairement que Paris ne cautionne pas un modèle fondé sur la précarité et le sacrifice des travailleurs. Le confort et les profits de quelques-uns ne peuvent pas continuer à reposer sur la précarité et la mise en danger des autres. Au-delà des sensibilités, merci de voter ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Barbara GOMES, pour l'Exécutif.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Chère Rym, merci à toi et au groupe Communiste pour ce vœu et cette intervention très juste. "Mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde", disait Albert Camus. Nous allons donc les nommer, ces choses, plutôt que de jouer au singe de la sagesse. Les livreurs ubérisés travaillent en effet 60 heures par semaine, 7 jours sur 7, pour moins de 800 euros par mois, et ceci sans aucun droit - ni aux congés payés, ni à la "Sécu", ni à rien du tout. Plus de la moitié d'entre eux a déjà subi un accident de la route et a vu, de manière générale, son état de santé global se dégrader dangereusement depuis le début de leur activité. Aucune personne dans cette salle, ni aucune personne ayant le choix n'accepterait de telles conditions de travail, mais précisément, les livreurs n'ont pas le choix. Les plateformes ont savamment développé une stratégie d'organisation qui précarise, qui maltraite, qui exploite jusqu'à l'os, et pour presque rien, des travailleurs désespérés, courageux, qui essaient de survivre - qui font cela pour eux, pour leur famille.

"Uber", c'est 44 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans les poches d'une poignée de privilégiés, sur le dos de travailleurs, pour une grande partie sans papiers, quasi-esclavagisés. La vie des livreurs n'a aucun intérêt pour ces gens. Vous voulez savoir ce que c'est que le capitalisme ? Regardez "Uber" et "Deliveroo".

A Paris, nous avons fait le choix de soutenir les livreurs, et pas leurs exploiters. Dès 2021, nous avons mis en place la Maison des coursiers, où des centaines de travailleurs ont été, et sont toujours, accompagnés. Il y a quelques semaines, les livreurs regroupés en association - dont, d'ailleurs, notre Maison des coursiers - ont déposé une plainte pour traite d'êtres humains.

Aujourd'hui, nous annonçons que Paris soutient plus que jamais cette plainte et que nous allons étudier toutes les pistes pour être partie civile à leurs côtés. Demain, nous nous rassemblerons avec les villes européennes pour poursuivre cette lutte contre l'ubérisation, pour être le porte-voix de celles et ceux que l'on refuse d'entendre.

Merci, à nouveau, chère Rym, pour ce vœu. J'émet un avis favorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Il y avait deux inscriptions pour des explications de vote. Je laisse la parole à Mme VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Nous saluons l'initiative du groupe Communiste et nous voterons pour ce vœu. Néanmoins, nous pensons que la Ville de Paris peut aller plus loin. En effet, cela a été dit, l'ubérisation n'est pas une fatalité ; c'est un fléau. Un fléau qui exploite, qui précarise et qui tue à petit feu. Les chiffres le crient : moins de 1.000 euros par mois pour plus de 60 heures de travail, plus de 70 % des livreurs parisiens accidentés, 97 % sans indemnisation. Ce n'est pas du travail ; c'est de l'esclavage moderne.

Quand une plainte pour trafic d'êtres humains est déposée contre "Deliveroo" et "Uber Eats", la Ville de Paris ne peut pas rester silencieuse. L'ubérisation, ce ne sont pas que les livreurs ; ce sont aussi les "dark kitchens", ces usines à nourriture qui transforment nos quartiers en zones logistiques, qui spéculent sur l'immobilier et qui emploient des travailleurs dans des conditions indignes - des entrepôts sans fenêtres, des cadences infernales, des salaires de misère -, le tout pour engraisser des actionnaires. C'est inacceptable.

La Ville de Paris a un devoir : agir, mais pas seulement en parole, mais en actes. Interdire, par exemple, l'accès à l'espace public aux plateformes qui ne respectent pas le droit du travail ; auditer et réguler ces "dark kitchens", ces zones grises où le droit du travail est bafoué. L'ubérisation, c'est le capitalisme dans sa forme la plus brutale, et nous, élus de gauche, nous avons le devoir de le combattre.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Gaston LAVAL.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Traite d'êtres humains en 2026 à Paris : voilà la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Merci, au groupe Communiste. Le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche votera évidemment pour ce vœu.

Nous sommes face à un combat sociétal, un combat global, un combat pour la dignité des travailleurs et un combat pour leur émancipation. A cet instant, je ne peux pas, alors même qu'elles ont gagné leur combat hier, ne pas avoir un mot pour les travailleuses du 65, boulevard de Strasbourg, qui seront régularisées demain. Elles sont l'exemple de la dignité et du combat que nous devons mener. Elles sont exactement dans la lignée de ce que font les travailleurs regroupés au "C.I.E.L.", le collectif de livreurs de la Maison des coursiers, et de ce que font également les chauffeurs V.T.C. avec le syndicat I.N.V., par exemple.

Nous devons mettre fin au modèle des plateformes, qui nous ramène tout droit au XIX^e siècle. Je pense que Zola se retournerait dans sa tombe de voir que, 200 ans après, nous sommes revenus au pire du capitalisme, dans toutes les prémices qu'il décrivait. Il faut que nous arrêtons de nous voiler la face, chers collègues, sur la réalité de ce qui se passe dans nos rues, partout dans nos grandes villes. C'est pour cela que Paris doit être à l'initiative de ce réseau de grandes villes européennes, et même, j'ai envie de dire, de grandes villes mondiales, parce que ce qui se passe à Paris se passe également à Bogota, à New York, au Caire, à Pékin, à Tokyo.

Ce combat de la Ville de Paris est complémentaire aux initiatives de nos parlementaires de gauche. Je pense à Olivier JACQUIN, sénateur socialiste ; à Pascal SAVOLDELLI, sénateur communiste ; à Danielle SIMONNET, députée du groupe Ecologiste. Il faut transposer rapidement la directive européenne pour donner des droits sociaux à ces travailleurs, agir fortement pour la régularisation de tous ces travailleurs sans papiers. Merci, aux communistes pour ce vœu. Paris, depuis 200 ans, est à l'avant-garde du progrès social. Avec cela, elle le restera.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 63).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une allocation municipale d'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans sortant de l'A.S.E., sans ressources suffisantes ni soutien familial.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux n°s 90 et 90 bis, avec le vœu déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Sonia CHAOUICHE, pour deux minutes.

Mme Sonia CHAOUICHE. - Merci, cher collègue.

Nous parlons aujourd'hui de jeunes que la République a eu la responsabilité de protéger. Pourtant, à 18 ans, beaucoup d'entre eux se retrouvent seuls. Seuls face au logement ; seuls face aux démarches administratives ; seuls face à la précarité ; seuls face à la survie. C'est bien cela, la réalité des sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance. Quelle réalité violente !

Je voudrais saluer le combat mené depuis des années par les associations, les collectifs d'anciennes et d'anciens enfants placés - notamment "Les Oubliés de la République" -, qui ont contribué à faire émerger une véritable commission d'enquête sur les défaillances de la protection de l'enfance. Leur parole est essentielle, parce qu'elle part du vécu, de l'abandon, des ruptures et, parfois, des violences institutionnelles subies. Je veux aussi saluer ma collègue Rania KISSI pour son engagement constant et sans relâche sur ces questions.

Ce que dénoncent ces collectifs, les rapports parlementaires, le Défenseur des droits et les professionnels de terrain, ce sont toujours les mêmes constats : notre système produit des ruptures de parcours dramatiques. Environ un quart des jeunes vivant à la rue sont issus de l'A.S.E. ; plus d'un jeune sur deux sortant de l'A.S.E. n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation. Comment demander à des jeunes ayant connu les placements, les ruptures familiales, parfois les violences, parfois l'exil - puisqu'il s'agit aussi des mineurs non accompagnés, dont la présomption de minorité est remise en cause dès leurs 18 ans - d'être autonomes du jour au lendemain ? Ce n'est pas un accident individuel ; c'est bien un échec collectif et politique.

On demande à ces jeunes une autonomie immédiate que nous n'exigeons même pas de la majorité des jeunes de leur âge. Beaucoup de jeunes de 18, 20 ou 22 ans peuvent encore compter sur l'aide de leurs parents, sur un soutien financier et matériel. Les jeunes issus de l'A.S.E., eux, doivent tout assumer seuls, du jour au lendemain. Dans le même temps, notre société leur refuse encore l'accès au R.S.A. avant leurs 25 ans.

Nous demandons, dans ce vœu, l'ouverture d'un véritable débat sur la création d'un revenu minimum garanti ou d'une allocation spécifique pour les jeunes issus de l'A.S.E., sans condition. Nous ne pouvons pas exiger l'autonomie sans garantir les moyens matériels de vivre dignement.

Je voulais rajouter que j'avais déposé ce vœu avant que l'Exécutif n'en propose un autre. Je sais que nous sommes dans le dialogue et dans la compromission ; j'étais ouverte à ce que vous puissiez peut-être l'amender et l'accepter.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Yasmina MERZI, pour l'Exécutif, pour deux minutes.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Madame CHAOUCHE, nous partageons tout ce que vous avez dit. En effet, trop de jeunes sortent de l'Aide sociale à l'enfance et vivent des ruptures dramatiques et brutales au moment de la majorité. Nous ne pouvons pas nous y résigner, ni l'accepter. Je n'ai pas de problème avec cela.

C'est précisément parce que nous avons cette responsabilité - vous le dites parfaitement - que nous devons être exigeants sur les réponses à apporter. Dommage que vous proposiez un amendement à cette heure-ci, c'est un peu tard. Votre vœu fait un choix que je crois juste sur le constat, mais, à mon sens, insuffisant sur les réponses effectives à apporter, celles de réduire cet enjeu majeur de l'accompagnement des enfants de l'Aide sociale à l'enfance, au moment de leur sortie, à la création unique d'une allocation municipale. Nous le savons, le problème de ces jeunes - et vous parliez à juste titre des collectifs que j'ai rencontrés et avec lesquels je continue d'échanger - n'est pas seulement financier. Une allocation seule, sans parcours structuré, modulable et garanti, ne permettra pas à la grande majorité d'entre eux de sécuriser dans leur vie d'adulte. Ces jeunes ont besoin d'un accompagnement dans la durée : un accès aux soins, à la formation, un logement, un accès à l'emploi.

Par ailleurs, dans votre vœu, vous omettez d'indiquer que Paris n'est absolument pas inactive. Depuis plus de dix ans, la Ville de Paris propose à 100 % des jeunes accompagnés un contrat jeune majeur, là où les poursuites d'accompagnement après 18 ans sont particulièrement inégalitaires dans d'autres territoires - entre 29 et 70 % seulement des jeunes en bénéficient dans d'autres départements. De même, vous omettez d'évoquer le droit au retour, exercé et proposé pour tous ceux de moins de 21 ans ayant initialement refusé ce contrat, afin de les accompagner dans leur parcours de vie et prévenir toute rupture.

Pour être honnête et pour conclure, le vœu que vous proposez repose sur un constat que nous partageons, mais il ne va pas assez loin. Nous devons travailler sur l'autonomie réelle de ces jeunes - pas simplement une allocation -, un parcours d'emploi, de formation, pour leur permettre de se construire dans leur vie d'adulte et d'éviter toutes les ruptures. La majorité ou les 21 ans ne sont, à notre sens, pas suffisants. C'est donc un avis défavorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Vous avez compris qu'un vœu a été déposé par l'Exécutif. Le vœu n° 90 du groupe NPP peut-il être retiré ?

Je m'excuse, il y avait d'abord une explication de vote de Mme KISSI.

Mme Rania KISSI. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous voterons favorablement et nous le faisons avec une conviction profonde. Ce vœu répond à un impératif : ne laisser aucun jeune placé sans solution. Le revenu de solidarité jeune, oui, mais couplé avec un accompagnement des jeunes majeurs.

Je veux rappeler que cette mesure est une promesse de campagne que nous avons portée avec mon groupe Ecologiste, inscrite dans un accord d'union. Je suis heureuse de la voir aboutir en vœu. Ce n'est pas un hasard si nous l'avions défendue, parce que la solidarité envers les plus vulnérables n'est pas une option ; c'est le socle de notre projet politique.

Il répond à une réalité simple : un jeune de 20 ans issu d'un milieu stable peut compter sur sa famille ; un jeune sortant de l'Aide sociale à l'enfance n'a souvent personne. Je veux le rappeler : une personne sans domicile sur quatre est un ancien enfant placé. Le revenu de solidarité jeune pour les enfants placés apporte une ressource financière permettant de survivre, de se loger, de ne pas tomber dans l'exploitation ou encore l'errance.

Maintenant, au travail pour rendre ce droit effectif, parce qu'à ce stade, il ne reste qu'un vœu, et il faut qu'il se passe jusqu'à 25 ans pour les enfants placés. Je compte sur nous pour protéger les plus vulnérables de la République.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je me retourne vers le groupe NPP pour savoir s'il accepte de retirer son vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Non, pas du tout. Je voulais reprendre en explication de vote.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Non, il n'y a pas d'explication de vote. J'ai juste besoin de savoir si vous le retirez ou pas. Les explications de vote sont déjà inscrites.

Je mets aux voix, à main levée, votre vœu, puisque vous ne le retirez pas.

Qui est favorable au vœu n° 90 ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Je demande un rappel au règlement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Sur quelle base ? C'est la police de séance que j'assure.

Mme Sophia CHIKIROU. - Vous ne pouvez pas me le refuser, Monsieur le Président. Il y a une difficulté : nous souhaitons nous exprimer sur le vœu de l'Exécutif, dans la mesure où il est arrivé tardivement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous sommes d'abord sur votre vœu. Vous ne pouvez pas faire une explication de vote sur votre propre vœu, puisqu'"a priori", vous allez voter pour. Sauf à ce que vous le retiriez, nous pourrions vous entendre sur le vœu de l'Exécutif, mais dans la mesure où vous maintenez votre vœu, il est logique que je ne vous donne pas la parole pour avoir votre position.

Le vœu n° 90, maintenu par le groupe NPP, qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 90 est rejeté.

Nous revenons maintenant sur le vœu de l'Exécutif pour lequel des inscriptions sont possibles. J'entends que vous voulez en ajouter une. Je vous laisse la parole pour deux minutes pour votre explication de vote.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le vœu de l'Exécutif, il y a quand même une question de façon de travailler et de méthode. Soit vous dites "l'ère Hidalgo est finie, désormais, nous discutons et nous préparons les choses avant", soit vous survenez, comme vous l'avez fait depuis hier en réalité, avec des vœux de l'Exécutif qui visent tout simplement à empêcher que des vœux du groupe NPP puissent être votés, alors qu'ils reprennent des propositions que toute la gauche devrait pouvoir voter.

Je le dis parce que c'est la preuve, finalement, de cette façon de procéder : vous n'avez aucune intention de co-construire quoi que ce soit et vous avez, vis-à-vis du NPP, une approche plutôt hostile. J'en veux pour preuve que nous n'avons eu aucun échange avant ce Conseil de Paris avec aucun de vos adjoints sur nos vœux, ni même nos amendements.

Ensuite, Madame l'Adjointe, merci. Vous nous dites que l'essentiel est l'accompagnement des jeunes majeurs confiés à l'A.S.E. Nous sommes tout à fait d'accord. Pour cela, toutefois, il y a un contrat inscrit à l'A.S.E. : le contrat jeune majeur, censé être le contrat de l'accompagnement. Ce que nous vous demandions, à travers notre vœu, c'était une allocation permettant aussi une autonomie pour ces jeunes et une garantie, quoi qu'il arrive, y compris dans les ruptures qui peuvent survenir dans le parcours et dans l'accompagnement. Vous savez très bien que, avec les jeunes de l'A.S.E., l'un des plus gros problèmes que nous rencontrons, ce sont les ruptures dans l'accompagnement - des ruptures qui peuvent durer quelques mois, et la procédure pour reprendre est souvent très

compliquée. Pour éviter ces ruptures, pour maintenir ce lien, pour éviter la pauvreté et la misère de ces jeunes - qui oblige une bonne partie d'entre eux à aller chercher de l'argent "via" la prostitution, par exemple -, nous demandons cette allocation supplémentaire.

Montrez-vous de bonne foi. Je suis pour travailler avec vous, pour le faire en amont, surtout sur des sujets comme celui-ci, où il s'agit de protection et de notre devoir. Faites-le, plutôt que de nous réécrire de cette façon-là pour avoir une petite victoire qui n'en est pas une.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Position favorable ou défavorable du groupe NPP sur le vœu de l'Exécutif ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Vous n'avez pas besoin de nous pour le faire adopter.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 64).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la réaffirmation de l'accès aux vacances pour toutes les jeunes Parisiennes et tous les jeunes Parisiens comme droit fondamental.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le vœu n° 91 est relatif à la réaffirmation de l'accès aux vacances pour toutes les jeunes Parisiennes et tous les jeunes Parisiens comme droit fondamental.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour deux minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Peut-être vous rappelez-vous la première fois où vous avez vu la mer. Peut-être vous rappelez-vous la première fois où vous avez vu la montagne. Cela peut marquer une vie. Peut-être vous rappelez-vous la première fois où votre enfant a vu la neige, a mis de la neige dans ses mains. Peut-être vous rappelez-vous comment cela a forgé vos souvenirs, comment c'est important dans une trajectoire de vie.

L'accès aux vacances devrait être quelque chose qui nous touche, toutes et tous. Pourtant, encore aujourd'hui, 5 % des adolescents parisiens n'ont jamais eu droit aux vacances. Nous pourrions nous dire qu'il faut absolument rétablir cela, mais que fait l'Etat ? Il supprime, dans le budget 2026, le financement des "colos apprenantes". Nous n'avons jamais été d'ardents défenseurs des "colos apprenantes", mais, au moins, cela permettait à du monde de partir en vacances.

Aujourd'hui, les moyens donnés au droit aux vacances sont toujours plus faibles. La Ville doit, là encore, essayer de se débrouiller pour pallier, autant qu'elle le peut, les carences en matière de droit aux vacances. Nous souhaitons que Paris continue de soutenir ce droit pour toutes et tous et de maintenir un niveau de financement important. Les bénéfices psychologiques, affectifs et physiques sont indéniables sur l'enfant. Les nombreuses activités permettent de lutter contre la sédentarité, favorisent le développement cognitif, mais aussi l'autonomie, loin des parents.

J'espère que vous voudrez bien considérer le droit aux vacances comme un droit essentiel et donc abonder ce droit. Je compte sur vous pour voter ce vœu et pour que nous ayons les moyens de laisser plus de petits Parisiens et de petites Parisiennes, qui en sont aujourd'hui interdits, avoir accès à des vacances.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie de tenir les délais. Si je suis un peu strict, c'est parce que certains élus essaient de s'y contraindre. Je vous demande, les uns et les autres, d'essayer de tenir la même position.

Je laisse la parole à M. Mams YAFFA pour l'Exécutif et je laisse ma place à Laurence pour présider la séance.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Maxime DES GAYETS au fauteuil de la présidence).

M. Mams YAFFA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, chers collègues, cher Nour, je vous remercie pour ce vœu qui me permet de m'exprimer sur un enjeu fondamental, celui de l'accès aux vacances. Quand beaucoup de Parisiennes et de Parisiens ont déjà réservé leurs vacances estivales, de nombreux jeunes vont malheureusement encore en être privés cet été. Pendant leurs vacances, ces Parisiennes et ces Parisiens regarderont peut-être la série "L'été 36", qui leur rappellera que c'est cette année de 1936 qu'ont été instaurées deux semaines de congés payés, après un mouvement de grève massif. Pour la première fois, des ouvriers et des ouvrières ont pu partir en vacances.

Cette inégalité d'accès aux vacances est dénoncée dans notre hémicycle depuis de nombreuses années, à chaque fois que l'Etat se désengage. Hier encore, sur ces bancs, nous nous sommes exprimés à ce sujet. Je le répète aujourd'hui en dénonçant spécifiquement la suppression des "colos apprenantes", décidée par le Gouvernement, alors qu'elles avaient permis à plus de 400.000 jeunes de partir en vacances entre 2020 et 2024. Ce sont, une fois de plus, les jeunes issus des familles les plus modestes, les jeunes résidant en quartier populaire, qui sont les premiers touchés.

Une récente enquête de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes nous le confirme : quand 73 % des enfants issus des classes les plus favorisées partent au moins une fois par an en vacances, 56 % des enfants issus des foyers les plus modestes ne partent jamais. Cette suppression est une mesure inégalitaire et injuste pour les associations de l'éducation populaire, que je veux remercier. Elles font vivre l'éducation populaire à Paris, et je veux leur dire tout mon soutien.

A la Ville de Paris, ma prédécesseure, Hélène BIDARD, que je salue et remercie, a fait le choix inverse : celui d'augmenter le budget de notre dispositif "Paris Jeunes Vacances", encadré et collectif. Parce que le droit aux vacances est fondamental, parce que démocratiser l'accès aux vacances et aux loisirs, c'est réduire les inégalités entre les jeunes, ce dispositif municipal va permettre cette année, grâce à cette augmentation, à près de 170 jeunes de partir en séjour de courte durée, grâce aux associations de l'éducation populaire. Ce choix fort et ambitieux, je veux le poursuivre. Avec le Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE, nous mènerons notre politique jeunesse avec ce droit fondamental aux vacances comme boussole dans nos dispositifs, pour n'exclure aucun jeune.

Néanmoins, vous le savez, dans le contexte budgétaire actuel, nous ne pouvons pas encore nous engager sur un soclage des budgets. Je vous propose, en revanche, de travailler à sa pérennisation. Je le porterai lors des discussions budgétaires que j'aurai avec ma collègue Johanne KOUASSI. J'ai d'ailleurs déjà commencé. Je vous propose donc d'amender notre vœu en ce sens. C'est pourquoi je vous demande d'accepter notre amendement et de voter le vœu amendé.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Cher Nour, c'est encore moi qui vais vous répondre. Je vais aller dans votre sens et nous allons, bien sûr, voter ce vœu. Partir en vacances est un droit, ce n'est pas un luxe, au même titre que le droit au loisir ou à la culture.

Dans le même sens, en France, le préambule de la Constitution de 1946 consacre que "la Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et le loisir". L'article 140 de la loi relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 fixe comme objectif national légal l'accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs. Nous en sommes bien loin aujourd'hui, avec un enfant sur trois, dans les quartiers populaires, qui ne part pas en vacances. Dans les familles les plus modestes, c'est donc un luxe.

S'il faut réaffirmer ce droit aux vacances pour tous les jeunes Parisiens et toutes les jeunes Parisiennes, nous le ferons, et nous voterons ce vœu avec détermination. Nous voulons aussi affirmer que le droit aux vacances est un droit réel à de vraies vacances - pas forcément "apprenantes", pas forcément dans le but de l'apprentissage collectif et du vivre ensemble. Quel est le dosage entre les vacances "apprenantes" et les vacances "farniente", comme on dit ? Il ne s'agit pas de stigmatiser les jeunes des quartiers populaires qui, eux, auraient soi-disant besoin de rattrapage, mais de leur donner un vrai droit aux vacances, et surtout aux vacances de leur choix. Car être en vacances, c'est aussi cela : choisir de ne rien faire.

Vive les vacances pour toutes et tous, comme un véritable service public de l'émancipation, pour la dignité, l'égalité et le droit au bonheur pour tous les jeunes, y compris ceux des quartiers populaires !

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur DURAND-RAUCHER, acceptez-vous les amendements proposés ?

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 91 du groupe Ecologiste et Social de Paris amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 65).

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Geneviève GARRIGOS pour commencer les travaux de la 7e Commission.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, la séance d'installation de la 7e Commission s'est tenue le 12 mai dernier. Je salue ici les deux vice-présidents élus à mes côtés, Bechir SAKET BOUDERBALA et Catherine DUMAS.

Comme je l'ai indiqué aux membres de la 7e Commission, je souhaite, pour cette nouvelle mandature, que nos travaux soient régulièrement éclairés par l'audition d'experts sur les sujets liés aux relations internationales, au sport comme à la démocratie locale et la participation citoyenne - des auditions dont je vous rendrai compte en Conseil de Paris et qui débiteront dès le mois de juin. Nous accueillerons le grand reporter, réalisateur et écrivain franco-afghan Mortaza BEHBOUDI, fait prisonnier par les talibans et incarcéré 284 jours en Afghanistan en 2023, et dont ce Conseil avait demandé la libération et soutenu son comité de libération.

Concernant les dossiers qui seront étudiés aujourd'hui, nous démarrons avec les relations internationales : la commémoration du génocide des Tutsis, avec plusieurs temps forts pour cette année, dont une exposition et l'implantation d'un monument national sur l'esplanade Habib-Bourguiba dans le 7e arrondissement ; une exposition, avec l'association "Ensemble contre la peine de mort", sur les grilles de l'Hôtel de Ville, dans un contexte inquiétant de recrudescence des exécutions dans le monde ; l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à Narges MOHAMMADI, que nous avons attribuée plus tôt cet après-midi.

Pour les dossiers relatifs au sport et à la délégation de Maxime SAUVAGE, nous avons longuement, pendant la Commission, échangé sur le contrat de concession du marathon et du semi-marathon de Paris jusqu'en 2030 - une procédure strictement encadrée dans le cadre des grands principes de la commande publique, avec un travail rigoureux et précis mené par l'Administration. Nous avons également échangé sur une convention de trois ans entre la Ville de Paris et la Fédération française de tennis. Le sport qui compte le plus de licenciés à Paris bénéficie d'une convention comprenant de nombreuses améliorations, en s'appuyant notamment sur le tournoi de Roland-Garros pour proposer de nombreuses animations et initiations sportives aux publics les plus éloignés du sport, et aussi faire profiter le plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens des matchs et des moments de célébration sportive, à l'image de la tribune gratuite et ouverte à toutes et tous, installée place de la Concorde pendant Roland-Garros.

Nous aurons également à examiner de nombreux vœux, notamment en lien avec les équipements sportifs et la flottille pour Gaza. Je vous souhaite de bons travaux et une bonne 7e Commission.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

2026 DGRI 16 - Convention de co-production et de co-organisation avec "Ibuka France" de l'exposition "Le génocide des Tutsis au Rwanda, la mémoire en héritage", du 29/05 au 30/06/2026 sur l'esplanade Habib-Bourguiba (7e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 16 : convention de co-production et de co-organisation avec "Ibuka France" de l'exposition "Le génocide des Tutsis au Rwanda, la mémoire en héritage", du 29 mai au 3 juin 2026, sur l'esplanade Habib-Bourguiba dans le 7e arrondissement.

Je donne la parole, pour le groupe Paris apaisé, à Mme Emmanuelle HOFFMAN.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

A travers ce projet de délibération visant à co-organiser avec "Ibuka France" l'exposition "Le génocide des Tutsis au Rwanda, la mémoire en héritage", la Ville de Paris participe à un indispensable travail de mémoire que nous soutenons pleinement. Entretenir une politique mémorielle forte et éclairée est absolument essentiel, parce qu'un peuple qui oublie les horreurs du passé s'expose toujours au risque de les voir ressurgir. Ce risque doit être combattu par un travail constant de transmission et de pédagogie. Il est ainsi de notre devoir d'honorer la mémoire des victimes, de reconnaître les souffrances et de lutter contre toutes les formes de racisme, de négationnisme et de révisionnisme.

Le génocide des Tutsis au Rwanda, en 1994, a conduit, en l'espace de trois mois, à l'assassinat de près d'un million de personnes. Cette tragédie humaine majeure de la fin du XXe siècle ne doit jamais être oubliée.

Cette exposition s'inscrit avant tout dans le travail remarquable porté depuis de nombreuses années par "Ibuka France", que je salue, qui œuvre sans relâche pour faire connaître l'histoire du génocide des Tutsis, accompagner les rescapés et leurs familles et lutter contre l'oubli, que ce soit à travers des commémorations ou des interventions en milieu scolaire. Ce travail de mémoire trouve également un relais auprès de plusieurs institutions culturelles et mémorielles, parmi lesquelles le Mémorial de la Shoah, qui a créé en son sein un fonds d'archives conséquent sur le

génocide des Tutsis. Il a organisé, à plusieurs reprises, des expositions, des témoignages et des conférences sur l'histoire de ce génocide, dans ses locaux à Paris et à Drancy.

A un moment où le mot "génocide" est instrumentalisé à des fins politiques, commémorer le génocide des Tutsis constitue une réponse pédagogique à ces dérives. Je me réjouis que l'espace public parisien soit aussi un lieu de mémoire, de transmission et de réflexion collective. Installer cette exposition sur l'esplanade Habib-Bourguiba permettra de rendre cette mémoire accessible au plus grand nombre.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme CHIKIROU, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Le droit international ne définit pas le génocide comme une émotion, une opinion ou un slogan ; il le définit très précisément. Depuis la Convention des Nations Unies de 1948, reprise par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le génocide désigne des actes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Cela comprend les massacres, les atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale, les conditions d'existence imposées pour entraîner la destruction du groupe, les entraves aux naissances ou encore le transfert forcé d'enfants.

Cette définition n'est pas née dans le vide. Elle est née dans l'horreur de la Shoah, après le refus du monde de voir, après le silence, le déni et les complicités. L'histoire des génocides est aussi celle des combats pour leur reconnaissance. Rien n'a jamais été donné spontanément aux victimes. Les Arméniens ont dû lutter pendant des décennies contre le négationnisme. Les rescapés de la Shoah ont dû arracher vérité et réparation face aux compromissions d'Etats et d'entreprises. Les Tutsis du Rwanda ont dû faire face aux mensonges, à la banalisation, aux réseaux de soutien aux génocidaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pourrait-on faire un peu de silence ? On n'entend que des conversations. Laissons parler l'oratrice, s'il vous plaît. Si vous avez des conversations, vous allez les faire dehors.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Je le disais, les Tutsis du Rwanda ont dû faire face aux mensonges, à la banalisation, aux réseaux de soutien aux génocidaires. Partout, les survivants ont dû mener une deuxième bataille : celle de la mémoire, de la justice et de la dignité, car les génocides ne sont pas seulement possibles à cause de ceux qui tuent ; ils le sont aussi à cause de ceux qui relativisent, de ceux qui regardent ailleurs, de ceux qui relativisent, de ceux qui protègent les criminels, de ceux qui fabriquent le doute quand les preuves s'accumulent. L'histoire nous enseigne cela avec brutalité.

C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération important concernant l'exposition portée par l'association "Ibuka France" autour du génocide des Tutsis au Rwanda. Cette exposition participe d'un travail essentiel : transmettre, documenter, rendre visible, lutter contre le négationnisme et honorer les victimes.

Paris a une responsabilité particulière dans cette histoire. Paris est une ville-refuge, une ville où vivent des rescapés des génocides du XXe siècle et du XXIe siècle - des Arméniens, des Juifs, des Rwandais rescapés du génocide des Tutsis, des Bosniaques, et aujourd'hui des Palestiniens -, qui portent dans leur chair et dans leur mémoire la destruction de leur peuple. Notre Ville ne peut pas se contenter de commémorer les crimes passés tout en restant spectatrice des crimes présents.

Oui, les Palestiniens subissent aujourd'hui un génocide sous nos yeux en direct, sous les bombes, par la famine organisée, par la destruction systématique des infrastructures civiles, hôpitaux, des écoles, des universités, des lieux de mémoire, par les déplacements forcés et les appels publics à l'effacement d'un peuple sur sa terre.

Je le dis ici clairement : ceux qui continuent de nier cette responsabilité, ceux qui couvrent le Gouvernement actuel, malgré les crimes documentés, malgré les mandats de la justice internationale, malgré les déclarations des organisations humanitaires et des reporters et des Nations Unies, portent une responsabilité morale immense. L'histoire les jugera sévèrement.

Je suis fière que, dans cette Ville, des élus aient tenté de briser le blocus contre Gaza. Je suis fière qu'il existe encore des responsables politiques, des syndicalistes, des associations, des citoyens qui refusent de s'habituer à l'horreur, qui considèrent qu'un enfant palestinien a la même valeur qu'un enfant dans le monde entier, parce que, au fond, la question est toujours la même : que faisaient les autres pendant ce temps-là ?

Paris ne doit pas être une ville impuissante. Paris ne doit pas être une ville qui se tait ou qui regarde ailleurs. Elle doit agir, accueillir les victimes, soutenir les O.N.G., les chercheurs, les journalistes, les associations de mémoire. Paris doit refuser le négationnisme sous toutes ses formes, utiliser sa voix internationale pour dénoncer les crimes de masse et empêcher qu'ils se poursuivent. Sinon, les commémorations deviennent des cérémonies vides, pendant que d'autres peuples meurent à leur tour dans l'indifférence du monde.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Merci, chers collègues. Mes chers collègues, comme vous l'avez rappelé, il y a 32 ans, une période de 100 jours, d'avril à juillet 1994, a donné lieu à l'assassinat systématique, organisé, planifié, de près d'un million de personnes au Rwanda. Des femmes, des hommes et des enfants, y compris des nourrissons, massacrés avec méthode, traqués, découpés à la machette, battus à mort, tous les jours, à heure fixe, du début de la matinée jusqu'en début de soirée, comme si leurs bourreaux accomplissaient des tâches répétitives, pendant des horaires de bureau. Jour après jour, l'horreur totale, absolue, proprement indicible.

Ce génocide, aussi effroyable que tous les précédents - comme chaque génocide -, ne doit et ne peut être oublié. Il est de notre responsabilité commune, tout particulièrement en France, de faire notre examen de conscience quant au rôle de notre pays dans la protection de certains propagateurs de haine, quant au peu d'efforts mis en œuvre pour arrêter un massacre dont certains n'hésitaient pas à laisser penser qu'il ne pouvait être si grave, puisque mettant aux prises des "sauvages" - je cite, bien sûr - entre eux.

Il est de notre responsabilité de perpétuer la mémoire de ces morts et des millions de survivantes et survivants, de leur descendance, à jamais marquée par ce flétrissement de l'humanité. Les mâchoires de cette machine de mort, que la France ne fit rien pour gripper, auraient pu briser le destin du Rwanda. Or, là, comme en Afrique du Sud, s'ajouta à la lutte d'émancipation, au courage inextinguible de ceux qui réussirent à triompher de leur tortionnaire, la force de la parole écoutée et de la vérité entendue.

Au Rwanda, comme en Afrique du Sud, les commissions pour la vérité et la réconciliation ici - pour l'unité et la réconciliation là - démontrent que reconnaître les faits, dire la vérité, entendre les victimes, permet de réparer un pays, de recoudre un récit commun. Ce n'est pas une solution de nature à tout régler, mais en tout cas, elle y contribue.

La nécessité de faire vivre cette mémoire, Paris la porte pleinement. Chaque 7 avril, la Ville s'associe aux commémorations organisées au Jardin de la mémoire, au parc de Choisy, dans le 13^e arrondissement, et réaffirme son soutien indéfectible au peuple rwandais, aux Parisiennes et Parisiens d'origine rwandaise et à l'ensemble des rescapés. Paris, aux côtés de celles et ceux qui restent, de celles et ceux nés depuis, et des nombreuses associations - parmi lesquelles "Ibuka France" et son président, Marcel KABANDA -, exprime sa solidarité et honore les mémoires.

Dans la continuité de cette période de commémoration, qui s'étend jusqu'à mi-juillet, plusieurs temps forts sont prévus, comme l'inauguration par le Président de la République et le Maire de Paris d'un monument national - chère Laurence PATRICE. Ce sera en juin prochain, sur l'esplanade Habib-Bourguiba dans le 7^e arrondissement, lequel viendra inscrire un peu plus dans l'espace public parisien le martyre des victimes du génocide perpétré contre les Tutsis. C'est sur cette même esplanade que s'installera notre exposition.

C'est dans cette lignée que s'inscrit l'exposition dont nous parlons dans ce projet de délibération. Elle permettra en partie aux Parisiennes et aux Parisiens et à la diaspora rwandaise de donner à la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsis toute la place qu'il mérite dans la mémoire collective, non seulement pour honorer les victimes, mais aussi continuer à combattre toutes les formes de racisme, de discrimination et de négationnisme. Pour rappeler à toutes et tous ce que l'humain peut détruire d'humanité en chacune et chacun de nous, quand la haine empuantie l'air et contamine les cerveaux, quand, pour citer René Char, "se comptent si nombreux les individus méditants qui se rendent gaillardement à l'appau du tortionnaire et s'enrôlent parmi ces légions".

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGRI 16).

2026 DGRI 17 - Convention de co-production avec "Ensemble contre la peine de mort" d'une exposition du 05/06/2026 au 15/07/2026 sur les grilles de l'Hôtel de Ville, rue de Rivoli (4e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 17 : convention de co-production avec "Ensemble contre la peine de mort" d'une exposition, du 5 juin au 15 juillet 2026, sur les grilles de l'Hôtel de Ville, rue de Rivoli.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

"Partout où la peine de mort est prodiguée, la barbarie domine. Partout où la peine de mort est rare, la civilisation règne". Cette formule de Victor Hugo, prononcée face à l'Assemblée constituante en 1848, trace une frontière politique et morale : une société ne se mesure pas à la violence qu'elle est capable d'infliger, mais à sa capacité à faire reculer l'irréparable.

Avec la loi de Robert Badinter du 9 octobre 1981, comme le précise son premier article, la peine de mort est abolie en France. Je dirais même : enfin abolie. Depuis 2007, ce principe est inscrit dans la Constitution française : "Nul ne peut être condamné à la peine de mort".

A l'approche du 45e anniversaire de l'abolition de la peine capitale en France, ce projet de délibération nous rappelle que ce choix de civilisation n'appartient pas partout au passé. Oui, le nombre de pays procédant effectivement à des exécutions reste très minoritaire. En 2025, nous recensons 113 pays abolitionnistes pour tous les crimes et 145 qui l'ont abolie, en droit ou en pratique. Le monde avance globalement vers l'abolition.

Toutefois, ce mouvement se heurte aujourd'hui à une recrudescence inquiétante des exécutions. Selon le dernier rapport d'Amnesty International, publié en début de semaine, 2.707 exécutions - je rappelle que ce rapport ne tient pas compte de la Chine, pour laquelle nous n'avons aucun chiffre, puisque la peine de mort y est un secret d'Etat - ont été recensées en 2025, dans 17 pays, soit une hausse vertigineuse de 78 % par rapport à l'année précédente et le niveau le plus élevé enregistré par l'organisation depuis 1981, année de l'abolition en France. Une tendance à la hausse, avec des exécutions qui se concentrent dans quelques Etats : au moins 2.159 rapportées en Iran ; plus de 350 en Arabie saoudite ; et 47 aux Etats-Unis, le niveau le plus élevé dans ce pays depuis 16 ans. L'année 2025 a également vu, pour la première fois depuis 2022, la reprise des exécutions au Japon, ainsi que l'adoption en Israël d'une loi discriminatoire, réservée aux Palestiniens, élargissant le recours à la peine capitale pour les meurtres qualifiés d'actes terroristes, et faisant actuellement l'objet d'un recours devant la Cour suprême israélienne.

Cette évolution est inquiétante. Elle nous alerte sur la nécessité de réaffirmer et de défendre l'abolition de la peine de mort, combat auquel nous devons toutes et tous prendre notre part. C'est un honneur pour Paris d'accueillir, du 30 juin au 2 juillet 2026, la 9e édition du Congrès mondial, devenu le grand rendez-vous international du mouvement abolitionniste, organisé tous les trois ans par la Coalition mondiale contre la peine de mort, dont l'association E.C.P.M., "Ensemble contre la peine de mort", est membre fondateur.

Défendre l'abolition de la peine de mort, c'est aussi le sens de cette exposition proposée par E.C.P.M. sur les grilles de l'Hôtel de Ville, du 5 juin au 15 juillet prochain. Je tiens à saluer ici le rôle essentiel de cette association et de toutes celles qui militent pour l'abolition universelle, à travers le plaidoyer, la sensibilisation, le soutien aux coalitions abolitionnistes et les missions d'enquête auprès des personnes condamnées à mort. Ce travail est décisif, car l'abolition ne progresse pas seulement par les textes, de lois, mais aussi par l'information, la mobilisation et l'éducation.

En accueillant cette exposition, Paris, ville des droits humains, prolonge l'héritage de Victor Hugo et de Robert Badinter, et affirme que la peine de mort est un outil de répression politique, qu'elle perpétue un cycle de violence et de souffrance, et qu'elle transforme la justice en vengeance d'Etat. Dans ce contexte international de recrudescence des exécutions, nous pouvons nous féliciter que notre Ville continue de porter avec force l'exigence d'une abolition universelle, définitive et inconditionnelle de la peine de mort.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Sophia CHIKIROU pour le Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Dans son bilan annuel sur la peine de mort dans le monde, publié le 17 mai, Amnesty International a recensé un nombre record d'exécutions dans le monde. En 2025, au moins 2.707 personnes ont été exécutées. C'est, en réalité, une hausse de 78% par rapport à 2024.

Le rapport d'Amnesty International montre clairement que l'explosion des exécutions est principalement liée à quelques régimes autoritaires ou ultra-répressifs.

L'Iran, d'abord. A lui seul, le régime iranien représente environ 80 % des exécutions recensées en 2025, avec au moins 2.159 personnes tuées. La peine de mort y est devenue une arme de terreur politique. Ainsi, deux hommes ont été exécutés pour leur participation supposée au mouvement "Femme, vie, liberté".

Il faut désormais ajouter un autre fait extrêmement grave. Le 30 mars 2026, dans un autre pays voisin, en Israël, la Knesset israélienne a adopté une loi instaurant la peine de mort contre des Palestiniens jugés pour des faits qualifiés de terrorisme. Amnesty International souligne elle-même, dans son rapport, que les autorités israéliennes ont présenté des propositions de loi discriminatoires visant à instaurer et faciliter le recours à la peine capitale à

l'encontre des Palestiniens. Désormais, il faut donc ajouter dans leur arsenal répressif, à tous les crimes commis - emprisonnement de masse, détention administrative et arbitraire -, cette peine de mort raciste.

Nous devons avoir le courage de le dire. On ne peut pas dénoncer la peine de mort en Iran ou ailleurs et fermer les yeux lorsqu'un Gouvernement allié des Occidentaux institutionnalise une justice d'exception contre les Palestiniens.

L'Arabie saoudite, ensuite, a battu son propre record d'exécutions. Les autorités recourent à la peine capitale contre des infractions liées aux stupéfiants et, surtout, visent la minorité chiite.

Il y a aussi les Etats-Unis. On présente souvent les démocraties occidentales comme des modèles universels des droits de l'homme. Pourtant, les Etats-Unis demeurent le seul pays du continent américain à exécuter, pour la 17e année consécutive. Le retour de Donald TRUMP à la Maison-Blanche a marqué l'accélération du recours à la peine de mort. Amnesty International relève que le nombre d'exécutions y atteint son plus haut niveau depuis 2009. Les autorités américaines expérimentent même de nouvelles méthodes d'exécution, comme l'asphyxie à l'azote.

Le rapport rappelle une chose profondément révoltante : la peine de mort, aux Etats-Unis, a aussi un caractère raciste.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que la peine de mort dans le monde est de plus en plus appliquée pour des peines qui ne sont pas des crimes, des meurtres ou des assassinats, mais pour des raisons liées aux stupéfiants, par exemple, ou encore des accusations de blasphème, des relations homosexuelles ou la dissidence politique. Il y a donc, aujourd'hui, une vraie inquiétude. Il faut continuer de maintenir la position abolitionniste de la France, la défendre et la répandre partout.

Je ne veux pas terminer sur une note pessimiste, parce qu'il y a aussi une réalité que souligne Amnesty International dans son rapport : celle du recul de la peine de mort dans le monde. En 1981, seulement 27 pays avaient aboli la peine de mort. Aujourd'hui, 113 pays l'ont abolie totalement et d'autres sont en voie de le faire. Le Vietnam, par exemple, a supprimé la peine de mort pour plusieurs infractions. La Gambie engage des réformes en ce sens. Le Liban et le Nigeria examinent aussi des projets de loi abolitionnistes. En même temps, dans les pays traversés par des tensions sécuritaires majeures, des débats publics émergent sur l'impasse morale, judiciaire et politique que représente la peine de mort.

Au fond, nous sommes tous d'accord ici, j'espère, pour dire que la peine de mort ne protège pas les sociétés. Elle ne répare rien. Il ne faut pas, pour nous les Français, avoir une position à géométrie variable. Il ne faut pas nous taire face à ceux qui sont tentés de faire avancer de nouveau le débat sur la peine de mort, de l'ouvrir dans notre société. Nous devons maintenir notre voix abolitionniste, comme je le disais, sans indulgence envers aucun régime, quel qu'il soit, y compris quand c'est un régime occidental. Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Sophia CHIKIROU, il nous arrive d'être d'accord. Comme quoi... Ce lundi, vous l'avez rappelé, Amnesty International a publié son rapport annuel sur la peine de mort dont les conclusions, une fois de plus, nous navrent, voire pourraient nous sidérer, mais la sidération a ce désavantage qu'elle paralyse la réflexion et l'action. Or, c'est de l'inverse dont nous avons besoin. Il nous faut sans cesse - vous l'avez rappelé, Sophia CHIKIROU - et sans fatigue penser et agir contre la peine de mort. D'après le décompte d'Amnesty International, 2025 a été l'année la plus meurtrière depuis 1981.

Qu'elles semblent loin les décennies que certains d'entre nous ici ont connues, les années 70, 80, 90, pendant lesquelles, bien que très imparfait dans son application, le droit international, construit au lendemain de la Seconde guerre mondiale et qui accompagna les mouvements d'émancipation de nombreux peuples colonisés, opprimés, de catégories de la population mondiale invisibilisées, ce droit international, ce nouvel ordre, au moins, fixait un horizon désirable, un idéal vers lequel tendaient toutes les grandes démocraties et leurs leaders politiques. De droite ou de gauche, conservateurs ou progressistes, nous n'étions pas d'accord sur tout ou plutôt d'accord sur pas grand-chose, mais au moins nous entendions-nous sur la question des droits humains fondamentaux, sur les grands textes internationaux adoptés et solidifiant cet ordre international, sur l'idée d'une élévation des droits, d'une amélioration du sort de toutes et tous, d'une égalité, au moins dans le principe, entre Etats, qu'ils fussent petits et fragiles ou grands et hyper-puissants.

2.757 personnes condamnées à mort ont été exécutées dans 17 pays du monde en 2025, dont plus de 2.100 en Iran. L'Iran des mollahs, l'Iran et son régime islamiste ont ainsi assassiné en moyenne 6 personnes chaque jour l'an dernier, sans parler bien sûr des dizaines de milliers de personnes assassinées lors des manifestations de ce début d'année. L'Iran loin devant, si l'on ose s'exprimer ainsi. L'Arabie Saoudite, l'Egypte, le Japon ou encore le Koweït, sans oublier les Etats-Unis avec 47 exécutions, figurent aussi dans ce sinistre tableau. Ce classement n'atténue ni l'horreur ni la responsabilité des Etats les moins meurtriers. Je rappelle qu'en France, nous considérons, depuis le 18 septembre 1981, que chaque mort exécuté après une condamnation à cette peine est un mort de trop.

Paris porte pleinement cet engagement capital des droits humains. Notre Ville est aux côtés de celles et ceux qui défendent l'abolition universelle de la peine capitale et considère comme relevant de sa responsabilité de continuer à défendre partout et sans relâche les droits fondamentaux et la dignité humaine. En conséquence, Paris s'associe à "Ensemble contre la peine de mort", chère Aminata NAKIATÉ, association dont je tiens à saluer le travail remarquable. Nous organisons également, du 30 juin au 2 juillet prochains, le congrès mondial contre la peine de mort, plus grand rassemblement international consacré à cette cause. Il y aura cette exposition, qui débute le 5 juin, sur les grilles de l'Hôtel de Ville.

Je me félicite de l'unanimité, je l'espère, qui saluera ce projet de délibération et vous invite donc à le voter.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DGRI 17).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien à la flottille pour Gaza et aux prochaines flottilles.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la libération des militants de la Flottille Global Sumud et au respect du droit international.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons conjointement les vœux n^{os} 92 et 93 relatifs au soutien de la flottille pour Gaza et aux prochaines flottilles, à la libération des militants de la Flottille Global Sumud et au respect du droit international.

Pour présenter le vœu n^o 92 du groupe Ecologiste, M. Simon DUQUERROIR.

M. Simon DUQUERROIR. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais que mes premiers mots soient pour le peuple palestinien qui continue à se battre pour sa liberté, notamment à Gaza où les disparitions, les bombardements, la faim et les maladies continuent. Là-bas, le génocide ne cesse pas : probablement plus de 100.000 morts et plus de 50.000 femmes et enfants.

Ensuite, j'aimerais, au nom de mon groupe, saluer notre camarade la présidente du groupe Communiste, Raphaëlle PRIMET, qui a eu le courage de participer à la présente flottille avec pour but de lever le blocus humanitaire à Gaza. Cette semaine, c'est une autre flottille qui a été interpellée au large de Chypre. Cette interpellation, comme celle de la flottille à laquelle participait Raphaëlle PRIMET, est illégale, puisqu'elle a été réalisée dans les eaux internationales, et s'est accompagnée de violences physiques et morales envers les participants. Une vidéo diffusée ces derniers jours montre des militants filmés à genou, les mains liées, et celle-ci a suscité d'ailleurs une vive émotion et a ravivé les tensions diplomatiques autour de ces opérations. Privation de nourriture, de sommeil, coups, voilà la réalité de ce que subissent les participants de ces flottilles.

Ces flottilles sont essentielles pour mettre en lumière cette réalité. Elles continueront de prendre la mer tant qu'il le faudra et la Ville de Paris doit se tenir à leurs côtés. C'est pourquoi, à travers ce vœu, je vous propose que la Ville prenne officiellement position en soutien aux flottilles, en condamnant les arrestations illégales et les violences commises par le Gouvernement israélien, tant à l'encontre des Palestiniens que des passagers de ces missions humanitaires.

Je propose également que la Ville aille plus loin en soutenant les prochaines flottilles et en permettant à une délégation d'élus volontaires d'y participer au nom de la Ville afin de contribuer à briser le blocus humanitaire, car oui, dans l'histoire, Paris a été un phare pour défendre le droit international et le droit des peuples. Aujourd'hui plus que jamais, faisons que la devise de notre Ville s'incarne à travers la Méditerranée en soutenant celles et ceux qui, par les flottilles, défendent le droit, la dignité et la solidarité avec le peuple palestinien. Nous leur devons. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Maintenant, nous avons Raphaëlle PRIMET qui va présenter le vœu du groupe Communiste, qui est le vœu n^o 93. Deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, le vœu que nous présentons vise à demander à la Ville de Paris de soutenir l'ensemble des flottilles pour Gaza, dont la Global Sumud à laquelle j'ai participé, qui a été arraisonnée illégalement par l'armée israélienne dans les eaux internationales le 29 avril dernier. Cette flottille transportait une aide humanitaire destinée à la population de Gaza qui, comme vous le savez, est victime d'un génocide et soumise à un blocus illégal. 185 militants ont été détenus arbitrairement. Je pense

notamment à Thiago AVILA et à Saif ABU KESHEK, dont la détention a été prolongée à plusieurs reprises et qui ont subi des violences et tortures physiques et psychologiques inacceptables. Comme il est inacceptable que des femmes et des hommes engagés dans une action pacifique et non-violente de solidarité soient traités de cette manière.

Les événements de cette semaine confirment encore l'urgence de la situation. Les 18 et 19 mai, l'ensemble des bateaux de la flottille encore en mer ont été interceptés au large de Chypre. Au total, 430 membres d'équipage issus de 47 nationalités, dont 41 Français et Françaises, ont été kidnappés ; 87 auraient entamé une grève de la faim. Depuis, nous n'avons quasiment aucune nouvelle de ces militants, si ce n'est, cet après-midi, la diffusion d'images sadiques et humiliantes publiées par le Ministre BEN GVIR, montrant des prisonniers agenouillés, les mains attachées dans le dos. Ces images ont suscité une indignation internationale et même une première réaction officielle de la France, qui a convoqué l'ambassadeur israélien et qualifié ces agissements d'inacceptables. Nous prenons acte de cette réaction, mais elle reste largement insuffisante face à la gravité des faits. De fait, de silence en inaction complice et même de coopération des Etats et de la France aux crimes de guerre et au génocide, cela a généré cette impunité.

Les images des militants de la flottille ne sont rien à côté de ce que les prisonniers palestiniens subissent comme tortures. Il faut donc des sanctions maintenant. C'est pourquoi nous demandons à la Ville de Paris d'interpeller l'Etat français afin qu'il agisse pour la protection immédiate des membres de la flottille, pour des sanctions contre le Gouvernement israélien, pour la fin du blocus de Gaza et pour que cesse enfin toute forme de complicité face au drame vécu par le peuple palestinien.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame PULVAR, d'abord, va répondre. Ensuite, nous passerons aux explications de vote.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, ma chère Raphaëlle PRIMET, je veux être la plus claire possible : Paris condamne sans réserve les arrestations violentes et illégales des navires humanitaires composant les flottilles de la paix, qui tentent depuis deux ans de briser le blocus imposé par le Gouvernement d'extrême droite israélien afin d'acheminer de l'aide humanitaire à la population palestinienne. Ces arraisonnements brutaux dans les eaux internationales violent le droit, contreviennent à la liberté de navigation en haute mer dans le cadre d'un blocus naval, lui aussi illégal et qui nie une fois encore le droit humanitaire. Je veux à mon tour dénoncer l'odieuse mise en scène pratiquée par le Ministre de la sécurité nationale israélien, une mise en scène tellement odieuse que même Benjamin NETANYAHOU l'a condamnée. C'est dire !

Le droit international - j'en parlais à l'instant à propos de l'exposition d'"Ensemble contre la peine de mort" - est un totem qu'il nous incombe de défendre plutôt que d'assister silencieux, donc complices, à sa démolition. C'est un devoir d'humanité, de paix, de protection des droits humains et de l'égalité des peuples auquel la Ville de Paris, comme toujours, veut s'astreindre. Paris continuera d'agir et de réaffirmer son engagement pour la protection des civils, la solution à deux Etats, la nécessité d'une paix juste et durable pour le peuple palestinien et pour le peuple israélien. Ni le terrorisme du Hamas ni la violence aveugle de l'extrême droite israélienne n'assurent aux Palestiniens et aux Israéliens les conditions d'une vie sûre et sereine.

Une voix puissante, inlassable, qui militait depuis plus de quatre décennies pour la paix, pour l'application des accords d'Oslo et le maintien du dialogue s'est éteinte lundi, celle d'Ofer Bronchtein. Comme elle nous manquera ! Qui reprendra le drapeau blanc d'Ofer ? Qui reprendra ses combats ? Qu'il lui soit ici rendu hommage.

Chers collègues du groupe Communiste, nous sommes d'accord sur le fond de ce que votre vœu exprime. Nous vous avons proposé des amendements. Si ces amendements vous agréent, ce vœu sera voté avec un avis favorable de l'Exécutif.

Concernant le vœu du groupe Ecologiste, nous ne sommes pas favorables à l'embarcation d'une délégation d'élus parisiennes et parisiens à bord d'une flottille, ce choix relevant de chacune et chacun. Je vous propose donc le retrait de votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Audrey PULVAR.

Maintenant, nous passons aux explications de vote. Nous allons passer d'abord au vœu n° 92 avec une explication de vote pour Mme Sonia CHAOUCHE pour le Nouveau Paris Populaire.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Madame la Maire, chers collègues, nous voterons évidemment en faveur de ce vœu. Nous le voterons parce que cette flottille ne se réduit pas à un geste symbolique. Elle représente un acte de désobéissance humanitaire face à une situation inhumaine et catastrophique, comme vous l'avez rappelé : le génocide en cours à Gaza contre le peuple palestinien par le Gouvernement israélien et son armée. Une sincère pensée au peuple palestinien. Des populations civiles sont écrasées sous les bombes, affamées, enfermées derrière un blocus tous les jours. Ces derniers jours encore, la flottille a repris la mer depuis Marmaris en Turquie, le 14 mai,

à la veille de la commémoration de la Nakba. Ce 18 mai, encore une fois, une interpellation. Plus de 50 bateaux, des centaines de participants et participantes venus de plus de 40 pays, médecins, élus, militants, citoyens ordinaires ont décidé d'agir là où beaucoup d'Etats ont choisi de se taire.

A mon tour, je voudrais saluer notre collègue Raphaëlle PRIMET, saluer aussi toutes celles et ceux qui refusent la résignation comme elle l'a refusée. Ces femmes et ces hommes connaissent les risques. Ils connaissent les interceptions, les intimidations, les violences déjà subies lors des précédentes missions et, pourtant, ils repartent. Pourquoi ? Parce qu'ils considèrent que le risque du silence est devenu plus grand encore que le risque de partir. Je retiens aussi cette phrase des organisateurs qui me paraît extrêmement forte : "Les commémorations sans action ne suffisent plus". Je crois que cette phrase nous oblige collectivement, et votre vœu va dans ce sens, parce qu'aujourd'hui, ce qui se déroule à Gaza n'est plus seulement une catastrophe humanitaire, c'est aussi une banalisation progressive de l'inhumain. Comment s'habituer aux images d'enfants mutilés, à la famine organisée, à la destruction des hôpitaux, des écoles, des camps de réfugiés...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme Sonia CHAUCHE. - Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous avez donné votre intention de vote.

Je passe maintenant à l'explication de vote de M. Jérémy REDLER pour le vœu n° 92, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous rassure tout de suite, ces quelques mots s'adressent uniquement aux groupes qui ont déposé ces vœux et aux élus qui les portent.

Nouvelle mandature, mais un goût de déjà-vu, celui de l'autopromotion. La situation au Proche-Orient mérite mieux que la politique spectacle. Pourriez-vous démarrer cette nouvelle mandature par des bonnes résolutions ? Celle d'arrêter de vous mettre en scène. La paix ne se construit pas ici au Conseil de Paris comme une télé réalité. Les flottilles sont un naufrage politique et moral. On ne peut pas servir la paix en se mêlant à des activistes douteux, agités par des réseaux compromis ou coupables. Quel est le but de faire ces vœux au Conseil de Paris ? Faire parler de vous, envoyer des signaux à un électorat qui est intoxiqué par des propagandistes ? Vous faites passer certains individus interpellés pour des prisonniers politiques alors que leur parcours conduirait tout Etat raisonnable à investiguer.

En tout cas, vous ne servez pas la paix, vous ne servez pas le dialogue. Avez-vous fait une flottille pour aller chercher les otages israéliens ? Avez-vous fait une flottille pour aider les femmes iraniennes ? Non, car dans le fond, le but est de délégitimer le droit d'un Etat à être souverain. Ces flottilles sont l'expression, par leur instigateur, du refus de reconnaître à l'Etat d'Israël le droit d'exister et de se défendre face au terrorisme.

La devise de Paris est vulgairement "flotte, mais ne sombre pas", mais votre flottille ne conduit pas notre Ville à bon port. D'un côté, les flottilles, de l'autre la Citoyenne d'honneur à Mme ALBANESE. Quelle est la prochaine provocation, le prochain coup de "com". Je n'ose dire les idées les plus absurdes de peur qu'elles vous séduisent. Beaucoup de provocation et rien pour la paix, surtout rien et jamais rien pour les victimes israéliennes. Elles ne vous intéressent pas, elles ne vous émeuvent jamais. Lorsque l'idéologie prime sur l'idéal de paix, elle devient haine et elle n'a pas sa place ici.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Nous nous dresserons face à elle...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur REDLER !

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Nous nous dresserons face à elle et cela commence dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie toutes et tous de respecter vos temps de parole. J'ai coupé la parole à la personne précédente à 2 minutes, donc je fais exactement pareil pour vous.

S'il vous plaît, nous continuons les explications de vote et nous passons maintenant à M. PRUDHOMME qui va donner son explication de vote pour le Nouveau Paris Populaire sur le vœu n° 93. Je vous demanderai, Monsieur PRUDHOMME, de respecter les 2 minutes. Merci.

M. Christophe PRUDHOMME. - Je vais être court. Nous remercions le groupe Communiste de présenter ce vœu.

La réaction de la droite est à la hauteur de leur indignité. Soutenir aujourd'hui un gouvernement dont un ministre fasciste s'est comporté ces derniers jours avec les 430 personnes qu'ils ont kidnappées dans les eaux internationales, ce qui représente une atteinte supplémentaire au droit international de la part d'un Etat qui n'a plus rien de démocratique aujourd'hui... Nous l'avons rappelé sur la proposition de loi sur la peine de mort. Vous soutenez

aujourd'hui cet Etat et vous nous accusez nous d'instrumentaliser. Monsieur, un de vos collègues au Conseil régional, pour soutenir la même chose que ce dont nous discutons aujourd'hui, nous a traités de terroristes, d'assassins de Juifs. C'est ce que vous portez aujourd'hui dans le débat ? Honte à vous !

Nous voterons des deux mains ce vœu, ainsi que le vœu des écologistes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Explication de vote sur le vœu n° 93 de M. LISCIA pour le groupe "Paris Liberté !". Deux minutes également.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Où sont vos flottilles pour dénoncer les exactions du Hamas, qui a transformé Gaza en prison à ciel ouvert, qui affame sa propre population, qui détourne l'aide humanitaire et qui défenestre les homosexuels ? Où sont vos flottilles pour Téhéran, pour défendre les femmes opprimées et les opposants qui sont pendus par le régime des mollahs ? Où sont vos flottilles pour Kaboul où les talibans effacent les femmes de l'espace public, leur interdisent d'aller à l'école et les privent de liberté ? Où sont vos flottilles pour Alger, où notre compatriote Christophe GLEIZES est détenu depuis des mois pour avoir simplement exercé son métier de journaliste ? Où sont vos flottilles pour les chrétiens d'Orient torturés, violés, massacrés et menacés d'extermination dans l'indifférence générale, dans votre indifférence ? Soudainement, plus personne, pas de caméras, pas de flottilles.

En revanche, quand il s'agit d'Israël, pourtant la seule démocratie du Moyen Orient avec ses élections libres, ses contre-pouvoirs, sa presse libre, sa justice indépendante, alors tout devient absolu et outrancier : génocide, "apartheid", crimes contre l'humanité. Permettez-moi de penser, chers collègues, que cette disproportion n'est pas le fruit du hasard. En même temps, est-ce bien étonnant de la part des amis et des alliés de ceux qui considéraient jusqu'à peu les terroristes du Hamas comme un mouvement de résistance ? On peut critiquer le Gouvernement israélien et sa politique, c'est d'ailleurs le propre d'une démocratie, mais ce qui trouble, c'est qu'Israël semble être à vos yeux le seul pays du monde dont vous contestez systématiquement la légitimité à se défendre quand il est attaqué par des organisations terroristes qui revendiquent ouvertement sa destruction et, donc, sa légitimité à exister.

Oui, les flottilles pour Gaza ne sont que l'étendard cynique de votre détestation d'Israël, avec cette terrible question que je vous pose...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Votre haine de l'Etat juif ne cache-t-elle pas en réalité une autre haine ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons maintenant procéder au vote du vœu n° 92. La proposition a été... S'il vous plaît, est-ce qu'on peut voter ? Merci.

Il y a une demande de retrait sur le vœu n° 92. Est-ce que le vœu est retiré ? Il n'est pas retiré, donc l'avis sera défavorable.

Nous avons un scrutin public sur ce vœu n° 92. Tout le monde est prêt ? Tout le monde a sa carte ?

Le scrutin est ouvert.

C'est bon, tout le monde a voté ? Avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 92.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 119

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 46

Contre : 72

(Voir détail des votes annexe n° 18).

Le vœu n° 92, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté au scrutin public.

Ensuite, est-ce que le groupe Communiste accepte les amendements proposés ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - J'accepte les amendements et je remercie Audrey PULVAR.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu 93 déposé par le groupe Communiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Si vous voulez. Une demande de scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

Pouvez-vous voter et arrêter vos commentaires, s'il vous plaît ? Avis favorable pour le vœu n° 93.

Le scrutin est ouvert et, dans deux secondes, il sera clos.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 116

Abstentions : 2

NPPV : 1

Pour : 84

Contre : 29

(Voir détail des votes annexe n° 19).

Le vœu n° 93, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté au scrutin public. (2026, V. 66).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la proposition de la citoyenneté d'honneur à Francesca ALBANESE et Nicolas GUILLOU.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 94 relatif à la proposition de la citoyenneté d'honneur à Francesca ALBANESE et Nicolas GUILLOU.

La parole est à Sophia CHIKIROU, pour le groupe Nouveau Paris Populaire. Deux minutes.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

A travers ce vœu, nous proposons que la Ville de Paris attribue la citoyenneté d'honneur à deux personnes : Francesca ALBANESE et Nicolas GUILLOU. Ce vœu dépasse leurs personnes en réalité, il parle d'autre chose. Il parle de l'état du droit international lui-même. Il parle du sort réservé aujourd'hui à celles et ceux qui continuent d'essayer de faire vivre une justice internationale indépendante.

Que voyons-nous ? Une rapporteure spéciale mandatée par les Nations Unies est attaquée, diffamée, sanctionnée, parce qu'elle documente la situation dans les territoires palestiniens occupés à Gaza dans le cadre strict du mandat qui lui a été confié par l'O.N.U. De l'autre côté, on voit des juges de la Cour pénale internationale qui sont sanctionnés par les Etats-Unis, parce qu'ils ont rendu des décisions dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles qui ne plaisent pas à Donald TRUMP. Autrement dit, on ne leur reproche pas d'avoir violé le droit, on leur reproche d'avoir appliqué le droit, et là, c'est un basculement extrêmement grave qui a été rendu possible aussi par la désertion d'un certain nombre d'Etats, dont la France qui n'a pas osé défendre son propre haut fonctionnaire qu'est Nicolas GUILLOU.

Ce vœu ne demande pas d'être d'accord avec chaque mot, chaque rapport ou chaque décision, ce n'est pas le sujet. Le sujet est : voulons-nous encore des institutions internationales capables d'enquêter, d'alerter et de juger, même si cela ne nous plaît pas toujours, ou bien acceptons-nous que le droit international ne soit invoqué que contre les ennemis géopolitiques du moment qu'on veut neutraliser ?

Attribuer la citoyenneté d'honneur à Francesca ALBANESE et à Nicolas GUILLOU, ce n'est pas un geste symbolique, c'est une façon pour Paris de dire : "nous nous dressons du côté du droit international, nous voulons défendre ses principes et ses valeurs pour qu'il s'applique à tous". C'est le sens de ce vœu : attribuons ce soir la citoyenneté d'honneur à Francesca ALBANESE et à Nicolas GUILLOU.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 7 octobre 2023, a été perpétré sur le territoire israélien un massacre de masse terroriste d'une ampleur et d'une violence inouïes : 1.200 morts, des milliers de blessés, 251 personnes capturées, dont 44 étaient déjà mortes. Une entreprise épouvantable et coordonnée, hélas humaine - car il serait trop commode de la qualifier d'inhumaine. Entreprise épouvantable d'assassinats, de viols, de mutilations, y compris sexuelles, plus

atroces les unes que les autres, de kidnappings et de mises à sac avec, manifestement à l'esprit, une soif d'éradication. Cette attaque revendiquée par le Hamas, ce n'était pas de la résistance, c'était du terrorisme.

La réaction du Gouvernement israélien, la destruction quasi-totale de la bande de Gaza en quelques semaines, la traque et le déplacement forcé de plus d'un million et demi de personnes, les bombardements continus, le massacre de dizaines de milliers de civils palestiniens, dont des milliers d'enfants et nourrissons, la famine organisée, les bombardements et les victimes civiles également au Liban, ce n'est pas de la justice, ce n'est pas de la réparation. C'est une entreprise d'annihilation revendiquée comme tel et il reviendra aux tribunaux, dont le Tribunal pénal international, au-delà des inculpations, de dire le droit. A ce sujet, Paris apporte évidemment son soutien au juge Nicolas GUILLOU.

Un enfant dévoré par les flammes du feu descendu du ciel à la vitesse d'un missile ou tué par l'effondrement de son immeuble à Gaza ou à Beyrouth, comme un enfant torturé ou assassiné à Nir Oz, Holit, Kerem Shalom, Be'eri ou encore Kissoufim, c'est un enfant supplicié de trop. "Ne faites pas de son sang une médaille. Il est le lilas dans l'obus", pour citer Mahmoud Darwich.

L'existence et la liberté de Francesca ALBANESE et de Nicolas GUILLOU n'étant pas menacées, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu, mais j'aurai l'immense honneur, au nom du Maire de Paris, d'introduire au prochain Conseil de Paris un projet de délibération proposant d'accorder la citoyenneté d'honneur à l'ensemble de la population civile palestinienne, comme nous l'avons déjà fait pour l'ensemble de la population de la ville de Kiev ou celle du peuple du Haut-Karabakh.

Nous proposerons également d'accorder la citoyenneté d'honneur de Paris aux Palestiniens de Cisjordanie, victimes d'exactions gravissimes et impunies, mais encore aux journalistes palestiniens déployés sur les zones de conflit au Proche-Orient, ciblés délibérément par les forces israéliennes.

Le Maire de Paris a donné le ton en recevant, dès le tout début de son mandat, à l'Hôtel de Ville, très officiellement l'ambassadrice de la Palestine à Paris. Comme pour Narges MOHAMMADI à l'instant, les civils palestiniens doivent savoir que Paris défend leurs droits et leurs voix sans jamais remettre en cause l'existence d'Israël, mais en continuant de défendre l'idéal de paix, celui du droit international et de la solution à deux Etats des accords d'Oslo, symbolisés par l'inoubliable poignée de main entre deux ex-ennemis devenus colombes : Yasser Arafat et Yitzhak Rabin.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous pouvons remercier Mme PULVAR et, au passage, remercier le Maire de Paris également.

Pour revenir à notre sujet premier, j'ai des explications de vote de Sandro GOZI pour Paris au centre.

M. Sandro GOZI. - Merci, Madame la Maire.

La proposition d'accorder la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Francesca ALBANESE suscite une profonde incompréhension. Comment une grande capitale européenne, ville du dialogue et de l'universalisme, pourrait-elle honorer une personnalité qui, depuis des années, multiplie les provocations idéologiques ? Cette perspective est d'autant plus choquante que partout où Mme ALBANESE a été célébrée, ses propres propos ont rapidement transformé l'hommage en malaise politique. A Reggio d'Emilie, en Italie, lorsque le maire rappelait son attachement à la solution des deux peuples, deux Etats, et appelait à la libération immédiate de tous les otages israéliens, Francesca ALBANESE l'interrompait publiquement pour lui lancer : "Le maire s'est trompé, il a dit quelque chose qui n'est pas vrai. Je pardonne au maire, mais il doit me promettre qu'il ne dira plus cette chose". Voilà donc une experte des Nations Unies qui refuse jusqu'au principe même de coexistence entre Israéliens et Palestiniens.

Que dire de ses déclarations du 7 octobre 2023 ? Alors que le monde découvrait l'horreur absolue des massacres perpétrés par le Hamas, Francesca ALBANESE trouvait le moyen d'expliquer que "la violence d'aujourd'hui doit être contextualisée". Contextualiser le terrorisme, relativiser la barbarie : ces paroles sont gravissimes. Elles participent à une entreprise de banalisation d'une organisation terroriste responsable du plus grand massacre antisémite du XXI^e siècle. C'est donc cette personnalité que Paris devrait élever au rang de citoyenne d'honneur. Ce serait une faute morale, ce serait une faute politique, ce serait une faute historique. Notre réponse est claire, ferme et sans ambiguïté : non. Non aujourd'hui, non demain, non toujours.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Une explication de vote de M. Bechir SAKET, pour le groupe Ecologiste et Social.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais, avant de commencer mon intervention et mon explication de vote, réagir assez rapidement aux propos qui ont été tenus par la droite. Je pense que, lorsque vous occupez des sièges comme ceux que vous occupez et que vous avez été précédés par des personnes comme Dominique de VILLEPIN, comme le Général De Gaulle et comme Jacques Chirac, on n'est même pas capable d'entendre des positions qui soient cohérentes. Même Nicolas SARKOZY, que vous souteniez, parlait de Gaza comme la plus grande prison à ciel ouvert. D'ailleurs, il a découvert ce qu'était une prison à ciel ouvert depuis. En tout cas, je trouve que les propos que vous avez tenus étaient absolument inacceptables.

Ensuite, je mesure et nous mesurons, au nom du groupe Ecologiste et Social, l'annonce qui est faite ce soir par l'adjointe en charge des relations internationales de ce que la Ville de Paris souhaite la citoyenneté d'honneur au peuple palestinien. Ce soir, je crois qu'il se passe quelque chose au Conseil de Paris. Quelque chose se dénoue. Paris cesse enfin de marcher sur la pointe des pieds devant une tragédie qui appelait depuis longtemps une parole claire, et cette parole, nous voulons la saluer. Merci, Madame la Maire adjointe, de l'assumer.

Au moment où le peuple palestinien subit l'effondrement de vies entières, cette annonce dit quelque chose d'essentiel : Paris voit cette souffrance et, enfin, ne détourne plus le regard. Nous aurons l'occasion d'en débattre au prochain Conseil, mais disons-le ici avec la plus grande des clartés pour que ce soit simple pour toutes et tous : reconnaître la souffrance du peuple palestinien n'enlève absolument rien à notre attachement au peuple d'Israël, à la sécurité des civils israéliens, à la douleur des familles frappées par le terrorisme, ni à notre refus absolu de l'antisémitisme. Une douleur, chers collègues, et c'est pour cela que, contrairement à vous, nous ne versons pas dans le relativisme moral, n'efface pas l'autre, une humanité n'annule pas l'autre, parce que ce sont exactement les mêmes sujets.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Nous soutiendrons donc toutefois le vœu de la France Insoumise sur Francesca ALBANESE parce que c'est un autre sujet.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer aux opérations de vote, mais avant, je m'adresse au groupe Nouveau Paris Populaire. Compte tenu des explications qui ont été données par Mme PULVAR, est-ce que vous retirez votre vœu ? L'avis sur ce vœu sera défavorable.

Vous souhaitez un scrutin public ? Nous allons passer au vote avec un scrutin public. Avis défavorable sur ce vœu.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 124

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 46

Contre : 78

(Voir détail des votes annexe n° 20).

Le vœu n° 94, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté au scrutin public.

Une petite annonce, puisque nous arrivons à 21 heures. Si vous en êtes d'accord, je vous invite à rester tous ensemble, comme cela, nous allons finir notre ordre du jour et nous n'aurons pas à revenir demain. Dès lors, j'invite toutes et tous à respecter les temps de parole, voire à parler un peu moins, comme vous le voulez.

Monsieur PRUDHOMME, je ne vous coupe pas la parole, je vous invite... Ce n'est qu'une invitation. Chacun y répond comme il l'entend.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'affichage libre dans l'espace public parisien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 95. Si cela pouvait être dans le calme et dans la fluidité, ce serait mieux, et dans la convivialité aussi, Madame la Maire.

Nous passons à l'examen du vœu n° 95 relatif à l'affichage libre dans l'espace public parisien.

Je donne la parole à M. Jules PASQUIER, Paris au centre.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais défendre un vœu sur un sujet que j'espère un peu plus consensuel que les débats que l'on vient d'avoir. Je vais vous parler des panneaux d'affichage libre.

Le Code de l'environnement impose aux communes de mettre à disposition des surfaces suffisantes pour l'expression d'opinions et la vie associative. Or aujourd'hui, avec environ 370 panneaux recensés, Paris reste très en dessous du niveau prévu par la réglementation. Au-delà du simple respect de la loi, le sujet de l'affichage libre, que certains élus de notre groupe ont d'ailleurs porté lors de la précédente mandature, est loin d'être anecdotique. Paris,

on le sait, est une ville portée par un tissu associatif extrêmement riche et par des collectifs citoyens qui font vivre nos quartiers. Bien sûr, une partie de cette mobilisation passe désormais par les réseaux sociaux et le numérique, mais tout le monde n'y a pas accès de la même manière. De nombreuses associations nous font fréquemment remonter leurs difficultés très concrètes à faire connaître leurs événements et leurs actions en dehors de la seule sphère numérique.

Ce sujet rejoint d'ailleurs directement le vœu présenté et adopté par notre collègue Pierre BATY visant à en faire de la lutte contre l'isolement une grande cause de ce mandat, car lutter contre l'isolement, c'est aussi permettre à chacun de continuer à voir ce qui se passe dans son quartier. Quand on ne voit plus cette vie locale, on finit aussi plus facilement par s'en éloigner. Les panneaux d'affichage libre permettent justement de garder ce lien simple et quotidien avec la vie collective du quartier.

Dans cette logique, il nous apparaît donc essentiel d'enfin garantir un nombre suffisant de panneaux d'affichage libre répartis de manière équilibrée sur le territoire parisien afin que les associations et les initiatives citoyennes puissent réellement toucher leur public. Ces nouveaux panneaux d'affichage devront évidemment s'intégrer de façon harmonieuse dans notre paysage urbain, ce qui me semble pleinement intégrer les nouvelles missions de notre nouvelle déléguée générale au design et à l'esthétisme que vous venez de nommer dans ce Conseil de Paris. Ce vœu, concret et constructif, vise donc à nous faire avancer sur un sujet attendu par de nombreux acteurs associatifs parisiens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Une petite précision : si vous voulez parler, vous allez dehors. Si vous voulez partir, vous pouvez partir, mais s'il vous plaît, ayez le respect des orateurs. Ce serait le minimum.

Pour répondre, je donne la parole à Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur PASQUIER, pour le dépôt de votre vœu.

Cher collègue, comme vous l'avez évoqué, ce sujet a déjà, à juste titre, occupé de précédents débats au sein du Conseil de Paris. J'y suis moi-même très sensible, car cet outil est essentiel à l'information de nos concitoyens et au bon fonctionnement de la vie citoyenne et démocratique dans notre ville. Comme il s'agit d'un sujet important pour le fonctionnement de la démocratie locale, l'Exécutif parisien a repris sous la précédente mandature un vœu déposé au Conseil de Paris, que vous avez mentionné, en juillet 2024. L'adoption de ce vœu, dont les demandes rejoignent le vœu présenté aujourd'hui, a ainsi permis d'engager un plan de déploiement de panneaux d'affichage libre aujourd'hui en cours. Un travail de recensement des panneaux existants a ainsi été réalisé et est régulièrement mis à jour avec une publication en "open data" sur le site de la Ville de Paris en libre accès. Ce recensement a permis d'établir un état des lieux des emplacements, mais également de l'état des panneaux existants et de leur mode de gestion. Un travail d'identification de potentiels nouveaux emplacements a également été mené afin de pouvoir avancer sur le déploiement de ces panneaux.

Un nouveau mandat commence et les discussions avec les mairies d'arrondissement qui le souhaitent vont s'engager désormais pour faire installer de nouveaux panneaux dès que cela est possible et, surtout, en prévoir l'entretien adéquat. Je me tiens à la disposition des maires d'arrondissement qui souhaitent pouvoir avancer rapidement sur ce sujet.

Ainsi, le sujet étant déjà largement pris en compte et en cours de travail, le vœu présenté aujourd'hui est déjà satisfait. C'est la raison pour laquelle je vous propose de le retirer, sinon avis défavorable. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Chère Marine ROSSET, pensez à mettre votre carte quand vous parlez.

Une explication de vote de Mme CHIKIROU, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet qui est essentiel et je tiens à réagir aux propos de Mme l'adjointe au Maire. Il ne s'agit pas d'une fleur que ferait la Mairie ou que feraient les mairies d'arrondissement à la population. C'est la loi. La loi prévoit un certain nombre de panneaux d'affichage libre par nombre d'habitants. C'est la loi.

Nous, les Insoumis, pendant la campagne électorale municipale, mais déjà auparavant comme à chaque campagne électorale, nous saisissons les autorités municipales et préfectorales pour leur dire : "Vous ne respectez pas la loi. Vous avez le devoir d'installer un certain nombre de panneaux d'affichage libre en fonction du nombre d'habitants, du nombre de résidents dans notre Capitale. Vous ne respectez pas la loi". Pourquoi ? Parce que vous préférez favoriser des panneaux publicitaires qui rapportent un peu d'argent, mais qui polluent l'espace public et montrent une mentalité toute tournée vers le consumérisme, plutôt que de favoriser l'expression des associatives sportives, culturelles, locales, des partis politiques, des syndicats, "et cetera". Finalement, c'est votre rapport même à la démocratie locale que l'on peut questionner. Il va falloir agir.

Nous allons voter pour ce vœu naturellement, mais je tiens à dire qu'en vue des prochaines élections présidentielles et législatives de l'an prochain, nous allons tout faire pour faire appliquer la loi sur les panneaux d'affichage libre dans Paris avant les campagnes électorales. C'est votre devoir. Ce n'est pas une fleur que vous faites, ce n'est pas quelque chose qui se négocie, c'est quelque chose qui se fait.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce que le vœu est retiré ? Non, il n'est pas retiré.

Je mets aux voix le vœu n° 95 déposé par Paris au centre, qui a un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 95 est rejeté.

Dans l'hémicycle. - Je ne suis pas certaine du résultat.

Je demande un scrutin public.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il y a un léger problème technique qui fait que... On peut faire le scrutin public. Je vais voir le résultat, ainsi que le bureau de séance.

C'est bon, c'est réparé. Comme cela, tout le monde verra le résultat.

Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'Exécutif.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 113

Abstentions : 3

NPPV : 0

Pour : 46

Contre : 64

(Voir détail des votes annexe n° 21).

Le vœu n° 95, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté au scrutin public.

Je vous remercie. Vous voyez que j'avais l'œil quand même.

2026 DJS 122 - Attribution d'un contrat de concession de services pour l'organisation et la gestion des épreuves du marathon et du semi-marathon de Paris pour les éditions 2027 à 2030.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 122 et aux amendements n^{os} 109 à 112.

Projet DJS 122 : attribution d'un contrat de concession de services pour l'organisation et la gestion des épreuves du marathon et du semi-marathon de Paris pour les éditions 2027 à 2030.

Je donne d'abord la parole à M. Sandro GOZI, pour Paris au centre.

M. Sandro GOZI. - Merci, Madame la Maire.

Pourquoi changer une équipe qui gagne ? C'est la question simple et légitime qui se pose aujourd'hui à propos du marathon de Paris. Pourquoi remplacer un opérateur, "A.S.O.", qui a fait du marathon une réussite populaire internationale reconnue avec plus de 60.000 participants venus du monde entier ? La Ville de Paris justifie ce changement principalement par des ambitions environnementales renforcées.

Le nouveau consortium "Cadence" mettrait notamment en avant un système d'hydratation sans plastique à usage unique lors des ravitaillements, par exemple. Personne ne contestera l'importance de cet objectif, mais il faut aussi dire la vérité : cette transition écologique est déjà engagée depuis plusieurs années par l'organisation actuelle. Cette année encore, des représentants du marathon de New York étaient présents à Paris pour étudier les innovations mises en œuvre ici en matière de réduction des déchets plastiques. Chaque participant, par exemple, avait une poche d'hydratation dans son kit.

Autre argument avancé : le développement des initiatives solidaires. Là aussi, nous partageons pleinement cette ambition, mais là encore, ces initiatives existent déjà. Des milliers de coureurs participent chaque année au

marathon de Paris pour soutenir des causes associatives : lever des fonds pour la recherche contre le cancer ou accompagner des projets sociaux et citoyens.

La vraie question est donc ailleurs. Ce que les Parisiens attendent aujourd'hui, ce n'est pas seulement un changement de concessionnaire, c'est une vision claire pour faire davantage du marathon de Paris un événement populaire, pleinement ancré dans la vie de notre Capitale car si Paris dépasse désormais New York par le nombre de participants, le nombre de spectateurs reste six fois inférieur. Les animations sont insuffisantes, les liens avec les écoles, les associations et les quartiers restent trop limités. Voilà le véritable enjeu stratégique : faire du marathon de Paris un héritage vivant des Jeux olympiques de 2024, une grande fête sportive et citoyenne capable de mobiliser toute la ville.

Or, à ce stade, beaucoup de questions demeurent sans réponse. Le changement de concessionnaire retarde déjà l'ouverture des inscriptions pour l'édition 2027. Cette incertitude inquiète les coureurs comme les partenaires. Par ailleurs, selon les informations dont nous disposons, les acteurs du consortium "Cadence" n'ont pas beaucoup d'expérience concernant un marathon de cette ampleur. Une telle décision mérite donc des explications sur les garanties opérationnelles et sportives apportées aux participants. En réalité, on pourrait penser que le principal critère ayant motivé le choix de la Ville de Paris est financier. L'offre portée par "Cadence" permettrait à la Ville de Paris de percevoir au minimum 3,5 millions d'euros, soit près du double de la concession précédente. Même ces critères soulèvent plusieurs interrogations selon l'analyse que nous avons faite des documents disponibles. Les considérations financières comptent bien évidemment, mais le marathon de Paris est bien davantage : une fête populaire, un rendez-vous sportif mondial, un moment de cohésion collective, une vitrine internationale pour notre Capitale, mais aussi une formidable opportunité d'engagement civique et associatif.

Nous devons également discuter de la renégociation avec les sponsors titres, "Schneider Electric" et "Hoka", dont l'engagement constitue un élément essentiel de la stabilité et du rayonnement international de cette épreuve.

Sur tous ces sujets, les interrogations sont donc nombreuses. Les Parisiens, les coureurs, les bénévoles et les associations attendent des réponses claires.

Merci, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Guillaume DURAND, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Madame la Maire.

Le marathon de Paris est une fête. Cette année, 66.000 courageuses et courageux étaient sur la ligne de départ et animaient tout au long du parcours les rues de notre ville. Je le précise en préambule pour rappeler l'attachement des écologistes aux pratiques sportives, aux valeurs qu'elles véhiculent et à leur capacité à rassembler. Cette fête doit donc être la plus inclusive possible.

Le cahier des charges destiné à sélectionner l'organisateur des quatre prochains marathons posait fermement un certain nombre de critères, et l'on peut s'en féliciter. Le groupement qui a été retenu et qui fait l'objet de ce projet de délibération va dans le bon sens. Il propose un tarif spécial pour les personnes bénéficiaires du R.S.A., un système de dossard solidaire afin de lever des fonds pour des associations ou encore des zones pensées et aménagées pour les personnes en situation de handicap.

Le marathon doit suivre la marche du monde. Il doit aussi s'inscrire dans un projet soucieux de l'environnement, de ses ressources, et attentif à l'empreinte carbone qu'il génère : des ravitaillements sans emballage, une politique de tendre vers le zéro plastique, réduction du nombre de "goodies" et 100 % d'énergies renouvelables pour couvrir les besoins électriques de l'événement. Là encore, le groupement retenu par la commission d'appel d'offres nous propose un marathon un peu plus vertueux et plus en phase avec les enjeux de notre époque.

Sur le papier, tout semble fonctionner, sauf que le groupement retenu, celui dont la note a été la plus élevée lors de l'analyse anonymisée des différentes offres, héberge en son sein "Havas Events", propriété de la famille BOLLORÉ. Nous avons parfaitement conscience des règles inhérentes au Code de la commande publique. Effectivement, et heureusement d'ailleurs, il n'est pas possible en France d'introduire dans une procédure de marché public des critères liés à la taille de l'entreprise, à l'origine de ses dirigeants ou salariés, ni même des critères politiques. Ces mécanismes d'ailleurs protègent nos entreprises d'abus qui pourraient très rapidement devenir incontrôlables. Néanmoins, la question que nous souhaitons poser ici est la suivante : si nous ne pouvons pas juridiquement empêcher la famille BOLLORÉ de co-organiser les quatre prochains marathons de Paris, comment faire pour que, politiquement, nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour l'éviter ?

Chers collègues, dans un an très exactement, nous aurons un nouveau ou une nouvelle Présidente de la République. Je ne veux pas jouer aux oiseaux de mauvais augure, mais regardons la réalité en face : le projet identitaire de l'extrême droite et d'une droite de moins en moins républicaine s'ancre dans la société. Notre devoir, en tant que Conseil de Paris, est de résister, de dire non et de commencer à renforcer la digue. Nous le disons avec le calme des convictions profondes : absolument rien ne doit être cédé à Vincent BOLLORÉ. Je sais que nous partageons, au sein de la majorité, ce même constat. Nous portons ensemble des combats et des engagements qui

résistent face aux idées rances de l'extrême droite et qui proposent un nouveau modèle de société. Cette résistance nécessite une fermeté absolue à l'égard de l'empire BOLLORÉ.

Aujourd'hui, Vincent BOLLORÉ a la mainmise sur de nombreux réseaux d'influence afin de marteler son récit politique et de porter son projet identitaire et l'imposer aux Françaises et aux Français. Il possède plusieurs médias : "Le Journal du dimanche", "Femme actuelle", "Voici", Europe 1, CNews, Canal +. Il diffuse aussi son projet "via" les maisons d'édition Fayard, Grasset, Larousse, "via" des salles de spectacle, librairies Relay dans nos gares et bientôt la diffusion cinématographique avec UGC. Tous ces canaux sont au service d'un seul et même dessein : l'accession au pouvoir du Rassemblement National.

Chers collègues, dans ce contexte et après les récentes déclarations de Rodolphe SAADÉ, patron de Canal+, qui a déclaré ne plus pouvoir travailler avec les signataires d'une tribune de résistance face à l'empire BOLLORÉ, vous comprendrez pourquoi le groupe Ecologiste et Social votera contre ce projet de délibération. Notre responsabilité politique dans ce contexte nous impose une intransigeance totale sur ce sujet. Je voudrais conclure avec cette phrase de John Stuart Mill : "Pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien".

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Adrien TIBERTI, pour le groupe Communiste de Paris.

M. Adrien TIBERTI. - Madame la Maire, mes chers collègues, pas de suspense entre nous. Le groupe Communiste votera contre ce projet de délibération. Pourquoi ? Pour une raison simple : le consortium lauréat du marché compte une entreprise appartenant à la famille BOLLORÉ. Cet homme, Vincent BOLLORÉ, est un danger pour la République. Il a construit et continue à développer un empire médiatique - journaux, radio, "télé", cinéma - qui se donne pour objectif de faire parvenir au pouvoir ceux qui n'ont jamais aimé la République et qui n'ont jamais défendu ses principes.

Comment en est-on arrivé là ? Permettez-moi de rappeler un élément du programme du Conseil national de la Résistance : l'indépendance de la presse à l'égard des puissances d'argent doit être garantie. Pourquoi citer le Conseil national de la Résistance ? Tout simplement parce que ce qui a été écrit a été écrit par toutes nos traditions politiques : communistes, socialistes, démocrates, chrétiens et gaullistes. Nous étions d'accord pour assurer l'indépendance de la presse et de tous les médias des puissances d'argent. Certains ont rompu ce contrat social et notre République est en danger de ce fait.

Mon collègue en a parlé, mais les auteurs des éditions Grasset qui... Soyez polis. Vous êtes censés l'être, puisque vous êtes de droite.

Les éditions Grasset comptent... Laissez-moi arriver sans m'interrompre. Les éditions Grasset comptent de très nombreux auteurs qui appartiennent à votre tradition politique et philosophique bien plus qu'à la nôtre. Le groupe "Canal+" possède une mission de financement du cinéma garantie par la loi et son principal dirigeant vient de s'asseoir sur l'esprit de la loi en considérant qu'il pourrait choisir de refuser de financer ceux qui s'opposent à son actionnaire principal. Ces faits sont inacceptables.

Tout cela est bien loin du marathon, vous l'avez souligné, et c'est une réalité. Pourtant, que viennent faire la famille BOLLORÉ et le groupe "Havas" dans l'organisation d'un tel événement sportif ? Mon collègue écologiste l'a rappelé, c'est l'un des événements les plus importants dans le domaine sportif, dans le monde du marathon, et c'est un événement dont l'exposition médiatique est très importante. Ils s'attaquent aux mouvements sportifs comme ils ont déjà établi leur emprise sur le monde des médias. Ils s'attaquent à cet événement médiatique parce qu'ils n'ont pas avalé la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques.

Je n'ignore pas par ailleurs que ce projet de délibération correspond à une procédure de marché public, que la procédure de marché public est contrainte par la loi. Les services de la Ville ne sont donc pas en cause quand ils présentent ce projet de délibération, mais le législateur, et il y en a plusieurs dans cette salle, au moment où il a prévu dans le Code des marchés publics que notre instance soit amenée à se prononcer par un vote, prévoit que nous puissions refuser les conclusions de la commission d'appel d'offres. Si la possibilité est ouverte, nous la saisirons et nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à M. Pierre LISCIA pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Pierre LISCIA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais rappeler que l'on parle du marathon de Paris. Peut-être que, sur ce sujet, on pourrait essayer de regarder les choses avec un peu plus de pragmatisme et un peu moins d'idéologie, et avoir comme seule boussole l'intérêt des Parisiens, des Parisiennes et l'intérêt de Paris et peut-être aussi, parce que, depuis le début de nos échanges, on en parle très peu, l'intérêt des coureurs eux-mêmes. Le marathon de Paris, ce n'est pas juste une course, c'est un événement mondial. C'est 42,195 kilomètres de sueur, de larmes de joie, de larmes de douleur, mais c'est aussi une fête. Le marathon de Paris est peut-être le plus beau marathon du monde. Je le dis avec d'autant plus de conviction, si vous me permettez ce petit excès d'immodestie, que je suis moi-même

marathonien, donc je puis vous dire que le marathon de Paris est une vitrine internationale exceptionnelle pour Paris et cela fait partie du patrimoine de Paris. C'est peut-être aussi le marathon le plus plaisant à courir précisément parce qu'il se court dans les rues de Paris et pas dans les tunnels encrassés du périphérique. Je ferme la parenthèse.

La vraie question est de savoir quelle est aujourd'hui l'offre la plus solide, la plus crédible et la plus ambitieuse pour organiser le marathon et le semi-marathon de Paris et, surtout, quelle offre permettra de faire grandir cet événement au bénéfice des Parisiens, des commerçants, des quartiers et, encore une fois, des coureurs eux-mêmes. Si l'on regarde les critères de la concession, le choix qui nous est proposé par la commission d'appel d'offres paraît tout à fait cohérent, d'abord parce que c'est une offre qui apporte davantage de recettes pour la Ville, et pardonnez-moi, mais par les temps qui courent, on aurait tort de s'en priver. Ensuite, elle offre un projet plus inclusif, mais sans abaisser l'exigence sportive, et elle porte une ambition plus populaire, plus ancrée dans les quartiers. C'est d'autant plus important que si l'on compare le marathon de Paris avec d'autres grands marathons internationaux comme Londres, New York ou Berlin, et je le dis avec regret, il est loin d'être cette grande fête populaire où toute la ville se met à l'unisson et au diapason du marathon.

Le marathon de Paris doit être à la hauteur de Paris. Si ce nouveau projet prévoit davantage d'animations, d'implication des habitants, des associations, des commerçants et si cette offre permet de retrouver un peu de l'esprit des Jeux olympiques de Paris 2024, pourquoi pas.

Evidemment, les éternels rabat-joie trouveront toujours le moyen de gâcher cette fête populaire pour en faire un débat idéologique, et Monsieur TIBERTI, c'est ce que vous faites ce soir. Encore une fois, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est une concession de service public avec un cahier des charges, avec des obligations contractuelles et avec des critères précis et un contrôle de la Ville. Je pense qu'il faut se garder d'octroyer des concessions selon des considérations idéologiques plutôt que selon des critères de sérieux opérationnel, de solidité financière et de qualité de service. A Paris, on a déjà payé pour voir. La dernière fois que la Ville de Paris a changé de concessionnaire pour des raisons plus idéologiques qu'opérationnelles, cela s'est transformé en un fiasco industriel majeur pour les Parisiens, qui en paient encore aujourd'hui malheureusement le prix et les errements. Cela s'appelle Vélib'. Oui, une concession doit se juger sur une chose simple : la capacité réelle à délivrer un service fiable, solide, performant.

On parle ici d'une organisation d'événement sportif, de logistique, de sécurité, d'expérience coureur, de relation aux quartiers, de propreté, de recettes pour la Ville et de transition environnementale. On n'est pas en train d'organiser une kermesse, Monsieur TIBERTI. Ramener ce sujet à quelque fantasme que certains obsessionnels projettent sur l'actionnaire d'un groupe dont l'une des filiales représente un tiers du consortium n'est pas sérieux et c'est passer à côté de l'intérêt de la Ville et de ses habitants. Nous voterons ce projet de délibération, non par adhésion politique, mais par appréciation technique, budgétaire et opérationnelle.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - M. Émile MEUNIER, pour le Nouveau Paris Populaire.

M. Émile MEUNIER. - Je regrette qu'Emmanuel GRÉGOIRE, le Maire de Paris, ne soit pas là pour un événement de cette importance : faire venir le groupe BOLLORÉ au cœur de Paris. J'aurais aimé qu'il puisse en rendre compte, mais je dois reconnaître qu'il a un sacré sens du "timing". Au moment même où vous avez plus de 2.000 artistes qui s'élèvent enfin contre la mainmise de BOLLORÉ sur le cinéma, au moment où il y a une offensive réactionnaire sans précédent dans ce pays depuis la Seconde guerre mondiale, orchestrée par BOLLORÉ et par ses amis en vue de gagner la prochaine présidentielle, vous arrivez, Mesdames et Messieurs de la majorité, en tout cas d'une partie de la majorité, à attribuer le marathon de Paris, les joyaux de la couronne, au groupe BOLLORÉ. Ce matin, j'entendais des trémolos dans la voix sur l'affaire de "Canal+", mais où est la cohérence ? Vous avez l'occasion de barrer la route à BOLLORÉ. Pourquoi vous ne le faites pas ?

Il y a beaucoup d'autres problèmes - on ne va pas parler que de BOLLORÉ - quand on est allé voir le projet de délibération et ses pièces. Il n'a jamais organisé de course de cette ampleur. Le "naming", c'est la marchandisation à tous les étages. Cela va être un événement publicitaire. J'avais cru comprendre que, désormais, les socialistes étaient pour la démarchandisation. J'en découvre tous les jours. Sur l'écologie, il faut savoir que le groupe "Havas" a perdu toutes ses agrégations "écolo", parce que son client principal est le groupe "Shell", le pétrolier. Sur la redevance, j'ai signé une clause de confidentialité, mais j'invite les concurrents à se pencher quand même sur les conditions financières, parce qu'il y a des surprises.

Je me réjouis donc qu'il y ait un scrutin public, parce que cela va permettre à tout le monde de prendre ses responsabilités. J'ai l'impression qu'il se dessine une nouvelle fois, après la Tour Triangle, après le Parc des Princes, un nouvel axe "droite-Emmanuel GRÉGOIRE-socialistes" pour permettre cette fois-ci à BOLLORÉ de rentrer au cœur de notre Capitale. Je le regrette.

Je vais répondre à quelques arguments qui ne manqueront pas d'être soulevés, et je les vois déjà arriver : "Ce n'est pas BOLLORÉ, c'est "Havas". Ce n'est qu'une filiale". Non. C'est BOLLORÉ qui possède, par sa "holding" et ses sociétés intermédiaires, plus de 54 % de "Havas" et qui compte mettre son fils à la présidence de "Havas", donc c'est l'empire BOLLORÉ. "Mais ce n'est pas "Havas", c'est un groupement de trois sociétés, rassurez-vous". Oui, mais "Havas" est le mandataire. En plus, cela manque aux pièces. Vous avez mis les statuts, mais tout le monde

s'en fiche. Pour ceux qui connaissent un peu, c'est le pack d'actionnaires qui compte. Celui-ci, bizarrement, manque. Que dire de la puissance économique de "Havas" par rapport aux deux autres, qui sont tout petits à côté ?

Vous allez me dire : "Oui, mais "Havas", c'est très progressiste. Ils ont fait les J.O. avec Barbara BUTCH". "Canal+" finance aussi des films progressistes. "L'Histoire de Souleymane" était un très beau film. Pour autant, on voit les conséquences de la mainmise de BOLLORÉ sur le cinéma et sur "Canal+". Ce n'est pas une excuse.

Je suis sûr que vous finirez par me dire : "C'est un marché public, vous comprenez. On aurait aimé faire autrement, mais une fois que l'on est pris dans le marché public, on ne peut pas faire autrement". C'est faux. Ouvrez le Code des marchés public, Mesdames et Messieurs. Vous pouvez à tout moment vous retirer d'un marché public. Personne n'est obligé de conclure. Une fois que vous avez lancé la procédure, vous devez faire aboutir la procédure, mais vous n'êtes jamais obligé de conclure, notamment s'il y a un motif d'intérêt général. Je pense que la discussion ici suffit à elle-même pour montrer le motif d'intérêt général, à commencer par protéger l'image de Paris.

Que pourrait-on faire ? C'est très simple, c'est ce que nous proposons : reprendre la main, ne pas voter ce projet de délibération et monter une équipe à Paris qui soit capable de gérer les grands événements parisiens. C'est une dizaine de personnes en mode "task force". On a un an pour le prochain marathon, on va le réussir. Elle peut passer des contrats de prestation avec des gens qui savent faire et vous pouvez faire un marathon populaire avec plus de dossards pour les quartiers, pour les gens qui n'ont pas les moyens, sans publicité, avec des vraies conditions écologiques. On peut mettre en avant certaines causes, les causes associatives, les causes qui nous tiennent à cœur à Paris, plutôt que les marques. Oui, cela nécessite du courage. Oui, cela nécessite du volontarisme et une vision de la ville et de la société. Nous en avons une. Mesdames et Messieurs les socialistes, est-ce que vous en avez une ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mme Sophia CHIKIROU, pour le Nouveau Paris Populaire, pour parler des amendements à présenter.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

En ouverture de ce Conseil de Paris, nous rendions hommage à Lionel Jospin. Je tiens à rappeler une grande ministre des sports, Marie-George BUFFET, une femme communiste, à qui je rends hommage, parce que c'est une femme qui avait une idée forte du sport populaire. Elle alertait contre le sport accaparé par des circuits commerciaux, pour qui l'argent passerait avant l'éthique sportive. Je crois que nous sommes dedans. Quand on est de gauche, on ne peut pas confier l'exploitation du marathon de Paris à des entités liées ou détenues par le groupe BOLLORÉ à travers "Havas". Quand on est de gauche, on ne peut pas accepter la fuite en avant dans la marchandisation du sport et ce cadeau fait à un groupe dont la sincérité, aussi bien en matière d'écologie que de fraternité, l'esprit du marathon, est très clairement remise en cause.

Oui, le marathon de Paris était déjà exploité par une entreprise capitaliste. Il ne faut pas se le cacher, c'est un grand groupe privé. Paris aurait pu décider de changer radicalement et de dire : "Nous allons changer en 2026 et nous allons confier l'organisation du marathon de Paris à une association à but non lucratif ou autre chose". Nous aurions pu faire les choses différemment, et ne me dites pas que ce que n'est pas possible, parce que j'en vois sourire peut-être de façon moqueuse. Sachez qu'à New York, par exemple, le marathon est organisé par une association à but non lucratif, à Boston également. A Londres, les excédents servent à financer une fondation dédiée au sport et à l'activité physique. Même à Berlin, l'organisation reste liée à un grand club sportif historique. Vous voyez, il y a d'autres façons de faire que de confier l'organisation du marathon de Paris et du semi-marathon à des entreprises privées.

C'est le sens de tous nos amendements qui visent à changer ce projet de délibération et à empêcher que vous donniez à BOLLORÉ la possibilité demain d'appeler le marathon de Paris "Havas" ou le "Bolloré". Nous voulons absolument empêcher cela par le premier amendement qui propose de supprimer la possibilité du "naming". Paris n'est pas à vendre. Vous disiez pendant la campagne "Paris est à vous". Nous n'avions pas compris que c'était à BOLLORÉ ou aux grandes marques que vous vous adressiez à ce moment-là. Paris est à nous, donc Paris ne peut pas s'appeler demain "marathon de Paris Bolloré" ou "Havas".

Nous déposons aussi un amendement pour porter la redevance à 50 % du chiffre d'affaires, puisqu'après tout, les bénéfices tirés de ce grand événement populaire sont massivement dus au domaine public, au bénévolat, au service public et aux investissements collectifs. Il n'y a pas de raison que BOLLORÉ se gave sur le dos de Paris.

Nous proposons un troisième amendement qui pointe une contradiction écologique et éthique majeure. On ne va tout de même pas se fier à une entreprise, "Havas", qui a été impliquée dans des stratégies de communication pour "Shell" et dans des opérations massives de "greenwashing". On ne va pas se tromper, c'est de cela qu'il s'agit, y compris pour le marathon de Paris. Je peux vous assurer que la préoccupation écologique ou celle de fraternité et d'humanisme de ces grands groupes est réduite à néant quand il s'agit de faire du "business".

Enfin, il y a un quatrième amendement. La Ville de Paris doit pouvoir résilier à tous moments le contrat si des dirigeants ou représentants du concessionnaire tiennent publiquement des propos racistes, sexistes ou discriminatoires.

Ces quatre amendements visent à modifier le projet de délibération, mais nous appelons à voter contre ce projet de délibération. Nous nous réjouissons que les écologistes et les communistes se joignent à nous pour bloquer ce projet de délibération. Il y a forcément des socialistes de gauche sur les bancs du PS. J'invite les socialistes de gauche à bloquer ce projet de délibération. Je crois que ce serait un signe fort pour le sport populaire. Monsieur Maxime SAUVAGE, c'est vraiment dommage que ce soit vous qui portiez cela, parce que nous avons en commun d'avoir fait une petite course de 10 kilomètres, la Pyrénéenne. Je sais que vous aimez le running, mais arrêtez, ne vendez pas la course à BOLLORÉ. Ne faites pas cela, pas vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Jérôme COUMET, pour le groupe Socialiste et divers gauche.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Mes chers collègues, au-delà du succès populaire de cette course mythique qui a réuni cette année plus de 60.000 coureurs, un record - je n'en faisais pas partie, je l'avoue -, la question qui nous intéresse aujourd'hui est l'attribution d'un nouveau contrat de concession. Trois candidats ont répondu à l'appel d'offres lancé en avril 2025 par la Ville de Paris : "Playground", "Cadence" et "Amaury Sport Organisation" (A.S.O.). Ce dernier assurait jusque-là, depuis près de 30 ans, l'organisation de la course parisienne.

Suite à la mise en concurrence et l'analyse des offres pilotées par nos services, par notre administration, dans le cadre de procédures légales que nul n'est censé ignorer - rappelons au passage que les groupes de la majorité et de l'opposition sont représentés dans la commission d'appel d'offres -, le groupement le mieux noté, sorti en tête et qui se voit aujourd'hui confié l'attribution du contrat est celui de "Cadence".

Je ne vais pas revenir en détail sur les critères qui ont déterminé cette notation. Il y a bien sûr la qualité des moyens humains et logistiques proposés. On peut citer également des améliorations importantes en termes de politique environnementale avec la fin du plastique à usage unique, qui ne figurait pas dans le contrat de 2019, la mise en place de dossards solidaires à tarif réduit pour les associations, mais aussi des avancées notables pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Je préfère le dire sans détour, la présence de "Havas Events", détenu par Vincent BOLLORÉ, au sein du groupement "Cadence" est loin de nous laisser indifférents. D'ailleurs, notre groupe a souhaité s'exprimer lors des questions d'actualité sur la liberté culturelle, la liberté de création, la liberté de penser. Je suis extrêmement choqué par les propos d'Émile MEUNIER, que je trouve à la fois grotesques, provocateurs et indignes. Bien entendu, j'entends et je comprends les inquiétudes qui ont pu être exprimées, alors que la stratégie de conquête culturelle et idéologique du milliardaire s'étend avec toujours plus de force sur le monde de l'édition et des médias. J'ose penser que nous sommes ici, avec l'organisation d'un événement sportif, assez éloignés des enjeux de la sphère d'influence de l'extrême droite.

Je sais que vous aimez tout instrumentaliser, je ne l'ignore pas.

Je peux vous dire aussi que la Ville a déjà travaillé avec "Havas Events" - cela a été rappelé du bout des lèvres -, notamment pour l'organisation de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques. Si vous avez bonne mémoire, le spectacle de cette soirée était assez loin de l'ambition politique de Vincent BOLLORÉ et elle a été critiquée par toute l'extrême droite. Surtout, c'est évident, mais il est peut-être nécessaire de le rappeler, il s'agit aujourd'hui d'approuver un contrat de concession de services attribué dans le cadre de la loi, à savoir la transparence et l'impartialité des procédures d'attribution des marchés publics.

Précisément parce que nous sommes attachés à l'état de droit, nous devons rappeler, et c'est un principe de gauche aussi, un principe fondamental : ce n'est pas au Conseil de Paris de réécrire politiquement les règles de la commande publique. Car enfin, quel serait le précédent ? Quel groupe économique écarterait-on sur appréciation politique des élus ? A partir de quel seuil, selon quelle doctrine, avec quelle sécurité juridique pour la collectivité ? Si nous nous permettons cela ici, demain, d'autres pourraient se le permettre ailleurs, puisque vous êtes dans les leçons données. Paris n'est pas au-dessus des lois, et non, Monsieur MEUNIER, il n'y a pas de motif d'intérêt général au sens légal du terme. Ne pas voter pour ce marché, alors même que la procédure a été menée sérieusement par notre administration, c'est aussi envoyer un signal extrêmement problématique à nos services.

Cela ne signifie évidemment aucune complaisance. Nous serons très vigilants, d'autant plus que l'on en a parlé ici, dans l'exécution du contrat, dans le respect des engagements pris, dans les pratiques du concessionnaire et les valeurs portées, mais refusons-nous de fragiliser les principes mêmes de la commande publique pour transformer une délibération technique en vote symbolique, parce qu'au fond, protéger nos règles communes quand elles nous dérangent, c'est cela aussi la solidité d'une démocratie. C'est la raison pour laquelle le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche votera pour ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour répondre à tous les orateurs, Maxime SAUVAGE.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup de points ont été abordés, souvent importants, et je vais m'efforcer d'y répondre le plus précisément possible dans le temps qui m'est imparti.

Pour commencer, je parlerai du projet de délibération en lui-même. Je voudrais d'abord remercier "A.S.O." et ses équipes pour le formidable travail réalisé depuis 1998 avec le marathon de Paris, qui est devenu l'une des courses les plus réputées au monde. Nous avons plusieurs autres partenariats avec "A.S.O.", qui est et restera un partenaire important de la Ville de Paris.

Je rappelle qu'en 2018, le choix avait été fait de ne plus recourir à une convention d'occupation du domaine public, mais à un contrat de concession de service pour l'organisation du semi-marathon et du marathon en raison de l'ampleur prise par ces deux courses. Dans ce cadre, la passation d'un tel contrat est soumise aux grands principes de la commande publique : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Je tiens à saluer le choix des critères de jugement des offres arrêtés sous la précédente mandature qui, quand on les compare à ceux de la précédente consultation de 2018, mettent en lumière nos nouvelles exigences en matière d'organisation de courses d'un tel calibre. Trois critères ont été retenus : la qualité du projet d'exploitation, pondérée à 45 % ; la qualité de l'offre financière, pondérée à 30 % ; la qualité de la démarche environnementale, pondérée à 25 %.

Trois groupements ont déposé des offres et c'est le groupement "Cadence" qui a obtenu la meilleure note finale : 9,7 sur 10. Je note notamment, dans l'offre de "Cadence", plusieurs points que je veux évoquer ici sans être exhaustif : la précision des dispositifs techniques et logistiques qui seront mis en place ; la volonté de faire évoluer le parcours chaque année pour honorer différents quartiers parisiens et la volonté d'animer le parcours tout le long du chemin, et on a pu voir que c'était un des points faibles aujourd'hui du marathon ; la création d'un festival du running en amont du marathon ; l'organisation d'une course aux enfants réunissant 1.500 enfants parisiens de 6 à 11 ans ; la mise en place d'un indicateur de suivi sur le nombre d'heures d'insertion professionnelle générées : les dispositifs pour favoriser l'inscription de coureuses aux deux courses, car il y a une forte inégalité d'accès au marathon entre les hommes et les femmes ; les forfaits sur l'accessibilité des deux courses pour les personnes en situation de handicap ; le tarif réduit sur le marathon pour les personnes allocataires du R.S.A. ; le nombre de dossards proposés gratuitement à la Ville au profit d'associations sociales et solidaires, mais aussi un dispositif de dossards solidaires à destination des associations directement ; la suppression complète du plastique à usage unique et l'instauration de ravitaillements sans assemblage avec des produits sourcés locaux, et les repas seront assurés par "Les Cuistots Migrateurs" notamment ; une limitation très stricte des "goodies" et l'installation de bornes de tri "via" un partenariat avec "Hector" notamment. Je finirai en soulignant la nette progression du montant de la redevance minimale garantie versée à la Ville, ce qui est la moindre des choses quand on connaît le chiffre d'affaires dégagé désormais par ce type d'événement sportif.

Le groupement retenu, "Cadence", aura donc la responsabilité d'organiser les quatre prochaines éditions du semi-marathon et du marathon de Paris, les éditions 2027, 2028, 2029 et 2030, ce qui veut dire qu'un renouvellement de la concession interviendra en cours de mandature. "Cadence" est composé de trois sociétés que nous connaissons bien et avec qui nous travaillons régulièrement : "Havas Events", mandataire du groupement aujourd'hui, "Keneo" et "Avena Event", devenu depuis "OSE Event", qui organise notamment l'éco-trail de Paris. Comme le stipule l'article 1.6 du contrat de concession, ces trois structures auront la charge de constituer une société dédiée à l'exécution des missions confiées par le contrat. Une nouvelle société va donc se mettre en place et va s'occuper de l'organisation du semi-marathon et du marathon.

Venons en cœur du sujet qui alimente nos débats aujourd'hui, la présence dans le groupement d'"Havas Events", qui pose deux questions qui dépassent de loin la problématique de l'organisation d'une course sportive. Avant d'aller plus loin, je veux affirmer clairement que ces questions ne portent pas sur le professionnalisme des équipes d'"Havas Events". Le sujet n'est pas là. Il est d'abord dans le phénomène de concentration extrême que nous connaissons aujourd'hui, qui touche le monde économique, mais aussi le monde culturel et sportif. Des groupes deviennent de plus en plus importants, investissent dans des secteurs parfois très loin de leurs activités initiales, contrôlent l'intégralité de chaînes de production, forment des oligopoles où il est bon d'avoir ses titres de presse, ses maisons d'édition, ses médias, son club de foot et sa course à pied. Pour quelle fin ? Assurément pas, au vu d'exemples récents, pour défendre le pluralisme, l'indépendance des artistes, la liberté de presse ou encore pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

Le sujet est ensuite dans l'identité de la personne qui incarne ce que certains ont appelé avant un empire, d'autres une galaxie à laquelle appartient "Havas Events". C'est évidemment Vincent BOLLORÉ. Vincent BOLLORÉ a le mérite de la clarté sur le projet politique qui est le sien et qui est ouvertement d'extrême-droite. On lui prête cette phrase qui dit beaucoup : "Je me sers des médias pour mener mon combat civilisationnel". Il est incontestable que ce combat civilisationnel est en opposition frontale avec le projet qui est le nôtre à Paris. Il n'y a aucune ambiguïté sur le sujet, il n'y aura pas un jour dans ce mandat où nous ne nous élèverons pas pour faire échouer ce combat civilisationnel qui est en totale contradiction avec ce qui fait l'histoire, la grandeur et la force de notre ville.

Je le dis clairement, pour mener cette lutte qui s'inscrit directement dans la défense de notre état de droit, il faut faire aujourd'hui avec l'état du droit. La procédure qui arrive à son terme avec ce projet de délibération a-t-elle respecté les grands principes de la commande publique ? Oui. Je tiens à remercier les services pour leur travail. Est-il possible d'amender le contrat comme le suggère le groupe du Nouveau Paris Populaire ? Non, car ils ne sont pas

redevables dans le cadre d'une procédure de commande publique. En effet, il vise à changer les règles de la mise en concurrence sur des points substantiels qui modifient l'équilibre économique du contrat.

Je veux tendre la main à Sophia CHIKIROU et, puisqu'elle évoquait un souvenir commun, je lui dis que "la Pyrénéenne" se court dimanche matin et si elle souhaite qu'on la coure ensemble, je le ferai avec plaisir.

La nature de l'actionnariat d'"Havas Events" est-elle un motif d'intérêt général au sens de la jurisprudence administrative pour stopper la procédure aujourd'hui ? Non, sans ambiguïté. La remise à zéro de la procédure nous garantirait-elle d'éviter de nous retrouver de nouveau dans cette situation ? Non, sauf à basculer dans l'illégalité. Par ailleurs, cela entraînerait l'annulation de l'édition 2027, mais aussi 2028, du marathon de Paris.

Le vote d'aujourd'hui est-il un blanc-seing donné au groupement retenu pour les quatre années à venir ? Non. Les engagements pris sont clairs : leur mise en œuvre sera scrupuleusement suivie. S'ils ne sont pas respectés, le contrat sera résilié.

Enfin, et j'en ai fini, Madame la Maire...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Ce serait bien, oui.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - La concentration dans le champ de la culture et du sport est-elle une fatalité ? Assurément non, mais la bataille doit d'abord se mener au Parlement et elle sera incontestablement au cœur de la présidentielle du printemps prochain.

Je le dis solennellement, le marathon de Paris ne sera jamais l'instrument d'un combat civilisationnel et à la moindre tentation inverse, nous ne tremblons pas et nous prendrons nos responsabilités.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de passer au vote, j'ai deux explications de vote, une de Mme Julie BOILLOT, de Paris apaisé.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le marathon de Paris, c'est 60.000 participants. Il participe au rayonnement de notre ville. C'est donc bien normal que nous soyons exigeants avec l'organisateur, ambitieux sur la dimension extra-sportive et que l'attribution du contrat de concession ne soit pas une formalité. Au groupe Paris apaisé, nous avons une crainte, celle que le fiasco du Vélib' se reproduise, car il y a un air de déjà-vu. Un opérateur historique qui a les personnels les plus expérimentés et les savoir-faire organise depuis 28 ans le marathon. Cet opérateur a fait grandir l'événement et a mis en place régulièrement des axes d'amélioration. L'édition 2026 a été, par exemple, celle d'un marathon zéro plastique avec des coureurs autonomes pour le ravitaillement en eau, une première mondiale scrutée et saluée.

Les évolutions ont porté aussi, ces dernières années, sur l'inclusion de nouveaux publics - je pense aux athlètes transgenres et non binaires - dans les catégories d'inscription, là aussi une démarche pionnière, ou la mise à disposition de 1.000 dossards à prix réduit pour les publics fragiles. Le dispositif des dossards solidaires a financé en 2026, à hauteur de 9 millions d'euros, des associations comme "Le Refuge", "La Fondation des femmes" ou l'Institut Gustave Roussy, dispositif qu'il simplifie d'année en année.

Pour l'attribution des éditions de 2027 à 2030, la Ville de Paris affiche la volonté d'aller plus loin, d'avoir un marathon plus populaire, plus festif, plus inclusif, et c'est enthousiasmant, mais doit-on reléguer à l'accessoire l'expertise certaine de la dimension opérationnelle, logistique, technique. Oui, donner la note de 10 sur 10 sur le critère de l'exploitation du projet à un tout nouvel opérateur lauréat de l'appel d'offres qui n'a pas l'expérience d'une course d'une telle ampleur ou même l'expertise, cela interroge. Un air de déjà-vu, vous disais-je.

Dans ces conditions, le groupe Paris apaisé s'abstiendra. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de M. Aurélien VÉRON pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne vais pas répéter ce que Pierre LISCIA a dit avant moi avec talent. Je veux rebondir sur un propos plutôt amusant de Sophia CHIKIROU, qui nous vante le modèle new-yorkais. Effectivement, c'est une association qui gère le marathon, une association qui a recours à de nombreux sponsors. Quand vous prenez un dossard, il est marqué "New York marathon TCS", "data consulting services", donc il y a du "naming" partout.

Ensuite, les sponsors privés sont extrêmement nombreux. Ce n'est pas "Havas", c'est "United Airlines", compagnie d'aviation, c'est une compagnie d'automobile, c'est de la finance, c'est "Mastercard", des groupes industriels. Je veux bien que Paris passe à la phase où l'on demande aux compagnies d'aviation, aux boîtes automobiles et à des secteurs financiers de sponsoriser le marathon, c'est une autre vision, mais je suis toujours amusé de voir LFI prendre modèle sur New York et les Etats-Unis, un modèle toujours tentant.

Je rappelle enfin que le prix du dossard à New York est de 350 dollars, c'est-à-dire presque le double du dossard français. Si vous doubliez le prix du dossard français dans le marathon de Paris, vous auriez 10 millions

d'euros de revenus supplémentaires, ce qui soulagerait le marathon. C'est peut-être la vision de LFI : doublons le prix du dossard.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vote. Je vous demanderai d'être un peu attentifs. Il y a un scrutin public, donc tout le monde a sa carte ?

Je vais vous présenter chaque amendement, puis on fera les opérations de vote. On va faire le premier amendement et si, pour tous les amendements, c'est le même vote, on ne va peut-être pas les faire tous. On est d'accord ?

Vous ne retirez pas vos amendements ? On avait bien compris.

Sur l'amendement n° 109 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif. Avis défavorable de l'Exécutif sur les amendements.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 133

Abstentions : 17

NPPV : 1

Pour : 9

Contre : 106

(Voir détail des votes annexe n° 22).

L'amendement n° 109, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté au scrutin public.

Etes-vous d'accord pour le même vote et on ne recommence pas de scrutin public sur l'amendement n° 110 ? Vous retirez le scrutin public, on est d'accord ?

C'est même vote, on fait pareil. Très bien.

L'amendement n° 110, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

L'amendement n° 111, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

L'amendement n° 112, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Tous les amendements sont rejetés, on est bien d'accord.

Maintenant, nous passons au projet de délibération DJS 122. C'est un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 135

Abstentions : 13

NPPV : 0

Pour : 78

Contre : 44

(Voir détail des votes annexe n° 23).

Le projet de délibération DJS 122, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté au scrutin public.

2026 DJS 124 - Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et la Fédération française de tennis.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons... Chers collègues, tous ceux qui veulent partir partent et on avance, s'il vous plaît.

Le projet de délibération DJS 124 et les amendements n^{os} 96 et 113.

DJS 124 : convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et la Fédération française de tennis.

Je donne la parole à M. Pierre BENASSAYA, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Pierre BENASSAYA. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous savons toutes et tous ce que le tennis peut représenter dans l'imaginaire collectif. Pour beaucoup, il reste encore associé à un sport fermé, coûteux, trop souvent perçu comme réservé à une minorité favorisée. Pendant trop longtemps, le tennis a porté ces stigmates d'un sport élitiste, à distance de la réalité de tant de nos concitoyennes et concitoyens. La démocratisation du sport passe tout d'abord par ces grands moments de partage collectifs qui font battre le cœur d'une ville. Je pense notamment au Club France à la Villette pendant les Jeux olympiques et paralympiques. Ces instants comptent, à mon sens, parce qu'ils donnent à voir le sport, non pas comme un privilège, mais comme une fête commune, une émotion partagée, finalement ce qu'il est et devrait toujours rester : un bien commun.

Nous sommes donc favorables à cette tribune en accès libre et gratuit place de la Concorde pendant Roland-Garros, dans un tournoi où, on le sait, le prix d'une place en finale peut parfois atteindre des sommets. Il est bon que les Parisiennes et Parisiens puissent, eux aussi, vivre l'événement, sentir son intensité, partager cette ambiance sans barrières financières. Je pense qu'on peut saluer aussi d'autres points de cette convention. La billetterie solidaire, les 450 billets au minimum pour la semaine d'ouverture du tournoi, puis 120 pour le tournoi principal, vont dans le sens de la démocratisation de ce sport. De même, les dispositifs de proximité pour le développement du tennis vont dans le bon sens. Ils permettent d'aller vers celles et ceux qui sont trop souvent éloignés de ces pratiques. Enfin, la pérennisation du challenge Roland-Garros inter-écoles est également une bonne nouvelle, parce qu'elle inscrit la transmission dans la durée auprès des plus jeunes, là où tout commence.

Paris a été pionnière dans la conceptualisation de la notion d'héritage pendant les Jeux. Gardons cet esprit. Ce que l'on investit aujourd'hui dans les événements sportifs doit aussi bénéficier aux Parisiennes et aux Parisiens demain. Dans ce mandat, si nous voulons réellement faire du sport un droit pour toutes et tous, alors nous devons aller au-delà de l'événement, au-delà de la vitrine, au-delà du seul rayonnement. Le sport populaire, ce n'est pas seulement regarder un match sur écran géant, aussi convivial que cela puisse être. Le sport populaire, c'est permettre à chaque enfant, à chaque jeune, à chaque famille, notamment dans les quartiers populaires, de pratiquer durablement une activité sportive. C'est faire en sorte que le coût, les équipements, les codes sociaux ou les barrières territoriales ne soient plus des obstacles.

Sur le principe, nous sommes donc en accord avec les amendements proposés par les groupes Communiste et NPP. En revanche, ces amendements proposent de modifier unilatéralement la convention et nous n'en avons pas la capacité juridique. Nous demandons donc que ces objectifs soient intégrés à l'avenant de la convention dès l'année prochaine, parce qu'au fond, c'est cela, l'enjeu de ce débat. Le sport ne doit pas être réservé à quelques-uns, il ne doit pas être réduit à la performance, à l'image, au prestige, à l'attractivité internationale. Le sport, je le redis, est un bien commun. Il doit devenir cet espace d'égalité, un outil d'émancipation, un vecteur de santé publique et de lien social. Voilà pourquoi nous soutenons ce projet de délibération et nous souhaitons améliorer ses ambitions sociales par un avenant dans les années à venir. Nous, écologistes, veillerons, au sein de la 7e Commission, à ce que nos politiques publiques soient en faveur du sport pour toutes et tous.

Merci.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Gwenaëlle AUSTIN pour cinq minutes.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Monsieur le Maire, chers collègues, je sais qu'il se fait assez tard, mais je vais essayer d'aller au bout de mon intervention exceptionnelle. Vous allez m'entendre, je pense, pour la première et la dernière fois parler de tennis, parce que pour tout vous dire, le tennis n'est franchement pas mon sport. Néanmoins, le tennis demeure encore aujourd'hui un sport socialement marqué. Entre le coût des licences, des cours, du matériel et de l'accès aux infrastructures, beaucoup de familles populaires restent éloignées de cette pratique. Monsieur le Maire du 16e, vous n'êtes pas là. J'aurais aimé parler des gymnases qui sont utilisés pour héberger des familles et de la mise en concurrence avec le tennis, mais je n'en parlerai pas. Je préfère parler de choses qui nous intéressent plus sur ce projet de délibération.

Je crois que, tous ici, du moins dans la majorité, nous partageons l'idée que le sport doit être un droit, un outil d'émancipation, de santé et de partage pour tous. A travers cette convention entre la Ville de Paris et la Fédération française de tennis, nous saluons les dispositifs de billetterie solidaire qui permettent à des jeunes, des familles et des publics éloignés de grandes manifestations sportives d'accéder à Roland-Garros. Derrière ces places offertes, il y a parfois une première découverte du sport de haut niveau, une émotion collective et une vocation qui peut naître. Nous devons donc continuer à nous appuyer sur cet élan populaire des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 pour démocratiser durablement l'accès à toutes les disciplines sportives, y compris les plus onéreuses ou les plus élitistes dans leur image. Cela vaut pour le tennis, mais aussi pour l'ensemble des grands événements sportifs

accueillis à Paris. Je pense notamment au match du PSG ou aux rencontres de basket-ball à l'Adidas Arena de la porte de la Chapelle, où les tarifs sont très élevés.

Nous saluons également, comme mon collègue, le retour de la tribune Concorde dans l'espace public en accès libre et gratuit. Les Jeux olympiques de 2024 ont montré à quel point le sport peut rassembler lorsqu'il sort des enceintes fermées et investit pleinement la ville. Pendant plusieurs semaines, des millions de personnes se sont appropriés l'espace public pour vibrer ensemble autour du sport. Cet héritage est précieux et nous espérons que la finale de la Ligue des Champions, la Coupe du monde de football et autres événements sportifs à venir puissent rassembler les Parisiens et les Parisiennes ainsi que les Franciliens dans les rues de Paris. Les grands rendez-vous sportifs ne doivent pas seulement être des vitrines internationales, mais aussi des moments de partage populaire accessibles à toutes et tous, notamment aux classes populaires, à la jeunesse, aux licenciés d'associations sportives, et j'en passe.

C'est dans le prolongement de cette idée que nous avons déposé cet amendement, car lorsqu'un événement de cette ampleur bénéficie d'un soutien important de la collectivité, mobilise l'espace public et des moyens municipaux, il est légitime que ses retombées bénéficient concrètement aux habitantes et habitants de notre ville. Roland-Garros, chaque année, ce sont des milliers d'emplois pour que l'événement puisse fonctionner et attirer des dizaines de milliers de spectateurs à Paris et des centaines de millions de téléspectateurs à travers le monde. Nous proposons donc d'inscrire dans cette convention des objectifs clairs en matière d'emploi local, d'insertion professionnelle et d'accès aux métiers de l'événementiel sportif, notamment pour les jeunes, les habitantes et les habitants des quartiers populaires, les personnes éloignées de l'emploi et les personnes en situation de handicap.

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 nous ont montré qu'un grand événement sportif peut aussi être un levier d'insertion, de formation et de découverte professionnelle. Nous voulons donc prolonger cet héritage social en encourageant le recours aux structures d'insertion, à l'économie sociale et solidaire, aux entreprises adaptées et aux missions locales avec des engagements suivis et évalués dans le temps. Cet amendement vise à faire en sorte que Roland-Garros soit un événement réellement populaire dans toutes ses dimensions jusque dans ses retombées économiques et sociales. Il faut que les sous reviennent un peu plus à la Ville. C'est donc l'ambition des communistes pour chacun des événements majeurs.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre amendement vise à ce que les parties définissent chaque année des objectifs de déploiement, d'animation, d'initiation, de stages ou d'actions sportives à destination des publics résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Oui, cet amendement veut garantir un accès plus équilibré à la pratique du tennis sur l'ensemble du territoire parisien, notamment dans les quartiers populaires et dans les quartiers Q.P.V. En effet, bien que la convention affiche des objectifs d'inclusion, la distribution de billets ou l'organisation de stages ponctuels ne remplacent pas une véritable politique publique. Nous plaçons pour que la démocratisation du tennis devienne un droit effectif ancré dans le quotidien des habitants des quartiers populaires et Q.P.V.

La convention actuelle privilégie l'événementiel au détriment d'une politique publique de long terme. Inviter des enfants à Roland-Garros une fois par an est considéré comme une action d'ouverture symbolique, mais ne constitue pas une véritable démocratisation. Le risque est de confondre la découverte du spectacle sportif avec la pratique régulière du sport lui-même. La Ville de Paris déploie des moyens considérables au service de la Fédération française de tennis. En retour, les bénéfices pour les quartiers populaires sont modestes, se résumant souvent à des billets solidaires ou des stages ponctuels sans garantie de continuité. Il ne suffit pas de distribuer des places, mais il faut investir dans des équipements de proximité, des créneaux réservés dans les équipements municipaux et un nombre suffisant d'éducateurs sportifs. La convention ne fixe aucun mécanisme contraignant pour les territoires les plus défavorisés. Non, les retombées sociales d'un grand événement prestigieux ne vont pas naturellement irriguer les quartiers populaires. Nous pointons l'absence d'indicateurs de performance précis. Une véritable démocratisation nécessiterait des objectifs chiffrés par arrondissement, le financement d'actions pérennes par la F.F.T. et une mesure réelle de la continuité de la pratique : combien de jeunes reviennent, combien de créneaux sont réellement ouverts ?

Voilà pourquoi notre amendement vise à inscrire dans la convention un objectif explicite de répartition équilibrée des actions sur l'ensemble du territoire parisien, une attention particulière portée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'un mécanisme d'évaluation permettant de mesurer concrètement les actions mises en œuvre dans ces quartiers. Je précise que je suis d'accord pour que cet amendement soit joint dans un avenant à la convention. Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Dernière oratrice avant l'Exécutif, la présidente PRIMET. Vous ne souhaitez pas intervenir. Je donne la parole à l'Exécutif.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération important car il symbolise le partenariat renforcé que nous voulons développer avec les fédérations sportives, partenariat qui ne se limite pas aux sportifs, mais qui va au-delà en matière d'animation de la ville et d'inclusion notamment. Il y a évidemment, au cœur de cette convention de 3 ans avec la Fédération française de tennis, le tournoi de Roland-Garros, mais il y a bien plus. Il y a le retour de la tribune Concorde, place de la Concorde, du 3 au 7 juin. Ce sont 6.000 mètres carrés qui permettront d'accueillir gratuitement près de 4.000 personnes en simultané pour regarder les matchs sur un écran géant...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît, ceux qui veulent parler, si vous pouvez sortir, parce qu'on entend un bruissement assez désagréable.

Je vous laisse reprendre.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - ... ou profiter des espaces de convivialité autour. Il y a également le challenge Roland-Garros inter-écoles, en lien avec le Rectorat, dont les finales se joueront à Roland-Garros. Il y aura l'instauration d'une billetterie solidaire pour la semaine d'ouverture sur les courts annexes et pour le tournoi principal avec un accès au court central, le court Chatrier, et des billets à destination de publics prioritaires listés dans la convention. Il y aura également la participation de la Fédération française de tennis à des dispositifs importants portés par la Ville de Paris : le dispositif "Paris sport vacances" qui propose aux enfants parisiens des activités sportives pendant les vacances scolaires, les "Mercredis du sport" proposés aux enfants parisiens le mercredi après-midi en période scolaire, le dispositif "Paris sport handicap".

Avec cette convention, on permet de sortir en quelque sorte Roland-Garros de la seule porte d'Auteuil et on utilise la force du tournoi pour développer la pratique du tennis chez nos petits Parisiens et nos petites Parisiennes dans un contexte où le comité de tennis est déjà celui qui compte le plus de licenciés parmi les comités départementaux sportifs parisiens.

Sur les amendements présentés, je partage pleinement leur objectif, mais, et c'est le calendrier de cette mandature qui veut cela, ils arrivent malheureusement tard, alors que nous sommes à la fin d'un processus avec cette convention co-élaborée avec la Fédération française de tennis et la Ville de Paris, qui a fait l'objet d'un long travail. Je demande le retrait, et à défaut ce sera défavorable, mais ce serait regrettable de ne pas aller jusqu'au retrait, avec un engagement très clair. L'article 8 de la convention instaure le principe d'un avenant annuel à la convention. Travaillons ensemble pour avenancer la convention dans le sens de vos amendements, parce que je les partage pleinement. Ainsi, nous pourrions faire en sorte l'année prochaine de la voter de manière unanime.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur Maxime SAUVAGE. Je vois que vous faites place au dialogue et vous demandez un retrait des amendements.

L'amendement n° 96 déposé par le groupe Communiste est-il maintenu ?

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - On a entendu, on le retire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

L'amendement n° 113 déposé par le groupe NPP est-il maintenu ?

M. Roland TIMSIT. - Après cette main tendue, nous le retirons.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Vous le retirez, parfait. Je vous remercie.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 124.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 124).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une "fan zone" durant le Tour de France 2026 et à la promotion de la sécurité routière à vélo.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe tout de suite à l'examen de vœux non rattachés.

Nous avons un vœu n° 97 relatif à une "fan zone" durant le Tour de France qui est porté par M. Thierry GUERRIER.

M. Thierry GUERRIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ma grande naïveté de jeune élu, je pensais que vous parliez de fête populaire et de vélo. Cela passionnerait l'hémicycle et cela nous reconcilierait. Cela a l'air compliqué, mais on va essayer tout de même, parce que je pense que dans cet hémicycle, tout le monde aime le vélo. Pas de racisme anti-vieux, même grisonnants. J'en suis moi-même un adepte.

C'est à Paris que triomphe la plus belle fête du vélo qui soit en France : le Tour de France. Nous vous proposons de profiter de sa ferveur pour reconcilier tous les usagers de l'espace public parisien autour d'un même événement. Notre vœu est simple : il propose, pendant les trois semaines du Tour, mais aussi du 1er au 9 août pour

le Tour de France féminin, une "fan zone" populaire, gratuite, ouverte à toutes et à tous, avec des retransmissions sur grand écran - je n'ai pas proposé que ce soit BOLLORÉ qui l'organise -, avec des animations pédagogiques, avec une mise à l'honneur de Paul SEIXAS, de Lenny MARTINEZ, de Pauline FERRAND-PRÉVOT, toute cette génération qui fait rayonner le cyclisme français.

Nous voulons aussi profiter de cette fête, sans la gâcher, pour parler d'un autre sujet clé, pas seulement d'ailleurs pour le vélo : la sécurité. Les chiffres officiels, qui ont été cités hier dans cet hémicycle, de la Ville sont les suivants : 2024, le nombre de cyclistes tués ou hospitalisés à Paris a augmenté pour passer de 61 à 69. Le nombre de piétons victimes de la circulation a lui aussi progressé, passant de 19 à 23 % des accidents, avec 148 tués ou blessés graves. Ces piétons, ce sont notamment des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap. Ils ont le droit, nous avons le droit à la tranquillité du trottoir. Ce n'est pas le cas aujourd'hui à Paris. C'est le Maire lui-même qui, ce matin, dans "Le Parisien" disait qu'il en faisait une priorité de son mandat. Au groupe "Paris Liberté !", nous sommes des défenseurs du vélo, mais nous sommes les adversaires de l'impunité.

Dernier point essentiel : cette "fan zone" doit être pour tous les Parisiens. Nous demandons donc qu'elle se tienne hors des sites déjà saturés par le surtourisme, ni la place de la Concorde, ni la Butte Montmartre. Les Parisiens des arrondissements périphériques ont droit eux aussi à la fête.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

M. Thierry GUERRIER. - Mes chers collègues, le Tour, c'est le vélo dans la fraternité. Faisons en sorte que Paris aussi en soit demain le reflet.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Maxime SAUVAGE.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GUERRIER, pour la présentation de ce vœu qui, incontestablement, transpire la passion du sport et du cyclisme. En 2026, on fêtera le 52e anniversaire de l'arrivée du Tour de France à Paris. C'est seulement depuis l'année dernière qu'une convention existe entre la Ville et "A.S.O." qui organise le Tour pour développer les activités autour de l'arrivée du Tour de France. Il y a notamment l'accueil de la conférence de presse du Tour de France, l'organisation d'une dictée du Tour de France dans la salle du Conseil, ici même, avec des établissements scolaires parisiens, l'organisation d'une petite étape du Tour de France sur les quais de Seine avec des élèves parisiens, le soutien logistique, matériel et technique à l'organisation proposée par la Ville à l'organisateur. En 2026, la Ville a la volonté et amplifiera ce soutien en ajoutant sur la boucle Montmartre des activités à destination des clubs et acteurs du cyclisme à Paris, ainsi qu'au grand public présent sur le parcours, notamment la célèbre rue Lepic, en amont du passage des coureurs.

Si j'en viens à l'objet même de votre vœu, vous proposez une "fan zone" d'une durée de quatre semaines, trois semaines de Tour de France masculin et une semaine de Tour de France féminin, ce qui est quand même important et ce qui représentera incontestablement un coût très élevé. Je pourrais vous donner le coût d'une journée de "fan zone" avec un écran géant, mais il faut trouver les financements. Il y a également un lieu à trouver et une nécessaire sécurisation de cette "fan zone" dans un contexte assez défavorable en ce moment aux "fan zone", notamment avec une sévérité aigüe de la Préfecture de police de Paris, dans un contexte où l'espace public parisien l'été est fortement occupé par différents événements, des compétitions sportives comme des animations culturelles.

Je vous propose, Monsieur GUERRIER, de retirer votre vœu et de lancer un travail en commun pour voir comment on pourrait développer des animations supplémentaires autour du Tour de France sur tout ou partie de la durée du Tour de France masculin et féminin évidemment - c'est un point important que vous soulignez dans votre vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous le retirez, j'imagine ? Vous voulez dire quelques mots pour expliquer pourquoi. Je vous les laisse.

M. Thierry GUERRIER. - Je suis encore très nouveau dans le dispositif, mais tout de même. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint au Maire, nous retirons notre vœu, parce que vous nous proposez de travailler ensemble sur cette future "fan zone". On peut l'appeler "village vélo" - il n'y a aucun souci, changeons le nom -, mais n'oublions pas le Tour de France féminin. Ce n'est pas de la démagogie, je pense que c'est important. N'oublions pas que cela peut se faire dans des lieux plus populaires que les sites que j'ai cités.

Nous retirons notre vœu et suivons vos recommandations pour travailler avec vous sur ce sujet.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la garantie de l'ouverture des piscines parisiennes et au maintien des cours de natation.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Si cela vous va, je passe maintenant à l'examen du vœu n° 98 relatif à la garantie de l'ouverture des piscines parisiennes et au maintien des cours de natation. C'était M. le maire REDLER qui devait le présenter. Il n'est pas là. Est-ce qu'il tombe ?

C'est presque un contre-la-montre. Allez-y, Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à travers ce vœu, nous souhaitons simplement rappeler une évidence : l'accès aux piscines municipales n'est pas un luxe, c'est un service public essentiel pour les familles et pour les milliers de jeunes Parisiens. Or, depuis de nombreux mois, il y a des gros dysfonctionnements dans beaucoup de piscines, notamment dans l'Ouest parisien. Dans le 16e arrondissement, les piscines d'Auteuil et Henry de Montherlant connaissent des fermetures répétées. Dans certains établissements, jusqu'à 80 % des séances sont annulées. Cela signifie des enfants privés d'un apprentissage fondamental, cela signifie des équipes pédagogiques contraintes de réorganiser leurs journées dans l'urgence, tout cela dans un contexte où l'apprentissage de la natation est pourtant reconnu comme une priorité nationale.

Mes chers collègues, nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation. Ce vœu n'est pas un vœu polémique. C'est juste un vœu de bon sens pour nos enfants et pour nos populations. Nous demandons d'abord une chose simple : de la fiabilité, que les piscines parisiennes puissent ouvrir régulièrement et de manière prévisible, notamment lorsqu'elles accueillent des scolaires. Nous demandons également une meilleure communication avec les établissements et les usagers. Quand une fermeture est inévitable, elle doit être anticipée et annoncée suffisamment tôt. Nous demandons aussi des investissements à la hauteur des besoins, car la réalité, chacun la connaît : l'Ouest parisien est sous-doté en équipements aquatiques et certaines infrastructures vieillissent sans bénéficier d'aucune rénovation. Enfin, nous demandons que la Ville assume les conséquences financières de ces dysfonctionnements lorsqu'ils pénalisent les établissements scolaires et les associations sportives.

A l'approche de l'été, dans un contexte de fortes chaleurs de plus en plus fréquentes, cette question devient un enjeu important pour notre ville.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je veux souligner, et je terminerai par-là, Monsieur le Maire, que ce vœu a été adopté à l'unanimité du conseil du 16e arrondissement, au-delà de toutes les sensibilités politiques. Chacun a constaté la même réalité de terrain et la même attente des habitants.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

M. Maxime SAUVAGE pour l'Exécutif. Allez-vous arriver à obtenir un retrait sur la piscine comme sur le bitume ?

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Je travaille bien jusqu'à maintenant avec M. le maire, donc je suis optimiste.

La question des horaires d'ouverture des équipements publics doit être appréhendée au regard des missions de service public qui leur sont confiées et, aujourd'hui, les piscines parisiennes s'inscrivent pleinement dans cette logique. Elles contribuent à des objectifs essentiels de politiques publiques, notamment l'apprentissage de la natation, le "savoir nager", l'accès au sport pour tous, la prévention des noyades et la promotion de la santé. A ce titre, l'organisation de leurs horaires d'ouverture repose sur un équilibre exigeant entre accessibilité au public, continuité du service public et contraintes opérationnelles fortes en matière de maintenance notamment.

En premier lieu, il convient de souligner que les piscines parisiennes présentent déjà des amplitudes horaires particulièrement larges par rapport à d'autres collectivités territoriales, avec des établissements qui, en semaine, sont ouverts de 7 heures à 22 heures 30, parfois sur les mêmes horaires le week-end, ce qui est extrêmement ambitieux. Je rappelle que, l'été, il y a également la pérennisation des sites de baignade estivale.

La Ville de Paris, par ailleurs, rénove son patrimoine aquatique.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous demande un peu de silence, s'il vous plaît. C'est très difficile de suivre. Si vous voulez vous exprimer avec vos collègues, je vous propose de sortir de la salle. Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Nous avons eu la chance dernièrement d'inaugurer une nouvelle piscine dans le 18e et nous avons de nouveaux projets de piscine dans la mandature qui débute, notamment dans le 13e arrondissement et le 20e arrondissement.

En deuxième lieu, c'est important de le dire, les piscines, et c'est une spécificité de ce type d'équipement public, doivent accueillir simultanément plusieurs catégories de publics aux besoins distincts : les usagers individuels, les associations sportives, ainsi que les publics scolaires. Il y a une nécessité de réussir à faire cohabiter ces différents usages.

Par ailleurs, le fonctionnement des piscines repose sur des coûts particulièrement élevés, car c'est toute une ingénierie, une piscine. Je veux saluer les personnels qui s'occupent de faire vivre nos piscines merveilleusement.

Enfin, il y a la question de la sécurité des usagers, qui constitue une exigence absolue et permanente et qui implique la présence continue de personnels qualifiés.

Sur le taux de fermeture des piscines, je vais donner quelques chiffres qui montrent à quel point nous allons dans le bon sens et qui pourraient légitimer un retrait de votre vœu, Monsieur le Maire. Sur les piscines en régie, le taux d'ouverture...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure malheureusement.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - L'article 12 me permet d'avoir du temps supplémentaire, il me semble.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Non, concluez.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - J'ai essayé.

En 2022, sur les piscines en régie, le taux d'ouverture était de 74,3 %. En 2025, on est passé à 82,5 %. Pour les piscines gérées en marché, en 2022, c'était 85,8 %. En 2025, c'est 93,1.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - J'en ai fini.

Pour les piscines gérées avec une délégation de service public, on est passé d'un taux d'ouverture de 67,8 % en 2022 à 97,6 %. On va dans le bon sens, donc Monsieur le Maire, je vous propose de retirer votre vœu ; à défaut, défavorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le vœu est-il retiré ou maintenu ?

M. JérémY REDLER, maire du 16e arrondissement. - Compte tenu des informations qui m'ont été données par l'adjoint au Maire, je maintiens mon vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 déposé par le groupe "Paris Liberté !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 98 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la création d'un label "Club sportif inclusif" et à la mobilisation contre les LGBTphobies dans le sport amateur.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe à l'examen du vœu n° 99 relatif à la création du label "Club sportif inclusif" et la parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "tu ne rentres pas dans le vestiaire, tu vas nous mater". "Tu préfères recevoir ou donner ?" "Bouge-toi, on n'est pas des pédés ici". "On va te suspendre quelque temps, c'est vraiment pour te protéger". Voici quelques exemples de violence ordinaire subie par les sportifs amateurs LGBTI de la part de co-équipiers, d'entraîneurs et d'encadrants. Le sport, qui est un réel vecteur d'émancipation, devient trop souvent, pour les personnes LGBTI, lorsqu'elles font le choix de ne pas se cacher, un espace d'exclusion, de mise en danger de leur santé mentale.

Ce qui doit le plus nous choquer dans ces témoignages, et "a minima" la lecture du rapport annuel de "SOS Homophobie" est édifiante, c'est la banalisation de l'insulte homophobe, des stéréotypes de genre, des clichés sexistes. Ce qui doit nous inquiéter dans ces témoignages, c'est la solitude des victimes LGBTI réelles ou supposées, amplifiée par l'absence de réaction et de soutien de la part d'encadrants qui semblent démunis face à ces situations.

Paris doit être pionnière sur la lutte contre les discriminations. La création d'un label inclusif, et je porte la proposition de mon collègue élu du 18e arrondissement Samir BELAÏD, arbitre de football amateur engagé depuis des décennies dans le sport amateur, envoie un double signal : un premier signal vers les personnes LGBTI qui ont l'assurance d'appartenir à un collectif ouvert, bienveillant, à l'écoute, inclusif, au sein duquel elles pourront pratiquer sereinement et librement leur sport, un deuxième signal envers les encadrants sportifs à qui la Ville, par l'intermédiaire des mairies d'arrondissement qui connaissent le tissu local sportif amateur et les associations, pourra fournir à la fois un cadre d'accompagnement et des outils d'éducation, de sensibilisation, de prévention des violences "LGBTIphobes" comme sexistes.

Vous pensez, mes chers collègues : est-ce à la Ville de s'en charger ? Visiblement, oui, car la situation ne s'améliore pas sur le terrain comme dans les vestiaires pour les personnes LGBTI.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La réponse est à l'Exécutif avec Maxime SAUVAGE pour deux minutes.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Exécutif partage pleinement l'objectif de se mobiliser plus fortement contre les "LGBTphobies" dans le sport amateur, mais aussi professionnel, dans un contexte où plus d'une personne LGBT sur deux dans la pratique du sport a fait écho de menaces, d'insultes, dans sa pratique sportive. Toutefois, j'ai une vraie interrogation sur l'intitulé du label que vous proposez dans ce vœu, puisqu'il existe déjà et il est porté par le Comité paralympique sportif français, et il concerne le handicap dans le sport. Il risque d'y avoir une grosse confusion à utiliser le même nom de label à la fois pour lutter contre les "LGBTphobies" et agir en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap dans le sport.

Par ailleurs, je rappelle que Paris travaille déjà beaucoup avec la Fédération sportive LGBT. De très nombreux clubs LGBT utilisent nos équipements sportifs. Je rappelle aussi l'existence du label "Fier-Play" qui, je crois, répond à l'objectif de ce vœu. C'est l'occasion de dire que, le 22 mai prochain, nous aurons l'honneur, dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, d'inaugurer la nouvelle édition du tournoi international de Paris, tournoi LGBT porté par la Fédération sportive LGBT.

En tout cas, c'est un combat que nous portons. Je pense qu'il faut retravailler la question du label pour éviter une confusion avec un label existant et peut-être s'inscrire dans les pas d'un label existant également. Je vous propose de retirer votre vœu, sinon défavorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Nous sommes encore dans le temps réglementaire. Est-ce que vous retirez votre vœu au regard des éléments de l'Exécutif ?

Mme Julie BOILLOT. - Monsieur le Maire, au regard des éléments, notamment sur le nom du label, bien entendu, nous allons le retirer. S'agissant de la nécessité d'avoir des outils et un encadrement pour nos associations pour que les personnes puissent pratiquer leur sport dans tous les clubs sportifs amateurs et qu'il ne soit pas nécessaire d'aller dans des associations communautaires, il faut que nous continuions à travailler très étroitement avec le tissu associatif sur le sujet.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'harmonisation des horaires d'ouverture des équipements municipaux.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 100 relatif à l'harmonisation des horaires d'ouverture des équipements municipaux.

La parole est à M. Pierre BATY, du groupe Paris au centre.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous promets, vu l'heure avancée, un vœu simple, précis et néanmoins extrêmement important pour la pratique sportive de tous les Parisiens. Trois demandes : premièrement, l'harmonisation des horaires pour rendre l'offre plus lisible et plus équitable sur l'ensemble du territoire parisien ; deuxièmement, mieux informer de toutes les fermetures exceptionnelles et des modifications d'horaires pour qu'elles soient mises à jour automatiquement sur le site de la Ville, mais nous aimerions aussi que cela puisse être le cas sur l'ensemble des plateformes numériques sur lesquelles les Parisiens se renseignent en matière d'horaires, et vous les reconnaîtrez, je pense ; troisièmement, un élargissement des horaires, qui est insuffisant aujourd'hui, en soirée et le week-end, car les usages ont changé, les attentes des Parisiens aussi. A nous de nous y adapter.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie pour votre concision.

Je demande à M. Maxime SAUVAGE de vous répondre.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Si j'avais débordé sur le précédent vœu concernant les piscines, c'est ce que j'avais anticipé le début d'argumentation. Je vais donc me concentrer sur une partie de la réponse, pour rappeler que la Direction de la Jeunesse et des Sports dispose d'un dispositif de signalement et de mise à jour en temps réel des fermetures des équipements sportifs, y compris des piscines. Les fermetures sont saisies dans l'outil de gestion interne "patrimoine DJS". Cette saisie par les agents de terrain génère l'envoi d'e-mails d'information à l'ensemble des acteurs internes et permet également aux services centraux de prévenir par e-mail les établissements scolaires ou associations

concernées hors week-end. Cette saisie met également à jour automatiquement les pages "paris.fr", ainsi que, "via" une passerelle, les fiches Google des établissements concernés. Je crois que c'est l'objectif de votre vœu.

Par ailleurs, afin de renforcer l'information des usagers en cas de fermetures imprévues, la Direction de la Jeunesse et des Sports a lancé, en avril 2024, une expérimentation de service SMS permettant aux usagers abonnés "via" un QR code ou directement sur "paris.fr" de recevoir directement sur leur téléphone une alerte en cas de fermeture imprévue de leur piscine. Déployé sur 6 piscines, ce dispositif a suscité un fort intérêt des usagers avec près de 9.000 abonnés un an après sa mise en place. Depuis le début du mois de mai, toutes les usagères et tous les usagers des piscines parisiennes peuvent désormais s'inscrire sur l'application "Ville de Paris" pour être informés d'éventuels problèmes techniques qui surviendraient dans les 42 piscines parisiennes. C'est donc généralisé. Comme les objectifs de votre vœu sont atteints, je vous propose de retirer votre vœu ; à défaut, défavorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il y avait une demande d'explication de vote de M. TIMSIT. Il est retiré ? Je vous en remercie.

Le vœu est retiré, donc il n'y a plus de vote.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au soutien aux associations sportives parisiennes et à la participation de la Ville de Paris à la Journée nationale du sport.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe à l'examen du vœu n° 101 relatif au soutien aux associations sportives parisiennes et à la participation de la Ville de Paris à la Journée nationale du sport.

La parole est donnée à M. Sandro GOZI, pour le groupe Paris au centre.

M. Sandro GOZI. - Merci, Monsieur le Maire.

Les associations sportives parisiennes jouent un rôle essentiel dans la vie de notre Capitale. Pourtant, ces associations font aujourd'hui face à des difficultés croissantes : manque de créneaux, saturation des équipements, inégalité d'accès aux infrastructures sportives. C'est pourquoi nous demandons que la transparence de l'attribution des créneaux sportifs soit renforcée afin de garantir une répartition plus équitable et lisible des équipements municipaux, que des nouveaux espaces de pratique sportive soient dégagés, notamment dans les établissements scolaires en dehors du temps scolaire, et enfin que la Ville de Paris participe plus activement à la Journée nationale du sport, en coordination étroite avec les associations sportives parisiennes.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Réponse de l'Exécutif, et je réitère le fait qu'il y a un brouhaha et je vous demande de respecter l'ensemble des intervenants.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux rappeler un chiffre impressionnant. Chaque année, la Ville de Paris, par l'intermédiaire de la Direction de la Jeunesse et des Sports, attribue 3,3 millions d'heures de créneaux sportifs : 40 % de ces créneaux sont attribués à plus de 1.700 associations et clubs sportifs, 31 % sont attribués au grand public et 26 % à des scolaires. Ce sont des chiffres qui ne se retrouvent dans aucune autre collectivité territoriale, avec des modalités extrêmement précises et transparentes pour l'attribution de ces créneaux, qui reposent sur des choix politiques menés dans un travail de proximité avec les mairies d'arrondissement qui sont force de propositions et qui, la plupart du temps, sont suivis d'effet. Les demandes de créneaux annuels en semaine se font tous les deux ans. Les associations sportives doivent s'enregistrer dans "Paris Assos". Des bilans sont effectués sur les fréquentations et les créneaux pour analyser la pertinence des demandes de renouvellement ou des nouvelles demandes. Tous les deux ans, l'Agence parisienne de l'urbanisme fait une analyse complète des créneaux dans les équipements sportifs. C'est disponible sur le site "paris.fr". L'ensemble des créneaux sont disponibles sur l'"open data" de la Ville.

Vous évoquez à la fin de votre vœu la question de la Fête du sport. J'ai participé à une réunion du fonds de dotation Paris 2024 il y a deux jours et la Ministre des Sports s'est engagée à financer la future Fête du sport le 14 septembre prochain, sur les financements de droit commun du Ministère. La Fête du sport est donc garantie et nous y associerons évidemment.

Je vous propose le retrait de votre vœu ; à défaut, défavorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il y a une demande de retrait. Je vous laisse répondre.

M. Sandro GOZI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je le retire, mais je voudrais souligner la nécessité que la Ville de Paris s'engage beaucoup plus activement pour la Journée nationale du sport, en coordination avec les associations parisiennes qui, aujourd'hui, ne sont pas du tout impliquées dans cette journée très importante pour notre Capitale.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie. Votre vœu est retiré, je vous en remercie.

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons à la 8e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Julie BOILLLOT.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai rapide. La 8e Commission s'est réunie le lundi 11 mai. J'ai eu le plaisir d'être élue présidente. Je serai accompagnée...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Excusez-moi. Je redemande un peu de silence. Notamment quand il y a des intervenants qui parlent, j'aimerais que les gens se taisent. Merci.

Mme Julie BOILLLOT. - J'aurai le plaisir d'être accompagnée dans cette tâche de mes collègues Carine EKON du groupe Socialiste et divers gauche et de Sylvain MASCHINO, du groupe Ecologiste et Social de Paris en qualité de vice-présidents.

L'ordre du jour appelait trois projets de délibération et deux vœux. L'ensemble des échanges se sont déroulés dans la plus grande courtoisie.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2026 DEVE 23 - Autorisation de vente conditionnelle de monuments funéraires dans les cimetières du Père-Lachaise, de Montmartre et du Montparnasse.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen des projets liés à cette Commission. Nous allons examiner le projet de délibération DEVE 23 et les amendements n^{os} 114, 115 et 116. Je commence par le projet de délibération qui concerne une autorisation de vente conditionnelle de monuments funéraires dans les cimetières du Père-Lachaise, de Montmartre et du Montparnasse. Il y a un certain nombre d'inscrits.

Je donne la parole à Simon DUQUERROIR pour cinq minutes ou moins.

M. Simon DUQUERROIR. - Merci, Monsieur le Maire. Ce sera moins.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est important parce qu'il montre concrètement ce que peut être une politique publique du funéraire pensée dans l'intérêt général. A travers cette expérimentation, la Ville de Paris fait le choix de restaurer ces monuments funéraires. Elle protège ainsi un patrimoine collectif tout en soutenant une démarche plus durable fondée sur le réemploi et le soutien aux savoir-faire locaux, mais surtout, elle rappelle une chose essentielle : le funéraire n'est pas un sujet comme les autres. Derrière les concessions, derrière les monuments et les questions administratives, il y a des familles, des moments de deuil et des enjeux de dignité humaine. C'est précisément pour cela que la puissance publique doit continuer à jouer un rôle fort dans ce domaine, car devant la mort, il n'y a ni équité ni égalité. Pour beaucoup de familles, le coût des obsèques, des concessions et de l'entretien peut devenir une charge très lourde dans des moments déjà douloureux.

Ce projet de délibération montre justement que la Ville de Paris ne considère pas le funéraire uniquement sous l'angle de la rentabilité. C'est cette logique qui doit nous conduire plus largement à défendre une idée, celle d'une véritable Sécurité sociale de la mort. Comme nous avons collectivement décidé que la santé, l'école ou la retraite ne pouvaient pas dépendre uniquement des moyens financiers de chacun, nous devons avancer vers un modèle où chacun et chacune puisse faire face à la mort et au deuil dans des conditions dignes, quels que soient ses moyens. L'Etat a évidemment un rôle central à jouer dans cette évolution, mais les collectivités ont, elles aussi, une responsabilité importante. A Paris, à travers des démarches comme celle-ci, on peut montrer qu'il est possible d'avancer dans cette direction. Nous soutiendrons donc ce projet de délibération, parce qu'au fond, une société se juge aussi à la manière dont on accompagne ses morts et on protège ses vivants.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur Rodrigo ARENAS, vous souhaitez intervenir pour présenter quelques amendements ?

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le Maire. Si vous en êtes d'accord, je présenterai aussi les amendements afin d'accélérer un peu les choses et de finir le plus rapidement possible. Je vous remercie pour cette bienveillance.

Notre collègue a raison, il y a une question de dignité à respecter nos morts, de continuité du service public en la matière. En l'occurrence, une ville comme Paris s'enorgueillirait à faire en sorte que l'inégalité devant cette épreuve douloureuse pour les familles ne soit pas entachée d'une irrégularité en termes d'inégalité de traitement. C'est pourquoi nous considérons que le projet de délibération tel qu'il est présenté entretient cette inégalité de

traitement devant cette difficulté de la vie pour les familles et pour les personnes concernées. En cela, nos amendements viennent compléter le projet de délibération proposé afin que la Ville se porte acquéreur d'une certaine façon de ces monuments funéraires qui seraient sous le coût du service public, de la Ville de Paris en l'occurrence, et qu'elle permette d'avoir des actions symboliques, notamment pour celles et ceux qui en sont éloignés de fait.

Cette marchandisation de la mort, que nous refusons évidemment, permettra de lutter contre ces inégalités de traitement et faire en sorte que ces symboles deviennent un acte politique fort. En cela, les amendements présentés sont, pour l'un, le fait de pouvoir le financer avec le fait que les recettes qui sont perçues par la Ville de Paris permettent d'avoir ces actions symboliques, à savoir réserver un certain nombre de monuments funéraires aux femmes victimes de violences, au sans-abrisme, et en particulier les faibles revenus. Je sais que celui sur les femmes victimes de violences a été retiré suite à des échanges que nous avons eus, mais c'était un amendement que nous voulions présenter. C'est pour cela que les amendements qui sont à disposition de notre Conseil sont essentiellement sur le sans-abrisme et les faibles revenus, mais il appartiendra à l'Exécutif de se saisir de cette dynamique que nous proposons afin d'élargir le champ et faire en sorte que la gestion de ces monuments funéraires devienne une gestion publique dont l'Exécutif pourra se saisir et que nous aurons à cœur de soutenir pour que cette inégalité de traitement ne soit pas poursuivie au-delà de la vie que nous dénonçons d'ailleurs avant que les personnes viennent à nous quitter.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir permis de tout présenter.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme Sabrina NOURI était aussi inscrite, mais est-ce nécessaire ? Je ne pense pas.

Je donne la parole à l'Exécutif par Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Un projet de délibération, je crois, innovant pour faire face à une situation qui affecte les cimetières parisiens "intramuros" qui sont pleins. Les concessions disponibles sont extrêmement rares et, à côté de cela, nous avons un patrimoine funéraire qui est à entretenir et qui présente un certain nombre d'enjeux. C'est l'objet de ce projet de délibération de permettre de concilier ces deux enjeux en permettant aux Parisiennes et aux Parisiens qui le souhaitent de se porter acquéreur d'une concession échue, en échange d'un engagement à restaurer le patrimoine funéraire correspondant à la concession. Cela répond de manière innovante à cet enjeu de rareté des concessions "intramuros" et de restauration du patrimoine funéraire.

C'est aussi, et je répondrai en cela sur les amendements qui ont été déposés, une illustration du fait que la Ville met en place une politique funéraire extrêmement large pour permettre à chacun de ne pas dépendre de ses conditions financières et matérielles pour avoir une mort digne. En l'occurrence, j'émettrai un avis défavorable sur les amendements déposés par le groupe NPP. Nous en partageons évidemment l'esprit mais ils sont redondants avec la politique qui est déjà mise en œuvre par la Ville de manière beaucoup plus simple, puisque la Ville prend déjà plus de 1.000 enterrements en charge par an, totalement ou partiellement, en termes de coûts, et ce, de manière directe. C'est un dispositif beaucoup plus simple et plus large en termes de nombres de concessions que ce que vous proposez.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je vais mettre aux voix les deux amendements, même si vous avez eu l'occasion d'échanger préalablement.

D'abord, l'amendement n° 114 qui, j'imagine, est maintenu ? Il sera maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 114 est rejeté.

L'amendement n° 115 déposé par le groupe NPP est-il maintenu ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 115 est rejeté.

L'amendement n° 116 déposé par le groupe NPP, j'imagine maintenu ? Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 116 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 23. Avis favorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 23).

2026 DEVE 25 - Fonds Vert. - Convention avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour le financement de l'ouverture au public d'un tronçon de la Petite Ceinture (13e) entre la rue de Patay et la gare Massena (13e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DEVE 25 : fonds Vert, convention avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour le financement de l'ouverture au public d'un tronçon de la Petite Ceinture dans le 13e entre la rue de Patay et la gare Massena.

Il y a une demande de prise de parole de M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, je vais profiter de ce temps de parole pour faire un petit rappel du bon déroulement des séances. Il est assez désagréable de s'entendre imposer de limiter notre temps de parole pour que l'on puisse accélérer et finir à une heure totalement déraisonnable. Vous-même, Monsieur le Maire, vous êtes obligé d'appeler au silence alors que nous sommes peu nombreux. C'est que nous n'avons pas des conditions de travail qui paraissent raisonnables. Quand nous sommes convoqués pour quatre jours, il serait peut-être plus adapté, en termes de police des séances, que nous terminions à une heure raisonnable. Nous aurions pu terminer demain matin dans de bien meilleures conditions. C'est un appel à discuter d'une police des séances qui nous permette de travailler dans des bonnes conditions et d'éviter les rappels que l'on a et qui, je répète, sont assez désagréables.

Nous sommes ici pour nous exprimer. On peut limiter notre temps de parole, c'est ce que nous essayons de faire quand il n'y a pas de nécessité, mais... Je suis là depuis peu de temps et j'espère que l'on peut s'exprimer sur un déroulé de séance pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Pour travailler dans de bonnes conditions, il faut que l'on puisse être dans de bonnes conditions physiques. Je prends ma casquette de médecin. C'est déraisonnable de devoir poursuivre des séances comme on le fait. Cela peut créer des tensions inutiles, parce qu'on est fatigué, en hypoglycémie. Vous pouvez rigoler, mais je pense que, pour les gens qui nous regardent, puisque nous sommes retransmis...

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace M. Maxime DES GAYETS au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Laissez M. PRUDHOMME aller jusqu'au bout.

Allez-y, Monsieur PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Ce n'est pas très intelligent, Messieurs de droite, de vous moquer de mon intervention.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur PRUDHOMME. En l'occurrence, la proposition de prolongation a été faite à l'unanimité des groupes politiques qui composent cette Assemblée, sous l'égide de la conférence d'organisation de notre Assemblée.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. GUILLOU, mais son intervention n'ayant pas porté sur le fond, je vous propose de mettre au vote ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Merci beaucoup, le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 25).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une Brigade d'intervention rapide propre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 102... S'il vous plaît, on est presque arrivé au bout, c'est terminé dans quelques instants.

Le vœu n° 102 relatif à la création d'une brigade d'intervention rapide "propreté".

La parole est au maire Jérémy REDLER, pour deux minutes.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la propreté est probablement l'un des sujets les plus simples à résumer politiquement. Quand la ville est sale, les habitants le voient immédiatement, et lorsqu'ils interpellent les élus, ce sont d'abord les maires d'arrondissement qu'ils saisissent.

Dépôts sauvages, encombrants abandonnés, sacs éventrés, déchets laissés plusieurs jours sur l'espace public : ces situations alimentent un sentiment d'abandon et dégradent très concrètement le cadre de vie des Parisiens. Or, chacun le sait ici, la propreté est aujourd'hui une des toutes premières attentes des habitants vis-à-vis de leur mairie. Nous parlons souvent de territorialisation, de proximité, d'adaptation des politiques publiques au terrain. Très bien, mais encore faut-il donner aux arrondissements les moyens d'agir rapidement lorsque les problèmes apparaissent. C'est précisément...

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Attendez, Monsieur le Maire.

Excusez-moi, le maire Jérémy REDLER est en train de s'exprimer. Je vous propose que celles et ceux qui ont envie de partir partent, que celles et ceux qui ont envie de discuter le fassent à l'extérieur. On est presque au bout, donc on laisse le maire du 16e arrondissement s'exprimer. Ensuite, Pierre LOMBARD lui répondra et on aura presque fini cette séance.

Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Je vous propose de ne pas recommencer dès le début de mon intervention.

Nous proposons donc la création d'une brigade d'intervention rapide dédiée aux dépôts sauvages et aux urgences de propreté du quotidien, une brigade simple, opérationnelle, identifiable, équipée d'un camion dédié et capable d'invertir 7 jours sur 7 à la demande du maire d'arrondissement ou de son adjoint chargé de la propreté. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, les dispositifs existants ne répondent pas suffisamment aux besoins de terrain. L'urgence est traitée comme le tout-venant de manière centralisée après demande à la hiérarchie.

La brigade "urgence propreté" actuelle demeure organisée selon une logique très centralisée avec des délais et des circuits qui ne permettent pas toujours une réponse immédiate. Pourtant, en matière de propreté, la rapidité d'intervention change tout. Une rue laissée sale plusieurs jours favorise les incivilités et le sentiment que tout est permis.

Je vais essayer de conclure rapidement. Ce vœu repose donc sur une idée simple : faire confiance à l'échelon de proximité et transférer aux mairies d'arrondissement en créant cette brigade qui sera à leur main. Je vous propose d'adopter ce vœu qui, je le précise, a été adopté à l'unanimité du conseil du 16e arrondissement, toutes tendances politiques confondues.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre LOMBARD, pour deux minutes, même un peu moins si possible.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme la demande d'intervention de brigade rapide, ma réponse sera rapide.

Vous l'avez-vous-même mentionné, cette brigade d'intervention rapide existe déjà aujourd'hui. Ce service s'appelle "urgence propreté" et fonctionne de manière similaire à ce que vous décrivez. Chaque arrondissement dispose de deux équipes "urgence propreté". Ces équipes ont d'ailleurs été doublées durant la mandature précédente dans un souci de territorialisation de l'action publique. Ces équipes interviennent sur des points spécifiques de l'arrondissement, tout particulièrement sur les dépôts sauvages suite à des signalements réalisés dans l'application "DansMaRue" ou par les mairies d'arrondissement. Ce dispositif, qui agit en complément de la collecte quotidienne des encombrants, est un dispositif efficace.

Cela étant, faut-il aller plus loin ? La réflexion sur ce dispositif s'intégrera à l'échelle de tous les arrondissements, dans une nouvelle étape de territorialisation souhaitée par le Maire de Paris. Nous y réfléchirons également en parallèle d'une réflexion sur le dispositif des encombrants parisiens. C'est un système de collecte des encombrants qui se distingue par son niveau de performance, avec des créneaux proposés 6 jours sur 7...

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - ... et des délais d'intervention de moins de deux jours. C'est dans ce cadre que je vous propose d'y réfléchir à l'avenir, et pas uniquement dans un vœu concernant le 16e arrondissement. C'est pour ces raisons que je vous propose...

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LOMBARD. Je comprends que c'est une demande de retrait, sinon avis défavorable de l'Exécutif.

Monsieur REDLER ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - J'espère que Maxime SAUVAGE ne va pas m'en vouloir, mais je vais retirer mon vœu pour que l'on puisse discuter ensemble de cette urgence propre à mettre très rapidement en place dans le 16e arrondissement si possible.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La prochaine fois, il faudra veiller, cher Pierre, à mettre votre carte pour que l'on puisse décompter votre temps de parole.

Le vœu est retiré, donc il n'est pas mis au vote.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la maîtrise de l'impact de la crise énergétique sur les charges des locataires du parc social parisien.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 103 relatif à la maîtrise de l'impact de la crise énergétique sur les charges des locataires du parc social parisien.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Depuis plusieurs années, la crise énergétique a profondément fragilisé de nombreux ménages, y compris dans le parc social, alimentée par le contexte international : guerre en Ukraine, conflit au Moyen-Orient, et j'en passe. Derrière les grandes tendances économiques ou les évolutions de marché de l'énergie, il y a la réalité très concrète, celle des familles qui voient leurs charges exploser et qui peinent de plus en plus à faire face à leurs dépenses du quotidien. Nous avons 7.000 logements sociaux, dans le 17e arrondissement, qui sont chauffés collectivement au gaz et cela représente des milliers de locataires directement exposés aux conséquences de la volatilité des prix de l'énergie.

Ce vœu propose que les grands bailleurs sociaux parisiens -"Paris Habitat", la R.I.V.P., Elogie-Siemp - disposent chacun d'une expertise, d'une taille critique et d'une capacité d'action importante pour trouver des marges de progression, d'optimisation dans la mutualisation des stratégies d'achat énergétique. Ces organismes ont le partage d'expertise en commun ou la recherche de solutions partagées commune qui permettent de limiter l'impact sur les locataires. Notre vœu est un vœu pragmatique, qui ne prétend pas résoudre à lui seul les conséquences de cette crise énergétique. Il demande simplement que toutes les pistes de maîtrise des coûts soient objectivement étudiées, dans l'intérêt des locataires et des habitants. Nous demandons une concertation entre les bailleurs sociaux afin d'identifier tous les leviers possibles de mutualisation et d'optimisation. Nous finissons sur un vœu que j'espère consensuel.

Merci à tous.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Alice TIMSIT pour deux minutes.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur BOULARD, je vous remercie pour ce vœu. La crise énergétique est bel et bien réelle et il est fort probable, malheureusement, qu'elle s'inscrive dans la durée. Face à cela, la Ville de Paris agit pour protéger les Parisiennes et les Parisiens les plus exposés à la précarité énergétique. Notre réponse se situe à deux niveaux. Elle est d'abord structurelle : rénovation énergétique du bâti et développement du réseau de chaleur, mais je ne vais pas m'appesantir sur ce volet. A cette réponse structurelle, s'ajoute bien sûr une réponse plus immédiate en direction des ménages les plus précaires. Au-delà des dispositifs réglementaires comme le Fonds de solidarité logement, la Ville mobilise aussi le dispositif "Paris Energie Famille", une aide spécifique destinée au territoire parisien destinée aux familles modestes afin d'alléger leurs dépenses énergétiques.

S'agissant spécifiquement de votre demande relative à la mutualisation des achats d'énergie, je rappelle que "Paris Habitat", la R.I.V.P. et Elogie-Siemp sont trois entités juridiquement indépendantes avec des contrats et des calendriers différents. Une étude de mutualisation a déjà été menée et initiée, sans démontrer à ce stade un avantage économique significatif. Par ailleurs, ces bailleurs sociaux cordonnent leur stratégie d'achat dans le cadre de l'Union sociale pour l'habitat, avec une politique d'approvisionnement particulièrement prudente et structurée. Je dois vous dire que les résultats sont au rendez-vous, puisque certains locataires verront leurs charges diminuer en 2026, alors que la C.R.E. annonce des hausses de 15 à 20 % du prix repère du gaz. Nous restons toutefois extrêmement vigilants car, on le sait bien, les effets des marchés du gaz sont différés et lissés dans le temps.

Enfin, pour vous répondre sur le F.S.L., le bilan annuel réglementaire sera examiné en 4e Commission dès juin. Votre demande est donc satisfaite.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite à retirer votre vœu. Mon cabinet se tient évidemment à votre disposition pour que l'on poursuive les échanges, moi-même également. A défaut, j'émètrai un avis défavorable au nom de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame TIMSIT.

Est-ce que votre vœu est retiré, Monsieur le Maire ? Très bien. Nous avons un avis défavorable de l'Exécutif et nous sommes saisis d'une demande d'explication de vote de Mme Sabine NOURI pour le groupe NPP.

Mme Sabrina NOURI. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Quand les prix de l'énergie explosent, quand les charges augmentent, ce ne sont pas que des chiffres abstraits. Ce sont des familles qui sautent des repas, des retraités qui se privent de chauffage, des mères seules qui vivent avec l'angoisse permanente de ne plus pouvoir survivre. La crise énergétique continue de frapper de plein fouet les locataires du parc social et ce sont encore les classes populaires qui paient l'addition. Il est nécessaire aujourd'hui que les bailleurs mutualisent davantage leurs achats, coordonnent leurs stratégies, anticipent les marchés énergétiques et rendent enfin des comptes sur l'impact réel des charges pour les habitants.

Nous voulons aussi le dire clairement, nous ne voulons plus nous contenter d'une logique de gestion de crise permanente, parce que derrière les questions énergétiques, il y a une question politique fondamentale : le logement est-il un droit ou une marchandise ? Aujourd'hui, à Paris, les habitants consacrent jusqu'à 50 % de leurs revenus pour se loger. Les loyers du parc social ont augmenté ces dernières années, tandis que les charges explosent sous l'effet de la spéculation énergétique. Je vais vous dire, la politique que vous appliquez depuis des années crée méthodiquement de l'éviction sociale. Vous êtes en train de faire de l'éviction sociale. Les classes populaires quittent Paris.

Nous proposons une mesure simple, claire et immédiate, compréhensible par les habitants : le gel des loyers et des charges dans le parc social, avec un encadrement strict de toute hausse future. On ne peut pas demander toujours plus d'efforts aux locataires pendant que les grands groupes de l'immobilier, de l'énergie ou de la spéculation continuent de prospérer. Nous demandons donc que s'ouvre enfin une réflexion beaucoup plus ambitieuse sur la maîtrise publique de l'énergie, sur l'accélération massive de la rénovation thermique avec les logements sociaux, sur la transparence totale des charges récupérables.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame NOURI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 103 est donc rejeté.

Mes chers collègues, il nous reste trois moments importants sur lesquels je vais vous demander la plus intense concentration - promis, après, c'est terminé : la désignation d'un certain nombre de représentants, le vote global sur l'ensemble du Conseil, et nous aurons un moment un peu particulier pour remercier quelqu'un dont la carrière professionnelle au sein de la Ville s'arrête aujourd'hui.

Départ de M. Vincent de VATHAIRE, chef du service du Conseil de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose de dire tout de suite un petit mot d'hommage au nom du Maire de Paris à Vincent de VATHAIRE. Je voudrais prendre le temps de dire quelques mots, puisque c'est son dernier Conseil de Paris en tant que chef du service du Conseil de Paris.

Cher Vincent, tu travailles à la Ville de Paris depuis plus de 30 ans et tu partiras bientôt pour une retraite bien méritée. Tu as fait, et c'est essentiel pour être au plus près des attentes des Parisiennes et des Parisiens, l'essentiel de ta carrière en arrondissement, d'abord en qualité de chef de la circonscription ouest de la DJS, puis comme D.G.S. de la mairie du 11e, ainsi qu'à la mairie du 18e arrondissement. Tu as également passé quatre années au Secrétariat général où tu traitais des questions sociales. Cher Vincent, le Conseil de Paris est le lieu où la démocratie parisienne vit, parfois de façon un peu débordante, on l'a vu, mais toujours dans l'intérêt de celles et ceux que nous servons, les Parisiennes et les Parisiens, celles et ceux que tu as servis tout au long de ta carrière, et plus particulièrement ces 9 dernières années en étant le gardien de cette institution, un des garants du bon fonctionnement de cette démocratie locale qui œuvre à améliorer le quotidien des habitantes et des habitants.

Les Parisiennes et les Parisiens ne te connaissent pas. Pourtant, nous qui les représentons savons ce qu'ils doivent à la qualité de ton travail. C'est donc en leur nom, au nom du Maire de Paris, au nom des élus de ce Conseil et de toutes celles et ceux qui t'ont côtoyé durant ces 9 dernières années, que je veux te souhaiter le meilleur pour cette autre vie qui s'ouvre à toi. Cher Vincent, merci. Je sais que le Maire de Paris te recevra d'ici la fin de la semaine

afin d'avoir un échange avec toi, n'ayant pas pu être là ce soir avant ce départ à la retraite bien mérité. Merci pour tout ce que tu as apporté à ce Conseil, aux élus et aux Parisiennes et Parisiens.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, il y a deux derniers points à voir ensemble. Je vous informe que les désignations de représentants sont affichées derrière la tribune.

Je vous demande de vous prononcer sur les désignations suivantes :

"Paris je t'aime - Office de Tourisme" (EX : Office de tourisme et des congrès de Paris) (Conseil d'administration) (R. 3) :

Titulaires :

- Richard BOUIGUE,
- Céline HERVIEU,
- Pierre RABADAN,
- Elisa YAVCHITZ,
- Nicolas BONNET-OULALDJ,
- Pierre BENASSAYA,
- Frédérique DUTREUIL
- Antoine LESIEUR,
- Jérémie REDLER,
- Sophia CHIKIROU.

Accélérateur Parisien d'innovation locale pour l'emploi (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 4) :

Titulaires :

- Maxime SAUVAGE,
- Gabrielle SIRY-HOUARI
- Gwenaëlle AUSTIN,
- Antoine DUPONT,
- Sonia CHAOUCHE.

Accor Arena POPB (Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris-Bercy) (Conseil d'administration et Comité de programmation - Assemblée générale) (R. 5) :

Titulaires :

- Lucie CASTETS,
- Mathieu DELMESTRE,
- Richard BOUIGUE,
- Eric LEJOINDRE,
- Ian BROSSAT,
- Mams YAFFA,
- Clara CHASSANIOL.

Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB) (Comité syndical) (R. 6) :

Titulaires :

- Pierre RABADAN,
- Dan LERT.

Suppléants :

- Gaston LAVAL,
- Sylvain RAIFAUD.

Association "Centre audiovisuel de Paris" (Forum des Images) (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 7) :

Titulaires :

- Isabelle ROCCA,
- Karine BARBAGLI,
- Raphaëlle PRIMET,
- Jeanne OUVRET,
- Thierry GUERRIER.

Association "Halle Saint-Pierre" (conseil d'administration et assemblée générale) (R. 8) :

Titulaires :

- Kévin HAVET,
- Raphaëlle PRIMET,
- Azadeh AKRAMI-CASTANON,
- Thierry GUERRIER.

Association "Institut des cultures d'Islam" (conseil d'administration et assemblée générale) (R. 9) :

Titulaires :

- Eric LEJOINDRE,
- Kévin HAVET,
- Halima JEMNI,
- Rym KARAOUN GOUEZOU,
- Anne-Claire BOUX,
- Annah BIKOULOLOU,
- Thierry GUERRIER.

Association "International Visual Theatre" (conseil d'administration) (R. 10) :

Titulaire :

- Camille VIZIOZ-BRAMI.

Association "Maison du geste et de l'image" (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 11) :

Titulaires :

- Camille VIZIOZ-BRAMI,
- Béchir SAKET,
- Azadeh AKRAMI-CASTANON.

Association "Paris Initiative Entreprise" (Assemblée générale) (R. 14) :

Titulaires :

- Richard BOUIGUE,
- Elisa YAVCHITZ,
- Antoine DUPONT,
- Geoffroy BOULARD.

Association "Paris-Ateliers" (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 15) :

Titulaires :

- Daniel TRAN,
- Camille VIZIOZ-BRAMI,
- Rym KARAOUN GOUEZOU,
- Valentine SERINO.

Association "Théâtre de la Ville" (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 16) :

Titulaires :

- Pierre BATY,
- Ariel WEIL,
- Emma RAFOWICZ,
- Eric LEJOINDRE,
- Audrey PULVAR,
- Isabelle ROCCA,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Raphaëlle PRIMET,
- Béchir SAKET,
- Frédérique DUTREUIL,
- Manon HAVET,
- Aurélien VÉRON.

Association "Théâtre musical de Paris" - Théâtre du Châtelet (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 17) :

Titulaires :

- Ariel WEIL,
- Maxime DES GAYETS,
- Alexandra CORDEBARD,
- Laëtitia VIPARD,
- Marion-Emi ALIX,
- Eléonore CREUZE.

Association "Théâtre Silvia Monfort" (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 19) :

Titulaires :

- Anouch TORANIAN,
- Arnaud LEHOUX.

Association Agir contre le logement vacant (Assemblée générale) (R. 20) :

Titulaire :

- Jacques BAUDRIER.

Association Cité-Théâtre (nom d'usage Théâtre de la Cité internationale) (Assemblée générale) (R. 21) :

Titulaire :

- Audrey PULVAR.

Association départementale d'information sur le logement (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 22) :

Titulaires :

- Karine BARBAGLI,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Juliette SABATIER,
- Gwenaëlle AUSTIN,
- Roland TIMSIT,
- Nicolas ROUVEAU,
- Marie-Pierre MARCHAND,
- Grégory CANAL.

Association des maires de l'Île-de-France (Conseil d'administration) (R. 25) :

Titulaires :

- Alexandra CORDEBARD,
- Jérôme COUMET,
- Carine PETIT,
- Florence BERTHOUT,
- Jérémy REDLER.

Suppléants :

- Delphine BÜRKLİ,
- Anouch TORANIAN,
- François DAGNAUD,
- David BELLARD,
- Philippe GOUJON.

Association du festival d'automne à Paris (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 26) :

Titulaires :

- Geneviève GARRIGOS,
- Camille VIZIOZ-BRAMI.

Association France Urbaine (Assemblée générale) (R. 27) :

Titulaires :

- Johanne KOUASSI,
- Emma RAFOWICZ,
- Lucie CASTETS.

Association Les Plateaux sauvages (Conseil d'administration) (R. 31) :

Titulaires :

- Alexandra JARDIN,
- Antoine ALIBERT.

Association Organic Cities Network Europe (Assemblée générale) (R. 34) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Association Paris Europlace (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 35) :

Titulaire :

- Johanne KOUASSI.

Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) (R. 36) :

Titulaires :

- Maxime DES GAYETS,
- Carine ROLLAND,
- Mams YAFFA,
- Anne-Claire TYSSANDIER,
- Gwenaëlle AUSTIN.

Suppléants :

- Kévin HAVET,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Rania KISSI,
- Pierre LISCIA,
- Camille NAGET.

Association pour le soutien au théâtre privé (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 37) :

Titulaire :

- Carine EKON.

Association Théâtre de la Bastille-Paris (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 39) :

Titulaire :

- Marie-Pierre MARCHAND.

Atelier parisien d'urbanisme (APUR) (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 41) :

Titulaires :

- Thomas CHEVANDIER,
- Maxime DES GAYETS,
- Lamia EL AARAJE,
- Pierre LOMBARD,
- Adrien TIBERTI,
- Nour DURAND-RAUCHER,
- Maxime CROSNIER,
- Catherine IBLED,
- Aurélien VÉRON.

Bétonsalon (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 42) :

Titulaire :

- Daniel TRAN.

Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre (Conseil d'administration) (R. 43) :

Titulaire :

- Adjil AHOUDEAN.

Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 44) :

Titulaires :

- Pierre BATY,
- Eric PLIEZ,
- Yasmina MERZI,
- Adjil AHOUDEAN,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Juliette SABATIER,
- Sophie de LA ROCHEFOUCAULD,
- Maxime CROSNIER,
- Nour DURAND-RAUCHER,
- Ophélie MADINIER,
- Fatoumata KONÉ,
- Pierre LISCIA,
- Anne-Claire TYSSANDIER,
- Alexandra NICOL,
- Camille NAGET,
- Rachel-Flore PARDO.

Cluster eau-milieux-sols (Association pour le développement et la gestion d'un cluster regroupant les collectivités territoriales, les entreprises et les acteurs franciliens du secteur eau-milieux-sols) (Assemblée générale, conseil d'administration et comité de coordination) (R. 47) :

Titulaire :

- Irénée FRÉROT.

Suppléant :

- Maxime DES GAYETS.

Commission départementale des valeurs locatives (Commission départementale) (R. 49) :

Titulaire :

- Nour DURAND-RAUCHER.

Suppléant :

- Antoine DUPONT.

Comité de bassin "Seine-Normandie" (R. 50) :

Titulaire :

- Alice TIMSIT.

Comité départemental pour l'Emploi de Paris (R. 51) :

Titulaires :

- Karim ZIADY,

- Nicolas BONNET-OULALDJ,

- Antoine DUPONT,

- Thierry GUERRIER.

Suppléants :

- Richard BOUIGUE,

- Barbara GOMES,

- Arnaud LEHOUX,

- Pierre LISCIA.

Comité des finances locales (R. 52) :

Suppléante :

- Johanne KOUASSI.

Comité régional pour l'emploi (R. 53) :

Titulaire :

- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Suppléante :

- Barbara GOMES.

Commission communale des impôts directs (R. 54) :

Personnalités qualifiées :

- Séverine de COMPREIGNAC,

- Nour DURAND-RAUCHER,

- Dan LERT,

- Catherine IBLED,

- Alexia GERMONT,

- Sylvain MAILLARD,

- Pierre LISCIA,

- Anne-Claire TYSSANDIER,

- Catherine LECUYER,

- Thierry GUERRIER,

- Jérôme STERKERS.

Commission consultative de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de police (R. 55) :

Titulaires :

- Lamia EL AARAJE,
- Kevin HAVET,
- Jeanne OUVRET.

Suppléants :

- Théa FOURDRINIER,
- Pierre RABADAN,
- Ophélie MADINIER.

Commission consultative de gestion de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (R. 56) :

Titulaires :

- Maxime DES GAYETS,
- Lamia EL AARAJE,
- Adrien TIBERTI,
- Guillaume DURAND,
- Jeanne OUVRET,
- Rachel-Flore PARDO.

Commission consultative départementale des gens du voyage (R. 57) :

Titulaires :

- Juliette SABATIER,
- Geneviève GARRIGOS,
- Fatoumata KONÉ,
- Véronique BALDINI,
- Camille NAGET.

Suppléants :

- Valérie MONTANDON,
- Isabelle ROCCA,
- Mathieu DELMESTRE,
- Annah BIKOULOLOU,
- Gwenaëlle AUSTIN.

Commission consultative des services publics locaux (R. 58) :

Titulaires :

- Pierre LOMBARD,
- Gaston LAVAL,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Marie-Pierre MARCHAND,
- Manon HAVET,
- Abdoulaye KANTÉ,
- Alexandra NICOL,
- Karl ASTIE,
- Hélène BIDARD,
- Céline VERZELETTI.

Suppléants :

- Luc LEBON,

- Alexandre MENNUCCI,
- Gabrielle SIRY-HOUARI,
- Nour DURAND-RAUCHER,
- Antoine ALIBERT,
- Rachel-Flore PARDO,
- Anne-Claire TYSSANDIER,
- Inès DE RAGUENEL,
- Barbara GOMES,
- Christophe PRUDHOMME.

Commission d'appel d'offres (R. 59) :

Titulaires :

- Johanne KOUASSI,
- Geneviève GARRIGOS,
- Sylvain RAIFAUD,
- Antoine BEAUQUIER,
- Adrien TIBERTI.

Suppléants :

- Valentin GUENANEN,
- Florian SITBON,
- Carine PETIT,
- Jérôme STERKERS,
- Raphaëlle PRIMET.

Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur (Commission départementale) (R. 62) :

Titulaires :

- Alexandre MENNUCCI,
- Pierre BENASSAYA.

Suppléante :

- Marion WALLER.

Commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris (R. 63) :

Titulaires :

- Julie CABOT,
- Florian SITBON,
- Raphaëlle PRIMET,
- Valentine SERINO.

Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (R. 64) :

Titulaires :

- Anouch TORANIAN,
- Raphaëlle PRIMET,
- Frédéric BADINA-SERPETTE,
- Geoffroy BOULARD.

Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (R. 65) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (R. 66) :

Titulaires :

- Antoine GUILLOU,
- Aminata NIAKATÉ,
- Anne BIRABEN.

Suppléants :

- Daniel TRAN,
- Sylvain MASCHINO,
- Véronique BALDINI.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (Formation de la faune sauvage captive) (R. 67) :

Titulaires :

- Antoine GUILLOU,
- Aminata NIAKATÉ,
- Anne BIRABEN.

Suppléants :

- Daniel TRAN,
- Sylvain MASCHINO,
- Véronique BALDINI.

Commission départementale des risques naturels majeurs (R. 70) :

Titulaires :

- Geneviève GARRIGOS,
- Maxime DES GAYETS,
- Arnaud LEHOUX,
- Julie BOILLLOT,
- Anne-Claire TYSSANDIER,
- Jean-Noël AQUA.

Suppléants :

- Kevin HAVET,
- Adji AHOUDIAN,
- Marion-Emi ALIX,
- Emmanuelle HOFFMAN,
- Jean-Baptiste OLIVIER,
- Rym KARAOUN GOUEZOU.

Commission départementale des systèmes de vidéo protection de Paris (Commission) (R. 71) :

Titulaire :

- Lamia EL AARAJE.

Suppléante :

- Jeanne OUVRET.

Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (R. 72) :

Titulaires :

- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Anouch TORANIAN,
- Johanne KOUASSI,
- Tom ROUFFIO,

- Nour DURAND-RAUCHER,
- Clara CHASSANIOL,
- Jean-Baptiste OLIVIER,
- Karl ASTIE,
- Rym KARAOUN GOUEZOU,
- Sabrina NOURI.

Suppléants :

- Saïd BENMOUFFOK,
- Richard BOUGUE,
- Elisa YAVCHITZ,
- Antoine DUPONT,
- Arnaud LEHOUX,
- Alexia GERMONT,
- Alexandra NICOL,
- Grégory CANAL,
- Raphaëlle PRIMET,
- Emile MEUNIER.

Commission départementale d'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises (R. 73) :

Titulaires :

- Céline HERVIEU,
- Geneviève GARRIGOS,
- Tom ROUFFIO,
- Céline VERZELETTI,
- Adrien TIBERTI.

Commission du règlement du Conseil de Paris (R. 74) :

Titulaires :

- Séverine de COMPREIGNAC,
- Lamia EL AARAJE,
- Maxime DES GAYETS,
- Jérôme COUMET,
- Marine ROSSET,
- Pierre LOMBARD,
- Alexandre MENNUCCI,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Emile MEUNIER,
- Ophélie MADINIER,
- Manon HAVET,
- Guillaume DURAND,
- Daniel-Georges COURTOIS,
- Jérôme STERKERS,
- Catherine DUMAS,
- Pierre LISCIA,
- Valérie MONTANDON,
- Antoine ALIBERT,

- Adrien TIBERTI,
- Ian BROSSAT.

Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris (R. 75) :

Titulaire :

- Johanne KOUASSI.

Suppléante :

- Marine ROSSET.

Commission nationale française pour l'UNESCO (Conseil d'administration) (R. 77) :

Titulaire :

- Audrey PULVAR.

Commission professionnelle des kiosquiers (R. 78) :

Titulaires :

- Pierre RABADAN,
- Valentin GUENANEN,
- Tom ROUFFIO,
- Thierry GUERRIER.

Suppléants :

- Elisa YAVCHITZ,
- Kévin HAVET,
- Frédérique DUTREUIL,
- Jérôme STERKERS.

Société d'économie mixte locale Axe Seine Energie Renouvelable SEM ASER (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 80) :

Titulaire :

- Pierre RABADAN.

Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) (Conseil d'administration) (R. 81) :

Titulaires :

- Jérôme COUMET,
- Guillaume DURAND,
- Raphaëlle PRIMET,
- Antoine BEAUQUIER.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (Conseil d'administration) (R. 82) :

Titulaires :

- Jacques BAUDRIER,
- François VAUGLIN,
- Karine BARBAGLI,
- Nicolas ROUVEAU,
- Azadeh AKRAMI-CASTANON,
- Karl ASTIE.

Conseil de famille des pupilles de l'Etat du Département de Paris (R. 84) :

Titulaires :

- Geneviève GARRIGOS,
- Juliette SABATIER,
- Yasmina MERZI,
- Simon DUQUERROIR,

- Rania KISSI,
- Eric SCHAHL.

Suppléants :

- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Alexandre MENNUCCI,
- Daniel TRAN,
- Laëtitia VIPARD,
- Lucie CASTETS,
- Catherine IBLED.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (R. 85) :

Titulaires :

- Adjji AHOUDIAN,
- Maxime DES GAYETS,
- Irénée FRÉROT,
- Jean-Noël AQUA,
- Marion-Emi ALIX.

Conseil départemental de l'accès au droit de Paris (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 86) :

Titulaire :

- Lamia EL AARAJE.

Conservatoire à rayonnement régional de Paris (Conseil d'établissement et Conseil d'administration) (R. 89) :

Titulaires :

- Florian SITBON,
- Guillaume DURAND.

Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris (Sociétaires) (R. 90) :

Titulaires :

- Carine EKON,
- Amina BOURI.

Crédit municipal de Paris (Conseil d'orientation et de surveillance) (R. 91) :

Titulaires :

- Johanne KOUASSI,
- Alexandre MENNUCCI,
- Frédérique DUTREUIL,
- Arnaud LEHOUX,
- Marlene SCHIAPPA SAVIGNAC,
- Barbara GOMES.

Ecole supérieure des arts appliqués aux industries de l'ameublement et d'architecture intérieure Boule (Conseil d'administration et Commission permanente) (R. 92) :

Titulaires :

- Richard BOUIGUE,
- Manon HAVET.

Suppléants :

- Mathieu DEMESTRE,
- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Ecole supérieure des arts appliqués Duperré (Conseil d'administration et Commission permanente) (R. 93) :

Titulaires :

- Alexandra JARDIN,
- Nicolas BONNET-OUALDJ.

Suppléantes :

- Karine BARBAGLI,
- Rym KARAOUN GOUEZOU.

Ecole supérieure des arts et industries graphiques Estienne (Conseil d'administration et Commission permanente) (R. 94) :

Titulaires :

- Juliette SABATIER,
- Nicolas BONNET-OUALDJ.

Suppléants :

- Daniel TRAN,
- Rym KARAOUN GOUEZOU.

Ensemble Paris Emploi Compétences (Conseil d'administration) (R. 95) :

Titulaires :

- Geneviève GARRIGOS,
- Kadiatou COULIBALY,
- Karim ZIADY,
- Gwenaëlle AUSTIN,
- Antoine DUPONT,
- Tom ROUFFIO,
- Catherine IBLED,
- Thierry GUERRIER.

Entente Axe Seine (Conférence de l'Entente) (R. 96) :

Titulaire :

- Emmanuel GRÉGOIRE.

Suppléant :

- Antoine GUILLOU.

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées public intercommunal " Le domaine de Charaintru" (Savigny-sur-Orge) (Conseil d'administration) (R. 97) :

Titulaire :

- Maxime CROSNIER.

Etablissement public de coopération culturelle "Ateliers Médicis" (Conseil d'administration) (R. 98) :

Titulaire :

- Marion WALLER.

Suppléante :

- Camille VIZIOZ-BRAMI.

Etablissement public de coopération culturelle "Maison des Métallos" (Conseil d'administration) (R. 99) :

Titulaires :

- François VAUGLIN,
- Luc LEBON,

- Raphaëlle PRIMET,
- Sophie de LA ROCHEFOUCAULD,
- David BELLARD,
- Ophélie MADINIER.

Etablissement public de coopération culturelle "Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt" (Conseil d'administration) (R. 100) :

Titulaires :

- Marion WALLER,
- Guillaume DURAND.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 101) :

Titulaires :

- François DAGNAUD,
- Florian SITBON,
- Halima JEMNI,
- Carine EKON,
- Camille NAGET,
- Dan LERT,
- Pierre LISCIA,
- Mams YAFFA,
- Roland TIMSIT.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des pratiques artistiques amateurs" (Conseil d'administration) (R. 102) :

Titulaires :

- Béatrice LECOUTURIER,
- Laurence PATRICE,
- Agnès BERTRAND,
- Alexandra JARDIN,
- Carine PETIT,
- Simon DUQUERROIR.

Etablissement public de la Cité de la Musique (Philharmonie de Paris) (Conseil d'administration) (R. 103) :

Titulaires :

- François DAGNAUD,
- Nour DURAND-RAUCHER.

Etablissement public du musée du quai Branly (Conseil d'administration) (R. 104) :

Titulaire :

- Elisa YAVCHITZ.

Etablissement public du Palais de la Porte Dorée (Conseil d'administration) (R. 105) :

Titulaires :

- Saïd BENMOUFFOK,
- Laurent SOREL.

Etablissement Public Foncier d'Ile de France (Conseil d'administration) (R. 106) :

Titulaire :

- François VAUGLIN.

Suppléant :

- Jacques BAUDRIER.

Etablissement public local "Paris Musées" (Conseil d'administration) (R. 107) :

Titulaires :

- Florian SITBON,
- Audrey PULVAR,
- Camille VIZIOZ-BRAMI,
- Daniel TRAN,
- Laurence PATRICE,
- Azadeh AKRAMI-CASTANON,
- Emmanuelle HOFFMAN,
- Anne BIRABEN,
- Dominique KIELEMOËS.

Personnalités qualifiées :

- Dominique ALBA,
- Claire BARBILLON,
- Anne-Solène ROLAND,
- Eva NGUYEN BINH,
- Mustapha BOUHAYATI.

Etablissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 108) :

Titulaires :

- Jules PASQUIER,
- Luc LEBON,
- Pierre LOMBARD,
- Juliette SABATIER,
- Antoine GUILLOU,
- Irénée FREROT,
- Alice TIMSIT,
- Jean-Noël AQUA,
- Marion-Emi ALIX,
- Daniel TRAN,
- François-Marie DIDIER,
- Rodrigo ARENAS,
- Marlène SCHIAPPA.

Personnalités qualifiées :

- El-Mostafa DAHMANE,
- Romaric MONTBOBIER,
- Michel POULIN,
- Béatrice SIBIAL-BENAYOUN,
- Bertrand DAUBOURG.

Etablissement public territorial de bassin "Seine Grands Lacs" (Comité syndical) (R. 109) :

Titulaires :

- Lamia EL AARAJE,
- Pierre RABADAN,

- Antoine GUILLOU,
- Guillaume DURAND,
- Irénée FRÉROT,
- Ladj Sakho.

Fondation de la Cité internationale des arts (CIA) (Conseil d'administration) (R. 110) :

Titulaires :

- Camille VIZIOZ-BRAMI,
- Béchir SAKET,
- Audrey PULVAR.

Fondation de la Résistance (Conseil d'administration) (R. 111) :

Titulaire :

- Laurence PATRICE.

Fonds de dotation en faveur de l'ESPCI Paris Tech (Conseil d'administration) (R. 112) :

Titulaires :

- Marine ROSSET,
- Luc LEBON,
- Melody TONOLLI,
- Jean-Noël AQUA.

Groupement d'intérêt économique Paris Commerces (Conseil d'administration) (R. 115) :

Titulaire :

- Elisa YAVCHITZ.

Groupement d'Intérêt Public "Foncière de la Ville de Paris" (Conseil d'administration) (R. 116) :

Titulaires :

- Jacques BAUDRIER,
- Marine ROSSET,
- François DAGNAUD,
- Agnès BERTRAND,
- Marie-Pierre MARCHAND,
- Nour DURAND-RAUCHER,
- Jean-Baptiste OLIVIER.

Groupement d'Intérêt Public "Maximilien" (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 117) :

Titulaire :

- Johanne KOUASSI.

Suppléant :

- Antoine DUPONT.

Groupement d'intérêt public Cafés-Cultures (Assemblée générale) (R. 118) :

Titulaire :

- Kadiatou COULIBALY.

Groupement d'Intérêt Public Samu Social dit "Samu social de Paris" (Conseil d'administration) (R. 119) :

Titulaire :

- Adjia AHOUDIAN.

Suppléante :

- Yasmina MERZI.

Haropa Port (Conseil de surveillance) (R. 120) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Ile-de France Mobilités (Conseil d'administration) (R. 121) :

Titulaires :

- Gaston LAVAL,

- Johanne KOUASSI,

- Jacques BAUDRIER,

- Dan LERT,

- Jérôme STERKERS.

Institut français (Conseil d'administration) (R. :122) :

Titulaire :

- Audrey PULVAR.

Maison départementale des personnes handicapées - Commission exécutive - COMEX (Commission exécutive - COMEX) (R. 125) :

Titulaires :

- Béatrice LECOUTURIER,

- Geneviève GARRIGOS,

- Kadiatou COULIBALY,

- Christophe PRUDHOMME,

- Rania KISSI,

- Jeanne OUVRET,

- Azadeh AKRAMI-CASTANON,

- Juliette SABATIER.

Mission locale de Paris (Conseil d'administration) (R. 126) :

Titulaires :

- Mario GONZALEZ,

- Estelle NAUD,

- Kadiatou COULIBALY,

- Gwenaëlle AUSTIN,

- Antoine DUPONT.

Observatoire Régional du Foncier (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 127) :

Titulaire :

- François VAUGLIN.

Paris Habitat - OPH (Conseil d'administration) (R. 128) :

Titulaires :

- Eric PLIEZ,

- Adjil AHOUDIAN,

- Théa FOURDRINIER,

- Anouch TORANIAN,

- Yvain BOURGEAT-LAMI,

- Camille NAGET,

- Nicolas ROUVEAU,

- Simon DUQUERROIR,

- Abdoulaye KANTÉ,

- Jean-Baptiste OLIVIER.

Personnalités qualifiées :

- le Maire de Champigny-sur-Marne ou son représentant,

- Dominique BELARGENT,

- Michel NEYRENEUF,

- Alexandre LABASSE,

- Michel LANNEZ,

- Eric OFFREDO,

- Sonia FIGUIERE,

- Catherine SABBAH,

- Colombe BROSSEL,

- Marissa PLOUIN,

- Marie LAJUS.

Représentants des organismes socioprofessionnels :

- CAF,

- UDAF,

- Action logement.

Représentante des associations d'insertion :

- Béatrice MARRE (France Terre d'Asile).

Régie Autonome des Transports Parisiens (Conseil d'administration) (R. 131) :

Titulaire :

- Gaston LAVAL.

Régie chargée de la gestion de l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 132) :

Titulaires :

- Charles MERGEY,

- Luc LEBON,

- Carine ROLLAND,

- François VAUGLIN,

- Hélène BIDARD,

- Melody TONOLLI,

- Irénée FREROT,

- Karl ASTIE,

- Clara CHASSANIOL.

Suppléants :

- Marion WALLER,

- Dominique KIELEMOËS,

- Thomas CHEVANDIER,

- Adji AHOUDIAN,

- Christophe PRUDHOMME,

- Guillaume DURAND,

- Jean-Noël AQUA,

- Sylvain RAIFAUD

- Anne BIRABEN.

Régie chargée de la gestion de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 133) :

Titulaires :

- Marine ROSSET,
- Charles MERGEY,
- Paul SIMONDON,
- Luc LEBON,
- Melody TONOLLI,
- Irénée FREROT,
- Florence BERTHOUT,
- Jean-Pierre LECOQ,
- Jean-Noël AQUA.

Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 134) :

Titulaires :

- Adrien TIBERTI,
- Halima JEMNI,
- Alexandra JARDIN,
- Richard BOUIGUE,
- Kevin HAVET,
- David BELLARD,
- Marie-Pierre MARCHAND,
- Nour DURAND-RAUCHER,
- Florence BERTHOUT,
- Jean-Pierre LECOQ.

Régie personnalisée Ecole Du Breuil (Conseil d'administration) (R. 135) :

Titulaires :

- Antoine GUILLOU,
- Isabelle ROCCA,
- Marion WALLER,
- Rym KARAOUN GOUEZOU,
- Aminata NIAKATÉ,
- Sylvain MASCHINO,
- Manon HAVET,
- Valérie MONTANDON,
- Julie BOILLLOT.

Personnalités qualifiées :

- Lucile DELORME,
- Nicolas DURANT-BESTRY,
- Jean-Pierre GUENEAU,
- Sophie REVE-MOUROZ,
- Valérie MAQUERE,
- Nicolas BEL.

SEMOP (société d'économie mixte à opération unique) réseau de chaleur (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 136) :

Titulaires :

- Lamia EL AARAJE,
- Jérôme COUMET,
- Carine PETIT,
- David ALPHAND,
- Jean-Noël AQUA.

**Société anonyme d'économie mixte "PariSeine" (Conseil d'administration et Assemblée générale)
(R. 137) :**

Titulaires :

- Anouch TORANIAN,
- Gabrielle SIRY-HOUARI,
- Luc LEBON,
- Daniel TRAN,
- Anne-Claire BOUX,
- Nicolas ROUVEAU,
- Laëtitia VIPARD,
- Arnaud LEHOUX,
- Gwenaëlle AUSTIN,
- Rachel-Flore PARDO,
- Alexia GERMONT,
- Grégory CANAL,
- Gabrielle SIRY-HOUARI.

Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement SAEMES (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 138) :

Titulaires :

- Mathieu DELMESTRE,
- Antoine GUILLOU,
- Emile MEUNIER,
- Sylvain RAIFAUD,
- Agnès BERTRAND.

**Société anonyme d'économie mixte ELOGIE-SIEMP (Conseil d'administration et Assemblée générale)
(R. 139) :**

Titulaires :

- Séverine de COMPREIGNAC,
- Camille NAGET,
- Marine ROSSET,
- Florian SITBON,
- Yasmina MERZI,
- Karim ZIADY,
- François VAUGLIN,
- Sabrina NOURI,
- Maxime CROSNIER,
- Marie-Pierre MARCHAND,
- Fatoumata KONÉ,
- Emmanuelle DAUVERGNE.

Société anonyme d'économie mixte de la gare routière de Rungis SOGARIS (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 140) :

Titulaires :

- Thomas CHEVANDIER,
- Laëtitia VIPARD.

Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 141) :

Titulaires :

- Agnès BERTRAND,
- Charles MERGEY,
- Karim ZIADY,
- Camille VIZIOZ-BRAMI,
- Caine ROLLAND,
- Camille NAGET,
- Aminata NIAKATÉ,
- Mams YAFFA,
- Antoine LESIEUR,
- François-Marie DIDIER,
- Inès de RAGUENEL.

Société anonyme d'HLM "Antin Résidences" (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 142) :

Titulaire :

- Marie-Pierre MARCHAND.

Société anonyme d'HLM "Aximo" (Conseil d'administration) (R. 143) :

Titulaire :

- Eric PLIEZ.

Société anonyme d'HLM "Coallia Habitat" (Assemblée générale) (R. 144) :

Titulaire :

- Gwenaëlle AUSTIN.

Société anonyme d'HLM "Habitat social français" (Conseil d'administration) (R. 145) :

Titulaire :

- Jérôme COUMET.

Société anonyme d'HLM "Immobilière 3F" (Conseil d'administration) (R. 146) :

Titulaire :

- Ophélie MADINIER.

Société anonyme d'HLM "L'Habitation confortable" (Conseil d'administration) (R. 148) :

Titulaire :

- Eric PLIEZ.

Société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris SEMAVIP (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 149) :

Titulaires :

- Eric LEJOINDRE,
- Kevin HAVET,
- Carine ROLLAND,
- Azadeh AKRAMI-CASTANON,
- Pierre LISCIA.

Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis SEMMARIS (Assemblée générale et conseil d'administration) (R. 150) :

Titulaire :

- Elisa YAVCHITZ.

Société d'économie mixte Paris Commerces (EX : Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est de Paris) Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 152) :

Titulaires :

- Alexandra CORDEBARD,

- Valentin GUENANEN,

- Marine ROSSET,

- Ariel WEIL,

- Halima JEMNI,

- Frédérique DUTREUIL,

- Béchir SAKET,

- Antoine LESIEUR.

Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 153) :

Titulaires :

- Hélène BIDARD,

- Ariel WEIL,

- Audrey PULVAR,

- Saïd BENMOUFFOK,

- Valentin GUENANEN,

- Geneviève GARRIGOS,

- Arnaud LEHOUX,

- Béchir SAKET,

- Manon HAVET,

- Rachida DATI,

- Emmanuelle DAUVERGNE,

- Jérémy REDLER.

Société publique locale "La Foncière du Logement Abordable" (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 155) :

Titulaires :

- Delphine BÜRKLI,

- Barbara GOMES,

- François DAGNAUD,

- Jérôme COUMET,

- Jeanne OUVRET.

Société publique locale d'aménagement "Paris et Métropoles Aménagement" (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 156) :

Titulaires :

- Séverine de COMPREIGNAC,

- Gwenaëlle AUSTIN,

- Eric LEJOINDRE,

- Kévin HAVET,

- Gabrielle SIRY-HOUARI,

- Karim ZIADY,
- François DAGNAUD,
- Sabrina NOURI,
- Pierre BENASSAYA,
- Maxime CROSNIER,
- Mams YAFFA,
- Clara CHASSANIOL.

Société publique locale d'aménagement "Société de requalification des quartiers anciens" (conseil d'administration et assemblée générale) (R. 157) :

Titulaires :

- Adrien TIBERTI,
- Eric PLIEZ,
- Kadiatou COULIBALY,
- Adjil AHOU DIAN,
- Pierre BENASSAYA,
- Fatoumata KONÉ,
- Melody TONOLLI,
- Anne BIRABEN.

Société publique locale d'aménagement de Paris (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 158) :

Titulaires :

- Jérôme COUMET,
- Eric PLIEZ,
- Antoine GUILLOU,
- Dominique KIELEMOËS,
- Nicolas ROUVEAU,
- Annah BIKOULOLOU,
- Jean-Baptiste OLIVIER.

Société publique locale du Carreau du Temple (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 159) :

Titulaires :

- Ariel WEIL,
- Karine BARBAGLI,
- Pierre RABADAN,
- Raphaëlle PRIMET,
- Béchir SAKET,
- Sylvain MASCHINO,
- Aurélien VÉRON.

Société publique locale funéraire de Paris (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 160) :

Titulaires :

- Carine ROLLAND,
- Marion WALLER,
- Camille NAGET,
- Céline VERZELETTI,
- Aminata NIAKATÉ.

Société publique locale PariSeine (Conseil d'administration et Assemblée générale) (R. 161) :

Titulaires :

- Karine BARBAGLI,
- Jérôme STERKERS,
- Anne-Claire BOUX,
- Daniel TRAN,
- Nicolas ROUVEAU.

SYCTOM, Agence métropolitaine des déchets ménagers (Comité syndical) (R. 162) :

Titulaires :

- Lamia EL AARAJE,
- Marine ROSSET,
- Carine ROLLAND,
- Anouch TORANIAN,
- Yasmina MERZI,
- Agnès BERTRAND,
- Karim ZIADY,
- Alexandra CORDEBARD,
- Jérôme COUMET,
- Antoine GUILLOU,
- Pierre LOMBARD,
- Thomas CHEVANDIER,
- Alexandre MENNUCCI,
- Luc LEBON,
- Abdoulaye KANTÉ,
- François VAUGLIN,
- Johanne KOUASSI,
- Aminata NIAKATÉ,
- Tom ROUFFIO,
- Manon HAVET,
- Sylvain RAIFAUD,
- Annah BIKOULOLOU,
- Camille NAGET,
- Rym KARAOUN GOUEZOU,
- Ladjji SAKHO,
- Antoine ALIBERT,
- Séverine de COMPREIGNAC,
- Catherine IBLED,
- Eléonore CREUZE,
- Geoffroy BOULARD,
- Éric SCHAHN,
- Karl ASTIE,
- Rodrigo ARENAS.

Suppléants :

- Richard BOUIGUE,

- Pierre RABADAN,
- Adji AHOUDIAN,
- Kévin HAVET,
- Valentin GUENANEN,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Charles MERGEY,
- Gaston LAVAL,
- Paul SIMONDON,
- Isabelle ROCCA,
- Gabrielle SIRY-HOUARI,
- Camille VIZIOZ-BRAMI,
- Carine EKON,
- Elisa YAVCHITZ,
- Clara CHASSANIOL,
- Théa FOURDRINIER,
- Emma RAFOWICZ,
- Irénée FRÉROT,
- Pierre BENASSAYA,
- Marie-Pierre MARCHAND,
- Maud GATEL,
- Hélène BIDARD,
- Adrien TIBERTI,
- Jacques BAUDRIER,
- Guillaume DURAND,
- Maxime CROSNIER,
- Julie BOILLOT,
- Marion-Emi ALIX,
- Pierre LISCIA,
- Thierry GUERRIER,
- Valérie MONTANDON,
- Grégory CANAL,
- Roland TIMSIT.

**Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication
SIPPEREC (Comité syndical) (R. 163) :**

Titulaire :

- Irénée FRÉROT.

Suppléant :

- Thomas CHEVANDIER.

**Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS (Conseil
d'administration) (R. 164) :**

Titulaires :

- François DAGNAUD,
- Adji AHOUDIAN,
- Maxime SAUVAGE,
- Gaston LAVAL,

- Alexandra JARDIN,
- Tom ROUFFIO,
- Dan LERT,
- Rym KARAOUN GOUEZOU,
- Jean-Noël AQUA,
- Julie BOILLLOT.

Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Bobigny et de la Courneuve (Conseil d'administration) (R. 165) :

Titulaires :

- Maxime SAUVAGE,
- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Suppléants :

- Karim ZIADY,
- Rym KARAOUN GOUEZOU.

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Conseil d'administration) (R. 166) :

Titulaires :

- Antoine GUILLOU,
- Pierre LOMBARD,
- Karim ZIADY,
- Johanne KOUASSI,
- Alexandra JARDIN,
- Sylvain RAIFAUD,
- Alice TIMSIT,
- Raphaëlle PRIMET,
- Adrien TIBERTI,
- Julie BOILLLOT,
- François-Marie DIDIER
- Nelly GARNIER.

Syndicat mixte des parcs du Tremblay et de Choisy Val-de-Marne (Comité syndical) (R. 167) :

Titulaires :

- Nicolas BONNET-OULALDJ,
- Karim ZIADY,
- Antoine GUILLOU,
- Maxime SAUVAGE,
- Juliette SABATIER,
- Guillaume DURAND,
- Sylvain MASCHINO,
- Valérie MONTANDON.

Université Gustave Eiffel (Conseil d'administration) (R. 169) :

Titulaire :

- Melody TONOLLI.

Suppléant :

- Irénée FRÉROT.

**Université Paris Cité (ex Communauté d'universités et établissements "Université Sorbonne Paris Cité")
(Conseil d'administration) (R. 170) :**

Titulaire :

- Melody TONOLLI.

Suppléant :

- Jean-Noël AQUA.

Université Paris I "Panthéon-Sorbonne" (Conseil d'administration) (R. 171) :

Titulaire :

- Eric LEJOINDRE.

Suppléant :

- Jean-Noël AQUA.

Université Paris II "Panthéon-Assas" (Conseil d'administration) (R. 172) :

Titulaire :

- Céline HERVIEU.

Université Paris IX "Paris Dauphine" Paris Dauphine-PSL (Conseil d'administration) (R. 173) :

Titulaire :

- Geneviève GARRIGOS.

Suppléant :

- Jean-Noël AQUA.

Université PSL (ex -Communauté d'Universités et d'Etablissements "Université de Recherche Paris Sciences et Lettres - PSL Research University") (Conseil d'administration) (R. 174) :

Titulaire :

- Melody TONOLLI.

Université Sorbonne nouvelle - Paris 3 (Conseil d'administration) (R. 175) :

Titulaire :

- Isabelle ROCCA.

Université Sorbonne Université (Conseil d'administration) (R. 176) :

Titulaire :

- Melody TONOLLI.

Agence régionale de santé Ile-de-France (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie) (R. 177) :

Titulaire :

- Antoine ALIBERT.

Suppléants :

- Eric PLIEZ,

- Nicolas ROUVEAU.

Conseil territorial de santé de Paris (R. 178) :

Titulaires :

- Yasmina MERZI,

- Kadiatou COULIBALY,

- Antoine ALIBERT.

Suppléants :

- Eric PLIEZ,

- Lila BOUADMA,

- Nicolas ROUVEAU.

Groupe hospitalier universitaire Paris Psychiatrie et & Neurosciences (Conseil de surveillance et Comité territorial des élus locaux) (R. 179) :

Titulaire :

- Antoine ALIBERT.

Assistance publique - Hôpitaux de Paris (Conseil de surveillance) (R. 180) :

Titulaire :

- Antoine ALIBERT.

Commission de l'art L. 1411-5 du CGCT (commission municipale) (R. 181) :

Titulaires :

- Johanne KOUASSI,

- Geneviève GARRIGOS,

- Sylvain RAIFAUD,

- Antoine BEAUQUIER,

- Adrien TIBERTI.

Suppléants :

- Valentin GUENANEN,

- Florian SITBON,

- Carine PETIT,

- Jérôme STERKERS,

- Raphaëlle PRIMET.

Les candidatures proposées sont adoptées.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Je vous remercie.

Clôture de la séance.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 20 mai 2026 à vingt-trois heures).

Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Question du groupe Communiste de Paris.

QE 2026-01 - Question de Mme Raphaëlle PRIMET, M. Ian BROSSAT et des élu.es du groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris relative au don de matériel et d'équipements de protection individuelle au profit de la population cubaine.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

La situation humanitaire à Cuba connaît une dégradation particulièrement préoccupante, sous l'effet notamment du renforcement des sanctions liées au blocus instauré par les États-Unis depuis 1962. Cette situation entraîne aujourd'hui de graves pénuries de carburant, de matériel et de ressources essentielles, affectant

directement les conditions de vie de la population ainsi que le fonctionnement des services publics, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'énergie et de l'assainissement.

Plusieurs instances internationales, dont l'O.N.U., alertent désormais sur un risque d'effondrement humanitaire. Dans ce contexte, plusieurs pays ont récemment affirmé leur solidarité avec Cuba et annoncé des aides concrètes.

Le 18 avril, le Mexique présidée par Claudia SHEINBAUM, le Brésil présidé par Luis INACIO LULA DA SILVA et l'Espagne du Premier ministre socialiste Pedro SANCHEZ ont rendu publique une déclaration commune en solidarité avec Cuba où leur pays respectif se sont engagés à fournir une aide conséquente à la Grande Île, tout en appelant au respect de la souveraineté de la Nation cubaine.

En France, de nombreuses personnalités issues du monde politique, syndical, associatif, de la recherche et de la culture appellent également à un engagement matériel en soutien au peuple cubain.

Lors de la précédente mandature la Ville de Paris s'est inscrite dans cette démarche de solidarité, notamment en soutenant en 2024 l'acheminement de lait en poudre à destination d'hôpitaux cubains. Un vœu du groupe Communiste, adopté en décembre 2025, visait à engager un recensement du matériel réformé et des équipements de protection individuelle (E.P.I.) afin d'envisager leur don, en lien avec des acteurs associatifs et syndicaux.

Dans le cadre de cette coopération, Mme Sophie BINET, Secrétaire générale de la Confédération Générale du Travail (C.G.T.), M. Jean-Victor CASTOR, Député de Guyane du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR) et Président du groupe d'amitié France-Cuba à l'Assemblée nationale ainsi qu'André CHASSAIGNE, Député honoraire, vous ont sollicité dans le but de vous pousser à agir en toute solidarité avec la population cubaine.

Dans un contexte où La Havane fait face à une accumulation critique de déchets, liée au manque de moyens matériels, et compte tenu des liens de coopération historique entre nos deux villes, nous souhaitons bénéficier des résultats du recensement du matériel réformé et des E.P.I. mobilisables par la Ville de Paris.

Nous souhaitons également connaître les actions concrètes que la Ville de Paris entend engager pour permettre l'acheminement de ce matériel vers Cuba, en lien avec les organisations impliquées, notamment le Secours populaire français et la C.G.T. FTDNEEA.

Plus généralement, la Ville de Paris envisage-t-elle de renforcer ou relancer ses actions de coopération avec La Havane, notamment dans les domaines de la propreté et de l'assainissement ?

Dans ce contexte d'urgence, nous vous remercions de bien vouloir préciser les intentions et le calendrier d'action de la Ville de Paris afin de faire preuve de solidarité concrète avec la population cubaine."

Réponse non parvenue.

Rapporteur : Audrey PULVAR.

Question du groupe Écologiste et Social de Paris.

QE 2026-02 - Question de M. Pierre BENASSAYA et des élu.es du groupe Écologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris relative au suivi du vœu sur l'indépendance numérique de la Ville de Paris adopté en Conseil de Paris des 9 et 10 février 2026.

Libellé de la question :

"En février 2026, le Conseil de Paris a adopté un vœu sur l'indépendance numérique de la Ville. Depuis, l'État a engagé une trajectoire de souveraineté visant à réduire les dépendances logicielles, notamment vers des solutions libres. Ces enjeux sont désormais opérationnels et concernent directement la continuité des services publics et la maîtrise des données. Si Paris est déjà engagée en faveur du logiciel libre, la stratégie numérique responsable adoptée en 2025 ne traite pas spécifiquement des systèmes d'exploitation ni des outils bureautiques.

Ainsi, Pierre BENASSAYA et les élu.es du groupe Écologiste et Social de Paris, demandent :

- où en est la mise en œuvre du vœu et la cartographie des dépendances ?
- un comité d'évaluation des risques a-t-il été mis en place ?
- quelles premières orientations sont envisagées pour réduire ces dépendances ?".

Réponse (M. Richard BOUIGUE, adjoint) :

"Les éléments partagés en février dernier lors de l'adoption du vœu demeurent pleinement valables et sont aujourd'hui complétés par plusieurs avancées récentes. La Ville poursuit en effet ses travaux visant à renforcer progressivement sa maîtrise des infrastructures, des données et des outils numériques mobilisés pour le service public. Dans un contexte de fortes dépendances technologiques, l'autonomie stratégique numérique constitue un enjeu croissant de continuité du service public, de protection des données et de capacité d'action des collectivités.

S'agissant de la cartographie des dépendances, la Ville poursuit son travail d'identification de ses principales dépendances technologiques ainsi que l'évaluation des risques associés. Cette démarche est pleinement intégrée aux travaux de gouvernance du système d'information, d'urbanisation ou encore de sécurité et permet d'apprécier

les enjeux de réversibilité, de maîtrise des données et d'autonomie technologique de la collectivité. Elle oriente les priorités d'action sur les domaines les plus structurants que sont les infrastructures, les applications, les données, l'intelligence artificielle et les outils collaboratifs.

S'agissant du comité d'évaluation des risques, le vœu adopté en février dernier a utilement contribué à renforcer la visibilité de ces enjeux et conforte les travaux déjà engagés par la Ville en matière d'autonomie stratégique numérique. Dans cette perspective, la Ville examine les modalités permettant de consolider ces travaux au sein d'un dispositif de suivi plus identifié, afin de renforcer la lisibilité de la cartographie des dépendances, le partage de l'information et le pilotage des trajectoires de réduction des risques.

En ce qui concerne les premières orientations engagées pour réduire ces dépendances, plusieurs chantiers sont d'ores et déjà à l'œuvre :

- S'agissant de la data, les travaux menés autour de Panoramax peuvent être cités, de même que la diversification des outils de valorisation et d'exploitation des données ;

- S'agissant de l'intelligence artificielle, la Ville a récemment renforcé ses capacités d'hébergement en datacenter, première étape permettant de créer les conditions du déploiement futur de solutions d'intelligence artificielle fondées sur des modèles ouverts et maîtrisés ;

- S'agissant des outils collaboratifs, la DSIN teste actuellement avec la DLH la visioconférence de la Suite Numérique et étudie simultanément la faisabilité d'une messagerie fondée sur cette Suite.

Ces travaux s'inscrivent en cohérence avec l'implication de la Ville dans plusieurs dynamiques inter-collectivités et open source, notamment Cité+, CGCC, TOSIT et OW2, ainsi que, plus largement, dans des échanges français et européens visant à mutualiser les outils, les retours d'expérience et les alternatives crédibles aux dépendances actuelles. À ce titre, les avancées autour de Cité Libre peuvent également être mentionnées, dans la continuité des travaux menés autour de Lutèce et de la mutualisation entre collectivités.

Enfin, s'agissant plus spécifiquement des systèmes d'exploitation et des outils bureautiques, la Ville continue de tenir une ligne à la fois progressive et pragmatique, fondée sur l'évaluation régulière des dépendances, l'expérimentation de solutions souveraines lorsqu'elles présentent un niveau de maturité suffisant, ainsi que sur des arbitrages guidés par la continuité de service, la sécurité, les usages et la réversibilité.

L'ensemble de ces travaux traduit une orientation claire, à savoir réduire drastiquement les vulnérabilités identifiées et accroître durablement les capacités d'actions et de choix de la Ville dans un environnement numérique en profonde transformation."

Questions du groupe Nouveau Paris Populaire.

QE 2026-03 - Question de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police relative aux contrôles, évictions et amendes visant des personnes racisées dans l'espace public.

Libellé de la question :

"Monsieur le Préfet,

De nombreux témoignages, rapports associatifs et enquêtes dénoncent des pratiques préoccupantes en matière de contrôles et de verbalisation dans l'espace public parisien.

Dans un rapport publié le 9 avril 2025, la Défenseure des droits documente des pratiques de contrôles, d'évictions et de multi-verbalisation visant notamment de jeunes hommes racisés des classes populaires dans l'espace public parisien et francilien.

Présentées comme des mesures de "tranquillité publique", ces verbalisations répétées concernent des jeunes présents en groupe dans les espaces publics des quartiers où ils habitent, étudient ou travaillent. Le rapport souligne qu'elles peuvent produire des effets financiers particulièrement lourds, avec des dettes pouvant atteindre plus de 30.000 euros dans certains cas pour des adolescents ou de jeunes adultes.

Pour les cas documentés par des relevés exhaustifs, ces jeunes ont été en moyenne 140 fois plus verbalisés pour des infractions liées à la pandémie de Covid que le reste de la population d'Île-de-France. Avant cela, une enquête de référence du Défenseur des droits réalisée en 2016, a démontré que les jeunes hommes perçus comme noirs ou arabes avaient jusqu'à 20 fois plus de risques d'être contrôlés que le reste de la population.

Il s'agit donc bien d'un problème structurel pouvant être qualifié de "contrôles au faciès".

Ces pratiques posent des questions graves au regard du principe d'égalité devant la loi, du respect des libertés publiques et de la confiance entre la population et les forces de l'ordre.

Ces pratiques entraînent aussi des conséquences majeures pour les personnes ciblées.

Elles les exposent à une situation de harcèlement policier, renforcent leur exclusion sociale et économique et alimentent un très fort sentiment d'injustice et leur défiance envers les institutions de l'État.

La contestation de ces amendes reste en pratique très difficile. Elle suppose des démarches complexes, coûteuses, peu accessibles à des jeunes. Cette difficulté est renforcée par l'article 537 du Code de procédure pénale : les procès-verbaux font foi jusqu'à preuve contraire, qui ne peut être apportée que par écrit ou par témoins. La personne verbalisée doit donc produire elle-même des éléments probants, ce qui est souvent difficile lorsque les faits se déroulent dans l'espace public, sans témoin ni preuve matérielle.

Il est urgent d'agir concrètement pour que cessent ces pratiques. La police dispose avec ces contrôles d'un très large pouvoir discrétionnaire qui donne lieu à trop d'abus. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Comment comptez-vous mettre fin à l'opacité actuelle des données sur les contrôles et amendes abusives ? Quelles données précises la Préfecture de police de Paris collecte-t-elle concernant les contrôles d'identité et les verbalisations ?

- Reconnaissez-vous l'existence de ces pratiques et comment comptez-vous y mettre fin ?

- Comptez-vous demander l'expérimentation du récépissé de contrôle d'identité pour lutter contre les contrôles aux faciès et comptez-vous mettre en place des dispositifs spécifiques pour lutter contre les faits dénoncés par le Défenseur des droits ?

- Comptez-vous mettre en place une formation pour tous les agents afin de prévenir ces faits ?

Réponse (M. le Préfet de police) :

"Les élus alertent sur des contrôles d'identité et verbalisations qu'ils estiment discriminatoires, visant notamment de jeunes hommes racisés. Ils s'appuient sur des travaux du Défenseur des droits pour dénoncer un phénomène structurel de "contrôles au faciès".

Ils interrogent la Préfecture de police sur les points suivants :

- les données collectées lors des contrôles d'identité et les verbalisations,

- la reconnaissance et la fin de ces pratiques,

- la mise en place du récépissé de contrôle,

- et la formation des agents pour prévenir les discriminations.

Le Préfet de police réfute avec la plus grande fermeté les accusations infondées et injustifiées portées à l'encontre des forces de l'ordre. Les policiers agissent dans le cadre de la loi et dans le respect des principes républicains.

Les missions confiées aux forces de sécurité intérieure s'exercent dans le strict respect du cadre légal et réglementaire, sous le contrôle permanent de l'autorité judiciaire. Les policiers sont en outre soumis à des obligations déontologiques strictes, parmi lesquelles figurent notamment les principes de neutralité, d'impartialité et d'égalité de traitement entre tous les citoyens. L'exercice de leurs missions repose ainsi à la fois sur le respect de la loi et sur des exigences éthiques inhérentes au service public de la sécurité.

Le rapport publié le 9 avril 2025 par la Défenseure des droits et le Centre de recherche sur les inégalités sociales de Sciences Po doit être apprécié avec prudence. Ce rapport repose sur une base méthodologique fragile : un échantillon réduit de 44 jeunes, des témoignages non recoupés, recueillis sans procédure contradictoire, et sans audition de représentants des forces de l'ordre. Un tel rapport ne saurait refléter de manière représentative l'activité des services de police.

Le Préfet de police réfute catégoriquement toute allégation laissant entendre l'existence d'une politique de ciblage ou d'exclusion fondée sur l'âge, l'origine ou la situation sociale. De telles accusations sont de nature à fragiliser la confiance entre la population et les institutions républicaines, alors même que les services de police œuvrent chaque jour pour assurer la sécurité, protéger les libertés et faire respecter la loi, au service de tous, sans distinction.

Les opérations de contrôle menées par les services de police, et les suites pénales qui en découlent, répondent à un objectif clair : garantir la sécurité collective et la tranquillité publique. Elles ne visent aucune catégorie de population et reposent exclusivement sur la constatation d'infractions réelles, établies sur le terrain, conformément à la réglementation en vigueur.

En parallèle, le Préfet de police rappelle que tout comportement individuel contraire aux règles déontologiques est susceptible de faire l'objet de sanctions disciplinaires ou judiciaires. Aucun manquement n'est toléré. Une attention particulière est portée à la formation des agents, tant initiale que continue, notamment en matière de respect des libertés publiques et de prévention des discriminations.

S'agissant du récépissé de contrôle d'identité, sa mise en place n'apparaît pas opportune. Elle introduirait des contraintes administratives importantes, sans garantie d'efficacité démontrée, et pourrait nuire aux conditions d'intervention des forces de l'ordre.

Au-delà de ses missions de sécurité, la Préfecture de police s'implique également, aux côtés des autres services de l'État et de la Ville de Paris, dans des actions de prévention et d'accompagnement des jeunes en difficulté. Au sortir de la crise sanitaire en 2021, plusieurs acteurs de terrain ont signalé un accroissement du surendettement de jeunes, lié à l'accumulation de contraventions durant l'état d'urgence. Pour y répondre, la Préfecture de région, en partenariat avec la Préfecture de police, le Parquet de Paris et la Ville de Paris, a expérimenté en 2022 un dispositif de "stage citoyen" dans le 20^e arrondissement. Bien que cette initiative ait montré tout son intérêt, sa mise en œuvre durable nécessiterait une évolution du cadre législatif, seule à même de permettre l'annulation d'amendes en contrepartie d'une mesure éducative.

Le Préfet de police réaffirme enfin son attachement à un exercice exemplaire des missions de sécurité publique. Les forces de l'ordre agissent avec professionnalisme, sang-froid et sens du devoir. Leur engagement au service de la République mérite la confiance et le respect de tous."

QE 2026-04 - Question de M. Emile MEUNIER et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'exécution de la convention d'occupation du terrain municipal situé 17, avenue Junot.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

Par une convention d'occupation temporaire du domaine public signée le 25 juillet 2023, la Ville de Paris a mis à disposition de la SAS FREMOSC le terrain municipal situé 17, avenue Junot, dans le 18^e arrondissement.

Cette convention a été présentée comme devant permettre la création d'un espace vert ouvert au public, dans le cadre d'un projet socio-culturel, paysager et événementiel. Elle prévoyait notamment une durée de douze ans à compter de la prise de possession réelle et effective du terrain, une redevance annuelle fixe de 60.000 euros hors taxes, ainsi que la réalisation de travaux à la charge de l'occupant, pour un montant prévisionnel de 634.000 euros.

Le 21 octobre 2024, le Club Lepic Abbesses Pétanque, qui occupait historiquement ce terrain, a été expulsé. Depuis cette date, le terrain est libre de toute occupation et la SAS FREMOSC en a pris possession le jour même. Elle est donc en situation de pouvoir exécuter ses obligations contractuelles.

Or, plus d'un an et demi après cette expulsion, aucun aménagement substantiel ne semble avoir été engagé sur le site.

Cette situation interroge d'autant plus que les travaux constituaient la contrepartie de l'attribution de ce terrain municipal à un opérateur privé.

Par ailleurs, dans sa réponse à la question écrite n°2024-29 relative aux travaux réalisés sur le terrain Junot, la Ville indiquait que l'Inspection générale des carrières serait consultée dans le cadre du futur permis d'aménager, et que des études géotechniques préalables avaient été engagées, le terrain étant situé sur une ancienne carrière de gypse à risque.

Depuis cette réponse, plusieurs points demeurent sans clarification.

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous préciser :

1. La redevance annuelle de 60.000 euros HT prévue par la convention est-elle bien appelée par la Ville et acquittée par la SAS FREMOSC ? Et si oui depuis quelle date ?
2. Quels travaux prévus par la convention ont été engagés à ce jour par l'occupant, pour quel montant, et selon quel calendrier ?
3. Où en sont les études géotechniques et la consultation de l'Inspection générale des carrières annoncées dans la réponse à la question écrite n°2024-29 ?
4. Un permis d'aménager a-t-il été déposé et, à défaut, quelles démarches la Ville entend-elle engager pour obtenir l'exécution des obligations prévues par la convention, y compris par mise en demeure si nécessaire ?".

Réponse (M. François VAUGLIN, adjoint) :

"Le 25 juillet 2023, la Ville de Paris a signé une convention d'occupation du domaine public avec la SAS FREMOSC pour la mise à disposition d'un terrain situé au 17, avenue Junot, dans le 18^e arrondissement.

La SAS FREMOSC a pris possession des lieux le 21 octobre 2024. Elle a procédé au démontage de la buvette qui avait été irrégulièrement édifiée. Cette démolition, effectuée sans autorisation préalable, a fait l'objet, le 25 octobre 2024, d'un constat et d'un procès-verbal dressé par les services de la Direction de l'Urbanisme. Le même

jour, un permis de démolir de régularisation a été déposé par la SAS FREMOSC. Celui-ci a été délivré le 21 mars 2025 et affiché.

Eu égard aux particularités et à la situation du terrain, un diagnostic géotechnique a été réalisé sur site en mars 2025 et un rapport d'analyse a été rendu en juin de cette même année. Au regard de celui-ci, l'Inspection générale des Carrières a considéré que les résultats des sondages effectués ne remettaient pas en cause la création d'un jardin public.

Par ailleurs et selon les termes de la convention d'occupation, des échanges réguliers se sont noués entre la SAS FREMOSC, les services de la Ville - la Direction de l'Urbanisme et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement -, l'Architecte des Bâtiments de France et l'Inspectrice des Sites pour aboutir à un projet conforme, à la fois, au P.L.U.b et à la servitude du site classé. Un permis d'aménagement devrait être déposé dans les prochaines semaines.

Enfin et toujours conformément à la convention, l'occupation, accordée à la SAS FREMOSC pour une durée de 12 ans, est assortie d'une redevance annuelle fixe de soixante mille euros. Celle-ci est due, par la SAS FREMOSC, depuis sa prise de possession des lieux, le 21 octobre 2024. La Ville l'a donc appelé, le 21 avril dernier, pour les années 2024 - pour la période allant du 21 octobre au 31 décembre -, 2025 et 2026. Le dossier est en cours de traitement à la Direction des Finances et des Achats de la Ville afin d'être transmis à la Direction régionale des Finances Publiques pour recouvrement. Pour être en tout point complet, cela représente un total de 131.835,62 euros."

QE 2026-05 - Question de M. Roland TIMSIT et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux 4.000 places d'hébergement annoncées.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

Après 25 ans de défaillances partagées entre l'État et la Ville, vous avez annoncé lors de la séance du Conseil de Paris le 14 avril la création de 4.000 places d'hébergement supplémentaires d'ici fin de mandature, devant s'ajouter aux 4.500 places existantes. Lors de cette séance, vous n'avez pas répondu à la question formulée dans le vœu du groupe Nouveau Paris Populaire :

- Sur les 4.000 places promises durant la campagne municipale, combien la Ville ouvrira-t-elle elle-même, et combien dépendent encore d'un accord avec l'État ?

Cette incertitude appelle une clarification : sur les 4.000 places annoncées, la Ville doit préciser ce qu'elle s'engage à créer, financer et garantir elle-même, et ce qui dépendrait d'un engagement de l'État et non de la Ville de Paris."

Réponse (M. Adj. AHOUDIAN, adjoint) :

"Monsieur le Conseiller,

Mesdames, Messieurs les Elus,

L'hébergement d'urgence est une compétence légale de l'Etat à laquelle la Ville, en responsabilité, apporte une contribution majeure en allant bien au-delà du cadre de ses prérogatives.

Ce dépassement de compétence se traduit très concrètement par le financement de dispositifs de mise à l'abri dédiés à la prise en charge des personnes vivant à la rue, parmi elles des familles avec jeunes enfants, des jeunes femmes et hommes vulnérables, des personnes âgées isolées qui, sans ces dispositifs municipaux, se retrouveraient sans aucune solution d'hébergement.

Les lieux de mise à l'abri de la Ville se déploient dans des équipements mobilisés en urgence mais dont la vocation n'est pas et ne peut être celle d'accueillir des publics vivant à la rue sur une longue période. A ce jour, ce sont ainsi 13 sites de mise à l'abri provisoire (anciens établissements scolaires, conservatoire, etc.) et 7 gymnases que nous mobilisons sur des courtes périodes, tout en demandant sans relâche à l'Etat qu'il assure la fluidité du passage de nos lieux municipaux vers des dispositifs d'hébergement d'urgence et pérenne de droit commun.

Constatant une aggravation dramatique de la situation du sans-abrisme à Paris, en attestent les 3.857 personnes en situation de rue recensées de la dernière Nuit de la Solidarité, et la saturation des capacités du Samu social, dont il faut saluer le travail, le Maire de Paris a donc pris l'engagement de créer au cours de cette mandature 4.000 places d'hébergement répartis dans plusieurs sites sur l'ensemble du territoire parisien, pour mettre à l'abri les familles, les jeunes vulnérables et participer à la résorption des campements, comme nous l'avons exprimé lors du dernier Conseil de Paris. L'atteinte de cet objectif ne pourra se faire sans un effort collectif de structures, notamment associatives, qui proposent des solutions d'hébergement innovantes, des maires d'arrondissement et l'ensemble des services de l'Etat compétents.

Par cet engagement, la Ville témoigne de sa volonté de poursuivre son action en faveur des personnes vivant à la rue. Que dans le cadre de l'objectif des 4.000 places, elle œuvre à l'identification et la mobilisation d'espaces

vacants de toutes sortes, à taille humaine et couvrant les besoins de toute la diversité des publics sans-abri, afin, qu'en lien impératif avec l'Etat, des moyens d'investissement et de fonctionnement leurs soient alloués en vue de leur permettre d'accueillir des dispositifs intercalaires ou pérennes d'hébergement. La Ville prend déjà toute sa part à cet effort budgétaire et opérationnel, l'efficacité de sa poursuite sera décuplée dans le cadre d'un effort partagé avec l'Etat, avec lequel nous sommes en lien constant."

QE 2026-06 - Question de M. Emile MEUNIER et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la mobilisation de la fiscalité sur les résidences secondaires.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris affirme depuis plusieurs années faire de la lutte contre la spéculation immobilière, la sous-occupation des logements et le départ des habitantes et habitants une priorité.

Pourtant, les données de l'APUR montrent qu'à Paris, près d'un logement sur cinq est inoccupé : 19 % du parc, soit 262.000 logements en 2020, dont 10 % de résidences secondaires et logements occasionnels, contre 9 % de logements vacants. La situation s'est depuis dégradée, au point que le chiffre de 300.000 logements inoccupés est désormais avancé. L'APUR souligne que cette progression aggrave les tensions sur le logement et contribue à la baisse de la population parisienne.

La Ville entend mobiliser les outils fiscaux visant les logements vacants. Cette orientation est utile, mais elle ne peut suffire sans une action plus déterminée sur les résidences secondaires, qui pèsent davantage dans la désorganisation durable du parc résidentiel. Se concentrer sur la seule vacance revient à ne traiter qu'une partie du problème.

Or, si Paris applique une majoration de 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, celle-ci porte sur un taux de base qui reste relativement faible. Le taux communal est aujourd'hui d'environ 20 %, soit un niveau inférieur à celui de nombreuses grandes villes. Le plafond autorisé est proche de 40 %, ce qui signifie que la Ville n'a pas épuisé sa capacité d'action.

La Ville reconnaît d'ailleurs elle-même, dans son rapport d'orientations budgétaires 2025, qu'un point supplémentaire de cette taxe représenterait 16 millions d'euros de recettes. Il existe donc un levier fiscal significatif sur les résidences secondaires, aujourd'hui sous-utilisé.

Certes, en l'état du droit, l'évolution de cette taxe reste liée à celle de la taxe foncière. Mais la Ville ne peut se limiter à attendre une éventuelle déliaison. Dans un contexte d'incertitudes économiques et de fragilité des DMTO, peut-elle réellement se permettre d'attendre ? Si elle considère que les résidences secondaires aggravent la crise du logement, pourquoi ne pas activer dès maintenant le principal levier fiscal disponible ?

Dans ces conditions, l'Exécutif peut-il indiquer s'il entend augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires afin de renforcer la justice fiscale et d'inciter les propriétaires à remettre leur bien sur le marché locatif ?".

Réponse (M. Jacques BAUDRIER, adjoint) :

"La Ville agit pour mobiliser tous les leviers fiscaux disponibles afin de remettre des logements sur le marché résidentiel.

Les 300.000 logements inoccupés dans la Capitale - dont environ la moitié constituée de résidences secondaires et l'autre de logements vacants - sont des facteurs lourds de tensions dans le domaine du parc privé locatif de logement.

Grâce à la mobilisation de la Ville de Paris, la loi de finances pour 2026 prévoit notamment la fusion de la Taxe annuelle sur les logements vacants et de la Taxe d'habitation sur les logements vacants en une Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (T.V.L.H.).

Cette mesure, qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 2027, permet un renforcement significatif de la fiscalité applicable aux logements vacants. À Paris, le taux pourra ainsi atteindre 30 % pour la première année de vacance lors de laquelle le logement devient imposable, et 60 % au bout de deux ans. Ces évolutions devraient permettre de remettre de nombreux logements sur le marché parisien.

Cette réponse demeure partielle si elle ne traite pas simultanément la question des résidences secondaires. On pourrait, dans ce cas, assister à un phénomène d'évitement fiscal de la part des propriétaires par un glissement des logements vacants vers les résidences secondaires.

Or, la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (T.H.R.S.) reste aujourd'hui corrélée à la Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.), s'agissant de la fixation et de la variation des taux de chacune de ces taxes.

Cette situation, qui relève du cadre législatif, pénalise indistinctement l'ensemble des propriétaires occupants permanents, alors même que l'objectif poursuivi est de permettre une régulation plus ciblée des tensions liées aux résidences secondaires et à la pression immobilière.

Nous plaillons dans le cadre des débats budgétaires nationaux à venir et du projet de loi de finances une mesure de décorrélation de la T.H.R.S. et de la T.F.P.B., qui a d'ailleurs, par voie d'amendement, été défendue par des groupes parlementaires de tout bord, lors de la dernière discussion budgétaire.

Une telle évolution de liberté fiscale et d'autonomie fiscale des collectivités ouvrirait des perspectives très significatives : elle permettrait à la Ville de renforcer fortement l'effet incitatif de cette fiscalité et d'accélérer la remise sur le marché de logements aujourd'hui soustraits à l'habitation principale.

Le sujet dépasse d'ailleurs le seul cadre parisien : il s'agit d'un enjeu national de régulation du marché immobilier dans les zones tendues. Une évolution législative ambitieuse pourrait permettre, à terme, de libérer un volume significatif de logements.

La Ville de Paris continuera donc à soutenir toutes les évolutions législatives permettant de renforcer l'efficacité de la fiscalité sur les logements sous-occupés."

QE 2026-07 - Question de M. Emile MEUNIER et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la portée juridique des garanties annoncées en cas de cession du Parc des Princes.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris a engagé des discussions avec le propriétaire du Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes. Dans sa communication au Conseil de Paris du 14 avril 2026, le Maire de Paris a indiqué vouloir explorer l'ensemble des solutions juridiques possibles, notamment la vente, avec des clauses garantissant le maintien principalement sportif de l'usage du stade.

Plusieurs déclarations publiques ont précisé que la Ville n'entendait pas vendre le Parc des Princes "à n'importe quelle condition" et que des prescriptions pourraient être imposées à l'acquéreur afin de garantir le maintien de sa vocation sportive, de préserver son identité et son caractère patrimonial, d'exclure toute opération de naming et d'éviter toute logique spéculative, etc.

Ces garanties constituent un élément central du débat public. Elles peuvent être de nature à déterminer la position des élu.es du Conseil de Paris sur une éventuelle cession. Encore faut-il connaître leur portée juridique réelle.

En effet, une fois le Parc des Princes cédé, la Ville ne disposerait plus de la maîtrise directe attachée à la propriété publique. Les garanties annoncées reposeraient alors sur des clauses contractuelles insérées dans l'acte de vente : clauses d'affectation, clauses de suivi, clauses restrictives d'usage, clauses anti-spéculatives, pacte de préférence, faculté de rachat ou autres mécanismes.

Or ces clauses doivent respecter le droit de propriété, être proportionnées, juridiquement opposables et, lorsqu'elles restreignent les prérogatives du propriétaire, être limitées dans le temps. Le Congrès des notaires rappelle d'ailleurs, s'agissant des clauses anti-spéculatives ou restrictives du droit de propriété, qu'elles doivent être justifiées par un intérêt légitime et nécessairement limitées dans le temps.

La pratique de la Ville de Paris en matière de cessions foncières prévoit elle aussi régulièrement des clauses de maintien d'affectation limitées, notamment sur une durée de maximum de 10 ans, parfois 15 ans.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle préciser la durée juridiquement envisagée pour les garanties annoncées en cas de vente du Parc des Princes ?

La Ville peut-elle également indiquer si elle considère que ces garanties seraient valables au-delà d'une durée de quinze ans, et transmettre au Conseil de Paris, avant toute délibération autorisant une cession, l'analyse juridique établissant leur validité, leur durée maximale, leurs sanctions et leur opposabilité aux propriétaires successifs ?".

Réponse (M. Maxime SAUVAGE, adjoint) :

"Par voie de question écrite, vous avez souhaité solliciter des précisions quant à la portée juridique de potentielles clauses qui seraient susceptibles d'être intégrées à l'éventuel acte de vente du Parc des Princes, dans l'hypothèse où une telle cession viendrait à être formellement envisagée et ultérieurement conclue.

Conformément au vœu 2026 V.24 adopté lors de la séance du Conseil de Paris en date du 14 avril 2026, des discussions structurées ont été ouvertes avec le Paris Saint-Germain concernant l'avenir du Parc des Princes et les conditions dans lesquelles celui-ci pourrait être assuré. En adoptant ce vœu, le Conseil de Paris a entendu donner mandat explicite au Maire de Paris pour engager des échanges avec le club, dans l'objectif partagé et affirmé d'un maintien durable du Paris Saint-Germain au Parc des Princes, et ce autour de deux hypothèses distinctes qui n'ont pas encore fait l'objet d'un arbitrage définitif : d'une part, la vente des emprises concernées, et d'autre part, la conclusion d'un bail de longue durée portant sur les emprises foncières strictement nécessaires aux activités présentes et futures du club.

Le vote favorable exprimé par le Conseil de Paris a ainsi permis d'engager concrètement et dans un cadre démocratiquement validé les discussions avec le Paris Saint-Germain. À ce stade du processus, les premières

réunions de travail qui se sont tenues ont permis d'accomplir plusieurs étapes préalables, indispensables à la bonne conduite de négociations de cette nature et de cette complexité : préciser les objectifs respectifs des parties prenantes à ces échanges, arrêter une méthode de travail commune ainsi qu'un calendrier partagé permettant d'organiser la progression des discussions, et procéder à la compilation exhaustive de la documentation technique et administrative relative aux biens et aux parcelles foncières concernés par les discussions en cours. Les modalités juridiques et financières d'une éventuelle cession à titre onéreux ou d'un éventuel bail de longue durée n'ont, quant à elles, pas encore fait l'objet de discussions approfondies ni de propositions formalisées entre les parties à ce stade du processus. Dans ces conditions particulières, et en l'absence d'éléments suffisamment consolidés et stabilisés pour permettre une réponse éclairée, il n'est matériellement pas possible d'apporter des réponses précises, complètes et circonstanciées aux questions écrites que vous formulez à ce jour.

Dans le strict respect des engagements pris devant le Conseil de Paris et conformément à l'esprit de transparence qui a présidé à l'adoption du vœu précité, la mairie du 16^e arrondissement est pleinement associée à l'ensemble de ces échanges, à chacune de leurs étapes.

Un groupe de travail de nature transpartisane, réunissant les représentantes et représentants de l'ensemble des groupes politiques siégeant au Conseil de Paris, se tiendra par ailleurs de manière régulière et selon une fréquence adaptée à l'avancée des discussions, afin d'assurer un suivi transparent, partagé et démocratique de la progression des négociations engagées. Sa première réunion constitutive s'est tenue le 4 juin 2026."

QE 2026-08 - Question de M. Roland TIMSIT et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la réouverture d'une "bulle humanitaire".

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

Vous avez déclaré lors de la séance au Conseil de Paris du 14 avril 2026 que "la bulle humanitaire de 2016-2020 aurait montré son efficacité" et avez proposé d'y revenir pour accueillir 500 personnes.

Or de nombreux militants et collectifs associatifs ont considéré que cet espace avait plutôt été un "centre de tri, empêchant les demandes d'asile, facilitant les placements en rétention et les renvois vers d'autres pays s'ajoutant à des violences policières".

La promesse d'accueil a pu se transformer parfois en scène de contrôle et de répression. Beaucoup de personnes exilées ont été repoussées, gazées ou maltraitées.

Quelles garanties pouvez-vous donner pour que cela ne se reproduise pas ?

Quels seront les moyens voués à cette "bulle humanitaire" pour que suffisamment de travailleurs sociaux soient recrutés afin d'accomplir leur mission en direction des personnes exilées, afin que cet espace soit réellement un lieu d'aide à la régularisation et à l'insertion ?".

Réponse (M. Adj. AHOUDIAN, adjoint) :

"Monsieur le Conseiller,

Vous nous interrogez sur les garanties entourant la réouverture d'un espace structuré de premier accueil à Paris, et sur les moyens qui lui seraient consacrés.

La situation de l'urgence sociale à Paris nous oblige à travailler à de nouvelles solutions. 3.857 personnes sans abri ont été décomptées lors de la Nuit de la Solidarité 2026 notamment sur les 74 campements qui composent la Capitale et le SIAO ne dispose en moyenne que de 52 places d'hébergements pérennes par mois pour les nouveaux entrants. En parallèle, les places d'hébergement État en Île-de-France pour le public parisien ont baissé de 747 places en un an, malgré des besoins croissants. Face à cette réalité, la Ville a développé ses responsabilités. Au 12 mai 2026, ce sont 2.000 personnes qui ont été mises à l'abri dans 13 sites de mise à l'abri provisoire et 7 gymnases.

Cette crise de l'accueil est d'autant plus paradoxale qu'elle survient dans un contexte de baisse des arrivées en France et en Europe. Le maintien, voire l'aggravation des campements, tient donc moins à un afflux de nouveaux arrivants qu'à l'incapacité structurelle du dispositif national à produire des sorties pérennes : vers l'asile, vers le logement, vers l'insertion. Les propositions en SAS province, majoritairement refusées par les personnes concernées en raison de leur inadaptation à leurs situations administratives, illustrent cette impasse : faute d'orientation efficace, des personnes sont remises à la rue au bout de trois semaines. Il est également à noter que récemment, sur nos dernières opérations de mises à l'abri seules 35 % des personnes prises en charge relevaient du SIAO 75 : ces chiffres indiquent clairement qu'il s'agit d'orienter les personnes vers des dispositifs proches de leurs bassins de vie et au plus près de leurs besoins et donc d'effectuer un travail d'évaluation et d'orientation qui n'est possible que par une mise à l'abri préalable dans un lieu adapté et digne.

C'est précisément dans ce contexte que la réouverture d'un espace structuré de premier accueil prend sens, non comme une réponse suffisante, mais comme un outil d'orientation et de régulation dans un système aujourd'hui à bout de souffle.

Dès le début de cette mandature, nous avons rencontré les représentants des différentes associations qui ont participé à la Bulle pour recueillir leurs besoins mais également tirer les enseignements positifs du précédent centre. A échéance trimestrielle, nous nous sommes déjà engagés à réunir les associations et collectifs, notamment le collectif du Revers, pour échanger sur leurs préconisations.

Bien que nous ne soyons pas encore à l'étape de conception du lieu à proprement parler, nous pouvons d'ores et déjà vous affirmer que la réouverture d'un espace de ce type devra donc reposer sur des fondamentaux non négociables. Un dimensionnement suffisant en travailleurs sociaux est la condition première, avec des associations partenaires positionnées dès l'entrée dans le dispositif pour que l'accompagnement vers la régularisation et l'insertion soit à hauteur humaine et adaptés aux besoins souvent complexes de l'ensemble des publics accueillis. Nous associerons les collectifs associatifs et les organisations de défense des droits à la conception, au suivi et à l'évaluation du dispositif. L'articulation effective avec des permanences d'accès aux droits, d'accès à la santé mais également d'hébergement sera également assurée.

Pour correspondre davantage aux spécificités des publics bénéficiaires, nous porterons une attention particulière aux plus vulnérables : les familles monoparentales, les femmes isolés, les jeunes en recours, les personnes âgées et porteuses d'un handicap notamment psychiatrique y trouveront une réponse à leurs besoins.

La Ville de Paris pallie pour partie les défaillances de l'État dans la prise en charge des personnes exilées. Mais elle ne peut, et ne doit pas, se substituer indéfiniment à une politique nationale d'accueil. Nous ouvrirons, si les conditions sont réunies, un espace d'accueil, d'orientation et d'insertion. Ce faisant, la Ville œuvre pour un dispositif réellement à la hauteur de la situation sociale que nous traversons et de la dignité des personnes qui en ont besoin."

QE 2026-09 - Question de M. Emile MEUNIER et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la prise en charge des places utilisées par le Maire de Paris au Parc des Princes.

Libellé de la question :

"Depuis son élection, le Maire de Paris a engagé la reprise des discussions avec le Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes, propriété de la Ville de Paris. Ces discussions portent notamment sur l'hypothèse d'une cession du stade au club ou sur la conclusion d'un nouveau cadre juridique de long terme.

Dans ce contexte, plusieurs éléments publics font état de la présence du Maire de Paris au Parc des Princes à l'occasion de rencontres du Paris Saint-Germain. Il a notamment été vu, le 3 avril 2026, lors de la rencontre PSG-Toulouse, assis aux côtés du président du Paris Saint-Germain, Nasser AL-KHELAÏFI. Il a également annoncé sa présence au Parc des Princes le 28 avril 2026, à l'occasion de la demi-finale de Ligue des champions entre le Paris Saint-Germain et le Bayern Munich.

Ces présences appellent une clarification dès lors qu'elles interviennent dans une période de négociation entre la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain sur l'avenir d'un bien municipal majeur.

Cette clarification est d'autant plus nécessaire que les places concernées semblent relever d'espaces à forte valeur économique, notamment lorsqu'il s'agit de la tribune présidentielle, de loges, de places VIP ou d'espaces assimilés.

Or le Code de déontologie de la Ville de Paris prévoit le refus des cadeaux, libéralités ou invitations reçus pendant le déroulement de toute procédure sensible, ainsi que de ceux dont la valeur est supérieure à 150 euros. La CADA et l'Agence française anticorruption rappellent également les risques déontologiques attachés aux invitations reçues dans un contexte de décision publique ou de négociation en cours.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle préciser, pour chacune des présences du Maire de Paris au Parc des Princes depuis son élection, si les places utilisées ont été payées par la Ville, par le Maire sur ses fonds personnels, par le Paris Saint-Germain ou par un tiers, ainsi que leur valeur estimée et, le cas échéant, leur déclaration à la Commission de déontologie ?".

Réponse (M. Maxime SAUVAGE, adjoint) :

"Le Maire de Paris a assisté à plusieurs reprises à des événements organisés au Parc des Princes, à l'invitation du Paris Saint-Germain.

Il est de pratique constante et largement répandue que le représentant légal d'une commune assure des fonctions de représentation institutionnelle en répondant aux invitations qui lui sont adressées par les organisateurs d'événements sportifs. Cette pratique s'applique avec d'autant plus de naturel lorsque les événements concernés se tiennent dans des équipements appartenant à la commune elle-même. Une telle participation n'enfreint ni les règles déontologiques applicables aux élus locaux, ni les règles encadrant la commande publique.

Le fait que la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain aient renoué des échanges au sujet de l'avenir du Parc des Princes est, à cet égard, sans incidence aucune sur la faculté du Maire de Paris de répondre favorablement aux invitations qui lui sont adressées à qualités. Conformément au vœu adopté par le Conseil de Paris lors de sa

séance du 14 avril dernier, il ne s'agit pour l'heure que de reprendre les discussions, sur des bases renouvelées, avec le Paris Saint-Germain. En ce sens, la Ville n'est qu'une des trois candidates auprès du Paris Saint-Germain et il est question d'être retenu sur la base d'un projet en concurrence avec deux autres villes.

Deux hypothèses distinctes font actuellement l'objet de discussions avec le Paris Saint-Germain : celle d'une cession du bien, et celle de la conclusion d'un bail emphytéotique. Il convient de souligner que ni l'une ni l'autre de ces deux procédures envisagées ne relève du champ d'application du Code de la commande publique.

Enfin, conformément aux recommandations du Code de déontologie de la Ville de Paris, l'ensemble des invitations honorées par le Maire font l'objet d'une déclaration auprès de la Commission de déontologie, selon les modalités prévues à cet effet."

QE 2026-10 - Question de Mme Sonia CHAOUCHE et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'anticipation des usages et du partage de l'espace public en période de fortes chaleurs et l'instauration d'une nouvelle doctrine policière.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

"Monsieur le Préfet de police,

Au cours des derniers jours, les températures observées en France ont atteint des niveaux particulièrement élevés pour la saison, confirmant une tendance à l'intensification et à la précocité des épisodes de chaleur.

Les données récentes issues du programme européen Copernicus et l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.), publiées le 29 avril dernier, alertent sur la surexposition du continent aux vagues de chaleur, de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves. Ces travaux mettent en évidence la vulnérabilité particulière des espaces urbains : les villes concentrent davantage de chaleur en raison de leur densité, de la minéralité des sols et du manque de végétation. Ce phénomène d'îlot de chaleur urbain conduit notamment à un maintien de températures élevées durant la nuit, accentuant les risques sanitaires et limitant les possibilités de récupération pour les habitants, avec des implications sanitaires et sociales majeures.

Malgré des avancées du Plan Canicule parisien et les intentions du programme municipal notamment l'extension des horaires d'ouverture des parcs et accès facilités aux espaces rafraîchis, la question du partage et de la gestion sociales de l'espace public en période de fortes chaleurs demeure un angle mort des politiques actuelles.

En effet, les épisodes de chaleur modifient les usages urbains : augmentation de la fréquentation des espaces extérieurs en soirée et la nuit, recherche de fraîcheur dans les parcs, sur les places et aux abords des points d'eau, mais aussi intensification des activités économiques liées aux terrasses, au tourisme et aux commerces. Ces évolutions entraînent une cohabitation accrue entre des publics aux usages différents - commerçants, touristes, résidents et parmi eux les plus jeunes - et peuvent générer des tensions d'usage, notamment dans les quartiers les plus denses. L'espace public devient une ressource à la fois sociale, économique et sanitaire, dont l'accès et la régulation nécessitent une attention particulière.

Tout le monde ne vit pas la canicule de la même façon : sous les toits, aux étages élevés, dans l'ancien mal isolé, dans les quartiers populaires où des familles se partagent un petit espace, les fortes chaleurs aggravent des situations déjà fragiles. Cette réalité concerne de front les plus précaires et les jeunes exposés à des conditions de logement contraignantes. Face à cet enjeu, la question de l'accès à l'espace public à Paris pour protéger ces populations les plus socialement défavorisées se pose avec une acuité croissante.

Or, plusieurs travaux récents, notamment ceux de la Défenseure des droits d'avril 2025, ont mis en évidence l'existence de pratiques des forces de l'ordre reposant sur des contrôles et des verbalisations répétées visant certaines populations jugées "indésirables", en particulier des jeunes hommes, dans une logique d'éviction et de dispersion. La présence même de ces personnes est criminalisée.

De manière générale, ces pratiques interrogent et a fortiori dans le contexte de fortes chaleurs, en particulier leur articulation avec les objectifs de santé publique, ainsi que leur capacité à prévenir les tensions plutôt qu'à les exacerber. Nous souhaitons prévenir la criminalisation implicite d'un comportement adaptatif. La gestion de la canicule ne peut pas se traduire par une mise sous pression des précaires et des jeunes qui cherchent simplement à respirer.

Il apparaît en effet nécessaire d'anticiper les effets des épisodes de fortes chaleurs sur les usages de l'espace public, les conditions de cohabitation entre publics, ainsi que sur les pratiques d'intervention des forces de l'ordre.

Aussi, nous souhaiterions savoir comment vous préparer à garantir que les impératifs d'ordre public ne contredisent pas les objectifs de santé publique en période de canicule en particulier.

Aussi, nous souhaitons savoir si la Ville de Paris et la Préfecture de police entendent définir une doctrine spécifique de gestion de l'espace public en période de fortes chaleurs, afin d'articuler les impératifs de tranquillité publique avec les enjeux de santé publique, notamment l'accès à des espaces extérieurs plus frais.

Dans ce cadre, quelles adaptations des pratiques de contrôle, de verbalisation, de médiation et de police de proximité sont envisagées pour prévenir les tensions d'usage, sans assimiler les usages liés à la recherche de fraîcheur à des troubles à l'ordre public ?

Enfin, la Ville et la Préfecture prévoient-elles une évaluation des effets sociaux et sanitaires des pratiques actuelles de régulation de l'espace public en période estivale ?

Réponse (M. le Préfet de police) :

"En France métropolitaine, Météo-France prévoit, dans ses scénarios les plus pessimistes à l'horizon 2050, des canicules plus intenses et plus fréquentes. Leur durée pourrait être jusqu'à cinq fois supérieure à celle observée en 2003, avec des épisodes susceptibles de survenir dès le mois de mai et jusqu'en octobre. Ainsi, les épisodes de fortes chaleurs constituent désormais des situations récurrentes ayant des conséquences directes sur les conditions d'occupation de l'espace public et les équilibres de tranquillité publique, notamment dans les secteurs urbains les plus denses.

Dans ce contexte, les services de police sont mobilisés afin de concilier les impératifs de sécurité et de tranquillité publiques avec les besoins légitimes des habitants cherchant à se rafraîchir, en particulier en soirée et durant la nuit. Une attention particulière est portée à la prévention des tensions liées à la forte fréquentation de certains espaces publics, dans une logique de dialogue, de médiation et de présence de terrain.

L'action des forces de l'ordre n'a pas vocation à sanctionner des comportements directement liés à la recherche de fraîcheur pendant les épisodes caniculaires. Les interventions ont pour objectif de prévenir les troubles caractérisés à l'ordre public, les nuisances importantes pour les riverains ainsi que les comportements susceptibles de mettre en danger les personnes et les biens.

Certaines pratiques appellent toutefois une vigilance particulière en raison des risques qu'elles présentent pour la sécurité publique. Tel est notamment le cas des phénomènes de "streetpooling" liés aux ouvertures illicites de bouches à incendie, observés de manière récurrente lors des épisodes de fortes chaleurs.

Ce phénomène ne saurait être assimilé à un simple usage récréatif de l'espace public. Les bouches à incendie constituent en effet des équipements indispensables à la sécurité civile et à l'intervention des secours. Au-delà des dégradations des équipements et des coûts supportés par les collectivités et les opérateurs de réseau, ces pratiques peuvent provoquer des accidents graves, des inondations de la voie publique ou d'immeubles, perturber la circulation et générer des risques importants pour les usagers de l'espace public. Elles sont également susceptibles d'altérer les capacités opérationnelles des services de secours en réduisant temporairement la disponibilité de certains points d'eau incendie et en mobilisant des moyens déjà fortement sollicités pendant les épisodes de forte chaleur.

Face à ces situations, les services de police sont pleinement mobilisés afin de faire cesser les ouvertures illicites constatées, de sécuriser les lieux et de permettre la remise en état des installations. L'ampleur du phénomène justifie une vigilance et une mobilisation soutenues : lors du dernier épisode caniculaire, survenu entre le 26 et le 30 mai dernier, 339 ouvertures de bouches à incendie ont été recensées à l'échelle de l'agglomération parisienne, dont 21 à Paris. Ces faits ont donné lieu à 55 interpellations sur l'ensemble du territoire concerné, dont une à Paris, et à 40 mesures de garde à vue.

Les vagues de chaleur ont également des conséquences sanitaires importantes, en particulier pour les personnes âgées, les personnes sans abri et les publics les plus exposés. À Paris, la gestion sanitaire d'une vague de chaleur relève d'une compétence partagée, à partir du niveau d'alerte rouge "canicule extrême", entre le Préfet de police et le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris. Le Préfet de police assure la direction opérationnelle des dispositifs de gestion de crise à Paris en cas d'événement majeur.

Ainsi, lors des épisodes de canicule, une coordination étroite est assurée entre la Préfecture de police, la Préfecture de la région d'Île-de-France, la Ville de Paris, les services de secours, l'Agence régionale de santé et les acteurs concernés afin d'adapter les dispositifs de prévention, de sécurité et d'information du public. Les dispositifs opérationnels font ainsi l'objet d'une adaptation continue en fonction de l'intensité des épisodes météorologiques, de la fréquentation des espaces publics et des tensions susceptibles d'être constatées sur le terrain.

À ce titre, plusieurs dispositifs de prévention et de rafraîchissement sont déployés par la Ville de Paris, notamment à travers l'ouverture d'îlots de fraîcheur accessibles au public.

Dans un contexte d'intensification des épisodes climatiques extrêmes, les services de l'État demeurent pleinement mobilisés afin d'adapter en permanence leurs dispositifs d'intervention et de prévention, dans le souci de concilier les enjeux de santé publique, de protection des populations et de tranquillité publique."

QE 2026-11 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police relative au fonctionnement de l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris.

Libellé de la question :

"Le récent rapport de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (C.G.L.P.L.) sur l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris (I.P.P.P.) publié le 24 avril 2026 pointe une nouvelle fois les dysfonctionnements majeurs de cette structure.

L'I.P.P.P. est un établissement de santé qui a un statut unique en France. En effet, elle est sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et non de celui de la Santé. Elle accueille des personnes en crise, souvent amenées par la police pour évaluer la nécessité d'une hospitalisation sans consentement. Son statut hybride - ni établissement de santé de droit commun, ni local de police soumis aux garanties habituelles - la place hors des contrôles habituels et de fait aucune autorité sanitaire ou judiciaire n'exerce un contrôle régulier.

Le rapport dénonce plusieurs violations des droits des patients :

- Privation arbitraire de liberté, parfois sans base juridique claire.
- Manque d'information sur les droits (recours, certificats médicaux).
- Accès difficile ou impossible à un avocat.
- Une logique dominante de sécurité policière au détriment du soin médical.

Les patients sont donc traités davantage comme des personnes dangereuses que comme des malades.

Le rapport décrit des conditions matérielles et humaines très préoccupantes et jugées indignes :

- Chambres fermées, isolement quasi systématique, absence d'activités.
- Isolement complet (pas de visites, de téléphone, ni accès à l'extérieur).
- Présence de policiers pendant les soins, ce qui constitue une atteinte au secret médical.
- Usage fréquent de contention (attaches), parfois jugé abusif et humiliant.

La C.G.L.P.L. parle de conditions portant atteinte à la dignité humaine.

Le rapport dénonce des durées de séjour illégales ou prolongées :

- La loi prévoit un séjour maximum de 24 à 48 heures. En pratique, faute de places en psychiatrie, certains patients restent plusieurs jours.
- En 2025, environ 23 % des patients ont dépassé ce délai légal.

Ces prolongations se font dans un vide juridique total.

Ce constat est accablant et ce qui est plus grave est qu'il reprend des éléments comparables à un rapport de 2012, qui avait notamment provoqué des réactions fortes du Maire de l'époque, Bertrand DELANOË, auprès de votre prédécesseur à la tête de la Préfecture de police. Or depuis, rien n'a changé, et la situation semble même pire du fait de la dégradation du fonctionnement de la psychiatrie publique, conséquence d'un manque de moyens entraînant la fermeture de lits et de structures d'accueil.

L'absence de traitement de ce problème est le signe d'une véritable incurie politique de la part de l'État, dont vous êtes le représentant, alors que le Gouvernement avait déclaré l'année 2025 Grande cause de la santé mentale. Nous sommes d'autant plus surpris de cette attitude que l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France vient de prendre tout récemment une mesure de suspension d'activité pour plusieurs unités d'un établissement de pédopsychiatrie suite à un rapport signalant des dysfonctionnements qui ne paraissent pas revêtir la même gravité que ceux concernant l'I.P.P.P.

Comme les textes qui régissent son fonctionnement lui en donne la possibilité, la C.G.L.P.L. a adressé des "recommandations en urgence" aux Ministres de l'Intérieur, de la Santé et de la Justice. Ces derniers et dernières avaient quatre semaines pour prendre connaissance de ce rapport de sept pages et formuler des observations, mais ont préféré garder le silence.

Devant cette absence de réponse, nous vous interrogeons en tant qu'autorité responsable de la Préfecture de police, dont relève l'I.P.P.P. Ainsi nous souhaiterions savoir comment vous allez agir afin que soient mise en œuvre en urgence les mesures contenues dans les recommandations de la C.G.L.P.L., à savoir :

- mettre fin aux atteintes aux droits fondamentaux des patient.es au sein de l'I.P.P.P. ;
- améliorer en urgence les conditions d'accueil et de soins au sein de l'I.P.P.P. ;
- garantir un contrôle effectif du fonctionnement de l'I.P.P.P..

Réponse (M. le Préfet de police) :

"Cette question écrite alerte le Préfet de police sur les graves dysfonctionnements de l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris dénoncés par un récent rapport de la CGLPL : atteintes aux droits des patients, conditions d'accueil indignes et maintien illégal de certaines personnes au-delà des délais prévus par la loi. Les élus dénoncent l'inaction de l'État malgré des alertes déjà formulées en 2012 et demandent quelles mesures urgentes seront prises pour :

- mettre fin aux atteintes aux droits fondamentaux des patients au sein de l'I.P.P.P. ;
- améliorer en urgence les conditions d'accueil et de soins au sein de l'I.P.P.P. ;
- garantir un contrôle effectif du fonctionnement de l'I.P.P.P.

L'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police est une structure d'observation et d'orientation qui accueille temporairement les personnes qui y sont conduites sur le fondement des mesures provisoires prises par les commissaires de police à Paris.

Elle exerce dans un cadre médico-légal et assure une mission d'évaluation psychiatrique, de soins et d'orientation, dans le respect de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

A ce titre, des personnes sont admises 24 heures sur 24 à la demande des commissaires de police dans le cadre des mesures provisoires prévues par l'article L. 3213-2 du Code de la santé publique, en raison de trouble à l'ordre public et atteinte à la sécurité des personnes. Ces admissions interviennent après un avis médical préalable établi soit dans un service d'urgences médico-chirurgicales, soit à l'issue d'un examen comportemental réalisé dans une unité médico-judiciaire concluant à une incompatibilité avec une mesure de garde à vue.

Le cadre d'intervention de l'Infirmierie psychiatrique a, par ailleurs, été validé par la jurisprudence conventionnelle. La Cour européenne des droits de l'homme n'a remis en cause ni l'existence ni le principe même de cette institution.

Les atouts majeurs de l'Infirmierie psychiatrique sont incontestables. Elle contribue notamment à désengorger les services d'urgence hospitaliers en prenant en charge des profils parfois particulièrement difficiles ou dangereux, évitant ainsi à ces établissements de mobiliser des dispositifs de surveillance statique pour garantir la sécurité des personnels soignants et des autres patients.

Grâce à une continuité de service assurée 24 heures sur 24 par une équipe composée de six médecins psychiatres, de quatre internes, de deux cadres de santé ainsi que de cinq équipes réunissant cinq infirmiers et personnels de surveillance, les quatorze personnes pouvant être accueillies simultanément bénéficient d'un cadre de soins de qualité.

Si l'Infirmierie psychiatrique n'est pas soumise à une tutelle similaire à celle des établissements publics de santé, elle n'est pas pour autant exempte de supervisions ni de contrôles, que ce soit au sein de la Préfecture de police, ou dans le cadre du suivi des personnes admises en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'Etat réalisé par la commission départementale des soins sans consentement.

Par ailleurs, cette institution étant ouverte sur l'extérieur, elle accueille régulièrement des magistrats, des membres de la représentation nationale ainsi que la presse.

Afin de répondre à l'ensemble des recommandations formulées, le Ministre de l'Intérieur a adressé, le 28 avril dernier, un courrier à la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté.

Dans ce courrier, le Ministre a fait part de son étonnement face à certaines affirmations contenues dans ces recommandations, qu'il estime particulièrement choquantes au regard des pratiques professionnelles en vigueur au sein de l'Infirmierie psychiatrique. Il est notamment fait référence à "des techniques de restriction des mouvements utilisées pour des animaux", les personnes admises pouvant, selon les contrôleurs, être retenues "au moyen d'une chaîne (...) fixée au lit, qui leur permet de se lever et de se déplacer dans un périmètre restreint autour de celui-ci, sans pouvoir approcher la porte de la chambre".

Dans l'hypothèse où ces éléments seraient maintenus dans le rapport définitif, le Ministre de l'Intérieur se réserve le droit de démentir de telles accusations mensongères, contraires à la réalité des pratiques observées au sein de l'Infirmierie psychiatrique.

Les trois griefs formulés dans la question, relatifs au respect des droits fondamentaux des personnes prises en charge, aux conditions d'accueil et de soins au sein de l'I3P, ainsi qu'aux modalités de contrôle de son fonctionnement, sont infondés et ne reflètent pas la réalité du fonctionnement de cette structure.

L'établissement exerce ses missions dans le respect constant des droits des patients et fait l'objet de contrôles réguliers. Par ailleurs, une démarche permanente d'amélioration de la qualité des soins, des conditions de prise en charge et des pratiques professionnelles est conduite, notamment à travers les échanges avec les autorités de contrôle et les retours d'expérience des équipes médicales et soignantes.

L'I3P demeure un dispositif indispensable à la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiatriques nécessitant une évaluation immédiate, dans des conditions conciliant impératifs de sécurité, continuité des soins et respect des droits des personnes."

QE 2026-12 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au fonctionnement de l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris.

Libellé de la question :

"Le récent rapport de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (C.G.L.P.L.) sur l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris (I.P.P.P.) publié le 24 avril 2026 pointe une nouvelle fois les dysfonctionnements majeurs de cette structure.

L'I.P.P.P. est un établissement de santé qui a un statut unique en France. En effet, elle est sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et non de celui de la Santé. Elle accueille des personnes en crise, souvent amenées par la police pour évaluer la nécessité d'une hospitalisation sans consentement. Son statut hybride - ni établissement de santé de droit commun, ni local de police soumis aux garanties habituelles - la place hors des contrôles habituels et de fait aucune autorité sanitaire ou judiciaire n'exerce un contrôle régulier.

Le rapport dénonce plusieurs violations des droits des patients :

- Privation arbitraire de liberté, parfois sans base juridique claire.
- Manque d'information sur les droits (recours, certificats médicaux).
- Accès difficile ou impossible à un avocat.
- Une logique dominante de sécurité policière au détriment du soin médical.

Les patients sont donc traités davantage comme des personnes dangereuses que comme des malades.

Le rapport décrit des conditions matérielles et humaines très préoccupantes et jugées indignes :

- Chambres fermées, isolement quasi systématique, absence d'activités.
- Isolement complet (pas de visites, de téléphone, ni accès à l'extérieur).
- Présence de policiers pendant les soins, ce qui constitue une atteinte au secret médical.
- Usage fréquent de contention (attaches), parfois jugé abusif et humiliant.

La C.G.L.P.L. parle de conditions portant atteinte à la dignité humaine.

Le rapport dénonce des durées de séjour illégales ou prolongées :

- La loi prévoit un séjour maximum de 24 à 48 heures. En pratique, faute de places en psychiatrie, certains patients restent plusieurs jours.
- En 2025, environ 23 % des patients ont dépassé ce délai légal.

Ces prolongations se font dans un vide juridique total.

Ce constat est accablant et ce qui est plus grave est qu'il reprend des éléments comparables à un rapport de 2012, qui avaient notamment provoqué des réactions fortes de votre prédécesseur, Bertrand DELANOË, auprès du Préfet de police de l'époque. Or depuis, rien n'a changé, et la situation semble même pire du fait de la dégradation du fonctionnement de la psychiatrie publique, conséquence d'un manque de moyens entraînant la fermeture de lits et de structures d'accueil.

L'absence de traitement de ce problème est le signe d'une véritable incurie politique de la part de l'État alors que ce dernier avait déclaré l'année 2025 Grande cause de la santé mentale. La Ville de Paris s'est également investie en organisant depuis 2 ans le Mois de la santé mentale. Cette initiative qui s'est déroulée au mois d'avril 2026 a bénéficié de votre présence lors d'une initiative publique organisée par la Ville qui s'est tenue juste après votre élection.

Certes le dispositif est géré par la Préfecture de police de Paris. Pour autant, la Ville de Paris ne peut se désintéresser d'un dispositif qui concerne directement la santé mentale, les droits fondamentaux et la prise en charge de personnes en grande vulnérabilité. Elle a une responsabilité politique et sanitaire dans l'organisation territoriale de la prévention, de l'accès aux soins et de la continuité des parcours. Les Conseils locaux de santé mentale, animés par la Ville de Paris, dont le rôle est de coordonner les différents acteurs sur un territoire donné, pourraient s'emparer de cette question et veiller à ce que l'organisation territoriale réponde aux bonnes préconisations actuelles de prise en charge des patient.es

Au-delà des discours et des déclarations, cette situation qui perdure depuis trop longtemps, nécessite un traitement en urgence. Ainsi nous souhaiterions savoir comment vous allez agir pour :

- solliciter le Préfet de police afin que soit mis fin en urgence aux dysfonctionnements de l'I.P.P.P. soulignés dans le rapport de la C.G.L.P.L. ;
- que l'I.P.P.P. soit réintégré dans le système hospitalier classique ;
- garantir aux Parisiennes et aux Parisiens une prise en charge digne et respectueuse de la loi."

Réponse (M. Antoine ALIBERT, adjoint) :

"La Ville de Paris et son exécutif municipal ont pris connaissance avec la plus grande attention du rapport de la Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté (C.G.L.P.L.), publié le 24 avril dernier, sur l'Infirmier psychiatrique de la Préfecture de police (I.P.P.P.).

L'I.P.P.P., en tant que service relevant de la Préfecture de police, demeure un établissement de santé sous tutelle du Ministère de l'Intérieur. Elle accueille des personnes en crise, appréhendées par la police pour évaluer l'opportunité de leur hospitalisation sans consentement.

L'exécutif a interpellé, notamment par courrier, le Préfet de police au sujet des dysfonctionnements dont fait état le rapport de la C.G.L.P.L., en particulier sur les manques d'informations des personnes quant à leurs droits, sur l'accès à un avocat, sur les conditions matérielles et humaines de détention qui apparaissent comme préoccupantes, sur la légalité des durées de séjour ainsi que leurs prolongations, enfin sur le contrôle hiérarchique interne à la Préfecture de police des activités de l'I.P.P.P.

Il a été demandé à la Préfecture de Police quelles mesures étaient mises en place pour répondre à ces éléments. Une visite de ce service a par ailleurs été sollicitée, ainsi qu'une rencontre avec son médecin-chef.

Si la Santé mentale est l'une des "grandes causes" nationale portée par le Chef de l'Etat, le Maire de Paris, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, s'est également engagé à en faire une priorité de son mandat pour la Ville de Paris. L'exécutif aura à cœur de traduire cet engagement en actes, avec l'ensemble des partenaires et les représentants des groupes du Conseil de Paris.

S'agissant des Conseils locaux de Santé mentale dont la question évoque le rôle à jouer, ils sont des instances locales de consultations et de dialogue réunissant les acteurs d'un territoire autour des enjeux de santé mentale, faisant vivre la démocratie sanitaire dans les arrondissements dotés de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces C.L.S.M. sont libres d'échanger sur les sujets qui sont remontés du terrain par ses membres, à savoir les représentant-es de personnes concernées et usager-es de la psychiatrie, les secteurs de psy, les acteurs et actrices locaux de la santé mentale, etc. La Ville de Paris ou ses élu-es ne sauraient leur imposer un sujet en particulier.

Dans l'attente des éléments de réponse de la Préfecture de police, et en nous réservant la possibilité de saisir le Gouvernement et le Ministère de l'Intérieur, nous réaffirmons notre profond attachement à une prise en charge digne, humaine et respectueuse des droits fondamentaux de chaque personne.

Cet impératif ne saurait souffrir d'exception et doit prévaloir quelles que soient les circonstances dans lesquelles une personne est amenée à être accueillie ou prise en charge."

QE 2026-13 - Question de Mme Sabrina NOURI et des élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'accessibilité réelle des logements sociaux pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R.) à Paris.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire de Paris,

L'accessibilité des logements constitue un droit fondamental et une condition indispensable à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

La Ville de Paris affiche un objectif de "100 % de logements accessibles". Pourtant, plusieurs travaux et rapports publics mettent en évidence un écart important entre cet objectif et la réalité.

Ainsi, le rapport de la Fondation pour le Logement des Défavorisés souligne les difficultés structurelles d'accès au logement pour les personnes en situation de handicap, notamment dans le parc social. De même, des données issues du Ministère de la Transition écologique indiquent que seule une part limitée du parc de logements est réellement accessible, bien en deçà des objectifs fixés par la loi.

Ces constats interrogent d'autant plus que la loi ELAN prévoit un cadre précis en matière d'accessibilité, qui semble insuffisamment respecté dans les faits.

Cette situation soulève plusieurs préoccupations majeures.

D'une part, l'absence de contrôle indépendant et systématique de l'accessibilité des logements, tant au stade de la délivrance des permis de construire qu'à celui de la livraison, peut conduire à des déclarations de conformité qui ne correspondent pas aux conditions réelles d'usage.

D'autre part, plusieurs situations portées à la connaissance des élu.es font état de difficultés rencontrées par des locataires en situation de handicap dans leurs relations avec certains bailleurs sociaux, notamment en matière d'adaptation des logements ou de propositions de relogement jugées inadaptées. À titre d'exemple, des cas impliquant des locataires du Groupe 3F ont été signalés, illustrant des désaccords sur l'appréciation de l'adéquation des logements aux besoins liés au handicap.

Par ailleurs, des associations et collectifs ont alerté à plusieurs reprises sur des situations dans lesquelles des logements présentés comme accessibles ne le sont pas en pratique, faute de vérification effective ou de prise en compte des usages réels.

En outre, la reconnaissance de la non-conformité d'un logement repose souvent, en pratique, sur des démarches individuelles lourdes, pouvant inclure le recours à des constats d'huissier, à la charge des locataires, afin d'établir l'inadaptation du logement. Ces procédures peuvent constituer un frein à l'accès aux droits, en particulier pour des personnes déjà en situation de vulnérabilité.

Enfin, des interrogations subsistent quant aux conditions de traitement des données personnelles des locataires en situation de handicap, notamment lorsque des informations sensibles sont transmises dans le cadre de l'instruction des demandes d'adaptation ou de relogement.

Dans ce contexte, nous souhaitons savoir :

- Quelle est l'évaluation précise, par la Ville de Paris, du nombre et de la proportion de logements sociaux réellement accessibles aux personnes à mobilité réduite, sur la base de critères d'usage effectifs ?

- Quels dispositifs de contrôle sont aujourd'hui mis en œuvre pour garantir la conformité réelle des logements aux normes d'accessibilité, tant en amont qu'en aval des constructions ?

- La Ville de Paris envisage-t-elle la mise en place d'un dispositif de contrôle indépendant de l'accessibilité des logements ?

- Quelles obligations sont imposées aux bailleurs sociaux en matière d'accessibilité, en contrepartie des aides publiques, et quels mécanismes de contrôle et de sanction existent en cas de non-respect ?

- Quelles mesures la Ville met-elle en œuvre pour éviter que la reconnaissance de la non-conformité d'un logement repose sur des démarches individuelles coûteuses pour les locataires ?

Enfin, quelles garanties sont apportées en matière de protection des données personnelles et médicales des locataires en situation de handicap ?

Réponse (Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe) :

"La Ville de Paris a engagé une politique structurée et documentée d'adaptation et d'accessibilité du parc social, adossée à des conventions volontaristes avec les bailleurs sociaux et à des outils progressivement affinés de qualification de l'offre et de la demande. Les avancées sont réelles et les ambitions affichées dépassent les obligations légales nationales. Les conventions d'objectifs signées avec les bailleurs sociaux depuis 2014 constituent un levier majeur de la politique municipale et vont au-delà des obligations législatives.

S'agissant du logement neuf, l'Exécutif parisien a fait le choix fort de maintenir dans les conventions avec les bailleurs l'engagement de construire 100 % de logements sociaux neufs entièrement accessibles, au lieu des 20 % exigés par la loi ELAN.

Concernant la mise en accessibilité du parc existant, une politique globale de mise en accessibilité a été déployée sur l'ensemble du patrimoine avec des plans de travaux spécifiques chez plusieurs bailleurs, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le programme local de l'habitat.

Pour ce qui est de l'adaptation à l'intérieur des logements, les bailleurs se sont engagés par ailleurs à réaliser les travaux d'adaptation dans un délai moyen de 6 mois, avec une priorité donnée aux situations d'urgence (retour d'hospitalisation, aggravation de la situation médicale). Les conventions prévoient désormais la prise en compte de tous les types de handicap (moteur, psychique, mental et sensoriel).

Au-delà des travaux conséquents, les bailleurs développent des services pour accompagner les locataires : conciergeries locales, aides aux démarches administratives, aide aux petits travaux ou embellissement, accompagnement au déménagement, accès aux droits et lutte contre le non-recours, ainsi que la sensibilisation des équipes de terrain aux questions de handicap et de vieillissement.

Les conventions d'objectifs signées entre la Ville de Paris et les bailleurs sociaux constituent le principal outil de pilotage : elles fixent des objectifs quantitatifs et qualitatifs et font l'objet de bilans réguliers permettant d'apprécier les taux d'accessibilité et d'adaptation effectivement atteints. L'intervention systématique d'un ergothérapeute sur les demandes de travaux d'adaptation constitue pour sa part une forme de contrôle qualitatif à priori sur l'adéquation des travaux aux besoins réels des personnes. Enfin, la nomenclature commune de qualification de l'offre, élaborée avec les trois principaux bailleurs, vise à objectiver l'état réel des logements en distinguant cinq niveaux - de l'unité de logement spécialisé domotisé au logement non adapté - ce qui suppose un travail de diagnostic bailleur par bailleur.

L'Exécutif, à travers le renouvellement et l'élargissement des conventions d'objectifs mais également un dialogue soutenu et régulier via les comités inter-bailleurs, assure le suivi des engagements de mise en accessibilité des logements sociaux parisiens.

Des partenariats sont également développés pour faciliter l'accès aux droits, notamment une expérimentation avec le PIMMS dans le 12e arrondissement et une collaboration entre les Maisons des Solidarités, les conseillers sociaux des directions territoriales et les bailleurs sociaux, afin d'assurer un suivi des situations individuelles complexes.

Enfin, l'utilisation des documents pour les justificatifs cotation est prévue dans le Plan partenarial de gestion et d'information des demandeurs délibéré en Conseil de Paris. Les pièces justificatives correspondent aux pièces listées à l'arrêté <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037365505>.

Le référent RGPD de la Direction du Logement et de l'Habitat contrôle que les finalités, les types de données, les modalités d'information aux usagers et d'archivage des données sont bien précisés et que le traitement est légitime conformément à une mission d'intérêt public.

Par ailleurs, la Ville agit dans le cadre de la loi dite 3DS : l'article [L. 114-8 II. CRPA](#) prévoit ainsi que :

"Les administrations peuvent échanger entre elles les informations ou les données strictement nécessaires :

- pour informer les personnes sur leur droit au bénéfice éventuel d'une prestation ou d'un avantage prévu par des dispositions législatives ou des actes réglementaires,
- et pour leur attribuer éventuellement lesdits prestations ou avantages."

De plus, deux décrets d'application viennent préciser les modalités d'échange de données entre administrations pour la proactivité :

- Le décret n° 2023-361 du 11 mai 2023 relatif aux échanges d'informations et de données entre administrations dans le cadre de démarches administratives organise les modalités d'échange d'informations et de données entre administrations et détermine notamment la durée de conservation des données collectées à des fins de proactivité.

- Le décret n° 2023-362 du 11 mai 2023 relatif à la liste des administrations chargées de mettre à la disposition d'autres administrations des informations ou données, fixe la liste des administrations responsables de la communication de chaque type de donnée aux autres administrations. Cela permet de garantir tant la transparence pour l'utilisateur que l'unicité et la fiabilité des données, qui doivent être collectées directement auprès des administrations productrices."

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

Mme Aminata NIAKATÉ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 115 et DGRI 17.

Mme Gabrielle SIRY-HOUARI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DICOM 18.

Mme Elisa YAVCHITZ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DICOM 16 et DPE 12.

M. Jérôme STERKERS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 10, ainsi que sur la désignation des administrateurs représentant la Ville de Paris au SIAAP.

M. Antoine BEAUQUIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 122.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote les projets de délibération DSP 32 et DU 54.

MM. Jérôme COUMET, Guillaume DURAND, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Antoine BEAUQUIER ne prennent pas part au vote sur la désignation R. 81.

M. Adrien TIBERTI, Mmes Halima JEMNI, Alexandra JARDIN, MM. Richard BOUIGUE, Kevin HAVET, David BELLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Florence BERTHOUT et M. Jean-Pierre LECOQ ne prennent pas part au vote sur la désignation R. 134.

MM. Mathieu DELMESTRE, Antoine GUILLOU, Emile MEUNIER, Sylvain RAIFAUD et Mme Agnès BERTRAND ne prennent pas part au vote sur la désignation R. 138.

Mmes Séverine de COMPREIGNAC, Camille NAGET, Marine ROSSET, M. Florian SITBON, Mme Yasmina MERZI, MM. Karim ZIADY, François VAUGLIN, Mme Sabrina NOURI, M. Maxime CROSNIER, Mmes Marie-Pierre MARCHAND, Fatoumata KONÉ et Emmanuelle DAUVERGNE ne prennent pas part au vote sur la désignation R. 139.

M. Thomas CHEVANDIER et Mme Laëtitia VIPARD ne prennent pas part au vote sur la désignation R. 140.

Mme Elisa YAVCHITZ ne prend pas part au vote sur la désignation R. 150.

Mme Hélène BIDARD, M. Ariel WEIL, Mme Audrey PULVAR, MM. Saïd BENMOUFFOK, Valentin GUENANEN, Mme Geneviève GARRIGOS, MM. Arnaud LEHOUX, Béchir SAKET, Mmes Manon HAVET,

Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE et M. Jérémy REDLER ne prennent pas part au vote sur la désignation R. 153.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2026 DSOL 41 Subventions (71.830 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, rapporteure.

2026 DDCT 115 Conventions de co-production avec Ensemble contre la peine de mort d'une exposition itinérante du 2 juin au 20 juillet sur la voie publique dans Paris.

Mme Annah BIKOULOLOU, rapporteure.

2026 DFPE 153 Subvention (132.179 euros), avenant n°2 et subvention (12.934 euros), convention d'investissement avec l'association "Diversité Culturelle et Sociale - l'Enfance en couleurs".

2026 DFPE 154 Subvention (5.689.024 euros) et avenant n°2 et subvention (14.344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10e) pour ses 20 établissements.

2026 DFPE 159 Subvention (103.231 euros), avenant n°2 et subvention (6.077 euros) et convention d'investissement avec l'association "Les 400 Coups" (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e).

2026 DFPE 189 Subvention (1.304.297 euros) et convention avec l'association Crescendo (11e) pour la création et l'aménagement d'un multi-accueil (55 places) situé au 17 rue Alphonse Bertillon (15e).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2026 PP 12 Convention d'adhésion de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris au réseau de communication critique à très haut débit des services de sécurité et de secours.

2026 PP 14 Harmonisation du régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2026 PP 15 Travaux de mise en sécurité incendie des 1er et 2ème sous-sols de la Caserne Cité - 1 bis rue de Lutèce (4e).

2026 PP 17 Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la fondation Louis-Lépine pour la période 2023-2025.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2026 DFA 8 Rachat par la Ville de Paris des titres détenus par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France au capital de la Saemes.

2026 DFA 13 Délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée.

2026 DILT 8 Autorisation de vente de véhicules et matériels de la Ville de Paris pour 2026 et 2027.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2026 DPE 12 Conventions de subvention en fonctionnement d'un montant de (120.000 euros) pour les associations Agence Parisienne du Climat (100.000 euros) et les Canaux (20.000 euros).

M. Pierre LOMBARD, rapporteur.

2026 DICOM 10 Convention de cession de droits de propriété intellectuelle et convention d'occupation du domaine public relatives aux festivités du 14 juillet 2026.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2026 DRH 9 La convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès de la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique et des Administrations Annexes.

2026 DRH 10 Renouvellement de la convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et le Syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2026 DICOM 12 Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

2026 DICOM 16 Convention de mise à disposition de matériel en faveur de la Fondation GoodPlanet pour l'événement culturel "Vivre ensemble".

M. Florian SITBON, rapporteur.

2026 DU 40 Régularisation de vues et de cour commune existantes grevant la parcelle 44 rue de la Victoire au bénéfice de l'ensemble immobilier 11-15 bis, rue Saint-Georges / 38-42, rue de la Victoire (9e).

M. François VAUGLIN, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 12 mai 2026

Présents :

Mmes Amina BOURI, Frédérique DUTREUIL, Catherine IBLED, Johanne KOUASSI, Carine ROLLAND, Anouch TORANIAN, Marion WALLER, Élisabeth YAVCHITZ, MM. Saïd BENMOUFFOK, Nicolas BONNET-OULALDJ, Richard BOUGUE, Geoffroy BOULARD, Ian BROSSAT, Mathieu DELMESTRE, Antoine DUPONT, Arnaud LEHOUX, Emile MEUNIER, Sylvain MAILLARD, Pierre RABADAN et Tom ROUFFIO.

Absente au sens du règlement intérieur :

Mme Rachida DATI (a donné pouvoir à M. Sylvain MAILLARD).

Absents :

Mme Alexia GERMONT, MM. David ALPHAND (a donné pouvoir à Geoffroy BOULARD) et Pierre CASANOVA.

La séance est ouverte à 15 heures 38.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. Sylvain MAILLARD se porte candidat pour la fonction de président.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

M. Sylvain MAILLARD est élu président de la 1ère Commission à l'unanimité.

Mmes Élisabeth YAVCHITZ et Frédérique DUTREUIL se portent candidates pour les fonctions de vice-présidentes.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mmes Élisabeth YAVCHITZ et Frédérique DUTREUIL sont élues vice-présidentes de la 1ère Commission à l'unanimité.

M. Sylvain MAILLARD prend la présidence de la 1ère Commission. Il se présente et donne la parole à chacun des élus pour une brève présentation.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 10 à l'ordre du jour :

Finances et pilotage S.E.M. et SPL - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOULARD sur le projet de délibération DFA 8 "Rachat par la Ville de Paris des titres détenus par la Chambre de commerce et d'industrie d'Ile-de-France au capital de la SAEMES".

Réponse de Mme KOUASSI.

Question de MM. MAILLARD et MEUNIER sur le projet de délibération DFPE 189 "Subvention (1.304.297 euros) et convention avec l'association "Crescendo" (11e) pour la création et l'aménagement d'un multi-accueil (55 places) situé au 17, rue Alphonse Bertillon (15e)".

Réponse de Mme KOUASSI.

Tourisme et vie nocturne - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente les deux projets de délibération relatifs à sa délégation : DICOM 10 "Convention de cession de droits de propriété intellectuelle et convention d'occupation du domaine public relatives aux festivités du 14 juillet 2026" et DICOM 14 "Conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2026 (Nuit Blanche)".

Question de MM. MAILLARD, DUPOND, MEUNIER et de Mme DUTREUIL sur le projet de délibération DICOM 14.

Réponse de M. RABADAN.

Ressources humaines et dialogue social - Mme ROLLAND rapporteure.

Mme ROLLAND présente les deux projets de délibération relatifs à sa délégation DRH 9 "Convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès de la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistance publique et des Administrations Annexes" et DRH 10 "Renouvellement de la convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et le Syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis".

Pas d'intervention.

Vœux :

7 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints au Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 28.

2e COMMISSION

Réunion du mardi 12 mai 2026

Présents :

Mmes Agnès BERTRAND, Anne BIRABEN, Eléonore CREUZE, Manon HAVET, Emmanuelle HOFFMAN, Alexandra JARDIN, Dominique KIELEMOËS, Béatrice LECOUTURIER, Marie-Pierre MARCHAND, Laurence PATRICE, Raphaëlle PRIMET, Emma RAFOWICZ, Valentine SERINO, Camille VIZIOZ-BRAMI, MM. Jérôme COUMET, Florian SITBON, Laurent SOREL, Roland TIMSIT et Aurélien VÉRON.

La séance est ouverte à 15 heures 38 par M. Vincent de VATHAIRE, Chef du service du Conseil de Paris.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

Mme Raphaëlle PRIMET se porte candidate pour la fonction de présidente.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme Raphaëlle PRIMET est élue présidente de la 2e Commission à l'unanimité (moins deux abstentions).

Mmes Alexandra JARDIN et Anne BIRABEN se portent candidates pour les fonctions de vice-présidentes.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mmes Alexandra JARDIN et Anne BIRABEN sont élues vice-présidentes de la 2e Commission à l'unanimité (moins une abstention).

Mme Raphaëlle PRIMET prend la présidence de la 2e Commission. Elle remercie les membres de la Commission pour son élection et donne la parole à chacun des élus pour une brève présentation avant que les adjoints et adjointes présentent leurs projets de délibération.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 6 à l'ordre du jour :

Laïcité, principes républicains et dialogue avec les cultes - Mme BERTRAND, rapporteure.

Mme BERTRAND présente le projet de délibération DU 40 unique projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Monde combattant, Histoire et Mémoire de Paris - Cycle mémoire de l'Histoire coloniale, référente Défense - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE débute son intervention par un rappel de sa façon de présenter les travaux de sa délégation à chaque Commission ainsi que les événements en cours.

Mme PATRICE présente ensuite le projet de délibération DGRI 16 son unique projet de délibération pour ce Conseil.

Intervention de Mme MARCHAND sur l'organisation de la Commission.

Réponse de Mme PRIMET.

Culture, souveraineté culturelle et médias libres - M. SITBON, rapporteur.

M. SITBON présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

7 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu relatif à l'esclavage.

Réponse de M. SOREL

Mme PATRICE, au sujet des vœux relatifs aux hommages et aux dénominations propose une réflexion autour du délai entre le décès d'une personne connue et son hommage, ainsi qu'une remise à plat de la Commission de dénomination.

Intervention de Mme LECOUTURIER et de Mme HAVET.

Présentation des vœux déposés par le GESP et le GCP relatif à UGC et au Luminor.

Réponse de M. SITBON.

Intervention de M. SITBON concernant le vœu du groupe "Paris Liberté !" relatif à l'œuvre de Baselitz.

Intervention de M. COUMET et de Mme LECOUTURIER.

Réponse de M. KIELEMOËS.

Outre-mer - M. SOREL, rapporteur.

Pas de projet de délibération à ce Conseil concernant la délégation de l'Outre-Mer.

Séance levée à 16 heures 48.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 11 mai 2026

Présents :

Mmes Lamia EL AARAJE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Rym KARAOUN-GOUEZOU, Jeanne OUVRET, Gabrielle SIRY-HOUARI, Céline VERZELETTI, MM. David BELLARD, Kévin HAVET, Abdoulaye KANTÉ, Gaston LAVAL, Dan LERT, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Eric SCHAHN, Jérôme STERKERS et Ariel WEIL.

Excusés :

MM. Philippe GOUJON (a donné pouvoir à M. Eric SCHAHN) et Christophe PRUDHOMME.

Absent :

M. Frédéric PÉCHENARD (a donné pouvoir à M. Jérémy REDLER).

La séance est ouverte à 15 heures 05.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. Kévin HAVET se porte candidat pour la fonction de président.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

M. Kévin HAVET est élu président de la 3e Commission à l'unanimité.

MM. Christophe PRUDHOMME et Abdoulaye KANTÉ se portent candidats pour les fonctions de vice-présidents.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

MM. Christophe PRUDHOMME et Abdoulaye KANTÉ sont élus vice-présidents de la 3e Commission à l'unanimité.

M. Kévin HAVET prend la présidence de la 3e Commission.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 8 à l'ordre du jour :

Prévention, aide aux victimes, sécurité et police municipale - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation avec une présentation.

M. RAIFAUD pose une question sur le projet de délibération PP 13 et souhaite avoir des informations sur le forfait mobilité prévu dans ce projet de délibération.

Réponse de Mme EL AARAJE, rapporteure.

M. KANTÉ intervient sur la présentation de la communication du Maire (SG 11). Il souhaite avoir des détails sur les dispositions prévues.

Réponse de Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

Vœux :

3 vœux non rattachés ont été déposés.

Les différents dépositaires ne souhaitent pas présenter leurs vœux.

Séance levée à 15 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 12 mai 2026

Présents :

Mmes Gwenaëlle AUSTIN, Annah BIKOULOLOU, Kadiatou COULIBALY, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Céline HERVIEU, Ophélie MADINIER, Alexandra NICOL, Carine PETIT, Juliette SABATIER, MM. Adjil AHOU DIAN, Antoine ALIBERT, Pierre BATY, Antoine BEAUQUIER, Yvain BOURGEAT-LAMI, Maxime CROSNIER, Simon DUQUERROIR, Pierre LISCIA et Daniel TRAN.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Florence BERTHOUT et Fatoumata KONÉ.

Absente :

Mme Lila BOUADMA.

La séance est ouverte à 9 heures 08 par M. Arnaud GRELLIER, Chef du Bureau des séances.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

Mme Ophélie MADINIER se porte candidate pour la fonction de présidente.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme Ophélie MADINIER est élue présidente de la 4e Commission à l'unanimité.

Mme Juliette SABATIER et M. Pierre BATY se portent candidats pour les fonctions de vice-présidents.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme Juliette SABATIER et M. Pierre BATY sont élus vice-présidents de la 4e Commission à l'unanimité moins une abstention de Mme de LA ROCHEFOUCAULD, du groupe NPP.

Mme Ophélie MADINIER prend la présidence de la 4e Commission. Elle remercie les membres de la Commission et donne la parole aux adjoints et adjointes concernés.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 5 à l'ordre du jour :

Santé, Santé publique et environnementale, de la lutte contre les pollutions et de liens avec l'A.P.-H.P. - M. ALIBERT, rapporteur.

M. ALIBERT présente ses deux projets de délibération.

Question de Mme de LA ROCHEFOUCAULD sur le projet de délibération DSP 32 et de M. PRUDHOMME sur le projet de délibération DTEC 8.

Réponse de M. ALIBERT.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - Mme BIKOULOLOU, rapporteure.

Mme BIKOULOLOU présente les 3 projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme AUSTIN (GCP) et de Mme de LA ROCHEFOUCAULD (NPP).

Vœux :

18 vœux non rattachés et 4 rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu NPP rattaché au projet de délibération DSP 32 par Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Réponse de M. ALIBERT.

Présentation du vœu GCP rattaché au projet de délibération DTEC 8.

Réponse de M. ALIBERT.

Présentation du vœu GCP relatif au Bal de l'Amour.

Présentation du vœu GESP relatif aux droits des mineurs par M. DUQUERROIR.

Réponse M. AHOUDIAN.

Présentation du vœu GESP "Bien chez soi" par M. DUQUERROIR.

Intervention de M. PRUDHOMME.

Réponse de M. CROSNIER.

Présentation du vœu GESP relatif à la manifestation C9M par M. DUQUERROIR.

Réponse de Mme BIKOULOLOU.

Présentation du vœu GESP et du vœu NPP relatifs à l'exposition au cadmium par Mme PETIT et M. PRUDHOMME.

Réponse de M. ALIBERT.

Présentation des 4 vœux relatifs à l'avenir de la Fondation Saint-Simon :

- Vœu du GESP par Mme PETIT,
- Vœu du GCP par Mme AUSTIN,
- Vœu du GSDG par Mme HERVIEU,
- Vœu du NPP par PRUDHOMME.

Réponse de M. ALIBERT, M. CROSNIER et intervention de Mme PETIT.

Présentation du vœu GCP relatif à l'Hébergement d'urgence par Mme AUSTIN.

Intervention de Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Réponse de M. AHOUDIAN.

Présentation du vœu GSDG relatif aux droits des personnes LGBTQIA+ par Mme SABATIER.

Réponse de Mme BIKOULOLOU.

Présentation du vœu NPP relatif au campement du DAL devant l'Hôtel de Ville par Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Réponse de M. AHOUDIAN.

Séance levée à 10 heures 22.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 11 mai 2026

Présents :

Mmes Azadeh AKRAMI-CASTANON, Lucie CASTETS, Clara CHASSANIOL, Alexandra CORDEBARD, Séverine de COMPREIGNAC, Catherine LECUYER, Sabrina NOURI, MM. Jacques BAUDRIER, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Nour DURAND-RAUCHER, Eric LEJOINDRE, Eric PLIEZ, Nicolas ROUVEAU, Ladj SAKHO, Adrien TIBERTI, François VAUGLIN et Karim ZIADY.

Absents :

MM. Grégory CANAL (a donné pouvoir à Mme Catherine LECUYER) et Jean-Baptiste OLIVIER (a donné pouvoir à Mme Séverine de COMPREIGNAC).

La séance est ouverte à 15 heures 37 par M. Vincent de VATHAIRE, Chef du service du Conseil de Paris.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. Nicolas ROUVEAU se porte candidat pour la fonction de président.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

M. Nicolas ROUVEAU est élu président de la 5e Commission à l'unanimité.

MM. Eric PLIEZ et Jean-Baptiste OLIVIER se portent candidats pour les fonctions de vice-présidents.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

MM. Eric PLIEZ et Jean-Baptiste OLIVIER sont élus vice-présidents de la 5e Commission à l'unanimité.

M. Nicolas ROUVEAU prend la présidence de la 5e Commission. Il se présente et donne la parole aux adjoints et adjointes pour la présentation de leurs projets de délibération.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 9 à l'ordre du jour :

Accessibilité et inclusion des personnes en situation de handicap - Mme AKRAMI-CASTANON, rapporteure.

Mme AKRAMI-CASTANON présente l'ensemble des 3 projets de délibération relatifs à sa délégation pour ce Conseil.

Pas d'intervention.

Logement, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur.

Encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires - M. Ladj SAKHO, rapporteur.

M. BAUDRIER présente son unique projet de délibération.

Question de Mme de COMPREIGNAC.

M. SAKHO présente le projet de délibération DAC 64 qu'il co-rapporte avec M. SITBON.

Pas d'intervention.

Espace public, aménagement et coordination des chantiers - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente le projet de délibération DVD 43 son unique projet de délibération pour le CP de mai.

Question du président sur la cession des pavés.

Réponse de M. CHEVANDIER.

Urbanisme et architecture - M. VAUGLIN, rapporteur.

M. VAUGLIN présente ses trois projets de délibération (DU 40, DU 54 et DU 42).

Question de Mme NOURI.

Réponse de M. VAUGLIN.

Vœux :

10 vœux non-rattachés et 3 vœux rattachés ont été déposés.

M. Nicolas ROUVEAU liste les différents vœux de chaque adjoint et adjointe.

Présentation du vœu relatif à la baisse de la subvention à la MDPH par le Conseil régional par le groupe Communiste de Paris.

Question d'ordre général de M. COURTOIS concernant le format et l'organisation des prochaines Commissions.

Conclusion et remerciements du président.

Séance levée à 16 heures 03.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 12 mai 2026

Présents :

Mmes Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Ines de RAGUENEL, Théa FOURDRINIER, Nelly GARNIER, Barbara GOMES, Rania KISSI, Yasmina MERZI, Rachel-Flore PARDO, Mélody TONOLLI, MM. Maxime DES GAYETS, Valentin GUÉNANEN, Jean-Pierre LECOQ, Paul SIMONDON et Mams YAFFA.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Karine BARBAGLI (a donné pouvoir à Mme Théa FOURDRINIER), Anne-Claire BOUX, Sonia CHAOUCHE et M. Jean-Noël AQUA (a donné pouvoir à Mme Barbara GOMES).

Excusée :

Mme Marlène SCHIAPPA.

Absentes :

Mmes Isabelle ROCCA (a donné pouvoir à M. Valentin GUÉNANEN), Laëtitia VIPARD (a donné pouvoir à Mme Rania KISSI).

La séance est ouverte à 10 heures 38.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. Valentin GUÉNANEN se porte candidat pour la fonction de président.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

M. Valentin GUÉNANEN est élu président de la 6e Commission à l'unanimité.

Mme Laëtitia VIPARD et M. Jean-Noël AQUA se portent candidats pour les fonctions de vice-présidents.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme Laëtitia VIPARD et M. Jean-Noël AQUA sont élus vice-présidents de la 6e Commission à l'unanimité.

M. Valentin GUÉNANEN prend la présidence de la 6e Commission.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 11 à l'ordre du jour :

Affaires scolaires et petite enfance - Mme BOUX, rapporteure.

En l'absence de Mme BOUX, Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Question de M. ARENAS sur les projets de délibération DFPE 123, 148, 151, 153, 154, 159, 188 et 189 relatifs à des subventions aux associations pour des établissements de la petite enfance.

Réponse de Mme TONOLLI.

M. Valentin GUÉNANEN présente la proposition de délibération SDG 1 "Débat organisé relatif à l'avenir de l'École publique parisienne face aux fermetures des classes" et la communication SG 10 "Communication sans vote relative à l'avis de la CRC sur une inscription de dépense obligatoire".

Intervention de M. DES GAYETS sur la proposition de délibération SDG 1.

Vœux :

5 vœux rattachés et 20 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints au Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 16.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 12 mai 2026

Présents :

Mmes Hélène BIDARD, Geneviève GARRIGOS, Marine ROSSET, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. Guillaume DURAND, Benjamin HADDAD, Pierre BENASSAYA, Sandro GOZI, Thierry GUERRIER, Antoine LESIEUR, Charles MERGEY, Béchir SAKET et Maxime SAUVAGE.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Sophia CHIKIROU et Audrey PULVAR.

Absente :

Mme Catherine DUMAS.

La séance est ouverte à 14 heures 05 par Mme Pauline HUGOT, Cheffe adjointe du Bureau des séances.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

Mme Geneviève GARRIGOS se porte candidate pour la fonction de présidente.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme Geneviève GARRIGOS est élue présidente de la 7e Commission à l'unanimité (moins deux abstentions du groupe "Paris Liberté !").

M. Béchir SAKET et Mme Catherine DUMAS se portent candidats pour les fonctions de vice-présidents.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

M. Béchir SAKET et Mme Catherine DUMAS sont élus vice-présidents de la 7e Commission à l'unanimité.

Mme Geneviève GARRIGOS prend la présidence de la 7e Commission. Elle se présente et explique le fonctionnement de la Commission aux nouveaux élus, ainsi que sa façon d'organiser ces réunions. Mme GARRIGOS en profite pour annoncer que lors de la prochaine Commission M. Mortaza BEHBOUDI sera auditionné.

Question de Mme TYSSANDIER et de M. GUERRIER sur le format à venir des Commissions et observations de M. MEUNIER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 5 à l'ordre du jour :

Relations internationales, européennes et Francophonie - M. PULVAR, rapporteur.

En l'absence de Mme PULVAR, Mme ROSSET présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Tour de présentation des élus présents.

Sports, équipements sportifs et égalité d'accès au sport - M. SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE présente les 2 projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération DJS 122 (Marathon de Paris).

Intervention de M. DURAND, de Mme TYSSANDIER, de M. GOZI, de M. SAKET et de Mme GARRIGOS.

Réponse de M. SAUVAGE.

Vie associative, débat public - Mme ROSSET, rapporteur.

Mme ROSSET n'a aucun projet de délibération pour ce Conseil.

Pas d'intervention

Vœux :

10 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux GSEP relatif à la flottille de Gaza et relatif à l'accueil des migrants LGBTQIA+.

Présentation du vœu NPP relatif à la citoyenneté d'honneur à Francesca Albanese et à Nicolas Guillou par M. MEUNIER.

Intervention de la présidente concernant les citoyennetés d'honneur délivrées par la Ville de Paris et le besoin de mieux définir les règles.

Présentation des vœux du groupe "Paris Liberté !" relatif à une "Fan zone" pendant le Tour de France par M. GUERRIER et relatif aux créneaux de piscine par Mme TYSSANDIER.

Réponse de M. SAUVAGE.

Présentation des vœux du groupe Paris au Centre par M. GOZI.

Réponse de M. SAUVAGE.

Séance levée à 15 heures 28.

8e COMMISSION

Présents :

Mmes Marion-Emi ALIX, Véronique BALDINI, Julie BOILLOT, Carine EKON, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, Aminata NIAKATÉ, Alice TIMSIT, MM. Rodrigo ARENAS, Karl ASTIÉ, François-Marie DIDIER, Irénée FRÉROT, Antoine GUILLOU, Luc LEBON, Pierre LOMBARD, Sylvain MASCHINO, Alexandre MENNUCCI et Jules PASQUIER.

Absente :

Mme Camille NAGET (a donné pouvoir à Mme Alice TIMSIT).

La séance est ouverte à 14 heures 39.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

Mme Julie BOILLOT se porte candidate pour la fonction de présidente.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme Julie BOILLOT est élue présidente de la 8e Commission à l'unanimité.

Mme Carine EKON et M. Sylvain MASCHINO se portent candidats pour les fonctions de vice-présidents.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme Carine EKON et M. Sylvain MASCHINO sont élus vice-présidents de la 8e Commission à l'unanimité.

Mme Julie BOILLOT prend la présidence de la 8e Commission.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 3 à l'ordre du jour :

Espaces verts et bois, alimentation durable, circuits courts, Axe Seine et canaux, affaires funéraires - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme BALDINI et de M. ARENAS sur le projet de délibération DEVE 23 "autorisation de vente conditionnelle de monuments funéraires dans les cimetières du Père Lachaise, de Montmartre et du Montparnasse".

Réponse de M. GUILLOU.

Question de M. ARENAS sur le projet de délibération DEVE 25 "Fonds Vert - Convention avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour le financement de l'ouverture au public d'un tronçon de la Petite Ceinture du 13e entre la rue de Patay et la gare Massena (13e)".

Réponse de M. GUILLOU.

Propreté, assainissement, réduction des déchets et économie circulaire - M. LOMBARD, rapporteur.

M. LOMBARD présente le projet de délibération DPE 12 relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

1 vœu rattaché et 2 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints au Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 03.

Listes des membres présents.**Mardi 19 mai 2026 - Matin**

M. Adjé AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULO, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Richard BOUGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUICHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Benjamin HADDAD, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Ladjé SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAH, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ.

Excusés au sens du règlement :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Lila BOUADMA, Mme Alexia GERMONT, Mme Marlène SCHIAPPA, M. Karim ZIADY.

Absents :

M. Sandro GOZI, Mme Alexandra NICOL.

Mardi 19 mai 2026 - Après-midi

M. Adjil AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULO, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Benjamin HADDAD, Mme Manon HAVET, M. Kevin HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCI, M. Pierre LOMBARD, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Ladjil SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAH, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ.

Excusés au sens du règlement :

Mme Lila BOUADMA, Mme Alexia GERMONT, Mme Marlène SCHIAPPA, M. Karim ZIADY.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Sandro GOZI, Mme Ophélie MADINIER, Mme Alexandra NICOL.

Mercredi 20 mai 2026 - Matin

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, M. Richard BOUGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Benjamin HADDAD, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, M. Sylvain MAILLARD, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Ladjji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHN, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TMSIT, Mme Alice TMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ.

Excusés au sens du règlement :

M. Adjji AHOUDIAN, Mme Lila BOUADMA, Mme Alexia GERMONT, Mme Marlène SCHIAPPA, M. Karim ZIADY.

Excusée :

Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Sandro GOZI, Mme Ophélie MADINIER, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Emma RAFOWICZ.

Mercredi 20 mai 2026 - Après-midi

M. Adjil AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOLOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, Mme Manon HAVET, M. Kevin HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHN, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ.

Excusés au sens du règlement :

Mme Lila BOUADMA, Mme Alexia GERMONT, M. Ladjil SAKHO, Mme Marlène SCHIAPPA, M. Karim ZIADY.

Absents :

M. Benjamin HADDAD, Mme Jeanne OUVRET.

Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le vœu n° 7.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adjï	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
8	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	SAUVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
6	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
11	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
4	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
114	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		

54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
79	TONOLU Mélody	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
18	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARADOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris		1
99	SAKHO Ladj	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
67	CHAUICHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
36	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
155	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	HADDAD Benjamin	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
	[A]			
109	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
150	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	BÜRKL Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 2 - Scrutin public concernant le vœu n° 8.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DÉS GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFLOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

7	SAUVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
6	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
11	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
4	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
114	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	NPPV[--]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		

157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
79	TONOLLI Mélody	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtizia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
18	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	CHAOUCHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
36	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
155	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	DÉ RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOIJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté		1
16	HADDAD Benjamin	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER JérémY	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

35	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
	[A]			
109	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
150	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	BÜRKL Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
	Séverine			
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 3 - Scrutin public concernant le vœu n° 9.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adjil	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DÉS GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	SAUVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
6	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
22	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
11	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
79	TONOLLI Mélody	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtizia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
18	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+ +]	1
67	CHAOUCHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+ +]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+ +]	1

88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
36	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
34	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
15	DATI Rachida	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
63	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
62	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
107	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
62	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
16	HADDAD Benjamin	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
39	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
64	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1

37	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
	[A]			
109	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
150	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	DE COMPREIGNAC	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
	Séverine			
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1

Annexe n° 4 - Scrutin public concernant l'amendement n° 104.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline(A)	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOÉS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1

		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
159	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
69	DURAND-RAUCHER Nour [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1

49	KONE Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
18	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
3	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BONNET OULALDI Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

99	SAKHO Ladj	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
112	CHAQUICHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	DATI Rachida	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

38	REDLER JérémY	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHl Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
	[A]			
106	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	DE COMPREIGNAC	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
	Séverine[A]			
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 5 - Scrutin public concernant le vœu n° 27.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adjé	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		BENMOUFFOK Said[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMÉ Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
26		CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
25		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
10		EL AARAJE Lamia[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	LEJOINDRE Eric[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	BIKOULOLOU Annah[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
21	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
21	SAKET Bechr	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1

4	TIMSIT Alice[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
18	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BILDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BONNET OULALDI Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladj	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

134	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
62	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
63	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
62	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
61	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
109	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
64	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
40	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
64	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
63	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
	[A]			
109	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
	[A]			
106	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	DE COMPREIGNAC	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
	Séverine[A]			
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 6 - Scrutin public concernant l'amendement n° 117.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
26		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
8	LAVAL Gaston[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1

		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
20	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
114	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
		Gauche		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1

47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
5	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
47	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
18	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARADOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1

18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
134	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
	[A]			
86	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

15	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 7 - Scrutin public concernant les amendements n°s 118 à 124.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adjji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
26		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SALVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1

		Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
20	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
114	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1

158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
47	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
18	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
42	AUSTIN Gwenaelle	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1

18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAUICHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
134	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	GOIJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

15	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé		1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
103	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 8 - Scrutin public concernant le projet de délibération PP 11.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
70		BENMOUFFOK Said	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
9		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
26		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers		Pour[++]	1

		Gauche		
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
7	HERVIEU Céline(A)	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		

96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		

29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
5	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris		1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
112	CHAUICHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
134	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
	[A]			
86	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
103	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1

Annexe n° 9 - Scrutin public concernant l'amendement n° 105.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
9		BOUGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
48		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
163		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
25		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
122		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			

149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Abst[-]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
6	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[+ +]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
114	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[+]	1
5	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
17	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris		1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

2	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris		1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
134	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
	[A]			
86	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé		1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	DE COMPREIGNAC Séverine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

RECTIFICATIF

Veillez noter que Mme Camille VIZIOZ-BRAMI vote contre.

Annexe n° 10 - Scrutin public concernant l'amendement n° 106.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Said	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
48		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
25		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
6	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
20	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
17	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1

2	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
17	BILDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BRÖSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
134	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

14	GOIJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
106	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
82	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	DE COMPREIGNAC Séverine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 11 - Scrutin public concernant le vœu n° 39.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGÉAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
25		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
95		PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
25		PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
96		ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
48		TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
125		TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
17	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BILDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	PATRICE Laurence[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1

66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
38	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté [A]	Abst[-]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
15	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
15	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
151	DE COMPREIGNAC Séverine[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
150	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1

Annexe n° 12 - Scrutin public concernant le vœu n° 48.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
92		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
95		PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
25		PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
96		ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
75		ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
89	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
20	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
		Paris		

47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
163	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
17	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris		1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris		1
99	SAKHO Ladj	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[+]	1

		Populaire		
112	CHAQUICHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DÉ LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
131	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
103	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
102	DÉ COMPREIGNAC	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
	Séverine[A]			
102	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
102	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1

Annexe n° 13 - Scrutin public concernant l'amendement n° 125.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
70		BENMOUFFOK Said	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline(A)	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	NPPV[--]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	BIKOULOLOU Annah[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
24	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
46	LEHOUX Arnaud[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
29	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
158	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
91	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
159	SOREL Laurent[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
30	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		

69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladj	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
88	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	CHIKIROU Sophia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
107	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
162	BEAUQUIER Antoine[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1

156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
63	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
61	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
154	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
161	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
132	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
34	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
63	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
106	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
59	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
103	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 14 - Scrutin public concernant le vœu n° 70.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEOAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
72		LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	BIKOULOLOU Annah[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

114	DURAND-RAUCHER Nour [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	SOREL Laurent[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

		Paris		
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
88	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
107	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	BEAUQUIER Antoine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

35	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BÜRKL Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 15 - Scrutin public concernant le vœu n° 72.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
95		PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
25		PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
26		RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			

96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
138	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
163	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
158	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		

19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	AUSTIN Gwenaelle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
88	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	BEAUQUIER Antoine[A]	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté		1
160	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

134	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	GOIJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté		1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté		1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
103	BATY Pierre	7 - Paris au centre		1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 16 - Scrutin public concernant l'amendement n° 107.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
95		PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
96		ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
75		ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
71	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
44	FREROT Irénée[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
138	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARADOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
36	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté		1
40	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
36	GOIJON Philippe	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté		1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
108	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREGNAC	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
	Séverine			
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1

Annexe n° 17 - Scrutin public concernant le vœu n° 80.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DÉS GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
72		LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	FREROT Irénée[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	SOREL Laurent[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté		1
36	GOIJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1

58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 18 - Scrutin public concernant le vœu n° 92.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
119		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		NPPV[--]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		KOUASSI Johanne[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
92		MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SALVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
94	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
138	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwensabelle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
62	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	RÉDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	SCHAHN Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges [A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1

105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	KANTÉ Abdoulaye[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	DE COMPREIGNAC Séverine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 19 - Scrutin public concernant le vœu n° 93.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
119		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
57		KOUASSI Johanne[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers		Pour[++]	1

		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
25	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
94	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
149	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
121	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		

74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
138	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
158	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHIE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[+]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[+]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[+]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[+]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[+]	1
		Populaire		
62	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
	[A]			
61	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	GOIJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
	[A]			
83	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1

105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	KANTÉ Abdoulaye[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	NPPV[--]	1
126	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre		1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre		1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 20 - Scrutin public concernant le vœu n° 94.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
119		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		GRÉGOIRE Emmanuel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
90		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		KOUASSI Johanne[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
94	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

149	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	ALIX Marion-Émil	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
138	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
43	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
158	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

42	SAKHO Ladj[<i>A</i>]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHÉ Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
62	ALPHAND David[<i>A</i>]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[<i>A</i>]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DAUVERGNE Emmanuelle [<i>A</i>]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DIDIER François-Marie[<i>A</i>]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DUMAS Catherine[<i>A</i>]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	EVREN Agnès[<i>A</i>]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	GOIJON Philippe[<i>A</i>]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	HADDAD Benjamin[<i>A</i>]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	LECUYER Catherine[<i>A</i>]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

37	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
	[A]			
83	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	KANTÉ Abdoulaye[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	DE COMPREIGNAC	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
	Séverine[A]			
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 21 - Scrutin public concernant le vœu n° 95.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
119		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		GRÉGOIRE Emmanuel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
90		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
57	KOUASSI Johanne[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
25	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
94	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	YAVCHITZ Elisa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de		1

		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
158	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	SAKHO Ladjji[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

Populaire				
62	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
[A]				
61	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	GOIJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
83	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
[A]				
83	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	KANTÉ Abdoulaye[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	DE COMPREIGNAC	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
Séverine[A]				
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1

Annexe n° 22 - Scrutin public concernant l'amendement n° 109.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adjil	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
119		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		GRÉGOIRE Emmanuel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
118		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
6	HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
57	KOUASSI Johanne[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1

		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
94	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
50	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
121	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
48	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1

101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
47	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
20	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1

		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris		1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
67	CHAOUCHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

Populaire				
62	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	BIRABEN Anne[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges [A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre		1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 23 - Scrutin public concernant le projet de délibération DJS 122.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adjil	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
119		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1

145	FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
8	GRÉGOIRE Emmanuel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
118	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
6	HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
57	KOUASSI Johanne[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1

		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
25	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
55	SAUVAGÉ Maxime	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
94	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
50	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
149	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		

121	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
48	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	OUVRET Jeanne[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaelle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris		1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[+ +]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
67	CHAOUCHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1

	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
62	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
63	BIRABEN Arine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
40	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
40	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
63	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
83	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Éléments	Elus	A. V. Yves LB	N° dépôt	Objet	Autor. rapporteur	Observation	Arts de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
I - Débat organisé relatif à l'entretien, l'entretien et la transformation de l'espace public parisien												
Seine Commission II	1	35	CDP	Sylvain AMALONG, Haucourt RICHARD, Gauthier DUBOIS	V	2026-50-5	relatif à l'intégration des aspects de biodiversité et de conditionnement dans l'aménagement de l'espace public parisien	Madame Lemaire EL AARAJ		Favorable	Adopté	19/05/2026
Seine Commission II	2		PL	Catherine LECUYER, Eric SCHWIL	V	2026-50-6	Communication relative à l'entretien, l'entretien et la transformation de l'espace public parisien	Madame Lemaire EL AARAJ		Rejeté après délibération	Rejeté	19/05/2026
Seine Commission II	3		PL	Arno WILHELM	V	2026-50-7	relatif à la gouvernance et les modalités de mise en œuvre de l'entretien et du soin à Paris	Madame Lemaire EL AARAJ		Rejeté après délibération	Rejeté	19/05/2026
Seine Commission II	4		PL	SALVÉ	V	2026-50-8	relatif à l'élaboration d'une grande campagne annuelle de nettoyage des bords parisiens	EL AARAJ	LES BORDS répond	Rejeté après délibération	Rejeté	19/05/2026
Seine Commission II	5	36	CDP	Ben BENOIST, Raphaële PIRRETT	V	2026-50-9	relatif à l'amélioration de l'entretien et de la mise à jour des communications des projets d'aménagement de l'espace public	Madame Lemaire EL AARAJ	ERIC VANDER MEULEN	Favorable	Adopté	19/05/2026
Seine Commission II	6		CDP	Ben BENOIST, Raphaële PIRRETT	V	2026-50-10	relatif à la prise en compte géométrique du genre dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement	Madame Lemaire EL AARAJ	COHEN répond	Valeur de l'exécutif au Favorable	Rejeté	19/05/2026
Seine Commission II	7		Adm	Yannick MEUNIER, Rodolphe ARNAUD, Boris CHOUQUET, Sabine MEUNIER, à l'initiative	V	2026-50-11	relatif à une politique antiraciste d'égards, contre les actes de racisme et les discriminations dans l'espace public	Madame Lemaire EL AARAJ	COHEN répond	Valeur de l'exécutif au Favorable	Rejeté au scrutin public	19/05/2026
Seine Commission II	Tous	37	Exécutif		V		en réponse au vœu 7	Madame Lemaire EL AARAJ			Adopté	19/05/2026
Seine Commission II	8		Adm	Yannick MEUNIER, Rodolphe ARNAUD, Boris CHOUQUET, Sabine MEUNIER, à l'initiative	V	2026-50-12	relatif à la déprogrammation de l'espace public et du patrimoine culturel	Madame Lemaire EL AARAJ		Défavorable	Rejeté au scrutin public	19/05/2026
Seine Commission II	9		Adm	Yannick MEUNIER, Rodolphe ARNAUD, Boris CHOUQUET, Sabine MEUNIER, à l'initiative	V	2026-50-13	relatif à la publication des données statistiques et d'efforts pour un espace public entretenu, sécurisé et transformé	Madame Lemaire EL AARAJ		Rejeté après délibération	Rejeté au scrutin public	19/05/2026
Seine Commission II	10	38	PLC	Sylvain LECUYER	V	2026-50-14	relatif à l'entretien de l'espace public	Madame Lemaire EL AARAJ		Favorable	Adopté	19/05/2026
Seine Commission II	11	39	PAC	Mauro GATEL	V	2026-50-15	relatif à l'accessibilité universelle de l'espace public parisien	Madame Lemaire EL AARAJ		Favorable	Adopté	19/05/2026
Seine Commission II	12	40	PAC	Mauro GATEL	V	2026-50-16	relatif à la création d'un plan de circulation globale	Madame Lemaire EL AARAJ	LEST répond	Favorable	Adopté	19/05/2026
Seine Commission II	13	41	PAC	Mauro GATEL	V	2026-50-17	relatif à la protection des personnes dans l'espace public parisien	Madame Lemaire EL AARAJ		Favorable	Adopté	19/05/2026
II - Débat organisé relatif à l'avenir de l'école publique parisienne face aux fermetures des classes												
Seine Commission II	14		SDC	LIENARD	V	2026-50C-1	sur conditions d'enseignement et de réussite scolaire dans le 16e arrondissement	Madame Anne-Cécile BOUJ		Favorable	Rejeté	20/05/2026
Seine Commission II	15		SDC	DIAMANT, Jeanne HENRI	V	2026-50C-2	relatif à la carte scolaire 2026 du 16e arrondissement de Paris	Madame Anne-Cécile BOUJ		Favorable	Rejeté	20/05/2026
Seine Commission II	16		SDC	DIAMANT	V	2026-50C-3	relatif à la défense de l'école publique à Paris Centre et contre les mesures envisagées pour la rentrée scolaire 2026	Madame Anne-Cécile BOUJ		Favorable	Rejeté	20/05/2026
Seine Commission II	17		CDP	BELLARD, ESTELLE PEYR, MAGNARD, LUDOVIC	V	2026-50C-4	relatif aux modalités de gestion et d'entretien et au renforcement des moyens de l'école publique parisienne	Madame Anne-Cécile BOUJ		Favorable	Rejeté	20/05/2026
Seine Commission II	18		PL	COLSON, Fanny CASAL DE ARQUENNE, FRYMANS	V	2026-50C-5	relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 16e arrondissement à la rentrée 2026	Madame Anne-Cécile BOUJ		Défavorable	Rejeté	20/05/2026
Seine Commission II	19		CDP	Ben BENOIST, Raphaële PIRRETT, Ben BENOIST	V	2026-50C-6	relatif aux implications de la loi dans les écoles et les collèges	Madame Anne-Cécile BOUJ		Valeur de l'exécutif	Rejeté	20/05/2026
Seine Commission II	20		PL	WESTHOUT, LEBLANC	V	2026-50C-7	relatif aux fermetures des classes	Madame Anne-Cécile BOUJ		Défavorable	Rejeté	20/05/2026
Seine Commission II	21		Adm	Boris CHOUQUET, Sabine MEUNIER	V	2026-50C-8	relatif aux fermetures de classes à Paris	Madame Anne-Cécile BOUJ		Valeur de l'exécutif	Rejeté	20/05/2026
Seine Commission II	2026-50	52	Exécutif		V	2026-50C-9	en réponse au vœu 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21	Madame Anne-Cécile BOUJ		Valeur de l'exécutif	Adopté	20/05/2026

Commission	N° dossier	N° Assigné	Groupes de travail	Etat	A. V. Visible	N° de la	Objet	Autor rapporteur	Observation	Arts de l'écriture	STATUT	DATE DE VOTE
II. Autres dossiers												
1ère Commission	22	33	LEDP	Séminaire DUBOIS, Marie-Pierre MARCHEAND, Catherine DUBOIS	UNE		renfort pour soutien des activités de la Commission LECD	Madame Nicolas BONNET - GOUJON		Favorable	Adopté	16/05/2028
1ère Commission	23	34	LEDP	Josephine BONNET, Les parents	UNE		renfort au soutien du mouvement social à l'ECN des élèves	Madame Nicolas BONNET - GOUJON		Favorable	Adopté (Remarque)	16/05/2028
1ère Commission	24	35	LEDP	Beaubeuf PRINCE, Les parents	UNE		renfort pour soutien du groupe (ECN) en accompagnement scolaire et à la promotion de l'école	Madame Nicolas BONNET - GOUJON		Favorable	Adopté	16/05/2028
1ère Commission	25		FAE	Renfort CAFE	UNE		renfort à la communication des informations financières de la fondation	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	26	36	FAE	Colloque BOULARD	UNE		renfort à la possibilité de demander une autorisation de tenue pour les structures de l'école (scolaire et sportive)	Madame Laurence HENRI		Refusé pour absence	Refusé de l'ECN	16/05/2028
1ère Commission	27	37	FAE	Séminaire DUBOIS	A	2028 DUBOIS 14	renforcement 1	Madame Pierre BONNET		Défavorable	Refusé au scrutin public	16/05/2028
1ère Commission	27		FAE	Grâce VERGÈRE, Sophie DUBOIS, Marie MEUNIER	UNE		renfort à l'accompagnement des élèves (scolaire et sportive) de la ville de Paris et les agents de la ville de Paris	Madame Laurence HENRI		Défavorable	Refusé au scrutin public	16/05/2028
1ère Commission	28	38	FAE	BOULARD	UNE		renfort à la possibilité de demander une autorisation de tenue pour les structures de l'école (scolaire et sportive)	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	29		FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	30	39	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	30	39	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	31	40	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	32	41	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	33	42	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	34	43	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	35	44	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	36	45	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	37	46	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	38	47	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	39	48	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	40	49	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	41	50	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	42	51	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	43	52	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	44	53	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	45	54	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	46	55	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	47	56	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	48	57	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	49	58	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	50	59	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	51	60	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	52	61	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	53	62	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	54	63	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	55	64	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	56	65	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	57	66	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	58	67	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	59	68	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	60	69	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	61	70	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	62	71	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	63	72	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	64	73	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	65	74	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	66	75	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	67	76	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	68	77	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	69	78	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	70	79	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	71	80	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	72	81	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	73	82	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	74	83	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	75	84	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	76	85	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	77	86	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	78	87	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	79	88	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	80	89	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	81	90	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	82	91	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	83	92	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	84	93	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	85	94	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	86	95	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	87	96	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	88	97	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	89	98	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	90	99	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	91	100	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	92	101	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	93	102	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	94	103	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	95	104	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	96	105	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	97	106	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	98	107	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	99	108	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	100	109	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	101	110	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	102	111	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	103	112	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	104	113	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	105	114	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	106	115	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	107	116	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	108	117	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	109	118	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	110	119	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	111	120	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	112	121	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	113	122	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	114	123	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	115	124	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	116	125	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	117	126	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	118	127	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants	Madame Laurence HENRI		Refusé après discussion	Refusé	16/05/2028
1ère Commission	119	128	FAE	Séminaire DUBOIS	UNE		renfort à la tenue des règlements des élèves et des enseignants					

[illegible]

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupe ou Exécutif	Titre	A. V. Vot. LB	N° Adm.	Objet	Adm. rapporteur	Observation	Av. de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
Séance Commission	50		PA	Renat GATEL	VMS		relatif à la généralisation des jeux automatisés pour enfants des situations de handicap	Hélène Fournier-ADAM (ASTRON)		Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	51		SPF	Isabelle CHENOU	A	2026 DLH 54		Hervé Jacques BRUGIER	Différemment		Rejeté au scrutin public	20/05/2026
Séance Commission	52		PA	Catherine BLED, Florence BERTHOUD, Angéline LEBLANC	V	2026 DLH 54	relatif à la police de l'impératif générale de la ville de Paris afin de réaliser un audit financier de l'ère machine	Hervé Jacques BRUGIER	Différemment		Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	53		GR	François (MARCUS), Hélène BINA, Charles MESSIER	VMS		relatif à la résidence Océris-Léon-Graud de Paris Nord 18	Hervé Jacques BRUGIER	Favorable		Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	54		PL	Enriquez CARRE	VMS		relatif à l'aide aux Personnes des classes moyennes à la prise en compte à la propriété	Hervé Jacques BRUGIER	Différemment		Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	55		PL	Isabelle MONTAUDOU	VMS		relatif à la transparence, au suivi et au contrôle des données relatives aux les bâtiments sociaux de la Ville de Paris	Hervé Jacques BRUGIER	Rejeté après discussion		Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	56	52	CCP	Adrien TROBERT, Raphaëlle PERRET, Jan. MONTAIG	VMS		relatif à la lutte contre le racisme et au fait de l'acte de la	Hervé Jacques BRUGIER	Favorable		Adopté	20/05/2026
Séance Commission	57		SPF	Isabelle CHENOU, Raphaëlle PERRET, Jan. MONTAIG	VMS		relatif aux demandes de logement des personnes et familles sans logis, mais âgées ou malades d'urgence	Hervé Jacques BRUGIER	Votre de l'exécutif au Rejeté		Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	58/59	54	Exécutif		VMS		en réponse au vote 53	Hervé Jacques BRUGIER			Adopté	20/05/2026
Séance Commission	59		PL	François Marc OMBRE	VMS		relatif à l'état de dégradation de la résidence Eden des gens de Paris Nord 18	Hervé Jacques BRUGIER	Rejeté après discussion		Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	60	55	CCP	Guillaume JACOBY, Raphaëlle PERRET, Jan. MONTAIG	VMS		relatif à l'installation d'un mobilier sur les propriétés de la Ville de Paris de la Ville de Paris	Hervé Jacques BRUGIER	Favorable à l'ensemble		Adopté (Amendé)	20/05/2026
Séance Commission	61		AL, PA	LEONIE, BERNARD, BOULARD	VMS		relatif au financement d'une concertation inter-municipale sur la lutte contre le harcèlement scolaire de la ville de Paris	Hervé Jacques BRUGIER	Différemment		Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	62		SPF	Hélène Fournier-ADAM (ASTRON)	A	2026 DLH 54	Amendement 1	Hervé Jacques BRUGIER			Rejeté	20/05/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupe ou Exécutif	Titre	A. V. Vot. LB	N° Adm.	Objet	Adm. rapporteur	Observation	Av. de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
Séance Commission	63		CCP	Hélène Fournier-ADAM (ASTRON)	VMS		relatif à la mise en œuvre de la loi de la Ville de Paris sur la "Démocratie" / "Qualité de la	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	64/65	56	Exécutif		VMS		en réponse au vote 55	Hervé Jacques BRUGIER			Adopté	20/05/2026
Séance Commission	66		SPF	Isabelle CHENOU, Raphaëlle PERRET, Jan. MONTAIG	VMS		relatif à la mise en œuvre de la loi de la Ville de Paris sur la "Démocratie" / "Qualité de la	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté au scrutin public	20/05/2026
Séance Commission	67	57	PA	Catherine BLED, Florence BERTHOUD, Angéline LEBLANC	V	2026 DLH 54	relatif au financement de la police et de la lutte contre le racisme dans les écoles	Hervé Jacques BRUGIER	Favorable à l'ensemble		Adopté (Amendé)	20/05/2026
Séance Commission	68		SPF	Isabelle CHENOU, Raphaëlle PERRET, Jan. MONTAIG	V	2026 DLH 54	relatif au soutien aux petites entreprises associatives et au développement du tissu économique de la ville de Paris	Hervé Jacques BRUGIER	Différemment		Rejeté au scrutin public	20/05/2026
Séance Commission	69		SPF	Hélène Fournier-ADAM (ASTRON)	A	2026 DLH 54	Amendement 1	Hervé Jacques BRUGIER	Différemment		Rejeté au scrutin public	20/05/2026
Séance Commission	70		CCP	Hélène Fournier-ADAM (ASTRON)	V	2026 DLH 54	relatif au soutien des activités de la Fondation de la Ville de Paris à Paris	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	71		CCP	Hélène Fournier-ADAM (ASTRON)	V	2026 DLH 54	relatif à la mise en œuvre d'un plan de soutien de la Fondation de la Ville de Paris à Paris	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	72		PL	BOULARD	V	2026 DLH 54	relatif à la mise en œuvre d'un plan de soutien de la Fondation de la Ville de Paris à Paris	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	73		PL	BOULARD	V	2026 DLH 54	relatif à la mise en œuvre d'un plan de soutien de la Fondation de la Ville de Paris à Paris	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	74		PL	BOULARD	V	2026 DLH 54	relatif à la mise en œuvre d'un plan de soutien de la Fondation de la Ville de Paris à Paris	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	75		CCP	Hélène Fournier-ADAM (ASTRON)	V	2026 DLH 54	relatif à la mise en œuvre d'un plan de soutien de la Fondation de la Ville de Paris à Paris	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	76		CCP	Hélène Fournier-ADAM (ASTRON)	V	2026 DLH 54	relatif à la mise en œuvre d'un plan de soutien de la Fondation de la Ville de Paris à Paris	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	77		CCP	Hélène Fournier-ADAM (ASTRON)	V	2026 DLH 54	relatif à la mise en œuvre d'un plan de soutien de la Fondation de la Ville de Paris à Paris	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	78		CCP	Hélène Fournier-ADAM (ASTRON)	V	2026 DLH 54	relatif à la mise en œuvre d'un plan de soutien de la Fondation de la Ville de Paris à Paris	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026
Séance Commission	79		PA	BOULARD	V	2026 DLH 54	relatif à la mise en œuvre d'un plan de soutien de la Fondation de la Ville de Paris à Paris	Hervé Jacques BRUGIER		Votre de l'exécutif au Rejeté	Rejeté	20/05/2026

Candidat(e)	N° d'ordre	N° Adressé	Groupes ou Électeur	Rés	A. V. Vers L.B	N° dossier	Objet	Adju. rapporteur	Observation	Avs de l'électeur	STATUT	DATE EN VOIE
Tenne (Commission n°)	99		FA	BOLLER, BERTHOUD	VMS		recrut à la création d'un club "Club-sport" mixte et à la mobilisation contre les LSR/produits dans le sport amateur.	Honorable Membre GILVACI			Rejeté	20/05/2018
Tenne (Commission n°)	100		FAIC	BATTA	VMS		recrut à l'investissement des ligues d'handball des équipements municipaux.	Honorable Membre GILVACI	Différendaire		Rejeté	20/05/2018
Tenne (Commission n°)	101		FAIC	GILZ, BATTI	VMS		recrut d'appui aux associations sportives parisiennes et à la participation de la ville de Paris à la Journée nationale du sport.	Honorable Membre GILVACI	Différendaire		Rejeté	20/05/2018
Membre (Commission n°)	104		Agm	Mme Nagwa CHABOU, M. Enna MEUNIER	A		Aménagement 1	Honorable Membre GILVACI	Différendaire		Rejeté	20/05/2018
Membre (Commission n°)	105		Agm	Mme Nagwa CHABOU, M. Enna MEUNIER	A		Aménagement 2	Honorable Membre GILVACI	Différendaire		Rejeté	20/05/2018
Membre (Commission n°)	106		Agm	Mme Nagwa CHABOU, M. Enna MEUNIER	A		Aménagement 3	Honorable Membre GILVACI	Différendaire		Rejeté	20/05/2018
Membre (Commission n°)	102		FL	BECKER	VMS		recrut à la création d'une brigade d'innovation sociale proposée	Honorable Membre LEMMAGGI	Différendaire		Rejeté	20/05/2018
Membre (Commission n°)	103		FL	BOULARD	VMS		recrut à la maîtrise de l'impact de la crise épidémiologique sur les charges des habitants du petit nord parisien.	Madelaine-Hélène TISSOT	Différendaire		Rejeté	20/05/2018

[illegible]

[illegible]

[illegible]